REVUE

HISTORIQUE

NOBILIAIRE ET BIOGRAPHIQUE

RECUEIL DE MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

M. L. SANDRET

Avec la Collaboration de littérateurs et d'archéologues.

Nouvelle Série. — Tome Sixième.

PARIS

LIBRAIRIE HÉRALDIQUE DE J. B. DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

13, QUAI DES AUGUSTINS, 13

—

1870 - 1871

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

REVUE

HISTORIQUE

NOBILIAIRE ET BIOGRAPHIQUE

VIII.

LISTE DES COLLABORATEURS

DE CE VOLUME.

MM.

AUDIAT.
CHASTELLUX (Comte de).
COURTILLOLES (E. de).
DEMARSY (Arthur).
DUSSIEUX.
ESTAINTOT (Vicomte Robert d').
FINOT (Jules).
GEORGEL (Alcide).
GUIGUE.
LACROIX (Paul), *bibliophile Jacob.*
LHUILLIER (Th.):
LONGUEVILLE (L. de).
MELLEVILLE.
PASSIER (Henri).
ROSENGWEIG.
SAILLY (de).
SANDRET (Louis).
SORNAY (Comte de).
TRUCHARD DU MOLIN.
VERMOELEU (Jean).

LES FIEFS DE LA BRESSE

Nous avons eu la bonne fortune d'obtenir, pour le publier dans la *Revue*, un chapitre détaché d'un travail considérable de M. Guigue sur la Topographie historique de l'Ain (Bresse, Bugey, Dombes, etc.). C'est l'*histoire des Fiefs* de ces petites provinces, si riches en souvenirs nobiliaires. L'auteur, pour rédiger ce chapitre, a mis à contribution les historiens du pays et des pays voisins. tels que Guichenon, Aubret, Gacon, Louvet, l'excellent Nobiliaire, récemment publié, de M. J. Baux, etc.; il a dépouillé les archives des dépôts de l'État, du département et des communes; il a consulté les procès-verbaux et registres des recherches de la noblesse; en un mot, il n'a négligé aucune source d'informations, comme il n'a rien admis sans preuves ni contrôle. Nous commençons par l'histoire des *Fiefs de la Bresse*. C'est un travail consciencieux, tel qu'on devait l'attendre d'un érudit déjà si apprécié, et tel que la *Revue historique-nobiliaire* aime à en offrir à ses lecteurs. On eût peut-être désiré que l'auteur eût indiqué, à chaque article, les sources où il a puisé : il a reculé devant l'étendue des citations qui aurait parfois dépassé celle du texte lui-même. Ajoutons que des pages hérissées de notes, si elles ont une certaine apparence d'érudition, n'offrent pas de garanties plus sérieuses quand l'auteur manque de jugement ou de conscience, et qu'il est plus sûr de croire sur parole un écrivain savant et exact, que d'accepter les allégations d'un livre sur la foi de témoignages cités à contre-temps, et quelquefois à faux.

L. S.

Abbergement (L'), commune de l'Abbergement. — Clémencia. — Baronnie en toute justice, avec château fort, partie en Bresse, partie en Dombes, possédée dès le commencement du XIV^e^ siècle par la famille de Chabeu. Elle passa par alliance, vers 1318, à celle de Navilly, puis par vente, en 1338, à celle de la Baume-Montrevel qui en jouissait encore en 1789.

Aisne ou Vésine. Canton de Bâgé-le-Châtel. — Cette terre donnée, vers 1025, par Otton, comte de Mâcon, à l'abbaye de Cluni, passa, on ne sait ni à quelle époque ni comment, à la famille de Vaugrineuse. Hugues de Vaugrineuse, chevalier, la vendit, en 1301, à Amé, comte de Savoie. Le comte Aymon l'inféoda, en 1339, à Guy de Chevrier, puis la retira pour la remettre, en 1356, à Guillaume de la Baume, seigneur de l'Abbergement, dont les descendants la vendirent, en 1507, à Philibert Andrevet, seigneur de Corsant. La veuve de ce dernier la céda, en 1536, à la famille de la Baume qui la possédait encore lors de la convocation des Etats-Généraux.

Arbignieux, commune de Relevant. — Fief possédé au commencement du XV^e^ siècle par Amé de Bagié, seigneur de Bereins, dont la fille le porta en dot à Pierre de Brie, écuyer. En 1596 il passa à la famille des de Gonard, seigneurs de la Chassagne. Jean de Gonard le laissa à Françoise Bachet de Mézérial, sa femme, dont la fille d'un autre lit l'aliéna à Pierre de Corsant, bailli de Dombes, qui le fit unir à son comté de Bereins et Bareins.

Arnans, canton de Treffort. — Fief avec haute, moyenne et basse justice, inféodé, le 7 juin 1307, par Amédée V, comte de Savoie, à Assailly-du-Saix, chevalier, dont les descendants le vendirent, au mois de décembre 1648, aux Chartreux de Seillon.

Arromas, canton d'Arinthod (Jura). — Seigneurie inféodée vers 1350 par Humbert V, sire de Thoire-Villars, à Perret de Gigny, chevalier, dont la petite-fille la porta en mariage à Antoine de Chiel, seigneur de Chanvé, en Bugey, et de Beaulieu, en Lyonnais. De la famille de Chiel, cette seigneurie passa successivement à celles de Grolée, de Focrand et de Seyturier. Cette dernière l'unit à sa terre de Corod au XVII^e^ siècle.

Asne (L'), commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze. — Humbert de Buenc, damoiseau, prit cette seigneurie en fief de Sibille de Bâgé, et en fit hommage, en 1272, à Amé de Savoie, son mari. Les héritiers d'Étienne, fils d'Humbert de Buenc, la vendirent à Humbert de la Balme, seigneur de Langes, qui en fit hommage au comte de Savoie en 1356, et dans la famille duquel elle resta jusqu'en 1548, que Jean de la Balme la vendit à Jean de la Chaux, bourgeois de Lyon. Ce dernier la céda en 1565 à Charles d'Oncieux, dont la

fille la fit entrer dans la maison de Champier par son mariage avec Guillaume de Champier, seigneur de Feillens, bailli de Bresse.

Asnières, canton de Bâgé-le-Châtel. — Cette terre est mentionnée dès le milieu du x^e^ siècle. Vers 1025, elle fut donnée par Otton II, comte de Mâcon, à l'abbaye de Cluni, et passa depuis, on ne sait ni comment, ni à quelle époque, à la famille de Vaugrineuse. Hugues de Vaugrineuse, chevalier, et ses enfants, la vendirent, en 1301, à Amé, comte de Savoie. Au mois de mai 1336, le comte Aimon l'inféoda en toute justice à Philippe de Vienne, chevalier, puis, le 23 septembre 1341, à Guy de Chevrier. Guillaume de la Baume l'acheta en 1356. Ses descendants l'aliénèrent, en 1507, avec clause de réméré, à Philibert Andrevet, sieur de Corsant, mais la retirèrent en 1536, et la conservèrent jusqu'à la Révolution.

Asnières-les-Bois, commune de Confrançon. — Seigneurie, avec château fort, possédée originairement par des gentilshommes du nom et armes d'Asnières, parmi lesquels, Jocerand, Guillaume et Renaud d'Asnières vivant à la fin du xii^e^ siècle. Ce dernier fit une concession aux templiers de Laumusse. Vers 1300, cette seigneurie passa par alliance à la famille de Sachins. Guéric de Sachins reçut, en 1306, confirmation de la justice haute, moyenne et basse, et jeta les fondements du château que Jean, son petit-fils, fit achever. La famille de Sachins s'éteignit en celle de Feurs-d'Estours, dont une branche prit le nom de Sachins. François de Feurs-Sachins, coseigneur d'Asnières-les-Bois avec son frère Claude, institua pour héritiers, en 1563, Claude de Chacipol, son neveu, dont droits échurent à Françoise de Chacipol, sa nièce, femme de Georges de Loriol. Jean de Loriol, fils de Georges, acquit la part qui avait appartenu à Claude de Feurs-Sachins, et devint ainsi seul seigneur d'Asnières. Cette terre passa au xviii^e^ siècle à la famille Duport, et fut érigée en comté, en janvier 1743, sous le nom de Loriol, en faveur d'Alexandre-Catherin Duport de Montplaisant.

Attignat, canton de Montrevel. — Seigneurie, avec maison forte, possédée en 1290 par Pierre de Chayna, damoiseau, qui reçut confirmation, en 1306, de la moyenne et basse justice. Vers 1350, cette terre arriva à Anthelme de Montferrand, chevalier,

dont les descendants en jouirent jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle qu'elle passa par suite de mariage à la famille de Rovoré. Joseph de Rovoré acquit du roi la haute justice en 1644. Vers 1704, la seigneurie d'Attignat fut acquise par Claude-Antoine Jarcelat, écuyer, qui la légua, le 6 septembre 1718, à Antoine Cortois-Humbert. Elle passa ensuite à Louis-Alexandre Duport de Montplaisant, qui la vendit, en 1739, à Claude Ruffier, trésorier de France, lequel la laissa par testament à Jean Despinay, seigneur de Laye, et à Jean-Philibert Pesson, seigneur de Bacot. Ces derniers la vendirent, en 1766, à Claudine Dutreuil, veuve de Claude Ruffier, qui en jouissait en 1789.

Bagé-le-Chatel, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bourg. — Bâgé apparaît dès le milieu du IX^e^ siècle. Il était dès lors possédé par la puissante famille qui en portait le nom, et en fit la première capitale de la Bresse. En 1272, il passa à la maison de Savoie par le mariage de Sibille, unique héritière des sires de Bâgé, avec Amédée de Savoie. Le duc Louis de Savoie l'érigea en comté, le 26 août 1460, et le donna en apanage à Philippe, son fils. Il arriva ensuite à Louise, fille de Janus de Savoie, femme en deuxièmes noces de François de Luxembourg, vicomte de Martigues. Après la conquête de la Bresse par François I^er^, Bagé fut engagé, en 1535, à Guillaume, comte de Fustemberg. Le 16 novembre 1575, le duc Emmanuel-Philibert de Savoie l'érigea en marquisat et le remit, en échange d'autres terres, à Renée de Savoie, comtesse de Tende, veuve de Jacques d'Urfé, dont les héritiers en jouirent pendant longtemps. Claude-Marie de Feillens l'acquit en 1769, et le laissa à sa veuve qui le possédait encore en 1789.

Balan, canton de Montluel. — Maison forte possédée au dernier siècle par la famille de Montherot.

Baneins, canton de Saint-Trivier-sur-Moignans. — Seigneurie en toute justice avec château-fort partie en Bresse partie en Dombes, possédée en 1228 par Raoul de Baneins, chevalier. Marguerite, fille aînée de Guichard de Baneins et femme de Jean de Châtillon-en-Michaille, la vendit, en 1364, à Girard d'Estrées, chancelier de Savoie. De la famille d'Estrées, elle passa à Pierre, seigneur de Genost, qui la céda, en 1420, à Urbain, seigneur de la

Chambre, lequel la remit, en 1436, à Jean du Saix, chevalier. Elle fut successivement ensuite possédée par Amé du Saix, fils de Jean, par Huguette du Saix, femme de Philibert Andrevet, par Claude Andrevet, par les seigneurs de Chandé et de Béost, par Pierre de Moyria, par Louise de Monspey, par Pierre de Pigna, par Marc de Rye de la Palu, marquis de Varambon, par Edme de Malain, par Charles de Rochefort de Saint-Angel, puis par Jean de Rochay-Quengo, dont les héritiers la vendirent à Pierre de Corsant, seigneur de Béreins, en faveur de qui elle fut érigée d'abord en vicomté, au mois de mars 1644, puis en comté, au mois de juin 1649. Pierre de Corsant l'aliéna, le 14 janvier 1662, à Hector Andrevet de Langeron, son beau-frère. Louis Ravat, prévôt des marchands de Lyon, l'acquit des de Langeron, le 11 décembre 1719. Après lui, le comté de Baneins arriva par voie d'alliance à la famille de Polignac, qui en jouissait en 1789.

Batie (La), commune de Pérex. — Seigneurie avec maison forte démembrée, en 1477, de la seigneurie de Pérex par Guillaume de la Baume, chevalier, pour former la dot de Louise, sa fille, femme de Georges de la Gelière, chevalier. Pierre de la Gelière, petit-fils de Georges, la laissa à Louise, sa sœur, femme de Claude de Bécerel, sieur de Marillac. Elle resta dans la famille de Bécerel jusqu'au 9 mai 1679, que Charles de Bécerel de Marillac, doyen de l'église métropolitaine de Lyon, la donna à Claude Damas du Rousset, vicomte de Lavieu, son neveu, dont les descendants en jouissaient au dernier siècle.

Beaulieu, commune de Civrieux. — Arrière-fief de la baronnie de Montribloud. Galois de Chiel, chevalier, déjà seigneur de Beaulieu en Lyonnais, le possédait en 1449. Il en fit hommage-lige, le 17 avril de cette année, à Jacques de la Baume, seigneur de Montribloud. Galois de Chiel testa le 9 mars 1468 et fut inhumé à Morancey. Il laissa, entr'autres enfants, Louis de Chiel, père de Méraud de Chiel, écuyer, témoin, le 13 mai 1542, du mariage de Philibert de Nagu, chevalier, avec Jeanne Mitte de Chevrières. De son mariage avec Isabeau de Saint-Symphorien, Meraud de Chiel ne laissa que des filles (un fils était prédécédé). Isabeau l'une d'elles, épousa Pierre Fialin, co-seigneur de Beaulieu en Lyonnais à raison de son mariage. Pierre Fialin mourut avant 1595. Beaulieu en Bresse était possédé, en 1620, par Jean de Marnas, et Beaulieu

en Lyonnais avait pour seigneur, en 1622, Pierre Fialin, deuxième du nom.

Beaupont, canton de Coligny. — Baronnie en toute justice formée des fiefs et des hommages remis, au mois de juillet 1307, à étienne de Coligny, seigneur d'Andelot, par Amé IV, comte de Savoie. Cette terre resta toujours possédée par la maison de Coligny, et une au comté de ce nom (V. *Coligny*).

Beaurepaire, commune de Meyriat. — Seigneurie avec château fort possédée dès 1300 par la famille de Buenc. Josserand de Buenc, chevalier, la laissa, en 1358, à Richard de Viry, son parent, après la mort duquel elle fut partagée entre sa fille, Jean et Pierre de Compeys et les héritiers d'Humbert de la Baume, seigneur de Fromentes. Philibert Andrevet, seigneur de Corsant, désintéressa les co-détenteurs et devint seul seigneur de Beaurepaire en 1429. Cette terre resta dans sa famille jusqu'à Claude de Corsant, qui la vendit, le 28 avril 1562, à Jean de Meyriat, puis la retira et mourut sans enfants en 1565. Ses héritiers l'aliénèrent, le 26 janvier 1573, à Claude, seigneur de Châteauvieux. Le 25 janvier 1662, Marie de Châteauvieux et Charles, marquis de la Vieuxville, la cédèrent, au prix de 153,000 livres à Barthélemy Gueston, trésorier de France, dont la fille unique la porta en mariage, le 7 janvier 1697, à Paul Gayot, major du régiment de dragons de Vérac. En 1789, elle était encore dans la famille Gayot.

Bécerel, commune de Journans. — Fief avec maison forte possédé en 1280 par des gentilshommes du nom et armes de Bécerel. Pierre de Bécerel, chevalier, le vendit, en 1430, à Pierre de Laye, seigneur de Messimy, qui le donna en dot, en 1465, à Antoinette, sa fille, femme de Jean de Chabeu, seigneur de Feillens. Bécerel resta dans cette dernière famille jusqu'à Philibert de Chabeu qui l'aliéna, le 13 juillet 1609, à Jean Charbonnier, notaire royal de Gravelles, dont les descendants le possédaient encore en 1780. En 1789, il appartenait à M. Perruquier de Béry.

Béligneux, canton de Montluel. — Seigneurie démembrée de celle de Montluel. François de Murard, seigneur de Montferrand, la possédait vers le milieu du XVII^e^ siècle. Il la constitua en dot à Jérôme, son fils, qui la légua à autre François de Murard, conseiller au parlement de Paris. Ce dernier en reprit le fief en 1694 et

1699, et la vendit, le 7 novembre 1710, à Pierre de Montherot, écuyer, dont la postérité en jouissait lors de la convocation des États Généraux.

Bellegarde, commune de Priay. — Fief démembré de la seigneurie de Richemont par Jean-Philibert de la Palu, comte de Varax, en faveur de Gilbert de Varax, seigneur de Berruyère, le 26 mars 1519. Jean-Philibert de Varax, seigneur de Château-Martin, le vendit à Thomas du Croset, avocat au bailliage de Bresse, qui l'aliéna, le 7 octobre 1578, à Simon Gave, bourgeois de Lyon. Il arriva dans la suite à Éléonor de Chaponay, seigneur de Fessin, qui le céda, le 17 décembre 1754, à Pierre Blanc de Martignat.

Bellière (La), commune de Ceyzériat. — Fief avec maison noble érigé, au mois de mai 1717, par Louis XV, en faveur de Joseph-Ignace Tardy, écuyer, qui le transmit à ses descendants.

Belouses (Les), commune de Saint-Didier-d'Aussiat. — Fief avec maison forte, possédé en 1430 par Étienne Maréchal, seigneur de Loëse. Claudine, sa petite-fille, le porta en mariage à Philibert de la Baume, écuyer, qui fit commencer la reconstruction de l'ancienne maison forte que Louis, son fils, fit achever en 1650. En 1686, ce fief appartenait à Louise d'Izeran, veuve et héritière de Jacques de Loye, laquelle convola en deuxièmes noces avec Claude-François de Joly, depuis grand bailli de Bresse, qui devint, à cause d'elle, sieur des Belouses. En 1789, les Belouses étaient dans la famille Leviste de Briandas.

M.-C. Guigue.

LES

BARONNIES DU VELAY

(Suite et fin.)*

VIII.

MAISON DE MONTAGU-BOUZOLS.

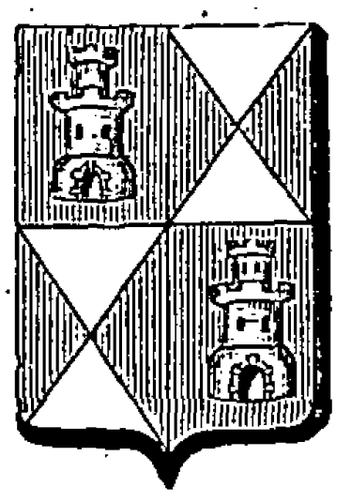

Armes : — *Écartelé au* 1 *et* 4 *de gueules à la tour donjonnée d'argent qui est Montagu ; au* 2 *et* 3 *écartelé d'argent et de gueules en sautoir qui est de Beaune.*

Les Montagu (de *monte acuto*), du moins ceux dont nous voulons écrire ici l'histoire, étaient dès le XIIIe siècle en Vivarais, où ils possédèrent le fief de Saint-Marcel en deçà, le fief de la Romigières au delà du Rhône, auxquels ils ajoutèrent successivement la co-seigneurie de Peyrolas et la terre d'Apts dans le diocèse de Nîmes.

Si, comme ils le prétendent et comme le disent le dictionnaire de Moréri et le généalogiste Audigier, ils descendent par Étienne, fils de Pierre, de la maison de Montagu-Champeix en Auvergne, leur origine serait à la fois plus ancienne et plus illustre, car à cette maison appartenaient : Guérin de Montagu, grand maître de Saint-Jean de Jérusalem, élu en 1206 après la victoire que les chrétiens d'Arménie remportèrent sur Soliman [1] ; — Pierre un des seigneurs d'Auvergne qui, en 1229, se rendirent caution du traité de

* Voyez 11e liv., novembre 1869, p. 481.

[1] Vertot, *Histoire de l'ordre de Malte*, t. I.

paix conclu entre les Dauphins et le roi saint Louis ; — autre Guérin qui assista en 1267 au mariage de Pons de Montlaur et d'Alixent de Mercœur [1] ; — Bernard de Montagu, évêque du Puy de 1236 à 1248, qui, par suite d'une sédition d'ailleurs mal connue, dut s'éloigner pendant quelque temps et frapper d'interdit sa ville épiscopale [2].

Marguerite de Montagu, une des dernières héritières des Montagu-Champeix, épousa en secondes noces Itier, seigneur de Joran, dont les biens passèrent aux Mottier-Champetières et de ceux-ci aux d'Alegre [3].

Nous n'avons pas à nous prononcer sur cette question de communauté de race entre les Montagu d'Auvergne et les Montagu du Vivarais, et pour ceux-ci destinés à venir à Bouzols, nous ne remonterons même qu'à Raymond qui fit son testament le 14 février 1450.

Ce fut l'aïeul de Christophe de Montagu, lieutenant général en Auvergne par lettres de 1548, et d'autre Raymond père de Josué.

Josué est celui des Montagu de Saint-Marcel d'Ardèche qui vint s'établir en Velay. Mais Bouzols n'y fut pas sa première étape. Il était connu sous le nom de seigneur de Peyrolas, un fief maternel, et servit dans le régiment des gardes. Le 23 mai 1603, il épousa Gaspare de Beaune, fille de Claude de Beaune et de Marie de Langeac. Son oncle, Joachim de Montagu, grand prieur de Toulouse, commandant de la ville et citadelle de Metz, intervint au contrat et lui assura tous les biens substitués de leur maison.

Gaspare de Beaune avait alors deux frères et cette alliance ne promettait pas ce qu'elle devait donner dans la suite ; mais même pour le présent elle était considérable.

A quelque distance de la ville de Pradelles, on aperçoit en rase campagne une grande ruine, entourée de quelques habitations rustiques, c'est ce qui reste du château de Beaune reconstruit au XVI^e^ siècle en remplacement d'un plus ancien manoir. Il est facile d'y reconnaître les principales lignes d'un lourd quadrilatère fermé aux angles ou plutôt armé de quatre tours, deux carrées et deux rondes dont l'une est encore debout. Cet ensemble de constructions

[1] *Nobiliaire d'Auvergne*, t. IV.
[2] *Histoires de Notre-Dame du Puy*.
[3] Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, t. IV, pp. 767; 800, 819.

massives et sans ornements était protégé d'un large fossé, sa meilleure pour ne pas dire son unique défense, car le site est de partout abordable.

Là, vivait en 1200, une première lignée de seigneurs de Beaune qui a fourni huit générations de Bertrand, de Guillaume, de Hugon mariés à des filles des maisons Vilate, de la Barre, de Baladun, de Saint-Haon, et qui s'éteignit en 1435. — Le dernier de cette race, Hugon de Beaune, avait été fait prisonnier par le sire de Rochebaron tenant le parti du duc de Bourgogne, ce que nous apprend un titre relevé dans l'inventaire cité [1].

Cet Hugon de Beaune n'ayant point d'enfant de son mariage contracté en 1392 avec Bellote de Saint-Haon, prit pour seconde femme en 1422 Braïde de Crestes, sœur de noble Vital de Crestes et de Saint-Èble [2], veuve elle-même d'Antoine de Montfaucon, seigneur de Vareilles, Brioux, Villejacques et autres terres situées près d'Orcival et de Rochefort en Auvergne. Il n'eut pas d'enfants non plus de ce second mariage, mais il en retira une notable augmentation de fortune pour lui et pour sa famille, car il se fit une alliance en 1437 entre Hilaire de Jaujac, son neveu et son héritier, et Antonie de Montfaucon, fille du premier lit d'Ébraïd de Crestes qui porta ces terres d'Auvergne dans la maison de Lanbenarie de Jaujac appelée ainsi à continuer la première maison de Beaune.

Claude de Jaujac de Beaune, petit-fils d'Hilaire, se maria en 1514 avec Madeleine de Saint-Nectaire, ou Senectère, comme on l'écrit aujourd'hui, la propre sœur, croyons-nous, d'Antoine de Senectère, évêque du Puy. Ce mariage ajoutait beaucoup à la puissance de la seconde maison de Beaune et elle arriva à son apogée en 1563, lorsque Claude II, fils du précédent, épousa Marie de Langeac, fille de François et de Catherine de Polignac, la même dame de Langeac dont un charmant livre d'heures signalé par M. Aymard dans l'*Album d'archéologie religieuse* (page 52), a été déposé par Mgr le cardinal de Bonald au trésor de la cathédrale de Lyon. — Ce Claude II de Beaune est souvent cité dans l'histoire du Velay au temps des guerres civiles et la ville du Puy lui doit une reconnaissance particulière, car il fut l'un des trois ou quatre gentilshommes qui, en 1562, la sauvèrent des bandes de des Adrets et de Blacons.

[1] Archives de l'Empire.

[2] *Nobiliaire d'Auvergne*, t. II, p. 300.

En 1582, il avait fait pendre un des soldats de Châtillon, qui s'en vengea cruellement sur la ville de Pradelles. Engagé d'abord dans la cause du baron de Saint-Vidal, dont il devait même être un des témoins dans le fameux défi de l'année 1584 contre Christophe de Chalençon, il fut bientôt gagné à la cause du roi lorsque François de Chaste, baron de La Brosse, eut été, en 1587, pourvu de l'office de sénéchal en Vélay.

Par sa femme, Claude de Beaune eut à prendre dans la maison de Langeac non-seulement une dot importante mais encore plusieurs terres, car François, son beau-père, n'avait eu qu'un fils, Jean II, marié à Marie de Chabannes de la Palisse, et l'unique fille qui en survivait ne put porter à Jacques de La Rochefoucauld, son mari, les biens de la maison de Langeac, sans laisser aux de Beaune les seigneuries de Domeyrat et de la Motte-Brémont et Montglandier que la coutume d'Auvergne qualifie de vicomté [1].

Ces terres d'Auvergne n'étaient pour les de Beaune qu'une fortune d'occasion. Ils couvaient depuis des siècles une seigneurie plus voisine, la pleine seigneurie de Pradelles et ils l'obtinrent.

Selon les géographes, Pradelles serait la ville la plus élevée de France, mais elle eut à vivre dans des conditions encore bien plus défavorables que celles du climat. Ville frontière, elle n'appartenait au Velay que pour la justice et dépendait du Vivarais pour tout le reste. Il s'y était formé dès l'origine une *parerie* qui la tenait comme garrottée dans un nœud féodal inextricable dont elle ne parvenait à s'échapper que par la sédition jusqu'au temps où ces liens incessamment limés par l'autorité royale et les parlements se relâchèrent. Outre la suzeraineté honorifique de l'évêque-comte du Velay, elle ne supportait pas moins de six seigneurs dont chacun avait sa tour et sa bannière, sa justice et ses officiers, son pilori, ses cens et ses rentes, sa part de la *leyde* et des langues de bœufs, quelque chose de plus désagréable et de plus fiscal que les octrois modernes.

Un titre du 22 des calendes de juillet 1269 permet de se faire une idée de cet état de choses. C'est un traité entre noble homme messire Randon de Châteauneuf et Bertrand Béraud, Vilate, Ébrard, Pierre Falcon et Bertrand de Beaune, seigneurs *pariers* de la ville de Pradelles. Ils accordent que le *cartalage* sera imposé sur les grains

[1] Chabrol, t. IV, p. 141.

qui s'y vendront, ensemble la *leyde* du sel, pour être levé de la même manière qu'aux lieux voisins du Vivarais ; — que de ces droits et de ceux qui pourront à l'avenir se lever sur le vin, le seigneur de Beaune en aura un septième dont il rendra hommage aux seigneurs *pariers;* du surplus, le seigneur Vilate en aura deux sixièmes, et les autres co-seigneurs un sixième chacun ; — que les amendes et confiscations de faux poids, fausses mesures et refus de paiement se partageront dans la même proportion ; — qu'un d'entre eux sera le gardien des mesures et poids ; — que les étrangers venant habiter Pradelles y éliront leur seigneur, et à défaut d'élection, appartiendront à celui dans la juridiction duquel ils auront couché la première nuit [1].

C'était comme la féodalité elle-même l'ordre dans le désordre.

L'un des co-seigneurs dominait les autres sous le titre de seigneur majeur, et cette suprématie qui dans les temps les plus reculés, appartenait à la maison de Luc, était passée par mariage à la maison de Randon, d'où elle tomba dans la maison de Polignac, mais qui ne tarda pas à l'aliéner, car en 1318, Guillaume de Randon avait déjà cédé une partie de ses droits dans le *pariage* de Pradelles à Bertrand de Beaune, et le surplus devint l'objet d'un échange, vers 1328, avec les Guigues de Roche-en-Régnier [2].

En succédant aux Guigues ou Guigon de Roche, les Levis, loin d'amoindrir les droits supérieurs dans le pariage de Pradelles qu'ils tenaient des de Luc et des Randon-Polignac, les accrurent au contraire en 1450 par la vente que leur fit de sa part Hugon Béraud, seigneur de Jandriac, et cette vente offre ces particularités qu'il vend la tour qu'il possède en la ville de Pradelles joignant la tour du seigneur de Jonchères et l'église de la dite ville, avec les droits et juridiction en dépendant, 5 cartalives seigle, 18 cartes et 5 ras avoine, 43 sols 8 deniers argent, 13 gelines, 28 livres d'huile, et 2 fers de cheval de cens en directe seigneurie, ensemble le droit qu'a le vendeur d'exiger et de percevoir les langues des grosses bêtes qui se tuent à la boucherie.... le tout moyennant 1250 livres monnaie royale de France [3].

La *parerie* allait ainsi se concentrant, et depuis cette époque, nous

[1] Archives de l'Empire, *Inventaire des titres de la vicomté de Beaune et seigneurie de Pradelles*, lettre P. 1446.

[2] Chabron, *Histoire mss. de la maison de Polignac*, liv. VIII, chap. v.

[3] Archives de l'Empire, *Inventaire* cité.

ne trouvons plus que trois seigneurs à Pradelles, les Lévis pour la plus grande part et pour la seigneurie dominante, les de Beaune, et les Vilate qui, au cours du xv^e^ siècle, se fondirent dans les Belvezer en leur apportant la baronnie de Jonchères.

Tombée enfin des Levis de Roche aux Levis de Châteaumorand [1], la haute seigneurie de Pradelles fut vendue, le 2 juin 1579, et non sans beaucoup de formalités, par Diane de Châteaumorand et Anne d'Urfé, son mari, l'un et l'autre *encore mineurs,* à Claude de Beaune, moyennant le prix de 16,000 livres; et lorsque, au 3 octobre, après avoir reçu l'investiture d'Antoine de Senectère, évêque du Puy, le nouveau seigneur, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, en vint prendre possession, les principaux habitants de la ville formant deux troupes, une de gens de pied, enseignes déployées et tambourins battants, l'autre de gens à cheval, allèrent le prendre dans son château et l'accompagnèrent en grande allégresse et réjouissance de sa bienvenue devant la grande tour hors des murs, qui appartenait aux Châteaumorand, et là, le sieur Deabriges, consul, lui promettant au nom des habitants, honneur, révérence et paiement de ses droits, lui remet les clefs de la ville en signe d'obéissance : à quoi Claude de Beaune répond que lui et ses auteurs ayant eu part depuis plus de trois cents ans à la dite seigneurie et toujours bien affectionné à la dite ville, il promet d'y maintenir la bonne union et repos, et il rend les clefs aux consuls pour y continuer leur administration [2].

On se sent ici malgré tout sur cette terre méridionale qui vit d'un grand souffle de droit romain, suivant l'expression d'Augustin Thierry, et la commune qui n'y est pas de création féodale a ses libertés que le seigneur est tenu de respecter.

Aussi ce qui restait de cette ancienne domination dont nous avons retracé quelques traits, n'avait pas empêché la ville de Pradelles de devenir pendant le xviii^e^ siècle un centre important d'affaires pour les populations environnantes et une petite ville très-bien habitée. L'abbé de Mortesagne qui y était né, datait de là en 1776 six lettres à Fangas de Saint-Fond sur les volcans du Haut-Vivarais, lettres que la science a pu dépasser depuis, mais remarquablement écrites et animées d'un souffle puissant [3]. C'est aussi la

[1] Aug. Bernard, *Les d'Urfé*, pp. 61-62.
[2] *Inventaire* cité.
[3] *Recherches sur les volcans éteints*, vol. in-folio, 1778.

patrie des deux généraux de la Coste, dont le fils, officier général de l'armée du génie, trouva trop tôt non la gloire mais la mort au terrible siége de Sarragosse. Une ville qui produit de tels hommes n'est jamais une ville déshéritée.

Un dénombrement donné au roi devant le bailli du Velay, le 31 mai 1540, par Claude de Beaune, l'un des barons et co-seigneurs de Pradelles, fait assez bien connaître quel était à cette date l'état de ses possessions : il y énonce le château, place et seigneurie de Beaune, tenu du fief de Monseigneur l'évêque du Puy, en toute justice, où il y a neuf hommes taillables aux cinq cas, manœuvrables pour la réparation du château et le cens y déclaré ; — la métairie noble de ladite seigneurie, du labour de trois paires de bœufs, cinquante journées de prés et de bois de pin, pour le chauffage de la maison ; — les villages d'Uffernetz et la Vaisse, tenus en fiefs nobles, partie de l'abbé de la Chaise-Dieu, partie du seigneur de Montlaur, dans lesquels villages il y a vingt-six hommes de toute justice, taillables aux cinq cas, manœuvrables pour les réparations du château de Beaune et le cens déclaré, portable audit château ; — dans la ville et mandement de Pradelles, une tour et seigneurie, presque tout du fief noble de Châteaumorand, où il y a en toute justice environ quarante hommes, des cens, la septième partie du *Cartalage* et *Leyde ;* — le village et mandement de Molines, en toute justice du fief noble de M. l'abbé du Chambon, où il y a six hommes taillables aux cinq cas, des cens et trois journées de prés ; — une part de la seigneurie de Barges, en toute justice du fief noble de M. de Montlaur, où il y a vingt-deux hommes taillables aux cinq cas, manœuvrables à faire *la Salm* pour aller en Vivarais quérir le vin dudit seigneur ; — les cens de Barnas, Meyras et Jaujac et dépendances en Vivarais ; à raison desquels fiefs et d'autres seigneuries en Auvergne, ledit seigneur de Beaune a accoutumé de servir le roi en son ban et arrière-ban en état d'homme d'armes [1].

Telle était donc la maison de Beaune, en 1603, lorsque Josué de Montagu vint en épouser une fille.

Des deux fils, Antoine, l'aîné, marié en 1605 avec Jacqueline de la Souchère, d'une ancienne famille d'Auvergne, car il semble que ce fut une tradition des de Beaune d'y aller contracter leurs alliances,

[1] Archives de l'Empire, *Inventaire* cité.

mourut l'année suivante, laissant une jeune veuve qui se remaria en 1608[1], avec Alexandre de Lafin. Une enfant posthume, devenue jeune fille, et mariée avec François de Beauverger-Montgon, retira de la maison de Beaune en outre des 30,000 livres qui lui avaient été léguées par Antoine de Beaune, son père, les terres d'Auvergne provenant de la maison de Montfaucon.

Tout le surplus des biens passa à Christophe, le fils puîné, marié en 1609 à Diane de Belvezer de Jonchères. C'était le dernier mâle de la seconde maison de Beaune et ce fut à tous égards un grand seigneur. Louis XIII lui avait accordé un brevet de pension de 3,000 livres en 1619 pour récompense de ses anciens services et Louis XIV en 1648 le nomma son lieutenant-général en Basse-Auvergne. Aux terres qu'il y possédait déjà, venant de la maison de Langeac, il ajouta par acquisition des d'Estaing, la seigneurie de Plauzat qu'il se plut à embellir et qui devint sa résidence préférée de même que celle de ses successeurs[2].

Dans les dernières années de sa vie, il eut, en cette qualité de lieutenant-général en Auvergne, à remplir une mission plus honorable que compromettante. Parmi les priviléges du chapitre de l'église de Brioude, un des plus remarquables était de ne rendre l'hommage que chez lui et dans sa salle capitulaire ; en plein XVII^e^ siècle, ayant été mis en demeure de rendre la foi et hommage qu'il devait au roi pour la comté de Brioude et de Beaumont, pour la seigneurie de Saint-Germain et autres terres de son église, il revendiqua et fit reconnaître ce privilége. Il rappela qu'en 1282 Bertrand de Mercœur, connétable de Champagne, député par le roi, était venu à Brioude, dans la salle capitulaire, et y avait reçu pour le roi l'hommage et le serment de fidélité ; qu'en l'année 1323, le bailli d'Auvergne avait, en vertu de lettres-patentes, reçu dans le chapitre de Brioude, la foi-hommage qui lui fut rendue au nom du chapitre par Antoine de Leotoing ; que le roi Charles VI, en l'année 1394, étant en la ville de Brioude, et s'étant revêtu des habits canoniaux, s'était rendu processionnellement en l'église de Saint-Julien, y avait occupé la place de premier chanoine, et y avait reçu ensuite la foi-hommage de la part de Jean de Besse au nom du chapitre. Louis XIV ne voulant déroger à un privilége maintenu par une si

[1] *Nobiliaire d'Auvergne*, t. IV, pp. 259-261.
[2] Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, t. IV, p. 417-418.

longue exécution, commit, par lettres datées de Fontainebleau, le 19 novembre 1661, le vicomte de Beaune, lieutenant-général de la province « pour se transporter dans le chapitre de Saint-Julien de « Brioude et recevoir en notre nom et comme représentant notre « personne, en la forme accoutumée d'icelui chapitre, les foi et « hommages qui nous sont dus, tant pour ladite ville et comté de « Brioude, que pour les baronnies de Saint-Germain-Lambron, « Faveyrolles et autres places, et en délivrer auxdits prévôt, doyen, « comtes et chapitre, un acte signé de vous et scellé de nos « armes. » — En exécution de ces lettres, le vicomte de Beaune, se transporta dans le chapitre de Brioude et y reçut la foi et hommage qui lui fut rendu par le prévôt Hugues de Colonges, le 2 décembre 1661 [1].

L'ancien régime avait ses pauvres et ses infirmes — quel état social n'en a pas? — mais savait aussi bien que notre âge leur ouvrir des asiles et remplir les devoirs de toute grande situation. La ville de Pradelles ne saurait oublier que ce vicomte de Beaune et Diane de Belvezer, sa femme, uniques représentants de l'ancienne *parerie* seigneuriale, y fondèrent et dotèrent largement, en l'année 1659, sous le vocable de saint Christophe, un hôpital dont elle est justement fière et où s'exécutent encore, du moins dans leur esprit, les sages règlements des fondateurs [2].

Ils avaient pourvu de la même manière au service du culte en fondant une rente perpétuelle de 400 livres pour les huit prêtres de l'église paroissiale, et en donnant au couvent des Jacobins une somme de 200 livres pour huit messes basses à dire dans l'année et pour un luminaire perpétuel devant le grand autel de Notre-Dame de Pradelles en l'église couventuelle [3].

A la vérité, ils n'avaient pas d'enfant, ce qui encourageait toutes les espérances dans la tribu de neveux et nièces des deux familles de Beaune et de Jonchères. Mais Josué de Montagu avait fait ce qu'il y avait de mieux pour attirer de son côté cette opulente succession. Il avait d'abord mis au monde un fils, Joachim de Montagu promettant les qualités nécessaires pour conserver les biens d'une grande maison, et il avait de plus acquis la terre de Bouzols titrée de ba-

[1] *Mémoire sur la noblesse du Chapitre de S.-Julien*, imprimé à Riom en 1766.

[2] Archives de la ville de Pradelles, *titre communiqué* par M. de Chaumails, maire et membre du Conseil général de la Haute-Loire, en 1860.

[3] Archives de l'Empire, *Inventaire* cité.

ronnie et donnant entrée aux États du Velay, ce qui flattait singulièrement l'orgueil de Christophe de Beaune.

La vente est du 27 mai 1621 et faite des deux parts en vertu de procurations devant Joly et Hautdesens, notaires au Châtelet de Paris, elle comprend le fief de Bouzols avec toutes ses dépendances, droits et devoirs seigneuriaux et porte quittance des *soixante mille livres*, francs deniers, prix stipulé dans le contrat. On voit par un autre acte de la même date que pour payer comptant le prix de cette vente Josué de Montagu avait emprunté, sous forme de constitution de rente remboursable à Mme Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Guise, 24,000 livres hypothéquées sur la terre de Bouzols.

Just de Serres, l'évêque du Puy qui venait de remplacer sur le siége épiscopal Jacques de Serres, son oncle, ne fit pas attendre l'investiture qui fut donnée par procuration, devant Me Joly, notaire à Paris, le 14 août 1621, en recevant pour droits de lods 4,650 livres tournois.

En outre des raisons précédemment indiquées qui portaient le vicomte de Turenne à vendre ses terres du Velay, des besoins d'argent purent s'y mêler. La guerre civile s'était renouvelée en Languedoc, des préparatifs faits par Louis XIII pour aller la réprimer en personne avaient jeté l'effroi parmi les réformés. L'assemblée de la Rochelle les excita à prendre tous les armes et leur donna pour généralissime le duc de Bouillon, il eut la prudence de refuser ce dangereux honneur, mais il ne restait pas moins engagé de toutes façons dans les affaires du parti [1].

De son côté, Josué de Montagu, veuf de Gaspare de Beaune, depuis 1613, avait reçu un capital de dot de plus de 20,000 livres et trouvait chez son oncle, Me Joachim de Montagu, grand prieur de Toulouse, des ressources pour acquitter le prix de cette terre de Bouzols qui lui donnait la surface et l'autorité d'un baron de Velay.

Les actes du nouveau possesseur sont assez nombreux. Nous citerons :

1° Des arrêts rendus au Parlement de Toulouse en février 1627 et mars 1628 pour contraindre Spert, sieur de Volhac, à rendre l'hommage, faute de quoi sa terre serait adjugée par droit de commise au seigneur de Bouzols ;

[1] Arnaud, *Histoire du Velay*, t. II, p. 116 à 118.

2° Une quittance de 600 livres donnée en 1628 aux censitaires du mandement de Bouzols, Servissas et Charensac pour le cas arrivé du mariage de M^me^ de la Trémouille, fille aînée du duc de Bouillon ;

3° L'arrentement du greffe de Bouzols en faveur de Georges Gautier, à raison de 86 livres par année ;

4° Le bail du moulin de la Darne à Michel Pandrau pour six années, moyennant 42 setiers de blé, 16 livres en argent, 12 douzaines d'œufs, 12 chapons et 12 poulets pour chaque année du bail ;

5° Sa présence aux états tenus au Puy, le 16 avril 1693, sur convocation par lettre du greffier des états [1]...

Il mourut en octobre de la même année et fut inhumé, dit Chambron, dans la chapelle Saint-Jean du château de Bouzols qui fut détruite par le feu du ciel en août 1781; son fils Joachim de Montagu, marquis de Bouzols, allait devenir en même temps vicomte de Beaune en formant la troisième maison de ce nom.

Christophe son oncle maternel, qui, comme nous l'avons dit, n'avait pas d'enfant, fit un testament le 5 juin 1626 dans lequel il léguait à Diane de Jonchères, sa femme, pendant sa viduité, la jouissance de tous ses biens avec pouvoir d'en disposer au profit de celui de ses neveux qu'elle voudrait choisir, mais, dans le cas où elle se remarierait, il nommait lui-même pour son héritier Joachim de Montagu, le fils de sa sœur Gaspare de Beaune. Et par un acte du 5 septembre 1659, manifestant sa volonté dans une forme plus irrévocable, il lui fit donation de toutes les seigneuries qu'il avait en Auvergne, à la charge de porter le nom et les armes de Beaune. C'est par respect pour cette disposition que, depuis, le père dans la maison de Montagu a toujours porté le titre de vicomte de Beaune et le fils celui de marquis de Bouzols.

Christophe de Beaune que l'on nommait aussi quelquefois le vicomte de la Motte, mourut en 1662.

Toutes ces explications étaient nécessaires pour montrer comment se soudèrent l'une à l'autre les maisons de Beaune et de Montagu, et les seigneuries de l'Auvergne aux seigneuries du Vivarais et du Velay.

Joachim de Montagu-Bouzols, ce neveu si bien traité, ne finit sa vie qu'en 1699, au grand âge de quatre-vingt-quinze ans, laissant

[1] Archives de l'Empire, *Inventaire* cité ; — Arnaud, *Histoire du Velay*, t. II, p. 151.

de son premier mariage avec Marie de la Beaume-Suze, sœur de Louis-François de la Beaume, mort doyen des évêques de France, plusieurs fils, dont un, Antoine-Henri, lui succéda. Du second mariage contracté avec Lucrèce d'Ancezune de Caderousse, il n'y eut point d'enfant. — On peut conjecturer que la seigneurie d'Aps, située dans la vallée du Rhône, entra dans la maison de Montagu, par la première de ces alliances.

Dans sa longue vie Joachim n'a pas laissé beaucoup de traces à Bouzols; nous ne connaissons : qu'une transaction du 3 juillet 1634 par laquelle les boiradés et corvées étaient réduites en argent, savoir : 3 livres pour tous ceux qui tenaient au moins une paire de bœufs ; 2 livres pour ceux qui tenaient des vaches de labour ; 25 sols pour ceux qui n'avaient aucun bétail ; — qu'une vente consentie à son profit par noble Olivier de Saint-Féréol, le 21 mars 1639, au prix de 8,750 livres; de la métairie, cens et rentes, appelés de *la Roche-Sous-Coubon ;* — qu'un prix fait, donné à Guillaume Issartel, maçon, en 1642, pour des murailles à construire soit au-dessous de la terrasse du château, soit dans le bas-fort et au jardin.

C'est là tout ou à peu près, car sa grosse affaire était de s'affranchir du remboursement de la dot de Diane de Jonchères et des ardentes réclamations de tous les collatéraux de la maison de Belvezer, qui en étaient les héritiers naturels, au sujet des avantages qui lui avaient été faits par Christophe de Beaune, son mari, et au sujet de certains papiers trouvés dans la cassette de cette douairière lors de son décès, au mois d'octobre 1662. Il n'y réussit qu'en leur payant une somme de 42,000 livres, par une transaction du 29 juillet 1673, et encore fut-elle attaquée devant le Parlement de Toulouse, mais sans succès ; à la charge néanmoins par lui d'*affirmer* devant le juge du Pont-Saint-Esprit *n'avoir pas reçu de la suivante de ladite dame Diane de Jonchères l'obligation prétendue avoir été baillée en dépôt pour être rendue à ses héritiers* [1]. — Au moyen de ces arrangements, sinon tous les droits honorifiques au moins tous les droits réels que les Belvezer tenaient des Vilate dans la seigneurie de Pradelles, restèrent définitivement aux Montagu.

Un autre procès bien plus grave avait troublé sa vie. Grâce à des

[1] Archives de l'Empire, *Inventaire* cité.

Mémoires dont l'attrait est loin d'être épuisé, tout le monde connaît les drames et quelquefois les comédies qui se déroulèrent devant les Grands-Jours d'Auvergne en 1665. Une déplorable fatalité judiciaire, fit payer, non pas à un innocent, mais, comme dit le spirituel chroniqueur, au plus innocent des Canillac, les crimes des autres. Gabriel de Beaufort-Montboissier, vicomte de la Motte, fut décapité à Clermont, quatre heures après l'arrêt, pour avoir tué d'un coup de pistolet, dix ans auparavant, un sieur d'Orsonnette qui, disait-on, lui avait désavoué et retenu une somme de 5,000 francs. Ici laissons parler l'auteur des *Mémoires :*

« .... C'est le grand désespoir de ces sortes d'affaires criminelles : après avoir perdu ses proches, il faut songer à sauver ses biens ; il faut supprimer en quelque façon sa tristesse, et oublier le malheur qui vient d'arriver pour songer aux adresses d'écarter la confiscation, et de conserver ce qui reste dans la famille. Ainsi il faut agir et souffrir tout ensemble, et se mettre en peine et pour la mort des uns et pour la vie des autres. Ce fut l'embarras où se trouvait la vicomtesse de Canillac. Elle tâcha de mettre en sûreté l'argent qu'elle avait, et de tromper la vigilance de quelques-uns qui l'observaient avec beaucoup de soin. Cependant les ordres étaient donnés pour diverses commissions, et le hasard fit qu'un prévôt rencontra en son chemin un paysan qui paraissait être homme sans artifice.... : « Vous vous égarez, Monsieur, lui dit-il, et si vous voulez faire une « bonne prise, il faut aller chez M. de Beaune, où vous trouverez « un coffre d'importance qu'on y a mis en dépôt depuis quelques « jours. » Cet avis obligea le prévôt à prendre la route qu'on lui marquait ; et tournant du côté où il y avait une si bonne prise à faire, il crut qu'il ferait sa cour au président et à M. Talon, il ne trouva point de résistance ; on lui avoua qu'il était dans le château, et qu'on le mettrait entre ses mains quand on y aurait mis le scellé. La nouvelle en fut apportée avec bien de la joie, et M. Nau fut commis pour lever le scellé, et pour découvrir ce que c'était. On n'a jamais vu tel empressement ; on en fit l'ouverture avec tout l'appareil et toute la solennité que pouvait autoriser cette action ; mais on fut bien étonné, lorsqu'au lieu d'une somme considérable d'argent ou d'une quantité de vaisselle, on y trouva quelques pistolets rouillés et quelques vieilles serrures. C'était une chose agréable de voir M. Nau qui était également touché de honte et de crainte ; il était surpris de se voir trompé, et craignant que ce pistolet ne fût

un piége et qu'il reçût des ressorts qui devaient lâcher contre lui, il faisait une fort plaisante figure. Il fut donner l'alarme chez M. le président qui convoqua quelques conseillers de ses amis et de ses voisins pour consulter ce qu'il fallait faire ; les uns furent d'avis de donner un ajournement personnel à Mme de Canillac ; mais les plus sages trouvèrent cet avis un peu violent, et jugèrent qu'il ne fallait pas affliger cette femme déjà assez malheureuse, et que ce lui serait une peine intolérable de paraître devant des juges qui venaient de condamner son mari, et une cruauté très-odieuse de paraître eux-mêmes devant celle qu'ils devaient plaindre plutôt que de l'accuser, et l'avis le plus raisonnable fut de décréter contre le gentilhomme et contre ceux qui avaient saisi ; ce qui fut exécuté le lendemain. Ainsi la tragédie de la mort de M. de Canillac finit jusqu'à un incident comique, soit qu'on eût changé de coffre pendant qu'on travaillait à le sceller, soit que ce fût un jeu joué pour avoir du temps à écarter le reste ; ce qui me paraît plus probable et qu'on m'a confirmé très-sérieusement. »

Mais Messieurs des Grands-Jours n'étaient pas d'humeur à rire d'une mystification ou du moins de ce qui en avait l'apparence, et voici la suite :

« Le 14, on jugea l'affaire du comte de Beaune sur la comédie du coffre. Ce gentilhomme, des principaux de la province et pour la qualité et pour les richesses, étant d'une noblesse ancienne, et ayant près de 50,000 livres de rentes, fut arrêté en vertu du décret pour venir se présenter à la Chambre. Jamais homme ne fut plus épouvanté que lui, quoique sa vie fût tout à fait sans reproches. M. Nau, qui se trouvait intéressé et piqué au jeu, lui avait dit dans sa colère des choses fort désobligeantes, et l'avait menacé fort indiscrètement de la question. Ce procédé aurait paru fort extraordinaire en un autre, mais on ne s'en étonna pas tout à fait en lui. Quelques-uns des plus sensés avaient été d'avis qu'il ne fallait point de décret contre une personne qui n'avait fait que rendre office à un de ses amis, et que, comme on était venu pour punir les criminels, il était à propos de traiter avec beaucoup de civilité les gens de bien ; qu'on n'avait qu'à lui témoigner, qu'il viendrait sans peine, et qu'il était à propos de lui épargner la honte d'être conduit par des archers comme un homme prévenu de crimes : mais la résolution avait été prise, et il en fallait passer par l'avis le plus sévère. Après que le premier feu fut passé, et que ces Messieurs irrités eurent fait un

peu de réflexions, ils s'apaisèrent, et, pour raccommoder les choses, proposèrent de le relâcher sur sa parole et lui donner la ville pour prison, les autres représentèrent qu'il n'était pas moins coupable aujourd'hui qu'hier, et qu'il fallait ou n'avoir point eu tant de chaleur, ou avoir plus de fermeté ; qu'ils étaient pourtant bien aises qu'on en revînt à leur opinion, et qu'on ne témoignât point tant d'ardeur pour un petit intérêt d'amende. Ainsi l'on se radoucit et l'on jugea que M. de Beaune serait obligé de fournir 20,000 francs, ou de les faire fournir par M^me^ de Canillac, lui donnant recours contre elle [1]. Il donna d'abord 10,000 francs et est encore arrêté pour les autres 10,000 francs. A son particulier, il est condamné à une amende que les uns voulaient faire grande, et que la plupart réduisirent à 200 francs. Il est fort content de cet arrêt, ou parce qu'il croit que M^me^ de la Mothe ne fera point de difficulté de payer la somme, dont on attend des nouvelles dans trois jours, ou parce que, dans l'épouvante où il était, il est bien aise de sortir d'affaire, à quelque prix que ce soit [2]. »

Assurément, ce n'était pas en souvenir de ce danger alors bien oublié, qu'en 1676, le seigneur Joachim donnait une lampe en argent à l'église des dominicains de Pradelles, avec une somme de 300 livres pour qu'elle y restât perpétuellement allumée.

Antoine-Henri de Montagu, connu jusqu'à la mort de son père sous le titre de marquis de Bouzols et depuis sous celui de vicomte de Beaune, paraît n'avoir guère vécu dans ses seigneuries du Velay Son mariage du mois de janvier ou de février 1662 avec Gabrielle de Beaufort-Canillac, fille aînée de Maximilien et de Félicité d'Auzon-Montravel, lui apporta les terres d'Auterive et de Lempdes, et explique la compromission de Joachim devant les Grands-Jours, puisque Gabrielle de Beaufort qui entrait bru dans la maison de Beaune était une cousine du Canillac condamné et décapité.

Il se fit maintenir dans sa noblesse par jugement souverain du 12 septembre 1668. Mais il est difficile de savoir en quelle année il

[1] Le *Journal de Dongois* présente ici quelques différences : « Il fut condamné « (le vicomte) d'aumôner la somme de huit vingt livres parisis applicables au « bâtiment des religieux augustins réformés, et payer en son nom la somme de « 16,000 livres parisis d'amende, adjugée par l'arrêt intervenu contre Gabriel de « Beaufort-Canillac, comte de La Motte, pour lesquelles sommes il tiendrait prison « jusques à l'actuel payement. » — (Note de l'éditeur des *Mémoires*.)

[2] *Mémoires de Fléchier sur les Grands-Jours d'Auvergne*, édition de 1862.

entra en possession de Bouzols, car le procès-verbal des états constate encore la présence de son père en l'année 1683, et si Antoine-Henri de Montagu, chevalier, marquis de Bouzols, siége dans l'assemblée du 8 mars 1696, c'est en qualité de commissaire principal, c'est-à-dire de délégué par les gouverneurs du Languedoc pour y représenter le roi. Un incident de la session de 1690 suppose néanmoins sa présence sinon comme baron au moins comme envoyé de son père, et voici en quels termes cet incident est rapporté dans le procès-verbal :

« Monsieur le Président (c'était l'évêque Armand de Béthune), « ayant exposé que le sieur de Saint-Germain, prévôt de ce diocèse, « ayant certain décret à exécuter, d'autorité du sénéchal du Puy, « contre les gens de M. le vicomte de Beaune qui est un des barons « de ces états, avait manqué de considération dans son procédé, en « sorte que dans la forme il y avait beaucoup à dire, de quoi M. le « marquis de Bouzols, actuellement dans cette assemblée, se plaignait « avec justice pour M. son père, s'en remettant aux états pour lui « procurer la réparation qu'ils jugeraient à propos. De sa part, « le sieur de Saint-Germain ayant témoigné toute la soumission « qu'on pouvait exiger de lui en cette rencontre.... il a été délibéré « que ledit sieur de Saint-Germain, prévôt, supplierait deux de « MM. les barons et M. le juge-mage, commissaire ordinaire, de « l'aller présenter à M. le marquis de Bouzols, auquel il témoignera « son chagrin sur ce qui s'est passé, ensuite il prendra son temps « pour aller faire le même compliment à M. le vicomte de Beaune, « au lieu où il sera [1]. »

La formule discrète du procès-verbal éteint évidemment la scène plus qu'elle l'anime, et, puisque nous n'avons rien de plus, il faut bien se contenter de ce qu'elle donne. Mais pour que le prévôt du chapitre fléchît à de telles soumissions, l'offense devait être grave.

Par sa femme, une des trois filles de Félicité d'Auzon-Montravel, Antoine-Henri de Montagu eut dans les partages de ce qui avait constitué le patrimoine de la branche bâtarde de Polignac, la terre d'Adiac dont il fit renouveler le terrier en son nom en l'année 1675. Son fils, Louis-Joachim, la vendit, par contrat du 15 juillet 1715, au prix de 26,500 livres, à M. Pierre Richiout, docteur en droit, avocat au sénéchal, qui la transmit à la maison de Vaunac.

[1] Archives de la Haute-Loire, *Procès-verbaux des États du Velay*, année 1690.

Nous négligeons quelques actes d'administration faits par ce vicomte de Beaune dans la seigneurie de Pradelles, tels qu'un bail de 1709, des *leydes* et *cartalages* pour six ans, à raison de 1,000 livres par année. La redevance de son four banal commençait à être contestée ; en 1663, l'évêque de Viviers avait sollicité et obtenu une faveur exceptionnelle pour les religieuses de l'ordre de Notre-Dame, qui, cloîtrées et trouvant désagréable d'aller au four banal, avaient fini par faire construire dans les dépendances de leur couvent un four pour leur usage particulier. Le fermier s'en plaignit en soutenant que la faveur tournait à l'abus, et le seigneur, par jugement, rendu au sénéchal du Puy, le 21 août 1700, fit bel et bien condamner ces dames à démolir ce four domestique. Mais le monopole féodal était déjà fort ébranlé ; en 1764 des procès-verbaux constatent des refus de paiement du droit de fournage par les marchands venant exposer en vente des pains cuits hors la ville, et en 1767 il fallait des sentences de justice pour enjoindre aux habitants de cuire leur pain au four banal.

Antoine-Henri de Montagu, né en 1632, mourut au château de Plauzat, en 1714, et, selon leur usage, les états de 1715 décidèrent qu'il serait fait un service pour le baron de Bouzols, décédé depuis la tenue des états de l'année précédente [1].

Jusqu'ici, malgré l'ampleur de leur situation, les Montagu-Bouzols ne sont encore que de la noblesse de province, en ce sens même moins avancés que Christophe, le dernier des de Beaune, qui de son vivant joignait à son titre de lieutenant général en Auvergne celui de chambellan du comte de Soissons. Mais avec Louis-Joachim ils deviennent noblesse de cour.

Né le 22 décembre 1662, il débuta comme enseigne des Gendarmes-Dauphin en 1682, était mestre de camp de Royal-Piémont cavalerie en 1690, brigadier des armées du roi en 1702, maréchal de camp en 1704, lieutenant général en 1708, commandant dans la Basse-Auvergne, et en la ville et citadelle du Brouage, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit à la promotion du 3 juin 1724. On peut donc dire qu'aucune dignité ne lui manquait lorsqu'il mourut dans son château de Plauzat, le 16 septembre 1746, à l'âge de 84 ans.

Mais à l'homme le plus comblé il manque toujours quelque chose ; de ses deux mariages, ce vicomte de Beaune n'avait point d'enfant.

[1] Archives de la Haute-Loire. *Procès-verbaux des États.*

Il avait épousé, le 3 mai 1696, Marie-Françoise Colbert de Croissy ; dans ce contrat, fait en présence du roi, des princes, des ministres et de toutes les grandeurs de la cour de Louis XIV, où l'on constitue à la future une dot de 260,000 livres, où l'on donne au futur des terres pour 35,000 livres de rentes, nous n'avons à relever que deux ou trois stipulations relatives à la baronnie de Bouzols et qui consistent en ceci : que l'aïeul, Joachim, vicomte de Beaune, qui vit encore et habite en ce moment Saint-Marcel-d'Ardèche, fait donation entre vifs à Louis-Joachim, son petit-fils, de la terre et marquisat de Bouzols, de la baronnie de Servissas et de la Roche-Sous-Coubon, mandement de Charensac et toutes leurs dépendances ; que Antoine-Henri de Montagu, père du futur, comprend aussi Bouzols dans les terres dont il lui abandonne présentement la jouissance, sauf le droit d'entrer aux états qu'il se réserve sa vie durant, de même qu'il se réserve le droit, à la mort du vicomte de Beaune, son père, de reprendre non pas la propriété mais la jouissance de la baronnie de Bouzols en relâchant à son fils, futur époux, une terre de semblable revenu [1].

Il résulte de ces stipulations un peu compliquées que jusque-là Bouzols était resté la propriété de Joachim, le grand-père.

Quelque chose de plus piquant dans ce mariage que le protocole de Messieurs les notaires, c'est ce qu'en dit Saint-Simon, méchante langue mais grand peintre : « Bouzols, gentilhomme d'Auvergne, « tout simple et peu connu, sinon pour avoir acheté le régiment « Royal-Piémont, épousa la fille aînée de Croissy, déjà fort « montée en graine et très-laide. Ce n'était pas faute d'ambition « d'être duchesse comme ses cousines, mais à force d'attendre et « d'espérer il fallait faire une fin et se contenter du possible fort « éloigné du titre. Elle avait infiniment d'esprit, de grâces et d'a- « musement dans l'esprit et passait sa vie avec Mme la duchesse. « Elle ne faisait pas moins de chansons bien assénées qu'elle, mais « elle et son cher ami Lassay ne furent pas toujours à l'épreuve des « siennes, et si parlantes et si plaisantes qu'on s'en souvient tou- « jours [2]. »

Sa première femme étant morte, le 28 septembre 1724, il épousa en secondes noces, le 4 décembre 1726, Marie-Charlotte de Mont-

[1] Archives départementales de la Haute-Loire, registre des *Insinuations*, B. 40. — Voir aux *Documents*, nº IX.

[2] *Mémoires*, édition Chéruel, t. Ier, p. 190.

morency, fille du marquis de Fosseux qui le laissa doublement veuf, le 4 juin 1749 et sans postérité.

Au moment encore fort éloigné où s'ouvrirait cette opulente succession, sur quelle tête de la ligne collatérale irait-elle se fixer, la ligne directe demeurant desséchée ? Ce ne ne pouvait être sur le plus jeune frère de Louis-Joachim, appelé le chevalier de Bouzois, puisque après avoir fait ses caravanes pour Malte en Dalmatie et en Morée, il était mort maréchal de camp au service de France. Ce ne pouvait être davantage sur Joseph de Montagu, le frère cadet, aussi maréchal de camp, qui avait été tué devant un régiment de son nom, en 1740.

Mais ce Joseph s'était marié avec Henriette d'Aurelles, fille unique du marquis de Colombines et de Charlotte de La Tour Saint-Vidal [1], et cette alliance avait fait entrer deux nouvelles terres dans la maison de Montagu-Bouzols, celle de Viverles en Auvergne, celle du Villars en Vélay, résidence et patrimoine au XVI^e^ siècle d'Henri de La Tour, seigneur de Montvert, que le fameux Saint-Vidal, son frère aîné, poursuivit de sa haine même au delà de la tombe, pour avoir été l'héritier et le préféré de Françoise Albon, leur mère commune, et pour n'avoir pas voulu se faire son humble satellite dans le gouvernement du pays. Comment de génération en génération cette terre du Villars était tombée dans la maison d'Aurelles de Colombines, ce n'est pas ici le lieu de le dire, mais elle y était lors d'un fait de disette publique de l'année 1709, rapporté par Arnaud [2]; et elle y était antérieurement, puisqu'il existe un acte du 1^er^ septembre 1699 par lequel Jean d'Aureilles, seigneur marquis de Colombines, Viverols et autres places, gouverneur et châtelain pour le roi de son château d'Usson, et Charlotte de La Tour de Saint-Vidal, étant au château du Villars, bien informés des bonnes vie et mœurs et de sa profession en la religion catholique, apostolique et romaine, de M. Armand Bergonhoux, avocat exerçant au Puy, le nomment juge de leurs dites terres en remplacement de M^e^ François Vachon, démissionnaire dudit office [3]. Nous avons en outre des baux consentis par les Montagu-Bouzols soit en 1746, soit à d'autres dates, qui portent le produit annuel de cette terre à 7,000 livres.

[1] *Nobiliaire d'Auvergne*, t. I, p. 88.
[2] *Histoire du Velay*, t. II, p. 247.
[3] Archives du département de la Haute-Loire. Registre des *Insinuations*, B. 42.

Du mariage de Joseph de Montagu avec la marquise héritière de Colombines vint un fils unique, Joachim Louis, marquis de Bouzols, lieutenant-général du gouvernement de la basse-Auvergne et pays de Combrailles. Son oncle, le vieux vicomte de Beaune, en le mariant, le 11 mars 1732, à milady Laura de Fitz-James, dame du palais de la reine et fille du maréchal de Berwick, l'institua son héritier contractuel et compléta cette institution par un testament olographe fait dans son hôtel de Clermont le 11 mai 1744, ainsi que par un codicille fait à Paris le 27 juillet 1745, les deux actes déposés dans les minutes de Dupré, notaire à Paris, le 24 septembre 1746.

Dans ces dispositions, le vicomte de Beaune témoigne d'autant de respect que de tendresse pour Marie-Charlotte de Montmorency sa femme, à laquelle il assure une rente viagère de 6,000 livres assises sur ses biens situés en pays de droit écrit, fait des libéralités à tous ses domestiques, offre à l'abbé de Pomponne son ami la plus belle tabatière en or qui puisse se faire à Paris, en le priant d'être son exécuteur testamentaire, et soumet à une substitution graduelle et perpétuelle en faveur de l'aîné de ses petits-neveux les terres de Beaune et Pradelles, la terre de Bouzols, celles d'Aps, Saint-Marcel et Fromigières qui, avec les terres d'Auvergne également substituées par un précédent acte passé à Clermont le 11 mai 1744, forment une masse d'immeubles de plus d'un million. Il veut que les tapisseries ornant le château de Plauzat qui représentent l'histoire du célèbre Guérin de Montagu, grand-maître des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, appartiennent à celui qui recueillera la substitution, et l'importance qu'il y attache, qu'expliquerait déjà la valeur artistique de ces tapisseries qu'avait fait exécuter Joachim de Montagu, le grand-prieur de Toulouse, prouve avec quelle tradition domestique jalouse les Montagu de St-Marcel se rattachaient aux Montagu de Champeix.

Nous avons dit que le vicomte de Beaune était mort dans son château de Plauzat le 16 septembre 1746. Il y fut inhumé au chœur de l'église paroissiale, ainsi qu'il l'avait prescrit, et le neveu suivit de près l'oncle son bienfaiteur, car il avait cessé de vivre le 29 avril 1747.

De ses deux fils alors en minorité l'un, Anne-Joachim de Montagu, né le 16 août 1737, fut successivement colonel des régiments de Bourgogne et de Lyonnais, maréchal de camp, lieutenant

général, grand'croix de Saint-Louis, et ne mourut qu'en 1826, comblé d'honneurs par la Restauration. Il est l'auteur d'une branche cadette qui doit être encore représentée et qui a aussi le titre de marquis de Bouzols.

L'autre, Joachim-Charles-Laure de Montagu, vicomte de Beaune, né le 18 août 1734, recueillit par le bénéfice du droit d'aînesse et de la substitution, toute la fortune de son grand oncle. Il succéda au gouvernement de la Basse-Auvergne devenu comme héréditaire dans sa maison, et se maria le 3 mars 1763, avec Marie-Hélène de Caillebot de la Salle, dame du palais de la Reine et fille de Louis de Caillebot de la Salle, lieutenant général, qui continuait dans la baronnie de la Brosse la série des de Chastes, sénéchaux du Vélay. Lorsqu'on établit le régime des assemblées provinciales, il présida celle de l'Auvergne en 1787, et la ville de Clermont lui fit une somptueuse réception, quoiqu'au dire de M. F. Mège qui a écrit cette page d'histoire[1], il eût voulu s'y soustraire. Mais tout le reste de sa vie il résista au mouvement accéléré de la Révolution, en donnant une première preuve de cette résistance au Puy même où il s'était rendu comme membre de la noblesse du Vélay pour concourir à la nomination des députés aux États généraux et à la rédaction des cahiers. L'esprit de cette assemblée présidée de droit par le doyen M. de Châteauneuf et de fait par le marquis de Latour-Maubourg, s'accusa dès la première séance dans le sens le plus libéral, annonçant une hostilité à peu près radicale au régime des États, ancienne constitution de la province de Languedoc. A la séance du 1er avril 1789, César de la Rodde, comte de Saint-Haon, vint y lire et déposer tant en son nom personnel qu'au nom de deux autres barons du Vélay, le duc de Polignac et le marquis de Bouzols, une protestation ainsi conçue :

« Convaincus qu'en consignant dans le cahier des doléances,
« comme on prétend le faire, la demande de l'entier anéantissement
« des États de Languedoc pour être régénérés, c'est compromettre
« les droits et priviléges de la province, aussi authentiques que sa-
« crés, tandis qu'en se bornant à demander une amélioration de la
« constitution, et la correction des abus qui peuvent s'y être intro-
« duits, on arriverait au but sans rien mettre en péril ; convaincus
« encore que le moyen le plus sage d'améliorer cette constitution serait

[1] *Assemblées provinciales de* 1787 *à* 1789, Paris, 1867, 1 vol., p. 131.

« de s'en rapporter aux lumières de la nation assemblée et agissant « de concert avec le Roi, — nous déclarons protester contre la de- « mande faite de l'entier anéantissement des États de Languedoc, « entendant ne demander que la correction des abus que comporte « leur forme actuelle tant relativement à l'insuffisance de représen- « tation de chacun des trois Ordres, qu'aux vices d'administration « qui pourraient y exister ; déclarant nous en rapporter à ce qui « sera statué à cet égard par les États généraux et par le Roi, « requérant la transcription de la présente protestation dans le pro- « cès-verbal pour être adhéré à icelle par ceux de Messieurs les « autres gentilshommes qui penseraient comme nous [1]. »

Il n'y a donc pas à s'étonner si ce vicomte de Beaune fut nommé pour commander la noblesse d'Auvergne coalisée en 1791, et si, après avoir partagé les illusions et les misères de l'émigration, il rentra en France peu réconcilié avec la révolution pour mourir, dépouillé de toutes ses terres, au mois d'août 1818, âgé de 84 ans.

Son unique fils, Joachim de Montagu, né en 1762, épousa, le 18 mai 1783, Anne-Pauline-Dominique de Noailles, la sœur de la marquise de La Fayette, et il a été le dernier marquis de Bouzols, car à sa mort arrivée le 8 janvier 1834, il ne laissait plus de fils. C'était un homme d'un esprit sage et modéré qui n'avait cédé qu'à regret aux entraînements de l'émigration, et qui savait s'accommoder, mieux que son père, aux conditions de la France nouvelle [2].

A partir du règne réparateur et populaire d'Henri IV, le baronnage en Vélay s'était rapidement et complétement transformé. De ces seigneurs rudes aux autres, durs à eux-mêmes, partant à cheval dès l'âge de quatorze ans pour aller à l'appel du Roi faire la guerre à leurs frais en Guyenne, en Flandre, en Italie, ou, au temps des guerres civiles, rentrant d'une expédition sanglante le visage encore noirci de la poudre des arquebuses, il n'en restait plus. Ceux même qui n'étaient pas de souche nouvelle étaient devenus de l'aristo-

[1] Archives de l'Empire. — *Actes relatifs à la convocation et à la députation de la sénéchaussée du Puy en Velay aux États-Généraux de* 1789.

[2] On trouve des détails du plus vif intérêt sur les destinées de cette famille pendant et depuis l'émigration dans deux livres charmants récemment publiés, *la Vie de Madame la marquise de Montagu* et *la Vie de Madame la marquise de La Fayette*, deux sœurs qui par leurs vertus ont le plus honoré la noblesse française du XVIII^e^ siècle. — Voir aux *Documents*, n° X.

cratie ou si l'on veut de la noblesse sollicitant du ministre Louvois un brevet de maréchal de camp, vendant ses terres pour acheter un régiment, faire figure à Versailles et monter dans les carrosses du Roi. Les plus favorisés de la fortune vivaient à Paris et dans leurs gouvernements de province. Quant aux vieux manoirs, ils étaient délaissés et tombaient en ruines. Construits pour un autre état social et pour d'autres mœurs, ils restaient ouverts, démantelés, inutiles, depuis qu'on jouissait de la paix publique, qu'il n'était plus permis aux féodaux de se faire la guerre entre eux ; depuis le temps où Badefol et les autres routiers pillaient et ravageaient le pays et obligeaient le clan tout entier à venir abriter dans ses petites forteresses, maîtres et vassaux, bétails et récoltes, les épargnes et les ressources d'une génération. Ce monde poli et brillant qui avait vu les nœuds d'épée de l'armée de Soubise, qui avait touché aux meubles Pompadour des reines de la main gauche, qu'aurait-il fait dans les grandes salles dont les doubles cheminées dévoraient des arbres entiers, et trop étroites encore pour ces réunions de famille d'un autre âge où cent parents de tous les pays voisins accouraient à l'envi pour célébrer un baptême, un mariage, des funérailles, dans des festins homériques qui duraient huit jours ?

Bouzols n'était pas même une habitation seigneuriale comme on l'entendait au XVIIIe siècle. C'était une forteresse, une place d'armes, l'ancien arsenal de Saint-Vidal, longtemps déshonoré par les habitudes soldatesques d'une garnison, aujourd'hui royaliste, demain ligueuse. Certes on n'y arrivait pas en carrosse et Lenôtre n'en avait pas dessiné les jardins. Chose incroyable si elle n'était pas attestée par des titres et si dans le capricieux échiquier féodal tout n'était pas arrangé pour déconcerter nos idées modernes, le seigneur n'y était pas même entièrement chez lui ; de certaines dépendances telles que les écuries et partie des terrasses relevaient d'autres seigneurs ; M. de Clavières possédait une maison et un domaine dans l'enceinte du château. Comment cela ? C'était ainsi [1]. Pendant la minorité du dernier vicomte de Beaune, M. de Gournay, un de ses tuteurs, visita ces domaines éloignés avec autant de zèle que d'intelligence, et il dressa d'un mot la note du mobilier de Bouzols : « Il y a quelques tableaux de famille, de mauvais siéges, un vieux « rideau de lit fait avec des pièces de tapisserie de Berganne, une

[1] Archives de l'Empire, *papiers Bouillon.*

« cloche qui peut valoir dix francs. » Et puis.... ? — C'est tout. Oui, c'est tout ce qui restait dans cette demeure où Polie de Poitiers avait versé au vieil Arnaud de Polignac, son mari, le philtre de ses séductions; où Éléonore et Antoinette de Beaufort, nièces des papes d'Avignon, dernières châtelaines des anciens jours, avaient donné à leurs haquenées le temps d'y souffler en prenant elles-mêmes le temps d'y ouvrir leurs livres d'heures; où le vicomte de Turenne, un grand seigneur celui-là, qui devait être bientôt prince souverain et mourir dans son lit malgré Catherine de Médicis et le Cardinal de Richelieu, ne se trouvait pas trop mal en y défrayant pendant quinze jours cinquante gentilshommes de sa suite.

On le comprend, aux marquises de Montagu, dames du palais de la Reine, accoutumées à toutes les recherches de la vie moderne, il fallait une autre résidence que ces châteaux froids, tristes, démeublés, de Beaune et de Bouzols. Les barons du Velay, leurs maris, n'y venaient pas même au renouvellement de baux qu'on adjugeait aux enchères sur simple procuration donnée à un homme de confiance, quoiqu'il s'agît de fermages s'élevant en 1787 pour Bonzols à près de 10,000 livres, et à 12,000 livres pour Beaune et Pradelles. S'ils y apparaissaient dans un voyage de deux ou trois jours motivé par quelque circonstance exceptionnelle, c'était au Puy, en ville de ressource, non au château, et leurs intendants ou des serviteurs plus infimes profitaient seuls, si même ils profitaient, de l'obligation imposée aux fermiers de fournir la pitance aux chevaux du maître pendant une semaine chaque année.

En parcourant ces baux médités à distance et par des seigneurs en général peu agronomes, on est cependant frappé de leur constante sollicitude pour la conservation des bois, pour l'entretien des vergers, des arbres de bordures et des saulées, de même que pour quelques autres intérêts ruraux. Il y a là pour protéger le val de Coubon contre le ravage des inondations, de vieux enseignements qui même aujourd'hui ne seraient peut-être pas sans valeur[1].

La déplorable situation des chapelains était un des effets de ce

[1] Le fermier de Bouzols était tenu de planter chaque année dix arbres greffés dans le verger et 300 plançons dans des endroits indiqués, en en justifiant par un certificat. — Il était tenu de laisser en prairie la bande de terre qui était au-dessous du bief du moulin de la Darne jusqu'à la Loire, et même, s'il en était requis, de laisser aussi en gazon 20 pas en largeur de la terre supérieure au bief tout le long du ruisseau de Laussonne.

long délaissement. A Pradelles, la maison de Beaune avait une chapelle, à droite du chœur dans l'église des Jacobins, et elle y avait fait d'anciennes fondations. Mais quand il devenait nécessaire de réparer cette chapelle, les moines déclaraient n'y être pas obligés, et de là d'incessantes contestations. Comme successeurs des Vilate, les Nicolaï possédaient la chapelle de gauche et avaient avec le couvent la même difficulté.

A Bouzols c'était bien autre chose : pour desservir la chapelle de Saint-Eustache située dans l'enceinte du château et annexe de la cure de Coubon, il y avait un chapelain à qui l'habitation était réservée et à qui le fermier devait payer 120 livres par an à la condition de dire la messe dimanches et fêtes ; mais il n'y venait pas, il était curé à Saint-André-Chalencon, et on l'avait même assigné en démission de son titre purement nominal. Peut-être le curé de Coubon aimait-il autant que les habitants du hameau vinssent aux offices de l'église paroissiale. Mais s'ils tenaient à leurs vieilles habitudes le devoir religieux restait en souffrance. Rien cependant du plus indispensable n'avait être déplacé. Deux cloches pour une pouvaient annoncer la messe, et la sacristie renfermait un calice, une aube, trois chasubles, l'une neuve de satin broché avec galon d'or faux, couleur cramoisi à fleurs, l'autre ancienne d'une étoffe brochée à petites fleurs d'or, la troisième d'un camelot noir.

Anciennement, les seigneurs de Bouzols avaient une prébende dans l'église de Coubon et y entretenaient un chapelain au moyen d'une fondation. Mais depuis longtemps ce service par chapelain particulier s'était perdu [1].

C'est surtout dans l'ordre politique que cet *absentéisme* déjà séculaire avait eu les plus graves conséquences. Sans doute le régime des Etats avait été violemment comprimé d'abord par Richelieu et ensuite par Colbert, grands ministres chacun à sa manière et pour son temps, mais presque aussi ennemis l'un que l'autre des libertés provinciales. Cependant, il reste toujours quelque pouvoir à des corps qui votent et répartissent l'impôt, et même réduits à n'être plus qu'un rouage d'administration. Ces assemblées avaient encore à rendre et rendaient en effet d'incontestables services au pays, ne serait-ce que de le maintenir dans l'habitude de faire ses affaires tout seul et lui-même. Les barons n'avaient pas à se plaindre des

[1] Archives de l'Empire, *papiers Bouillon*.

institutions particulières du Vélay qui leur donnaient sur 31 membres dont se composaient les Etats, 18 siéges et autant de suffrages. Eux qui, au moyen âge, avaient fait en plein champ une si rude guerre à la suzeraineté de l'évêque, et qui, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles restaient encore si jaloux de son gouvernement diocésain soumis après tout au contrôle de l'assemblée des trois états du pays dont il n'était que le président-né, pourquoi désertaient-ils leur banc à n'y être plus que trois ou quatre chaque session? Pourquoi dans cette arène pacifique d'une assemblée délibérante et régulière ne venaient-ils pas lui opposer le contre-poids de leur nombre et des bonnes raisons, s ils en avaient? Pourquoi dédaignaient-ils également de s'éclairer, de discuter et de s'asservir, laissant à quelques dignitaires de l'église et aux consuls qui n'abdiquaient jamais toute indépendance, le soin de vérifier les comptes, grosse affaire toujours, mais que pour leur propre maison, ces gens d'épée abandonnaient à leurs intendants?

Pour avoir manqué à ce devoir, pour avoir commis la faute de se rendre d'année en année plus étranger à l'esprit et aux intérêts du pays, le baronnage avait perdu le droit de défendre dans l'assemblée de la noblesse aux derniers jours de l'ancienne monarchie des priviléges dont il n'avait pas su se servir, un régime d'États qu'il avait dépendu de lui de rendre excellent, et dans lequel il aurait trouvé la popularité qui est une force et une sauvegarde lorsque les périls s'approchent; et voilà pourquoi cette protestation que nous avons fait connaître de trois hommes des plus considérables en Vélay, qui aujourd'hui ne paraîtra pas dépourvue de toute sagesse, vint pourtant y mourir sans écho.

On date la révolution de l'année 1789, et c'est en vérité à cette date qu'elle s'est proclamée souveraine. Mais pour qui l'étudie sur le sol, dans les archives et dans les mœurs, il y avait longtemps qu'elle était faite. Mais les révolutions balayent plus vite les institutions politiques que le temps ne ronge les vieux monuments. L'Assemblée constituante ne mit qu'un jour pour détruire le régime des États provinciaux, et, si l'homme n'y mettait la main, les ruines de Bouzols dresseraient encore pendant des siècles leur imposante et sombre silhouette sur les vertes prairies que baigne la Loire.

DOCUMENTS.

N° IX.

Contrat de mariage de Louis-Joachim de Montagu-Bouzols avec Marie-Françoise Colbert de Croissy.

Pardevant le notaire garde-notes du roy à Paris, soussigné, furent présents haut et puissant seigneur, messire Antoine-Henri de Montagut, chevalier, seigneur et marquis de Bouzols, vicomte le Bromont-Lamothe et baronnie de Montglandien, Plauzac, Domeyrat, comte d'Aps et autres lieux, demeurant ordinairement au château dudit Plauzat, province d'Auvergne, tant en son nom que comme procureur de haute et puissante dame Anne-Gabrielle de Montboissier-Canillac, son épouse de lui autorisée, d'elle fondé de procuration passée par devant Cothon, notaire audit Plauzat, présents les témoins et nommés le 20 avril dernier, légalisée au clos par le sieur Verdier, bailly audit lieu et de lui signée et de Mailly, greffier, et scellée ledit jour, et encore ledit seigneur comme procureur de haut et puissant seigneur messire Joachim de Montagut, vicomte de Beausse, marquis de Bouzols, comte d'Aps, seigneur dominant de la ville de Pradelles, Plauzat et Domeyrat, Bromont-Lamothe, Saint-Julien de Peyrelas, Fremigières, conseigneur et habitant de la ville de Saint-Marcel d'Ardèche, son père, de lui pareillement fondé de procuration passée par-devant Mathieu, notaire royal audit Saint-Marcel, aussi présents les témoins et nommés, le 11 avril, légalisée au bas par le sieur Veyrine, lieutenant en la juridiction de Saint-Marcel ledit jour 11 avril, signée Veyrine et Gascher, greffiers, et scellée; lesdites procurations spéciales à l'effet du présent contrat de mariage ainsi qu'il est apparu par les originaux d'icelles demeurant jointes à la minute des présentes pour y avoir recours et être transcrites en foi des expéditions qui en seront délivrées après avoir été certifiées véritables par ledit seigneur et paraphées à sa réquisition par les notaires soussignés, ledit seigneur, marquis de Bouzols, ès-dits noms de lui et de ladite dame son épouse stipulant pour haut et puissant seigneur messire Joachim de Montagut, chevalier, marquis de Bouzols, mestre de camp des cavaliers du régiment royal Piémont, leur fils aîné, à ce présent et consentant, demeurant avec ledit seigneur son père sur le quai Malaquais, paroisse Saint-Sulpice, pour lui et en son nom d'une part;

Et haut et puissant seigneur messire Charles Colbert, chevalier, marquis de Croissy et autres lieux, conseiller du roy ordinaire en

tous ses conseils, ministre et secrétaire d'État et des commandements de Sa Majesté, commandeur et grand trésorier de ses ordres, et haute et puissante dame son épouse qu'il autorise à l'effet dudit présent contrat, demeurant en leur hôtel à Paris rue Vivienne, paroisse Saint-Eustache, stipulant pour damoiselle Marie-Françoise Colbert de Croissy, leur fille, à ce présente et consentante, d'autre part;

Lesquelles parties en présence et de l'agrément de très-haut, très-puissant, très-excellent et très-victorieux prince Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, très-haut, très-puissant et très-excellent prince, Monseigneur Louis, dauphin de France, fils unique du roi, très-hauts, très-puissants et excellents princes messeigneurs Louis, duc de Bourgogne, Philippe, duc d'Anjou et Charles, duc de Berry, enfants de mon dit seigneur, très-haut, très-puissant et excellent prince, monseigneur Philippe de France, frère unique de Sa Majesté, duc d'Orléans, très-haute, très-puissante et excellente princesse, Madame Elisabeth-Charlotte, épouse de ladite altesse royale, très-haut, très-puissant et excellent prince, monseigneur Philippe d'Orléans, duc de Chartres, très-haute, très-puissante et excellente princesse Marie-Françoise de Bourbon, épouse de mon dit seigneur le duc de Chartres, très-haute, très-puissante et excellente princesse, Mademoiselle Elisabeth-Charlotte, fille de leur altesse royale, Monsieur et Madame, très-haut et très-puissant prince, monseigneur Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, grand-maître de la maison du roy, très-haute et très-puissante princesse, Madame Anne-Palatine de Bavière, son épouse, très-haut et très-puissant prince, monseigneur Louis de Bourbon, duc d'Enghien, très-haute et très-puissante princesse, Madame Louise-Françoise de Bourbon, son épouse, très-haute et très-puissante princesse, Madame Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France, veuve et douairière de monseigneur le prince de Conti, très-haut et très-puissant prince, monseigneur François-Louis de Bourbon, prince de Conti, très-haute et très-puissante princesse, Madame Marie-Thérèse de Bourbon, son épouse, très-haut et très-puissant prince, monseigneur Louis-Auguste de Bourbon, clerc de marine, très-haute et très-puissante princesse, Madame Louise-Benedicte de Bourbon, son épouse, et très-haut et très-puissant prince, monseigneur Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, et encore en présence de messieurs et dames, leurs parents et amis, savoir, de la part dudit seigneur, marquis de Bouzols, d'illustrissime et révérendissime seigneur, monseigneur Charles-Antoine de la Garde de Chambonas, évêque et comte de Viviers, prince de Donzère et de Châteauneuf du Rosne, baron de Largentière, seigneur des villes du Bourg et Villeneuve de Berg, abbé commendataire de l'abbaye de

Mozon, conseiller du roy en ses conseils, et messire de la Garde, chevalier, comte de Chambonas, capitaine des gardes de mon dit seigneur le duc du Maine, ses cousins germains, et de la part des dits seigneur et dame de Croissy, et de ladite damoiselle leur fille, de haut et puissant seigneur, messire Jean-Baptiste Colbert, chevalier, marquis de Torcy, conseiller du roy en tous ses conseils, secrétaire d'Etat et des commandements de S. M., messire Charles-Joachim Colbert de Croissy, docteur en Sorbonne, vicaire général du grand vicaire de Pontoise, abbé commendataire de Notre-Dame de Royaumont, ordre de Citeaux, prieur de Longueville, conseiller du roy en son conseil d'Etat, agent général du clergé de France, et messire Louis-François-Henri Colbert, chevalier de Croissy, colonel du régiment de Santerre, frères de ladite damoiselle; dame Marie Colbert, veuve de messire Jean des Marets, conseiller du roy en ses conseils, tante paternelle, haute et puissante dame Marie-Madeleine de Bautru, veuve de haut et puissant seigneur messire Edouard-François Colbert, chevalier des ordres du roy, comte de Maulevrier, baron de la Fregerie, seigneur de Villevieuse et autres lieux, lieutenant général des armées du roy, gouverneur des ville et citadelle de Tournay, oncle paternel, illustrissime et révérendissime seigneur, monseigneur Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, primat de Normandie, abbé de l'abbaye de Notre-Dame de Bec-Hellouin, prieur et seigneur spirituel et temporel de Notre-Dame de la Charité sur Loire et de Saincaize, cousin germain paternel, messire Nicolas des Marets, chevalier, marquis de Maillé, Roger et Bleny, baron de Châteauneuf en Thimerais et autres lieux, conseiller du roy en ses conseils, aussi cousin germain paternel, et dame Marie Béchameil, son épouse, haut et puissant seigneur messire Louis-François-Marie Le Tessier, chevalier, marquis de Barbezieux et autres lieux, conseiller du roy en tous ses conseils, secrétaire d'Etat et des commandements de S. M., commandeur et grand chancelier de ses ordres, et haut et puissant seigneur messire Chrétien-François de Lamoignon, chevalier, marquis de Bâville et autres lieux, conseiller du roy en son conseil d'Etat et son avocat général au Parlement de Paris, amis communs.

Volontairement reconnurent et confessèrent avoir fait et accordé le traité de mariage, dons, douaire, conventions et autres choses qui ensuivent. C'est : ledit seigneur marquis de Bouzols, fils, et ladite damoiselle Marie-Françoise Colbert de Croissy, sous l'autorité desdits seigneurs et dames, leurs pères et mères ont promis respectivement de prendre par nom et loy de mariage et en faire les solennités en face de notre mère sainte Eglise dans le plus bref temps qu'il se pourra et qu'il sera avisé et délibéré entre eux et lesdits seigneurs et dames, leurs pères et mères, parents et amis.

Lesdits seigneur et damoiselle futurs époux seront communs en tous biens, meubles et conquests, immeubles, suivant la coutume de Paris, conformément à laquelle leur communauté sera régie et gouvernée, soit qu'ils fassent leur demeure ou des acquisitions en d'autres coutumes auxquelles ils ont dérogé et renoncé expressément.

Ne seront tenus des dettes et hypothèques l'un de l'autre faites avant leur mariage, et s'il y en a, elles seront payées sur les biens de celui du chef duquel elles procéderont sans que ceux de l'autre en soient tenus.

En faveur duquel mariage lesdits seigneur et dame de Croissy père et mère de ladite damoiselle, promettent et s'obligent ensemblement et solidairement l'un pour l'autre chacun d'eux seul pour le tout, sans division, discussion et fidejussion, à quoi ils renoncent, et aux bénéfices et exemptions desdits droits, de lui donner en avancement sur leurs futures successions la somme de 260,000 livres, savoir 210,000 livres la veille des épousailles en deniers comptants ou contrats de constitution de rentes au choix desdits seigneurs père et mère qui promettront et s'obligeront sous la même solidité de garantie; fournir et faire valoir lesdites rentes en principaux et arrérages, même de payer lesdits arrérages, si faute y avait de ce faire par les débiteurs d'icelles, soi-même après chacune année échue, sans que lesdits seigneur et damoiselle futurs époux soient tenus de faire aucune discussion ni diligences, et les 50,000 livres restants seront à prendre sur leurs biens lors du décès du dernier mourant.

Et, outre, s'obligent pareillement de loger et nourrir tant à la cour qu'à Paris où ils seront pendant cinq années du jour desdites épousailles desdits seigneur et damoiselle futurs époux, avec le nombre de femmes nécessaires pour ladite damoiselle, et deux valets de chambre, lesdites nourritures et logement estimés à l'amiable entre les parties à la somme de 3,000 livres pour chacun an, si mieux n'aiment lesdits seigneur et dame père et mère payer auxdits seigneur et damoiselle ladite somme de 3,000 livres par an.

De laquelle somme de 210,000 livres, celle de 80,000 livres entrera en ladite communauté et le surplus avec ce qui adviendra et écherra à ladite damoiselle future épouse à quelque titre que ce soit en meubles ou immeubles pendant ledit mariage par succession, donation ou autrement, lui demeurera propre et aux siens de son côté et ligne, et à cette fin ce qui sera remis en deniers comptants sera employé en acquisitions d'héritages ou rentes et jusque à ce que l'emploi en ait été fait; la présente stipulation vaudra et l'action en sera réputée immobilière.

Ledit seigneur futur époux doue la damoiselle future épouse de la somme de 6,000 livres de rente viagère; le douaire préfix par chacun

an, soit qu'il y ait enfant ou non, lors de la dissolution dudit mariage, duquel douaire elle jouira du jour du décès dudit seigneur futur époux sans être obligée d'en faire demande en justice, nonobstant toutes coutumes à ce contraire, auxquelles est aussi dérogé, lequel douaire sera à prendre généralement sur tous les biens meubles, revenus, terres et possessions immeubles, présents et à venir dudit seigneur futur époux.

Outre lequel douaire et sans diminution d'icellui, ladite damoiselle future épouse demeurant en viduité, aura pour son habitation le château de Domeyrat avec les jardins et préclôtures, ledit château meublé de meubles convenables à l'état de ladite damoiselle jusque à la valeur de 8,000 livres suivant l'estimation qui en sera faite à l'amiable pour être vendus en l'état que seront après ladite habitation prise, sans que ladite damoiselle ni ses héritiers ou ayant cause soient tenus de la moins-value.

Le survivant desdits seigneur et damoiselle futurs époux prendra par préciput et avantage partage des biens meubles de ladite communauté tel qu'il voudra choisir réciproquement jusque à la somme de 20,000 livres suivant la prisée de l'inventaire qui en sera faite et sans criée ou ladite somme en deniers aussi à son choix.

Si pendant le mariage il est vendu ou aliéné quelques immeubles ou racheté quelques rentes qui soient propres à l'un ou à l'autre desdits seigneur et damoiselle futurs époux, remploi en sera fait en autres pareils biens qui seront de même nature à celui duquel ils procéderont et aux siens de son côté et ligne, et si au jour de la dissolution de communauté ledit remploi n'est fait, lesdits deniers en seront pris sur les biens d'icelle s'ils suffisent, sinon, ce qui en manquera à l'égard du remploi des propres de ladite damoiselle future sera pris sur les propres et autres biens dudit seigneur futur époux, et sera l'action de remploi propre à celui dont les biens auront été aliénés ou rachetés ou aux siens de son côté et ligne, et en cas qu'au jour de la dissolution de communauté il se trouve en nature quelques biens de la damoiselle future épouse, elle ou ses héritiers les reprendront ainsi qu'ils seront.

Sera permis à ladite damoiselle future épouse et aux enfants qui pourront naître dudit mariage, d'accepter ladite communauté ou d'y renoncer, et en cas de renonciation ils reprendront ladite somme de 260,000 livres ou ce qui en aura été fourni avec ce qui sera advenu et échu à ladite damoiselle pendant le mariage par succession, donation ou autrement, et encore ladite damoiselle, ses douaires, habitations, ameublement et préciput tels que dessus, franchement et quittement de toutes dettes et hypothèques de ladite communauté quoique elle

y eût parlé ou y eut été condamnée, dont elle et lesdits enfants seront acquittés par ledit seigneur futur époux, par raison de quoi et des autres clauses et conventions dudit mariage ils auront hypothèque de ce jour.

Lesdits seigneur et dame père et mère de ladite damoiselle et le survivant d'eux auront pareille faculté d'accepter ou renoncer le décès de ladite damoiselle arrivant sans enfants et laissant audit seigneur futur époux la somme de 35,000 livres pour son indemnité des frais et charges dudit mariage, et si ledit seigneur prédécède ladite damoiselle future épouse aussi sans enfants, ladite damoiselle et lesdits seigneur et dame ses père et mère, le survivant d'eux et leurs héritiers ne pourront demander le paiement de la restitution de la dot et des autres biens de ladite damoiselle que trois ans après le jour dudit décès, et cependant l'intérêt leur en sera payé par chacun an suivant l'ordonnance.

Comme aussi en faveur dudit mariage, ledit seigneur de Bouzols, audit nom de procureur dudit seigneur vicomte de Beaune, son père, fait don par donation entre vifs pure et irrévocable et promet garantir de tous troubles ni empêchements généralement quelconques audit seigneur futur époux, son petit-fils, ce acceptant pour luy, ses hoirs et ayant cause, de la terre et marquisat dudit Bouzols, de la baronnie de Servissac, de la Roche-sous-Coubon, mandement de Charentes, et de toutes leurs dépendances, rentes et revenus d'icelles appartenant audit seigneur vicomte de Beaune.

Et encore ledit seigneur marquis de Bouzols tant en son dit nom que pour et au nom et comme procureur de ladite dame son épouse fait pareillement don ou avancement sur leurs successions futures et promet ès-dits noms et en chacun d'iceux solidairement, lui seul pour le tout, sans division, discussion et fidéjussion, à quoi il renonce et au bénéfice d'exceptions desdits droits, garantie de tous troubles et empêchements généralement quelconques, audit seigneur futur époux, leur fils, aussi ce acceptant comme dessus, les terres et seigneuries qui leur appartiennent, y compris ledit marquisat de Bouzols, le tout pour la somme de 35,000 livres de revenus par chacun an, avec les meubles qui se trouvent ès-dites terres et seigneuries lors du décès du dernier mourant desdits seigneur et dame père et mère, en ce compris les biens substitués et ceux de la donation qu'ils ont faicte par leur contrat de mariage passé par-devant Rocher, notaire à Riom, le 7 février 1662, au profit de celui de leurs enfants qu'ils voudraient choisir qu'ils déclarent à présent être ledit seigneur futur époux, à la réserve toutefois de l'usufruit desdites terres et seigneuries qu'il fait au profit tant dudit seigneur vicomte de Beaune que de lui et de la-

dite dame son épouse, lequel usufruit il se constitue en chacun desdits noms tenir à titre de précaire pour être réuni au fonds et propriété desdits biens après leur décès, et en attendant la jouissance desdites terres et seigneuries, ledit seigneur marquis de Bouzols en son dit nom et pour et au nom de ladite dame son épouse, donne dès à présent audit seigneur futur époux, outre le régiment royal de Piémont dont il est pourvu qu'ils lui ont ci-devant donné, ledit marquisat de Bouzols, la vicomté de Bromont-Lamothe, la baronnie de Montglandier, et la terre d'Abdiac, lesdites terres de 15,000 livres de revenu par an pour en jouir par ledit seigneur futur époux aux termes des baux qui en sont faits à l'exception du droit d'entrée aux états du pays de Velay la vie durant dudit seigneur son père qui donne encore ès-dits noms de lui et de ladite dame son épouse audit seigneur futur époux pareillement en avancement d'hoirie sur leurs dites successions, 5,000 livres de rente à prendre incontinent après le décès dudit seigneur aïeul sur les terres qu'ils délègueront lors audit seigneur futur époux.

Pourra ledit seigneur père dudit seigneur futur époux retirer la jouissance de ladite terre de Bouzols lors dudit décès dudit seigneur aïeul, en donnant audit seigneur futur époux des terres de pareils revenus, la propriété de ladite terre de Bouzols demeurant toujours audit seigneur futur époux, le décès duquel arrivant sans enfants dudit mariage avant celui desdits seigneur et dame ses père et mère ou de l'un d'eux, lesdits seigneur et dame ses père et mère rentreront en la propriété desdits biens donnés à la charge de payer les dettes et les conventions dudit mariage, de tous lesquels biens dudit seigneur futur époux il en entrera en ladite communauté la somme de 60,000 livres, et le surplus même le prix dudit régiment dont il est pourvu avec ce qui lui adviendra et écherra en meubles et immeubles pendant ledit mariage par succession, donation ou autrement lui sera et demeurera propre et aux siens de son côté et ligne, et à cet effet sera fait inventaire des meubles qui sont à présent dans les châteaux et maisons pour être annexé à la minute des présentes et y avoir recours si besoin est.

Arrivant le décès dudit seigneur futur époux sans enfants mâles, les biens à lui ci-dessus donnés appartiendront à celui des autres enfants mâles desdits seigneur et dame ses père et mère au choix dudit seigneur père, et au défaut dudit choix, à l'aîné de la maison, et à ses descendants mâles, tant que les substitutions peuvent s'étendre et ont lieu par les ordonnances du royaume, préférant toujours les mâles aux femelles et les aînés aux puînés, à moins que par les pères n'en soit ordonné autrement pour le bien et avantage de la maison,

sur lesquels biens sera préalablement pris la somme de 260,000 livres qui appartiendra à la fille ou aux filles qui naîtront dudit mariage futur, laquelle somme sera fournie en terres par estimation ou en deniers au choix de la famille dudit seigneur futur époux, et au cas où sera la somme entière ou partie propre à ceux du côté et ligne dudit seigneur futur époux, lesdits seigneur et damoiselle futurs époux donneront à tels de leurs enfants mâles qu'ils désireront choisir le quart de leurs biens, lequel choix appartiendra préférablement audit seigneur futur époux, et s'il ne l'a pas fait au jour de son décès, il appartiendra à ladite damoiselle future épouse, et si ni l'un ni l'autre ne l'ont fait, ladite donation sera au profit de l'aîné desdits enfants. Les survivants desdits seigneurs et dames pères et mères desdits seigneur et damoiselle futurs époux jouiront par usufruit leurs vies durant de la part que lesdits seigneur et damoiselle futurs époux pourraient prétendre dans tous les biens des prédécédés de quelque nature qu'ils soient, sans que ledit seigneur et damoiselle futurs époux, leurs enfants, héritiers ou ayant cause, leur en puissent demander aucun compte ni partage qu'en rapportant actuellement tout ce qui aura été donné par lesdits seigneurs et dames pères et mères pour être entièrement imputé sur la part qu'ils pourraient prétendre ès-succession des prédécédés pourvu que le semblable soit observé par les autres enfants desdits seigneurs et dames pères et mères.

Car ainsi a été accordé entre les parties lesquelles pour faire insinuer et publier ces présentes au greffe des insinuations du Châtelet de Paris et en tels autres des greffes et juridictions que besoin sera dans les temps portés par l'ordonnance, ont constitué leurs procureurs, les porteurs des expéditions ou extraits d'icelles, et pour l'exécution des présentes le marquis de Bouzols père, ès-dits noms, et M. et M^me^ de Croissy ont élu domicile en leurs hôtels à Paris.

Fait et passé, savoir à l'égard de S. M., mondit seigneur le dauphin, messeigneurs les princes, Monsieur et Madame, et princesses, en leurs appartements au château de Versailles, et à l'égard des parties et autres seigneurs et dames à Paris en l'hôtel desdits seigneurs et dames de Croissy, devant déclaré, l'an 1696 et le dimanche 13 mai, avant midi et après midi. Et ont sadite Majesté, et mondit seigneur et autres, seigneurs et dames, avec lesdites parties signé à la minute des présentes demeurée en la garde et possession de Noël de Beauvais, l'un des notaires soussignés.

(Arch. dép. de la Haute-Loire, reg. des Insinuations de la sénéchaussée du Puy. B. 40.)

N° X.

Dernier degré généalogique de la maison de Montagu-Bouzols.

M. Borel d'Hauterive a publié dans l'*Annuaire de la noblesse de France*, vol. de 1861, p. 197, une généalogie de la maison de Montagu qu'il termine ainsi :

IX. — Joachim de Montagu-Beaune épousa, le 12 mai 1783, Anne-Paule-Dominique de Noailles, fille du duc d'Ayen et de Henriette-Louise d'Aguesseau, il laissa de cette union : 1° Astale de Montagu, qui épousa M^lle^ Joussineau de Tourdonnet, dont il eut les comtesses de Carné et d'Andigné et la marquise de Fraguier ; 2° la comtesse de la Romagère ; 3° la comtesse du Parc ; 4° Marie-Paule-Sophie de Montagu-Beaune, femme d'Adolphe Gaillard de Ferré d'Auberville et mère de la marquise de Montaignac de Chauvance, et d'Amélie, mariée au général de la Moricière.

Armes : *de gueules, à la tour donjonnée d'argent de deux pièces, l'une sur l'autre.*

TRUCHARD DU MOLIN.
Conseiller à la Cour de Cassation.

Lettre inédite de la Reine Marguerite à la comtesse de Moret [1].

Madame la comtesse, estant obligée par devoir et plus de volonté, d'honnorer tout ce que le roy ayme, j'ai désiré en vous rendant cet agréable devoir estre recongnue de vous pour celle du monde qui se resjouit davantage de votre glorieuse fortune, et qui par autant de vœux très-dévotz requiers continuellement au ciel vouloir continuer à S. M. ce contentement, et à vous le bonheur et très-longues années ; sans que jamais cette indigne de la Forcenerie (*sic*) de laquelle cette beauté nous a tous délivrez, Leurs Majestez, ce royaume et moy, se puisse relever de sa cheute. Dieu qui pour le bien du roy a esté autheur de ce tant souhaité effet, exauçant ma prière accompagnée de celle de tous les gens de bien, en sera le conservateur, et me donnera le moyen, comme je l'en requiers, de vous faire par quelque digne effet paroistre.....

[1] Cette lettre de l'épouse divorcée d'Henri IV à une de ses maîtresses, donne une singulière idée des mœurs de l'époque. Elle se trouve dans un recueil manuscrit de la Bibliothèque impériale. (F. franc., 20051, fol. 34.)

RÉPERTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Collection de Camps.

*(Suite *.)*

Nobiliaire historique, tome II. — Règne de Philippe Ier.

COMTES (*Suite*).

Meulant (Hugues, comte de), 1067-1076.
— (Robert, comte de), 1067-1102.
Montdidier (Hilduin, comte de).
— (Manassès, comte de), 1061.
Mortain (Robert, comte de), 1070-1080.
Mouson (Louis de), 1098.
Nevers (Gui de), 1076.
— (Guillaume I, comte de), 1071.
— (Renaud, comte de), 1079.
— (Robert, comte de), 1094.
— (Guillaume II, comte de), 1083-1104.
Orange (Raimbaud, comte d'), 1096.
Paillars (Raimond, comte de), 1069.
Paul (Roger, comte de Saint-), 1067.
— (Gui et Hugues, comtes de Saint-), 1075-1096.
Perche (Rotrou, comte du), 1096-1097.
Ponthieu (Gui, comte de), 1059-1067.
Porcien (Roger, comte de), 1084.
Rameru (Hugues, comte de).
— (André, comte de), 1104.
Rhetel (Hugues, comte de), 1094-1108.
— (Baudouin, comte de), 1096-1131.

* Voyez 11e liv., novembre 1869, p. 525.

Rouci (Ebles, comte de), 1084.
Roussillon (Gilbert, comte de), 1085.
— (Geoffroi, comte de), 1096-1099.
— (Gérard, comte de), 1096.
Soissons (Guillaume, comte de), 1059-1067.
— (Renaud, comte de), 1084.
Stenay (Pierre, comte de).
Toul (Rainard, comte de), 1096.
Toulouse (Guillaume, comte de), 1075-1083.
— (Raimond, comte de), 1095-1005.
— (Guillaume-Jourdain, comte de).
— (Bertrand, comte de), 1095-1100.
Urgel (Ermengaud, comte d'), 1089.
Valois (Raoul, comte de), 1059-1071.
— (Gaultier, comte de), 1076.
— (Simon, comte de), 1069-1077.
Vendôme (Geoffroi-Jourdain, comte de), 1096-1098.
— (Geoffroi-Grisegonelle, comte de), 1098-1105.
Vermandois (Herbert, comte de), 1059.

VICOMTES.

Acqs (Raimond, vicomte d'), 1088.
Antonin (Isarn, vicomte de Saint-), 1083.
Barthe (Sance, vicomte de la), 1083.
Bayonne (Fortunius Sance, vicomte de), 1068.
Béarn (Centulle IV, vicomte de), 1060-1080.
— (Gaston IV, vicomte de), 1096.
Béziers (Raimond-Bernard-Trincavel, vicomte de), 1067-1070.
Blois (Robert, vicomte de), 1104.
Bourges (Harpin, vicomte de), 1096-1109.
Carlat (Bérenger, vicomte de), 1080.
Castillon (Pierre, vicomte de), 1097.
Chartres (Hugues, vicomte de), 1107.
Châteaudun (Geoffroi, vicomte de), 1107.
Clameci (Gautier, vicomte de), 1104.
Cotentin (Néel, vicomte du), 1087.
Gavarret (Pierre-Roger, vicomte de), 1060.

Ipres (Philippe, vicomte d'), 1096.
Limoges (Aimar, vicomte de), 1074.
Mareuil (Dudon, vicomte de), 1095.
Marsan (Raimond, vicomte de), 1060.
Melun (Ursion, vicomte de), 1067.
— (Guillaume, vicomte de), 1094.
Narbonne (Emeri, vicomte de), 1100.
Polastron (Aimar, vicomte de), 1060.
Poitiers (Boson, vicomte de), 1088.
Sens (Garnier, vicomte de), 1083.
— (Milon, vicomte de), 1094.
— (Manassès, vicomte de), 1101.
Thouars (Aimeri, vicomte de), 1076.
— (Arbert, vicomte de), 1092-1099.
Tortose (N. Pilet, vicomte de), 1096.
Troyes (Milon, vicomte de), 1102.
Turenne (Raimond I, vicomte de), 1096.
Urgel (Miron, vicomte d'), 1069.

SEIGNEURS NON TITRÉS.

Afne (Anserie d'), 1072.
Agie Humbaud d'), 1089.
Ailli (Robert d'), 1079.
Aimond-Bernard, 1083.
Airaud (Hugues d'), 1101.
Aire (Hermand d'), 1096.
Aix (Giloie d'), 1096.
Albigny ou Aubigny (Gamelon d'), 1079.
Albret (Amanieu d'), 1080.
Aldenbourg (Varnier d'), 1096.
Aleman (Viker), 1100.
Aleman d'Uriage, 1108.
Alix (Geoffroi), 1092.
Alost (Raoul d'), 1096.
Amanieu (Guillaume), 1096.
Ancenis (Payen d'), 1074.
Anechin (Létard d'), 1070.

André (Abein de Saint-), 1110.
— (Joslin de Saint-), 1110.
Anegal (Sance), 1059-1068.
Aner (Loup), 1059.
Anet (Hugues), 1067.
— (Gohier d'), 1106.
— (Simon d'), 1107.
Auguisot (Robert), 1084.
Ans ou Ains (Robert), 1100.
Ansain (Guillaume d'), 1087.
Anseng (Gobert d'), 1089.
Arches (Guillaume d'), 1075.
Ardaos (Raimond d'), 1101.
Ardres (Raoul I, d'), 1065-1096.
Arestiaco (Hardouin de), 1074.
Argent (Aimeri d'), 1099.
— (Raoul d'), 1099.
Ariphat (Aimeri d'), 1083.
Arnaud (Guillaume d'), 1083-1093.
Arnal (Garsias), 1062.
Arnald (Arnal), 1087.
Arras (Jean d'), 1067.
Asche (Henri) d'), 1096.
— (Geoffroi d'), 1097.
Aspe (Armand-Guillaume d'), 1077.
Aspremont (Barbotin d'), 1099.
Aster (Guillaume d'), 1062.
Astenone (Guillaume), 1060.
Aubeterre (Roger d'), 1089.
Aubin (Hugues de Saint-). 1089.
Austrin (Gumbaud d'), 1096.
Auteuil (Hugues d'), 1072-1078.
Averger (Vital d'), 1083.
Avesnes (Gérard d'), 1099-1101.

L. SANDRET.

TABLETTES CONTEMPORAINES

MARIAGES

Septembre 1869.

M. Louis-Marie de Najac, capitaine de cavalerie, épouse M^lle^ Elisabeth Bonamy.

M. Marie-Raoul de Geffrier, — M^lle^ Denyse-Jeanne de Sauhard de Sasselange.

M. le comte Adrien-Marie de Wignacourt, officier de cavalerie, — M^lle^ Blanche de Beauvau, fille du prince Charles de Beauvau.

M. le comte Louis de la Tour de Saint-Ygest, — M^lle^ Mathilde Magarinos.

M. le comte Fernand-Aymard d'Albignac, — M^lle^ Caroline Dunozet de Sainte-Marie.

M. Boué de Verdier, — M^lle^ Bonnet.

M. Amédée de Turgot, capitaine au 8^e^ lanciers, — M^lle^ Marie Mallard.

Octobre 1869.

M. le baron Paul-Gabriel d'Avon de Collonge, — M^lle^ Louise Boscary de Villeplaine.

M. le baron Artaud Haussmann, — M^lle^ de Cailleux.

M. Séguin de la Salle, officier d'ordonnance de l'Empereur, — M^lle^ Vallès.

M. le baron Albert de Boynes, — M^lle^ Eugénie Manessier.

M. Pierre Fourcault de Pavant, — M^lle^ Gabrielle de Campeau.

M. le comte Albert de Fontenoy, — M^lle^ Jeanne de Felcourt.

M. Camille d'Escampe, — M^lle^ Adèle de Becquevort.

DÉCÈS.

Septembre 1869.

La Motte de Broons (comte de), décédé à Rennes, le 2.

Couret de Villeneuve, décédé à Paris, le 3, à l'âge de 65 ans.

Barbotan (comte Charles de), membre du Conseil général des Basses-Pyrénées, décédé le 7, à Barbotan (Gers), à l'âge de 52 ans.

Decazes (Mme la comtesse), décédée à Villeneuve-l'Etang, le 10.

Joigny de Pamele (Mlle Pauline de), décédée le 16, à l'âge de 58 ans.

Divonne (Mme la comtesse de), née Viella, décédée à Versailles, le 22, à l'âge de 84 ans.

Vigneral (comte Gustave de), membre du Conseil général de l'Orne, décédé au château de Ry, le 28, à l'âge de 61 ans.

Octobre 1869.

Sambeuf (de), ancien colonel de cavalerie, décédé à Paris, le 2.

Peyronnel (de), inspecteur en chef de la Marine en retraite, décédé à Lorient.

Breil de Pontbriand (Mme Caroline-Marie du), religieuse au Sacré-Cœur, décédée à Paris, le 9, à l'âge de 28 ans.

La Briffe (Pierre-Armand de), décédé à Paris, le 16, à l'âge de 69 ans.

Xaintrailles (Louis de), colonel d'état-major en retraite, chevalier de Saint-Louis, décédé le 17, à Saint-Germain-en-Laye, à l'âge de 81 ans.

Brunetière (de), ancien directeur des Haras, décédé à Paris, le 18.

Anthoine (d'), ancien officier des gardes-du-corps, décédé à Arguel (Doubs), à l'âge de 79 ans.

Montboucher (Mme la marquise de), née de La Chalotais, décédée au château de la Magnome (Ille-et-Vilaine).

Vassinhac (Charles de), marquis d'Imécourt, décédé le 26, au château de Louppy (Meuse), à l'âge de 67 ans.

Mila de Cabarieu (Mme veuve de), née de Salis, décédée à Tarbes, le 27, à l'âge de 72 ans.

PÈLERINAGES

EN TERRE-SAINTE

AU XVe SIÈCLE.

Les Papes ont été les ardents promoteurs des croisades ; il les faut glorifier d'avoir épargné à l'Europe les hontes de l'Islamisme. Le triste état des populations qu'asservit encore le joug musulman dit assez l'immense service qu'ils nous ont rendu, eux et les chrétiens généreux qui allaient guerroyer pour un tombeau. Mais les souverains Pontifes qui prêchaient la guerre sainte, qui précipitaient, pour sauver la civilisation menacée, l'Occident sur l'Orient, se les figure-t-on défendant d'aller en Palestine ? Sait-on que les successeurs d'Urbain II excommuniaient les imitateurs de Pierre l'Hermite ? — C'est pourtant ce que nous montre un document que nous allons citer.

I.

Dans la livraison du mois de juin 1869, la *Revue Historique* insérait un intéressant article de M. Émile Travers, archiviste du département du Doubs : *Pèlerinages en Terre-Sainte accomplis au* XVe *siècle par Louis et Guillaume de Châlon, princes d'Orange.* Ces pieux voyageurs ne furent pas les seuls, à cette époque. Trois autres gentilshommes, ceux-ci des diocèses de Limoges et de Périgueux, entreprirent eux aussi de visiter les lieux sanctifiés par le Sauveur. C'étaient Raymond de Salignac, Guillaume de Chateauverdun et Jean de Bremond.

Nous avons peu de détails sur ces trois personnages.

Raymond de Salignac, chevalier, seigneur de Magnac, était de cette ancienne maison de Salignac, illustrée par tant d'hommes célèbres pendant plusieurs siècles, et surtout par l'immortel Fénelon. Il était petit-neveu de Pierre de Salignac, servant en 1413 sous le maréchal de Heilly, à la garde de la ville de Saintes. Cette seigneurie de Magnac fut sans doute possédée par Ithier de Magnac, sénéchal de Saintonge en 1340. C'est aujourd'hui Magnac-Laval, chef-lieu de canton, à trois lieues de Bellac, diocèse de Limoges.

Lainé, dans sa généalogie de la maison de Salignac (*Archives de la noblesse,* t. IX), ne donne point la filiation suivie de la branche de Magnac. Il se borne à dire qu'elle eut pour auteur Guillaume de Salignac, chevalier, seigneur de Bourzac, vivant en 1401, et qu'elle s'éteignit au XVI^e^ siècle, après s'être alliée aux Chamborant, Coignac, Crussol d'Uzès, Gourdon de Genouillac, Gramont, Pierre-Buffière, Plas, Pompadour, La Roche-Aymon, de Saillant, Soreau, Toucheboeuf. D'après l'ordre des temps, nous pensons que Raymond de Salignac, notre pèlerin, fut père de Foucaud et d'Antoine de Salignac, qui épousèrent les deux filles de Jacques Galiot de Genouillac et de Catherine Flamenc. Foucaud, l'aîné, marié par contrat du 20 mars 1491, eut la seigneurie de Magnac qu'il transmit à sa fille, Péronne de Salignac, femme de François de Crussol.

A l'aide de quelques notes que veut bien nous communiquer M. Hippolyte Le Gardeur de Tilly, nous pouvons snppléer au silence de Lainé.

Raymond de Salignac, seigneur de Magnac, avait deux frères : 1° Armand de Salignac, qualifié seigneur de Magnac et de Chadeuil dans un titre de 1460, et sénéchal de Périgord. Il mourut sans postérité. — 2° Jean de Salignac, seigneur de Magnac, Jumilhac, Bauriac, Vertillac, Roffiac, gouverneur du Limousin, qui épousa Louise de Pierre-Buffière-Châteauneuf, dont plusieurs enfants. — Ces trois frères étaient fils d'Antoine de Salignac, seigneur de Magnac, vivant encore en 1450, et petits-fils de Guillaume de Salignac qui, en 1411, épousa Marguerite Robert, fille d'Aymar Robert, seigneur de Saint-Jal, de Magnac, de Cingé, chambellan du duc d'Orléans (héritier du cardinal Aymar Robert) et de Marguerite de La Porte, dame de Jumilhac et de Roffiac, et nièce d'Adhémar Robert de Magnac créé en 1342, par Clément VI, cardinal-prêtre du titre de Saint-Anastase, mort en 1353 [1].

Le second voyageur, GUILLAUME DE CHATEAUVERDUN, était issu de l'ancienne maison des sires de Châteauverdun au pays de Foix, si souvent mentionnés dans l'histoire du Languedoc. Des branches s'étaient établies en Aquitaine. Quel lien rattachait Guillaume de Châteauverdun à la souche commune ? Comment se trouvait-il pos-

[1] Il ne faut pas confondre, dit Aubery, t. I, p. 474, ce cardinal avec un autre Aymar Robert, archevêque de Sens, mort le 25 janvier 1384, ou bien comme on l'a fait, avec Aimery de Magnac, décédé évêque de Paris en 1380, cardinal du titre de Saint-Eusèbe. (Frizon, p. 328, 329 et 334, et *Gallia Christiana*.)

sessionné en Périgord et en Limousin ? Nous n'avons pu le découvrir.

Ses armes étaient : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois tours d'argent maçonnées de sable, à la bordure d'argent.* (Courcelles.)

Quant au troisième pèlerin, JEAN DE BREMOND, il appartenait, selon toute probabilité, à la branche des seigneurs de Saint-Christophe et de Pomiers en Périgord. La maison de Bremond (*olim* Bermond), si répandue en Saintonge, en Angoumois, en Poitou, et même en Touraine, posséda longtemps en Périgord, outre Saint-Christophe et Pomiers, les seigneuries de Sainte-Aulaye, de la Bermondie, de Nabinaud (*de Nabinhallis*); de Montmalan, du Puy, et autres [1]. Si le savant évêque de Saintes, Léon de Beaumont, neveu de Fénelon, qui a écrit l'histoire de cette antique maison de chevalerie, ne se fût pas attaché à la branche seule des seigneurs d'Ars, et n'eût pas presque complétement négligé les branches collatérales éteintes, nous ne serions pas embarrassé pour donner la filiation du compagnon de Raymond de Salignac et de Guillaume de Châteauverdun.

Il y a bien un Jean de Bremond, seigneur d'Ars en Angoumois, qui figure parmi les brigandiniers de la comté d'Angoulême au ban de 1467 et un autre Jean de Bremond, seigneur de Balanzac en Saintonge, grand sénéchal d'Angoumois, son frère puîné. Mais aucun d'eux ne peut être notre Jean de Bremond, puisqu'ils sont de la Saintonge et de l'Angoumois et que lui est du Périgord.

Nous croyons qu'il s'agit ici d'un fils de Geoffroy de Bremond du Puy, chevalier, seigneur de Pomiers, de Saint-Christophe, de Cumont, de la Vaurie, de Montmalan, et qui faisait hommage de ces terres au roi le 26 novembre 1462.

Cette branche de la famille Bremond s'est éteinte à la fin du

[1] Dans une intéressante dissertation sur une charte relative à la ville d'Aubeterre (publiée par la Société archéologique et historique du département de la Charente, *Bulletin* de l'année 1865), M. le baron Charles de La Porte-aux-Loups a parlé de ces seigneurs de Sainte-Aulaye et de Nabinaud. Nous ajouterons qu'à la famille de ces derniers appartenait le cardinal Hélie de Nabinaud ou Nabinal, successivement archevêque de Nicosie en Chypre et patriarche de Jérusalem, mort à Aviguon, en 1367, que tous les écrivains ont rendu méconnaissable en écrivant constamment son nom *Nabunal*. — M. Benjamin Galzain, membre de la Société archéologique de la Charente, prépare, dit-on, une étude sur la vie et les ouvrages du savant cardinal angoumoisin.

XVII[e] siècle et n'a plus pour représentants (par les femmes) que MM. du Mas de Paysac, demeurant au château de Bourboux, près de Périgueux, et descendant au septième degré de messire Jacques du Mas, écuyer, seigneur de la Lande, marié par contrat passé au château de Pomiers, le 31 janvier 1597, à Marie de Bremond du Puy, fille de feu messire Raymond de Bremond, chevalier, seigneur de Pomiers, etc., chevalier de l'ordre du roi, et de Jeanne Joumard de Sufferte [1].

Les armes de Jean de Bremond étaient : *d'azur à l'aigle éployée d'or; au vol abaissé, languée de gueules.*

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir sur nos trois pèlerins du XV[e] siècle : c'est peu. M. Emile Travers a été bien plus heureux pour les siens : il les connaît et sait leurs faits et gestes. « Louis de Châlon, dit-il, avait pris une part active à la « lutte de la maison de Bourgogne contre le parti des Armagnacs. « Il se fatigua des loisirs de la paix et songea à faire le voyage de « Jérusalem et à visiter le Saint-Sépulcre. » Le prince d'Orange partit vers le milieu de l'année 1415, accompagné de plusieurs seigneurs bourguignons ou franc-comtois, et avec l'autorisation accordée, pendant la vacance du Saint-Siége, par Thiébaut de Rougemont, archevêque de Besançon. Son fils aîné, Guillaume de Châlon, comte de Tonnerre et prince d'Orange, fit aussi le pèlerinage des Lieux Saints, et se mit en route l'an 1453. Il fut assez heureux pour arriver au but principal de son voyage, être reçu chevalier sur le tombeau de Jésus-Christ. Pour plus de détails sur cette pacifique expédition, on aura recours au récit de M. Clerc, dans son *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, auquel renvoie M. Emile Travers.

[1] Léonard du Mas, fils de Jacques et de Marie de Bremond, — dans l'enquête ordonnée le 26 janvier 1647 par la Cour des Aides de Bordeaux, — fut déclaré appartenir à la famille de « très-anciens gentilshommes de ce nom, de fait, de « qualité, de réputation et d'extraction, venant de la maison de Ségur, tenant rang « de gentilhomme de haute maison, etc... »

Un puîné de la maison de Ségur, en Limousin, avait, en effet, été apanagé du château du Mas (*de Manso*), près de Ségur, et en prit le nom que sa postérité adopta. (*Archives de MM. du Mas de Puysac* en Périgord.)

Marie de Bremond est assistée, à son contrat, de son frère et de sa belle-sœur, Armand de Bremond et Diane de Goulard, qui lui garantissent sa dot. — Parmi les présents de noce offerts par Jacques du Mas, figure une très-ancienne boîte faite d'une dent d'éléphant et remplie de bijoux et de pierreries.

II.

Il ne suffisait pas de vouloir traverser la mer et aborder à Jérusalem ; il fallait encore le pouvoir. Outre les nombreux obstacles et les périls du voyage, il y avait une difficulté première. M. Emile Travers le dit en fort bons termes : « L'ère brillante de la féodalité « allait cesser, et les derniers chevaliers n'obtenaient gloire et re- « nommée qu'après avoir été combattre en Prusse, dans les rangs « des chevaliers Teutoniques, ou visiter la Palestine. » Or, comme on peut le remarquer, il fallait une permission, non pas un sauf-conduit que n'auraient certainement pas accordé les Musulmans, tout disposés d'ailleurs à piller et à rançonner, malgré lettres patentes et commissions, mais une permission en règle de la plus haute autorité religieuse, du Souverain Pontife lui-même. Guillaume et Louis de Châlon l'obtinrent de leur métropolitain, l'archevêque de Besançon, parce que le Saint-Siége était alors vacant. Raymond de Salignac, Guillaume de Châteauverdun et Jean de Bremond s'adressèrent au Pape.

Cette grave restriction apportée à la dévotion des fidèles et à l'usage constant, paraît d'abord étrange. Les pèlerinages avaient toujours eu lieu.

Dès le IV^e^ siècle, les chrétiens commencèrent à se rendre à Jérusalem, pour vénérer les traces du Sauveur. Ces pèlerinages devinrent de plus en plus fréquents ; et ce fut pour protéger les fidèles contre les exactions et les violences des Turcs, que furent préparées les croisades. Chaque peuple avait d'ailleurs des lieux particuliers de pèlerinage : Notre-Dame de Lorette et le tombeau des Apôtres en Italie ; plus tard, celui de saint Thomas de Cantorbéry, en Angleterre ; en France, le Mont-Saint-Michel, à Tours le tombeau de saint Martin, à Poitiers, celui de sainte Radégonde. A Saintes, les reliques de saint Eutrope attiraient une telle foule que, pendant la terrible occupation des Anglais, la ville de Saintes était la seule ville où l'on pouvait arriver en sûreté, parce que quiconque portait l'écharpe, le bourdon et un cierge, était respecté à cause de *Monsieur sainct Eutrope*.

On connaît Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne.

Le temps n'était plus où l'on pouvait librement aller s'agenouiller sur le Calvaire ou prier au Jardin des Oliviers. Déjà, sous Nicolas III,

le concile de Bude, en 1279, avait arrêté que tout ecclésiastique qui se mettrait en route sans la permission de l'évêque, serait privé de son bénéfice pendant un an. En 1325 le 10 mai (6 des ides de mai), le pape Jean XXII anathématise tout religieux qui, sans permission de ses supérieurs, ferait le pèlerinage d'outre-mer; et il enjoint aux chefs d'Ordre de n'accorder l'autorisation qu'à des gens lettrés, prudents, expérimentés. (*Annales eccles.* Sponde, t. I, p. 413, VII.) Plus tard, en 1565, le concile de Milan, au chapitre IV (*De religiosis peregrinationibus*), fait la même recommandation, non-seulement pour les religieux, mais même pour les laïques : « *Laici* « *autem antequam peregrinationem suscipiant, suum quisque paro-* « *chum conveniant; a quo sancte peregrinandi consilium capiant* « *et litteras habeant ab episcopo canonicas, ut canone expressum* « *est.* » (*Concilia generalia et provincialia*, IX, p. 537.)

Plus rigoureux, les rois infligeaient des peines aux désobéissants. Un arrêt de Henri II, en 1556, condamne au bannissement, et, en cas de récidive, aux galères, ceux qui voudront aller une seconde fois en pèlerinage. Un édit de Louis XIV, du mois d'août 1671, enregistré au Parlement de Paris le 27, et au Parlement de Rouen le 26, ordonne aux prévôts d'arrêter ceux qui commettent des abus dans les pèlerinages; et une déclaration du 7 janvier 1686, en exécution de cet édit, fait défense à tous les sujets du roi d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, à Notre-Dame-de-Lorette et autres lieux du royaume, sans la permission expresse du roi, signée par l'un des secrétaires d'État, sur l'approbation de l'évêque diocésain, à peine des galères à perpétuité contre les hommes, et, contre les femmes, de telle peine afflictive que les juges estimeront convenable.

C'est qu'alors le pèlerinage n'était souvent qu'une partie de plaisir, et parfois de débauche. Le péril n'existait plus, et d'ailleurs on n'allait pas à Jérusalem, ce qui eût été une fatigue. Ces voyages engendraient la dissipation, le libertinage, le mépris des devoirs d'état. On abandonnait tout, famille, parents, enfants, et l'on se persuadait qu'un voyage entrepris pour Dieu obtenait le pardon même des crimes.

III.

Au XIV^e^ siècle, toutefois, ce n'étaient pas ces raisons (ou du moins elles n'étaient pas les principales), qui avaient contraint les

papes à interdire les voyages en Palestine. Les Lieux Saints étaient devenus une terre d'expiation où les tribunaux de la chrétienté envoyaient leurs criminels passer quelque temps. Car, outre les fidèles que conduisait le désir de s'édifier, et qui partaient heureux, bravant les dangers et la mort pour aller se prosterner devant le tombeau de Jésus-Christ, beaucoup n'allaient pas tout spontanément à Jérusalem. Il y avait le pèlerinage forcé et les magistrats y condamnaient fréquemment. Ainsi, un arrêt du Parlement de Paris, de la Toussaint 1296, décide que des personnes qui avaient blessé le chambellan de Tancarville feraient le pèlerinage de Chypre : « La « première personne, lit-on dans le jugement (*Olim*, t. II, p. 405), « est de celui qui li donna le cop, de quoi il fut blecié au visage et « de quoi il perdit l'ueil, lequel nous condempnons qu'il voist en « Chipre à nostre rappel et mouvra au passage de septembre pro- « chain à venir. »

Car alors Chypre était substituée à Jérusalem à cause de l'impossibilité d'arriver au Saint-Sépulcre. « L'usage, ajoute M. le comte « Beugnot (*Recueil des Historiens des croisades*, Lois, t. II, p. 223, « *note*), l'usage de condamner les criminels à un voyage dans la « Terre Sainte se conserve jusque dans les derniers temps de l'oc- « cupation de la Syrie par les Latins; et quand cette contrée leur « eut été complétement enlevée, les tribunaux envoyaient les pèle- « rins en Chypre. »

« Cette mesure n'avait pas contribué à donner bonne renommée aux « chrétiens parmi les infidèles. Et Jacques de Vitry considère l'af- « fluence de telles gens en Syrie comme une des causes qui affai- « blirent le plus les établissements chrétiens dans ce pays, » ajoute M. le comte Beugnot.

Hi vero, dit Vitry (liv. I, chap. LXXXII), *qui ab initio recuperationis et liberationis Terræ Sanctæ statum ejus plenius agnoverunt et varias alternasque illius mutationes, decrementa et promotiones diligentius inspexerunt in veritate affirmant, quod nullum genus hominum nullaque alia pestis efficacior fuit ad nocendum, quam flagitiosi et pestiferi homines, sceleratí et impii, sacrilegi, fures et raptores, homicidæ, parricidæ, perjuri, adulteri et proditores, cursarii seu piratæ, rutarii, ebriosi, joculatores, deciorum lusores, mimi et histriones, apostatæ, monachi et moniales meretrices publicæ.*

Or, si les criminels ne pouvaient parcourir la Palestine, les hon-

nêtes gens ne le pouvaient pas davantage. Les périls étaient si menaçants et la mort si inévitable que les Souverains Pontifes prirent un parti extrême ; ils interdirent le voyage aux Lieux Saints. A quelle époque ? Nous l'ignorons. Le mot *olim*, que l'on trouve dans notre pièce de 1464, prouve que la défense existait depuis longtemps déjà. Qui la prononça ? Nous n'avons pu le savoir malgré nos recherches.

Le savant auteur de *l'Ouest aux croisades*, M. H. de Fourmont, croit que la prohibition ne peut remonter au delà de la fin des croisades.

« Avant et pendant les guerres saintes, dit-il dans une lettre à « M. le comte Anatole de Bremond d'Ars, les pèlerinages étaient « encouragés et souvent même imposés comme expiation. Leur in« terdiction ne date donc que des temps postérieurs à la prise et « destruction de Ptolémaïs en 1291. Cette interdiction, il faut l'at« tribuer : 1° aux dangers que couraient les pèlerins en Terre « Sainte sous les Mamelucks d'Égypte, et, quelque temps après, « aux dangers plus grands encore qui menacèrent les États chré« tiens de l'Europe par le rapide développement de la puissance otto« mane. La guerre faite à l'Islamisme depuis Godefroy de Bouillon « jusqu'à saint Louis avait exaspéré les Musulmans contre le nom « chrétien : ils ne permirent plus aux disciples de l'Évangile de « s'établir au milieu d'eux, ni même de visiter les lieux chers à « leurs souvenirs. Malheur aux pèlerins, s'ils s'exposaient, dans « ces périlleux voyages, aux outrages, aux traitements les plus « cruels, à une mort inévitable !

« A ce motif d'une sollicitude toute paternelle qui décida le Saint« Siége à s'opposer aux pérégrinations isolées, nous devons en ajou« ter un autre bien plus puissant. Briser les chaînes de la ville « sainte, recouvrer le royaume de Jérusalem, telles furent les « incessantes aspirations des pontifes romains. Bulles, lettres, « prières, exhortations pathétiques aux souverains, princes, sei« gneurs, primats, évêques de la chrétienté, convocations de con« ciles, de synodes, etc., tout fut mis en œuvre ; mais leur voix « et leurs efforts se perdaient dans le bruit des armes : car la guerre « était partout en Europe. La France, patrie de l'enthousiasme, qui « avait fourni jadis tant de héros aux guerres saintes, se trouvait « alors engagée dans une lutte gigantesque contre l'Angleterre.

« Les dangers devenant plus pressants de jour en jour, et les cir-

« constances plus impérieuses, les vicaires de Jésus-Christ équi-
« pent des flottes à leurs frais, recrutent des soldats partout où ils
« en trouvent. Leur pensée dut alors se porter sur les pérégrinations
« au tombeau du Sauveur.

« Le XV^e^ siècle fut un siècle de foi. Chaque année un nombre
« considérable de chrétiens prenaient le bourdon et l'escarcelle.

« Supprimer ces voyages individuels ou par bandes au profit
« d'une action commune; réunir en une force collective toutes les
« forces éparses sur le chemin de l'Asie; composer des armées avec
« les pèlerins venus de tous les points de l'Europe, c'était se créer
« des ressources, servir la cause de Dieu et de la civilisation. C'est
« ce que firent les vicaires de Jésus-Christ. »

En parlant du pèlerinage des deux princes d'Orange, M. Émile Travers fait les mêmes réflexions :

« Les lois ecclésiastiques défendirent pendant longtemps tout
« commerce avec les hérétiques, les infidèles et les juifs. Force était
« pourtant aux pèlerins qui visitaient la Terre Sainte d'avoir à tout
« instant des rapports avec les ennemis du nom chrétien. Aussi,
« avant de partir pour l'Orient, avaient-ils l'habitude de demander
« au Souverain Pontife la licence de converser avec les infidèles. »

L'anathème lancé contre les pèlerinages était donc dans toute sa vigueur à l'avénement de Paul II. Mahomet avait pris Byzance en 1453, et de là il menaçait les états chrétiens d'une entière destruction. Le péril était grave; ce n'était pas le moment de laisser tomber la prohibition. On voit par notre lettre que Paul II la maintint aussi fidèlement que ses prédécesseurs.

IV.

L'original de cette pièce est aux archives de l'Empire, et a été ainsi catalogué par M. Jules Tardif dans son ouvrage intitulé : Archives de l'Empire. — *Inventaires et documents*. — Monuments historiques (Paris, 1866, in-4°) à la page 485, sous le numéro 2460. *Carton des Rois*. — Louis XI, k. 70, n° 16. — *Original*, Rome, 25 mai 1464. « Lettres de voyage accordées par Philippe, cardinal, en faveur de Raymond de Salignac, seigneur de Manhac, Guillaume de Castelverdun et Jean de Bermond, des diocèses du Limousin et de Périgueux, pour aller visiter les Lieux Saints. »

Voici ce document dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le comte Anatole de Bremond d'Ars [1] :

« PHILIPPUS, miseratione divina Ecclesie sancti Laurentii in Lucina presbyter cardinalis, dilectis in Christo nobilibus RAYMUNDO DE SALIGNACO, militi, domino de Magnhaco, GUILLELMO DE CASTRO-VERDUNO et JOANNI BERMONDI, Lemovicensis et Petragoricensis dioceseon, salutem in Domino.

« Ex parte vestra fuit propositum coram nobis quod vos ex magno devotionis fervore cupitis sacrum sepulchrum Dominicum et quedam alia loca sacra ultramarina peregre personaliter visitare; sed quia hoc, propter inhibitionem per Sedem Apostolicam sublate excommunicationis sententiæ pena in illuc accedentes olim factam, non potestis absque ipsius sedis licentia speciali adimplere, supplicari fecistis humiliter Nobis super hoc per ipsius Sedis clementiam misericorditer provideri.

« Nos igitur vestris in hac parte supplicationibus inclinati auctoritate Domini Pape cujus penitenciarie curam gerimus, et de ejus speciali mandato super hoc vive vocis oraculo nobis facto, quod sepulchrum et alia loca sancta predicta inhibitione non obstante prefata valeatis personaliter peregre visitare vobis hac vice tenore presentium licentiam impertimur.

« Datum Rome, apud Sanctum Petrum sub sigillo officii peniten-

[1] Voici la traduction de la lettre du cardinal grand pénitencier de l'Église :

« PHILIPPE, par la grâce de Dieu, cardinal-prêtre de l'église de Saint-Laurent « *in lucinâ,* à Nos bien-aimés en Jésus-Christ nobles RAYMOND DE SALIGNAC, che- « valier, seigneur de Magnac, GUILLAUME DE CHATEAUVERDUN et JEAN DE BREMOND, « des diocèses de Limoges et de Périgueux, salut en Notre-Seigneur.

« Il a été exposé de votre part devant Nous que, animés d'une grande ferveur « de dévotion, vous désirez visiter en personne le Saint Sépulcre du Seigneur et « certains autres Lieux sacrés d'outre-mer. Mais comme le Siége Apostolique a « interdit ce pèlerinage sous peine d'excommunication par une sentence portée « contre ceux qui se rendaient jadis en Palestine, et que vous ne pouvez l'entre- « prendre qu'avec l'adhésion formelle du Saint-Siége lui-même, vous Nous avez « avez fait adresser d'humbles supplications pour obtenir que sa clémence accueille « votre demande avec bonté.

« Ayant donc égard à vos prières, du consentement du seigneur Pape dont Nous « administrons la Pénitencerie, d'après l'ordre formel qu'Il Nous a donné de vive « voix, Nous vous autorisons pour cette fois, par la teneur de ces présentes, à « visiter en personne le Saint Sépulcre et autres Lieux sacrés, nonobstant la dé- « fense susdite.

« Donné à Rome près de Saint-Pierre sous le sceau de l'office de la Péniten- « cerie, le V^e^ des calendes de juin, la première année du pontificat du seigneur « pape Paul II. »

ciarie; v kal. junii, Pontificatus Domini Pauli Pape II anno primo. »

Philippe Calendrino, qui signe cette lettre, était originaire de Sarzane (*Sergianensis*). Il avait pour frère utérin le pape Nicolas V. Chanoine et archidiacre de Lucques, il fut nommé par lui évêque de Bologne, puis, le 20 décembre 1448, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Suzanne, puis de Saint-Laurent *in Lucina*, grand pénitencier de l'Église, évêque du Port, enfin de Sainte-Rufine et légat du Saint-Siége dans la marche d'Ancône. Pie II lui conserva ses fonctions de grand pénitencier et l'amena avec lui en 1459 au concile de Mantoue, où l'on devait s'occuper d'une nouvelle croisade contre les Turcs.

Sous Paul II, successeur de Pie II, le cardinal Philippe Calendrino fut encore grand pénitencier, comme le prouve notre document. Il mourut sous Sixte IV, le XI des calendes d'août (22 juillet 1476), à Bagnaia, dans le diocèse de Viterbe. Son neveu, Jean-Matthieu Calendrino, fit transporter son corps à Rome où il fut enseveli dans l'église de Saint-Laurent *in Lucina*, et lui éleva un monument. (Aubery, *Histoire des cardinaux*, II, p. 270.)

Le 5 des calendes de juin nous reporte au 28 mai, et non au 25, comme l'indique M. Jules Tardif. De plus, l'année 1464 qu'il fixe est certainement fausse. La lettre du cardinal Philippe Calendrino est datée de la première année du pontificat de Paul II. Or, Paul II a été élu le 30 août 1464. Le mois de mai de la première année de son règne ne peut être que le mois de mai 1465. Ce pontife mourut le 28 juillet 1471, après avoir siégé, disent les historiens, six ans, dix mois et vingt-six jours; il a donc été élu pape le 30 août 1464.

V.

La permission obtenue, que firent nos trois gentilshommes? Il est à croire qu'ils partirent et accomplirent leur pieux projet. Mais il nous a été impossible de savoir s'ils arrivèrent heureusement au but. Cependant, M. L. Sandret a découvert aux archives de l'empire un document non cité par M. Jules Tardif, qui semble naturellement avoir sa place à côté de l'autorisation de Philippe Calendrino; c'est un sauf-conduit accordé, le 29 mars 1464, pour son voyage à Jérusalem par Jean de Comminges, gouverneur pour le

roi en Dauphiné et en Guienne, à Raymond de Salignac, seigneur de Magnac, un de nos trois pèlerins.

Il n'est pas facile de dire si le passeport seigneurial était antérieur de plus d'un an ou de quelques mois seulement à la licence papale. Car Paul II commença l'année tantôt au premier janvier, tantôt au 25 mars. Jean de Comminges adopta-t-il le comput romain ou le comput français?

Dans ce dernier cas, à quelle époque commençait l'année dans la province où était alors Jean de Comminges? Cette question est, du reste, peu importante ici.

Il semblerait que, muni de son sauf-conduit, Raymond de Salignac se soit rendu à Rome pour y solliciter la permission de voyager en Terre Sainte.

Très-probablement il y trouva ses deux compagnons, Jean de Bremond et Guillaume de Châteauverdun, puisque tous trois sont nommés dans la lettre pontificale, tandis que le sauf-conduit est personnel.

VI.

On ne saurait trop louer le zèle et le courage de ces généreux chrétiens. Certes, il était beau, il était grand, à la voix des souverains pontifes, à l'appel d'un saint Bernard, de tout quitter, famille et patrie, de s'armer pour aller combattre les ennemis de la foi. Mais sans déprécier ce noble désintéressement, il faut reconnaître qu'il s'y mêlait parfois un certain attrait d'aventures et de gloire militaire.

La noblesse aimait à guerroyer; les combats ont toujours été un peu fête pour les Français.

Mais alors, le temps n'était plus des grands coups d'épée et des prouesses formidables, où chaque petit seigneur pouvait conquérir une principauté dans l'empire des sultans, et devenir baron de Corinthe ou duc d'Athènes.

L'islamisme dominait en maître. Constantinople tombée, les Musulmans étaient à l'apogée de leur triomphe et de leur puissance. Il n'y avait plus de renommée à acquérir, ni de royaume à conquérir. Il n'y avait que des périls certains, des vexations assurées, une

captivité terrible, la mort peut-être. Ceux qui partaient malgré tout, obéissaient à leur foi ; ils bravaient les dangers, les tourments, le trépas pour aller prier sur un tombeau.

Déjà nous comprenons difficilement la longueur du voyage, les ennuis de la traversée, les difficultés innombrables du pèlerinage. Une excursion en Palestine n'a plus rien d'effrayant aujourd'hui ; et, il faut l'avouer, la vulgarisation des moyens de locomotion rapide a diminué la poésie de ces voyages légendaires en Terre Sainte, à Jérusalem ; ne refusons pas néanmoins notre admiration aux pèlerins des siècles passés, et inclinons-nous devant des actes de courage inspirés par une foi que nous n'avons plus.

Louis Audiat,

Bibliothécaire de la ville de Saintes.

LETTRE DE M. LE COMTE DE CHEVREUSE.

Nos abonnés nous sauront gré de leur faire connaître, de la bouche même de l'auteur, l'importante publication qui fait l'objet de la lettre que nous adresse M. le comte de Chevreuse.

Mon cher Monsieur Dumoulin,

Permettez-moi de profiter aujourd'hui de l'hospitalité que vous aviez la bonté de m'offrir, il y a quelques jours, dans les colonnes de votre excellente *Revue historique nobiliaire* qui, par parenthèse, devrait se trouver sur les tables de salon de tous les châteaux de France. Je voudrais dire quelques mots sur la noblesse de France, qui fait depuis longtemps l'objet de mes recherches et de mes études favorites, et annoncer la publication prochaine du premier volume d'un travail de longue haleine, divisé en deux séries : *Maisons*

d'origine chevaleresque ou d'ancienne chevalerie, et *Familles anoblies*.

La noblesse de France a été très-nombreuse, elle l'est peut-être plus que jamais. Elle n'est pas connue du public français, elle l'est encore moins des étrangers. Les familles nobles ne se connaissent pas entre elles ; souvent elles ignorent elles-mêmes leur origine, quelquefois leurs illustrations, leurs gloires et les services qu'elles ont rendus au pays. Je veux les faire connaître à elles-mêmes et aux autres. De nos vieilles maisons, qui ont porté si haut et si loin la renommée de la France, fourni seules et donné à l'admiration du monde cette incomparable chevalerie française que toutes les nations nous ont enviée, qui ont, suivant M. Guizot, fait la France ce qu'elle est, et qui, pour la plupart existaient avant la royauté, quelques-unes ne subsistent plus ou subsistent seulement dans des branches déchues et ignorées, mais pouvant se relever encore ; les autres brillent toujours de tout l'éclat de leur long passé, auquel elles ajoutent chaque jour un nouveau lustre.

A côté de ces maisons d'ancienne chevalerie, sont venues prendre place des familles nobles nouvelles, qui ont rivalisé de gloire et de dévouement avec leurs illustres devanciers. Elles ont aussi donné beaucoup à la patrie ; elles ont d'autant mieux mérité l'estime dont elles jouissent, qu'elles n'avaient pas pour stimulant comme les premières l'exemple de leurs ancêtres, et que cet adage : *noblesse oblige*, n'était pas encore fait pour elles. Anoblies par nos rois ou titrées par l'Empire, elles comptent quelquefois peu de générations. Honneur aux unes et aux autres !

Entre ces deux séries de publications marchant de front, répertoire général et alphabétique de toute la noblesse de France, il n'y aura de différence pour les familles que dans le lointain de l'origine, la durée de la maison, la valeur des services rendus et l'éclat des illustrations. Dans l'une comme dans l'autre série, chaque famille aura sa notice historique particulière, comportant de une à trois pages grand in-8° et donnant : 1° les fiefs principaux, les titres, etc.; 2° l'origine chevaleresque remontant, avec une position nobiliaire incontestable, au delà de 1270, ou l'origine par anoblissement suivant les différents modes, depuis 1270 ; 3° la province d'origine, les autres provinces de France, et les différents états, royaumes ou empires étrangers où la maison s'est répandue ; 4° les principaux per-

sonnages, les dignités, les faits ou actes qui ont honoré la famille; 5° les principales alliances; 6° les armes de la branche aînée et celles des branches cadettes avec les brisures qui les distinguent; 7° les cris de guerres, d'arme ou de tournois, et les devises.

C'est un travail très-long que je ne finirai probablement pas, mais que d'autres pourront continuer après moi; c'est aussi une œuvre sérieuse qui demande beaucoup d'attention, de loyauté, de fermeté, de bienveillance; je m'efforcerai toujours d'être à la hauteur de ma tâche. S'il m'échappe quelque erreur qui me soit pertinemment démontrée, je la rectifierai toujours dans le volume suivant. Je ne dirai jamais qu'une maison est éteinte, ayant trop vu par moi-même combien se trompent en cette matière, surtout de nos jours.

La plupart de nos écrivains, esprits charmants sans doute, mais à la plume trop légère, font, en se jouant, quelquefois beaucoup de mal et un mal difficile à réparer. Nombre de familles que l'on croit, que l'on dit éteintes, ne le sont pas; j'aurai souvent occasion de le prouver de la manière la plus irréfutable.

Les réflexions sur tout ce que j'ai observé pendant mes longues recherches, arrivent en foule à mon esprit, et je pourrais, Monsieur, en couvrir, utilement peut-être, de nombreuses pages; mais je ne veux pas abuser de la faculté que vous m'avez accordée; trop heureux de voir arriver par votre *Revue* ces quelques lignes à la connaissance de la partie du public à laquelle je désire surtout être agréable, et à l'estime de laquelle j'attacherai toujours le plus grand prix.

Veuillez agréer, mon cher Monsieur, avec l'expression de ma gratitude, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

C^te^ DE CHEVREUSE.

ÉPIGRAPHIE HÉRALDIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

*(Suite *)*

CANTON DE DORNES.

Dornes. — Une dalle de pierre, encastrée dans le mur de l'ancien cimetière de la paroisse de Dornes, porte l'inscription suivante, gravée en belles capitales romaines :

EPITAPHE. DE. FEV. MESSe. THIERRY. DE DORNE. EN. SON. VIVAT.
CHLR. SEIGNEVR. DVDT. LIEV. DE. DORNE. DE. RAIZ. ET. DE.
CORDEBEUF. COSEILLER. DV. ROY. SECRETAIRE. DE. SES.
FINACES. ET. PRESIDET. DE. SES. COPTES. EN. BOVRGOGNE.

PVIS. QVE. LE. MARBRE. QVI. EST. CHOSE. INCEMSIBLE.
PORTE TOVRMET. DVNE. SI GRANDE. PERTE..
COMANT. MON. OEIL. PVIS. QVIL. LVY. EST. LOISIBLE.
INCESSAMET. NE. LA. PLEVRE. ET. REGRETTE.
SA. GENTILLE. AME. DE. VERTVZ. TANT. COMPLETTE.
A. FAICT. QVE. DIEV. AYANT. DICELLE. ENVYE.
POVR. SE. SERVIR. COME. SAIGE. ET. SECRETTE.
LAYT. RETIREE. LVY. TERMINANT. LA. VIE.

De chaque côté de cette inscription se voient, aussi encastrés dans le mur, des anges ou plutôt des génies, tenant des écussons mutilés, et des figures de Vertus d'un fort bon travail. Ces débris faisaient partie du monument élevé dans l'église de Dornes à la mémoire de Thierry Fouet de Dornes, mort vers le milieu du XVIe siècle.

« Thierry Fouet de Dorne, dit Courtépée [1], descendant de « Jeannin Fouet, officier du duc en 1428, fut le premier honoré du « titre de premier président de la Chambre des Comptes de Bour-

* Voyez 4e liv., avril 1869, p. 145.

[1] *Description de la Bourgogne*, nouv. édit., t. I, pag. 385.

« gogne sous François Ier, en 1521. Il fut armé chevalier en la « Chambre par Philibert Chabot, amiral de France, lorsqu'il y vint « faire enregistrer ses lettres de gouverneur de la province en 1526. « Thierry Fouet, ayant été appelé aux conseils du roi en 1535, « Benigne de Serre lui succéda. »

Nous n'avons pu trouver à quelle époque le fief de Dornes, ancienne possession des sires de la Ferté-Chauderon, premiers barons du Nivernais, passa dans la famille Fouet, dont les membres, comme on le voit par l'inscription ci-dessus, ne portaient plus que le nom de ce fief. Nous ignorons aussi la date de la mort de Thierry; son fils Florimond, appelé seulement de Dornes, résignait, le 19 mai 1552, les fonctions de secrétaire du roi [1].

Florimond hérita des biens de son père et, en 1547, rebâtit le château de Dornes qui avait été détruit vers 1414, ce que prouve le passage suivant de l'*Inventaire des titres de Nevers:* « ... laquelle « maison (de Dornes) fut arse et brûlée par les Anglois, peut y avoir « sept vingt ans ou environ, et y sont encore les vestiges et appar- « tenances des édifices et du pont-levis... [2]. »

Ce château, encore fort bien conservé, est élevé sur un plan carré et entouré de fossés. La façade principale est entre deux tours reliées par une galerie en brique et pierre, que soutiennent trois arcades décorées de sculptures; on remarque dans l'ornementation assez fine des piliers, la date 1547, la devise *votis potior*, inscrite sur un cartouche, et des chiffres formés d'un F, initiale de Florimond, et d'un K, initiale du nom de Claude de St-Aubin, femme du fondateur du château.

Thierry de Dornes avait dû laisser d'autres enfants; nous trouvons, dans l'*Histoire de la Chancellerie* [3], Nicolas de Dornes reçu conseiller, notaire et secrétaire du roi et contrôleur de l'audience de la Chancellerie de France en 1557.

Enfin un autre Florimond de Dornes, probablement petit-fils de Thierry, était en 1598 et 1614 [4] seigneur de Dornes, de St-Parize-

[1] *Hist. de la grande Chancellerie de France*, t. I, p. 117.

[2] Extrait d'un dénombrement de la terre de Dorne donné, en 1534, par Thierry de Dorne. (V. la colonne 280 de l'*Inventaire des titres de Nevers de l'abbé de Marolles, publié par le comte de Soultrait.*)

[3] T. I, p. 126.

[4] *Extrait des titres de Bourgogne*, manuscrit de la Bibliothèque impériale, collection Gaignières, nº 658.

en-Viry et de la Quenoille, baron de Retz et de Breuille, chevalier de l'ordre du roi et gouverneur de Saint-Pierre-le-Moustier. Il n'eut probablement que deux filles, Marie et Paule, qui étaient en 1620 mariées à Gilbert des Boyaux, écuyer, seigneur du Reray, et à Louis de Maréschal, écuyer, seigneur de la Motte. Le blason de la famille Fouet, très-peu visible sur les fragments du tombeau de Thierry, nous est connu par un rétable du XVI^e^ siècle, d'une sculpture assez grossière, qui se voit dans l'église paroissiale. Ce rétable offre une descente de croix et les donateurs : un seigneur de Dornes et sa femme, assistés de leurs patrons ; les armes sont sculptées sur les côtés du rétable : celles du mari sont *écartelées, aux 1 et 4, d'une bande frêtée ou mieux chargée d'un réseau, et aux 2 et 3, de trois rocs d'échiquier ;* celles de la femme, en losange, sont parties du même blason et *d'un coupé, en chef, d'une croix recroisetée, et, en pointe, de six palmes posées en pal.*

La chapelle de l'hospice de Dornes a pour principal ornement un délicieux bas-relief du XVI^e^ siècle, en pierre, peint et doré, qui provient de l'ancienne chapelle du prieuré de Montempuy, situé dans les environs. Au milieu du bas-relief, une descente de croix ; de chaque côté, la statuette d'un donateur agenouillé : un chanoine et un chevalier ; ces personnages, deux frères sans doute, ont devant eux un prie-Dieu décoré de leur blason : *un écu chevronné de six pièces*, et de leurs initiales ; leur nom de famille, que nous n'avons pu découvrir, commençait par un D. Un écu pareil chevronné, supporté par deux lions, a été encastré dans le mur de la mairie de Dornes.

Lucenay-lès-Aix. — On vient de reconstruire la nef de l'église de cette paroisse et, en démolissant les anciens murs romans, on a découvert l'inscription suivante gravée assez grossièrement sur une pierre dont les extrémités offrent quelques traces d'ornementation :

A LETERNELLE MEMOYRE DE. PHELIPES
GENTILZ. ESCVYER. S. DAGLAM. DOZON
DES ESCOTZ. ET. EN. P (partie). DE MONIOR
NAL. ET. DE. DAMOYSSELLE. K. DEMS
SE. SA. FAME. QVY. TRESPASSERE
LE. DIT. S. (seigneur). LE. 20. MAR. 1596. AAGE DE.
70. ANS. ET. LA. DITE. DAMOYSELE

EN. LAN. 1585. AAGE. DE. 35. ANS. ANTO
GENTILZ. ESCVYER. LEVR. FILZ. ET
DAMOYe. IEANNE. DE BONNAY. SA. FAME
ONT DEDIE. SEST. EPITAFE. PRIEZ
DIEV. POVR. LEVRS. AMES. 1600

M. de Soultrait mentionne, dans son *Armorial de l'ancien duche de Nivernais* [1], une famille Le Gentil, indiquée par le *Roy d'armes* et par la Chesnaye des Bois, comme possédant le fief des Ecots et portant pour blason : *De sinople, à l'aigle d'argent, armée, becquée et couronnée de gueules, tenant de sa serre droite une épée ondée de même.* Le même auteur mentionne [2] aussi une famille des Gentils qui portait, d'après Vertot [3] : *De sable, à l'aigle d'argent, couronnée d'or, et une bordure d'argent, chargée de huit croisettes patées du champ.* Il nous paraît évident que ces Le Gentil et des Gentils appartenaient à une même famille, dont les branches purent se distinguer par un changement dans leur blason, et dont le premier auteur connu est noble homme Louis Gentil, « seigneur de l'hôtel d'Ozon, » dont nous avons trouvé le nom dans les archives de la ville de Decize.

Antoine Gentil, qui fit placer dans l'église de Lucenay l'épitaphe de son père et de sa mère, Catherine d'Esme, semble avoir été le premier personnage important de sa famille, laquelle, jusqu'à lui, vivait obscurément dans son petit fief d'Aglan. On le trouve, à partir des premières années du XVIIe siècle, qualifié chevalier de l'ordre du roi, seigneur baron de Lucenay-les-Aix, la Cour-du-Bois, Beize, Auzon, Aglan, Cossay, Ris, etc. [4], ce fut alors qu'il prit le nom de des Gentils, porté depuis par ses descendants, dont le dernier qui nous soit connu est Louis-Gabriel des Gentils, mentionné comme ayant fait hommage pour Lucenay-les-Aix en 1736. Ce Louis-Gabriel devait être fils de Paul-Laurent des Gentils, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp, qualifié en 1720, chevalier, comte du Bessay et seigneur de Lucenay [5]. A la même époque, Catherine de Rolland, veuve de Messire Paul des Gentils, écuyer, seigneur de

[1] Page 115.
[2] Page 116.
[3] *Hist. de Malte.*
[4] *Invent. de Marolles;* — Archives de Decize.
[5] Archives de Decize.

Lamenay, probablement cousin-germain de Paul-Laurent, n'avait que deux filles : Françoise, femme d'Antoine-Saladin, comte de Montmorillon, et Laurence, non mariée [1].

L'*Inventaire des titres de Nevers* attribue [2] à Philippe Gentil le blason suivant : *Coupé, en chef, fascé d'argent et de gueules (ou de gueules et d'argent) de six pièces, et, en pointe, de gueules à deux girons d'argent.* Nous pensons que l'abbé de Marolles a donné à Philippe Gentil les armes de sa femme, qui appartenait à la famille d'Esme, ancienne en Nivernais, et nous sommes persuadé que le blason véritable est celui décrit par Vertot, sauf que l'aigle est éployée comme sur le cachet de Paul des Gentils, de la fin du XVIIe siècle, dont nous avons vu plusieurs empreintes dans les archives du château de Toury-sur-Abron.

Nous parlerons, dans la suite de notre travail, de la famille de Bonnay, à laquelle appartenait la femme d'Antoine des Gentils.

Toury-Lurcy. — Le chef-lieu de cette commune est Toury-sur-Abron, ancien fief de la châtellenie de Decize, dont le château-fort, qui était important, a été remplacé, à la fin du XVIIIe siècle, par un château carré, élevé dans d'assez grandes proportions, mais sans style. Il reste toutefois du vieux château, une grosse tour d'angle très-élevée, dont la partie inférieure date de la fin du XIIe siècle ou des premières années du XIIIe, et dont le haut, reconstruit dans la première moitié du XVe, offre, au-dessus d'une baie carrée, sous une moulure de même forme, un écusson ogival sculpté, portant *trois bandes*. Ce blason est celui de la famille Saulnier, originaire du Bourbonnais, dont une branche posséda le fief de Toury-sur-Abron, de 1375 à 1625.

M. le comte de Chastellux, dans le travail si important qu'il vient de publier sur l'histoire de sa maison, parle de ces Saulnier, appelés souvent Saulnier du Follet, ou seulement du Follet [3], du nom d'un petit fief qu'ils possédaient à la porte de Moulins ; M. de Chastellux leur donne pour auteur un Jean du Follet, demeurant à Gannat, en Bourbonnais, en 1352. Cela est possible ; toutefois, jusqu'à la fin du XVe siècle, la famille qui nous occupe, ne porta guère le nom du Follet sans celui de Saulnier, et nous pensons qu'elle est originaire

[1] Archives du château de Toury-sur-Abron.
[2] Col. 214 et 227.
[3] *Hist. généalogique de la maison de Chastellux*, p. 106.

de Moulins. Quoi qu'il en soit, le premier Saulnier connu d'une manière positive est Jean Saulnier, nommé *Johannes Saunerius*, sans autre qualification, dans l'acte par lequel il acheta la seigneurie de Toury, le 28 février 1375 [1], de Guy Bréchard, damoiseau, de la famille chevaleresque dont nous avons parlé. Ce Jean Saulnier devint un personnage : on voit par son épitaphe, qui se lisait autrefois dans l'église d'Izeure, près de Moulins, et dont l'*Ancien Bourbonnais* nous a conservé le texte, qu'il était au moment de sa mort en 1389, « seigneur du Follet, de Thory-sur-Abron, de la Motte-« Ferrechaut, terre et chastel de Varennes-les-Brechard, conseiller « et chambellan du roy nostre sire et son baillif de Sainct-Pierre-« le-Moustier... » Jean Saulnier eut plusieurs fils dont l'un, Jean, sans doute l'aîné, car ses descendants portèrent toujours les armes pleines de la famille, forma la branche des seigneurs de Toury. Nous avons la généalogie détaillée de cette branche jusqu'en 1625, époque à laquelle Toury fut vendu par décret sur François Saulnier, écuyer, seigneur de Toury et du Chailloux [2]. François avait une nombreuse famille qui paraît être retournée en Bourbonnais, où nous la croyons encore représentée [3].

La branche cadette de la famille Saulnier, de laquelle nous savons peu de chose, fut connue sous le nom du Follet, qu'elle porta de préférence à son nom patronymique. Elle était également issue de Jean, premier du nom, et elle vint aussi dans notre province où elle posséda d'importantes seigneuries. Antoine du Follet, fils de Jean, écuyer, maître d'hôtel de Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, et de Suzanne du Breuil, épousa en 1472 Agnès de Beauvoir, fille de Claude de Beauvoir, sire de Chastellux, maréchal de France, qui lui apporta en dot les terres d'Autry et de Bazoches ; il n'en eut qu'un fils, nommé Jean, qui mourut au commencement du XVI^e^ siècle, sans laisser d'enfants de Catherine d'Amanzé [4].

La famille Saulnier portait : *D'argent, à trois bandes d'azur, ou bandé d'argent et d'azur* [5], blason que la branche du Follet brisa

[1] Charte aux archives du château de Toury-sur-Abron.

[2] Archives de Toury-sur-Abron.

[3] *Armorial du Bourbonnais*, par le comte de Soultrait.

[4] *Inventaire des titres de Nevers.* — *Histoire généalogique de la maison de Chastellux.*

[5] *Armorial du Bourbonnais*, de Guillaume Revel, aux mss. de la Bibl. imp. — *Invent. des titres de Nevers.* — Écussons sculptés et peints dans l'église d'Izeure, près de Moulins.

d'une étoile sur la bande du milieu. Le sceau d'Antoine du Follet, mari d'Agnès de Chastellux, porte un écu *écartelé, aux* 1 *et* 4, *de trois bandes, celle du milieu brisée en chef d'une étoile*, et, *aux* 2 *et* 3 *d'une bande accompagnée de sept billettes, posées en orle*, qui est de Chastellux ; la légende, en lettres minuscules gothiques, est celle-ci : ✝ SIGILLU *m.* AUTHONII. DE. FOLLETO. DOMINI. DE. BAZOCHES [1].

Il est à noter que le blason des Saulnier est le même que celui des Bréchard ; nous serions assez porté à croire que Jean Saulnier avait adopté les armes de la famille dont il avait acheté en grande partie les biens.

Nous avons remarqué dans le vestibule du château de Toury, au milieu de divers objets du moyen âge recueillis en Nivernais, une statue quelque peu mutilée de la Vierge, en pierre, provenant de l'ancienne église prieurale de Montempuy, située dans les environs. Marie est représentée assise dans une chaire, sous un couronnement en forme de coquille, autour duquel on lit sur un bandeau, en capitales ornées : MON. WEIL. Y. TENT., au-dessus, de petits anges tiennent des écussons *à une fasce, accompagnée de trois quintefeuilles ;* sur les montants, des rubans portent ce nom : LE RYAU. Ce blason est celui de la famille Popillon qui possédait, au XVI^e^ siècle, la seigneurie du Ryau, en Bourbonnais, sur les limites du Nivernais.

Cette famille eut pour auteur Charles Popillon, orfèvre à Moulins au milieu du XV^e^ siècle, qui, ayant su se mettre dans les bonnes grâces du duc de Bourbon Pierre II, devint rapidement argentier de la duchesse, président de la chambre des comptes de Moulins, chevalier, seigneur du Ryau, de la Cour et des Granges.

Charles eut deux fils : Nicolas, pannetier du duc de Bourbon, qui bâtit le château de Ryau, où se trouvent ses armoiries plusieurs fois répétées, et Pierre, seigneur de Paray, qui fut maître des requêtes du duc de Bourbon, puis, secrétaire du roi de 1507 à 1522 [2].

L'*Histoire de la Chancellerie* mentionne [3] un autre Nicolas Popillon, secrétaire du roi de 1552 à 1563, sans doute petit-fils de Charles, qui paraît être le même qu'un Nicolas Popillon qualifié, en 1583, baron du Ryau et gentilhomme ordinaire du roi.

[1] *Invent. des titres de Nevers*, note de la col. 161.
[2] *Hist. de la Chancellerie*, t. I, p. 78, 80 et 85.
[3] T. I, p. 117.

Au XVII^e^ siècle, cette famille jouissait d'une assez grande position dans la noblesse bourbonnaise ; Georges Popillon du Ryau entrait à Malte en 1651 [1], et deux autres de ses membres : François, baron du Ryau, et Jean, seigneur d'Arisolle, étaient maintenus comme de race noble en 1700. La descendance de l'orfèvre favori du duc Pierre II paraît s'être éteinte, peu d'années après cette maintenue, dans une position assez médiocre, elle habitait alors le petit fief de Baleine, au nord de Moulins [2].

La famille Popillon portait : *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois quintefeuilles d'argent* [3].

Le château de Toury-sur-Abron renferme les importantes collections nivernaises formées par le comte de Soultrait : bibliothèque des auteurs de la province, documents originaux intéressant l'histoire du pays, numismatique, sigillographie et iconographie nivernaises, etc. On y voit encore une bibliothèque assez considérable et environ deux cent cinquante pièces de fayence, produits des diverses fabriques françaises des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Une description même sommaire de ces collections ne peut trouver place dans notre *Epigraphie*, nous ne croyons pas toutefois nous écarter par trop de notre sujet en signalant quelques fayences et quelques reliures armoriées, et enfin un portrait historique qui décore l'escalier du château. Ce portrait, de grandeur naturelle, assez bonne peinture de la première moitié du XVII^e^ siècle, représente Adrien de Blanchefort, maréchal et gouverneur du Nivernais, et député de la noblesse de cette province aux états généraux de 1614.

Blanchefort est figuré debout, en costume militaire, au milieu d'un paysage ; un tertre, placé à sa droite, porte son casque et l'inscription suivante que nous reproduisons, malgré sa longueur, parce qu'elle donne la biographie complète du personnage :

ADRIEN. DE. BLANCHEFORT. CH^er^. SIRE. BARON
D'ASNOIS. MESTRE. DE. CAMP. D'UN RÉGIM.
DE. SON. NOM. EN. 1581. PUIS. EN. 1589. DU. P^er^. RÉGIM.
D'INF. DE. BOURGOGNE. GOUVERNEUR. EN. 1590.
DE. S^t^. JEAN. DE. LÔONE. COLONEL. EN. 1594

[1] Vertot, t. VII, p. 148.

[2] *Noms féodaux.* — *Mazures de l'Isle-Barbe.* — Archiv. de Moulins et du château de Ryau. — Reg. paroissiaux d'Ourouer (Allier).

[3] Segoing. — Vertot.

D'UN. AUTRE. RÉGt. DE. MIL. HOMMES. MARECHAL
DU. NIVERNOIS. ET. DEPUTE. EN. 1614. DE. LA
NOBLESSE. DUDIT. PAYS. AUX. ETATS. GNAUX
DE. PARIS. COMANDA. EN. NIVERNOIS. EN. 1615
DEFENDIT. LA. MEME. ANNEE. EN. CETTE. QUALITE
LA. VILLE. DE. COSNE. ET. PLUSs. PLACES. VOISINES
FUT. CHARGE. EN. 1616. DE. MAINTENIR. DANS
L'OBEISSANCE. LA. NOBLESSE. ET. LES. TROUPES
DE. LADITE. PROVINCE. ET. MOURUT. EN. 1625
REGRETTE. DU. ROY. SON. MAITRE. ET. DE
TOUS. LES. GRANDS. CAPITAINES. DE. SON. TEMS

HIC. ADRIANUS. APUD. SPLENDENTES. SANGUINE. GALLOS
ANTIQUA. ILLUSTRIS. NOBILITATE. SUA;
DOTIBUS. EXIMIIS. SI. EXCELSA. PROBATUR. ORIGO
MAXIMUS EFFULGET. VIRIBUS. ORE. ANIMO

Au dessus de cette inscription, est peint un écusson *écartelé* : *aux* 1 *et* 4, *parti de gueules, où ray d'escarboucle pommeté et fleurdelysé d'or de huit pièces, enté en cœur d'argent, à l'escarboucle de sinople* qui est de Clèves, *et d'or, à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de trois traits,* qui est de La Mark ; aux 2 *et* 3 *de France à la bordure componée d'argent et de gueules*, qui est de Bourgogne-Nevers ; *et, sur le tout, écartelé, aux* 1 *et* 4, *d'or, à deux lions léopardés de gueules, posés l'un sur l'autre*, qui est de Blanchefort ; et *aux* 2 *et* 3, *d'argent, à cinq cotices d'azur*, qui est du Pont ; cet écusson surmonté d'une couronne de baron.

Adrien de Blanchefort appartenait à une branche de l'illustre famille limousine de ce nom, qui s'était établie en Nivernais par suite du mariage que Guy ou Guinot de Blanchefort, ayeul d'Adrien, avait contracté, en 1512, avec Perrette du Pont, dame de Château-du-Bois, de Villenau et de Fondelin. Pierre de Blanchefort, fils de Guy, s'était allié avec Léonarde de Clèves, dame d'Asnois, dont le père, nommé Hermann, était fils naturel de Jean, comte de Nevers et duc de Clèves. Telle est l'origine des écartelures du blason décrit ci-dessus.

Les descendants d'Adrien de Blanchefort continuèrent à posséder la baronnie d'Asnois et les fiefs qui en dépendaient jusque dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, époque à laquelle vivait Charles-

Joseph-Gaston, marquis de Blanchefort, sire et baron d'Asnois, de Saligny, etc., qui paraît avoir été le dernier de sa branche [1].

Parmi les fayences armoiriées conservées à Toury, nous avons remarqué : deux charmantes buires de fayence de Nevers, du commencement du XVIIIe siècle, dont la panse est décorée de petits anges soutenant deux écussons cordiformes, l'un, celui du mari, aux armes de la famille lyonnaise de Pont-Saint-Pierre, qui portait *d'azur, à deux colonnes d'argent*; l'autre, qui doit être celui des Gueston, est *dè.... à une hure de sanglier*. — Un plat de Moustiers offre, au milieu d'un élégant cartouche polychrôme surmonté d'une couronne de marquis, les armes de la famille provençale de Sade, *de gueules, à une étoile à huit rais d'or, chargée d'une aigle impériale de sable, couronnée et becquée de gueules*, avec un écu d'alliance. — Un autre plat, à décor entièrement bleu, aussi de Moustiers, vient du service que la marquise de Pompadour avaït fait confectionner dans cette ville ; l'agencement de l'écu ovale *d'azur, à trois tours d'argent, maçonnées de sable*, est le même que sur les plats des livres de la bibliothèque de la célèbre marquise : cet écu timbré d'une couronne ducale est placé sur un manteau doublé d'hermine et supporté par deux griffons. — Citons encore, de Moustiers, un élégant sucrier de la seconde moitié du XVIIIe siècle, à décor Berain, en bleu, portant le blason de la famille lyonnaise de la Croix-Laval : *D'azur à la croix tréflée d'or, cantonnée de quatre têtes de lion de même affrontées* ; cet écu est accolé à un autre *d'or, à l'arbre de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles*. — Une assiette de fabrique nivernaise du XVIIIe siècle, à décor bleu, vient d'une abbesse de Notre-Dame de Nevers : l'écu en losange de l'abbesse, timbré d'une couronne de comte, posé sur une crosse en pal et supporté par deux lions, est parti *de sable à trois coquilles d'argent*, et d'un *coupé, en chef, d'or, à trois fleurs de lys rangées en fasce et en pointe, d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même.*

Ce dernier blason devait être celui de l'abbaye de Notre-Dame de Nevers, car on sait que les abbés et abbesses étaient dans l'usage d'accoler à leurs armes propres celles de leur abbaye ; mais nous trouvons dans l'*Armorial du Nivernais* de M. de Soultrait que

[1] *Dictionnaire de la noblesse.* — Moreri. — *Inventaire des titres de Nevers.* — *Extraits des titres de Bourgogne*, ms. de la Bibl. imp., collect. Gaignières, 658. — *Bullet. de la Soc. nivernaise*, 2e série, t. III, p. 430.

l'abbaye de Notre-Dame portait : *De gueules, à sept fleurs de lys d'or, posées* 4 *et* 3, *et un chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.*

M. de Soultrait a décrit cet écusson d'après le dessin d'un sceau ; ce dessin était-il bien exact ? Sans rien pouvoir avancer de positif au sujet du blason abbatial qui nous occupe, nous pensons que l'abbaye de Notre-Dame, qui, comme beaucoup d'autres établissements religieux, n'avait pas d'armoiries avant la fin du XVIII^e^ siècle, avait pu adopter, lors du règlement général des armoiries qui eut lieu à cette époque, des emblèmes héraldiques empruntés à l'écu de son abbesse, Gabrielle Andrault de Langeron-Maulevrier (1642-1698), dans lequel figuraient des étoiles et des fleurs de lys, comme nous l'avons dit plus haut, dans le paragraphe consacré à la famille Andrault.

Signalons enfin une dernière pièce de fayence du XVIII^e^ siècle sur laquelle se voient des armoiries assez singulières : l'écu, pointu du bas, est *semé de flammes, à une croix ancrée et une bordure*, deux salamandres pour supports et, pour timbre, une couronne à cinq perles surmontée d'un casque avec lambrequins et trois flammes servant de cimier.

La bibliothèque renferme une collection complète des almanachs royaux depuis 1686 ; sauf quelques rares exceptions, ces almanachs ont des reliures ornementées en velin ou en maroquin, et portent des armoiries ; jusqu'en 1730, ce sont les armes de France, mais à partir de cette époque, on voit sur ces volumes des blasons particuliers : nous y avons remarqué de riches reliures aux armes de personnages appartenant aux familles de Beringhen, d'Argouges, de la Rochefoucauld, Le Peletier, Joly de Fleury, de Lamoignon, de Bethune-Charost, Pâris, Pupil de Sablons, etc. L'almanach de 1792 est blasonné, celui de 1793 est relié en maroquin non moins richement que les autres. Les almanachs des premières années du XIX^e^ siècle portent des armoiries de dignitaires et de sénateurs, avec toques et manteaux, peintes sur papier et collées sur les plats.

Comte de SORNAY.

(*La suite prochainement.*)

DICTIONNAIRE

DE LA

NOBLESSE DE FRANCHE-COMTÉ

DE BOURGOGNE.

(*Suite* *.)

Chaussenans. — Chaussenans, seigneurie dépendante de la prévôté de Poligny, appartenait à l'abbaye Notre-Dame-de-Vaux.

Il existait à Chaussenans deux fiefs : Le fief de Champ-Reignard, possédé au xv^e^ siècle par Denis de Martigny, qui le donna à Gérard de Plaine, président du parlement de Bourgogne en 1595 (Champ-Reignard appartenait à Frédéric de Chauvigny).

Le fief de la Tour a toujours appartenu à la famille de Laubespin.

Chaussin, seigneurs de Beauchemin et de Chavannes-sous-Sellières. — *De sable à une fasce d'argent accompagnée d'un croissant de même en chef.* Timbre : *Une roue aux émaux de l'écu.*

Alliances : Lugny, Merlet, Farans, Vuillafans, Montconnys, Boutechoux, Pierrefontaine, Salins, Rougemont, Dommartin, Châtillon.

La terre et seigneurie de Chaussin fut érigée en marquisat en faveur de Louis-Henry de Bourbon, prince de Condé, par lettres de décembre 1724, enregistrées le 19 du même mois à la chambre des comptes de Dijon. Ce marquisat fut possédé en dernier lieu par Louise-Anne de Bourbon-Condé (M^lle^ de Charolais).

Un titre de l'an 943 fait mention de Sarilon de Chaussin.

En 1153, Mathieu de Chaussin, Elisabeth sa femme et Simon son fils, donnent à l'abbaye de Saint-Bénigne la dîme qu'ils lèvent sur le territoire de Chaussin.

En 1237, Jean de Châlon, comte de Bourgogne, reconnut tenir en fief du duc Hugues de Bourgogne la seigneurie de Chaussin, qui lui avait été donnée en échange d'Auxonne, Ornans et Vuillafans.

* Voyez 12^e^ liv., décembre 1869, p. 529.

Simon de la Marche, seigneur de Chaussin, était feudataire d'Etienne de Châlon en 1223.

En 1260, Simon de la Marche et Alix sa femme affranchirent Chaussin de la main-morte; ces lettres d'affranchissement furent confirmées par Eudes, duc de Bourgogne, et par la duchesse Jeanne de France, en 1346.

Chaussin retourna ensuite aux ducs de Bourgogne de la première race, par suite d'échange avec Hugues d'Antigny.

Voici la liste des seigneurs de Chaussin depuis 1418 jusqu'en 1765 :

Jeanne de Giac, maîtresse de Jean, duc de Bourgogne en 1418.
Marguerite de Flandre, aïeule de Philippe-le-Bon ;
Isabelle de Portugal, femme de Philippe-le-Bon ;
Marguerite d'York, veuve de Charles-le-Téméraire ;
Marie de Bourgogne, femme de l'empereur Maximilien Ier ;
Le prince Charles, fils de Philippe-le-Beau, roi de Castille ;
La duchesse de Longueville, en 1516 ;
Charlotte d'Orléans, en 1526 ;
Jeanne de Savoie, sa fille, femme de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont;
Philippe-Emmanuel, duc de Mercœur ;
Françoise de Lorraine, femme de César, duc de Vendôme ;
Roger de Saint-Lary, en 1620, lequel l'unit au duché de Bellegarde ;
Henri de Bourbon-Condé, en 1646 ;
Henri-Jules de Bourbon-Condé, en 1692 ;
Henri, duc de Bourbon, en 1724 ;
Louise-Anne de Bourbon, comtesse de Charolais ;
Le comte de la Marche ;
M. de Saint-Thiébaud-de-Poly, en 1765.

La terre de Chaussin fut érigée quatre fois en marquisat : le premier marquis fut Nicolas de Lorraine, en 1575. Par lettres de décembre 1724, enregistrées le 19 du même mois à la chambre des comptes de Dijon, la terre et seigneurie de Chaussin fut érigée en marquisat en faveur de Henri de Bourbon, prince de Condé, Mademoiselle de Charolais fut la dernière marquise de Chaussin.

Le 21 juillet 1749, Mademoiselle Louise-Anne de Bourbon, comtesse de Charolais, princesse du sang, confirmait les priviléges accordés aux habitants du marquisat de Chaussin; Tichey et la

Peyrière. L'enregistrement de ces lettres de confirmation coûta dix-sept livres treize sous quatre deniers. (Registre de la chambre des comptes, folio 15, verso.) Signé au registre : Jannel, Brocard procureur.

Le marquisat de Chaussin renfermait dans sa circonscription : Chaussin, Asnans, Montalègre, Saint-Barraing, Vèvre, Vornes, le Parolois, Beauvoisin, Servotte, Lavaurot, Chavanne, Malange, Châlonge, Chêne-Bernard, le Poiset et Neuville ; sa juridiction s'étendait au dehors sur Eteignevaux et Tichey.

Plusieurs gentilshommes vassaux du seigneur de Chaussin, possédaient des fiefs à Chaussin même et dans la circonscription de la seigneurie ; ils jouissaient de certains droits et d'une moyenne juridiction. Parmi les familles possédant ces fiefs, on peut citer les familles de Beaurepaire, Lantenne, Vautravers, Salins, Reculot, Vaudrey, Rye, Barbier, Gérard, la Taverne, Gonsans, Chalant, la Faye, Macon, Berbisot, France.

Chauvelot. — Le 4 février 1752, M. Chauvelot, conseiller correcteur, paya dix-sept livres treize sous quatre deniers, pour l'enregistrement de ses lettres d'honneur. (Registre de la chambre des comptes, folio 41.) Signé au registre : Dusillet.

Chauveroche. — Permission à François Chauveroche de Rosières, pour tenir en fief, donnée à Bruxelles le 26 janvier 1659 (3me registre des fiefs, folio 131).

Chauvet. — Claude Chauvet, marchand, citoyen de Besançon. *De gueules, à une aigle d'argent.*

Chauvins (les). — Terre possédée autrefois par la famille Crestin de Saint-Claude.

Chauvirey. — La seigneurie de Chauvirey faisait partie des terres érigées en baronnie en 1740 sous le nom de Vitrey. *D'azur à la bande d'or, accompagnée de sept billettes de même posées en bande, 1 et 3 au-dessus et 3 au-dessous.* Timbre : *Une corne de sable, ou bien un éventail en forme de cœur avec houppes au bord.*

Alliances : Du Châtelet, Salins, Nans, Accolans, Montmartin, Damas, Colombier, Cusance, Orsans, Achey, Vatteville, Joux, Haraucourt, Montfalcon, Amoncour, Chauffour, Ray, Fauquier, Scey,

Fonvens, Rougemont, Montjustin, Oyselet, Grancey, Gavain, Froissard, Pélissonier d'Arlay, Mathon, Chevalier.

La branche aînée de cette famille s'est éteinte dans la maison de Fauquier.

Frédéric de Chauvirey de Recologne fut créé chevalier par l'infante Isabelle, le 20 juin 1626.

Chaux. — Etienne de Chaux, en 1157, est témoin de la permission que Poncette de Traves accorde aux religieux de la Charité de vendre et acheter librement dans ses marchés de Traves.

Chaux (La). — La Chaux : *D'azur à un lion léopardé d'or, à la bordure engrelée de même, au chef du dernier chargé d'un aigle naissant de sable.*

A la fin du XIII^e^ siècle, Louis de la Chaux vivait à Arbois où il avait épousé une fille de la maison de la Platière.

Jean de la Chaux épouse en 1432 Jeanne d'Usie.

Guyot de la Chaux, écuyer, vivait en 1490.

Les seigneurs de la Chaux qui succédèrent à cette famille furent MM. de Balay, barons de Jousseaux, et après eux la famille de Crécy.

Chaux-sur-Champagny (la). — La Chaux-sur-Champagny était une terre dépendante de la seigneurie de Valempoulières.

Cette terre possédée d'abord par la famille de la Chaux, passa dans la famille de Faletans en 1504.

Chaux-des-Crotenay. — Dans un hommage feudataire que rendait le comte au duc de Bourgogne en 1237, il est parlé d'un Hugon de Chaux en qualité de vassal.

Jacques d'Albon ou d'Arbon, seigneur de la Chaux, était en 1392 du nombre des gentilshommes qui sollicitaient l'élargissement de Jean de Châlon, baron d'Arlay, accusé d'avoir fait assassiner Guillaume Faguier, sergent du duc de Bourgogne.

Chaux des Prés (les). — La seigneurie de ce nom appartenait à l'abbaye de Saint-Oyan de Joux.

Chavagna. — En 1270 vivait Guillaume de la Porte, seigneur de Chavagna.

Louis de Chavagna, damoiseau, transmettait en 1407 à Jean et Antoine ses frères sa terre de Chavagna, consistant en un château, et en prés, vignes, forêts et métairies.

Après la famille de Chavagna vint en 1470 Pierre d'Aurilla, écuyer, maître-d'hôtel de Philippe de Savoie, comte de Bresse. Ce prince octroya à Pierre d'Aurilla, en récompense de ses bons services, la basse justice de la terre de Chavagna, avec le droit de blaërie dans tout le village, hommes et fiefs en dépendant, par titre daté à Bourg-en-Bresse le 20 mai 1470, en présence de Guillaume de la Baume, seigneur d'Irlains et gouverneur de la Bresse ; Guy de la Baume, seigneur de la Roche-du-Vannel ; Aimé de Colomb, commandeur de Saint-Antoine-de-Bourg ; Pierre Bolomier, maître des requêtes du comté de Bresse, et Jean Guillot, lieutenant-général au bailliage de Bresse.

François Monou de Poncin, parent et héritier de Pierre d'Aurilla, se qualifiait seigneur de Chavagna en 1512.

En 1545, Magdeleine de Jussié, veuve de François Monon de Poncin, vendit la seigneurie de Chavagna à Claudine de Moyria, veuve de Claude de Seyturier, seigneur de Cornier et de la Verjonnière.

Vient ensuite Humbert Monon, qui cède ses droits sur la seigneurie de Chavagna au sieur de Conzié de Poncin, qui à son tour les cède à Louis-du-Crôs en 1563.

Claude de la Cous, abbé et seigneur d'Ambronay, prieur de la Boisse, achète la seigneurie de Chavagna ; cette terre est possédée ensuite par Henri de Villette, écuyer, seigneur de Mantgod, la famille Doneux, la famille de Montjouvent et enfin Pierre de Seyturier, seigneur de la Verjonnière, baron de Cornier et de Montdidier.

Après avoir été encore une fois vendue à la famille Jahir, cette terre passa entre les mains de Basile Guillot, conseiller du roi et ancien lieutenant de l'élection de Bresse, lequel était encore seigneur de Chavagna en 1650.

Chavagny. — Bonne de Chavagny épouse Marc de Cicon en 1611.

Chavannes. — *De gueules à trois croissants d'or 2 et 1.*

Alliances : Verneuil, Coligny, Chandée, Vergusson, Andrevet de Corsant, Mathefelon, Ferlay, Montdragon, Mareste, Tenay, Varey, du Bois, Vergié, Montjouvent, du Saix, Torcy, Damas.

Chavéria. — Chavéria, terre dépendante de la baronnie d'Orgelet.

Il existait à Chavéria plusieurs chevances appartenant aux seigneurs de Chambéria, Fétigny, Ugna, Pressilly, Nancuise, Villeneuve et Sarrogna.

Le fief de Charnoz se trouvait aussi à Chavéria et fut possédé par les familles de Charnoz en 1390; Groslée, Grammont, Jannot de Virechâtel, Charreton, 1584; Faivre, Daguier, 1602; Toquet de Montgefond, 1609; Laubespin, 1621; La Baume Saint-Amour, du Pasquier de la Villette, Donneux, 1719.

Jean de Chavéria, écuyer, avait épousé en 1420 Etiennette de Montaigu.

Chavirey. — Seigneurs de Vaucelles, Ivory, Recologne, Chaucenne, Rozay, la corne de Choux. *D'azur à la fasce d'or accompagnée de trois feuilles de chêne d'argent.* Timbre : *Une tête d'aigle arrachée d'or; la branche de Besançon chargeait la fasce d'un lion de sable.*

Cette famille, originaire de Salins, fut anoblie par Charles, duc de Bourgogne, en septembre 1473, par lettres datées de Luxembourg.

Alliances : Bracon, Nozeroy, Loyte, Lalye, Bonvalot, Saint-Mauris, Ferlin, Du Pin, Montrichard, Marenches, Drouhot, Grenier, Cointet, Lezay, Monstier, Scey, le Compasseur, Villers, David, Girardot, Guierche, Moutonne, Pontaillier. Une branche de cette famille s'éteignit dans la maison de Lezay; deux autres branches s'éteignirent dans les familles David et Girardot.

Chay. — Terre seigneuriale possédée par la famille de Chay depuis 1172.

En 1301, les Bellevèvre deviennent seigneurs de Chay et sont remplacés en 1334 par les d'Antigny, seigneurs de Sainte-Croix.

Par son testament du 11 août 1359, Huguette de Sainte-Croix, veuve d'Etienne Saint-Dizier, donne à son second mari Philippe de Vienne l'usufruit de la terre de Chay, et institue héritière universelle de tous ses domaines, sa fille dame Marguerite de Vienne, femme de Louis de Châlon, prince d'Orange.

De la branche de Châlon-Orange, la terre de Chay passa dans celle de Châlon-Auxerre.

Louis XI, par lettres-patentes du mois d'août 1479, restitua à Hugues de Châlon, sire de Châtel-Guyon, la terre de Chay, qui

avait été confisquée sur le feu comte d'Auxerre par Jean, duc de Bourgogne.

Chazelles. — Chazelles, seigneurie dépendante de la terre de Colligny-le-Vieux.

Chemeley. — Etienne de Chemeley, épouse Poliette, parente de Vuillaume de Molprey, en 1340.

Chemilla. — Chemilla, terre dépendante de la baronnie d'Arinthod.

Chemilla. — En 1339, le comte d'Auxerre céda aux Chartreux de Vaucluse tous les droits féodaux dont il jouissait sur la terre de Chemilla, à l'exception du droit de haute justice qu'il se réserva.

Chemilly. — Porte : *De vair*.

Alliances : Epenoy, Tison, la Roche, Talon.

Chemilly était une terre possédée par la famille Damedor. Le 10 décembre 1748, M. Claude-François Damedor, comte de Molans, donna pour la reprise de fief de la terre et seigneurie de Chemilly et du retrait féodal de ladite terre, huit cent soixante et douze livres quatorze sols huit deniers. (Registre de la Chambre des comptes, folio 6, verso.) Signé au registre : Maison, Lachiche, procureur, Ducarroy.

Le 23 juillet 1584 eut lieu par-devant Mre François de Vergy, comte de Champlitte, « la reprinse de fiedz et renouvellement de « serment de fidélité faict à Sa Majesté par Pierre de Cul, seigneur « dudit lieu, Magny-les-Jussay, etc., comme procureur spécial et « irrévocable de damoiselle Anthoine de Chemilly, vefve et usufruc- « tuaire des biens et seignories de feu Jehan de Boignes son mary, à « son vivant escuyer seigneur à Cresancey, Cendrey, Bouhans, etc., « à cause de la seigneurie qu'elle tient et possède au lieu de Cre- « sancey, dite et appelée la seignorie de Boignes et à cause d'icelle « les biens et héritaiges, prérogatives, droictures et prestations gé- « nérales ; meuvans et dépendans du fiedz de Sa Majesté à cause de « son comté de Bourgogne et autrement ne le sçait. » Registre 23, folio 110.)

Chemin. — Terre et seigneurie près de Dôle.

En 1356, Richard et Huguenin du Chemin reprennent de fief du comte de Bourgogne, la terre de Chemin.

Philippe et Jean de Chemin, écuyers, accompagnent à Paris la duchesse du Bourgogne, en 1411.

A cette famille de Chemin succèdent comme seigneurs les sires de Longwy et de Vienne, les dames de Saubie, Jacquart, seigneur d'Annoires, Jean-Baptiste Petrey de Champvans en 1637, M. de Lavencour et Rigolier de Parcey.

De Chemin dépendait la seigneurie de Beauchemin, possédée tour à tour par les sires de Longwy ; les sires de Vienne en 1447 ; Jean de Chaussin, en 1512 ; Jean Girardot, en 1580 ; Froissard de Broissia, en 1680.

Au XIII^e^ siècle existait une famille noble du nom de Beauchemin. Cette famille a formé deux branches qui s'établirent à Chilly et à Beaufort.

CHÊNE-BERNARD. — Cette terre ne fut jamais titrée ; elle faisait seulement partie du marquisat de Chaussin.

Ce fief a été possédé successivement par la maison de Lorraine, Bourbon-Condé et de Poly.

CHÊNE (DU) OU CHESNE (DU). — *D'argent à la fasce de sable, chargée d'un lion d'argent, armé et lampassé de gueules.*

CHÊNE-SEC. — Fief possédé pendant plusieurs siècles par la famille Fallerans-Visemal, vendu, le 4 mars 1686, par Ferdinand de Fallerans à François Henrion de Dijon, et porté en dot par M^lle^ Henrion à la famille de France qui l'a possédée jusqu'en 1789.

CHÊNECEY. — Famille de Salins.

Alliances : Maréchal, Vornes, de Plaine, l'Aule, Symard.

La terre de Chenecey appartint à la famille de Pillot en 1400.

CHÊNEVEULLE. — Renaud de Cheneveulle, écuyer, est nommé exécuteur testamentaire de Guillaume de Vesoul, en 1429.

CHENEVIER. — Famille de Poligny.

Alliance : Chevalier.

CHENEVIÈRES. — Charles Oger Chenevières, orfèvre et citoyen de Besançon. *D'azur à une fasce d'argent accompagnée de trois coquilles de même.*

CHENILLA. — En 1339, le comte d'Auxerre cède aux Chartreux

de Vaucluse tous ses droits féodaux sur la terre de Chenilla, à l'exception des droits de haute justice qu'il se réserve.

Chenu. — *D'azur au chevron d'or renversé.*

Chenu. — Seigneurs de Charantonay, Ravier, Longueville, Souaux, Gastine, Plaisance, Carizay, Boyeron, Autry-la-Ville, du Souchet, Prunier, Cernoy. *D'azur à un chevron d'argent, accompagné de trois hures de sanglier de même, posées deux en chef et une en pointe.*

Alliances : Troussebois, Frontenay, Villeblanche, la Porte, Rousseau, Sailly, Malain, la Rivière, Oiselet, Marçay, Larcher, Prévôt, Turpin de Crissé.

Cherlieu. — Abbaye de l'Ordre de Citeaux, fondée au XII^e^ siècle. Il a été publié en 1847 par M. l'abbé Besson un savant mémoire sur cette abbaye. Nous n'avons donc qu'à mentionner la liste chronologique des abbés de Cherlieu.

Abbés de Cherlieu.

Germain, prieur, 1127.
Widon ou Guy, premier abbé, 1130–1157.
Luc, de la maison de Soye, 1160–1176.
Pierre, 1179.
Guy II, 1188.
Gombaud ou Agobard, 1196.
Galo, 1209.
Guy III, 1214–1226.
Renaud I, 1227.
Guillaume I, 1227–1256.
Albéric, 1256-1257.
Divon ou Bisuntius, 1266–1270.
Gauthier, 1271-1277.
Guy IV, 1278.
Jean I, 1282–1292.
Guillaume II, 1298–1312.
Thiébaud, 1314.
Jean II, 1317–1320.
Renaud II, 1321-1328.

Arnould, 1331-1336.
Guy V de Candenay, 1337.
Nicolas, 1340-1357.
Eudes de Pierrefitte, 1358-1364.
Jean III, 1369-1377.
Guy VI de Pierrefitte, 1393-1396.
Jean IV de Vaux, 1396-1400.
Jean V d'Aynans, 1400-1410.
Laurent, 1412-1416.
Etienne de Jussey, 1416-1439.
Jacques de Montigny, 1443-1456.
Gilles de Cour, 1456-1477.
Drouhot-Henrion, 1477-1497.
Rémy de Brassey, dit Morelot, 1497.
Charles de Brassey, premier abbé commandataire, 1518.
Claude I de Nicey, 1522-1546.
Claude II de La Baume, archevêque de Besançon, 1546-1584.
Prosper de La Baume, 1588-1599.
Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon, 1599-1636.
François de Rye, archevêque de Besançon, 1636-1637.
Pierre de Cleron, 1637-1666.
Jean-Ignace de Broissia, prieur de Laval, 1666-1694.
Antoine-François de Blitterswyck de Montcley, archevêque de Besançon, 1694-1734.
Jean-Louis de Berton de Crillon, archevêque de Narbonne, 1734-1751.
Playcard de Raigecourt, depuis évêque d'Aire, 1751-1758.
Mathieu Poncet de la Rivière, ancien évêque de Troyes, 1758-1780.
Mathieu-Jacques de Vermont, 1780-1790.

Les églises de Bougey, Chargey, Cornot, Gourgon, Melin, Montigny-les-Cherlieu, Purgerot, Rosières, Saponcourt, faisaient partie de la collation de Cherlieu.

D'après un procès-verbal du 3 octobre 1780, les revenus de l'abbé s'élevaient à 42,492 liv. et ceux des religieux à 30,000 liv.

Les religieux F. Pautheret, Pierre Morand, François Lorette, Antoine Bauderat, Joseph de la Croix, Jean-Jacques de Châtillon, signèrent l'inventaire dressé en 1667 à l'occasion de l'entrée de Jean-Ignace de Broissia dans l'abbaye de Cherlieu.

L'abbaye de Cherlieu porte : *d'azur à trois bandes d'or et une bordure de gueules.*

Chéron (Saint-). — Porte : *d'or à un fer de moulin de sable.*
Alliance : Vergy.

Chéron (Saint-). — Porte : *de gueules à trois jumelles d'argent.*

La maison de Toulongeon (branche aînée) écartelait de Saint-Chéron ses armes qui étaient, *de gueules à trois fasces ondées d'or.*

Alliances : De Vienne, Toulongeon.

Chésiez. — Etienne de Chésiez épouse Agnès de Blonnay, en 1340.

Cheval. — Porte : *d'azur au cheval passant d'argent au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

Chevalerie (de la) — Le 27 janvier 1762, M. de la Chevalerie payait à la Cour des comptes 8 livres 9 sols six deniers pour expédition de titres en sa faveur. (Registre de la Chambre des Comptes, folio 40, verso.) Signé au registre : Sanderet, Demangin, Ducarroy.

Le 18 décembre 1741 eut lieu la « reprise de fief faite à Sa Majesté par devant la Chambre des comptes de Dôle, par François-Dominique Aymer de la Chevalerie, écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, eu qualité de mari et procureur spécial de dame Catherine Maillard, de la terre et seigneurie de Chassagne et ses dépendances, mouvant du fief de Sa Majesté. » (Registre 80, folio 366.)

Chevalier. — Chevalier, branche de la maison de Poligny. Le premier de cette famille qui changea son nom de Poligny contre celui de Chevalier, fut Pierre Chevalier, existant au XIV^e^ siècle.

Marie Chevalier, une des premières disciples de sainte Colette, fonda les monastères de Sainte-Claire de Chambéry et de Genève, et mourut en 1479, abbesse du monastère de Chambéry.

Agathe Chevalier mourut abbesse du monastère de Sainte-Claire d'Amiens qu'elle avait fondé.

La famille Chevalier s'allia aux familles Muret, Chauvirey, Chenevier et Astorg.

Le 21 novembre 1759, M. le maître des comptes d'Astorg obtint des lettres de dispense d'alliance avec M. le maître des comptes Chevalier son beau-père. (Registre de la chambre des comptes, folio 102 verso.) Signé au registre : Bourges, Larquand.

Chevalot. — Guillaume Chevalot, écuyer, assiste, en 1466, au mariage de Louise de Scey et de Guillaume d'Oyselet.

Chevanay. — Jean-Baptiste Daniel de Chevanay, président au parlement de Besançon. *D'azur semé d'étoiles d'argent à un compas ouvert d'or posé en chevron.*

Chevannet. — Famille de Besançon. *D'azur semé d'étoiles d'argent à un compas d'or entr'ouvert, les pointes en bas, brochant sur le tout.* Timbre : *un lion naissant d'azur portant de la patte droite une étoile d'argent.*

Alliance : Daniel.

Chevassu. — Claude-Henry Chevassu, marchand bourgeois de Saint-Claude. *D'azur à trois croissants d'argent*, 2 *et* 1, *et un chef d'or.*

Chevaux. — *De sable au chevron d'argent accompagné de trois chevaux effrayés de même, bridés d'or.*

Chevignat. — Baronnie de Franche-Comté possédée par la maison de Pillot-Chenecey.

Chevigney. — N..... de Chevigney. *D'argent à une fasce de gueules chargée de trois roses d'or.*

Chevigny. — Terre seigneuriale possédée par la famille de Vienne depuis le XIIIe siècle.

Guy de Cicon était seigneur de Chevigny, en 1369, mais la maison de Vienne reprit possession de cette terre, en 1375. Jean de Vienne, seigneur de Roulans, Clervans, Montby, Bonrencontre, mari de Jeanne d'Oyselet, était seigneur de Chevigny, en 1396.

En 1460, Chevigny appartenait à la famille de Champdivers; les derniers seigneurs de cette terre furent :

Messire Galenard, en 1512.

Louis de Taillant, écuyer, baron de Montfort, seigneur de Saint-Ylie, en 1553.

Charles-Jules de Laborey-Salans, en 1638.
Jean de Montureux, en 1670.
Ferdinand-François Duchamp, écuyer, en 1780.

CHEVILLARD. — *D'azur à la gerbe d'or.* Devise : *Je rapporte fidèlement ce que je trouve.*

CHEVILLET. — Famille de Pesmes anoblie par Charles V, le 7 mars 1544, à Spire. (Registre des anoblissements, folio 36.) *Tranché d'argent et d'azur, l'argent chargé d'un croissant montant de gueules, l'azur chargé d'une étoile à six pointes d'or.* Cimier : *un vol d'or à droite et d'azur à gauche.*

CHEVIRON. — Le 9 décembre 1769, il fut reçu dix-sept livres treize sols quatre deniers pour enregistrement d'un contrat de vente des domaines de Plainemont et Achenoncourt à titre d'arrentement en faveur du sieur Cheviron. (Registre de la chambre des comptes folio 182 verso). Signé au registre : Belon d'Aligny, Lachiche, Saget.

CHEVREAU. — Dans un titre de l'an 974, il est parlé d'un Manassès III, sire de Coligny, comte en Bourgogne. Ce seigneur et la comtesse Gerberge, sa femme, font à Mayeul, abbé de Gigny, une donation sur leurs terres de Chevreau.

Chevreau faisait partie de la sirerie de Coligny. Aimé et Guillaume de Coligny étaient seigneurs de Chevreau, l'un en 1244 et l'autre en 1270. Marguerite de Coligny apporta en dot, à Guy de Montluel son mari, la terre de Chevreau en 1313. Leur héritière morte en 1334, laissa cette terre à son mari Philippe de Vienne. Vers le milieu du XIV^e^ siècle, Guy de Vienne affranchit les manants des villages de Chevreau, Gisia et Cuisia.

Louis de Châlon prend possession de cette terre en 1434.

La famille de Vienne reprit de nouveau la terre de Chevreau ; Guillaume de Vienne petit-fils d'Isabeau de Neuchâtel ajoutait à ses titres celui de baron de Chevreau et de Fléria. De la baronnie de Chevreau dépendaient, Digna, Cousance, les Bretenoz, Fléria, Augea, Cuisia, Gisia, Graveleuse et une partie de Mainal.

Voici les noms des seigneurs de Chevreau :

Manassès II, comte de Dijon, d'Auxois et de Bourgogne, vivant au X^e^ siècle, Manassès III, Manassès IV, Manassès V, Humbert I^er^ en 1131, Guerrie.

Humbert II, mari d'Ida, fille de Gérard comte de Bourgogne, veuve du marquis de Lorraine.

Amé Ier, en 1210.

Amé II, mari d'Alix de Cuisel, en 1244.

Guillaume, dernier mâle de la maison de Coligny, qui posséda Chevreau, en 1270.

Jean de Joux, seigneur de Chevreau et de Coligny.

Guy de Montluel, mari de Marguerite de Coligny, en 1313.

Philippe de Vienne, mari de Marguerite de Montluel.

Guy II de Vienne, mari de Marie de Thoire-Villars, en 1550.

Jacques de Vienne, mari de Marie de Beauffremont.

Jean II de Vienne, mari de Catherine de Beaufort, en 1468.

Louis de Vienne, mari d'Isabeau de Neuchâtel, en Franche-Comté, en 1480.

Jean III de Vienne, mari de Françoise de Steinville, en 1525.

Guillaume de Vienne, seigneur de Pymont, mari de Chrétienne de Vergy, en 1544.

Henri de Vienne, mari d'Anne de Boissey Trichateau, en 1582.

Charles d'Escard, mari d'Anne de Boissey Trichateau, veuve d'Henri de Vienne.

François de Vienne, en 1596.

Jacques-François de Vienne, mari de Françoise de la Madeleine.

Charles de Vienne, comte de Comarin.

Jacques de Vienne, mari de Claudine-Marguerite de Saint-Mauris-Montbarrey.

Claude de Damas, comte de Ruffey, seigneur du Breuil et de Buisson, marquis d'Antigny, mari d'Alexandrine de Vienne, en 1654.

François-Joseph de Damas, mari de Jacqueline de Chabanne, fille du marquis de Saint-Martin, issu des la Baume Montrevel, en 1684.

Joseph-François de Damas, mari de Marie-Judith de Vienne, en 1725.

Jacques-François de Damas, mari de Zéphirine-Félicité de Rochechouart, en 1755.

Il y avait aussi à Chevreau, un fief appelé Chevance de Chambéria et qui fut possédé successivement par les familles de Binans, Lanans et Guichard.

Chevreau. — N... Chevreau procureur fiscal à Ruffey. *D'or à deux chevrons d'azur.*

Chèvres. — Etienne de Chèvres assiste l'an 1136, à la donation que fait Humbert de Salins à l'abbaye de Rosières.

Chevrez. — Seigneurie de Franche-Comté, possédée par la maison de Scey, en 1625.

Chevrier (de). — « Reprise de fief faite à sa Majesté pardevant la chambre des comptes de Dôle, par Catherine de Chevrier de la Chenaye, veuve de Pierre Ballet, vivant argentier ordinaire en la grande conciergerie du roi, de la terre et baronnie de Binans, Conliège, droits de justice et seigneuriaux, circonstances et dépendances, mouvant du fief de sa Majesté à cause de son comté de Bourgogne. » (Registre 30, folio 324, du 23 septembre 1688.)

Chevriers. — Comtes de Chevriers, marquis de Saint-Mauris, Montillier, vicomte du Thil, seigneurs de Tanci, la Flachère, Magny, Paranges, Emeringe, Salagni, des Chézeaux, la Saugerée, Vandins, Duysia, Talant, Marmont. *D'argent à trois chevrons de gueules, à la bordure engrêlée d'azur.*

Alliances : Vienne, Baugé, Feurs, Talaru, Albon, Grolée, Bletterans, Mince, Lugny, Tarlet, Nagu de Varennes, Seyturier, Angeville, Lyobard, la Touvière, Damas, Grolier, l'Hôpital, du Quesnoy, Paranges, Varennes, Maison-Saille.

Chevrot. — Famille de Poligny. *D'or au chevron d'azur chargé en cîme d'une croisette ancrée d'or.*

Alliances : Charbonier, Simonin, Valin, Clerc, Gavain, Fauquier, Anagrate.

Sybille de Chevrot, dame d'Aumont, porta les biens de sa famille dans la maison de Fauquier.

Chevry. — Seigneurie de Franche-Comté qui avait appartenu à une famille noble de nom et d'armes. Le seigneur de Chevry fit construire un château qui existe encore et où l'on voit sculptées ses armoiries qui étaient : *De... à trois bandes, au chef chargé de trois grelots.*

La seigneurie de Chevry possédée ensuite par la famille Barondel passa au XVIII^e^ siècle, dans la maison David de Saint-Georges.

Henri Passier.

(*La suite prochainement.*)

RÉPERTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Collection de Camps.

*(Suite *.)*

Nobiliaire historique, tome II. — Règne de Philippe Ier.

SEIGNEURS NON TITRÉS (*Suite*).

Bachac (Étienne de), 1075.
Badran (Herbert de), 1096.
Bailleul (Renaud de), 1079.
— (Baudouin de), 1096.
Baingehem (Enguerrand de), 1084.
Bais (Gui de), 1107.
Baladun (Ponce de), 1098.
Balme ou Baume (Pierre de la), 1108.
— (Hugues de la), 1108.
Balon (Gunnebaud de), 1092.
Bar (Barthélemy de), 1101.
Baraton (Gérard),
Barbe (André), 1105.
Barel (Robert), 1092.
Barequita (Guillaume de), 1077.
Barneville (Roger de), 1096-1098.
— (Thierri de), 1105.
Barson (Gérard de), 1101.
Baruel (Anselme), 1111.
Basilac (Bernard de), 1062.
Baslade (Bernard de), 1079.
Bavelinghem (Émeri de), 1097.
— (Eustache de), 1084.
Baudemont (André de), 1103-1106.
Beaugenci (Eudes et Raoul de), 1096-1106.

* Voyez 1re liv., janvier 1870, p. 43.

Beaujeu (Humbert de), 1095.
Beaumont-le-Roger (Roger de), 1067-1081.
— (Robert et Henri de), 1081.
Beaumont (Gui et Guillaume de), 1108.
Beaupréau (Giroye et Fouques de), 1061.
Beauvais (Lancelin de), 1069.
— (Joscelin de), 1084.
— (Payen et Renaud de), 1097.
Bègue (Bernard le), 1089.
Bellechair (Renard), 1101.
Bellecombe (Gui de),
Bellefaire (Hugues de), 1098.
Bellefaye (Guillaume et Robert de), 1092.
Beraud (Pierre), 1089.
Berbezières (Hitier de), 1060.
Bercoire (Lohs de), 1099.
Bérenger (Pierre, Bernard, Bertrand, etc.)
Berg (Robert, Gauthier et Fréolf de), 1095-1105.
Berhève (Hugues de), 1079.
Bernard (Guillaume et Ponce), 1083.
Bernezay (Aimeri de),
Bernonville (Guillaume de), 1100.
Besne (Joscelin et Hugues de), 1102.
Béthune (Robert et Manassès de), 1065-1085.
Béziers (Gaston de), 1096.
Bierie (Centor de), 1096.
Bigod (Ilger), 1098.
Biron (Guillaume de), 1083.
Blancafort (Ascelin et Armand de), 1079-1096.
Blancard (Hugues de), 1084.
Blazon (Eudes de), 1074.
Blère-Eglise (Aimeri de).
Blois (Hugues de), 1066.
Blouis (Morman de), 1099.
Boel (Gérard), 1106.
Bolar ou Boular (Étienne de), 1088-1101.
Boicoronne (Renaud de), 1108.
Bonatach (.....), 1077.
Bonneval (Jean de), 1064.

Bordier (Robert de), 1105.
Bosc-Achard (Roger de), 1080.
Boschens (Pierre de), 1096.
Botans (Hugues de), 1101.
Botes (Robert de), 1070.
Bouchans ou Buchans (Varin de), 1075.
Bouillon (Foucher de),
— (Hérebrard de), 1098.
Boulenci (Adam de), 1105.
Boulogne (Wincmar de), 1096.
— (Wolff de).
Bourbon (Archambaud III de), 1068.
— (Archambaud IV de), 1077.
— (Arnaud de),
— (Humbaud et Barthélemy de), 1077.
— (Geoffroi de), 1095.
Bourbourg (Thémard de), 1096.
— (Rainard de), 1105.
Bourg (Hugues du).
Bourgouin ou Bourgon (Geoffroi de), 1095.
Bourguenin (Renaud), 1095.
Bournezel et Blois (Étienne de), 1099.
Boves (Dreux de), 1079.
— (Robert et Anseau de), 1069-1079.
Bragiac (Ponce de), 1095.
Braine (Fouques et Raoul de), 1083-1105.
Bratmes (Geoffroi de), 1084.
Braye (Miles de), 1096.
Brei (Hugues et Bardoul de), 1101.
Breis (Renaud de), 1096.
Bretel (Rainaud), 1095.
Bretenarde (Geoffroi de), 1084.
Breteuil (Galerand de), 1078.
— (Gautier de), 1096.
— (Guillaume de), 1080-1092.
Breteville (Richard de), 1070.
Breuil (Léger du), 1096.
Briard (Aimeri), 1099.
Briolet (Alboin de), 1095.

Bricon (Colomb de).
Broc (Hugues), 1067.
Broselle (Stepon et Isambert), 1088.
Bruges (Erembaud de), 1067-1089.
Brulles (Hugues de), 1101.
Bruxelles (Gontran de), 1096.
Bubon (Garin), 1103.
Bucconvilliers (Robert de), 1103.
Buchans (Warin de), 1075.
Budel (Hugues), 1096.
Bulles (Hugues de), 1075.
— (Matthieu de), 1075.
— (Ilger et Ascelin de), 1075-1079.
Bullon (Philippe de), 1101.
Bureau ou Burel (Geoffroi-Albert, dit), 1096.
Buri (Hugues de), 1078.
Busançais (Gerbert, Hugués, Arbert, etc., de), 1088.
Butet (Guillaume), 1098.

L. SANDRET.

BIBLIOGRAPHIE

Les Chasses de François 1er, racontées par LOUIS DE BRÉZÉ, précédées de **La Chasse sous les Valois,** par le comte HECTOR DE LA FERRIÈRE. — Paris, 1869 [1].

Dans une de ses pérégrinations savantes, à la recherche des lettres de Catherine de Médicis, M. le comte de La Ferrière découvrit à Vienne des lettres de Louis de Brézé, grand-sénéchal de Normandie, l'époux de Diane de Poitiers. Ces lettres renferment des récits animés des chasses de François Ier, entremêlés de nouvelles et d'anecdotes de la cour, de 1517 à 1530. Le public ne pouvait être privé de cette curieuse correspondance, mais l'éditeur voulut y joindre une préface sur la chasse à l'époque des Valois. Cette préface est devenue un livre, plus volumineux et plus intéres-

[1] Chez Dumoulin, libraire, quai des Augustins, 13.

sant, à notre avis, que la collection des lettres du grand-sénéchal. C'est que M. le comte de La Ferrière a vécu dans le XVI^e^ siècle, il en connaît tous les personnages : rois et reines, princes et princesses, grandes dames, grands seigneurs, poëtes, historiens, écrivains de vénerie, etc. Il les arrête en passant, baise la main aux dames, serre la main aux hommes, cause avec eux, lit leurs lettres, écoute leurs confidences, recueille les anecdotes qu'il entend raconter, note les détails techniques donnés sur les choses de la vénerie, à cette époque où elle devient une art, et de tout cela fait un livre amusant et attachant, malgré son érudition et ses nombreuses citations.

De Budé et Brantôme qui l'initient aux faits de chasse, l'auteur passe à François de Guise, qui le laisse lire des lettres de ses amis, lui rendant compte de l'état du gibier ou lui envoyant des faucons ; à Louis de Brézé grand chasseur dès son enfance, qui raconte les chasses de François I^er^, lui aussi, dès son jeune âge, ardent, adroit et intrépide chasseur.

Après la mort du grand-sénéchal, et sous le successeur du roi-chevalier, paraît Diane, la belle Diane, dont l'auteur trace un gracieux portrait d'après Jean Goujon. Elle fait les honneurs d'Anet à son royal amant, l'y entretient dans les fêtes et surtout dans les plaisirs de la chasse. Car Henri II est aussi ardent chasseur que son père. Après la maîtresse du roi, M. de La Ferrière nous présente l'épouse légitime. Les amis, les historiens de Catherine de Médicis, la reine elle-même, racontent comment elle se plia aux goûts cynégétiques de son beau-père et de son mari, pour gagner dans une cour frivole une place que son caractère sérieux et sa physionomie peu gracieuse lui avaient fait refuser. Ce goût, d'abord factice, s'affirma chez elle, et alla même au delà du divertissement ; il lui inspira la pensée de réformer les haras royaux par l'introduction des meilleures races. Ses filles Elisabeth et Marguerite héritent des goûts de leur mère. La première, devenue reine d'Espagne, accoutume son sévère époux aux chasses à la française.

Le fils aîné de Catherine, François II, continue cette dynastie d'intrépides chasseurs ; il s'épuise à la chasse et s'y livre avec tant d'impétuosité qu'il y abrège sa vie. Sa gracieuse épouse, Marie Stuart, paraît peu dans la vie de chasseur du roi ; elle y prenait part cependant quelquefois, et annonçait déjà la vaillante amazone dont les forêts d'Ecosse ont gardé le souvenir. Charles IX est, comme son frère, la victime de sa passion pour la chasse. Il y détruit sa santé ;

en vain, Catherine fait intervenir la voix grave de son confesseur Sorbin, rien n'y fait ; il chasse jour et nuit, il chasse toujours. Il appartenait à ce dernier roi chasseur, le plus ardent peut-être, de la branche des Valois, d'écrire un livre de vénerie, la *Chasse du Cerf*, qui, bien qu'inachevé, fit éclore un nombreux essaim de traités sur la chasse. Henri III, trop peu viril pour être chasseur, se donna le luxe d'une nombreuse meute et d'une brillante écurie, instruments inutiles dans la main d'un prince efféminé.

Là s'arrête le travail de M. de la Ferrière, et Louis de Brézé prend la parole dans des lettres qu'il faut lire pour en apprécier la saveur.

Ajoutons à cette rapide analyse que le style est élégant, paré même, digne à tous égards de la brillante société qui parle et agit dans le livre, que le volume est un bijou typographique, et qu'une table des noms propres facilite les recherches, et est le complément utile de l'ouvrage. L. S.

TABLETTES CONTEMPORAINES

MARIAGES

Novembre 1869.

M. le vicomte de Martel de Janville, épouse Mlle Gabrielle de Riquetti de Mirabeau.

M. Marcel Compaignon de Marchéville, — Mlle Louise Daguin.

M. Henry d'Auzac de Campagnac, — Mlle Adélaïde de Lur-Saluces.

M. Ferdinand de Lesseps, — Mlle Hélène Autard de Bragard.

Décembre 1869.

M. Poncet de la Grave, — Mlle Bourgeois.

M. Charles-Auguste de Werdestein, — Mlle Jeanne Philberte de Bernard de Montessus.

M. le vicomte Arthur du Passage, — Mlle Maria Van den Bossche.

DÉCÈS.

Novembre 1869.

Boigne (vicomte Jules de), décédé à Paris le 3, à l'âge de 31 ans.

Tarlé (Antoine-Joseph de), ancien intendant militaire, décédé à Paris le 8, à l'âge de 82 ans.

Rivaud de la Raffinière (comte Jean-Baptiste), ancien préfet, membre du conseil général de la Vienne, décédé le 8, au château de la Raffinière (Côtes-du-Nord), à l'âge de 66 ans.

Berthier (de), décédé à Paris le 8, à l'âge de 73 ans.

Foucher (Louis-Frédéric), marquis de Cicé, décédé à Paris le 21, à l'âge de 71 ans.

Belzin (Julien de), décédé à Paris le 21, à l'âge de 60 ans.

Cosnac (vicomte de), décédé à Quinsac, le 24, à l'âge de 38 ans.

Bréda (comte Antoine de), décédé au château du Plessis-Brion, le 26, à l'âge de 66 ans.

Lagrelette de Bonnaire (M^me^ veuve), née de Chartongne, décédée à Reims, le 29, à l'âge de 94 ans.

Gérard de Melcy (M^me^), née Julia Grisi, décédée à Berlin le 30.

Bailliencourt (de), général de division, décédé à Grenoble, le 30, à l'âge de 61 ans.

Décembre 1869.

Chaumont-Quitry (M^lle^ Marie-Louise de), décédée à Paris le 1^er^, à l'âge de 15 ans.

Potier (vicomte Gaston de), décédé à Paris, le 1^er^, à l'âge de 31 ans.

Cibeins (M^me^ la comtesse de), née Alexandrine d'Estampes, décédée à Paris, le 3, à l'âge de 75 ans.

Lagarde (M^me^ veuve de), née Angélique Orcelle, décédée à Versailles, le 4, à l'âge de 86 ans

Dufour de Neuville (M^me^), décédée à Paris, le 6, à l'âge de 28 ans.

Pompery (M^lle^ Marie de), décédée à Saint-Calais, le 7, à l'âge de 14 ans.

Fons-Colombe-la-Mole (M^me^ la baronne de), née de Cotte, décédée le 11, à Aix (Bouches-du-Rhône), à l'âge de 89 ans.

Drouillard de La Mare (M^me^ veuve), décédée à Paris, le 18.

Le Marrois (M^me^ la comtesse), décédée à Paris, le 18.

Couespel (M^me^ veuve de), née de Piperey, décédée à Alençon, le 19, à l'âge de 61 ans.

Jaubert (Constantin Pauly de), décédé à Paris, le 27, à l'âge de 59 ans.

RECHERCHES

SUR LA

FAMILLE LHOSPITAL-VITRY

et en particulier sur les maréchaux de Vitry et de Lhospital,

(XVII^e SIÈCLE)

D'APRÈS DES DOCUMENTS AUTHENTIQUES, LA PLUPART INÉDITS, RECUEILLIS DANS LA BRIE.

La famille Lhospital, originaire d'Italie, tirait son nom d'une terre de l'Orléanais, recueillie par un de ses membres au XIV^e siècle; presque aussitôt elle vint se fixer dans le voisinage de Melun, où elle ne tarda pas à posséder des biens importants. La branche la plus opulente et la plus connue ne cessa d'y résider dans la suite jusqu'à son extinction, à la fin du XVII^e siècle.

Nous n'avons l'intention de faire ni une biographie, ni une généalogie des Lhospital [1]; nous donnons simplement le résultat de quelques recherches sur cette famille considérable sous Louis XIII, dirigées au point de vue surtout de son lien avec notre province de Brie.

Ce nom nous appartient, et il faut le revendiquer moins encore pour l'honneur de la province que dans l'intérêt de la vérité historique.

On connaît François de Lhospital, clerc des arbalétriers du roi en 1329, par la mention d'un titre de la collection Clairambault.

Au mois d'octobre 1348, Jean de Lhospital, clerc des arbalétriers, neveu et lieutenant du précédent, seigneur de Moulignon, devenait possesseur d'Ozouer-le-Voulgis [2], par échange avec le régent, depuis

[1] Voir à cet égard les *Dictionnaires historiques*, le P. Anselme, Dom Morin (*Histoire du Gâtinais*) et l'*Oraison funèbre* de Nicolas de Lhospital, par Le Paige; Paris, 1644, in-4°.

[2] Aujourd'hui commune du canton de Mormant (Seine-et-Marne).

Charles V, qui lui donnait encore en 1358 la terre des Alleux en Palluel, mouvant du château de Crèvecœur, à l'entrée de la forêt de Crécy-en-Brie [1]. Ce seigneur, qui s'était fait naturaliser français le 26 septembre 1349, avait pour armes : *un coq avec une bordure engrêlée ; deux sauvages pour supports, et l'écu posé sur un sauvage* [2]. Ce coq, armes parlantes, venait du nom primitif de la famille italienne : *Galluccio*.

Après avoir été prévôt de Melun (1362) lorsque Pierre Hardy, bailli de cette ville, acheta la terre de Malassise, paroisse de Favières [3], Jean de Lhospital devint trésorier du duc d'Anjou (1367), puis trésorier de France (1369). Il avait épousé Jeanne Braque, dame de Soisy-aux-Loges, avec laquelle il acheta la terre de Liverdy [4].

François de Lhospital, second fils de Jean, fut à son tour seigneur de Soisy et d'Ozouer, chambellan de Sa Majesté, maître enquêteur des Eaux et Forêts en France, Champagne et Brie (1400), grand-maître de l'hôtel de la reine et gouverneur du château de Crèvecœur, près Crécy, qui dépendait de la Couronne. C'est à lui que, le 1er mai 1416, Charles VI ordonna une somme de six mille livres pour le dédommager des meubles de son « hostel de Cramayau [5], réfugiez à Melun durant les troubles, vers 1411, et que Pierre des Essarts, prévôt de Paris, avait fait enlever et vendre de son autorité. »

Aussitôt qu'il eut touché cette indemnité, François de Lhospital acquit de Romain Deber, écuyer, des rentes et droits féodaux sur des biens à Melun, à Coubert [6], et sur un manoir situé à Chartrettes [7].

Déjà, on le voit, cette famille s'enracinait fermement dans le pays melunais.

[1] Crèvecœur, château royal, complétement détruit; aujourd'hui commune du canton de Rozoy, arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne).

[2] Collection Clairambault. — Le P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison de France et des grands officiers de la couronne.*

[3, 4] Communes du canton de Tournan (Seine-et-Marne).

[5] L'ancien château de Cramayel, dans le territoire de Moissy, entre Melun et Brie-Comte-Robert, a été gravé par Claude Châtillon.

[6] Commune du canton de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne); 550 habitants.

[7] Commune de 570 habitants, canton du Châtelet, à 7 kilomètres de Melun. — Contrat du 2 décembre 1516 sous le scel du Châtelet de Paris; — inventaire des titres de la terre de Coubert; archives départementales de Seine-et-Marne, série E, nº 126 et suivants.

Marié à Catherine Lorfèvre, fille d'un chancelier de Louis, duc d'Orléans, François de Lhospital termina sa carrière le 24 novembre 1427, laissant deux héritiers. Le fils aîné, Jean, n'était déjà plus lorsque, le 19 juin 1458, Blanche de Sanne, sa veuve, rendit hommage de la terre de Nogent-sur-Avon, aujourd'hui paroisse de Guignes [1].

Blanche avait quatre enfants :

L'aîné, Adrien, eut en partage la moitié de la terre de Soisy ; Louis, le second (mort en 1511) fut doté de Nogent-en-Brie et du fief de la Tour-Roland, à Melun, près la porte Coquerée [2] ; l'une des deux filles, Marie, dame de Liverdy et du Grand-Ménil, épousa en premières noces [3] Hutin de Lestendart, maître-d'hôtel des rois Louis XI et Charles VIII, seigneur du Plessis-Coubert [4], où il est mort. C'est par ce mariage que la terre de Coubert entra dans la maison de Lhospital.

Adrien de Lhospital, seigneur de Vitry[5]-Coubert, est celui dont parle Sébastien Rouillard dans son *Histoire de Melun*, qui fit prisonnier à Saint-Aubin, en 1488, le duc d'Orléans, alors un des chefs de l'armée bretonne et plus tard roi de France sous le nom de Louis XII. Lhospital commandait l'avant-garde française, comme capitaine de Caudebec ; on le retrouve dans la suite (1499) gouverneur et bailli de Gien. D'après les documents conservés aux archives de Seine-et-Marne [6], il succomba vers 1520, laissant trois enfants sur sept qu'il avait eus d'Anne Rouault de Gamaches :

Alophe de Lhospital, sieur de Soisy ; — Charles, écuyer, sieur de Vitry, Nogent et Mortery, à Guignes, de Coubert-la-ville et du

[1] Archives de Seine-et-Marne. — Guignes, aujourd'hui commune du canton de Mormant.

[2] Le fief de la Tour-Roland avait été acquis le 9 janvier 1413 par François de Lhospital. — Déclaration rendue à Charles de Lhospital, à cause de sa terre de Nogent, devant Jean Moille, notaire à Melun, le 6 juillet 1545. (Archives départementales, E. 130, p. 86.)

[3] Elle épousa en secondes noces Jean Chenu, seigneur de Bressay en Vexin.

[4] Il y avait trois groupes d'habitations : le Plessis-Coubert (le château), Coubert-la-ville (l'église et le haut du village), et Coubert-la-Boulaye. — Le Plessis-Coubert avait été rétrocédé à Hutin Lestandart par Macé Desprez le 25 avril 1464. La tombe de cet acquéreur existait autrefois dans l'église de la paroisse.

[5] Il y a encore à l'entrée de Guignes, vers Melun, la ferme de Vitry, avec tourelles, fossés, etc. — Ce fief, justice-prévôté, a appartenu longtemps aux barons de Montmorency.

[6] E, 195.

fief de la Feuillarde, situé dans les bois de Massouris, à peu de distance de Melun; — enfin Catherine, qui épousa Guillaume du Moulin, qualifié seigneur de Brie-Comte-Robert.

Alophe, échanson de la reine mère de François Ier, gouverneur de la Brie et capitaine de Fontainebleau, fut aussi maître et grand forestier de la forêt de Bierre (1538); il avait acquis de Jeanne de Couttes le quart de la terre de Chailly [1], et son mariage avec Loyse de Poysieux l'avait fait seigneur de Saint-Mesmes et de Montigny-Lencoup [2]. C'est la tige des Lhospital de Saint-Mesme, qui a produit un des plus célèbres géomètres français.

Jean, fils aîné d'Alophe, épousa le 22 octobre 1547 Éléonore Stuart; l'union fut célébrée au château de Fontainebleau, en présence du roi.

Le frère d'Alophe, — Charles de Lhospital, — marié à Jeanne Lorfèvre et décédé vers 1550, forme la tige des marquis et des ducs de Vitry, dont nous avons plus particulièrement à nous occuper. Nous voyons par les déclarations au terrier de la commanderie du Petit-Saint-Jean et de Savigny-le-Temple, que ce seigneur possédait la terre de Nandy et le fief de Forges, à Noisement, près Melun [3].

Quant à Louis de Lhospital, frère cadet d'Adrien, que nous avons cité plus haut, il est mort sans postérité à Coubert (1511) et a été enterré dans la chapelle au nord de l'église. Sa tombe élevée de deux pieds, suivant une note manuscrite du XVIIIe siècle que nous possédons, représentait un chevalier avec un lion à ses pieds; elle portait ses armes : *de gueules au coq d'argent, barbé, crêté, becqué et membré d'or, tenant un écusson d'azur*. Autour on lisait en lettres gothiques : « Cy-dessous gist Loys de Lhospital, en son vivant chevalier, l'un des cent gentilshommes de l'hostel du roy Loys, sieur de Nogent, Victry et Nandit, qui trespassa le pénultiesme jour d'aoust, Mil Vc et X. Prions Dieu qu'il en ait l'âme. »

[1] Le coq, blason des Lhospital, figure sur une clé de voûte du commencement du XVIe siècle dans la chapelle de la Vierge noire, à Pringy, paroisse du canton sud de Melun, voisine de Chailly et à l'entrée de la forêt de Fontainebleau. Peut-être Alophe, seigneur de Chailly et grand forestier, a-t-il concouru à l'édification de cette chapelle de Pringy?

[2] Saint-Mesme, commune du canton de Dammartin-en-Goëlle, arrondissement de Meaux; Montigny-Lencoup fait partie du canton de Donnemarie, arrondissement de Provins.

[3] Archives départementales de Seine-et-Marne; série H, 747.

Une autre tombe plate, avec une inscription en petits caractères gothiques, existait près de celle-ci ; c'était la sépulture d'une religieuse bénédictine, représentée en costume ; on lisait : « Cy gist damoiselle Marie de Lhospital, en son vivant dame de Corbart, Grand-Ménil et Liverdis en Brie, laquelle trespassa le 4e jour de juing l'an 1524. Priez Dieu pour elle. Pater noster, Ave. » — Marie était une sœur d'Adrien et de Louis de Lhospital. Suivant partage fait avec sa sœur Claudine, devant B. Pinchenet, notaire à Coubert, le 17 mars 1510, elle eut dans son lot les terres et seigneuries de Nogent et de la Tour-Roland, qu'elle céda à son neveu Charles, le 25 septembre 1516.

Ces dalles funéraires et plusieurs autres, non moins intéressantes au point de vue artistique, qui se trouvaient dans l'église de Coubert, ont disparu ; nous avons pu constater avec regret, sur les registres du district de Melun, qu'en thermidor an II, la municipalité de Coubert demanda elle-même et fut autorisée à les vendre, ainsi qu'une ancienne croix en pierre de liais provenant du cimetière [1].

En 1545-1550 se retrouve un François de Lhospital, — fils de Charles, — bailli de Melun, chevalier des ordres du roi, seigneur de Vitry, Coubert, Nandy, Saint-Port, Vernouillet, Fourches et Villaroche, lequel achète de l'abbé de Chaumes quelques biens, des dîmes et droits de justice dans le territoire de Coubert. Ailleurs, ce personnage qui avait épousé Anne de La Chastre, sœur du maréchal de ce nom, est qualifié échanson ordinaire de Sa Majesté [2], et Rouillard cite, au couvent des Carmes de Melun, une chapelle de Vitry dont François de Lhospital paraît être le fondateur. C'est lui qui, le 12 janvier 1560, céda par échange à Jacques Viole, d'Andrezel [3], la moitié indivise de cette châtellenie. Un autre titre de 1566 constate que le

[1] M. Ch. Fichot qui s'est occupé, il y a une dizaine d'années, de l'Épigraphie de l'ancien diocèse de Paris, n'a plus trouvé à relever à Coubert qu'une inscription de cloche de 1697. L'église de cette paroisse, monument modeste dont le chœur seul remonte au XIIIe siècle, possède aussi une croix en cuivre du XVe, citée par MM. Aufauvre et Ch. Fichot, dans leur grand travail sur *les Monuments de Seine-et-Marne*. Outre les formes générales qui en fixent la date, cette curieuse pièce d'orfévrerie présente sur chaque face la figure du Christ, cantonnée des quatre animaux tétramorphes. Les symboles des Évangélistes sont nimbés et portent des banderolles avec les noms de saint Luc, saint Jean, saint Matthieu et saint Marc.

[2] Collection Joursanvault, et Archives de Seine-et-Marne, H, 92.

[3] Commune du canton de Mormant.

fief de Montchauvoir, relevant du château de Melun, appartenait à François de Lhospital, comme héritier de Jeanne Lorfèvre, sa mère, dame de Coubert.

Il fut tué à l'assaut des tours de Monslaw et sa veuve, Anne de La Chastre, échangea quelques immeubles, le 7 août 1573, avec Antoine Dupré, seigneur de Suisnes [1]. Elle avait quatre enfants. L'aîné, Louis de Lhospital, seigneur de Tancarville, baron, puis marquis de Vitry, qui devint gentilhomme de la chambre, comparut en 1580 à la rédaction de la coutume de Paris, à cause de sa terre de Coubert, qu'il fit ériger en baronnie (1594) et où il construisit une chapelle [2].

Louis de Lhospital est celui qui arrêta le duc de Biron, décapité à la Bastille le 31 juillet 1602. Il avait épousé en 1579 Anne-Marie-Françoise de Brichanteau, de la maison de Nangis, une des plus importantes de la Brie.

Capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Fontainebleau, puis bailli, capitaine et gouverneur de la ville de Meaux pour la Ligue, le 8 novembre 1592, il se fit continuer dans ce poste après la reddition de la place à Henri IV (24 décembre 1593); mécontent de Mayenne, à qui il se plaignit « du peu de profit qu'il avait fait à son service, » il aida même à la soumission des habitants de Meaux et obtint, par conventions spéciales [3], soixante mille écus, plusieurs charges importantes, la survivance pour son fils aîné, avec le droit de placer une fleur de lys dans ses armes.

Vitry eut de nombreux enfants [4] et mourut à la fin de l'année 1611, — à Londres selon le P. Anselme.

Il figure comme parrain d'un enfant Le Breton, le 18 juillet 1593, sur les registres de la paroisse Saint-Remy-de-Meaux, où l'un de ses fils, Antoine, est parrain à son tour le 5 janvier 1594.

Mais les plus connus de ses enfants sont Nicolas et François, qui

[1] Grisy-Suisnes, commune de 1,000 habitants, canton de Brie-Comte-Robert.

[2] L'autorisation d'y célébrer l'office fut accordée le 9 octobre 1611 (Archives de Seine-et-Marne).

[3] Voir les Mémoires de Sully et l'état qu'il donne « des sommes acquittées à la descharge du roi et du royaume pour traités et promesses secrètes. » Voir aussi le Manifeste de M. de Vitry, gouverneur de Meaux; Lyon, 1594, br. in-8° de 16 pages; 2 éditions.

[4] Le P. Anselme ne compte que six enfants; il y en eut d'autres. — Outre un fils aîné nommé Antoine et mort à Rome vers 1602, nous en indiquons plusieurs, dans la suite de la présente notice, que ne citent pas les généalogistes.

lui succédèrent tour à tour comme officiers aux gardes du corps et s'illustrèrent dans la carrière des armes. Honorés ensemble du collier du roi le 31 décembre 1619, si l'histoire doit leur reprocher d'avoir prêté la main à un forfait politique, elle ne saurait leur refuser le titre de vaillants capitaines, ni méconnaître une habileté peu commune qui les fit élever l'un et l'autre à la dignité de maréchal de France.

Tous deux aussi obtinrent, en 1641 et 1644, des brevets portant promesse d'ériger en duchés-pairies leurs comtés de Château-Villain et de Rosnay, en Champagne, promesse qui s'effectua dans la suite.

Nicolas de Lhospital, qui devint premier maréchal de France sous le nom de Vitry, avait eu la triste mission de frapper le maréchal d'Ancre le 24 avril 1617. N'étant alors que baron et capitaine des gardes, très-lié avec Charles d'Albert de Luynes, qui avait résolu avec le jeune roi Louis XIII la perte de Concini, favori de la reine-mère, il accepta la direction de ce hardi coup de main. Le capitaine se fit seconder par son frère connu sous le nom de Du Hallier, son beau-frère le baron de Persan-Vaudetar et quelques gentilshommes de son choix, qui accomplirent le meurtre, tandis que plusieurs autres veillaient à la porte de Marie de Médicis. Le maréchal d'Ancre, regardé comme un traître, tomba aux cris de vive le roi !

Vitry et Concini n'étaient pas étrangers l'un à l'autre ; celui-ci possédait non loin de Coubert la baronnie de Lésigny, dont il avait agrandi et embelli le château [1]. On a dit, à tort ou à raison, que Vitry comptait sur la dépouille de sa victime, mais Louis *le Juste* donna Lésigny au duc de Luynes, et le capitaine des gardes dut se contenter du bâton de maréchal.

Cette récompense fut conférée le jour même de la mort de Concini, et craignant qu'on ne lui fît plus tard un crime « de son obéissance au roi, » Vitry sollicita et obtint la création en sa faveur d'une charge de conseiller de robe courte, afin d'être jugé, le cas échéant, par les chambres assemblées (22 mai 1617). Mais le peuple, au contraire, applaudit hautement à l'assassinat du florentin Concini. Une déclaration du roi, envoyée dans toutes les provinces, rendait un « témoignage éclatant du service éminent que Vitry avait rendu à

[1] Ce château a été gravé par Pérelle et par Israël Silvestre.

Sa Majesté et à l'État. » Dans la séance où le nouveau maréchal prêta serment, l'avocat général Servin s'associa de tout son pouvoir à la responsabilité du meurtre [1], et le Parlement lui-même flétrit publiquement la mémoire du malheureux d'Ancre, en condamnant sa veuve comme sorcière.

Né en 1581, Nicolas de Lhospital avait été lieutenant du roi en Champagne et Brie, gouverneur de Meaux après son père, puis de Provins. Gouverneur de Provence en septembre 1632, il eut une discussion des plus vives avec M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux [2], qui commandait des troupes maritimes sur le littoral, et s'emporta jusqu'à donner des coups de canne au prêtre-soldat, dont l'esprit tracassier était d'ailleurs proverbial; enfermé à la Bastille le 27 octobre 1637, pour ce fait et surtout pour certains abus d'autorité qu'on lui reprochait [3], le maréchal de Vitry n'en sortit que le 19 janvier 1643, vingt mois avant sa mort [4].

On cite parmi les titres de gloire militaire de Nicolas de Lhospital : sa victoire contre Soubise, en 1622, dans l'île de Ré, le siége de Royan, les opérations du blocus de La Rochelle, la défense de Beaucaire contre les attaques de Montpensier (1632), etc. Ce guerrier avait peu de sens, au dire du cardinal de Retz, qui reconnaît pourtant avec d'autres écrivains recommandables, à la tête desquels nous mettrons Voltaire, que Vitry était hardi jusqu'à la témérité et qu'il sut justifier par de belles actions, au cours de sa carrière, la faveur dont il avait été prématurément l'objet.

Il portait : *un écu écartelé : au* 1er, *d'azur semé de fleurs de lys d'or, au lambel de gueules* (*Anjou-Sicile*); *au* 2e, *pallé d'or et de gueules* (*Aragon*); *au* 3e, *de sable à deux léopards d'or passant, l'un sur l'autre* (*Rouault*); *parti de fascé d'or et de gueules à neuf macles d'or* (*Rohan-Montauban*); *au* 4e, *de gueules à la croix ancrée de vair, qui est La Chastre; sur le tout, de gueules au coq d'ar-*

[1] Mémoires de Marillac; Mémoires de Richelieu, etc.

[2] Henri d'Escoubleau de Sourdis, d'une famille du Poitou, qui possédait des biens dans la Brie, — reprochait à Vitry d'avoir fait échouer l'expédition dirigée contre les îles Sainte-Marguerite.

[3] Voir le Testament politique du cardinal de Richelieu, chapitre 1er, attestant qu'on dut ôter à Vitry le gouvernement de Provence, quoiqu'il en fût digne pour son courage et sa fidélité, parce qu'ayant l'humeur insolente et altière, il n'était pas propre à gouverner un peuple jaloux de ses priviléges et de ses franchises comme le sont les Provençaux.

[4] Tallemant des Réaux raconte qu'il y était traité selon son rang, — en compagnie du maréchal de Bassompierre, du comte de Cramail, de Dufargis, etc.

gent, crêté, membré et becqué d'or, ayant au col un écusson d'azur chargé d'une fleur de lys d'or, qui est Lhospital.

Quant à François, fils cadet du gouverneur de Meaux pour la Ligue, né en 1583, il tint d'abord l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris, puis l'évêché de Meaux en commende [1], et renonça ensuite à l'état ecclésiastique. Comte du Hallier, de Rosnay et de Beine, il devint gouverneur et bailli de Meaux, à son tour, — seul lieutenant général en Champagne et Brie, et prit part au meurtre du maréchal d'Ancre sous les ordres de son frère. C'est lui, si l'on en croit Tallemant des Réaux, qui aurait porté le premier coup au malheureux Concini, mais chacun des assistants revendiquait *cet honneur* le soir de l'événement. Il fut fait, à cette occasion, capitaine des gardes.

La haute faveur dont jouissait sa famille à la cour assura à Du Hallier un avancement rapide et brillant. Le roi le fit dans la suite maréchal de France (23 avril 1643), duc et pair, ministre d'État et gouverneur de Paris (1649).

Bien supérieur à son frère sous le rapport des talents militaires, et particulièrement estimé de Louis XIII, il s'était distingué lors des guerres contre les protestants dans le midi, en 1630, à la conquête de la Savoie, puis en Lorraine, à l'armée de Champagne, à la prise d'Arras ; à la bataille de Rocroy, il commandait l'aile gauche de l'armée, et sa cavalerie avait été lancée avec tant d'impétuosité qu'elle fut rompue par l'ennemi ; lui-même eut un bras cassé dans cette charge (19 mai 1643) ; enfin il servit le roi avec fidélité pendant les troubles de la Fronde.

Le maréchal de Lhospital, — comme on l'appelait, — jouissait, dit-on, de quarante mille écus de rente. Après avoir épousé en premières noces une maîtresse de Henri IV, Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin, il s'unit à plus de soixante-dix ans à la fameuse Claudine [et non Marie] Mignot, laquelle avait été blanchisseuse à Grenoble.

Il est mort sans enfants à Paris, le 20 avril 1660. Son corps fut inhumé à Saint-Eustache. La ville de Meaux lui éleva dans la cathé-

[1] Tallemant se trompe quand il attribue l'évêché de Meaux à Nicolas de Lhospital, et dom Duplessis (*Histoire du diocèse de Meaux*), que plusieurs écrivains ont copié depuis, donne à tort le prénom de Louis à François de Lhospital. — On a également écrit par erreur *L'Hopital*.

drale une colonne de marbre noir avec base et chapiteau en bronze ; une urne de bronze doré qui la surmontait renfermait le cœur de cet ancien évêque et gouverneur de la ville, dont la mémoire était honorée dans une inscription latine sur marbre noir. Ce monument déplacé en 1722, a disparu depuis.

Ses armes étaient : *écartelées, au 1^er^ d'Anjou-Sicile ancien, au 2^e^ d'Aragon, au 3^e^ d'azur à six besants d'argent,* 3, 2 *et* 1 (*Brichanteau*), *et au 4^e^ de La Chastre ; sur le tout, blason des Lhospital-Vitry.*

* * *

Nicolas et François de Lhospital[1], dont aucun écrivain n'a fait connaître jusqu'ici le lieu de naissance, sont originaires de la Brie.

M^me^ de Vitry, leur mère, se plaisait au petit château de Nandy, très-agréablement situé à neuf kilomètres au nord de Melun ; mais elle habita d'abord et pendant longtemps Coubert, où elle se retira encore lorsque le château fut restauré, puis revint à Nandy, dont elle s'était réservé la jouissance.

Il est au moins très-présumable, — si nous ne pouvons l'affirmer sûrement, que les fils aînés de Louis de Lhospital-Vitry sont nés, comme leurs jeunes frères et sœurs, au château de Coubert, alors résidence habituelle de la famille. Malheureusement, nous n'en pouvons tirer la preuve des registres paroissiaux qui présentent plusieurs lacunes jusqu'à l'année 1585. Ce sont ces registres pourtant qui nous autorisent à rattacher à notre pays le berceau des deux maréchaux.

Les anciens actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Sainte-Geneviève de Coubert, contiennent une série de renseignements qui établissent cette résidence, non interrompue pendant une longue période, de la famille seigneuriale au château.

« Le mercredy VII^e^ jour de août 1585, baptême de Françoyse,
« fille de noble et puissant seigneur Loys de Lhospital, seigneur de
« Vitry-Coubert, et de noble dame Marye (Anne-Françoise de

[1] Leurs portraits ont été gravés : celui de « François de Lhospital du Hallier, comte de Rosnay, gouverneur et lieutenant général de Champagne et de Brie », par Jérôme David, in-f° ; celui de Nicolas, notamment par Moncornet, in-4°. Ce dernier portrait le représente à cheval, avec la légende : « Gouverneur de Meaux. »

« Brichanteau) sa femme ; le parrain Loys de Hesnault, les marreines « damoiselle Marguerite ... mère de M. de Hesnault..... [1] »

Deux ans plus tard, on lit : « Cejourd'huy mercredy 20e de may « 1587, a esté baptisée Marguerite de Lhospitail, fille de messire « Loys de Lhospitail et de ..... de Brichanteau ; le parrain messire « de Joïeuse, seigneur de Saint-Sauveur ; marraine haute dame et « princesse Mme Marguerite de Lorraine, femme de haut et puissant « seigneur messire Anne duc de Joyeuse, pair et admiral de « France. »

La marraine est la propre sœur de la reine, que Henri II avait mariée à son favori l'amiral de Joyeuse, — tué cinq mois après ce baptême à la bataille de Coutras (20 octobre 1587) ; le parrain est le frère de l'amiral, qui succomba en même temps que lui. De tels noms prouvent assez de quel crédit jouissait déjà la maison de Lhospital.

Le 27 septembre 1596, figure le baptême de Marie de Lhospital ; le 12 janvier 1599, celui de Geneviève de Vitry-Coubert, née le 7 décembre 1596 et nommée Mlle de Sénecé ; parrain, M. de Vieux-pont ; marraine, la marquise de Châteauneuf.

« Le jeudy 27 février 1603, fut baptisée Anthoinette, fille de « M. et Mme de Vitry, laquelle fut née le 14 .... parrain M. de Gri- « bouval, marraines Mme de Beauvais-Nangy [2] et Mlle de la « Granche. »

« Le lundy 20 novembre 1604, fut baptisé noble Loys, fils de « M. et Mme de Vitry ; ses nobles parrains M. le Grand [3] et M. de « Fronténac, la noble marraine Mme la marquise de Trenelle « (Traisnel) ; lequel noble enfant fut né le 28 juillet dernier. »

Nous voyons encore dans les registres de Coubert :

A la date du 6 janvier 1611, le baptême d'un enfant dont le futur maréchal François de Lhospital, « sieur de Chailly, capitaine de Fontainebleau, » est parrain ; — le jeudi 20 octobre de la même année, le baptême d'un enfant du baron de Persan, seigneur de

[1] Cette fille, comme Marguerite, qui suit, est sans doute morte en bas âge. — En 1585, Antoine de Hesnault, écuyer, échange des biens avec le seigneur de la Grange-le-Roi ; en 1610 il possède le fief Simon Morin ou de la Villette, à Coubert, mouvant en plein fief de Louis de Lhospital, à cause de sa terre de Soignolles. Louis de Hesnault était fils d'Antoine.

[2] Jeanne d'Aguerre, femme de Nicolas de Brichanteau, et mère de Mme de Vitry.

[3] Nom qu'on donnait au grand écuyer.

Pouilly-le-Fort, et de Louise de Lhospital [1], avec « le baron de Vitry nommé Nicolas de Lhospital » pour parrain, et Mme de Pouilly, la mère, pour marraine.

Le 3 mai 1615, Antoinette de Lhospital (dont nous avons noté le baptême en 1603) est marraine à Coubert.

Nicolas de Lhospital, bien qu'il portât le titre de gouverneur de Meaux, ne résida jamais dans cette ville ; il se retirait dans l'un de ses domaines lorsqu'il ne guerroyait pas pour le service du roi. Il résulte d'un compte de dépenses conservé à la mairie de Meaux, que M. de Vitry partant en 1615 à l'armée commandée par le maréchal de Boisdauphin, établit à sa place un lieutenant, Olivier de Champagne, sieur de Morsins, aux gages de 1,200 liv. par an [2]. Le même compte fait connaître que lors de l'entrée dans cette ville du duc de Rethélois, fils du duc de Nevers auquel il succédait dans le gouvernement de la Brie, une députation meldoise dut se rendre au château de Coubert pour s'entendre sur la marche à tenir, avec M. de Vitry, toujours absent de la place qu'il était chargé de commander (1618).

Sur les registres paroissiaux de Meaux, cependant, on rencontre un peu plus tard le nom du gouverneur. Le jeudi 21 août 1631, à Notre-Dame de Chaage, « haut et puissant seigneur Nicolas de Lhospital, marquis de Vitry, premier maréchal de France, lieutenant du roi en Brie, » impose le nom de Lucrèce Bouhier, sa femme [3], à Lucrèce Fremin, fille d'un assesseur de la maréchaussée provinciale.

Lucrèce-Marie Bouhier, veuve en premières noces de Louis de La Trémoille, marquis de Noirmoutiers, était fille aînée de Vincent Bouhier, seigneur de Beaumarchais, trésorier de l'épargne, et de Marie Hotman de Fontenay ; elle portait : *d'azur au chevron d'or,*

[1] Nicolas — aussi futur maréchal — était le frère de Louise, baronne de Persan, qui avait épousé Henri de Vaudetar, gouverneur du château de Fontainebleau, grand forestier de Bierre, etc.; en secondes noces celle-ci se maria à Denis Amelot, premier président aux requêtes du palais. On la retrouve souvent sur les anciens registres paroissiaux de Vert-Saint-Denis, près Melun, dont dépendait le château de Pouilly-le-Fort ; son décès y est constaté à la date du 16 juillet 1652, pendant une épidémie.

[2] Archives municipales de Meaux ; compte des sommes empruntées pour subvenir au paiement des gens de guerre. — Morsins, officier aux gardes, avait concouru à l'affaire du maréchal d'Ancre.

[3] Il l'avait épousée en 1617, étant déjà veuf de Jeanne de La Haye, d'une famille de Sologne. — Contrat de mariage du 6 mai 1617, devant Haudessans et Groyn, notaires à Paris.

accompagné en chef d'un croissant d'argent et en pointe d'une tête de bœuf. Ces armes figuraient, à côté de celles des Lhospital, dans l'église de Coubert avant la révolution.

Lorsque Nicolas de Lhospital avait été élevé à la dignité de maréchal de France, sa mère (née Brichanteau) voulut doter convenablement ce fils aîné qui devenait l'honneur de la famille, — et aussi, il faut le dire, liquider les dettes assez lourdes qu'elle avait contractées. Par contrat passé devant Guillaume du Chesne, et Pierre Viart, notaires à Paris, le 21 octobre 1621[1], Mme de Vitry, douairière, « considérant l'estat de son bien, le nombre de ses « enfants, la grande charge de ses affaires, joints à l'intérêt qu'a « messire Nicolas de Lhospital, son principal héritier, d'acquitter « et nectoyer lesd. affaires pour conserver la dignité et splendeur « de sa maison ; considérant aussi que ses autres enfants sont déjà « suffisamment partagés, dotés et pourvus, » — donne au maréchal tous ses biens sous diverses charges, entre autres celles de payer les dettes, la rente constituée pour fournir la dot de la comtesse de Charlus, l'une de ses sœurs, — la pension d'Adrien de Lhospital, abbé de Saint-Séverin de Tulle, la somme de 18,000 liv. revenant à Mme de Persan, etc. La donatrice se réserve en outre, sa vie durant, « la jouissance du château et de la terre de Nandy (y com- « pris Villebouchet) que le maréchal devra *réparer et rétablir*, et « où Mme de Vitry transportera ses meubles de communauté qui « sont à Coubert... »

La comtesse de Charlus dont nous venons de voir le nom, — Antoinette de Lhospital, née à Coubert, — avait épousé le 21 juillet 1620, Charles de Lévis-Charlus, capitaine des gardes du corps du roi ; elle accoucha au château de Nandy, devenu la résidence de sa mère[2], d'une fille qui fut baptisée dans la paroisse le 3 avril 1623, sous le nom de Françoise ; le parrain « noble homme François de Lhospital, sieur du Hallier, » était accompagné de Diane de Daillon du Lude, mère du comte de Charlus.

Le premier soin du maréchal de Vitry fut de réparer son château de Coubert, composé de deux corps de logis, avec galeries de chaque

[1] Enregistrement des donations au bailliage de Provins. (Archives départementales de Seine-et-Marne.)

[2] Les registres paroissiaux de Nandy contiennent de nombreux actes de baptême et de mariage, où la présence de Françoise de Brichanteau marquise de Vitry se trouve constatée, à partir de 1623.

côté, chapelle dans l'avant-cour, fossés, pont-levis et parc de cinq cents arpents. L'historien de Corbeil, contemporain des travaux, vante cette belle demeure féodale, ses hautes tourelles, le site, l'air pur, les magnifiques allées de haute futaie et les bois giboyeux qui l'entourent ; à l'intérieur, il admire les vastes salles du rez-de-chaussée, les tentures de lampas et de cuir de Cordoue ; il n'a garde d'oublier les peintures de la chapelle que le maréchal venait de confier au jeune Pierre Mignard, son protégé[1].

A la suite des importantes restaurations qu'il y fit exécuter, le seigneur de Coubert semble abandonner cette résidence ; il y met un capitaine[2] et achète des biens dans le voisinage de Provins, dont il était devenu gouverneur. En 1621, il obtient même du roi la jouissance du domaine de cette ville, moyennant 2,000 liv., outre les engagements primitifs. Du chef de sa femme, il possédait déjà les châteaux du Plessis-aux-Tournelles et du Plessis-Hénault[3] ; il y joignit les terres et justices de Courton et de Saint-Loup-de-Naud, quelques autres fiefs du Montois et se fixa au Plessis-aux-Tournelles.

C'est du château du Plessis qu'il avait daté, dès le 4 février 1613, comme lieutenant du roi dans la Brie, une ordonnance sur le service des capitaines et gouverneurs et pour la garde de jour et de nuit[4]. Il y était également en 1618, lorsqu'il établit des Récollets à Montereau-faut-Yonne, du consentement des habitants[5].

Quatre ans plus tard, en 1622, Lucrèce Bouhier est marraine de

[1] Ce domaine, encore réparé en 1673, fut vendu avec ses annexes le 29 décembre 1719 moyennant un million au financier Samuel Bernard, qui réédifia le château de 1724 à 1727 ; le château neuf se composa alors de deux corps de logis, l'un devant l'autre, avec quatre tours aux angles saillants, cour au milieu ; dans l'avant-cour, quatre pavillons en briques et pierres de taille, dans l'un desquels se trouvait la chapelle, etc. (Déclaration à terrier de 1731, E, 130.) Aujourd'hui, il ne reste plus que d'anciennes dépendances, rendues d'ailleurs très-confortables par les travaux qu'y a fait exécuter M. Parent, dernier possesseur. Le domaine de Coubert appartient à M. Lebeuf de Montgermont, gendre de M. Parent, et conseiller général de Seine-et-Marne.

[2] Faby de Mazenod, sieur de Gibre, capitaine du château de Coubert pour Mgr de Vitry, fonde des messes à l'église paroissiale. (Archives départementales de Seine-et-Marne; — H. 23.) Il est mort à quatre-vingts ans le 17 août 1666.

[3] Bohier avait acquis ces biens en 1605. — Le château du Plessis-aux-Tournelles (commune de Cucharmoy, canton de Provins) a été gravé par Claude Châtillon. — Le Plessis-Hénault dépend de Saint-Just, canton de Nangis.

[4] Ces règlements ont été renouvelés et imprimés en 1643.

[5] Le maréchal de Vitry donna aussi aux Récollets de Melun un calice, des ornements, une rente de 48 livres, etc. (Archives de l'Hôtel-Dieu de Melun, III, D, I.) Il fit diverses autres libéralités aux Carmes de Melun, aux religieux de Chenoise, etc.

cloches à Mons, près Donnemarie, et sur les registres paroissiaux de Cucharmoy, M. et Mme de Vitry figurent comme parrain et marraine d'un enfant de Germain Troussard, lieutenant des chasses et capitaine de leur château du Plessis-aux-Tournelles.

Les domaines du maréchal s'accroissaient chaque jour. Il était capitaine des toiles de chasse, tentes et pavillons du roi, comte de Château-Villain, marquis d'Arcq en Barrois, baron de Coupelle (au comté de Clermont d'Auvergne), seigneur du fief de la Porte, à Sigloy près Orléans. Mais c'est dans notre voisinage qu'il faut surtout rechercher ses possessions, dont la nomenclature complète serait difficile à établir. Outre Vitry-Guignes, Coubert, Nandy et le Plessis, il se qualifiait tour à tour dans les actes seigneur de Soignolles, Barneau, Yèbles, Nogent, Mortery, des fiefs de Préfosse et de Nesle (à Yèbles), Montchauvoir (à Saint-Méry), Saint-Antoine-lès-Sucy, Forges, la Borde, le Ménil, Andrezel, le Vivier, la Feuillarde, la Cour, Quincampois et les Défenses (à Chevry), la Villette, la Muette, la Chessonnette, Fovet (à Coubert), la Tour-Roland (à Melun), etc.

Des lettres-patentes signées par Louis XIII le 21 mai 1613, portent que Nicolas de Lhospital doit hommage à Sa Majesté, — pour Montchauvoir, Nogent et la Tour-Roland, relevant du château de Melun ; pour le fief du moulin d'en bas de Sognolles, relevant du château de Tournan ; pour le lieu où sont les anciennes prisons et le plaidoyer de Sognolles, relevant du domaine de Corbeil ; pour les fiefs de Tancarville (à Grisy), de la Neuville et des Noues, relevant de Brie-Comte-Robert, etc. [1].

A son château de Vitry, près Guignes, le maréchal avait une chapelle de Sainte-Anne dont il revendiqua en 1617 le titre de fondateur contre Marguerite de Lugoli, dame de Courquetaine, épouse séparée de biens de Josias Mortier, écuyer.

En 1638, la maréchale était revenue à Coubert. C'est dans ce château et en sa présence que fut signé, le 14 février, le contrat de mariage de Antoine de Leuvi, lieutenant d'une compagnie, contrôleur pour le roi au régiment de Vaubecourt, avec Catherine de Verlenes ; parmi les signataires figure M. Jacques Pradier, prêtre,

[1] Archives de Seine-et-Marne. — Inventaire des titres du comté de Coubert.

précepteur des enfants de Nicolas de Lhospital[1]. La même année, les registres de la paroisse de Coubert portent cette mention : « Le jour de la Pentecoste ont été baptisés deux turcs de nation, par le commandement de M. l'official de Paris; l'un a été nommé Nicolas-Marie par hault et puissant seigneur messire Nicolas de Lhospital, premier mareschal de France [représenté — car il était à la Bastille] et par dame Lucresse Bouhier, son épouse, ses parin et marine, seigneur et dame de ce lieu de Coûbert..... etc. »

C'est là que se tint toute la famille pendant la détention du maréchal à la Bastille (1637–1643). Sa mère y est morte en 1640.

« Le sixiesme jour de janvier 1640, — porte le registre des sépultures, — jour et feste des Roys, noble et vertueuse dame Françoyse de Brichanteau, dame de Vitry, est décédée; elle a esté catholiquement et solennellement inhumée dans la chapelle des Minimes, à Paris[2]. »

C'est à Coubert qu'il revint lui-même après sa mise en liberté, le 19 janvier 1643, bien qu'il eût l'ordre de se rendre à Château-Villain. Mais déjà les siens s'étaient installés à Nandy depuis quelques mois; il s'y retira. L'Itinéraire des rois de France nous apprend que Louis XIII était venu au château de Nandy le 14 octobre de l'année précédente et qu'il y passa la nuit[3].

« Le treizième jour de septembre 1644, noble seigneur Nicolas de Lhospital, comte de Chasteau-Villain, assisté de noble damoiselle Lucresse de Lhospital (Lucrèce Bouhier), marine », tiennent sur les fonts de baptême de Nandy un enfant du village qu'ils nomment Nicolas.

C'est là, enfin, que le maréchal de Vitry mourut d'une inflammation de poumon, le 27 septembre 1644, âgé de 63 ans. Le curé enregistre ainsi cet événement : « Le 28e jour dud. mois audit an, « messire Nicolas de Lhopital, seigneur de Vitry, premier mareschal « de France, est décédé à son château de Nandy, où ses entrailles « ont été inhuméez; son corps et son cœur ont été inhuméz à « Château-Villain. »

[1] Devant Fr. Deschamps, notaire à Coubert-la-ville et Croquetaines. — Enregistrement des contrats au bailliage de Provins; — Archives départementales de Seine-et-Marne.

[2] Le P. Anselme cite l'année 1640, sans préciser la date.

[3] Le 4 le roi est à Valence, le 8 à Dormelles, le 11 à Fontainebleau, et le 14 à Nandy.

De son côté, le curé de Coubert constate aussi le fait : « Le « 27 septembre 1644, est décédé messire Nicolas de Lhospital, « premier mareschal de France, en son hostel de Nandy, et son corps « fut porté en sa ville de Château-Villain, là où il repose, devant « Dieu soit son âme. »

Le marquis de Brichanteau, son cousin, fit célébrer un service à Nangis ; ici encore, on lit sur les registres paroissiaux : « Le jeudy « 20e jour d'octobre 1644, fut, par le mandement de monseigneur « le marquis étant pour lors à Ma....., célébré un service solennel « en l'église de Nangis, à l'intention de feu M. le maréchal de « Vitry, décédé en son château de Nandy sur la fin du mois de « septembre dernier. »

Nicolas de Lhospital laissait deux fils et une fille :

I. François-Marie, qui fut baron du Plessis-aux-Tournelles, puis pair de France, duc de Vitry et de Château-Villain, marquis d'Arcq, tour à tour mestre de camp au régiment de la reine, gouverneur et comte de Meaux, lieutenant-général dans la Brie, ambassadeur et conseiller d'Etat d'épée ;

II. Nicolas-Louis, marquis de Vitry, ambassadeur en Autriche et en Pologne, qui céda le 19 avril 1670 sa charge de capitaine de la Varenne de Meaux au duc de Gesvres, et mourut sans postérité, à 49 ans, le 11 février 1685 ;

III. Louise, abbesse de Montivilliers.

Selon le vœu testamentaire du maréchal[1], Lucrèce Bouhier fonda au mois de mai 1647, un couvent de religieux Minimes dans le faubourg de Brie-Comte-Robert ; elle posa, le 26 juin de l'année suivante, la première pierre de l'établissement qu'on appela longtemps le couvent de Vitry[2].

Six ans plus tard elle achetait encore, par échange avec les religieux de Saint-Séverin de Château-Landon, des droits de seigneurie, justice, cens et rentes sur le territoire d'Yèbles[3].

Cette dame ne quitta Nandy qu'en 1661, pour aller s'éteindre à Arques en Bretagne le 19 février 1666, âgée de 66 ans.

Le duc François-Marie, son fils aîné, vendit alors le château

[1] Testament olographe du 10 septembre 1640 ; codicille devant Fieffé et Duchesne, notaires à Paris, du 27 septembre 1644, — jour même de la mort du testateur.

[2] Aufauvre, Monuments de Seine-et-Marne. — Archives départementales, *H*, 21, 22.

[3] Contrat devant J. Damas et G. Rémond, notaires à Paris, du 15 octobre 1664.

de Nandy au président de La Grange-Trianon, et, bientôt après, Coubert au comte Frédéric de Schomberg.

A diverses reprises les Lhospital accordèrent leur protection aux fils de leurs fermiers de la Brie et les aidèrent à se produire. Le maréchal de Vitry, à sa mort, en avait deux pour intendants; l'un, Guillaume Ménager (dont la famille n'est pas éteinte dans les environs de Meaux) passa intendant des affaires du duc de Vitry, fils, en même temps qu'il devint conseiller du roi, directeur général des îles et commerce d'Amérique, à Paris, près les Minimes de la place Royale; le second, Charles Rémond, était avocat en parlement.

Le maréchal s'était également attaché, comme aumônier, le R. P. frère Roch Buisson, né à Crécy en 1569, habile prédicateur de l'ordre des Cordeliers, qui pratiqua de grandes aumônes durant sa vie et rendit son âme à Dieu le 12 octobre 1629[1].

François-Marie de Lhospital résidait tantôt au Plessis-aux-Tournelles, tantôt à Paris, hôtel de Vitry, paroisse Saint-Paul, tantôt à Provins où il vit expirer chez lui, le 12 octobre 1646, le maréchal François de Bassompierre. A Meaux, il avait conservé d'excellentes relations; on le retrouve plusieurs fois dans les actes de l'état civil, et Charles Noblet, son secrétaire, signe en qualité de parrain d'un enfant de Gilles Prudhomme, le 11 février 1648, sur le registre de la paroisse Saint-Remy.

Tallemant des Réaux le représente aimant les plaisirs jusqu'à la licence, mais *incapable d'une action noire*, d'un génie profond, éclairé par l'étude, ami des lettres et protecteur des écrivains de son temps.

Il avait également laissé les meilleurs souvenirs à Coubert, et bien qu'il ne fût plus seigneur du lieu, le curé Leclerc mentionna son décès, arrivé à Paris, en 1679, sur les cahiers mortuaires, se trompant il est vrai de date et inscrivant 15 mai pour 9 mai. Le cœur du défunt fut apporté dans l'église des Minimes de Brie-Comte-Robert; notre confrère M. Camille Bernardin possède le fac-simile d'une plaque de cuivre qui indiqua ce dépôt jusqu'à la destruction du couvent[2].

[1] Enterré aux Cordeliers de Meaux. — Registre ms. provenant de ce couvent et conservé aux Archives de Seine-et-Marne.

[2] Iconographie de Brie. — Bulletin de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, tome IV, p. 403.

Le duc ayant perdu deux fils en bas âge, ne laissa qu'une fille, mariée le 20 février 1680 à Antoine-Philbert de Torcy, baron d'Egreville en Gâtinais [1].

Ainsi s'éteignit avec lui la descendance mâle de cette branche renommée des Vitry-Lhospital.

TH. LHUILLIER,

Secrétaire général de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne.

BIBLIOGRAPHIE

Le savant architecte de la Meurthe, M. Henri Lepage, vient de publier, sous le titre de *Offices des duchés de Lorraine et de Bar, et maison des ducs de Lorraine* [2], une liste détaillée des emplois de cette province et des personnages, presque tous d'ancienne chevalerie, qui les ont occupés. Chaque catégorie de fonctionnaires s'ouvre par une notice contenant l'historique de l'emploi et des attributions qui s'y rattachaient. Ce travail, nouveau dans sa forme, et d'une complète exactitude, présente le plus grand intérêt pour les lecteurs studieux, puisqu'il les initie au secret de l'ancienne administration de la Lorraine. Les détails concernant les faits et les personnes sont empruntés aux sources les plus sûres par un auteur profondément versé dans l'histoire de ce pays. Ainsi que l'indique le titre de l'ouvrage, il est divisé en deux parties : 1° les offices des duchés de Lorraine et de Bar; 2° la composition de la maison ducale à trois époques différentes : sous René II, Charles III et Léopold.

[1] Un mois avant son mariage, cette fille avait dû renoncer à la succession paternelle. Cette succession, comme celle du maréchal de Vitry, fut difficile à liquider, et les créanciers reçurent par voie de contribution une somme un peu supérieure à un million. — De nombreux documents imprimés, — arrêts de parlement, mémoires d'avocats, actes d'assemblées et d'union de créanciers, — relatifs à cette liquidation qui ne fut terminée qu'en 1688, sont conservés aux Archives de Seine-et-Marne, série H, n° 22.

[2] Un vol. in-8°. — Chez Dumoulin, libraire, quai des Augustins, 13.

LES FIEFS DE LA BRESSE

(*Suite* *)

Béost, commune de Vonnas. — Ancien fief avec château-fort, moyenne et basse justice, puis baronnie en toute justice, possédée en 1272 par Étienne de Béost, qui en fit hommage à Aimé de Savoie, mari de Sibille de Bagé. La famille du nom et armes de Béost s'éteignit vers le commencement du xv^e^ siècle. Celle de Marmont lui succéda. Tiburce de Marmont, chevalier, vendit sa terre de Béost, le 30 janvier 1456, à Jeanne de Marmont, sa sœur, femme d'Antoine II de Monspey. De la famille de Monspey elle passa par voie d'alliance à celle de Seyturier. Guillaume-François de Seyturier la légua à Claude-François Bona de Dortans, le 15 mai 1653. De Claude de Dortans elle passa par adjudication à François Bouchard, substitut du procureur général au parlement de Dijon, puis de ce dernier, par succession, à la famille de Druais, puis encore à Claude Ramoz, juge ordinaire civil et criminel de Pont-de-Veyle (1696). Jacques Varennes, receveur général des finances de Bretagne, se rendit adjudicataire de la baronnie de Béost, le 18 juin 1744, et la revendit, le 31 mai 1777, à Joseph-François Caze, écuyer, receveur général des finances de Lyon. Jérôme Audras, écuyer, ancien conseiller au parlement de Dombes, l'acheta, le 7 novembre 1785, et la transmit à ses descendants qui en possèdent encore le château.

Bereins, commune de Saint-Trivier-sur-Moignans. — Seigneurie en toute justice dépendant originairement de la Dombes et unie à la Bresse en 1612. Elle était possédée, en 1270, par Étienne de Bullion. Armandon de Bullion, un de ses descendants, la transmit à Guy et Hugues de Saint-Trivier, qui se la partagèrent, le 22 janvier 1374, et vendirent séparément leur part, l'année suivante, à Pierre de Bagié, ne se réservant que l'hommage qu'ils aliénèrent néanmoins dans la suite. De la famille de Bagié, Bereins passa en celle de Corsant, par le mariage de Jeanne, fille unique et héritière d'Antoine de Bagié avec Antoine de Corsant (1519). Louis XIII,

* Voyez 1^re^ liv.; janvier 1870, p. 1.

en reconnaissance des services que lui avait rendus Pierre, arrière-petit-fils de Jacques de Corsant, érigea cette terre d'abord en vicomté (mars 1644), puis en comté, au mois de juin 1649. Le 26 mars 1658, Pierre de Corsant vendit son comté de Bereins à François de Garnier, seigneur des Garets, dont la veuve, Claudine de Varenne de Rapetout, le revendit, le 11 avril 1714, à Charles de Riccé, seigneur de Cornaton, après lequel il passa à la famille d'Aubert-d'Aubœuf, puis à celle de Viallet, et, enfin, à celle de Noyel, qui en jouissait en 1789. Le château-fort de Bereins est complétement détruit.

Berruyère (La), commune de Villette. — Ce fief qui ne consistait qu'en des étangs, une rente noble et une forêt, avec justice haute, moyenne et basse, appartint d'abord aux seigneurs de la Fontaine. Pierre et Jean de la Fontaine se le partagèrent en 1449. Après eux il passa en partie à Maurice de Candie et à Thomas Rossan, puis en totalité, à Odet Rollet de Villars, qui le vendit le 2 septembre 1502 à Guillaume Verroset, bourgeois de Bourg. Gilbert de Varax, écuyer, l'acheta de ce dernier, le 26 septembre 1509, et le céda, en 1533, à Jacques Chichon, lieutenant-général au bailliage de Bresse. En 1541, Philibert du Puget, seigneur de la Rue, s'en rendit acquéreur. Son petit-fils en jouissait en 1654. Au commencement du dernier siècle, le fief de la Berruyère était possédé par Louise-Charlotte de Mathieu de Chevigny, veuve de Jean-Baptiste de Bécerel, écuyer, laquelle le céda à Claude Cizeron, banquier à Lyon. En 1789, il était dans la famille de Bruny.

Bertrandière (La ou Les), commune de Condeyssiat. — Fief avec maison-forte possédée originairement par la famille de Châtillon-les-Dombes. Luque de Châtillon, veuve de Jean Bressens, damoiseau, en fit hommage au comte Aymon de Savoie, le 28 mars 1334. Le 22 août 1459, Antoine de Lévis, comte de Villars, en reconnaissance des services que lui avait rendus Perrinet Guillod, son châtelain d'Hauvet, lui fit don des cinq sixièmes du lieu « ou souloit être la maison forte et l'hotel des Bertrandières, » à la charge de l'hommage. Le 13 novembre 1461, Bonne de la Chambre, femme de Philibert de Seyssel, seigneur d'Aix, céda au même Perrinet la sixième partie de cette terre qui lui appartenait. Le fief de la Bertrandière, resta plus de deux siècles dans la famille Guillod.

Lors de la convocation des États généraux, il était possédé par Anatole-François de Vialet, seigneur de Martignat.

Besace (La), commune de Saint-Étienne-sur-Reyssouze. — Seigneurie en toute justice dépendant du comté de Montrevel. Françoise de la Baume, dame d'honneur de la reine, en rendit aveu en 1603. A cette époque le château était déjà presque ruiné.

Bessay (Le), commune de Sandrans. — Fief avec maison-forte et sans justice, possédé d'abord par des gentilshommes du nom du Bessay, puis par les Chabeu, seigneurs de Sandrans, qui le concédèrent à la famille de Varennes. Antoinette, fille et héritière de Jean de Varennes, et femme de Guyonnet de Pectorel, damoiseau, le vendit, en 1372, à la famille du Gourd, de laquelle il sortit, en 1500, pour entrer en celle des de Grillet, seigneurs des Sardières puis comtes de Saint-Trivier, qui le posséda plus de cent ans. Charles-Emmanuel de Grillet le vendit à Charlotte de Champier, femme de Georges de Villeneuve, bailli de Beaujolais, laquelle le céda à Étienne de Monspey, seigneur de Luysandres et de Tavernost, qui en fit rebâtir la maison-forte vers le milieu du XVII^e^ siècle.

Bey, canton de Pons-de-Veyle. — En 1272, *Henri de Bey,* chevalier, reconnut tenir du comte de Savoie tout ce qu'il possédait « *in receptu de Bayo.* » Madame la comtesse d'Esclinac était dame de la paroisse en 1789.

Beyvière, ou Bévière-Blanche (La), commune de Malafretaz. — Fief avec maison-forte possédé dès le XIV^e^ siècle par des gentilshommes du nom et armes de la Bévière. Béatrix, fille d'un puîné de cette maison, le porta en dot à Édouard des Belouses, seigneur de la Potière, dont les héritiers l'aliénèrent à Claude-François de Joly, bailli de Bresse, qui l'unit à la baronnie de Langes. La maison-forte était déjà ruinée en 1654.

Beyvière, ou Bévière-Noire (La), commune de Cras. — Fief avec maison-forte possédé au XIV^e^ siècle par la famille de la Bévière. Philibert de la Bévière en reprit le fief en 1602, et le laissa à Aimé-Aimon de Montépin, son neveu. Cette terre passa depuis à la maison de Garron.

Beyviers ou Bévy, commune de Marsonnas. — Fief avec maison-forte possédé au XII^e^ siècle par des gentilshommes qui en portaient

le nom, et dont le plus ancien connu est Gauthier de Beyviers, chevalier, qui se croisa en 1120. Parmi ses descendants, on compte plusieurs bienfaiteurs de l'hôpital d'Épaisse, au XIII^e^ siècle. De la famille de Beyviers, cette terre passa, en 1526, par voie de mariage, à celle du Planet. Jean du Planet obtint de Jacques d'Urfé, marquis de Bagé, la haute et moyenne justice. A la fin du XVII^e^ siècle, la seigneurie de Beyviers fut acquise par Pierre de Berbis, écuyer, conseiller au parlement de Bourgogne, qui en reprit le fief en 1692. Bénigne de Berbis, chevalier, seigneur des Barres, la vendit, le 21 janvier 1714, à François Joly, maître en la chambre des comptes de Dijon, dans la famille duquel elle se trouvait encore en 1789.

BEZEMÊME, commune de Vaunas. — Fief avec maison-forte possédé en 1603 par Louis du Saix.

BIOLAY (LE), commune de Relevant. — Cette terre qui appartenait au XIII^e^ siècle aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, fut sans doute aliénée par eux, car, en 1400, elle était possédée par Amé de Bagié, suivant inféodation du comte de Savoie. Antoinette de Bagié, fille d'Amé, la porta en dot à Pierre de Brie, écuyer, de la famille duquel elle passa, vers 1556, à celle des de Gonard. Jean de Gonard laissa son fief du Biolay à Françoise Bachet de Meyzeriat, sa femme, qui le transmit à Charlotte de Brie, sa fille d'un autre lit. Charlotte de Brie le vendit à Pierre de Corsant, qui le fit annexer à son comté de Bereins et Baneins.

BIOLIÈRES, commune de Curtafond. — Seigneurie avec château-fort possédée originairement par des gentilshommes du nom de Biolières, dont les plus anciens connus sont Zacharie de Biolières, vivant en 1096, et Acharie de Biolières vivant en 1186. En 1272, Faucon de Biolières, chevalier, fit hommage pour son château à Amé de Savoie, seigneur de Bagé. En mai 1306, Hugues, son fils, reçut confirmation de la justice. Vers le milieu du XIV^e^ siècle, l'unique héritière de cette ancienne maison épousa un membre de la famille de Ferlay de Sathonay et lui porta en dot la terre de Biolières. Cette terre resta aux de Ferlay jusqu'au mariage d'Antoinette de Ferlay avec Noël du Fay, seigneur de Peraut, en Vivarais, dont les héritiers l'aliénèrent, en 1545 et 1546, à Jean III de la Baume-Montrevel, qui l'unit à son marquisat de Saint-Martin-

le-Châtel. — Il ne restait déjà plus qu'une tour du château en 1650.

Blanchères (Les), commune de Dompierre-de-Chalamont. — Seigneurie en toute justice possédée, en 1430, par Eustache de Genost. Jacques, son petit-fils, l'engagea, en paiement de la dot de sa sœur, à Yves Terrail, écuyer. Elle resta longtemps depuis possédée indivise par les familles Terrail et Guyot de la Garde. En 1546, elle était dans celle de Soria. Elle passa ensuite par succession à Antoine Favre, seigneur de Longris, qui la laissa à Antoine Regnaud, conseiller au présidial de Bourg, dont la postérité en jouissait vers la fin du XVII^e^ siècle. En 1789, la terre des Blanchères était dans la maison de Marron de Belvey.

Bohas, canton de Ceyzériat. — Cette terre possédée de toute ancienneté par les sires de Coligny, fut léguée, en 1232, par Gui de la Tour, archidiacre de Lyon, à Humbert, son neveu, et inféodée dans la suite, avec toute sa justice et sa maison-forte à ceux de Nancuyse. Guyot de Nancuyse en fit hommage, en 1375, à Humbert de la Baume. Elle resta dans cette famille jusqu'à Antoinette de Nancuyse, femme en premières noces d'un sieur de la Grange-Jean-Bal, et en secondes d'un seigneur de Joudes-Monjouvent. De chacun de ces lits elle laissa un fils, qui possédèrent la seigneurie de Bohas d'une manière indivise, suivant conventions faites entr'eux le 14 septembre 1477. Leurs descendants se la partagèrent en 1555. A François Bal, dit de Nancuyse, échut la maison de Bohas proprement dite, avec la haute justice; à Claude de Monjouvent, une autre maison qui reçut pour la distinguer de la première, le nom de Bohas-Montjouvent (voir ce nom). François Bal légua sa part à Philibert de Coligny, seigneur de Crecia. Madeleine de Berny, veuve de François Hérard, bourgeois de Lyon, l'acquit et la transmit à François Loubat, écuyer, son petit-fils, par testament daté du 11 août 1660. La postérité de ce dernier jouissait de Bohas en 1789.

Bohas-Montjouvent, commune de Bohas. — Seigneurie avec maison noble, moyenne et basse justice, démembrée de la terre de Bohas (voir ci-dessus), suivant partage fait le 30 novembre 1555, entre François Bal, dit de Nancuyse, et Claude de Montjouvent, seigneur du Chanay. La famille de Montjouvent la posséda jusqu'à la

fin du XVII^e^ siècle. Elle passa depuis à celle de Gayot. Jean-Baptiste Gayot-Mascranny la vendit, le 14 mars 1766, à Claude-Marie Loubat, seigneur de Bohas, qui en donna le dénombrement en 1775.

Bondillon, commune de Saint-Rémy. — Fief en toute justice possédé par le prieuré de Neuville-les-Dames. Marc-Hilaire de Tenay, prieur commendataire, en reprit le fief en 1673, et l'aliéna avec clause de réméré, le 4 décembre 1687, à Claude de la Coste, baron de Chandée. Le 24 juillet 1722, les dames de Neuville le vendirent de nouveau à Joseph de Martinoux, conseiller du roi au présidial de Bresse, qui le légua, le 1^er^ janvier 1742, à Jean François Bernard, conseiller à l'élection de Bourg-en-Bresse. En 1765, il appartenait au sieur de Borsac, qui le céda par échange à Antoine-Marie, comte d'Apchon, qui en donna le dénombrement en 1774.

Bonrepos, commune de Viriat. — Fief avec château inféodé en toute justice, le 22 juin 1359, par Amé V, comte de Savoie, à Galois de la Baume, sire de Valufin et de Montrevel. Le 26 décembre 1427, Jean de la Baume fit annexer cette terre à son comté de Montrevel. Le château de Bonrepos, ruiné par Biron, lors de la conquête de la Bresse, avait été bâti par Jean, fils du premier comte de Montrevel, chambellan du roi Charles VI et prévôt de Paris.

Bostuy, commune de Sandrans? — Seigneurie en toute justice possédée vers 1500, par Hugues de la Balme, chevalier, seigneur du Tiret, mort vers 1540. Après lui, elle passa à Aynard et à François, fils d'Étienne de Fétans, chevalier, qui la vendirent, vers 1560, à Jean-Philibert de Grolée lequel l'annexa à sa baronnie de Sandrans.

Botte (la), commune de Faramans. — Fief possédé en 1440, par Etienne de Bussy, dont la fille Marguerite le porta en mariage à Guillaume de Lyobard, châtelain de Pérouges, lequel le vendit, le 18 avril 1459, à Guigues de la Palu, au prix de 800 florins d'or. Jean-Philibert de la Palu, petit-fils de Guigues, le légua, en 1527, à Adrien Vignier, écuyer, qui le vendit à Amand de Pigna, bourgeois de Bourg-en-Bresse, dans la famille duquel il resta jusqu'à Georges de Pigna, décédé en 1645, sans laisser d'enfant. Marie de Ferrière, sa veuve, recueillit sa succession et transmit le fief de la Botte à François de Belly, seigneur des Echelles. Philiberte, fille unique de François de Belly, n'ayant eu aucun enfant de François

de Mollon, son mari, le donna à Jean-Baptiste Girard, son neveu (1696), dont la petite-fille Geneviève Girard, le porta en dot, vers 1760, à Claude Clunet, d'Ambérieux-en-Dombes.

Bouchardière, commune de Chevroux. — Petit fief sans justice, dépendant du marquisat de Bagé-le-Châtel et possédé, en 1789, par M. de Valadoux.

Bouligneux, canton de Villars. — Comté en toute justice et avec château-fort. — On ne sait comment cette terre, qui avait été donnée à l'abbaye de Cluni, en 939, par un gentilhomme du nom de Bermond, arriva à la famille de Commarin. Vaucher de Commarin, chevalier, qui la possédait en 1280, la vendit, en 1290, à Henri de Villars, seigneur de Trévoux, chanoine, puis archevêque de Lyon, lequel la laissa, en 1301, à Humbert de Thoire-Villars, son neveu. Ce dernier l'inféoda, vers 1306, à Girard de la Palu, chevalier, seigneur de Varambon, dans la famille duquel elle resta jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, c'est-à-dire jusqu'au décès de Jacques-Claude de la Palu, chevalier, comte de Bouligneux. Sa veuve, Marie-Henriette de Fay de la Trousse, retint le comté de Bouligneux pour ses reprises dotales et légua ses droits à Paul-François le Hardi, son neveu, qui transigea avec les héritiers de Jacques-Claude de la Palu, en 1721, et vendit la terre de Bouligneux, le 22 novembre suivant, au prix de 150,000 livres, à Agésilas-Gaston de Grossole, marquis de Flamarens, dont la famille en jouissait encore en 1789.

Bourdonnel, commune de Saint-André-d'Huriat. — Petit fief avec château possédé, en 1789, par M. Humbert, ancien subdélégué à Villefranche.

Bourg-Saint-Christophe, canton de Meximieux. — Seigneurie en toute justice possédée dès le XII^e^ siècle au moins par les abbés de Saint-Rambert. L'abbé Bernard la céda, en 1226, à Humbert, sire de Beaujeu. Le 10 août 1307, Guichard VIII de Beaujeu la donna à Humbert, son frère, seigneur de la Juliane, mais la retira quelques années après et l'abandonna, en 1327, au dauphin de Viennois, qui en fit une dépendance de sa baronnie de Valbonne. Après la réunion du Dauphiné à la France, le roi Jean et le nouveau dauphin, son fils (plus tard Charles V), cédèrent, le 5 janvier 1355, le Bourg-Saint-Christophe à Amé V, comte de Savoie, qui l'inféoda à Henri de la Baume, chevalier, lequel ne laissa que deux filles. Ancelise,

l'une d'elles, porta cette terre en mariage à Guillaume de Luyrieux, seigneur de la Cueille (1382). De la famille de Luyrieux elle passa en celle de Maréchal et fut annexée à la baronnie de Meximieux, érigée en 1514. Elle arriva ensuite par alliance à celle de la Chambre. Charles de la Chambre l'aliéna, au mois de janvier 1563, avec clause de réméré, à Jean de Meyriat, et la retira peu de temps après. Antoine de la Chambre, évêque de Belley, la vendit, le 3 juillet 1570, à Jeanne de Gorrevod, sa belle-sœur, qui la revendit, le 5 juillet 1587, à Guillaume de Pigna, seigneur de la Botte. Georges, fils de Guillaume de Pigna, légua le Bourg-Saint-Christophe à François de Belly, sieur des Échelles, qui le remit à Pierre de Gilbert, dont la fille aînée, Renée-Charlotte, la porta en dot à Louis de Digoine, écuyer. De la famille de Digoine, le Bourg-Saint-Christophe passa, en titre de baronnie, en 1780, à celle de Trocu de la Croze, qui en jouissait en 1789. Il ne reste plus que des ruines du château-fort construit vers 1310, par Guichard VIII de Beaujeu.

Bourrelière (La), commune de Chevroux. — Petit fief possédé en 1789 par la famille Frère de la Falconnière.

Bouvent, commune de Bourg. — Seigneurie avec maison-forte appelée originairement *Curtafey*, ou *Curtafrey*. Son plus ancien seigneur connu est Galois de la Baume, chevalier, qui la donna en dot, en 1363, à Lucie, sa fille, femme d'Amé de Viry, dont les héritiers la vendirent, en 1400, à Claude de Bouvent, seigneur de Ciries, lequel lui imposa son nom qu'elle a gardé depuis. De la famille de Bouvent cette terre passa en celles de Buisadam, puis de la Charme. Catherine de la Charme, femme en premières noces de Jean de Cornon, puis en deuxièmes d'André des Rois, la vendit, le 26 octobre 1534, à Antoine de Soria, médecin du duc de Savoie. Philibert de Soria, écuyer, fils d'Antoine, laissa ses biens aux enfants de Françoise, sa sœur, femme de Pierre Bachet, sieur de Meyzériat. Bouvent échut à Antoinette Bachet, épouse de Jean Renibert, lieutenant particulier au présidial de Bourg, qui fit rebâtir l'ancienne maison-forte, vers 1640. La terre de Bouvent passa depuis à la famille Marinon, qui en reprit le fief en 1770, et en jouissait encore en 1789.

Breignan (Le), commune de Saint-André-de-Corcy. — Fief avec

château dépendant de la seigneurie de Sure. En 1650, il ne restait déjà plus du château qu'une poype entourée de fossés.

Brioude, commune de Chavannes-sur-Reyssouze. — Fief sans justice avec une maison-forte appelée anciennement de Bochailles, du nom des gentilshommes qui la possédaient au XIVe siècle. La famille de Bochailles s'éteignit en celle de Briord de la Serra, qui imposa son nom au vieux manoir, nom qui a depuis fléchi par adoucissement en celui de *Briod, Brioud,* et enfin *Brioude*. De la maison de Briord, cette terre passa en celle de Liatoud, par le mariage de Jacqueline de Briord avec Laurent de Liatoud, écuyer, seigneur de Monthoux, dont les descendants la possédaient à la fin du XVIIe siècle. En 1789 elle appartenait à M. Bajot. — Brioude relevait du duché de Pont-de-Vaux.

Broiselant, commune de Crottet. — Maison noble prise en fief, en juin 1286, par Guillaume Rebutin, chevalier, de Jean de Châtelus, précepteur de la milice du Temple de Laumusse.

Bronna, commune de Villette. — Fief possédé, vers le milieu du XIIIe siècle, par des gentilshommes qui en portaient le nom. Depuis Aimé de Bronna vivant en 1280, ce fief resta toujours uni à celui du Vernay (voir ce nom).

Brosse ou Broces, commune de Chaveyriat. — Fief sans justice possédé, en 1272, par des gentilshommes du nom et armes de Broces. Hugues de Broces, le dernier mâle de cette famille, le vendit, en 1348, à Verruquier de la Baume, chevalier, dont le fils l'aliéna, le 3 avril 1378, à Geoffroy de Corsant, damoiseau. Les successeurs de ce dernier le possédèrent jusqu'à Jacques de Corsant, qui en fit vente à Claude Moureau, seigneur du Tremblay, dans la famille duquel il resta jusqu'en 1686, qu'il fut acquis par Claude Garron, baron de Châtenay. Brosse se trouvait encore dans la famille Garron en 1789.

Brosse, commune de Sandrans. — Seigneurie en toute justice possédée au commencement du XVIe siècle par Hugues de la Balme, chevalier, seigneur du Tiret, mort vers 1540. Après lui, elle passa à Aynard et à François, fils d'Étienne de Fétans, chevalier, qui la vendirent, vers 1560, à Jean Philibert de Grolée, lequel l'annexa à sa baronnie de Sandrans.

Buenc, commune d'Hautecourt. — Seigneurie avec château-fort possédée dès le XIIIe siècle par des gentilshommes du nom et armes de Buenc. Le 1er août 1294, Jean de Buenc, chevalier, reçut du comte Amé IV de Savoie, inféodation de la justice haute, moyenne et basse. Hugonin de Buenc la vendit au comte de Savoie en 1300. Aymon de Savoie la céda, le 5 juillet 1337, à Édouard I, sire de Beaujeu, dont le fils Antoine de Beaujeu, l'aliéna, en 1371, à Humbert de la Baume, seigneur de Fromentes. Bon, fils d'Humbert de la Baume, mourut sans enfant ; Huguette, sa sœur, recueillit sa succession et porta la terre de Buenc en dot à Jacquemard, seigneur de Coligny. Elle resta dans la famille de Coligny, en titre de baronnie, jusqu'en 1494, qu'elle fut vendue, à grâce de réméré, puis retirée en 1497. Elle n'en sortit définitivement qu'en 1656, par vente consentie à Madeleine de Berny, veuve de François Hérard, bourgeois de Lyon, laquelle la légua, en 1660, à François Loubat, écuyer, son petit-fils, dont la postérité en jouissait encore en 1789.

Buiset (Le), commune de Pérouges. — Fief avec château déjà uni en 1500 à la seigneurie de Meximieux.

Caudie, commune de Saint-Bénigne. — Fief possédé en 1789 par le comte de Loriol.

Cazot, commune de Cordieux. — Fief possédé au dernier siècle par la famille Verdat de Sure.

Ceyzériat, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bourg. — Seigneurie en toute justice, possédée dès le XIIe siècle par les sires de Coligny, qui en firent bâtir le château. Etienne de Coligny la vendit, en 1307, à Amé IV, comte de Savoie. Les successeurs de ce dernier la conservèrent unie à leur domaine jusqu'au duc Emmanuel-Philibert, qui la donna à l'Ordre des SS. Maurice et Lazare. Charles-Emmanuel, son fils, la retira, en 1580, par voie d'échange, et la vendit, le 23 juin 1586, à Joachim de Rye, qui la fit annexer à son marquisat de Tréffort, dont elle a toujours dépendu depuis. (Voy. *Treffort*.)

M.-C. Guigue.

(*La suite prochainement.*)

ROOLE

DE LA

PERQUISITION FAITE DES PERSONNES NOBLES

DU

BAILLIAGE DE CAUX, ÉVREUX, GISORS

COMMENÇANT LE 19 JUIN 1523

Vertu des lettres données à Lyon le 16 juin 1522.

(*Suite* *)

Sergenterie de Godarville.

Du 26e jour de juin, 211. Jean *Le Grand* de la paroisse de Tous-saincts, anobli par les francs-fiefs en 1471, à cause du fief de Franqueville.

Aux francs-fiefs de 1470, Colin le Grand, de Rouen, est taxé à 100 livres, en la sergenterie de Montivilliers, et Jehan le Grain ou de Grain (sans doute le Grand), est taxé à dix livres en la sergenterie de Godarville.

En 1503, Estienne Le Grand, fils de Jehan, possède le 1/8 de fief de Contremoulins, tenu du roi, le 1/8 de fief de Franqueville relevant du fief de Grémonville.

Nicolas Le Grand, de Rouen, possède le fief de la Haye-Heurteleu.

Lors de la recherche de 1556, figurent : Vivian Le Grand, sieur de Pelletot.... Charles Le Grand, sieur de la Haye-Heurteleu tenu de la duchesse de Vallemont, soy-disant noble par lettres des francs-fiefs de l'an 1471.

En 1567, à l'arrière-ban, Nicolas Le Grand, sieur de Franqueville, est taxé à 74 l. pour ses fiefs de Franqueville et Contremoulins.

Cette famille n'existait plus en 1667, que dans la branche des sieurs du Petit-Bosc, maintenue le 6 février.

Le dernier mâle de la branche de Franqueville et de Contremoulins paraît avoir été Georges Le Grand dont la succession fut partagée par lots en date du 24 avril 1630. (A. S. I. Franqueville 1678.)

Armes : *Écartelé d'azur et de gueules à une croix engreslée d'or séparant le tout aux* 1 *et* 4 *quartier une tour couverte d'argent, aux* 2 *et* 3, *deux coquilles d'or.*

* Voyez 3e liv., mars 1869, p. 129 ; 7e livraison, juillet 1869, p. 301.

212. Jean et Jacques *de Thiboutot*, frères, enfants de Raoul, ont produit leur généalogie, les lettres justificatives étant ès-mains de l'aîné de la maison qui demeure en France et en la paroisse de Tiergeville.

Dans l'ancien armorial de 1400, tiré des manuscrits Bigot, figure, sans autre explication, la famille de Thiboutot. Porte *d'argent à un sautoir engreslé de gueules.*

A l'Échiquier de 1379 (Caux, p. 190) figure Thomas de Thiboutot, chevalier ayant la cause de Colin de Thiboutot, chevalier; à celui de 1386 (id., p. 8). Jehan de Thiboutot, chevalier; à celui de 1401, p. 90, Robin de Thiboutot, escuyer.

Les *Tablettes généalogiques*, t. IV, p. 211, parlent d'un Thiboutot, mort en 1357, premier chambellan du roi et gouverneur de Honfleur, de Jeannet de Thiboutot, sénéchal d'Aquitaine et président de l'échiquier de Normandie en 1418. A l'arrière-ban de 1567, Pierre de Thiboutot paie 24 s. pour le fief de Milleville.

Abraham de Thiboutot, seigneur d'Alvemont, d'Auberville-la-Renault, de Maniquerville et de Froberville, fut maintenu le 24 janvier 1667, et l'un des manuscrits de la Galyssonnière (d'H) porte cette mention : « Grands services rendus dans les armées de S. M. par MM. d'Alvemont. »

Louis-François de Thiboutot, mort le 22 juillet 1750, lieutenant général des armées du roi, et lieutenant général de l'artillerie, obtint par lettres de juin 1720 l'érection du marquisat de Thiboutot.

Son fils ou son petit-fils, Anne-Léon, marquis de Thiboutot, maréchal des camps et armées du roi, commandeur de Saint-Louis, fut député de la noblesse aux États généraux de 1789.

213. Jean et Guillaume *de Grainville*, père et fils, de la paroisse de Tiergeville, ont produit plusieurs lettres justificatives de leur noblesse.

L'armorial de 1400 mentionne la famille de Grainville et pour armes : *d'azur à une fasce d'argent et..... croisettes d'or.* Elle figure dans de nombreuses chartes de donation faites à l'abbaye de Vallemont avant 1518, et dans les échiquiers de Normandie. (Caux. 1374, p. 49 ; 1390, p. 76 et 97; 1391, p. 42 ; 1395, p. 61.)

En 1395, Jean de Bethencourt, seigneur de Grainville-la-Tainturière, figure comme ayant le droit de feu Nicole de Grainville, sœur et héritière de Messire Jehan de Grainville, chevalier, femme de Pierre de Fay, relativement au fief du Hanouarp et à d'autres fiefs assis à Grainville. (Id., p. 109.) Voir encore 1397, 52; 1397, p. 62; 1398, p. 50; 1401, p. 96 et 105.

Leurs armes se voyaient encore au XVII^e^ siècle en une verrière de l'église de Hanouart, derrière l'autel Sainte-Barbe, et en une maison alors vieille de deux cents ans, construite devant Saint-Pierre-l'Honoré et appartenant alors à M. Druel, avocat au Parlement. (MMsc. Bigot.)

Aux fiefs de 1503, cette famille qui paraît avoir donné son nom à plusieurs paroisses importantes du pays de Caux, n'est portée que pour le fief d'Escombardeville près Beuzeville-le-Mauconduit, appartenant à Isambart de Grainville.

A l'arrière-ban de 1567, sergenterie de Godarville, est taxé Robert de Grainville pour le fief de Bieufresnil à 12 sols et pour le fief d'Estauville à 4 liv.

Enfin, le 23 mai 1667, s'est maintenu Anthoine de Grainville demeurant à Roquefort et Louis son cousanguin, descendants directs de Guillaume, sieur de Fiquainville et de Jean maintenus en 1523.

Armes : *D'azur à la fasce d'argent accompagnée de six croisettes d'or trois en chef rangées en fasce, trois en pointe posées* 2 *et* 1.

214. Nicolas et Guillaume *Laillet* de la paroisse de Saint-Clair ont produit la chartre d'anoblissement de Philippe Laillet leur père.

Richard Laillet, demeurant à Angerville, est compris aux francs-fiefs, sergenterie de Saint-Romain, pour une taxe de 60 liv.

Dans son catalogue des anoblis, n° 1214, M. l'abbé Lebeurier cite « Guillaume « Laillet, paroisse de Saint-Clair sur Estretat, fils de Philippe, anobli par le roi « Louis XI l'an 1473, confirmé l'an 1505. »

On trouve en 1555 Jacques Laillet, sieur de Carville ; à l'arrière-ban de 1567, Jacques Laillet pour les fiefs de Baigneville et Carville taxé à 16 liv.

Leur descendant, Pierre Laillet, sieur de Saint-Pierre, demeurant au Petit-Queville, près Rouen, fut maintenu le 7 février 1667, et l'un des manuscrits de la Galyssonnière indique en marge le nom de Philippe son sixième aïeul « annobli en « 1471 par francs-fiefs de la paroisse d'Angerville, sergenterie de Saint-Romain et « taxé pour ce à 60 livres. Déclaré roturier par arrêt de la cour en 1472 et « condamné à amende pour faussetés. » Et plus loin : « Philippe Laillet « de la paroisse d'Angerville en Caux, élection de Montivillers, annobli, 1473, « registré aux aydes de Normandie, décembre 1474. »

Armes : *D'azur au lion d'or ou d'argent.*

215. Richard *Hervieu* de la paroisse de Tourville s'est aidé d'un aveu de 1480.

A l'arrière-ban de 1567, les enfants mineurs de Richard Hervieu pour le fief des Grands-Ifs sont taxés à 8 livres.

Charles de Hervieu, sieur des Grands-Ifs, demeurant à Tourville, et ses enfants furent maintenus le 22 janvier 1667, sur preuves de cinq degrés de noblesse. Ils vidaient en outre un arrêt de maintenue de la cour des aides de 1481.

Armes : *De gueules au chevron d'or accompagné de trois glands de même,* 2 *et* 1.

216. Louis et Pierre *Pinchon* de la paroisse de Toussaincts ont produit leur généalogie et quelques attestations de service.

A l'arrière-ban de 1567, Charles Pinchon pour le fief de Greville est taxé à 40 sous.

217. Pierre *de Vattemare* de la paroisse de Froberville a produit son anoblissement de l'an 1470 en Febvrier, expédié en la chambre le 5 juillet.

En l'état dressé en 1490 des enfants d'anoblis, sont portés, élection de Montivilliers, Jacques de Vattemare et Pierre de Vattemare sous âge.

Etienne de Vattemare, pour le fief de Vattemare, paie 40 sols à l'arrière-ban de 1567.

Le 20 décembre 1666 fut maintenu Pierre de Vattemare, sieur de Vasony, descendu au cinquième degré du produisant de 1523. Ses ascendants avaient possédé les fiefs de Froberville et d'Hayneville, et ses armes étaient : *de gueules à la croix d'or cantonnée de quatre vanets ou coquilles de même.*

218. Pierre *de Caumont* de la paroisse de Froberville, a produit quittance de 15 liv., à quoy le fief de Borneville avait été taxé en 1471 et plusieurs aveux de ses tenants.

V. nº 178. En 1567, Guillaume de Caumont paie 24 sols à l'arrière-ban pour ses fiefs de Froberville et Troussebourg.

Robert de Caumont, seigneur de Boisemont demeurant à Hugleville près Pavilly, descendant au cinquième degré dudit Pierre, seigneur de Borneville, fut maintenu le 24 janvier 1667.

Armes : *Fascé de gueules et d'or à deux besans et une étoile d'or en chef.*

219. Louis *de Sortembosc* a produit arrest de MM. les généraux de l'an 1486 février, auquel son ennoblissement est inséré de l'an 1474 en janvier, expédié en la chambre des comptes le 9 février audit an.

M. l'abbé Lebeurier cite cet anoblissement avec les mêmes dates sous le nº 1218.

En 1503, Jehan de Sortembosc, demeurant en la paroisse de Tremauville aux Alloyaux, y tenait du roi le 1/8 du fief de Guierreville. Son descendant au quatrième degré, Guillaume, sieur de Sainte-Marguerite et de Saint-Pierre l'Advis, fut maintenu le 9 février 1667.

Armes : *D'argent à trois lézards de sinople.*

220. Jehan *Durand* sieur d'Anguilain ou de Languilain, de la paroisse d'Ypreville, a produit sa généalogie.

Aux francs-fiefs de 1470, Jean Durand, sous âge, est taxé à 15 liv.

Dans l'état des fiefs de 1503, le fief de Jehan Durand est appelé Languelant ou Languellant et est dit tenu de Bernetot.

A l'arrière-ban de 1567, Simon Durant pour le fief de Languelay est taxé à 10 livres.

221. Jean *de Quenouville* ou *Canouville* prestre, de la paroisse de B....tot, a dit estre issu de la famille de Ravetot.

En 1556 comparaissait devant les commissaires :

« Jehan de Kenouville, sieur de Raffetot, Malleville, Venesville, Beuseville. « Gueurres, Herquanville, Auzeville, Boscherville, Gizencourt et Pierremont, les- « quels de Kanouville anciennement se nommaient de Maleville, autrement de Que- *u* nouville et depuis de Canouville et y a sur ce arrêt de l'Échiquier du 26 de no- « vembre 1512. »

Sur l'origine commune de cette antique famille avec la maison de Malleville, il nous suffira d'extraire ce qui suit de l'armorial de 1400.

« Le sire de Malleville est d'ancien lignage. . . .

« Feust madame sa mère de Baucherville, son ayeulle de Beuzeville, sa bisayeulle de Raffetot et sa suselle de Saint-Laurent.

« Porte les armes de Quenouville qui a esté ancienne bannière et chef d'armes, et pour ce, sont mises en targe qui signifie bachelier et banneret et sont : *de gueules à trois molettes d'or.* »

En 1666, Alexandre de Canouville, seigneur de Raffetot, ne produisit pas; « ainsi, porte le manuscrit L. P, a dû être déclaré forclos; toutefois on a considéré « sa naissance d'illustre et ancienne maison, comme aussi ses grandes alliances « principalement dans la maison de Choiseuil... » Il avait épousé Françoise de Choiseuil du Plessis-Praslin. A la litre de Raffetot, l'écu était de huit quartiers, et sur le tout de Canouville. Ses quartiers étaient les suivants : 1° des vidames d'Amiens; 2° de Saint-Simon; 3° de Choiseuil; 4° de Cassillac; 5° de Choiseuil; 6° de Cassillac-Caissac; 7° d'Amiens; 8° de Saint-Simon.

La branche de Grosmesnil s'ast éteinte en la personne d'Anne-Marie-Madeleine de Canouville, mariée en premières noces à Robert le Roux, vidame d'Esneval, et en secondes noces à M. de Montholon, premier président au Parlement de 1692 à 1703. Elle vivait encore en 1735.

La branche de Raffetot était représentée en 1702 par Charles de Canouville, seigneur de Claire, Gueurres et autres lieux (A. S. I. Gueurres, 1702).

222. Jean *de Bailleul* sieur du Boscbourdin, a présenté chartre d'ennoblissement donnée à Blois en février 1502, expédiée en la chambre des comptes moyennant 40 escus d'or, datée du 18 novembre 1508. (*Et entre parenthèses*) le Bourg d'Un, élection d'Arques.

Il y a eu de toute ancienneté en Haute-Normandie une ou plusieurs familles de Bailleul, ce qui rend assez difficile de les distinguer de celle de l'anobli de 1502.

Ainsi l'ancien armorial des MM. Bigot contient ce qui suit sous la rubrique *Saint-Martin* :

« Les armes sont moult anciennes et a eu en la lignée aucunes fois filles du roy « d'Escosse mariées et semblablement fille du comte de la Marche d'Angleterre et « sont faillies faute d'hoirs masles. *Semblablement ceux de Bailleul* qui sont de « très-ancien lignage et la fille à qui la sieurie eschet. Sa mère estoit de Harcourt « et son ayeulle d'Estouteville. »

J'ai relevé sur les registres de l'Échiquier les indications suivantes qui peuvent jeter un certain jour sur la question :

(Caux, 1376, p. 128). Procès entre Robert d'Estouteville, chevalier, seigneur de Vallemont, et Jehan de la Heuse, chevalier, seigneur de Quevilly, époux de Maheut de Bailleul, fille de Jehan de Bailleul, fils de Pierre et de madame Maheut d'Estouteville.

Plus tard, en 1397, procès relatif à la possession de la terre de Bailleul entre Jehan de Barguettes, chevalier, et la dame, sa femme, héritiers aînés de feu Jehan de Bailleul, chevalier, seigneur du lieu, et Jehan de la Heuse et Maheut de Bailleul également héritiers de ladite succession (*ibid.*, p. 72). Dans le même volume, p. 66, v°, il est parlé de Jehan de Bailleul, escuyer.

A l'état des fiefs de 1503, Jacques de Bailleul, chevalier, seigneur de Saint-Léger au comté d'Eu, possède la fiefferme de Preuzeville, le plein fief de Saint-Léger et le 1/4 de fief de Bailleul assis à Foucarmont. Sa fille les porta dans la maison de Mailly.

Enfin, dans la sergenterie des Baons-le-Comte, il est parlé des deux fiefs du Rouverey et des Ifs assis à Valliquerville et mouvants de cette seigneurie, qui furent monsieur Jean de Bailleul.

A l'arrière-ban de 1567, Robert de Bailleul est taxé à 20 s. pour le fief de Brumare.

Enfin, le 17 septembre 1667, sont maintenus François, Nicolas et Alexandre de Bailleul, enfants de Charles de Bailleul, qui partagea avec ses frères devant le

notaire du Bourg-d'Un le 28 décembre 1621, comme issus au quatrième degré de Jean de Bailleul allié vers 1500 à Jeanne Olivier, lequel doit être le produisant de 1523.

Les produisants de 1667 demeuraient à Angerville-Bailleul; et le dictionnaire des anoblissements qui mentionne, page 38, les lettres patentes de 1502, les dit accordées par le roi Louis XII à Pierre Bailleul, du lieu d'Argenville (lisez Angerville?) le 4 février 1502, expédiées le 24 novembre suivant.

Cette dernière famille de Bailleul, l'une des plus considérables du pays de Caux, par ses services de robe et d'épée et par les domaines importants qu'elle y a possédés, a vu l'une de ses branches, celle de Châteaugontier, se distinguer dans les charges de président à mortier du Parlement de Paris, de chancelier de la reine Anne d'Autriche, de grand-louvetier de France.

En 1689, Nicolas-Charles-Amand de Bailleul, marquis de Bailleul, seigneur de Bailleul-Angerville, Croixmare, etc., etc..., grand-bailli d'épée du pays de Caux, président à mortier du Parlement de Normandie, présida à Caudebec le 16 mars 1789, en sadite qualité de grand-bailli, l'assemblée des trois ordres du bailliage de Caux.

Ses descendants existent encore.

Armes : *d'argent à la fasce de gueules accompagnée de trois mouchetures d'hermines de sable,* ou encore : *d'hermines et de gueules.*

223. Florent *Aubert* de la paroisse d'Aubeuf, a dit être cadet de Jean Aubert sieur d'Aubeuf et qu'il avait tous les titres de la maison.

Au registre des francs fiefs de 1470 est porté en la sergenterie de Bolbec, Jehan Aubert ou Ambosc de Daubeuf, 45 liv.; et en la sergenterie de Caudebec, Guillaume Auber demeurant à Rouen, au lieu de Jean le Tabletier, 30 liv.; en marge de ce dernier nom est écrit : « En descent Robert Aubert, sieur de Grosmesnil, de la paroisse de Thiouville, en 1691. Caudebec, selon M. de Baudribosc. » .

Lors de la recherche de 1555, « Nicolas Auber, sieur de Thieuville-aux-Maillots, « frère du sieur d'Aubeuf, soi-disant noble, faisant apparoir d'une charte d'anno- « blissement du roi Charles du mois de may 1419. » Cet anoblissement n'est point dans le recueil publié par M. l'abbé Lebeurier.

Le 18 mars et 9 septembre 1667 furent maintenus les sieurs d'Aubeuf ou de Daubeuf, de Saint-Aubin, de Vertot et de Theuville, issus au cinquième degré de Jean Auber de la paroisse d'Aubeuf-le-Sec, vivant en 1481.

Armes : *d'argent à trois fasces de sable et quatre roses de gueules posées 2 en chef une et une.* La branche de Theuville ne portait que les deux roses du chef.

224. Estienne *Affagart* ... a présenté pour luy et ses frères un arrest de Messieurs les généraux du 27e jour d'octobre 1491, par lequel son père fut déclaré noble.

En 1667, cette famille qui depuis le XVIe siècle paraît n'avoir possédé aucun fief, demeurait à Tietreville; elle fut maintenue le 17 septembre sur la production de sept degrés de noblesse, confirmés par deux arrêts de la Cour d'octobre 1491 et de novembre 1534.

Armes : *de gueules à trois diamants dans leurs enchassures d'argent.*

225. Antoine *du Mesnil* sieur du Tot, de la paroisse de Toqueville, a dit estre sorti cadet de la maison de Pierre *du Mesnil*, demeurant en la vicomté d'Arques, lequel a tous les enseignemens de sa noblesse.

La famille du Mesnil, demeurant en la vicomté d'Arques, était celle des du Mesnil, seigneurs de Remiéville et de la Jurée, de Belleville et de Calnon maintenus en 1556 et le 2 mars 1669, portant pour armes « *d'or à trois molettes de gueules à 5 pointes.* »

Mais il y avait en la vicomté de Neufchâtel une famille du Mesnil, dont sortait Pierre, sieur des Isles, marié le 24 août 1522, et portant pour armes un écu penchant, *d'argent à la bande de gueules et six vanets de même, trois en chef et trois en pointe.*

Les sieurs de Remiéville ne produisirent en 1669 que jusque vers 1550, aussi n'avons-nous pu vérifier si en 1523 le chef de cette famille était un Pierre du Mesnil.

226. Jean *Isnel* de la paroisse de Biville, s'est présenté et a remontré qu'il n'est en jouissance du privilége et s'est réservé en temps et lieu de faire voir son ennoblissement.

En 1503, Pierre Ysnel possédait au droit de sa femme 1/4 de fief appelé Louis de Néeville, relevant de la seigneurie de Bennetot.

Le 27 juillet 1667 furent maintenus les sieurs de Sevestre, du Manoir et de Saint-Gilles, demeurants à Bertheauville, issus au 5e degré de Pierre Ysnel et d'Isabeau Doulley.

En 1789, aux assemblées de la noblesse pour le bailliage de Montivilliers, figure encore un *Isnel de Comble.*

Armes : *d'argent au lion de gueules.*

227. Jean *du Bosc* de la paroisse de Benetot, a dit estre tombé en pauvreté et estre noble.

Nous ne savons s'il était de la race des seigneurs de Coquereaumont, portant pour armes : *de gueules à la croix échiquetée d'argent et de sable de trois traits cantonnée de quatre lionceaux d'or.*

228. Louis *Boision* de la paroisse de Saint-Maclou, ennobli par le roi étant à Arras, le 15 septembre 1477, expédié en la chambre le 2 février 1478.

Au lieu de *Boision*, lisez *de Brihon.*

Le 9 juillet 1569 furent maintenus les *de Brihon*, seigneurs de Noblemare et de Flanquemare, sur preuves remontant à Louis de Brihon, seigneur de Houppeville, marié le 13 avril 1531 à Madeleine de Bailleul. L'annotation d'un manuscrit de la production par eux faite en 1656 devant la Cour des Aides (arch., S. 1) indique qu'ils descendent de Jean de Brihon anobli en septembre 1477, vérifié aux Comptes de Paris en janvier 1479 ?

Le nom de Jean *Brichon, Bichon* ou *Brihon,* figure sur la liste des enfants d'anoblis dressée en 1490.

Louis de Brihon avait acheté le 4 août 1519 le 1/8 de fief de Houppeville, assis à Saint-Sauveur, et relevant du plein fief de Mirville.

Lors de l'arrière-ban de 1567, « Nicolas de Bahon pour le fief de Houppeville est taxé à 8 liv. »

Armes : *d'azur au chevron d'or et trois éventails d'argent.*

229. Guillaume *Regnard* de la paroisse de Saint-Maclou, a dit estre puiné et que Martin Renard son frère aîné est demeurant en l'élection de Caudebec, lequel est saisi de toutes les écritures.

En 1503, Martin Regnard est porté comme tenant du fief d'Alliquerville relevant de la baronnie de Hallebosc.

Il le possédait au droit de son père Jehan Regnard, époux de la fille de Jehan Le Pelletier, seigneur d'Alliquerville, et porté comme tel sur l'état des noblement tenans de Hallebosc en 1470, et néanmoins c'est Jehan Regnard (Regnault sur quelques manuscrits) qui est taxé, aux francs-fiefs de 1470, à 45 liv., comme possesseur du fief d'Alliquerville.

Martin, allié à une fille du sieur de Montauroux (Le Cauf), eut pour fils Louis, mari de Jacqueline Laillet, dont trois filles qui terminèrent la branche aînée.

En 1567, Jehan Regnard, pour un 1/2 fief, est taxé à 6 liv. (sergenterie de Goderville).

Les descendants de Guillaume Renard, produisant en 1523, furent au contraire maintenus le 10 décembre 1667. Ils habitaient alors Bermonville et étaient seigneurs du fief d'Auzouville.

Armes : *d'azur à 3 maillots d'or.*

230. Jean *du Tot* sieur du lieu n'est comparu.

En 1503, Jehan du Tot est porté comme tenant du roi le pleiu fief de Gonfreville-la-Caillot, et le 1/4 de fief d'Anzerville du sieur de la Londe-Commin.

A l'arrière-ban de 1567, Jean du Tot est taxé à 20 liv.

Son petit-fils, Nicolas du Tot, rendait aveu au roi le 17 juin 1602 (A. S. I.)

En 1667 fut maintenue la branche aînée des sieurs de Gonfreville, barons d'Orgueil, et celle des seigneurs de Varneville, titrés marquis de Varneville par lettres patentes de 1724.

Les Tablettes généalogiques remontent leur généalogie jusqu'à Michel du Tot, mort avant 1417 (V., p. 114).

Le manuscrit de la Galyssonnière (d'H) mentionne des lettres de maintenue de noblesse, obtenues en 1483 par Jean du Tot comme « issu de René du Tot, sieur de « Gonfreville, dont sortit Gilles, dont sortit Michel, frère d'autre Michel dont sortit « ledit Jean. »

Armes : *de gueules à trois têtes de griffon d'or.*

231. Adrien *des Prez* curé de Frettemeule tuteur de Pierre *Bavent* sieur de Remfrebosc, de Buyville, a demandé tems de produire la généalogie de son pupille.

Dans la liste des fiefs tenus de Hallebosc en 1470 est porté Guillaume de Bavent, escuier.

En 1503, Guillaume de Bavent possédait la vavassorie de Ronfrebosc, assise en la paroisse d'Auberbosc, acquise par lui en 1482 et vendue par ses descendants en 1544 aux le Vavasseur ; Pierre de Bavent, le fief Salles à Riville, tenu de Fécamp, 1/8 de fief à Mauteville-sur-Dourdan, le 1/8 de fief d'Ouainville tenu du roi, le 1/8 de fief de Malleville, à Sainte-Hélène-d'Auberville, tenu du fief Fretel, le fief de Buyville et le fief des Creus.

En 1555 comparaissaient devant les commissaires « les hoirs Jehan de Bavent, « sieur du lieu et de Sorquenville. »

En 1567, à l'arrière-ban, les enfants de Jehan de Bavent sont taxés, en la sergenterie de Godarville, à 20 s. pour la vavassorie de Huanières? à 8 l. pour deux autres vavassories, à 12 l. pour le fief de Sacquienville, à 16 l. pour celui d'Imauville. En la sergenterie de Grainville, ils payaient 10 s. pour le fief Selles, 40 s. pour le fief de Bavent.

Il résulte d'une note mise au chartrier de Valmont que ce Jean de Bavent, mort en 1553, ne laissa que des filles dont fut tuteur Adrien de Sasseville.

232. Pierre *Martel* de la paroisse de Benarville a produit sa généalogie.

On trouve, lors de la recherche de 1656, la production faite par Charles Martel, escuyer, demeurant à Bertheauville, d'une généalogie de quatre degrés commençant à 1° Guillaume Martel, qui de Anne d'Arcambourg eut 2° Pierre Martel, allié à Jeanne Le Petit dont 3° Nicolas, mari de Caterine de Vattemare, père et mère du produisant.

Armes : *d'or à trois marteaux de gueules.*

C'était sans doute un rameau détaché de l'illustre et antique famille des Martel de Basqueville.

A l'arrière-ban de 1569, sergenterie de Saint-Romain, sont taxés Adrien Martel, pour les fiefs d'Esmalleville, Azelonde, Diencourt, Saint-Saulveur à 23 l. et Nicolas, pour un fief de Haubert à 8 l.

233. Pierre *du Pont*, sieur de Serville, de ladite paroisse, a demandé tems.

En 1503, Pierre du Pont, en la garde du roi, possède à Trouville le fief de Compiègne, tenu du roi et le 1/4 de fief de la baronnie relevant de Hallebosc, avec un fief noble assis à Heugleville (Heuqueville) et mouvant du Bec-Crespin.

234. Guillaume *de Prestreval*, noble d'ancienneté.

En l'armorial de 1400, on lit seulement cette mention : *Prestreval*, fust sa mère de Fatouville.

Aux registres de l'Échiquier, j'ai noté la mention de « Guillaume de Prestreval, chevalier, vers le comte de Savoye » (1374, p. 43); de Pierre, son fils (1386, p. 33, 1390, p. 93, v°), possesseur d'un fief tenu du roi en la vicomté de Montivilliers; de Guillaume de Prestreval, escuyer, héritier de Ricart, en son vivant héritier, fils de Pierre. (1424, p. 56. 1426, p. 55. 1455, p. 59.)

Robert et Jehan de Prestreval, père et fils, figurent aux comptes du receveur de Longueville en 1491 et 1507 pour la fiefferme de Contremoulins.

En 1503, Jean de Prestreval possédait le fief de Prestreval, à Riville, tenu du roi, la fiefferme de Mainmoulins, tenue de Longueville, le fief d'Ymonville, la fiefferme de Prestreval, les fiefs de Vatetot et Drumare, la sergenterie de Godarville tenus du roi, et le fief d'Anouville, relevant de Brotonne.

Aussi à l'arrière-ban de 1567, Georges de Prestreval, qui fut gouverneur de Fescamp, paie-t-il pour 1/2 fief de chevalier, la fiefferme de Prestréval, Memoulins, Saint-Leonard, 116 liv.; pour le fief d'Anouville, 48 s., et pour le fief de Memoulins, 8 l.

Le chef de la branche aînée, Pierre, mourut en 1687, ne laissant que des filles de son alliance avec Marguerite des Prez de Frettemeule.

La seconde branche était représentée en 1667 par René de Prestreval, marquis de Claire et de Pannilleuse, seigneur de Mezieres, qui fut maintenu le 17 mars 1666, avec la mention « anciens et services considérables. »

Armes : *d'or à la bande de gueules chargée de trois besans d'argent.*

235. Jean *de Mourant*, sieur de Thiboutot a produit chartre d'anoblissement donnée à Lyon en juin 1522, moyennant 800 liv., par quittance du 2 juillet audit an.

M. l'abbé Lebeurier mentionne que ces lettres obtenues par Jean de Morant, fils d'Estienne, sieur de Thiboutot, auraient été enregistrées à la cour des aides de Rouen, suivant arrêt du 29 janvier 1665.

A l'arrière-ban de 1567, Jehan de Morant, pour les fiefs de Thiboutot et de Maniquerville, est taxé à 49 l. 16 s.

La branche de Thiboutot et de Maniquerville s'éteignit vers 1600. Jehan de Morant, seigneur desdits fiefs, ne laissa que deux filles, Marie épouse de Hector de Dampierre, par elle, seigneur de Thiboutot (A. S. I. 1634) et Marguerite épouse de Josias de Thiboutot, à qui elle porta la terre de Maniquerville (A. S. I. 1608).

Le 20 avril 1667 furent seulement maintenues les branches de Saineville et de la Frette en la vicomté de Montivilliers et celle de Boscrichard, en la vicomté d'Arques.

Armes : *de gueules à la bande d'argent chargée de cinq mouchetures d'hermines de sable.*

236. François *de Saint-Martin*, de la paroisse de Bréauté, a produit sa généalogie avec lettres justificatives.

V. nº 108, où nous avons indiqué plusieurs documents se rapportant à cette branche de la vicomté de Montivilliers.

237. Guillaume *Oursel* de la paroisse des Loges a produit sa généalogie.

Aux francs-fiefs de 1470, en la sergenterie de Saint-Romain, Guillaume Oursel est taxé à 40 l.

Sur la liste des enfants d'anoblis, dressée en 1490, sont portés « les enfants de Guillaume Oursel des Loges. »

Dans l'état des fiefs de 1503, le fief par eux possédé est indiqué sous le nom de fief de la Croix, 1/4 de fief tenu du sieur de Graimbouville. Il paraîtrait ressortir d'un aveu du marquisat de Houdetot, que ce fief de la Croix aurait été assis à Pretot et qu'il était réuni en 1725 au fief suzerain (A. S. I. Houdetot).

En 1790, cette famille était représentée par Jean-Baptiste-Georges Oursel, procureur du roi au bailliage du Havre et subdélégué de l'Intendant. Il obtint à cette date des lettres de noblesse vérifiées et enregistrées à la cour des comptes le

26 avril 1790. Ce sont les dernières lettres présentées à cette cour. Elles constatent qu'il est issu d'une famille noble existante en la province de Normandie dès 1364, y servant militairement et réunissant tous les titres qui constituent la véritable noblesse.

La filiation du sieur Oursel se trouve parfaitement établie depuis Guillaume Oursel, son huitième ayeul qui vivait en 1443 et a été compris en 1470 dans le rôle des personnes nobles de la province qu'un arrêt de la cour des aides et finances de Rouen a maintenues dans leur noblesse.

Ledit Guillaume a rendu aveu des terres dont le sieur Oursel est encore possesseur. Les descendants de Guillaume ont soutenu leur état de noblesse jusqu'au cinquième ayeul de l'impétrant qui prenait encore la qualité d'écuyer en 1575. Mais son quatrième ayeul, qui n'estait qu'un puisné, a été négociant au Havre et depuis cette branche est restée dans la bourgeoisie, où elle n'a cessé d'occuper des charges municipales, tandis que la branche aînée, ayant continué le service militaire, s'est éteinte.

Armes : *D'argent à la bande écotée de sinople chargée de trois oursons au naturel.*

238. Robert *Lefebvre* sieur de Costecoste de la paroisse de Bourdeaux, a produit un arrest de MM. les généraux du 7 mars 1484, par lequel est déclaré noble.

Voir nº 139.

En 1470, aux francs-fiefs, on remarque, sergenterie de Saint-Romain, Richard Lefebvre, de Saint-Jean d'Abbetot, taxé à 15 liv.; en la sergenterie de Godarville Jehan Lefebvre de Saint-Eustache, la Forest, taxé à 20 liv.

Sur le rôle des enfants d'anoblis dressé en 1490, figurent vicomté de Montivilliers, Jean et Roger Le Febvre, frères.

En 1503, Robert Lefebvre, sous âge, fils de Jehan Lefebvre, tient du roi 1/8 de fief au Bec-de-Mortagne, et le 1/8 de fief de Recuchon du sieur d'Estouteville.

On trouve à la même date, dans la sergenterie de Goderville, Guillaume Le Febvre, demeurant à Rouen, pour le fief de Fumechon à Bretheville et le fief d'Ymonville; d'autres Lefebvre possédaient des fiefs dans la vicomté de Caudebec.

A l'arrière-ban de 1567, les héritiers de Nicolas Le Febvre, pour le fief de Recusson et un autre quart de fief, sont taxés à 60 sols.

Le 21 janvier 1667 fut maintenu Georges Le Febvre, sieur de la Touche, demeurant à Limezy.

En marge, le manuscrit porte : En 1484, le 17 décembre, arrêt de la Cour des aides en faveur de Jean Lefebvre de la paroisse de Bordeaux, élection de Montivilliers, maintenu comme compris en la charte des francs-fiefs pour son fief de Caudecoste, paroisse du Bec-de-Mortagne.

Armes : *D'argent à trois fasces ondées en haut, engrêlées par le bas de gueules, accompagnées de six fleurs de lys d'azur, 3 en chef rangées en fasce, 2 et 1 en pointe.*

239. Nicolas *Ayeul* absent.

En 1503, Bertheren Ayeul au droit de sa femme, fille et héritière de Robin Bataille, tenait le fief de Gonfreville, assis à Bretheville et relevant du Bec-Crespin et à Angerville le fief du Bosc-Jourdain mouvant du sieur de la Londe, et à Ypreville le fief d'Estainneville relevant d'Auffay.

Le 20 février 1526, Guillaume Ayeul, escuyer, seigneur de Martimbosc, demeurant en la paroisse de Bretteville, épousait Jeanne Roussel.

Ils auraient eu pour armes : *D'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules, au chef d'azur chargé de deux palmes d'argent.* (*Rev. hist. de la noblesse*, t. IV, p. 366.)

240. Jean *de Thiboutot* de la paroisse de Huberville ou Anzerville a produit sa généalogie offrant le prouver.

V. nº 212.

241. Mathieu *du Flo* de la paroisse de Breteville a dit estre demeuré sous aage et n'avoir aucunes lettres.

242. Guillaume *Roussel* sieur de Goderville a demandé tems de produire sa descente.

D'Hozier donne, dans le 4e registre de l'*Armorial genéral de France*, la généalogie de cette famille qui est originaire du Dauphiné.

Nicolas Roussel devint seigneur du plein-fief de Goderville par l'alliance qu'il contracta en 1482 avec Guillemette d'Ellebeuf, fille de Jeanne Langlois, épouse en 1res noces de Robert d'Ellebeuf, qui rendit aveu du fief en 1455, et en 2e noces de Robert le Machecrier, escuyer.

En 1567, à l'arrière-ban, Bertrand Roussel est taxé à 86 livres pour ses fiefs de Goderville et de la Porte.

Ses descendants obtinrent en 1651 l'érection en baronnie de la terre de Goderville et autres terres adjacentes. Les lettres-patentes sont données en entier par d'Hozier.

Leurs armes sont celles de la maison d'Esneval : *Palé d'or et d'azur au chef de gueules chargé de trois merlettes d'argent.*

Vte Robert d'Estaintot.

(*La suite prochainement.*)

LETTRE

Sur l'histoire généalogique de la maison de Bourbon.

Versailles, 20 *février* 1870.

Mon cher Monsieur Dumoulin,

Vous me demandez pourquoi je n'ai pas mis une préface à la généalogie de la maison de Bourbon, que je viens de publier, et vous me reprochez cette omission en m'offrant toutefois d'insérer dans votre Revue l'*avis au public*, que j'aurais dû mettre en tête de l'ouvrage. Je vais donc faire une *post-face*.

J'ai été si souvent arrêté, en lisant les Mémoires et les Gazettes des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, par la difficulté de savoir quel était exactement le personnage dont on parlait, que j'ai essayé de faire une généalogie des diverses branches de la maison de Bourbon, en y marquant tous les noms, titres et appellations qu'avaient portés les divers membres de cette famille.

Déjà, pendant le règne de Louis XV, les appellations de convention des Bourbons de la cour de Louis XIV, étaient devenus des énigmes, et Saint-Simon se croyait obligé de donner de nombreuses explications, dans ses Mémoires, pour apprendre aux générations futures ce que c'était que Monseigneur, Monsieur le Prince, Monsieur le Duc, etc. Si, en 1750, il était devenu facile de confondre les personnages, à plus forte raison la confusion est-elle plus facile aujourd'hui.

En effet, à partir de 1734, qu'est-ce que *Mademoiselle ?* — C'est l'appellation honorifique de : 1° *Louise-Anne de Bourbon-Condé*, appelée Mademoiselle de Charolais avant 1734 et qui est appelée *Mademoiselle*, de 1734 à juillet 1745 ; — 2° de *la fille du duc de Chartres*, née en juillet 1745, qui prend ce titre, parce que la branche d'Orléans est plus rapprochée du trône que la branche de Condé ; mais elle meurt en décembre 1745 ; — 3° Mademoiselle de Charolais redevient alors *Mademoiselle ;* — 4° en 1754, *Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans* étant née, reçoit du roi le titre de *Mademoiselle*, et Mademoiselle de Charolais reprend, pour ne plus le quitter son nom de Mademoiselle de Charolais ; — 5° quand L.-M.-Th.-Bathilde d'Orléans se marie, en 1770, au prince de Condé, le titre de *Mademoiselle* passe à *Louise-Adélaïde de Bourbon-*

Condé, appelée jusqu'alors Mademoiselle de Condé ; — 6° mais le 5 août 1776, le comte d'Artois a une fille, qui devient *Mademoiselle*, et Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé reprend son nom de Mademoiselle de Condé.

Les généalogistes laissent trop souvent de côté cette question des noms et de changement de noms ; ils ne se préoccupent pas de venir en aide à l'historien ou au lecteur de mémoires. Ce n'est pas leur affaire, en effet. Mais la difficulté n'en existe pas moins, et n'est pas toujours facile à résoudre. Ainsi de 1680 à 1775, il y a quatre princesses de Conty qui portent successivement les titres de *princesses de Conty, princesses douairières de Conty, première princesse douairière de Conty, princesse seconde douairière de Conty, princesse troisième douairière de Conty, princesse de Conty la mère*. — A quelle personne appartient tel ou tel de ces titres, à telle année? Ceux qui ont l'habitude des recherches généalogiques et qui ont les livres sous la main trouvent la réponse ; mais beaucoup n'ont ni les livres ni l'habitude des recherches. C'est pour eux que j'ai publié ce volume, pour leur donner réponse à pas mal de questions embarrassantes.

J'ai donc rédigé cette généalogie de la maison de Bourbon au double point de vue de la généalogie et de l'histoire, et mon but principal a été de faciliter la lecture des mémoires et des gazettes. — Je n'ai pas cru devoir tenir compte, dans les branches d'Espagne et de Naples, des nombreux enfants morts au berceau ou morts-nés qui n'intéressent pas l'histoire ; c'est une lacune que je regrette, mais que la précieuse communication de M. le comte de Chastellux a amplement réparée.

Pour la France, j'ai tenu à être aussi complet que possible, et je crois que les pages relatives aux filles de Louis XV et aux bâtards dudit roi, sont assez curieuses.

Je ne sais si jamais je publierai une seconde édition de ce travail ; si cela arrive, je lui donnerai pour titre : *Généalogie de la maison de Bourbon*, ouvrage destiné à faciliter la lecture de l'histoire et des mémoires.

Je désire, mon cher Monsieur Dumoulin, que vos lecteurs trouvent dans ma lettre la réponse aux renseignements qu'ils vous ont demandés.

Votre bien dévoué,

L. DUSSIEUX,

Professeur honoraire à l'École de Saint-Cyr.

RÉPERTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Collection de Camps.

*(Suite *.)*

Nobiliaire historique, tome II. — Règne de Philippe Ier.

SEIGNEURS NON TITRÉS (*Suite*).

Caen (Robert de), 1098.
Cagnan (Albert de), 1096.
Caifas (Geoffroi), 1095.
Cailli (Roger de), 1080.
Cajoth (Baudouin et Roger de), 1107.
Calderin (Baudouin de), 1098.
Calderous (Joscelin), 1078.
Calies (Raymond), 1096.
Cambrai (Hugues de), 1095.
— (Liétard de), 1101.
Campagne (Henri, Gozon et Robert de).
Cani ou Chauni (Vazelin de), 1065.
— (Raimond et Benier de), 1096.
Canni (Herman de), 1100.
Canteloup (Gontran de), 1080.
Caprais (Rogon et Guillaume de Saint-), 1071.
Carabola (Oulric de), 1083.
Carpenel ou Carpinel (Godemar de), 1101.
Cassel (Fouques de), 1102.
— (Frinal de), 1093.
Castel (Raoul et Gérard de), 1093.
Castelmur (Guillaume de), 1099.
Castelvel (Guillaume de), 1107.
Castres (Dalmas de), 1099.
Cauren (Gauthier de), 1089.

* Voyez 1re liv., janvier 1870, p. 43; 2me liv., février 1870, p. 90.

Centujan (Baudouin de), 1079.
Cergi (Hubert de), 1100.
Chabot (Thibaut), 1076.
— (Lisvius), 1070.
— (Hugues), 1096.
Chacermaci (Geoffroi de), 1104.
Chalent (Leteric de).
Chalmes ou Chalmont (Guillaume de), 1108.
Chalnay (Gui de), 1094.
Chalo (Eudes de).
Chalon (Froger de), 1083.
— (Geoffroi de), 1093.
Chalons (Eustache, vidame de), 1084.
Chambon (Amelius de), 1077.
Chambre (Robert de la), 1067.
Champs (Herbert des), 1099.
Chantocé (Hugues de), 1061.
Chapelle (Renaud de la).
Chapes (Ponce de).
Chartres (Foucher de), 1096.
— (Boël de), 1096.
Chaston (Gui de), 1094.
Chateau (Aimon du), 1106.
— (Robert du), 1076.
Chateauceaux (Thibaut de), 1061.
Chateaufort (Amauri de), 1071.
Chateaugontier (Renaud de), 1061.
— (Alard de).
Chateau du Loir (Gervais de), 1057-1068.
Chateauneuf (Bouvet de), 1108.
Chateau-Thierry (Hugues de), 1096-1107.
Chatelaillon (Ebles de), 1096.
Chatillon (Gui de), 1076.
— (Ranier de), 1104.
Chaumont-en-Vexin (Geoffroi de), 1076-1079.
— (Osmond et Herbert de), 1091.
Chaumont-en-Bassigny (Geoffroi de), 1108.
— (Richard de).
— (Walon ou Gualon de), 1096.

Chauve (Anselme le), 1066.
Chauvet (Girard).
Chaux (Guillaume de), 1092.
Chavel (Girard), 1074.
Chemillé (Geoffroi de), 1061.
— (Sigebran ou Sabran de), 1074.
— (Guillaume et Pierre de).
Cheresi ou Keresi (Girard Strabon de), 1083.
Chervie (Gaucher de), 1089.
Chesail (Martin de), 1065.
Chevreuil (Gui de), 1100.
Chimay ou Cimay (Gauthier de), 1065.
Chinon (Jean de), 1061.
Clairieu (Aimar de).
Clamecy (Gautier de).
Clermont (Lambert de).
— (Dudon de), 1101.
— (Giselbert et Miles de), 1096.
Clici (Balderic de), 1061.
Cloud (Eudes de Saint–), 1100.

L. SANDRET.

TABLETTES CONTEMPORAINES

MARIAGES

Supplément à l'année 1869.

JANVIER. — M. Georges de Villiers a épousé M^lle^ Marie de l'Espinasse-Langeac.

FÉVRIER. — M. Hippolyte de Féligonde d'Anjouy, capitaine au 8^e^ lanciers, — M^lle^ Carmen d'Algarra.

— M. Julien de la Neuville, — M^lle^ Louise de Lamote-Baracé.

— M. René Texier de la Pommeraye, capitaine d'état-major, — M^lle^ Béatrix de Circourt.

— M. Henri Le Febvre de Villequetout, — M^lle^ Jacinthe de Bruno.

MARS. — M. Charles de la Croix d'Ogimont, — M^lle Marie de Muelenaere.

MAI. — M. le comte Dexmier d'Archiac, lieutenant aux guides de la garde, — M^lle Aglaé de Gramont.

— M. Eugène Cliquot de Mentque, capitaine au 6^e dragons, — M^lle Henriette de Chaumont-Quitry.

JUILLET. — M. le comte de Caillebot-la-Salle, — M^lle Henriette de Lur-Saluces.

— M. Fernand de Soulier, — M^lle Edouard de Chinot de Fromessent.

AOUT. — M. Antoine d'Auloux, vice-consul à Algésiras, — M^lle Marie de Lesparda.

— M. le comte Henry Aymer de la Chevalerie, — M^lle Thérèse de Bréda.

NOVEMBRE. — M. Henry d'Auzac de Campagnac, — M^lle Adélaïde de Lur-Saluces.

DÉCEMBRE. — M. le vicomte Sosthènes de Bassecourt, — M^lle Alix Macquart.

DÉCÈS.

Supplément à l'année 1869.

FÉVRIER. — *Perrot de Chezelles*, lieutenant-colonel des chasseurs de la garde, décédé le 22 à Saint-Germain-en-Laye.

— *Beausire de Seyssel* (Charles-Jean), conseiller à la Cour impériale de Paris, décédé à Versailles le 17, à l'âge de 61 ans.

MARS. — *Chastel de la Howardière* (M^me la comtesse du), née Caroline de Roggendorf, décédée à Rome le 5, à l'âge de 90 ans.

— *Begouen* (comte Paul), ancien receveur général, décédé à Compiègne le 5, à l'âge de 77 ans.

— *Grimoult d'Esson* (M^me de), née Olympe de Folleville, décédée au château de Courtonne (Calvados) le 11, à l'âge de 73 ans.

— *Leven* (Aymard de), décédé à Versailles le 16, à l'âge de 17 ans.

— *Balahu de Noiron* (Louis-Joseph-Étienne), décédé à Paris le 26, à l'âge de 54 ans.

— *Chamorin* (M^me de), née Uranie de Chamorin, décédée à Versailles le 31, à l'âge de 63 ans.

AVRIL. — *Laitre* (M^me la vicomtesse de), née Jaunard, décédée à Versailles le 5, à l'âge de 95 ans.

— *Chamblay* (Henry de), décédé à Chaumont-en-Bassigny, le 8, à l'âge de 72 ans.

— *Walsh-Freeman* (M^me la comtesse), née Stella Stanhope, décédée à Paris le 11, à l'âge de 78 ans.

— *Nicolay* (Mme la marquise de), née de Lameth, décédée au château de Busagny près Pontoise le 13, à l'âge de 83 ans.

— *Rougé* (Christian-Marie de), décédé à Paris le 17, à l'âge de 25 ans.

— *Gerbrois* (Mme de), née Marie du Fresnoy, décédée à Château-Thierry le 21, à l'âge de 88 ans.

— *Bruleux* (Mme la baronne de), née Caroline de Rigault, décédée le 25, à l'âge de 73 ans.

MAI. — *Le Boucher* (Frédéric), comte d'Émiéville, ancien officier des gardes-du-corps de Louis XVIII, décédé à Paris le 10, à l'âge de 78 ans.

— *Prez-Crassier* (Mme la baronne de), née Charlotte de Cresolles, décédée à Paris le 22, à l'âge de 41 ans.

JUIN. — *Magon de la Balue* (Mme), née Dousson, décédée à Saint-Germain-en-Laye le 11, à l'âge de 85 ans.

— *Boucquel de Beauval* (chevalier Pierre-Ghislain), décédé à Morbecque (Nord) le 17, à l'âge de 90 ans.

— *Châteauvillard* (comte de), décédé à Paris, le 21.

— *Patry* (baron Ange-Camille), ancien conseiller d'État, décédé à Esclavelles (Seine-Inférieure) le 21, à l'âge de 90 ans.

— *Lacathon de La Forest* (Charles), consul-général en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, décédé à Tarbes le 24, à l'âge de 87 ans.

JUILLET. — *Gouhier* (Charles-Léonce), comte de Charencey, décédé à Paris le 6, à l'âge de 64 ans.

— *Le Bègue de Germiny* (comte Ambroise), colonel en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, décédé à Paris le 26, à l'âge de 57 ans.

AOUT. — *Clapiers-Collonges* (marquis Jacques de), décédé à Marseille le 26.

— *Wacquant* (baron Alexis de), décédé au château de Mélimé (Ardennes) le 29, à l'âge de 78 ans.

SEPTEMBRE. — *Chassy* (Mme la marquise de), née Louise-Camille de Lespinasse, décédée au château de Mocques (Nièvre), le 21, à l'âge de 92 ans.

OCTOBRE. — *Des Champs* (Antony), décédé à Paris le 28.

NOVEMBRE. — *Bon de Gayffier* (Mme Marie-Aline), décédée à Molliens-Vidame (Somme) le 21, à l'âge de 35 ans.

— *Bréda* (comte Antoine-Marie-Ernest de), décédé au château du Plessis-Brion le 26, à l'âge de 66 ans.

NOTES HISTORIQUES

SUR

DAVID TENIERS

ET SA FAMILLE.

M. J. Vermoelen, ancien sous-archiviste d'Anvers, et attaché à la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de Belgique, a bien voulu détacher deux chapitres d'une savante étude sur *Teniers le jeune, sa vie et ses œuvres,* dont il va donner une seconde édition, pour les offrir à la *Revue.* Il y a joint un travail tout nouveau, publié ici pour la première fois : *Généalogie de David Teniers.* Les deux chapitres dont nous faisons précéder cette généalogie répondent à deux questions longtemps discutées entre les biographes de l'illustre peintre flamand : D. Teniers fut-il anobli? — Quelle est la date de sa mort? Nos lecteurs vont juger par ces extraits du mérite de l'ouvrage que nous venons de citer.

L. S.

I.

ANOBLISSEMENT DE DAVID TENIERS.

Non content de l'auréole de gloire qui entourait son nom et de la réputation acquise par ses travaux, Teniers ambitionna l'honneur d'être élevé à la noblesse, d'autant plus que Rubens et Van Dyck, avant lui, s'étaient vu créer chevaliers. A cet effet, il présenta, en 1655, une requête au Conseil privé, requête dans laquelle il relate, dit M. Pinchart, les faits et gestes de ses ancêtres paternels et maternels et prétend que son aïeul portait un écusson avec heaume,

bourlet et lambrequins. Mais comme sa demande n'aboutit pas, il la renouvela le 10 janvier 1663 : « Remonstre très humblement « David Teniers, peintre de la Chambre qui fut du Serme Archi- « ducque Léopold et S. A. Don Juan d'Austriche, que sur l'espoir « qu'il avait que sa Mte a luy fairoit la mercede du titre de Noble, « à l'exemple de plusieurs autres de son art et pour relever celle de « ses ancêtres qui ont estés noble comme plus amplement est spé- « cifié dans son premier Mémorial, le remonstrant at envoyé ses « titres authentiques et papiers en Espagne à l'effet susdit lesquels « ne sont trouvables ny au comptoirs des secrétaires ny aillieurs. « C'est pourquoi le remt supplie très sur sa première requête ci « joint. Quoy faisant etc. »

Teniers avait appuyé sa demande sur un certificat délivré par le roi d'armes, Engelbert Flacchio, et contenant que la famille « de « Teniers (est) famille honorable, originaire de Haynaut, cartier « d'Ath ; et que ceux de la dicte famille ont de tout temps porté « pour armes un escu d'argent à l'ours rampant de sable langué de « guelle, accompagné de trois glans de sinope, deux en chef et un « en pointe, et en aucuns lieux pour cimier un ours issant de sable, « bourlet et hachements d'argent et de sable. »

En 1657, un avis favorable, conservé aux Archives du Royaume, avait été donné à notre artiste, mais à condition « qu'il ne luy « sera permis d'exercer l'art de sa dicte profession publiquement « pour aucun gain ou sallaire, ayusy que sont accoustumez de faire « ceux de ceste condition, à paine d'estre tenu pour desceu d'icelle « grace. »

C'était lui interdire d'exposer des tableaux dans sa maison, à l'exemple de la plupart des grands maîtres. Teniers refusa-t-il cette condition ? Etait-il trop dévoué à l'art pour abandonner sa palette glorieuse ? Sa fortune le mettait-elle dans l'impossibilité de remplir la condition mentionnée, ou bien la demande lui fut-elle refusée ? voilà ce que nous ignorons. A en croire les rédacteurs du Catalogue du musée d'Anvers et d'autres savants, notre artiste ne fut jamais anobli, « car, ajoutent-ils, les qualifications nobiliaires ne lui sont « données dans aucun des actes postérieurs à 1663... mais sa fa- « mille n'en conserva pas moins son écu. — S'il n'obtint pas la « noblesse, dit un chroniqueur, il resta néanmoins honoré et res- « pecté, au point qu'en 1670 le magistrat de Bruxelles l'exempta « du paiement des accises. »

Sans contredire entièrement l'opinion de ces auteurs, nous sommes porté à croire que la distinction à laquelle il avait aspiré lui fut accordée dans les dernières années de sa vie, comme le prouve le certificat suivant :

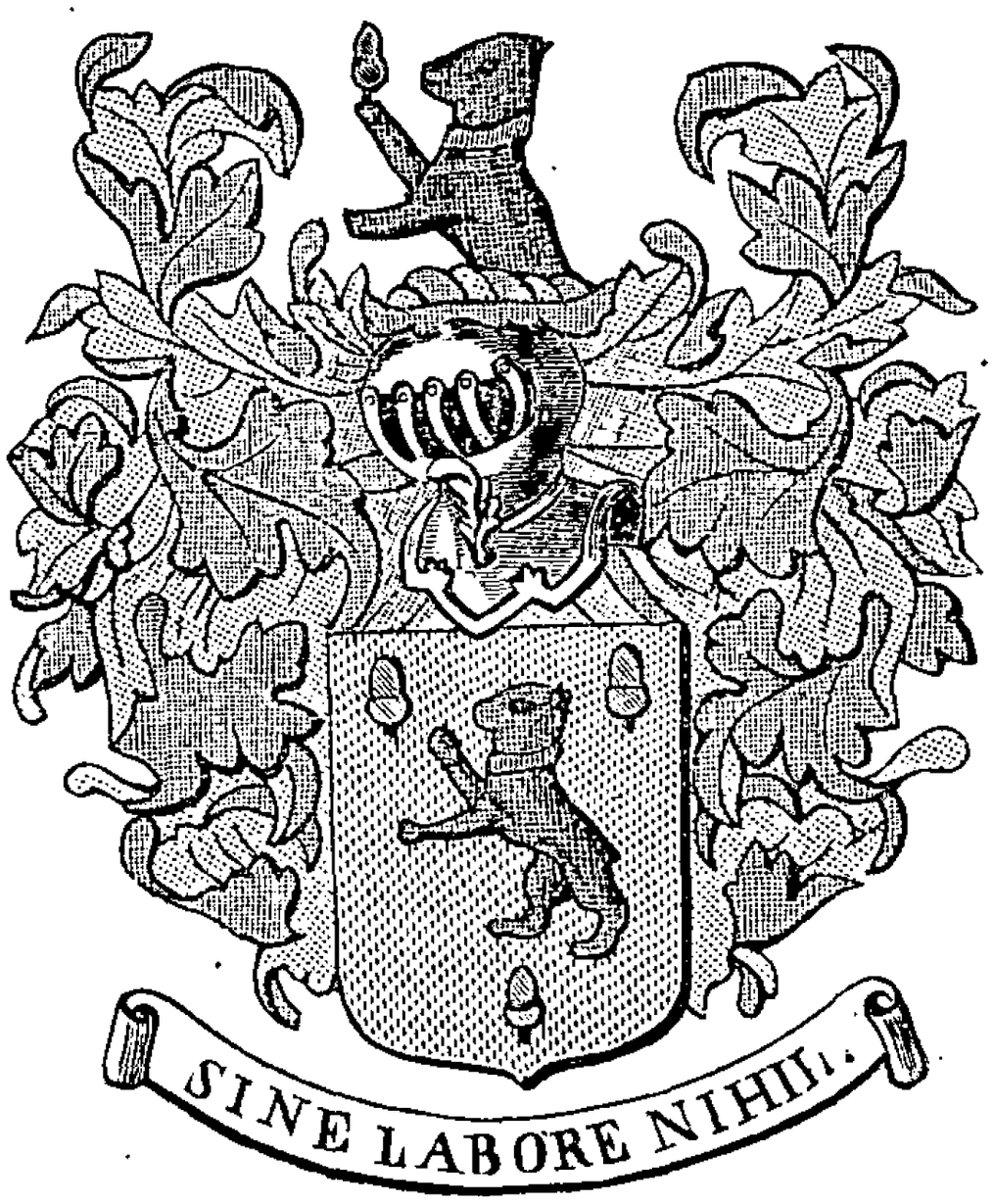

« Le soubsigné Roy d'Armes ordinaire de Sa Ma^té^ atteste et dé-
« clare qu'après avoir veu et examiné des papiers et notices de la
« famille de Teniers, je trouve que le père est précourt de Bruxelles
« et jadis aijuda de camera de feu les sérénissimes Princes l'Archi-
« duc Léopolde et Don Juan d'Austrice, successivement Gouver-
« neurs de ces Pays-Bas, ont porté pour armes un Escu d'or à l'ours
« rampant de sable au collet de geules bordé d'or accompagné de
« trois glands de sinope, deux en chef et une en pointe, lesquelles
« armes sont esté confirmez en Espagne en vertu de la Mercede
« dannoblissement que sa Majesté de glorieuse at este servy d'ac-
« corder au dict sieur David Teniers pour luy, ses enfants et posté-
« rités avec le cimier d'un ours naissant de sable orné d'un collet
« de gueules, bordé d'or, tenant en sa patte droite, eslevée un gland
« de sinope et l'heaume et couvert hourlet et hachement d'or et de
« sable comme icy en haut sont dépeintes en métal et couleurs, en

« témoignage de quoy ay signé cette et scelé en la ville de Bruxelles « le 30 jour de Mai 1680 (signé) Engelbert Flachio, Luxem- « bourg [1]. »

Le blason décrit dans le diplôme qui précède est le même que celui dont M. Génard publia un dessin dans l'histoire d'Anvers, de M. Gens, et que portait plus tard Jean-Baptiste Teniers, abbé de St-Michel; toutefois, il est à remarquer que ces armoiries diffèrent de celles qui sont décrites dans la supplique du peintre, citée par M. de Burbure dans le Catalogue du Musée d'Anvers. L'histoire ne nous apprend rien de plus concernant les démarches faites par notre artiste pour l'obtention du diplôme nobiliaire, qu'il sollicita sans doute pour pouvoir transmettre à sa progéniture un souvenir de la faveur acquise par son travail et son talent.

II.

DATE DE LA MORT DE DAVID TENIERS.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la date de la mort du grand peintre est contestée. Houbraken et Weyerman ne donnent pas de date; Immerzeel, Michiels, De Leutre, Waagen, Burger, Kramm, Wauters et plusieurs autres le font mourir en 1694 [2]. Des recherches faites dans les Archives de l'Académie royale d'Anvers par M. Théodore Van Lerius, firent admettre à ce savant l'opinion de Descamps et Fiorillo, qui placent la mort de l'artiste le 25 avril 1690. Il s'appuyait de plus sur un registre de la Gilde de St-Luc mentionnant le paiement de la dette mortuaire du peintre, sur des notes généalogiques de feu M. Vander Straelen, ainsi que sur la lacune que présentent les registres d'enterrement, à Bruxelles, depuis 1683 à 1694. Par ces arguments très sérieux, M. Van Lerius répondait à un article du *Navorscher*, réimprimé dans le *Haarlemsche Courant*, et dont l'auteur place la mort de Teniers en l'année 1685, basant son assertion sur l'affiche d'une vente de tableaux remarquables qui se fit à Bruxelles, dans la maison (*in t'huys*), de

[1] Ms. en parchemin contenant les armoiries de Teniers en couleur, avec la devise *Sine labore nihil*.

[2] Papebrochius le fait mourir en 1649; il est évident que cet historien a confondu Teniers I avec Teniers II. (*Annales antv.*, t. V, p. 57.)

feu Teniers le jeune (*de jonge*), rue Haute (*op de Hoogstraet*). Le journal hollandais en concluait que cette vente n'avait pu se faire qu'après la mort de notre artiste. Au commencement de 1864, M. de Brou, bibliothécaire de S. A. le duc d'Aremberg, releva l'article du *Navorscher* et attaqua l'opinion de M. Van Lerius, c'est-à-dire la date de 1690. « M. Van Lerius est dans l'erreur, dit-il [1], car, à ma demande, M. Pinchart a fait des recherches dans les actes mortuaires de la paroisse de la Chapelle et y a trouvé la note que voici : « le 11 fevrier 1685 *sieur David Teniers* (inhumé) dans l'église de Coudenberg demeurant rue Haute, à côté de la porte rouge. » Le savant critique examinait également la réplique où M. Van Lerius prétend que le *Navorscher* ne citait pas le nom propre du défunt. M. Génard mit fin à cette polémique par un article qui parut dans les journaux et dans lequel il prouva d'abord que ce fut David Teniers III, fils du grand peintre, et non celui-ci, qui mourut à cette époque; ensuite que ce fut ce même David Teniers III qui demeurait rue Haute, son père habitant la rue des Juifs. Ainsi tomba l'assertion du *Navorscher* et de quelques auteurs qui, à propos de la susdite vente de tableaux, avaient prétendu que Teniers s'était fait passer pour mort. La date la plus certaine, connue jusqu'ici, est donc toujours celle que M. Van Lerius a donnée, c'est-à-dire 1690 ; « car, dit fort bien ce savant, l'acte de partage des biens existe; or, dans ce temps, comme maintenant, le partage ne se faisait pas durant la vie du testateur». « Ten eynde aen de « gedaegden (de kinderen Teniers) soude worden geordonneerd « met dimpetranten te procederen tot scheidinge ende deijlinge « *van de vaederlyke* goederen op den voet hierboven vermeld [2]. » De plus, le même acte contient clairement la mention de la mort de l'artiste, puisqu'on y lit : « In prejuditie van de voors, transactie « by wylen David Teniers den Ouden geauthoriseert (en préjudice « de la susdite transaction autorisée par feu David Teniers le « Vieux [3]). » »

Enfin la date du 25 avril 1690 est indubitablement celle de la

[1] De Brou, *Quelques notes concernant David Teniers le jeune, Jacob Van Ruysdael et Nikolaes Berchem.*

[2] C'est-à-dire : « Afin d'ordonner aux enfants cités de Teniers de procéder de concert avec les impétrants à la division et répartition des biens paternels sur le pied mentionné ci-dessus. »

[3] Cette pièce appartient à M. le Chevalier de Burbure, qui a eu l'obligeance de nous la communiquer.

mort de Teniers, puisque le registre des comptes de la confrérie de St-Luc mentionne, du 18 septembre 1689 au 18 septembre 1690, le paiement de la dette mortuaire de l'ancien doyen David Teniers peintre (*mendeken Davit Teniers schilder*) [1]. « Dette mortuaire, dit « M. Simillion [2], que les héritiers devaient payer conformément à « l'article 39 du règlement de la Gilde qui dit : XXXIX..... soo roie « van de confrerie compt te sterven..... sullen de erfgenamen « moeten betalen sesse guldens voor de dood schult [3]. »

Par contre, une requête trouvée par M. Piot dans les Archives du Royaume, émanée de Bruxelles en date du 29 novembre, semble prononcer en faveur de ceux qui admettent la date de 1694 ; parce que, disent-ils, à la fin de 1692 il vivait encore.

Dans cette pièce [4], David Teniers peintre de Son Altesse Royale s'adresse au gouverneur de nos provinces pour obtenir en faveur de sa mère *Anne Teniers*, alors dans la pauvreté (nombrada Anna Teniers, que sirve a su pobre madre) et veuve (viuda) un bénéfice vacant depuis quelque temps à l'abbaye des moines Bernardins de Swylbecque près de Termonde.

Ceux qui produisent cette pièce ajoutent qu'il n'est pas probable qu'elle émane d'un autre artiste que David Teniers II, Teniers III étant mort en 1685 et sa femme Anne Breughel en 1656. D'ailleurs, disent-ils, il est peu vraisemblable qu'il y eût deux Teniers peintres de Son Altesse.

Ces savants ne se sont pas ressouvenus, sans doute, que David le vieux se maria en 1608, que Teniers, en 1692, avait déjà 82 ans, que par conséquent sa mère aurait été centenaire à cette époque ; ensuite, qu'ayant vécu autrefois dans l'opulence, entouré de toutes les faveurs, il n'aurait pas laissé sa mère dans la pauvreté. D'ailleurs Anne Teniers ne saurait être la mère de notre peintre. En effet, David son père s'unit en premières noces à Françoise Franken et en secondes à Jeanne van Maelbeke.

Le nom (Anne), que le requérant donne à sa mère milite au con-

[1] *Catalogue du Musée d'Anvers*. Supplément, p. 55. La lettre mortuaire fut trouvée par M. le chevalier de Burbure.

[2] (*Vlaamsche school.*) *Levenschets van David Teniers den jonge* door K. Simillion. 9e jaergang, blz. 188.

[3] C'est-à-dire : « XXXIX..... si quelqu'un de la Gilde vient à mourir..... les héritiers devront payer six florins pour la dette mortuaire. »

[4] Pièces conservées aux Archives générales du royaume.

traire en faveur de ceux qui disent qu'il faut rapporter ce document à Teniers IV (mort en 1731) et à sa mère Anne Bonnarens (morte en 1727). Car, ajoutent-ils, Anne Bonnarens était de Termonde et par conséquent elle devait être connue et préférée dans les cloîtres du voisinage de cette ville. Ensuite son prénom, comme ses qualités (veuve et mère), renforcent encore cette opinion.

Admettant ainsi l'année 1690 comme date mortuaire du maître, nous ferons observer, en finissant cette discussion, qu'il fut enseveli probablement à Perck [1], village où il avait possédé la seigneurie d'un petit manoir. Une pierre sépulcrale est placée dans un coin reculé de l'église ; sous les armoiries de Teniers et celle de sa femme on lit l'inscription suivante :

D. O. M.

VROUWE ISABELLE DE FREN
DOCHTER VAN WYLEN DEN
HEER SECRETARIS DE FREN
ENDE
HUYSVROUWE VAN DEN HEERE
DAVID TENIERS.
ORA PRO DEFUNCTIS [2].

III.

GÉNÉALOGIE DE DAVID TENIERS [3].

I. JOACHIM TENIERS vivait à Ath où il occupait une position honorable vers la seconde moitié du XV^e^ siècle.

[1] D'après les notes généalogiques de M. B. Vander Straalen. — *Catalogue du Musée d'Anvers*, Suppl., p. 55.

[2]
D. O. M.
DAME ISABELLE DE FREN
FILLE DE FEU (LE)
SIEUR SECRÉTAIRE DE FREN
ET
ÉPOUSE DE MONSIEUR
DAVID TENIERS
PRIEZ POUR LES MORTS.

[3] Le nom de Teniers s'est écrit de différentes manières, ainsi on trouve *Taisnier*, *Tenier*, *Tennier*, *Tesnier*. *Teyniers* et *Teynnier*. — Voy. Archives de la ville d'Anvers. *Wykboeken*. — *Simillion*, Stamboom de famille Teniers. — *J. Vermoelen*, Teniers le jeune, etc., 1re partie, p. 16, 46.

Il eut pour enfants :

1° *Julien Teniers* qui suit ;

2° *Pierre Teniers* né à Ath et mort sans postérité à Cologne vers 1597. Les enfants de son frère Julien sont ses héritiers. On lit à cet effet dans un acte échevinal : « *Vande sterffhuyse* « *ende alle de achtergelatene goederen van Wylen Peeteren* « *Teynier hunnen oom was die onlancx geleden bynnen* « *deser stadt Cuelen deser werelt overleden is* [1]. »

Il est probable que *Jean Taisniers* né à Ath en 1509 était également fils de Joachim et frère de Pierre. Car il était contemporain de ce dernier et de Julien ainsi que leur compatriote et mourut également à Cologne, où il était maître de chapelle de l'Electeur, après avoir rempli antérieurement les fonctions de maître de danse de l'empereur Charles-Quint. Il était docteur en droit et mathématicien distingué [2].

II. Julien Teniers, né à Ath. Il vint s'établir à Anvers vers 1558, année où il devint *poorter* (citoyen ou bourgeois) de cette ville. Il demeura au cimetière Notre-Dame, dans la maison à l'enseigne de *Schilt van Ceulen* (aux armes de Cologne), et y exerça successivement les professions de passementier et de mercier (*cremer*). Julien fut le fondateur de la branche anversoise.

Il mourut à Anvers dans la susdite maison, le 4 mai 1585, et fut enterré au couvent des pères carmes de cette ville, où se trouvait jadis sa pierre funéraire ornée des armoiries ou insignes adoptés par la famille.

Julien Teniers avait épousé en premières noces *Françoise Francken* ou *Franckx* et en secondes noces *Jeanne Van Maelbeke* ou *Maelbeke* [3], qui se remaria plus tard à *Corneille Joris*. Il eut du premier lit :

[1] Archives de la ville d'Anvers. Prot. Scab., 1597, f. 158, on y lit : État de la mortuaire et de tous les biens délaissés par feu Pierre Teynier qui fut leur oncle et qui mourut y a peu de temps dans la ville de Cologne.

[2] Il était astrologue distingué et laissa entre autres divers écrits, savoir : *De natura et effectibus magnetis*, 1562. — *De motu continuo ; de proportione motium.* — *De motu cellerrimo hactenus incognita* et d'autres sur les mêmes sciences. — *Piron*, levens beschryving, bl. 303, 305. — *Foppens*, Bibliotheca Belgica, t. I, p. 749. — *Valckenisse*, p. 570. — Bibliothèque de Bourgogne, n° 1392. Ms. liste alphabétique des hommes célèbres dans les Pays-Bas.

[3] Voy. première partie, chap. II, p. 17 et 18. — Catalogue du musée d'Anvers, p. 160. — *Pinchart*, Archives des arts, sciences, etc., t. I, p. 53, requête de Teniers pour la noblesse.

1° *Jean Teniers*, né à Anvers vers 1559. Il demeurait à Anvers dans la rue Saint-Antoine. Il épousa le 2 février 1586, à l'église de Notre-Dame, *Barbe Beelaert*; les témoins furent : *Flore Vanden Bogaert* et *Guillaume Authonissen*[1];

2° *Pierre Teniers*;

3° *Jacques Teniers*.

Il eut du second lit :

1° *Julien Teniers*, né à Anvers en 1572. Il fut peintre; il devint franc-maître en 1594 et 1595, et épousa à l'église de Saint-Jacques, le 23 avril 1595, *Sussanne Coignet*. Les témoins furent *Michel Coignet* et *Corneille Gorys*[2]. De cette union naquirent :

A Julien Teniers, } tous deux peintres; ils furent admis
B Théodore Teniers, } dans la gilde de Saint-Luc en 1636[3];

2° *Nicolas Teniers*, né à Anvers en 1573, épousa une *Tavernier*. Il en eut une fille nommée *Jeanne*, née en 1602;

3° *Joos Teniers*, né à Anvers en 1575, épousa *Claire Vanden Broeck*[4];

4° *Jeanne Teniers*, née à Anvers et baptisée à Notre-Dame le 25 février 1578;

5° *David Teniers* qui suit;

6° *Daniel Teniers*, né à Anvers et baptisé à Notre-Dame le 25 décembre 1584. Il épousa à Anvers *Jeanne Bergaigne* le 4 novembre 1607, ayant pour témoins *Bernard Bergaigne*[5] et Jean Teniers, son frère[6].

III. David Teniers I, né à Anvers en 1582, mort dans cette ville en 1649. Il fut inscrit au registre de la confrérie de Saint-Luc comme fils de maître en 1596, étant élève de son père Julien, et devint maître en 1606. En octobre 1623, il fut consulteur de la

[1] *Simillion*, Levenschets van David Teniers den jonge, Stamboom. (Vlaemsche school.)

[2] *Simillion*, précité.

[3] *Simillion*. — *Génard*, manuscrit concernant la gilde de Saint-Luc. — *A. Michiels*, Rubens et l'école d'Anvers.

[4] *Joos Teniers*, marchand de houblon à Alost. (Coopman in hoppe te Aelst.)

[5] *Pinchart*, Archives des sciences et arts, t. I, p. 54. *Demande de noblesse par Teniers*. Il était marchand de soie (zydevercooper).

[6] Daniel avait eu pour parrain *Guillaume Authonnissens* et pour marraine *Elisabeth Hujoel*. — *Simillion*, ms. précité. — Catalogue du musée d'Anvers. — *Van Lerius et Rombauts*, Ligger der Saint-Luc Gilde cas., première partie, chap. II.

sodalité des hommes mariés chez les Jésuites. Il avait épousé à l'église de Sainte-Walburge, le 12 octobre 1608, *Dymphe Cornellissen de Wilde*, fille de *Corneille* et de *Philippine Dolyns*.

De ce mariage naquirent :

1° *David Teniers* qui suit;

2° *Anne-Marie Teniers*, née à Anvers et baptisée à l'église Saint-Jacques de cette ville le 21 mars 1612, étant tenue sur les fonts par *Nicolas Teniers*, son oncle, et *Anne Van Soest* [1];

3° *Jean-Baptiste Teniers*, né à Anvers le 4 octobre 1613 et baptisé à Saint-Jacques, ayant pour parrain *Daniel Teniers* au nom de son frère *Josse Teniers* et *Jeanette Vanden Bosch*, comme marraine [2];

4° *Julien Teniers*, né à Anvers; baptisé à l'église Saint-Jacques le 12 mai 1616; parrain *Daniel Teniers*, marraine *Émerence de Wilde*. Il épousa à Notre-Dame *Agnès de Pooter;* les témoins de cette union furent *Abraham Teniers* et *Gérard Coen* [3]. Il était peintre et mourut vers 1678, puisque, dit M. Simillion, la mortuaire date du 16 novembre 1678 au 18 octobre 1679; sa femme était morte avant lui puisque la mortuaire date du 17 septembre 1667 [4];

5° *Théodore Teniers*, né à Anvers le 3 janvier 1619, baptisé à Saint-Jacques; parrain *Théodore Van Loon*, et marraine *Marie de Wilde;* il était peintre et échanson ou sommelier (*Wynmeester*) de la gilde de Saint-Luc en 1635 [5];

6° *Abraham Teniers*, né le 1er mars 1629, et baptisé à Saint-Georges à Anvers; parrain *Abraham Vander Hoevenen*, marraine *Josine Teniers;* épouse le 16 juillet 1644 *Isabelle de Roore*. Il était peintre et capitaine de la garde bourgeoise. En 1660 il fut agréé comme amateur dans la chambre de rhétorique l'*Olyflak* (la branche d'olivier) [6]. Sa dette mor-

[1] *Simillion*, précité.
[2] *Simillion*, précité.
[3] *Simillion*, précité.
[4] *Simillion*, précité.
[5] *Simillion*, précité.
[6] *Simillion*, précité. — Voy. pour l'Olyftak, J. Vermoelen, *Teniers le jeune*, première partie, chap. IV.

tuaire fut payée entre le 18 septembre 1670 et le 18 septembre 1671.

IV. David Teniers II, né et baptisé à Anvers en l'église de Saint-Jacques le 15 décembre 1610, fut tenu sur les fonts par son oncle *Julien Teniers* et *Marie Janssens* [1]. Il mourut en 1690. David II avait été admis à la gilde de Saint-Luc comme élève de son père en 1632-1633. Il était déjà franc-maître en 1637 et doyen de la confrérie en 1644-45. En 1664, il fonda la célèbre Académie de peinture d'Anvers [2]. Il était peintre des Archiducs Gouverneurs des Pays-Bas.

Il épousa en premières noces à Anvers, le 22 juillet 1637, *Anne Breugel,* fille du peintre *Breugel de Velours* (*Fluweelen Breugel*) et de *Catherine Marienborg*. La cérémonie se fit à l'église de Saint-Jacques en présence du peintre *P.-P. Rubens* et de l'échevin *Van Halmale* comme témoins.

Anne Breugel étant venue à mourir à Bruxelles, il épousa en secondes noces le 21 octobre 1656, *Isabelle de Fren*, fille d'André de Fren, secrétaire ordinaire du conseil souverain de Brabant. La cérémonie se fit à Bruxelles à l'église de Saint-Jacques-sur-Coudenberg. Les témoins furent *Antoine de Fren,* frère de la fiancée et *Abraham Teniers* [3].

Il eut du premier lit :

1° *David Teniers* qui suit;

2° *Cornelie Teniers,* née à Anvers le 7 janvier 1640. Elle fut baptisée dans la cathédrale de cette ville, étant tenue sur les fonts par *Paul Happart* et *Dymphe Hendrickx de Wilde.* Cornélie épousa dans l'église de Perck le peintre *Jean*

[1] *J. Vermoelen,* première partie, chap. III, p. 23.

[2] *J. Vermoelen,* première partie, chap. III et IV.

[3] Extrait du registre de mariage de l'église de Coudenberg à Bruxelles, 1645 à 1667 : « 21 oct^bris, contraxerunt matrimonium in facie Ecclesiæ : Dominus David « Teniers, pictor sùæ Celsitudinis et D^lla Isabella de Fren, coram pastore loci et « testibus consultissimis Domino Antonio de Fren, consiliario curiæ Brabantiæ fratre « desponsatæ, Abrahamo Teniers fratre despōnsatli ejusque filio Davide Teniers. « Dispensavit super solemnitate duarum proclamationum R^mus Dominus Vicarius ge- « neralis Archiepiscopatus Mechliniensis sede vacante ut patet litteris datis die 21 oc- « tobris anno 1656. » (Reg. Matr. sancti-Jacobi, 1645 à 1667, fol. 95 vso. à l'état-civil de Bruxelles.)

Voy. encore, plus haut, le contrat de mariage passé à Bruxelles devant le notaire *Gaspar Baginier,* le 20 octobre 1656 en présence de *Digna de Wilde* mère de l'épouse, d'*Antoine de Fren* et *Françoise de Fren* frère et sœur de l'épouse.

Érasme Quellin, né à Anvers le 23 avril [1]. Ce mariage eut lieu le 12 octobre 1662;

3° *Anne-Marie Teniers*, née à Anvers le 19 janvier 1644, et baptisée le même jour à l'église de Saint-Jacques de cette ville. Elle eut pour parrain son oncle *Ambroise Breugel*, et pour marraine *Anne-Marie Teniers*, sa tante;

4° *Claire Teniers*, née à Anvers le 29 janvier 1646; parrain *Pierre Lauwereys*, et marraine *Claire Eugénie Breugel* [2];

5° *Antoine Teniers*, né à Anvers le 12 juin 1648 et baptisé en présence de *Jean Baes* au nom de l'évêque de Gand, et *Adrienne Vander Pinten;* devint récollet à Malines et était déjà mort en 1684;

6° *Justin-Leopold Teniers*, né à Bruxelles le 5 février 1653 [3], et baptisé à l'église de Saint-Jacques-sur-Coudenberg; parrain *Jean de Velasco* au nom de l'archiduc Leopold, et marraine la comtesse de Wassenberg, devint secrétaire de la ville de Vilvorde, et mourut dans cette ville le 18 septembre 1684 [4]. Il avait épousé à Perck le 7 mai 1681 *Marie-Thérèse de Fren.*

De ce mariage naquirent :

A. Leopold-Joseph Teniers, né à Vilvorde le 10 mai 1682, tenu sur les fonts par *David Teniers* et *Anne Catherine de Fren* [5];

B. David-Antoine Teniers, né et baptisé à Vilvorde le

[1] Voy. plus loin leur descendance. — Catalogue du musée d'Anvers, p. 373, 374. Voy. *Poortersboecken* (registres de bourgeoisie) aux archives de la ville d'Anvers. On y lit que Gilles Mertens, bourgmestre accorde le vendredi 13 octobre 1662, l'autorisation à Quellin de passer à Perck la première nuit de ses noces sans encourir la perte de son droit de bourgeoisie. (Première partie, t. V, p. 42.)

[2] *Simillion*, précité, *Catalogue du Musée d'Anvers*, première partie, chap. IV.

[3] Registr. Baptism. Paroch. sancti Jacobi montis frigidi 1653-1667, fol. 3. Dans ce registre, conservé à l'état-civil de Bruxelles on lit : « 1653, 5 Februarii, bap. est « Justinus Leopoldus fil. leg. *Davidis Teniers* pictoris serenissimi archiducis Guil- « lielmi Leopoldi et Annæ Breughels conn. q. de sacro fonte susceperunt excellen- « tissimus *D. Joannes de Vellasco* comes de Zallazar, nomine Leopoldi Guillielmi « gubernatoris Belgii et excellentissima D. Justina Maria comitessa de Wassenbergh. »

[4] *Registr. mort. de Vilvorde*, 1626 à 1690, à l'état-civil, on lit : « Dnus Leopoldus Teniers huc transportatus. »

[5] *Registr. mort. bapt. de Vilvorde*, 10 Martii : « Bapt. Leopoldus Joseph. fi. leg. Dni Leopoldi Justini Teniers hujus oppidi secret. et D^lla^ Theresiæ de Frenne. Susc. David Teniers et D^lla^ Anna Catharina de Frenne, 1682. »

7 mars 1683, ayant pour parrain *David Teniers*, et pour marraine *Anne-Marie Bonnarens* [1].

7° *Anne-Catherine Teniers*, née à Bruxelles et baptisée à l'église de Coudenberg le 24 février 1655, étant tenue sur les fonts par son oncle *Abraham Teniers* et *Catherine Pontanus*, au nom *d'Anne Triest* [2]. Elle mourut au mois de mai 1656, et fut enterrée dans la susdite église le 12 du même mois [3].

Il eut du second lit :

1° *N....* *Teniers* (son nom est inconnu), né à Bruxelles le 6 août 1657 et baptisé ce jour même à l'église de Coudenberg, *Cornélie Teniers* étant marraine, le parrain est inconnu [4];

2° *Marie-Isabelle Teniers*, née à Bruxelles le 30 novembre 1660 et baptisée ce jour à l'église de Coudenberg, parrain *Jean Breugel*, marraine *Marie-Anne Vanden Steenhuyse* [5]. Elle épousa le 7 septembre 1682 à *Perck*, François Engrand, licencié en droit [6];

3° *Louis Teniers*, né à Bruxelles le 17 février 1662 et baptisé le même jour à Coudenberg, étant tenu sur les fonts par *Jean de Oliva*, au nom du marquis *de Caracena* et *François de Fren* [7];

[1] *Même registre* : 7 Martii Bapt. est David Antonius f. leg. Dni Justini *Leopoldi Teniers* hujus oppidi secretarii ei Dllæ Theresiæ de Frenne sucep. Dnus *David Teniers* et dcella *Anna-Maria Bonnarens*, 1683.

[2] *Registr. Baptisterii Parochialis Ecclesiæ sancti-Jacobi Montis frigidi* 1653-1667, fol. 54, on y lit : « 24 februarii. Bapt. est Anna-Catherina filia legitima Domini « *Davidis Teniers* pictoris cameræ serenissimi archiducis Leopoldi et domicellæ « *Anna Breugels* conn. quam de fonte susceperunt Dnus *Abrahamus Teniers* prolis « patrinus et Dlla Catharina Pontanus, nomine procuratoris *Dominæ Annæ van « Triste.* »

[3] *Simillion*, précité. — *Catalogue du Musée d'Anvers.*

[4] *Registr. bapt.*, précité, fol. 149, 1657 : « 6 Augusti eodem die assecuratus est, ac « baptisatus adhibitis omnibus ceremoniis N.... filius legitimus Dni *David Tenniers* « pictoris suæ Celsitudinis Joannis austriaci et Dllæ *Isabellie de Fren* connugum « quem de fonte sacro suscep. dlla *Cornelia Teniers* prolis soror. » — Voy. *Teniers le Jeune, Catalogue du Musée d'Anvers.*

[5] *Registr. baptisterii*, 1660 30 novembre. « Eodem die bapt. est Maria-Isabella filia « leg. Domini *Davidis Tenniers* pictoris Suæ Celsitudinis et Dllæ *Isabellæ de Fren* con- « nugum quam de sacro fonte susceperunt Dominus *Joannes Breugel* et Dna *Maria* « Vanden Steenhuyse. » (Fol. 204 vso.) — *Catalogue du Musée d'Anvers.*

[6] Voy. première partie, chap. VII, p. 87. — *Wauters*, histoire des environs de Bruxelles, t. II.

[7] *Registr. bapt.*, fol. 233. 17 februarii : « Bapt. est Ludovicus filius leg. Domin.

4° *Anne-Marie Teniers*, née à Bruxelles le 25 mai 1663, et baptisée ce jour à la susdite église; parrain le comte *de Zallazar ;* marraine *Anne-Marie de Javes*, femme de l'intendant royal [1]. Elle épousa à Bruxelles *Antoine Boisot* [2].

V. David Teniers III, né à Anvers le 10 juillet 1638 et baptisé à l'église de Saint-Jacques de cette ville [3]. Il eut pour parrain son aïeul *David Teniers,* et pour marraine *Hélène Fourment*, seconde femme de Rubens. Il fut peintre comme son père et son aïeul. Il mourut dans sa maison de la rue Haute à Bruxelles le 10 février 1685 [4].

Il avait épousé à Termonde, le 4 août 1671, dans la collégiale de Notre-Dame, *Anne Bonnarens*, ayant pour témoins son père *David Teniers*, *Jean Érasme Quellin*, son beau-frère, et *Jeanne Van Calendries* [5].

De ce mariage naquirent :

1° *David Teniers IV* qui suit;

2° *Dominique-Melchior-Inachus Teniers*, né à Bruxelles le 1er juillet 1674. Il fut baptisé à l'église de Coudenberg, étant tenu sur les fonts par *Isabelle Teniers* [6], cependant il ne reçut

« *Davidis Tenniers* et Dæ *Isabellæ de Fren* connugum, quem de sacro fonte sus-
« ceperunt Dnus *Joannes de Olivia* nomine procuratoris Excellentissimi Domini
« *Ludovici de Bernavides Carillo y Taledo marchionis de Fromela y de carasena*
« gubernatoris Belgii et Dlla *Francisca de Fren.* »

[1] *Registr. bapt.*, fol 258, 1663 25 mai : « Bap... est Anna-Maria filia leg. Domini
« Davidis Téniers pictoris serenissimorum archiducis Leopoldi quondam guberna-
« toris hujus regionis Belgii et Joannis Austriaci etiam Belgii gubernatoris et Dnæ
« Isabellæ de Fren connugum quam de sacro fonte suscep. Excellis. Dnus Joannes
« Petrus de Sallazar et Anna-Maria de Javes uxor viadoris suæ majestatis. »

[2] De cette union naquit un fils en 1682, comme il appert des registres de baptême conservés à l'état-civil de Bruxelles où on lit : (église de Coudenber) 1682. 16 aprilis : Egidius Antonius filius legitimus *Antonii Boisot* et *Mariæ Teniers* suscep. *Egidius van Schorre* et *Anna Ravels.*

[3] Voy. première partie, chap. x, p. 74. — *Catalogue du Musée d'Anvers.* — *Simillion*, précité.

[4] Première partie, p. 78, 79. — Dans le registre mortuaire de la chapelle on lit outre les citations de la première partie : *Sr David Teniers inde Kèrcke van Coudenberg, opde hoogestraete, nevens de roode poorte.* (Registr. defunctorum ecclesiæ partis Beatæ virg. de Capella) c. a. d. Sr David Teniers dans l'église de Coudenberg (demeurant) rue Haute à côté de la (maison) Porte-Rouge.

[5] Première partie, chap. x, p. 76.

[6] *Registr. bapt. sancti-Jacobi, fol.* 166, 1674. « 1 Julius eodem die bapt. est pro
« securitate N.... filius legit. Dni Davidis Tenniers junioris et Annæ-Mariæ Bonna-
« rens conjugum quem susceperunt *Isabella Teniers* exorcizatus 15 aprilis 1675, A. »

son nom que le 15 avril suivant. Dans cette cérémonie il eut pour parrain le marquis *de Velasco*, faisant fonctions de gouverneur des Pays-Bas, et pour marraine la marquise *de Frolon* [1]. Il devint protonotaire apostolique;

3° *Claire-Eugénie Teniers*, née à Bruxelles le 13 septembre 1676. Elle fut baptisée à l'église de Coudenberg ce même jour en présence de *Susanne Cas* [2], mais ne fut nommée que le 13 octobre suivant, ayant pour parrain *Julien Teniers*, et pour marraine *Eugénie Breugel*, béguine à Malines [3]. Elle suivit la vocation de sa marraine et entra au béguinage de Malines. Elle mourut dans cette ville le 19 janvier 1735 et fut enterrée dans l'église de la communauté dans la même tombe que sa tante, comme le constate l'inscription suivante existant jadis dans cette église :

Hier leydt begraven
de eerbare jouffrouwe
CLARA EUGENIA BREUGEL
Beggyntjen vanden Hove, welcke
de Kerck, 12 *jaeren ende het hof* 9
jaeren als joufffrouwe gedient-heeft
is gestorven den II november 1693.
ende haer nichte
CLARA EUGENIA TENIERS
Beggyntjen van desen hove, out 59 *jaren*
Overleden den 19 *januarii* 1735.
Bidt voor de Sielen [4].

[1] *Registr. id., fol.* 8 *vso*, 1675 : « 15 aprilis exorcisatus est Dominus Inochus Melchior cum fuisset pro securitate bap. die prima julii 1674, filius legitimus Dni *Davidis Teniers* et Dllæ *Annæ-Mariæ Bonnarens* connug. quem in hoc actu susceperunt Dmus *Franciscus-Marcus de Velasco* locum tenens prefecti generalis equitum in nomine exc. comitis Isabel de Castello quondam gubernatoris Belgii etc. et Dna *Isabella de Velasco*, marchonisa de Frolon. »

[2] *Registr. id., fol.* 14 *vso* : « 1676. 18 octbris Baptisata est pro securitate N.... filia legitima Dni *Davidis Teniers* jurioris et D. *Anna-Maria Bonnarens* connugum quam susc. *Susanna Cas.* »

[3] *Registr. bapt. sancti Jacobi, fol.* 47 : « 13 sepbris, eodem die exorcisata est Clara-Eugenia, nata decima tertia septembris hujus anni pro securitate fuisset baptiz. filia legitima Domini *Davidis Teniers* junioris et Dllæ *Annæ-Mariæ Bonnarens* connugum quam in hoc actu susceperunt Dnus *Julianus Teniers* et *Clara-Eugenia Breugel* begine. »

[4] *Provincie stad ende districkt van Mechelen opgeheldert in hare kloosters kercken*

4° *Isabelle Teniers*, née à Bruxelles le 8 mars 1679 et baptisée le même jour à l'église de Coudenberg, en présence de Susanne Cas [1]. Elle fut nommée plus tard Isabelle, et eut alors pour parrain *M. Simonis*, et en sa place *M. Vander Beecken*, et pour marraine *maman Teniers* [2]. Elle fut fille dévote et mourut à Hulst (Flandre) le 29 août, où se trouve sa sépulture [3];

5° *Marianne Teniers*, née à Bruxelles et baptisée dans la paroisse de la Chapelle le 24 mars 1681, étant tenue sur les fonts par M. *Pemans* et sa tante *Oste* [4];

6° *Alexandre Teniers*, né à Bruxelles le 22 juin 1682, baptisé le même jour à l'église de la Chapelle, ayant pour parrain Son Excellence le prince *de la Tour et Taxis*, et pour marraine M^me^ *Cristyn*. Il ne reçut son nom que le 25 mai 1685. Il devint prêtre de l'Oratoire et mourut à Tamise (sur l'Escaut), où il est enterré [5] le 5 novembre 1722.

6. David Teniers IV, né à Bruxelles le 18 octobre et baptisé le même jour à l'église de Coudenberg en présence de *Susanne Euwens* [6]. Il reçut son nom plus tard. Il mourut à Lisbonne le 15 avril 1371, et fut enterré dans le caveau de la famille *Van Praet* [7]. Il avait épousé le 9 février 1702 *Catherine Van Praet* [8], dont il avait eu un fils illégitime comme on voit par la descendance ci-dessous.

enz, t. I, p. 140, traduction : Ici git l'honorable demoiselle Claire-Eugénie Breugel, béguine du béguinage; laquelle a servi l'église pendant douze ans et le béguinage pendant neuf ans comme fille. Est morte le 11 novembre 1693 et sa nièce Claire-Eugénie Téniers, béguine de ce béguinage, âgée de 59 ans, morte le 19 novembre 1735. Priez pour les âmes.

[1] *Registr. bapt. sancti Jacobi*, *fol.* 112, 1679 : « 8 Martii Baptisata est pro securitate N.... filia Dni *Davidis Teniers* Junioris et de *Annæ Bonnaris* connugum quam suscep. *Sussana Cass.*

[2] C'est-à-dire la belle-mère de Téniers, t. III. Voy. *John Vermoelen, Téniers le jeune, sa vie, ses œuvres*, chap. X, p. 78.

[3] *Première partie*, p. 101. — *Handboeck*, p. 101.

[4] *Simillion*, ouvrage précité, première partie.

[5] *Hendtboeck de Teniers*, p. 101.

[6] *Registr. bapt. sancti Jacobi*, *fol.* 125 *vso* : « 1672 18 oct. bapt. est pro securitate N.... filius legit. Dm̄i *Davidis Teniers* et D^llæ^ *Annæ-Mariæ Bonaris* connug. quem susceperunt, *Susanna Euwens*, exorsitus....

[7] *Handboeck de Teniers* aux archives d'Anvers.

[8] Le mariage eut lieu dans l'église de Finisterre à Bruxelles, voy. *Registr. et civil Brux. finist.*, *fol.* 121. *Februarius*, 1702. « Contraxerunt matrimonium die nona mensis Februarii anno Domini millesimo et septuagentesimo secundo dispensante in tribus

1° *David-Julien Teniers,* né à Bruxelles le 26 juin 1701. Baptisé à l'église de Finisterre de cette ville, ayant pour marraine *Anne de Wit.* (Il fut légitimé après le mariage de ses parents [1]);

2° *Jacques-Melchior Teniers*, né à Bruxelles le 7 juillet 1702, et baptisé à Notre-Dame-du-Finisterre, ayant pour parrain *Melchior Teniers* et pour marraine *Anne Palmaert* [2]. Ce fut probablement lui qui fut dominicain à Anvers et qui mourut à Vilvorde le 22 août 1750 [3];

3° *Marie-Madelaine Teniers,* née à Bruxelles le 17 mars 1704. Baptisée au Finisterre, ayant pour parrain *Jean-François Teniers* et *Marie-Gasparine Van Praet* pour marraine [4]. Elle épousa à l'église du Finisterre, le 30 avril 1741, *Jean-Baptiste Bertrand* [5].

J. VERMOELEN.

proclamationibus et circumstanciis loci et temporis illus^mo D^no archiepiscopo Mechliniensi, *David Teniers* et *Catherina van Praet* coram me *Ferdinando Appelmans* desservitore, testes fuerunt R. D. *Joannis Heymans* Presb. et *Jaspar-Xaverius Fighé.* »

[1] *Registr. bapt. Finsiterræ, fol.* 19 : « 1701 26 junii, David Julianus f. illegitimus Davidis Teniers et Catherinæ van Praet suscep. Anna de Wit (on ajouta plus tard). Legitimatus est per et sub. gudul. matrimonium initum 9 februarii 1702, coram me Ferd Appelmans desservitore. Quod attestor. »

[2] *Registr. bapt., fol.* 41 *vso* : « 7 julii Jacobus Melchior filius legitimus *Davidis Teniers* et *Catherinæ van Praet* conjugum natus est hodie hora tertia matutina susceptores *Melchior Teniers* et *Anna Palmaert.* »

[3] *Inscriptions et monuments funéraires de la province d'Anvers, Eglise Saint-Paul,* on lit, p. 132 : « R.-P. Jacobus Teniers sacerdos obiit Vilvordie 22 augusti 1750. »

[4] *Registr. bapt. finist., fol.* 9 *vso* : « 1704 17 martii Maria-Magdalena fillia legitima *Davidis Teniers* et Dnæ *Catharinæ van Praet* conjugum quæ baptizata est decima septima martii 1704. Nata vero eadem hora matutina susceptores Dominus *Joannes-Franciscus Teniers* et Dna *Maria-Jasparina van Praet.* Testes vanden *Doorne* vice past. »

[5] *Registr. et civil de Brux.* « Contraxerunt matrimonium in ecclesia paroch. B. M. V. Finisteræ Bruxelles 30 augusti 1741 cum dispensatione in tribus bannis *Joannes-Baptista Bertrand* et *Maria-Magdalena Teniers* coram me P. A. Vauderspeyen vice pastore testes fuerunt Guillielmus Vander Meerschen et Leo Justens. »

QUELQUES SOUVENIRS

DE

L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

EN ITALIE.

En parcourant la Toscane et quelques parties de l'Italie, j'ai rencontré des monuments, des souvenirs de quelque importance relatifs à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Je les indique ici sans vouloir faire de ces notes un article, mais pensant que ces renseignements pourront peut-être servir de jalons à ceux qui s'intéressent à l'histoire des chevaliers de Malte.

Je devrais en commençant parler de l'état présent de l'ordre de Malte, de son organisation à Rome où réside le lieutenant du magistère et où se trouvent les archives modernes de l'ordre; mais je me bornerai à renvoyer à un intéressant travail de Mgr Terrimoni, « *Memorie storiche della resa di Malta ai Francesi nel* 1798 *e del S. M. ordine Gerosolimitano dal detto anno ai nostri giorni* [1], » dont je publierai prochainement la traduction de quelques fragments.

Aussi, passons rapidement et bornons-nous à remarquer les chevaliers de l'ordre que pendant la semaine sainte et dans diverses cérémonies nous aurons l'occasion de rencontrer au Vatican ou à la chapelle Sixtine, revêtus de leur habit rouge dont les parements noirs ou blancs distinguent les profès des chevaliers de dévotion. Cet uniforme qui n'est plus porté en France se rencontre assez souvent en Italie et en Allemagne, et on voit même des diplomates autrichiens le revêtir de préférence à leur costume officiel.

Il n'y a que peu de choses à signaler à Rome, où on trouve seulement à l'angle de la *via Condotti* et de la *via Mario di Fiori* une inscription latine rappelant que la maison sur laquelle elle est

[1] *Rome,* 1867, in-8°.

apposée fut la demeure du célèbre Jacques Bosio, l'historien de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem [1].

Mais en nous rendant de Rome à Florence nous nous arrêterons à Cortone, près d'Arezzo, pour y voir le monument funéraire du dernier grand-maître de Malte Jean-Baptiste Tommasi, nommé en 1803 et mort le 13 juin 1805. Bien que mentionné dans quelques guides de l'Italie et notamment dans ceux de Valéry et de Du Pays, ce tombeau, qui se trouve dans la cathédrale, n'a jamais été indiqué par les historiens de Malte, et le comte de Villeneuve-Bargemont ne l'a pas signalé dans *Les Monuments des grands-maîtres* : « On n'a pu, dit-il, se procurer le dessin ni l'inscription du monument de ce dernier grand-maître. On ignore même s'il existe [2]. »

Il est vrai que tous les écrivains français qui ont parlé de Tommasi lui ont donné pour patrie *Crotone*, dans le royaume des Deux-Sicile, au lieu de *Cortona*, en Toscane, où il naquit le 6 octobre 1731. Mgr Terrimoni est, je crois, le premier qui ait relevé cette erreur commise par Saint-Allais, Villeneuve-Bargemont, Montagnac, etc.

A Florence, les souvenirs des chevaliers de Saint-Jean ne nous manqueront pas.

L'église de l'ordre, *San Giovannino dei Cavalieri*, existe encore dans la rue *San Gallo*. Ce monument de la seconde moitié du XVI^e^ siècle, aujourd'hui succursale de la paroisse Saint-Laurent, renfermait, il y a peu d'années, un certain nombre de tableaux de quelque mérite. On remarque sur la façade, au fronton de cet édifice, un grand écusson aux armes de l'ordre.

Une commanderie des Hospitaliers a été longtemps établie à Florence dans une maison connue aujourd'hui sous le nom de palais Caruana et qui avait appartenu d'abord aux chevaliers du Temple [3].

Au *Lung'Arno Soderini*, sur une maison qui porte le numéro 19,

[1] Jacques Bosio fut l'agent de l'Ordre de Malte à Rome sous le pontificat de Grégoire XIII. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages historiques dont le principal est « l'Istoria della sacra religione di San Giovannisiero Solimitano » (*Rome*, 1594, in-fol.), plusieurs fois réimprimé et traduit en français. Antoine Bosio, neveu de Jacques, fut comme lui agent de l'Ordre de Malte et est l'auteur de la *Roma sotterranea* qui fut publiée après sa mort par le chevalier Aldobrandino. (*Rome*, 1632.)

[2] Note, t. II, p. 332.

[3] *Guide de Florence*, 1860, p. 138.

se voit l'inscription suivante que nous transcrivons comme un des nombreux spécimens de la manière dont les Italiens conservent sur les murs toutes les traditions qui peuvent les intéresser. Acquisitions, fondations pieuses, restaurations de monuments, faits historiques de quelque importance, tout est transcrit sur le marbre et conservé ainsi pour les générations suivantes. Les noms des anciens citoyens, ceux des Médicis, des princes de Lorraine et de Savoie se trouvent souvent mêlés dans ces inscriptions, venant compléter ainsi l'histoire d'un monument ou d'une institution.

« *Ad perpetuam rei memoriam | eminentissima et sacra religio equitum Hieroso | lymitanorum concessit RR monialibus archangeli | Raphaelis hortum commendæ Sancti Sepulchri | novo hoc muro in clausura monasterii compre | hensum servato sibi dominio ac proprietate sub annuo censu in perpetuum suprascriptæ commendæ solvendo, cum hypotheca universali omnium bono | rum suprascriptarum RR monialium ac speciatim | prædii S. Bartholomei ad centuriam vulgo S. Bartolo | a cintoia his aliisq. conditionibus descriptis in ins | trumento notarii ad hoc rogati Joannis Antonii | Pecorini die XXVI octobris a . s . M . DCCXIX ind. XII.*

A la galerie royale des Uffizi nous trouvons dans la collection des portraits des hommes illustres, ceux des grands-maîtres de Saint-Jean, Jean Parisot de la Vallette et Jean de Villiers de l'Isle-Adam (numéros 261, 262, 263) [1].

Ces portraits n'ont, il est vrai, qu'une médiocre valeur artistique, et font bien regretter le beau portrait d'Alof de Wignacourt qui figure dans les galeries du Louvre et qui fut exécuté par Michel-Ange de Caravage, cet aventureux artiste dont le grand-maître récompensa le talent en le décorant de la croix de l'ordre [2]. Mais, en revanche, on admire avec raison dans la salle de l'école vénitienne, un magnifique portrait du Giorgione représentant un chevalier de Malte avec un chapelet à la main et la croix sur le côté gauche de la poitrine. Malheureusement on ne connaît pas le nom de celui qui figure sur cette belle toile. Peut-être est-ce un Médicis [3]?

[1] Catalogue, édition française de 1869.

[2] Voir la gravure de ce tableau, *Magasin pittoresque*, 1851, p. 369.

[3] N° 622, catalogue, édition française de 1869. Ce portrait provient du garde-meuble de Florence et a été apporté en 1798 au musée des Uffizi. Il a été gravé plusieurs fois et notamment dans la publication française du musée de Florence, pl. 20, II.

Sienne nous fournit aussi quelques renseignements iconographiques. Nous trouvons d'abord dans la cathédrale, à gauche, dans le transept, à l'entrée de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, la statue en marbre blanc du grand-maître Zondadari, représenté agenouillé, ayant au-dessus de lui ses armes au milieu d'un trophée. Ce morceau, dû au ciseau de Mazzari (?), surmonte un socle qui renferme le cœur de ce personnage comme l'indique l'inscription suivante : « *Eminent . princ . fr . Marco . Antonio . Zondadario* | *sacræ domus . hospitalis . Jerusal . magno : magistro .* | *condito . hic . ejus corde .* | *fr . Gaspar . Gori . Mancini . Melit . episcopus .* | *a supremis . sui . ordin . et . Siciliæ . regni . consiliis* | *decreto publico patr . Senensis* | *patrono gratus et patriæ M . P .* | *A . D . CIↃ . IↃ . CC . XX . VI .* [1] »

Dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, deux peintures à fresque de la fin du XV^e^ siècle nous représentent deux chevaliers de Saint-Jean, l'un en costume de maison avec une vue de Rhodes dans le fond du tableau, et l'autre en costume de guerre revêtu de la sopraveste rouge à croix blanche, agenouillé au milieu d'un paysage où dans le lointain on distingue la ville de Jérusalem. Dans la *libreria* ou sacristie, se trouve la série des fresques du Pinturechio et de Raphaël alors son élève, ayant pour sujet la vie d'Æneas Piccolomini, élevé au pontificat sous le nom de Pie II. Dans une des scènes on voit représenté au milieu d'un groupe un dignitaire de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. A l'hôtel-de-ville, dans la salle *del Consistorio,* où on a réuni une série de portraits des hommes illustres de la ville de Sienne, se trouve celui d'un prince Chigi, grand-croix de l'ordre au siècle dernier. Dans l'église de *San-Dominico,* au transept du côté gauche, nous trouvons plusieurs inscriptions du XVII^e^ siècle relatives à des chevaliers de Malte qu'il serait intéressant de relever; l'une d'elles est l'épitaphe d'un baron allemand *Wolff, dictus Meternich.*

Pise conserve encore l'église des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. C'est un monument élevé par les Templiers sous le vocable du Saint-Sépulcre et que nous avons déjà eu l'occasion de signaler [2]. Cet édifice, bâti par Dioti Salvi, a été décrit par M. Ro-

[1] M. de Villeneuve-Bargemont indique ce monument dans l'ouvrage que nous avons cité plus haut, t. II, p. 221. Mais il n'en donne pas le dessin et reproduit seulement celui élevé à Malte à Zondadari.

[2] Quelques monuments élevés en l'honneur du Saint-Sépulcre de N.-S. Jésus-Christ. *Revue de l'art chrétien,* t. XIII, p. 199.

hault de Fleury qui en a donné un dessin dans sa belle publication des *Monuments anciens de Pise* [1].

N'ayant pas eu le temps d'aller à la ferme de *San Rossore* ou *la Cascina,* près de Pise, je ne puis que mentionner, d'après Valéry, le troupeau de chameaux ramené d'Orient par un *grand-prieur de Pise de l'ordre de Saint-Jean.* Existe-t-il encore [2] ?

Si de Pise nous allons à Gênes, la première chose qui nous frappe sur le port en descendant du paquebot c'est l'enseigne de l'hôtel de la Croix de Malte, dont la façade décorée de gravures coloriées présente les attributs de l'ordre souvent répétés.

Pendant des siècles, les chevaliers de Malte parcoururent les diverses routes de l'Italie se rendant au chef-lieu de l'ordre, venant à Rome, ou rentrant dans leurs commanderies, aussi dans la plupart des villes de l'Italie, nous voyons, comme à Gênes, des hôtels et des auberges se placer sous leur patronage et l'*albergo della Croce di Malta* se rencontre depuis Marseille jusqu'à Naples, à Vintimille, à Lecco, à Udine, à Volterre, à la Spezzia, à Parme, à Lucques, à Livourne, etc.

La ville de Gênes, si nous avions eu le temps de l'explorer, nous aurait sans doute donné une ample moisson. Toutefois, je ne puis que signaler à l'attention des archéologues la petite église de Saint-Jean située près de la gare du chemin de fer, la commanderie qui y touche et dont la construction semble remonter au moins au XIV^e^ siècle.

Le long du mur de la cathédrale de Saint-Laurent se trouve appliqué un joli monument funéraire de marbre blanc, mutilé, et sous lequel j'ai déchiffré cette inscription en caractères gothiques : « *Epitaphium egregii militis religiosi domini fratris Antonii de Grimaldis olim preceptoris ecclesie beati Joannis..... Miles melitis et sanguine clarus Grimaldus jacet inclitus animo redidit ecce tui*

[1] P. 55 et pl. 77. Morel éditeur, 1865. In-8° et atlas in-fol.

[2] *Voyages historiques et littéraires en Italie,* l. X, ch. XVI : La principale curiosité du domaine de San Rossore est le troupeau de chameaux dont les ancêtres furent amenés sur cette plage à l'époque des croisades (??). Une vingtaine sont employés aux travaux de la ferme et logent à l'étable , plus de soixante habitent vagabonds au milieu des forêts de pins, et le long des sables qui bordent la mer...

Les nobles chameaux de Pise n'ont pas toujours un sort digne de leur origine ; ils sont vendus moyennant la somme modique de six ou sept louis aux charlatans d'Europe, qui les promènent de ville en ville, ou bien ils peuplent de leurs carcasses les divers musées d'histoire naturelle (1828).

tibi classis ductor hostis quam Cipricus Famagustani obsedeant.... prefuit huic templo tribus annis et viginti; felix pro patria, patriam transgressus ad almam. »

L'inscription suivante nous indique que ce monument a été rapporté sur le mur extérieur de Saint-Laurent depuis peu d'années par les soins de l'administration municipale : « *Quod ordo Hierosol. div. Joan. ex ædibus in mansione peregrinorum apposuerat an. MCCCCII, dein mutato limine templi gloriosum monumentum obrutum disjectumque patres com. heic excipiendum curabant an. M.D.CCCLXIV.* »

Que l'on me pardonne le peu de précision de ces notes ; comme je le disais en commençant, je n'ai voulu qu'indiquer un certain nombre de points qui m'ont paru mériter d'attirer l'attention.

A. Demarsy.

ROOLE

DE LA

PERQUISITION FAITE DES PERSONNES NOBLES

DU

BAILLIAGE DE CAUX, EVREUX, GISORS

COMMENÇANT LE 19 JUIN 1523

Vertu des lettres données à Lyon le 16 juin 1522.

(*Suite et fin* *)

Sergenterie de Saint-Romain.

243. Charles *de Clercy* de la paroisse de Bornembusc, noble d'ancienneté.

V. nº 88.

Cette famille existe encore dans l'arrondissement de Dieppe.

244. Robert *Prosnel*, sieur de Saint-Clair, de la paroisse de Vireville, a produit sa généalogie, anobli en l'an 1471.

Il faut, je crois, lire Profinel.

On trouve en effet sur le registre des francs-fiefs de 1471, sergenterie de Godeville « Guillaume Profinel, Porphinel, Prosnel ou Brosmel demeurant à Vireville, 15 livres. »

Dans l'aveu d'Estouteville de 1680 (A. S. I.) est cité comme relevant des Loges le 1/4 de fief de Beuzeville à Saint-Clair-sur-Estretat qui fut Profinel.

Nicolas de Profinel en rendait encore aveu en 1553. Mais en 1567, il avait passé entre les mains de la famille Laillet. Nicoles Profinel avait épousé Antoinette Langlois née le 5 février 1540, fille de Hugues Langlois, seigneur d'Angiens, et de Marguerite de Dampierre; elle se remaria à Louis Raulin, sieur d'Ansetot.

245. Jean *Alexandre* a produit chartre d'ennoblissement de son père à Saint-Germain en octobre 1522, expédié de la Chambre le 19 décembre audit an moyennant 800 liv.

* Voyez 5e liv., mars 1870, p. 126.

En 1551 comparaissent devant les commissaires : « Guillaume Alexandre, sieur de Vattetot, tenu du roi, soi-disant noble. » Jehan Alexandre, sieur de Baugard.

En 1567, Jacques Alexandre, sergent hérédital de Saint-Romain, est taxé à 20 livres; Jehan Allexandre, sieur de Triquerville, pour le fief du Gal, à 40 sols.

Dans un aveu de la fiefferme de Fontenay à Vattetot (A. S. r. 1681) Alexandre de Bailleul déclare la tenir de Robert Bénard, héritier de Robert Alexandre, fils de François, fils de Philippe, fils de Guillaume Alexandre, escuier.

246. Guillaume *des Chasteaux*, sieur de l'Espinay, de la paroisse de Graimbouville, a produit sa généalogie.

En 1555 comparaît Guillaume des Chasteaux, sieur de l'Espiné.

En 1567, à l'arrière-ban, Guillaume des Chasteaux pour 1/8 de fief, 18 liv.

247. François *Pestel*, de la paroisse de Saint-Sauveur en Campagne, a demandé tems.

En 1503, M. Hector Pestel, chevalier, tient le 1/4 de fief de Sauveur-la-Campagne tenu de Roquefort, le 1/8 de Blesimare, tenus du roi, et 1/8 à Angerville-l'Orcher, relevant de la seigneurie du lieu.

En 1567, Nicolas Pestel est taxé à 6 livres pour le fief de Blésimare et autres fiefs.

En 1668, le 6 février, furent maintenus les sieurs de Saint-Laurent, de Normanville et de Blésimare, sur une production de huit degrés remontant à Louis Pestel du pays de la Marche et Quercy, marié à Marguerite de Salignac et père de Jean Pestel qui fut, en 1478, capitaine et commissaire-général des côtes maritimes de Harfleur, sous l'amiral de Graville.

Armes : *de gueules à la croix d'argent alaisée et dentelée à chaque extrémité de trois pointes de sable*, écartelé de l'ancien Pestel qui est *d'or à la bande de gueules accompagnée de six sautoirs alaisés de même.*

248. Guillaume *Piéderoq* de la paroisse de Saint-Sauveur en Campagne ennobli par la chartre des francs-fiefs et nouveaux acquests.

Piéderoq, ou Piedecoq.

En 1470, en la sergenterie de Mentivilliers, Nicolas Piéderoq ou Videroq est taxé à 25 liv.

Son fils Jean est porté en 1490 sur le rôle des enfants d'anoblis.

En 1503, Monsieur Michel Piédecoq tient 1/8 de fief nommé le fief de Houppeville, assis à Saint-Sauveur et mouvant de Mirville.

Ce fief de Houppeville fut vendu par Jean Piédecoq aux Brilly (nº 207).

249. Guillaume *de Foville*, sieur de Foville, de la paroisse d'Escrainville, a produit un arrest de MM. des requestes ordonnés sur le faict de la justice des aides à Paris en l'an 1462 par lequel il est déclaré noble.

Je lis dans les manuscrits Bigot, sous ledit nom de Foville : « Cette noble race « yssue des premiers sieurs du surnom de Foville (aujourd'hui Fauville, arrondisse- « ment d'Yvetot), terre et sieurie d'icelle depuis passée en la famille de Hotot,

« depuis en celle d'Estouteville, finalement par alliance en la maison d'Orléans ducs « de Longueville. »

En 1503, Guillaume de Foville est porté pour le fief de Fréville, assis à Escrainville et tenu du fief du Tot sur la mer.

Le 12 mars 1667 furent maintenus les sieurs d'Escrainville descendus de Hector de Foville, porte-manteau du roi en 1554, et probablement fils de Guillaume, maintenu en 1523.

V. aux archives de la Seine-Inférieure leurs aveux d'Escrainville de 1581 à 1709.

Armes : *D'azur au sautoir engreslé d'argent accompagné de quatre serpents ailés d'or.*

250. Jean et Guillaume *Martel*, de la paroisse d'Escrainville, ont obéi et produit leurs lettres.

V. nº 238.

251. Louis *Le Poigneur*, de la paroisse d'Esmalleville, a produit sa généalogie.

En 1503, Yves Le Poigneur, de la paroisse de Gomerville, tient du roi le 1/2 fief du Gardin.

En 1567, à l'arrière-ban, Loys Le Pongneur, pour le fief de Limésy (sergenterie de Saint-Romain), est taxé à 10 liv.

Le 29 septembre 1667, sont maintenus les sieurs de Grandschamps et du Mouchel, demeurant à Mannevillette et Gomerville.

Armes : *De gueules au lyon d'or et 3 molettes de même.*

252. Hector *de Fillières*, de la paroisse de Gomerville, a produit expédition de francs-fiefs.

En 1470, Jehan Filliers est taxé à 10 liv.

Sur le rôle de 1490, figurent Pierre de Fillières et son frère.

En 1503, Jean de Fillières tenait les fiefs du Bas à Gomerville relevant de Tancarville, et deux autres fiefs mouvants de Saineville et de Mirville.

On trouve dans les archives de Tancarville des aveux desdits 1/4 et 1/8 de fiefs par Madeleine de Fillières, fille de Jean, femme en 1528 de Robert des Mesnils, sieur du lieu et de Bosvimont, et en 1555 de Charles de Goustimesnil et de Hardival, et par Adrien de Fillières, sieur de Fillières et du Bas, homme d'armes de la compagnie de M. de la Mailleraie, le 24 octobre 1579.

Ces fiefs passèrent ensuite par alliance avant 1620 aux mains de Jehan Le Terrier, seigneur de Pierrefiques, lieutenant au bailliage de Montivilliers.

253. Louis *de Clercy*, sieur de la Petitte-Mare, de la famille de Clercy, noble.

V. nos 88 et 243.

254. Jacques *de Crasmesnil Mallet* a produit sa généalogie.

En 1503, Monsieur Pierres Mallet, chevalier, tient du roy un fief de haubert nommé le fief de Crasmesnil.

A l'arrière-ban de 1569, Nicolas Mallet, pour les fiefs d'Oudalle, Crasmesnil et 1/8 de fief, est taxé à 56 liv.

Les 9 février 1667, 12 février 1669 et 3 juin 1670, furent maintenus par M. de la Galyssonnière, Olivier Mallet de Grasville, chevalier, marquis de Drubec, ainsi que les sieurs de Saint-Martin de Criquebeuf, de Taillanville et de Caumont.

Le manuscrit porte qu'ils descendaient de Guillaume et de Jeanne d'Yvetot, vivant en 1403.

Les archives de Tancarville font mention de nombreux aveux rendus par les Mallet de Crasmesnil aux comtes de Tancarville de 1412 à 1724. (A. S. I.)

C'était une branche cadette de l'illustre et ancienne maison des Mallet de Graville éteinte au commencement du XVI^e^ siècle ; et elle avait à bon droit repris ce nom de Graville, glorieusement porté par l'amiral de Graville, l'un des plus fidèles compagnons de saint Louis.

« Quant aux familles qui descendent d'une ancienne race, elles n'usurpent point, « dit La Roque [1], en reprenant le titre et le nom de leurs ancestres..., nous en « avons des exemples dans la maison de Graville, qui est si avantageusement cro- « niquée dans les histoires de Guillaume de Poitou, archidiacre de Lisieux, et « d'Orderic Vital, moine de Saint-Évrout d'Ouche, dès l'an 1066. Car les seigneurs « de Drubec et Valsemey, de la branche des seigneurs de Crasmesnil-Mallet, ont « repris le nom et les pleines armes de Graville. »

Cette famille existe encore. V. *le Nobiliaire de Normandie* de De Magny.

Armes : *De gueules à trois fermeaux d'or.*

255. Jean *de Goustimesnil*, de la paroisse de Saint-Romain de Collebosc, a dit estre cadet de la maison de Goustimesnil, élection de Caudebec.

Ce Jean de Goustimesnil était fils de Guillaume. Il épousa le 26 juillet 1530, devant les notaires de Saint-Romain, Alix de Brilly, et fut la tige des sieurs de Saint-Michel de la Chesnée, demeurant à Vattetot, maintenus le 7 juin 1668.

La branche aînée paraît avoir été celle des sieurs de Goustimesnil et de la Roménerie, maintenus le 16 mai 1669 et descendus au 6^e^ degré de Jeuffrin de Goustimesnil et de Blanche du Haistray. Un des leurs, Gilles de Goustimesnil, gouverneur de Montivilliers, reçut de Charles IX des lettres de chevalerie.

Il y avait encore une troisième branche issue au 6^e^ degré de Jacques de Goustimesnil et maintenue le 31 décembre 1667.

Dans les chartres de Valmont on trouve une donation par Théobald de Goustimesnil, chevalier, confirmée en 1223 par Guillaume, son fils.

Boisrozé, le fameux capitaine de Fécamp, illustré par l'audacieux coup de main qui le rendit maître du château de Fécamp, était de cette famille [2].

Armes : *D'or à trois marteaux de gueules.*

256. François *d'Orval,* de la paroisse de Tancarville, anobli en octobre 1491, expédiée en la chambre des comptes le 26 octobre 1494.

257. Jean *Castel* a dit qu'il était prêt de bailler sa généalogie et prouver sa descendance.

1 *Traité de l'origine des noms,* p. 50.

2 Voir notre volume : *la Ligue en Normandie*, passim.

258. Jean *Noël* dit *Floquet,* de la paroisse de Meslamare, a produit sa généalogie.

259. Jean *Cavelier*, de la paroisse d'Escrainville, a baillé sa généalogie.

Ce Jean Cavèlier est la tige des seigneurs de Cuverville, de Maucomble et de Montgeon qui existent encore.

Son descendant au 5e degré, Jean Cavelier, seigneur haut justicier de Cuverville fut maintenu par M. de Gasville le 2 juillet 1717. (A. S. I.)

La généalogie de cette famille est donnée depuis Raoul Cavelier, premier auteur connu, vivant en 1382. (V. *Nobiliaire de Normandie*, par de Magny, t. I, p. 185.)

Armes : *D'azur à trois croissants d'or.*

Élection de Gisors [1].

260. Philippe *Mornay*, sieur de Buchy. — Guillaume *de Mornay*, sieur de la Capelle, son père. — Jacques *de Mornay*, sieur d'Ambleville, son cousin, ont produit leurs généalogies et pièces justificatives.

Cette illustre famille, dont les *Tablettes généalogiques* donnent la filiation depuis Guillaume de Mornay, chevalier vivant en 1262 (t. VI, p. 66), et qui a fourni les branches de la Ferté-Nabert, de Villarceaux, de Monchevreuil, d'Ambleville, compte dans ses ancêtres un chancelier et un grand-louvetier de France, plusieurs chevaliers des ordres et lieutenants-généraux des armées du roi.

Le Philippe dont il est ici question, seigneur non de Buchy, mais de Buhy dans l'ancienne élection de Chaumont et Magny, était fils de Jean de Mornay et de Catherine de Fouilleuse, et frère de Guillaume, seigneur de la Chapelle et de Monchevreuil en partie. Il fit lots avec son frère le 4 mars 1511.

Le dernier mâle de cette branche fut Philippe de Mornay, sieur de Buhy ou Buchy, sous-lieutenant des gendarmes de la garde, décédé à Paris le 3 février 1637 ne laissant que des filles.

De Guillaume, sieur de la Chapelle, sont descendus les marquis de Monchevreuil.

Jean de Mornay, leur père, avait pour frère Guillaume de Mornay, seigneur d'Ambleville, décédé en 1517 et père de Jacques, produisant en 1523.

Les branches de Monchevreuil et de Vaudampierre portaient : *burelé d'argent et de gueules de dix pièces au lion rampant de sable lampassé et couronné d'or.*

Pour la branche d'Ambleville, un manuscrit de la Galyssonnière (L. P.) donne au lieu du *burelé, trois pals de gueules.*

261. Jacques *de Teufles*, sieur de Castilon, de la Ferté, de Saint-Sanson en Bray, élection de Lyons, sergenterie de Buchy, a produit sa généalogie et prouvé par tesmoings.

V. nº 141.

[1] Notre manuscrit comprend dans les sept numéros qui suivent des familles appartenant non-seulement à l'élection de Gisors, mais à celles de Lyons et d'Andely ; ce qui nous fait supposer une lacune dont nous n'avons pu vérifier l'importance.

262. Nicolas *de Lannoy*, sieur de Serens le Guast, a produit sa généalogie et plusieurs pièces justificatives.

263. Jean *d'Amiot*, de la paroisse de Gasny, élection d'Andely, sergenterie de Vernon, a produit sa généalogie avec lettres des commissaires des francs-fiefs.

264. Adrien *Maillard*, de la paroisse de Saint-Michel de Hallecourt, élection d'Andely, sergenterie de Gournay, ennobli par la charte des francs-fiefs.

En 1503, Philippot Maillard possède en la paroisse de Halescourt deux quarts de fief relevant l'un du comte de Longueville, à cause de sa fiefferme de Halescourt, et l'autre de Jean Damyette.

En 1584, Jacques Maillard, fils de Guillaume Maillard, possédait le plein fief de Champaignes relevant de la baronnie d'Acquigny. En 1636, il était passé à Jean de Maillard. (A.-S.-I. Acquigny, 1584-1636.)

265. Adrien *d'Abancourt*, icelui fils illégitime de Guillaume d'Abancourt, lequel Jean avait obtenu lettres du roy Louis de légitimation données à Rouen, en octobre 1508. Election d'Andely, sergenterie de Gournay.

En 1669, le 29 mars, fut maintenu Antoine d'Abancourt, sieur de la Bellière, descendant au 5e degré d'Adrien produisant en 1523.

Le manuscrit L. P. dit que la mère de Jean, légitimé, s'appelait Guillemette Pinchon, alias Poisson. Sa légitimation lui coûta 30 écus d'or sol.

Un autre manuscrit porte que lesdites lettres de noblesse furent expédiées aux comptes de Paris en mars 1508, et registrées à la cour des Aides de Normandie en juillet 1610.

Un autre descendant dudit Jean légitimé, Charles d'Abancourt sieur de Héloy, demeurant à Saint-Clair-sur-Epte, fut maintenu le 18 juillet 1668.

Le premier portait *d'argent à l'aigle de gueules*, le second *de gueules à l'aigle d'argent*.

D'Hozier, registre I, p. 1, indique la généalogie d'une branche établie en Picardie et la fait remonter à Mgr Adrien d'Abancourt, chevalier, vivant en 1455.

Cette famille est portée sur l'ancien armorial des MM. Bigot.

266. Louis *de Crèvecœur*, de la paroisse de Gasny, élection d'Andely, sergenterie de Vernon, produit sa généalogie.

En 1666 fut maintenu puis renvoyé au conseil Jean de Crèvecœur, sieur de Gerville, demeurant à Gasny, descendant au 4e degré de Louis de Crèvecœur, fils de Richard.

Cette famille paraît s'être éteinte dans la famille du Puy. (V. Saint-Allais, *Nobiliaire universel*, t. II, p. 76.)

Armes : *De gueules au sautoir d'or.*

267. Simon *Le Cauchois*, de la paroisse du Boscbordel, élection de Lyons, sergenterie de Buchy, a produit sa généalogie.

Le 26 mars 1669, furent maintenus Pierre Le Cauchois, curé de la Neuville, Charlotte et Anne, filles et héritières de François, sieur de Senneville, demeurant au Boscbordel.

Le manuscrit L. P. donne quatre degrés de généalogie jusqu'à Antoine Le Cauchois.

Armes : *D'argent à trois mouchetures d'hermine de sable.*

Vicomte Robert d'Estaintot.

Lettre au Directeur de la *Revue historique nobiliaire*

SUR

LES FLEURS DE LIS D'OR EN CHAMP D'AZUR

Dans le *Roole du bailliage de Caux, Evreux, Gisors* (3e livr., mars 1869), j'ai lu avec intérêt la note détaillée que M. le vicomte R. d'Estaintot accorde aux Brossard de Saint-Martin-au-Bosc, et que je crois devoir transcrire ici :

« Lors de la recherche de 1666, se présentèrent 1° François de Brossard, sieur de Saint-Martin, André de Brossard, son cousin-germain, demeurant à Sainte-Beuve, *verriers*; Antoine, André et Nicolas, enfants mineurs d'Antoine, sieur de la Mare, frère aîné d'André, comme descendants d'Antoine Brossard, mari de Jeanne de Montvoisin, et vivant en 1540 ; 2° Antoine Brossart, sieur de Sainte-Croix, Jean, sieur du Bos, demeurant à Conteville, David, sieur de Grosmesnil, descendant d'Estienne Brossart et d'Antoinette Le Maçon, leurs quart-ayeuls. Leurs armes « *d'argent à trois fleurs de lys d'or à la bande d'argent brochant.* » Devise : *audenti succedit opus.* Ils furent maintenus, *quant à présent*, le 25 février 1669, et leurs armes furent l'objet de contestations très-vives. On peut en voir le reflet dans le § final du chapitre XVI du *Traité singulier du blason* de de la Roque, où il s'exprime ainsi :

« J'ai cru être obligé de déclarer pour le respect que je dois au « roi et à sa souveraineté, qu'il y a certains nobles, verriers de « profession, de quelque province de ce royaume, lesquels, de leur « propre mouvement, sans concession de sa majesté ni des rois ses « prédécesseurs, ont eu l'audace de porter les armes pleines de la « monarchie tant en écu qu'en cimier, qui est une étrange félonie « et une contravention sans exemple, ajoutant, comme en triomphe, « cette superbe devise : *audenti succedit opus*. »

« Toutefois, il paraît qu'ils y furent définitivement maintenus par un arrêt du Conseil d'Etat du 15 septembre 1786, enregistré à la Cour des comptes de Normandie, le 11 août 1787. »

L'école des Droits du Roi ne plaisantait point sur le chapitre des fleurs de lys ; et comme ses maximes ont fait l'opinion, contre toute justice et vérité historique, il était juste aussi de refréner quelque peu le zèle de la Roque, en son *Traité singulier du blason.*

Selon Saint-Allais, cité par M. d'Estaintot, « l'étrange félonie » serait couverte par un arrêt du Conseil du 15 septembre 1786, enregistré aux Comptes de Normandie le 11 août 1787. — Je le crois volontiers, et d'autant mieux que je viens de retrouver, sans trop de peine, un extrait, précédé d'une analyse que j'ai faite il y a dix ans, sur certain titre original existant entre les mains de M. Acquier, ancien élève de l'Ecole des Chartes.

Le 12 juillet 1786, le comte de Vergennes consultait d'Hozier de Sérigny « sur la possibilité de contester aux de Brossart, sieurs de Saint-Martin-au-Bosc, la possession régulière de leurs armes, qui sont *d'azur à trois fleurs de lys d'or, au bâton d'argent en bande brochant sur le tout ;* et sur l'époque où l'écusson avait été peint au bas d'un hommage fait, le 26 août 1579, à Henri de Lorraine, duc de Guise, par Antoine de Brossart, seigneur dudit lieu. »

D'Hozier, dans sa réponse du 20 juillet 1786, se contenta d'affirmer que le titre et l'écusson étaient loyaux, et il observait que cette famille, « maintenue dans la généralité de Rouen, par Jugement de Noblesse rendu le 13 février 1698, par M. de la Bourdonnaye, commissaire du roi pour la recherche des faux nobles, était alors pourvue desdites armes, sans qu'on les eût contestées à cette époque ; d'où il estime qu'il convient de les en laisser jouir cent ans après une possession établie depuis deux siècles ! »

D'Hozier ajoutait enfin : « S'ils avaient des preuves de noblesse

à faire devant moi, en ma qualité de juge d'armes de la noblesse de France, je ne leur contesterais pas plus cette possession de leurs armoiries, que je ne la conteste, dans le moment même, à une famille noble du nom de *Villiers*, dont j'ai les titres actuellement sous les yeux, pour en dresser mon procès-verbal de noblesse, relativement à un élève des Ecoles royales militaires. Cette famille de Villiers fut maintenue dans sa noblesse depuis 1526, par jugement de M. de Caumartin, intendant de la Généralité de Champagne, rendu le 26 août 1667, en faveur de François de Villiers, écuyer, seigneur de Bailla, lequel déclara alors pour armes celles que l'on voit peintes en tête de l'inventaire de ses titres, qui précède ce jugement de noblesse, et dont l'explication est au-dessous, sçavoir : *d'azur à plusieurs fleurs de lys d'or sans nombre*. M. de Caumartin ne lui ayant pas alors (en 1667) contesté la possession de ces armes, quel droit aurais-je, cent vingt ans après, de la leur disputer ? Cependant ces armoiries sont absolument, et sans brisure, les mêmes que portaient nos rois avant Charles V, depuis lequel les fleurs de lys sans nombre de l'écu des armes des rois ses prédécesseurs, à commencer par Louis VII dit le Jeune, furent réduites à trois. »

Cette lettre de d'Hozier, adressée « à M. le comte de Vergennes, ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères, chef du Conseil des finances, » porte à la suite de la signature la qualification de « juge d'armes de la noblesse de France. »

CH. DE SAILLY.

DICTIONNAIRE

DE LA

NOBLESSE DE FRANCHE-COMTÉ

DE BOURGOGNE.

*(Suite *.)*

Chifflet (d'Orchamps), seigneurs de Palante.

Alliances : Genevrey de Montureux, Pouthier, Monbouhans, Monnier, Chaillot, Orchamps, d'Arnaud de Premont, Matherot, Berbis, Courbouzon, Camus, Grivel.

Les seize quartiers du président François-Xavier Chifflet étaient : Chifflet, Pouthier, Monbouhans, Bannelier, Monnier, Doroy, Menou, Jaquinot, Orchamps, Sonnet, Lambert, Desportes, Franchet, Montrivel, Guibourg.

Cette famille portait : *Écartelé au* 1 *et* 4 *de gueules, au sautoir d'argent accompagné en chef d'un serpent plié en rond d'or ; au* 2 *et* 3, *parti de gueules à la bande engrêlée d'or et frettée de gueules.* Cimier : *un dragon veillant d'or, émaillé de sinople.*

Chilley. — *D'or, à la fasce de gueules.*

Alliances : Vienne, Fétigny, Champagne, la Rochelle.

L'an 1301, Guillaume de Sainte-Croix, époux de Guillemette de Commercy, reprend de fief, au nom de sa femme, envers Jean de Châlon, sire d'Arlay, le château et la seigneurie de Montrivel, en présence de Richard de Chilley.

De la famille de Chilley, cette terre passa dans les mains d'Étienne Bouveret, époux de Catherine de Scey, en 1560. N... des Barres possédait cette terre en 1578 et la vendait à Louise Alepy, veuve de Gaspard Coquelin, de Salins. En 1717, Chilley fut réuni aux terres d'Aresches, de l'Abergement et du Penet pour former le marquisat de Germigney.

De Chilley dépendait le fief du Perret.

Chilly. — La seigneurie de Chilly comprenait Chilly, Courlans,

* Voyez 2e liv., février 1870, p. 75.

Trenal, Chavannes, Condamine, Bornay, Macornay, Vaux-sous-Bornay et Nilly.

Les sires de Montmoret furent les premiers seigneurs de Chilly et prirent le nom de cette terre ; en 1189, Hugues de Chilly accompagnait à la croisade Ponce de Cuisel, sire de Clairveaux. Hugues de Châlon-Arlay fit prisonnier Hugues de Chilly et donna la terre de ce seigneur à son écuyer, Guillaume de Fromentes, seigneur de l'Aigle. Ce fief passa ensuite dans les maisons de Plantan, Vaudrey, Laubespin, du Tartre et Champagne.

Il existait aussi à Chilly le fief de la Porte possédé par une branche cadette de la maison de Chilly, qui prit le nom de la Porte. Ce fief passa ensuite dans la maison d'Autrisel, de Chissey, de Champagne et de Froissard-Broissia.

Par suite d'une alliance avec une demoiselle de la Porte, la famille de Chaussin possédait à Chilly un fief appelé fief de Beauchemin. Ce fief passa ensuite aux barons de Puymorin et fut vendu, le 21 novembre 1780, par M^me^ Gabrielle de Crécy, marquise de Sorans, à M. de Champagne, baron de Chilly.

La tour de Gaignard, possédée par la famille Gaignard de Publy, fut cédée à la maison de Vaudrey.

De Chilly dépendaient encore la chevance de Moiron et les fiefs de Rupt et de Clemencey unis plus tard au fief de Beauchemin.

CHINTRÉ. — *De gueules à la bande engrêlée d'argent.*
Alliances : la Gélière, Sachins, Béost, Marchant, Vachon.

CHISSERET. — Claude Chisseret, avocat en la cour. *D'azur à trois têtes de femmes de carnation, couronnées d'or.*

CHISSÉRIA. — Fief dépendant de la seigneurie d'Arinthod.

Une famille noble reçut à titre d'inféodation la prévôté de Chissériа et prit le nom de ce village.

Ce fief était possédé au XVI^e^ siècle par Abel Robert, châtelain d'Arinthod, qui l'avait acquis, dit-on, avec les deniers que les sorciers lui payaient pour ne pas être poursuivis.

CHISSEY. — Chissey est une des plus anciennes bourgades de la haute-Bourgogne ; dans un titre de l'an 951, il est parlé d'une donation faite par une dame de qualité nommée Théodrade, au profit du chapitre de Saint-Étienne de Besançon. Cette dame donnait au chapitre un domaine considérable et certains hommes avec leurs familles qui

lui appartenaient à Chissey (in villâ de Chisliaco). La donatrice se réservait la jouissance des objets et des esclaves pendant le reste de sa vie. Elle demandait à être inhumée au parvis de l'église de l'illustre saint martyr (in pastoforio almi protomartyris).

Après avoir appartenu à la famille de Chissey, cette terre fut vendue en 1435, par M. Duchamp à Jean de Gorrevod, duc de Pont de Vaux.

Noble François Maître, seigneur de Sornay, possédait Chissey en 1673. Les derniers seigneurs de Chissey furent les Bérard, puis les princes de Beauffremont.

Il existait à Chissey un fief tenu par la famille de Bouttechoux-Chavannes ; le 11 août 1756, M. Bouttechoux de Chavannes payait la somme de 197 livres 17 sols 4 deniers pour la reprise de ce fief et l'enregistrement du don de retrait féodal. (Registre de la chambre des comptes, folio 77.) Signé au registre : Masson, Larquand.

Chissey. — Polinges. — Chissey, seigneurs de Polinges. *Parti d'or et de gueules au lion de sable avec les lettres A et L de gueules sur le tout.*

Alliances : Rogemont, la Palu, Châtillon de Michaille, Menthon, Rye, Chalant, du Breuil, Montferrand.

Chissey-Varanges. — *D'azur à trois tours d'or.*

Alliances : Ferrières, Salins-Vincelles, Bouveret.

Chissey-Vannoz. — Seigneurs de Buffard, Bouverand, Mamiroles, Rosières, Peseux, Vautravers, Noires, du Perret, Chalain, la Villette. *D'argent au chef emmanché de sable chargé de trois quintefeuilles d'or.* Timbre : *Une couronne d'or surmontée d'un maure de sable vêtu d'argent, coiffé d'un turban de même et tenant un dard de gueules futé d'or et empenné d'argent.* Adage : ***Haut à la main de Chissey.***

Alliances : Genève, Vaudrey, Fallerans, Salins, Montmoret, Laubespin, Rye, Villette, la Villette, du Tartre, Chauvirey, Usier, Poligny, Montrichard, Saint-Georges, Vaites, Forcas dit Perret ou Prost de Poligny, Chaussin, Pierrefontaine, Chazelles, Martel, de l'Auxerrois de Chambelin, Harbamey, Aranthod.

Le 10 novembre 1584 eut lieu en présence de messire François

de Vergy, comte de Champlitte, la « reprinse de fiedz et renouvel-« lement de serment de fidélité faict à Sa Majesté par noble seigneur « Philibert de Chissey, seigneur de Vannoz, comme procureur spé-« cial de Guillaume de Chissey, seigneur dudit Vannoz, etc., qu'il « doibt à cause des seignories qu'il tient au lieu de Vannoz et Po-« ligny, membres et appartenances d'icelle, selon que feu ses « prédécesseurs l'ont tenue, portée et possédée. » (Registre 24, folio 168.)

Le 3 mars 1625 eut lieu en présence de Cleriadus de Vergy, comte de Champlitte, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, lieutenant gouverneur et capitaine général en son pays et comté de Bourgogne, la reprise de fief faite à Sa Majesté, par noble Pierre de Chissey, tant en son nom que de demoiselle Anne de Marnix, sa femme, de la terre et seigneurie de Vannoz, mouvant et dépendant du fief de Sa Majesté, à cause de sa seigneurie de Montrivel. (Registre 25, folio 295.)

Chitry. — Seigneurie possédée par la famille de Rochefort en 1659.

Chivres. — Claude de Chivres fut témoin, le 27 février 1453, du mariage de Catherine d'Étrabonne et de Jacques d'Aumont.

Choderlot. — Thomas Choderlot, trésorier de l'extraordinaire des guerres de la province du comté de Bourgogne. *D'argent à quatre flammes de gueules posées en forme de croix, une, deux et une, et au chef d'azur chargé de neuf billettes d'or posées cinq et quatre.*

Choffailles. — *De gueules à trois coquilles d'or.*

Choiseul. — *D'azur à la croix d'or cantonnée de* 18 *billettes de même,* savoir : *cinq à chaque canton du chef posées en sautoir et quatre à chaque canton du bas de l'écu posées une à chaque angle.*

La branche des seigneurs d'Aigremont portait : *écartelé aux* 1 *et* 4 *de Choiseul, aux* 2 *et* 3 *de gueules au lion couronné d'or qui est Aigremont.*

La branche des seigneurs de Chevigny issue de celle d'Aigremont portait de même.

Celle des seigneurs d'Eguilly portait : *écartelé au* 1 *de Choiseul, au* 2 *d'azur à la croix ancrée d'argent, au* 3 *de gueules au lion*

d'or, au 4 d'argent au lion de gueules, et à la bordure de sable chargée de huit besans d'argent. Le dernier comte d'Esguilly de cette branche de Choiseul portait : *écartelé aux* 1 *et* 4 *de Choiseul, aux* 2 *et* 3 *d'Aigremont, sur le tout d'azur à trois plats d'or, qui est d'Esguilly.*

Le maréchal de Praslin, mort en 1626, portait : *écartelé aux* 1 *et* 4 *de Choiseul, aux* 2 *et* 3 *d'Aigremont, sur le tout d'argent à deux fasces de sable, parti d'argent au lion de sable.*

Parmi les alliances franc-comtoises de cette famille on remarque Vergy, Oiselet, Châtelet, Brancion, Ray, Saux, Vienne, Augicourt, Achey, Montjustin, Vatteville, Carondelet, Chauvirey, Rougemont, Rouxel de Médavy.

Le 8 décembre 1616 eut lieu la reprise de fief faite à Cleriardus de Vergy, comte de Champlitte, chevalier, etc., par Louis Belin, procureur spécial de noble seigneur Jehan de Choiseul, baron d'Aigremont, des parts et portions de la seigneurie de Rosières qu'il a acquises de Nicolas Jacquinot, ces parts mouvant du fief de leurs A. A. S. S. à cause de leur comté de Bourgogne. (Registre 25, folio 161.)

Le 6 août 1756 Mgr de Choiseul, archevêque de Besancon, paya la somme de mille soixante livres pour l'enregistrement de son serment de fidélité. (Registre de la Chambre des Comptes, folio 73 verso.) Signé au registre : Masson, de Soye, Ducarroy.

Le 13 juillet 1761 M. de Choiseul, lieutenant général des provinces de Champagne et de Brie, colonel d'un régiment de dragons, reprit de fief, tant en son nom qu'en celui de Mme la marquise de la Baume-Montrevel son épouse, la baronnie, terre et seigneurie de Pesmes et dépendances et paya pour l'enregistrement de cette reprise de fief la somme de quarante-deux livres huit sols : Mme de Choiseul-la-Baume avait hérité de la baronnie de Pesmes de M. le marquis de la Baume son frère. (Registre de la Chambre des Comptes folio 114 verso.) Signé au registre : Masson, Ducarroy.

Choisey. — La terre et seigneurie de Choisey, vendue en 1280 par Simon, sire de la Marche et de Chaussin, à Othon V, comte de Bourgogne, au commencement du XIVe siècle, fut partagée en cinq seigneuries appelées de Choisey, de Rochelle, de Lambrey, de la Saulge, et de Parthey.

Guyot de Fallerans, seigneur de Visemal, vendit en 1540 le fief

de la Saulge à noble Jean Bernard, seigneur d'Authume. Jeanne de Chassagne, veuve de Hugues Bernard, donna le huitième de cette terre aux dames Ursulines de Dôle pour la réception de Catherine Bernard, sa fille.

En 1634 une autre portion de cette terre fut vendue à noble Guyon Matherot par Henri de Mont-Saint-Ligier, veuf d'Antoinette Bernard. Les dames Ursulines de Dôle achetèrent en 1721 ce domaine pour le joindre à celui qui leur avait été donné par M^me^ Jeanne de Chassagne.

Jean-Antoine Bernard vendit ses droits à M. Richardot. Ce fief passa alors définitivement dans la maison de Menthon par suite du mariage de Balthazard, Louis-Bernard, comte de Menthon avec M^lle^ Anne Bonaventure Richardot de Choisey.

Fief de Choisey. — En 1404, Antoine Rouhaut écuyer, était seigneur de Choisey.

Jean de Choissey fut témoin le 13 mai 1467 du mariage de Jeanne du Châtelet avec Helyon de Granson.

Le fief de Choisey appartint ensuite à la famille Martin, de Dijon, qui le vendit en 1540 à Barbe Fauquier, veuve de Guyot de Fallerans. De la famille Fauquier cette terre passa dans les maisons de Villelume, Saint-Mauris, Bonvalot et Saint-Mauris-Montbarrey.

Une partie de la terre de Choisey appartenait aussi à la famille Sordet. Charlotte Sordet, dame de Choisey, épousa le 19 mars 1612, Claude Garnier, écuyer, distributeur de l'Université. Cette terre appartint à la famille Garnier jusqu'à la Révolution de 1789.

Seigneurie de Parthey. — Le plus ancien seigneur de Parthey connu fut Philippe, écuyer, vivant en 1303.

En 1418, noble Huguenin était sire de Parthey et de Choisey. Le 8 octobre 1481 Marguerite d'Amange, épouse de Jean de Montconis et Anceline de Broignon, veuve de Georges de Fallerans prirent possession du château et de la terre de Parthey. Marguerite d'Amange céda sa moitié le 8 avril 1524 à Jean Dubois, écuyer qui la transmit en 1535 à Jean Dumay, chevalier. Pierre Dumay acquit le 11 juin 1554 l'autre moitié de la seigneurie de Parthey d'Alain de Fallerans. De la famille Dumay, cette terre passa dans les familles Duchamp, Dumans, Landriano, Mont-Saint-Ligier, Germigney, Garnier, Portier et Reculot.

Le 15 mars 1771 il fut perçu trente une livres seize sols pour la reprise de fief par M. le président de Choisey de la justice de Choisey

et d'une partie du bourg banal dudit lieu. (Registre de la Chambre des Comptes folio 175 verso.) Signé au registre : Boisson, Desoye, procureur.

Chosal. — Famille de Dôle. *D'azur à une étoile d'or, au chef d'or chargé de trois sautoirs raccourcis de gueules, posés en fasce.*

Chotard. — Marie Chotard, veuve de Claude (Moriley ?) conseiller du roy, auditeur en sa Chambre des Comptes de Dijon. *D'or à une bande de gueules accompagnée de deux mûres de pourpre, une en chef et une en pointe.*

Chouet. — N.... Chouet de Chassey. *D'azur à un chevron d'argent accompagné de trois merlettes de même.*

Chousat. — Famille de Poligny. *De gueules à trois chouettes d'argent.*

Alliance : Guillet.

Choye. — *D'argent à un chêne de sinople terrassé de même.* Ces armes furent données à la famille de Gilley qui possédait la seigneurie de Choye.

Le 18 juillet 1767 M. le président d'Olivet paya la somme de deux cent soixante cinq livres pour l'enregistrement de ses lettres de baron, sous la dénomination de baron de Choye. (Registre de la Chambre des Comptes, folio 162.) Signé au registre : Belon, Larquaud, Saget.

Choz ou Choux ou Chol. — Famille de Poligny annoblie en 1536.

Pierre, Bon et Jean Choux frères ayant exposé à l'empereur Charles V en 1536, que leurs aïeux, tant du côté paternel que du côté maternel s'étaient dévoués au service de ses prédécesseurs ducs et comtes de Bourgogne, spécialement du bon duc Philippe, de qui Pierre Choux leur oncle avait été pendant longtemps l'ambassadeur à Rome, tandis que Claude Masson, frère de leur aïeule était son gentilhomme et son écuyer ; qu'ils avaient été annoblis et avaient vécu noblement ; qu'ils avaient toujours porté les mêmes armoiries que leurs prédécesseurs, lesquelles étaient : *d'or au chevron d'azur, chargé en cime d'une croisette ancrée d'argent, et accompagné en pointe d'une rose de gueules avec un timbre à un aigle éployé et couronné.* Ils demandèrent que leur annoblissement et ces armories

leur fussent confirmés ou du moins accordés. L'empereur le leur accorda par lettres datées de Gênes au mois d'octobre 1536, entérinées au bailliage d'Aval à Poligny en 1554.

Alliances : Chevrot, Masson, Gay, Renaudot, du Champ, Tournon, Merceret.

Cette famille portait pour devise : *Meminisse juvabit.*

Chrétien. — Famille de Poligny. *D'azur à un autel d'or, chargé d'un cœur enflammé de gueules.*

Alliance : de Mercey.

Chupin. — Famille de Dôle, éteinte.

Alliance : Battefort.

Chusy. — Louis de Chusy fut témoin, le 3 janvier 1493, d'une cession que François de Ray, seigneur de Beaujeu fit à Guillaume de Vergy, seigneur de Fonvens, son cousin. François de Ray cédait tant en son nom qu'en celui de ses sœurs, la part qu'il tenait de sa mère dans les terres de Montrichier et de La Motte.

Cibaul. — Marcelni Cibaul, marchand à Gray. *D'azur à un 4 de chiffre, accompagné en chef d'un M et d'un S, le tout d'or.*

Henri Passier.

(*La suite prochainement.*)

NOTE SUR LA FAMILLE DU PASSAGE.

Jacques du Passage, gentilhomme allemand, qui fut la tige des seigneurs de son nom, vint en France à la suite de Marie de Clèves, épouse de Charles d'Orléans, père de Louis XII.

En 1481, il acheta la terre de Sinceny[1], que ses descendants possédèrent pendant deux siècles.

Son fils, François du Passage, écuyer, fit au roi, le 14 août 1508, foi et hommage des terres de Sinceny et Autreville, petit village voisin.

De sa femme, N. de Flavigny, il eut un fils nommé Nicolas, qui à son tour rendit hommage de ces mêmes terres au roi le 15 mai 1558.

Il épousa Alienor de Jouans, et il en eut un fils, Josias, qui, aux seigneuries de Sinceny et Autreville, joignit encore celles de Bethancourt en Vaux, Caillouel et Crepigny, situées aux environs.

Josias du Passage, chevalier, un des cent gentilshommes de la maison du roi, à l'exemple de plusieurs autres seigneurs français, abandonna la cause de Henri III pour embrasser celle du duc de Guise. Mais le roi, qui estimait son caractère et savait apprécier ses talents militaires, chercha à le rattacher à son service aussitôt après la mort de celui qu'il considérait comme un dangereux compétiteur à sa couronne, et dès le 25 décembre 1588, le lendemain même de l'assassinat du duc de Guise, il lui adressait la lettre suivante :

« M. du Passage, vous vous etes montré par le passé si bon catholique et si affectionné à mon service que je crois que vous n'avez eu volonté de vous en departir, attribuant plus tôt ce que vous avez fait à une injustice particulière qu'à dessein contre mon service. Si ainsi est, le chemin est ouvert de rentrer en ma bonne grâce et y retrouver la part que vous y aviez eu autrefois ; l'obstacle qui vous en empeschoit ci-devant etant à present oté par le

[1] Sinceny est un bourg du département de l'Aisne.

chatiment qu'a eu le feu duc de Guise de ses démérites. Et afin que vous sachiez qu'avec lui est morte toute l'occasion de votre crainte, je vous ai bien voulu ecrire la presente pour vous dire que vous resolvant à me rendre l'obeissance que vous me devez, non seulement j'oublierai ce qui s'est passé, qui me pourroit avoir donné quelqu'occasion de malcontentement, mais aussi vous serai en toute autre chose bon roi et maître, comme les effets vous le feront connaître. Si vous avez cette volonté, vous le pourrez faire entendre au sieur Alfonse d'Ornano, auquel j'ai commis la charge de mon armée, dont mon cousin, le duc de Mayenne, avoit la conduite, et le croirez de ce quil vous fera sur ce savoir être de mon intention.

« Priant Dieu qu'il vous garde, etc.

« Signé : HENRI[1]. »

De sa femme Madeleine de Folleville, Josias du Passage eut un fils nommé Charles, qui lui succéda dans tous ses domaines.

Charles du Passage, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fut encore reçu chevalier de Saint-Michel le 28 février 1626. Nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt la commission qui fut à cet effet adressée par le roi Louis XIII au duc de Chevreuse.

« De par le roy, chef et souverain de l'ordre de Monseigneur Saint Michel.

« A notre tres cher et tres amé cousin le duc de Chevreuse, salut. Comme, et a lassemblée des freres chevaliers dudit ordre etans près de nous, notre cher et bien amé Charles du Passage, sieur de Sainctceny, gentilhomme ordinaire de notre chambre, ayant pour ses merites et vertus eté choisy et esleu pour etre associé en ladite compagnie, au moyen de quoy et pour lui bailler le collier dudit ordre, ayant advisé de deputer quelque grand et notable chevalier d'icelluy, pour cette cause nous vous avons commis, ordonné et deputé, et par les presentes signées de notre main, commetons, ordonnons et deputons pour, de par nous, presenter et bailler le collier dudit ordre audit sieur de Sainctceny et de lui prendre le serment avec les conditions et ceremonies plus a plain contenues et declarées en l'instruction que presentement

[1] Collect. Dupuy, T. 245.

nous vous envoyons, et generallement y faire ce que nous meme ferions et pourrions faire, si present en personne y estions, de ce faire nous vous avons donné pouvoir, commission et mandement special par les presentes.

« Donné a Paris le douxième jour du mois de febvrier 1626.

« Signé : LOUIS.

« Pour le roy, chef et souverain dudit ordre,

« LOMÉNIE. »

Madeline de Boubers, femme de Charles du Passage, lui donna plusieurs enfants. Jean succéda à son père, François quitta le pays pour s'établir ailleurs, et Louis, chevalier de Malte, fut tué en 1648, comme il s'emparait avec les galères de l'ordre du vaisseau amiral du dey d'Alger.

Jean du Passage, chevalier, seigneur de Sinceny et autres lieux, capitaine des chasses de Follembray et de Coucy, épousa Angélique de Coattes, et n'en eut qu'une fille qui fut alliée à messire Maximilien Grangier, seigneur de Bellevue, écuyer de Monseigneur, frère de Louis XIV.

Jean du Passage vendit le domaine de Sinceny en 1683 à Théophile Bouzier d'Estouilly, maître des comptes. Celui-ci le revendit à son tour, quinze ans après, à M. Gaspard de Fayard, écuyer et secrétaire du roi, dont la famille l'a conservé jusqu'à la Révolution.

La famille du Passage, dont les armes sont : *de sable, à* 3 *fasces ondées d'or*, a encore un représentant dans M. le vicomte du Passage, qui habite le château de Linières, près Senarpont (Somme).

MELLEVILLE.

RÉPERTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Collection de Camps.

*(Suite *.)*

Nobiliaire historique, tome II. — Règne de Philippe Ier.

SEIGNEURS NON TITRÉS (*Suite*).

Cochet (Techon de).
Cognac (Ithier de), 1096.
Cohirbot (Maurice de), 1095.
Colesberge (Hugues de), 1101.
Colet (Renaud de), 1092.
Colhem (Baudri de).
Colioure (Bérenger et Pierre de), 1085.
Colomiers ou Colombiers (Guillaume de), 1096.
Comines (Bouchard de), 1096.
Cones (Adeline), 1095.
Conflans (Yves de), 1100.
Conier (Guillaume), 1095.
Cons (Dudon de), 1100.
Conversane (Geofroi de), 1100.
Corbeil (Frédéric de), 1065.
— (Gui et Baudouin de), 1071.
— (Payen de), 1076.
Corbeville ou Courville (Hugues de), 1106.
Corbie (Roger de), 1100.
Cordes, en Artois (Richard de), 1088.
Corneillan (Pierre de), 1096.
Cornillon (Lieutard de), 1108.
Cornier ou Cornezier (Hugues), 1100.
Coste (André de la).
Couci (Albéric de), 1666–1078.

* Voyez 3e livr., mars 1870, page 140.

Couci (Gui de), 1107.
— (Thomas de), 1096.
Coudre (Airaud de).
Coué (Dreux de), 1079.
Courcelles (Albert de), 1089.
Court-Airaud (Gautier de), 1101.
Courtebrone (Eustache de).
Courtenay (Josselin de), 1100.
Court-Saint-Denis (Hugues de la), 1078.
Coutances (Roger de), 1091.
Coyet (Guillaume), 1109.
Craon et Sablé (Robert de), 1061-1067.
— (Renaud de), 1096.
Creton (Raimbaud), 1101.
Crombec (Lambert de), 1096.
Crunolier (Etienne), 1095.
Cullien (Balderic).

Dammartin (Raoul de), 1075.
Dansain (Guillaume), 1087.
Denis (Ponce), 1099.
Denis (Ager de Saint-), 1061.
Deschambuns (Ameil), 1089.
Descloüées (Aimon), 1104.
Descoches (Sicard), 1069.
Didier (Gui).
Dikilvenne (Robert de), 1072.
Dinan (Rivalon de).
Diumville (Milon de), 1108.
Doë (Guillaume de), 1097.
Dol (Gervais de), 1096.
Domène (Bernard de).
Domerac (Roger de), 1099.
— (Etienne de).
Dordone (Guillaume de), 1069.
Douai (Gautier de), 1065-1087.
Double (Hugues le).
Doué (Algor de), 1061.
— (Hugues de), 1096.

Drasque (Garcie), 1060.
Dreux (Otran de), 1070.
Dromedard (Gautier de), 1097.
Dun ou Dunois (Landri de).
— — (Baudouin de).
Duren (Letard de), 1096.

Ebremou (Hugues et Touroude d'), 1098.
Elembrón (Gui d'), 1084.
Emes (Alard d'), 1067.
— (Conon d'), 1089.
Encre (Geoffroi d'), 1079.
Ermengaud (Guillaume), 1093.
Ermingard (Guillaume), 1097.
Esne (Thierri d'), 1105.
Espagni (Tancrède), 1079.
Espernon (Mainier d'), 1067.
Esquetot (Osbern d'), 1067.
Essarts (Raoul des), 1097.
— (Guillaume-Bertrand des), 1099.
Estampes (Raoul d'), 1070.
— (Vulgrin et Godard d'), 1106.

Falkémberg (Hugues de), 1096-1101.
Favergi (Ungrin de), 1110.
Ferran (Guillaume), 1088.
Ferrières (Guillaume des), 1097.
Ferté (Guillaume de la).
— (Hugues de la).
Flamens (Gautier).
Flandres (Géri de), 1096.
Foilli (Gautier de), 1079.
Fontaines (Raoul des), 1097.
Fontenai-le-Comte (Ameil de).
For (Hugues de), 1089.
Forest (Renaud de la), 1099.
Formier (Geoffroi), 1108.
Forsenai (Hugues de).
Fort (Sancè), 1068.
Fossé (Fastrade du), 1089.

Fougères (Mainon de), 1067.
Four (Roger du), 1069-1078.
Fresnel (Richard), 1081.
— (Gui), 1116.
Froulai (Milon de), 1102.
Fulcoi (Robert), 1116.
Fulcede (Geofroi), 1096.
Fulchosius (Barthélemy), 1106. L. SANDRET.

BIBLIOGRAPHIE

Familles illustres de Normandie. — Les Rouxel de Médavy-Grancey,
Par VICTOR DES DIGUÈRES [1].

Est-ce une promesse que nous fait ce titre? M. Des Diguères va-t-il consacrer sa plume savante à retracer les souvenirs des vieilles familles normandes? Cette première étude nous le fait désirer; ajoutons que le succès que nous lui présageons doit nous le faire espérer. Ce livre est, à notre avis, propre à servir de modèle aux monographies des familles nobles. Il s'ouvre par une généalogie détaillée de la maison des *Rouxel;* puis trois chapitres offrent successivement les biographies des principaux personnages qu'elle a donnés à l'armée, à la cour, à l'Église. Ils sont suivis de précieuses tables, très-détaillées et très-complètes.

La portion historique du livre, la plus étendue, est remplie de faits curieux, de citations, d'épisodes, de récits qui lui donnent le mouvement et la vie. L'auteur a un style noble et élégant, une critique sévère; quoi de plus propre, car nous ne parlons pas de son érudition qu'il cherche lui-même à faire oublier sous la parure de bon goût dont il l'a revêtue, à mériter à son livre une place distinguée parmi les travaux destinés à faire revivre notre ancienne noblesse? Une étude sur *Sévigni, paroisse rurale de Normandie,* que nous avions annoncée ici, il y a quelques années, nous révélait un érudit, un chercheur de curieux documents, mis en œuvre avec talent. L'histoire des *Rouxel* dépasse les espérances que cette première publication faisait concevoir. Elle sera lue, je ne dis pas consultée, avec plaisir et avec fruit. N'est-ce pas trop promettre d'un travail nobiliaire? que nos lecteurs prononcent. L. S.

[1] Dumoulin, 1870. — In-8°.

TABLETTES CONTEMPORAINES

MARIAGES

Janvier 1870.

M. le comte Albéric de Froissard épouse Mlle Valérie-Camille de Chabrol, fille du vicomte.

M. le vicomte Ernest de Saqui-Sannes, — Mlle Marie Vernoy de Saint-Georges.

M. le baron Louis de la Tour-Randon, — Mlle Caroline-Julie Hepp.

M. Louis-Arthur de Rocque, — Mlle Caroline-Louise Dieudonné.

M. le vicomte de Grollier, — Mlle de Menou.

M. le baron Marie-Eugène de Raincourt, — Mlle Laure-Marie de Sade.

M. le vicomte Marie-Léon Frotier de Bagneux, — Mlle Alix-Marie de Budes de Guébriant.

M. de la Brière, — Mlle Alice Champollion-Figeac.

DÉCÈS.

Janvier 1870.

Castel (Louis du), décédé à Paris le 1er, à l'âge de 51 ans.

Autefort (Mme la marquise d'), née Le Mercier de Maisoncelle-Vertille de Richemont, décédée à Paris le 3, à l'âge de 23 ans.

Errembault du Maisnil (Mme Marie-Anne), religieuse du Sacré-Cœur, décédée le 3, à l'âge de 36 ans.

Bisaccia (comte de), fils du duc, décédé en Egypte, à l'âge de 25 ans.

Pongerville (de), de l'Académie française, décédé à Paris.

Croy (Mme la princesse Ferdinand de), décédée le 15, à l'âge de 80 ans.

Lenormant de Villeneuve, conseiller à la cour de cassation, décédé le 15, à l'âge de 58 ans.

La Rue (Mme de), née de Mongis, décédée à Paris le 18, à l'âge de 73 ans.

Salviac de Vieil-Castel (Mme la baronne de), née de Boissy, décédée le 18, à l'âge de 78 ans.

Gatian de Clérambault (François-Alfred), décédé à la Hérissandière, (Indre-et-Loire), le 20, à l'âge de 72 ans.

Rivière (duc de), décédé le 22, à Paris, à l'âge de 58 ans.

Quevauvilliers (de), conseiller honoraire à la cour impériale de Paris, décédé le 23.

Broglie (duc de), de l'Académie française, ancien ministre, décédé à Paris le 26, à l'âge de 85 ans.

Bessirard de la Touche (Constant), décédé le 30, à l'âge de 73 ans.

Brémond d'Ars (Josias, marquis de), décédé à Saintes le 31, à l'âge de 84 ans.

LES

PRÉVOTS FÉODÉS

EN BRETAGNE.

Les prévôtés et bailliages, ces cours de justice qui, dans certaines provinces de la France, se confondirent soit avec les sénéchaussées, soit plus tard avec les présidiaux, ne semblent pas avoir jamais existé en Bretagne.

Nous trouvons, il est vrai, des prévôtés ecclésiastiques, comme celle de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, dont l'établissement remonte au XIe siècle, et celle qui appartenait à l'évêque de Tréguier et s'exerçait dans la ville de ce nom; mais ces prévôtés n'avaient qu'une juridiction peu importante; une autre prévôté de Rennes, érigée en 1456 par le duc Pierre II, n'était chargée que de la procédure des causes mobilières.

Nous rencontrons également, dans les deux derniers siècles, un *bailli* de la sénéchaussée royale de Gourin, au diocèse de Cornouaille, mais il n'a point de bailliage et n'est, en réalité, que l'alloué ou le lieutenant du sénéchal. Rien dans ces institutions, ou autres analogues qui auraient pu échapper à nos recherches, ne rappelle les hautes-cours de justice dont nous parlions tout à l'heure.

Il existait cependant en Bretagne, au moins dès le XIIIe siècle, des bailliages ou prévôtés placés sous la main d'officiers de création ducale portant le nom de prévôts (*præpositi*) ou de sergents (*servientes*) et dont la charge consistait à recueillir les rentes et revenus du duc et à exécuter les mandements et ordonnances de justice. Leurs attributions principalement financières, ainsi que nous allons le voir, ne permettent pas non plus de les confondre avec les prévôts du reste de la France; le fief ou gage d'office qu'ils recevaient à titre de salaire leur avait, d'ailleurs, fait prendre la qualification particulière de prévôts *fieffés* ou *féodés*. Concédé temporairement à l'origine, et seulement pour la durée de l'exercice de la charge, ce fief ne tarda pas à devenir héréditaire comme la charge elle-même, et pendant cinq ou six siècles la prévôté ou sergentise, attachée au

fief et non à la personne, se perpétua dans les mêmes seigneuries. Hévin, traitant ce sujet dans ses *Consultations sur la coutume de Bretagne*, fait observer que les premiers prévôts féodés étaient des gens de basse extraction, mais que leurs offices furent bientôt convoités par les nobles. A l'appui de cette assertion, nous pouvons fournir un exemple tiré des archives de l'ancienne vicomté de Rohan, exemple qui proûve en même temps que l'existence des prévôts féodés remontait à une époque reculée :

En 1283, Olivier Bodic, écuyer, fait don à Jocelin, fils du vicomte de Rohan, et à ses héritiers, de la prévôté féodée dont il jouissait dans les paroisses de Mùr et du Moustoir-Caradec (aujourd'hui Saint-Caradec) au diocèse de Cornouaille. Toujours est-il que les nobles ne tardèrent pas à occuper toutes les charges de prévôts, et que la noblesse devint même une des conditions indispensables pour les obtenir. Hévin donne de cet accaparement deux raisons fort contradictoires : « Dans les temps plus reculez, dit-il dans sa III^e^ Consultation, tous les ministères de la justice étaient réputez glorieux, et les sergents fieffez, quoyque nobles et possesseurs de grandes terres et fiefs, tenoient à honneur de précéder les juges la verge à la main, et d'être présents à l'audience pour recevoir et exécuter leurs commandemens. » Mais, dans sa IV^e^ Consultation, il reconnaît que « les fiefs de sergenterie furent jugez par les nobles assez utiles pour n'en dédaigner pas la possession. » Si nous attachons au mot *utiles* le sens dans lequel il est employé par Hévin, nous aurons donc à choisir entre deux allégations bien différentes, puisque d'après l'une les nobles n'auraient eu en vue que l'amour du bien public, tandis que, d'après l'autre, leur unique mobile aurait été le désir d'accroître leurs revenus. Cette étude va nous édifier complétement à ce sujet, et, pour ne pas nous égarer dans des considérations vagues et générales, nous allons suivre pendant trois siècles, à l'aide de documents recueillis dans les archives de la vicomté de Rohan, les faits et gestes d'une famille assez distinguée, celle des seigneurs du Garo, prévôts féodés de Vannes ; nous y trouverons tous les renseignements désirables sur l'importance primitive et sur la décadence d'une charge encore peu connue.

Le samedi après la Saint-Michel *en monte Gargane* l'an 1332, devant la cour de Vennes, Sévestre du Guarau afferme pour quinze ans à Jehan de la Haie les « issues et levées du botaille » qui lui appartenaient au port dudit Vennes, moyennant la rente annuelle

de 90 livres. Trois ans plus tard, Jehan de la Haie transporte son bail à Olivier Le Sénéchal, c'est-à-dire tous les droits de « botaillege » dont le sieur du Garo jouissait jadis (il était mort récemment) « sur les vins et ès neffs qui venent ou port de Venes. » En quoi consistait ce droit de bouteillage et ne se percevait-il que sur les vins? C'est ce que vont nous apprendre des lettres patentes du duc Jean IV datées du 23 janvier 1367 (nouveau style 1368).

« Jehan, duc de Bretaigne et conte de Montfort, à noz séneschal, alloé et recepvour de Broërec, salut. Comme de nostre féal Pierres dou Garou nous ait esté signifié que, ou temps de la paiz, son père et ses prédicessours deparavant lui fussont en possession et saisine d'avoir et lever au port de nostre ville de Vannes de chascun marchant de hors Bretaigne passant doux tonneaux et pippe de vin cinq poz de vin, et de chascun vessel portant sel un minot, de chascun vessel portant bois quatre fagoz, et que, durant nostre guerre en Bretaigne, monsour Bonnabes de Kallac, qui avoit la terre doudict Pierres par donnaison de nostre très-chier seignour et père, que Dieux absole, fist la recepte desdictes choses, et dempuys ayons prins ledit Pierres en nostre graece et bienvuyllance, et par ce l'ayons remis en possession et saisine de ses dictes choses, et noz procureurs et nostre recepvour naguières le ont occupé et empesché de joir sur et de ses diz devairs par le temps de doux anz, comme il dit, et en ont fait la levée en son grant grieff, dommage et préjudice, et nous a supplié sur ce l'i pourvoir de remède convenable; pour ce est-il que nous vous mandons, commandons et commeictons à doux de vous, en absance dou tierz, que, à ce appellé nostre procureur de Vannes pour nostre droit garder, vous enquerrez et inforemez le mielz et plus diligeaument que vous porerez sur les dictes choses, et tout ce que en pourrez trouver, savoir et aprandre nous certiffiez soubz voz seaux ou autres autentiques, pour en ordenner ce que verrons que sait affaire de raison. Donné à Vannes soubz nostre seau, le XXIII[e] jour de janvier, l'an mil III[c] saixante et sept.

« Par le Conseil ouquel vous et le doian de Cliczon estiez.

[Signé :]

« R. Rollant. »

(Orig. — Parch. — Était scellé sur simple queue.)

Ainsi les seigneurs du Garo possédaient depuis plusieurs générations le droit de bouteillage au port de Vannes, qui était, selon toute apparence, leur « gage d'office ; » ils avaient cessé d'en jouir quelque temps pendant la guerre de la succession de Bretagne, et Pierre du Garo ayant demandé à être rétabli dans ce privilége, le duc ordonnait une enquête à ce sujet. Cette enquête n'ayant pu avoir lieu à cause des troubles du duché, le sieur du Garo réclamait encore, en 1374, ses droits de « prévost faié. » Cette fois, une vingtaine de témoins vinrent déposer par serment qu'ils avaient connu Silvestre du Garo bisaïeul du réclamant, Pierre du Garo fils de Silvestre, autre Silvestre fils de Pierre et père dudit Pierre réclamant ; que tous avaient joui du droit en question, paisiblement et sans obstacles, même « ou temps dou bon duc Jehan (Jean III) que Dieux absole et jusques au comencement des guerres qui ont esté en Bretaigne entre le duc (Jean IV) et monssour Charlles de Blayes que Dieux pardont. » Par suite de cette enquête, Pierre du Garo rentra en possession du privilége de sa charge.

En 1380, Guillaume, fils aîné et principal héritier de Pierre du Garo, figure comme « l'un des prévôts féodés du duc, de la ville et chastellenie de Vennes » (il partageait alors cet office avec Jehan de Malestroit, seigneur de Kaer), et, en cette qualité, il fait exécuter des gens condamnés par la cour de Vannes. Vers la même époque, le procureur de Broërec (c'était le nom donné alors à la sénéchaussée de Vannes) veut contraindre les sieurs de Kaer et du Garo à « faire les lices des combatanz en la ville de Vennes, en champ clos, quant le cas y échet », et aussi à « faire le chaufaut, sège et ben » pour le duc ou ses lieutenants en son absence ; mais les prévôts ne se reconnaissent assujettis qu'à la première de ces obligations.

Au milieu du XV^e^ siècle, nous retrouvous un Pierre, seigneur du Garo, portant le titre de prévôt et *sergent* féodé de la cour de Vannes aux bailliages de Vannes et de Muzillac. Le seigneur du Garo, conjointement avec le seigneur de Kaer, est chargé d'y lever, au nom du duc, les « taux et rentes » dont il répond pour la somme de 200 livres monnaie ; le sieur de Kaer, de son côté, répond de la somme de 70 livres. Tous deux versaient le produit annuel de leur perception entre les mains du receveur ordinaire de Vannes ; mais ils étaient souvent en retard, et même, en 1453, le receveur avait saisi les biens du seigneur du Garo pour défaut de payement et l'appelait à comparaître devant la Chambre des comptes de Bretagne.

En 1455, Jehan du Garo, fils aîné de Pierre, lui succède dans la charge de prévôt et sergent féodé. Dès cette époque, les prévôts se faisaient habituellement remplacer dans leurs fonctions par un simple sergent, particulièrement pour la « cueillette » des taux et rentes du duc ; mais ils n'avaient garde d'en abandonner les bénéfices, au nombre desquels il faut compter la moitié des amendes infligées à ceux qui n'avaient pu payer les dites rentes aux termes accoutumés. Il paraît toutefois que ces bénéfices commençaient à perdre de leur importance, au moins pour les prévôts de Vannes, si nous en jugeons par les plaintes adressées, en 1477, au duc François II par Jehan du Garo, plaintes qui donnèrent lieu à une nouvelle enquête dans laquelle sont relatés des faits qui ne manquent pas d'intérêt.

Pendant toute la première moitié du xv^e^ siècle (1399-1457), les ducs Jean V, François I et Pierre II avaient fait leur résidence ordinaire à Vannes et aux environs ; il en était résulté qu'un grand nombre des maisons de la ville et des faubourgs, habitées par les officiers et gens de cour, avaient été pendant longtemps exemptes de rentes et d'amendes. L'éloignement de la cour, après la mort du duc Pierre, n'avait pas été moins préjudiciable à la levée des impôts : une partie des maisons avait été abandonnée, une partie tombait en ruines ; celles qui étaient restées habitées l'étaient par des « gens de plus petite valleur qu'elles ne soulloient estre deparavant. » La ville n'était plus fréquentée que par des « estrangiers de divers estas, tant viateurs, marchans, gens de guerre, gens de court que gens misérables et pauvres personnes. » Aussi les rentes ne se percevaient plus qu'avec une extrême difficulté ; autrefois il suffisait, le premier jour des mois d'août et de janvier, de « mectre et asseoir une table couverte de tappiz » au-devant d'une maison « ou carrefort de Mainegnèvre » (aujourd'hui place Main-Lièvre) ; on venait y apporter les rentes dues au duc en la prévôté de Vannes[1] ; mais, depuis plus de trente ans, ledit « tablier » n'avait pas été « assis » ; et les commis du prévôt étaient contraints d'aller

[1] Cette curieuse façon de recueillir les impôts en plein air était générale à Vannes au xv^e^ siècle ; l'enquête provoquée par le sieur du Garo nous apprend qu'à la même époque, à l'instar du « tablier du duc, » il y avait aussi le tablier de l'évêque, que le receveur des Régaires (juridiction temporelle de l'évêque) faisait dresser près de l'église Notre-Dame-du-Mené, et là, ce receveur, « assis en une chère, appelait tous ceux qui devaient les rentes dudit Régaire à les venir payer audit tablier. »

tendre la main de maison en maison et de porte en porte. Le nombre de ceux qui ne payaient point était considérable, et il n'y avait aucun moyen de recours ; si encore il eût été permis au prévôt de lever les rentes aussitôt après l'août, il lui aurait été facile, à défaut de payement, de saisir les récoltes ; mais on ne lui remettait les rôles des contribuables que longtemps après ; en outre, ces rôles portaient les noms d'une foule de gens étrangers et de passage, présents à Vannes au moment de la confection des états, que les commis du sieur du Garo ne pouvaient ensuite retrouver, et pour lesquels le prévôt demeurait néanmoins responsable. Enfin, la cour de Vannes avait établi dix ou douze sergents dans le même territoire où anciennement ceux des prévôts féodés avaient seuls le droit d'exercer ; cette innovation causait un grand préjudice au seigneur du Garo, dont elle restreignait les profits ; bien plus, le receveur ordinaire de Vannes ne voulait même pas le laisser jouir du « septième denier des taux » accordé par Pierre II. (Nous reparlerons plus loin de cette concession.)

Quant au gage particulier du seigneur du Garo, il avait également bien diminué de valeur, et on le comprendra sans peine après la lecture de cette partie de sa requête :

« Mesmes, combien que ès temps passés iceluy devoir sur lesdicts marchans forains de dix soulz par marchant eust acoustumé valoir de cent à deux centz livres par an et tant avoit acoustumé estre affermé, on fait et fait faire, puis vingt ans, à l'évesché de Vennes, pluseurs navires qui vont quérir et amener le vin des parties de Poitou, La Rochelle et ailleurs ou havre de vostre dicte ville de Vennes, et mesmes, quant les dicts marchans et navires d'estrangies parties sont arivés à l'antré de Morbihan, les marchans de vostre dicte ville, en deffraudant le dict devoir deu à cest dict suppliant et pluseurs aultres devoirs que les estrangiers doibvoint et dont lesdicts habitans de Vennes sont francs, vont ou leurs navires quérir lesdicts vins et les amenoint audict havre de Vennes, faignans les avoir esté quérir hors le pays, et aultres simulations ; à l'occasion de quoy la plus part dudict devoir est perdue ; auxi les marchans d'estrangies parties ont délessé et cessé de venir fréquenter et aporter vins en ceste dicte ville et forbourgs de Vennes ; pourquoy celuy devoir n'a valu et ne vault à présent que cent soulz monnoie par an. »

Malgré la différence de tarif, nous n'hésitons pas à reconnaître dans le « devoir » dont il est ici question l'ancien droit de bouteillage attaché à la prévôté féodée de Vannes, et qui, au xv^e^ siècle, était désigné le plus souvent sous le nom de *Poitenage,* parce qu'il était prélevé principalement sur des marchands de vin du Poitou. Or, non- seulement les habitants de Vannes se rendaient à l'entrée de la rivière, au-devant des marchandises amenées par les navires étrangers, ainsi qu'il vient d'être dit, fraude qu'on aurait pu réprimer; mais le commerce ayant beaucoup perdu de son activité depuis que les ducs avaient quitté le pays, un grand nombre d'habitants allaient, en réalité, chercher au loin les vins et autres denrées qu'on ne leur apportait plus. Dans les deux cas, la franchise dont ils jouissaient produisait le même résultat sur la recette de la prévôté.

Il ressort de tout ce qui précède qu'il n'y avait pas trop d'exagération dans les plaintes du seigneur du Garo, lorsqu'il prétendait que ses fonctions lui étaient « très-greveuses et sumptueuses à soustenir, » affirmant qu'il leur en avait coûté du leur, depuis soixante ans, à lui et à ses prédécesseurs, environ 1,000 livres monnaie, et qu'il leur en coûterait encore plus à l'avenir, si le duc n'y pourvoyait. En conséquence, il demandait le rétablissement de tous les droits qui avaient appartenu à son père, à son aïeul et à tous ses ancêtres, mentionnant d'une façon toute spéciale le payement des rentes et amendes « au tablier estant à la cohue de Vennes. »

Sur l'ordre du duc, le sénéchal de Vannes, après avoir vérifié les registres de la Chambre des comptes, procéda à une enquête (janvier 1478) dont tous les témoins confirmèrent la vérité des allégations du seigneur du Garo, attestant d'une part la diminution des revenus de la prévôté, de l'autre la multiplicité des charges qui n'en continuaient pas moins de peser sur elle.

Nous avons tout lieu de croire que justice fut faite et qu'on s'efforça de rendre à l'office du prévôt féodé toutes ses anciennes prérogatives. Mais la chose était difficile ; on ne détruit pas aisément des abus qu'une longue tolérance a laissés s'implanter, et le seigneur du Garo ne devait pas tarder à en faire l'expérience. Sur ses instances, le sénéchal de Vannes avait ordonné que, suivant l'ancienne coutume, le prévôt ou son commis pourrait « dresser le tablier du duc » au carrefour Main-Liève pour y recevoir les rentes après bannie. Or, il advint que, le premier jour d'août 1479, le seigneur du Garo, accompagné de sergents et de notaires, après avoir fait

dresser la table et bannir, s'était assis gravement pour attendre les contribuables, lorsque plusieurs particuliers se présentèrent en tumulte et lui demandèrent de quel droit il agissait ainsi, qui il était, etc., ajoutant qu'ils n'obéiraient point et ne payeraient pas les rentes, « ainçois luy disoint en parolles despiteuses et en forme de menaces qu'ilz le feroint bien aller de huys en huys pour les recevoir, et qu'ilz ne daingneroint aultrement les poyer. » Et, comme quelques autres personnes apportaient leur argent, ces individus s'en emparèrent en les injuriant, se moquant du prévôt et « faisant grant cry, bruit et scandalle, » au mépris du duc et de son autorité.

On comprend qu'après de semblables scènes, les prévôts féodés ne furent pas souvent tentés de venir faire en personne la cueillette des rentes ; ils déléguaient volontiers à des commis ce périlleux honneur. C'est ainsi que le seigneur du Garo était remplacé, en 1483 et 1485, dans le bailliage de Vannes, par un sieur Jehan d'Auray, moyennant un salaire de 20 livres monnaie ; en 1497, dans le bailliage de Muzillac par Nicolas Le Barbier, sergent de la cour de Vannes. Cette substitution de personnes était loin d'améliorer la situation, et les plaintes allaient leur train. Ecoutons, par exemple, celles de Nicolas Le Barbier au sujet des rôles qui lui avaient été remis ; il y trouve taxés quantité de gens qui n'auraient point dû l'être et dont il n'y a rien à tirer. Indépendamment des gentilshommes, des gens d'office, des religieux de l'abbaye de Prières, du templier de Carentoir, du prieur de la Gresle, des gens qui étaient morts, des inconnus, des détenus en prison, des endettés, de ceux qui avaient éprouvé quelque perte pour cause d'incendie, il signale, et nous ne pouvons résister au désir de signaler avec lui, de « povres paillarts qui n'ont rien et vont à l'aumosne ; » un « povre meschant paillart excomunié et interdit le plus du temps ; » d'autres « qui n'ont pas trétouz vallant ung grain de blé à l'ocasion de la gresle qui fut naguèrez en leur quartier ; » un autre qui « n'a pas de pain à déjuner ; » un « povre home de guerre qui n'a guèrez de bien ; » un « povre bastard ; » un « povre maistre d'escolle qui ne tient riens prouchement ; » des « furtiffs ; » etc. Pourrait-on trouver de nos jours des demandes en dégrèvement plus agréablement exprimées ? Le sieur Le Barbier requérait donc que ces diverses taxes lui fussent rabattues de son compte, et, pour cette fois du moins, le sénéchal de Vannes y consentit.

A cette époque (fin du xv^e^ siècle), et cela dura jusqu'au milieu du xviii^e^ siècle, trois seigneuries se partageaient l'exercice de la prévôté féodée dans la sénéchaussée de Vannes : celles du Garo, de Kaer et de Bavalan ; nous avons déjà cité le seigneur de Kaer ; le seigneur de Bavalan apparaît dans l'enquête de 1478 comme sergent féodé du bailliage de Muzillac, conjointement avec le seigneur du Garo. Voici dans quel ordre ces trois prévôts exerçaient : les fonctions du seigneur de Kaer ne s'étendaient que sur le bailliage de Vannes, celles du seigneur de Bavalan que sur celui de Muzillac ; seul le seigneur du Garo avait les deux bailliages dans son ressort et y fonctionnait alternativement, de telle sorte que la charge des deux autres prévôts se trouvait suspendue de deux années l'une.

Un titre du mois de mars 1543, encore relatif à la seigneurie du Garo et toujours extrait des mêmes archives, nous renseigne d'une manière positive sur la condition des prévôts et sergents féodés au milieu du xvi^e^ siècle. C'est une déclaration faite devant un commissaire du dauphin Henri II, duc de Bretagne, par demoiselle Guyonne de Keraudren, dame de Lannouan, veuve de Jehan de Kermeno sieur du Garo, des droits et charges de Claude de Kermeno, son fils mineur, en qualité de prévôt et sergent féodé de la cour de Vannes. Il est tenu d'assister aux plaids généraux de ladite cour, en personne ou par procureur spécial, de faire les ajournements, plègements, arrêts, oppositions, exécutions, bannies et appropriements d'héritages, et autres exploits concernant l'office de sergent, dans la ville et aux faubourgs de Vannes ainsi qu'au bailliage de Muzillac ; il partage ces fonctions avec les seigneurs de Kaer et de Bavalan de la manière indiquée ci-dessus. Il est également tenu de faire la recette des taux et rentes du duc, qu'il verse entre les mains du receveur ordinaire de Vannes, même de payer l'exécution des criminels condamnés à être pendus ou étranglés en la justice patibulaire et de fournir les exécuteurs. Comme rémunération, il a les profits des exploits qui le regardent exclusivement, le septième denier des taux et amendes, la somme de 4 livres 4 sous monnaie pour sa peine de recueillir les rentes du duc, plus la somme de 10 sous monnaie sur chaque marchand étranger déchargeant au port de Vannes, devoir appelé de *Poyteinnage*. En achevant cette déclaration, la mère du seigneur du Garo ajoute que l'office de prévôt est pour eux une grande charge, qu'ils offrent même de

l'abandonner si on ne leur rend justice en empêchant plusieurs sergents du bailliage de Vannes d'exercer à leur détriment.

Enfin, une dernière pièce du dossier nous apprend qu'en 1594, René de Kermeno, seigneur du Garo, sur requête qui lui est faite de payer des frais d'exécution criminelle, déclare ne pas savoir ce que c'est que cette « servitude » (reconnue cependant formellement en 1543), et devoir renoncer à tous ses droits de prévôt féodé plutôt que de s'y soumettre ; il était, du reste, continuellement en procès avec le receveur de Vannes.

En résumé, la charge de prévôt et sergent féodé avait, comme la plupart des charges; ses obligations et ses avantages ; sans vouloir comparer les uns aux autres, nous ferons remarquer que, malgré tant de récriminations si fréquemment renouvelées , quelque lourdes que parussent des fonctions qu'ils menacèrent tant de fois d'abandonner, les seigneurs du Garo ne les conservèrent pas moins, de leur propre volonté, tout le temps que dura cet office, à savoir pendant quatre ou cinq siècles. Nous pourrions en dire autant de la plupart des prévôtés féodées, qui ne furent négligées par leurs possesseurs qu'à l'époque où elles n'existaient plus que de nom. Que doit-on en conclure, sinon que les ennuis de la charge étaient largement compensés par ses bénéfices ? Nous voyons, d'ailleurs, les prévôts constamment préoccupés de réduire les premiers et d'augmenter les seconds ; ils se laissèrent même entraîner, sous ce dernier rapport, à de coupables abus. Un titre de la Chambre des comptes de Nantes, transcrit par dom Morice, relate les plaintes portées, en 1405, par Jehan Le Voyer, seigneur de la Clarté, contre les exactions des sergents féodés de la cour de Rennes ; ils se faisaient payer pour les ajournements en justice, levaient des taxes plus fortes que celles qui avaient été imposées, pressuraient les paroisses, directement et par leurs clercs, etc. Les Constitutions des ducs Jean V (1420) et Pierre II (1451 et 1456) prouvent que ces abus étaient devenus généraux ; les prévôts s'appliquaient d'une part à frauder leur seigneur, de l'autre à vexer les vassaux dans l'étendue de leur bailliage, exigeant d'eux du blé à l'août, du vin à la vendange, des poules au carnaval, des œufs à Pâques, de l'argent au premier jour de l'année ; ce fut bien pis lorsque les prévôts, dédaignant de servir en personne, « ayant, comme dit Hévin, quelque honte d'aller faire des exploits et d'être aux plaids la verge

de sergent à la main, » abandonnèrent leurs fonctions à des commis, ou affermèrent leurs sergentises au plus offrant et dernier enchérisseur. Quelques-uns, pour refus de service, avaient vu saisir leur gage, au moins temporairement; d'autres l'avaient aliéné; d'autres enfin l'avaient laissé usurper ou amoindrir par négligence ou par calcul, et s'emparaient de ce prétexte pour couvrir leur retraite ou leurs exactions. Afin d'obvier à ce dernier inconvénient, il avait été ordonné que les sergents féodés privés de leur gage retiendraient pour leur salaire la septième partie des recettes faites par eux pour le seigneur (c'était ce qu'on appelait le « septième denier ») ; ce salaire fut bientôt accordé à tous les prévôts indistinctement, et même beaucoup d'entre eux en profitèrent pour commettre de nouvelles concussions que les ordonnances des ducs ne parvinrent pas à réprimer entièrement.

Nous avons suivi les prévôts féodés de la sénéchaussée de Vannes, et particulièrement les seigneurs du Garo, jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle ; ce que nous en ayons dit peut s'appliquer, à quelques variantes près, à tous les prévôts de la Bretagne. Tous avaient à remplir des obligations analogues ; tous avaient reçu à l'origine un fief ou gage consistant soit en terres, soit en droits spéciaux, comme celui de bouteillage du seigneur du Garo. Hévin cite le privilége dont jouissaient, en 1541, les sergents féodés de la sénéchaussée de Rennes de lever en cette ville, aux trois jours de marché de chaque semaine, certains devoirs sur le sel, sur le gruau et sur les boulangers, et aussi de prendre sans payer dans la même ville les chevaux, charrettes et harnais nécessaires pour conduire les condamnés aux lieux où ils devaient être exécutés, avec les licols et autres cordages indispensables pour l'exécution.

Ce dernier article rappelait, il est vrai, une triste charge dont l'un des sergents de Rennes voulait précisément se dispenser, au XVII^e^ siècle, comme avait fait le seigneur du Garo en 1594, et c'est ce qui donna lieu à la Consultation d'Hévin. On comprend la répugnance que devait inspirer aux prévôts cette lugubre mission, et les efforts qu'ils tentèrent pour s'en affranchir ; elle semble cependant avoir été longtemps l'une des attributions exclusives de la petite noblesse : ainsi un aveu rendu au roi, en 1550, par le baron de Malestroit nous apprend que, lorsqu'un criminel était condamné à être pendu à la justice patibulaire à quatre poteaux de ladite baronnie, située près le grand chemin de Malestroit à Rochefort, les sieurs

du Couëdic-au-Voyer, du Clyo et de Lexier, vassaux (et peut-être prévôts féodés) de la seigneurie de Malestroit, étaient obligés, personnellement ou par procureurs nobles, d'assister à cheval à l'exécution, tenant chacun une verge blanche à la main, et de conduire le « cryme, » accompagné de ses parents, depuis la porte de la prison jusqu'au « Chêne-au-Voyer » près ladite justice ; c'était ce qu'on appelait le « devoir de voyer, » parce qu'il consistait à *faire la voie* au-devant des condamnés. Mais les prévôts n'avaient pas toujours des missions aussi désagréables à remplir ; signalons, par exemple, la suivante que nous trouvons mentionnée dans une déclaration fournie, en 1542, à messire René, vicomte de Rohan, comte de Porhoët, par demoiselle Françoise de Callac, dame de la Touche, déclaration extraite des archives de la seigneurie de Callac en Plumelec : Le sieur de Remungol, prévôt et sergent féodé de cette seigneurie, « est tenu et obligé, à chacune venue de chacune damme de Callac, que premier qu'elle vendra audict lieu de Callac, aller en son pourpoinct et chausses closses, abillé en gentilhomme, à une lieue loign dudict lieu de Callac, au-davant de ladicte damme, la saluer le bonnet en sa main, se clyner le genoil à terre, prandre son cheval par la bride, l'amener et conduire comme gentilhomme audict lieu de Callac ; et, ce faict, les habillementz et acoustrementz de ladicte damme, jucques à la chemisse, sont et apartiennent audict de Remugol, et tant habillementz de corps que de cheval et harnoays. » Un aveu postérieur (1600) ajoute aux accoutrements de la dame ses bagues et joyaux, et aux harnais du cheval la « haquenée » elle-même ; il relate, en outre, que, toutes les fois que le sieur de Remungol se rendra au château de Callac pour prendre les ordres du seigneur au sujet des exploits de justice et ajournements à faire, non-seulement il sera remboursé de ses dépens, mais il « se soira à la seconde table, comme l'un des gentilshommes de ladite maison, » etc.

De même que la sénéchaussée de Vannes, toutes les autres sénéchaussées royales étaient divisées en bailliages où nous trouvons, encore en exercice au XVII^e^. siècle, des prévôts féodés dont le nombre varie, ainsi que celui des bailliages. Mais le temps et les modifications administratives résultant de l'assimilation de la Bretagne au reste de la France ont apporté quelques changements à leurs attributions et amoindri considérablement leur importance. Toujours assignés à comparaître aux plaids généraux, ils y viennent produire leurs

comptes, fournir leurs rapports, recevoir des instructions pour tout ce qui concernait les testaments, les usurpations, les contrats, l'entretien des routes et des ponts, etc. ; de plus ils sont tenus d'assister aux processions du Saint-Sacrement. Quoique siégeant dans leurs bailliages, ils font défaut le plus souvent, et se laissent condamner à une amende ou à la saisie temporaire de leurs fiefs ; parfois ils délèguent des commis ou des sergents royaux non féodés, mais ils finissent bientôt par ne plus commettre personne, et ne se distinguent plus, au XVIII^e^ siècle, que par le nom de *sergents prévôtaux* ou *bailliagers* des autres sergents royaux auxquels ils abandonnent complétement leurs offices.

A l'exemple des sénéchaussées royales, les juridictions seigneuriales avaient aussi leurs bailliages et leurs prévôts féodés investis des mêmes fonctions que les sergents du duc ou du roi, gens nobles et de distinction, détenteurs de fiefs en vertu desquels ils devaient le service de sergentise, qui consistait principalement dans la cueillette des rentes et amendes de la seigneurie. Nous avons parlé de la prévôté de Callac ; les Constitutions de Jean V et de Pierre II concernent, d'ailleurs, aussi bien les sergents des seigneurs que les sergents ducaux ; nous aurons donc peu de chose à ajouter relativement aux prévôts de seigneuries. Leurs bailliages étaient, en général, plus petits que ceux des sénéchaussées; quelques-uns ne s'étendaient que sur une paroisse et même sur une portion de paroisse. Souvent les prévôts féodés du duc ou d'un seigneur remplissaient aussi l'office de sergent auprès des seigneurs inférieurs ; mais alors ils recevaient de ceux-ci un salaire particulier. Dans les seigneuries où il n'y avait pas de prévôt, les rentes étaient perçues par les principaux vassaux à tour de rôle.

Avant de nous séparer des prévôts et sergents féodés, disons quelques mots d'une autre charge également *fieffée*, qui n'est point sans rapports avec la leur, et dont nous connaissons au moins un exemple, grâce aux archives déjà signalées d'une illustre maison, nous voulons parler de la *sénéchalie* ou sénéchaussée féodée héréditaire de Rohan. L'existence de cette charge est constatée dès le XIII^e^ siècle, mais il y a doute relativement aux premiers titulaires. Ogée, à l'article *Saint-Gonneri* de son *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, cite la famille Le Sénéchal, devenue plus tard Le Sénéchal de Carcado ; mais d'autre part, à l'article *Molac*, il désigne les anciens seigneurs de ce nom comme sénéchaux

féodés de Rohan, ayant reçu pour gage la terre même de Molac. Entre ces deux familles, qui semblent issues l'une et l'autre de celle de Rohan dont elles avaient les armes, et qu'une alliance finit par réunir au XVIII^e^ siècle, la confusion est permise; toutefois, si le nom de *Sénéchal*[1] peut faire pencher la balance en faveur de la première opinion, il est néanmoins avéré que la sénéchaussée de Rohan ne cessa, depuis le XIV^e^ siècle, d'appartenir aux seigneurs de Molac. C'est en qualité de sénéchal féodé que Jehan de la Chapelle, baron de Molac, rendit aveu, en 1450, au vicomte de Rohan; un état des affaires de la vicomté, en 1553, renferme cette indication : « Il n'y a à Pontivy (siége principal de ladite vicomté) qu'un sénéchal à robe courte, qui est monsieur de Molac, *sénéchal féodé.* » Ogée s'étend avec plaisir sur les attributions civiles et militaires des sénéchaux en général, et du sénéchal de Rohan en particulier; nous nous bornerons à résumer celles-ci rapidement : Le sénéchal portait la bannière du vicomte, lorsque ce dernier allait à la guerre, et, en son absence, il commandait la noblesse du pays; en temps de paix, il avait le privilége exclusif de juger les vassaux de la vicomté et d'établir des lieutenants dans toutes les juridictions du ressort. Les biens et les droits honorifiques qu'il avait reçus des seigneurs de Rohan étaient considérables ; indépendamment de son fief, il avait sa part des taxes et amendes, des tailles et aides, des fermes et baillées, et de tous les revenus de la seigneurie. « Quand le vicomte tenait sa cour et ses plaids généraux, il était obligé de lui servir le premier plat et le premier coup de vin qu'il demandait; mais, lorsqu'il avait bu, le sénéchal prenait la tasse, qui lui appartenait de droit, de même que toutes les barriques de vin destinées à la provision du seigneur, quand elles étaient vides jusqu'à la barre. Toutes les peaux des animaux qui entraient dans la cuisine du vicomte appartenaient aussi au sénéchal, à l'exception de celles des daims, qui étaient réservées pour quelques officiers de la dame de Rohan. » Comme on le voit, les bénéfices de la charge l'emportaient de beaucoup sur ses obligations; aussi ne sera-t-on pas étonné d'apprendre qu'en 1641, la duchesse Marguerite de Rohan remboursa à messire Sébastien de Rosmadec, baron de Molac, l'office de sénéchal « féodé, héréditaire et réel, » moyennant la somme de 36,000 livres tournois.

[1] Il existe beaucoup d'autres exemples de noms de famille rappelant le souvenir d'un titre d'office, comme Le Prévost, Le Voyer, Le Bailli, etc.

C'était du moins mourir avec un éclat que durent envier les prévôts féodés; ceux-ci, au contraire, s'éteignirent tristement, laissant à peine derrière eux, à la fin du XVIII^e^ siècle, le souvenir de leur nom. Les bailliages appelés aussi à cette époque *départements*, continuèrent cependant de subsister comme circonscriptions financières. Tandis que le fouage, la capitation et les autres impôts directs étaient perçus par les soins des communautés de ville et par les fabriques ou *généraux* des paroisses rurales, divisées à cet effet en *frairies*[1], pour être versés entre les mains de receveurs spéciaux et du trésorier des Etats de Bretagne, les bailliages, qui correspondaient alors assez exactement, pour le nom et pour l'étendue, à nos cantons actuels, servaient principalement à la levée des impôts indirects appelés *devoirs* et *billots*, et que percevaient de nombreux commis sous la surveillance de directeurs et de fermiers généraux. La lutte permanente de ces commis contre le peuple rappelle d'une manière frappante d'une part les vexations des anciens prévôts, de l'autre les résistances que ces derniers avaient éprouvées dans l'exercice de leurs fonctions.

La question de l'impôt en Bretagne a fourni et fournirait encore matière à de curieuses études ; les Bretons ont de tout temps manifesté à son égard la plus profonde répugnance, sous quelque forme qu'il se présentât, et, pour s'en affranchir, ils ont souvent appelé la mort, comme le bûcheron de la fable, et l'ont envisagée avec plus de courage. L'histoire de Bretagne fourmille de faits à l'appui de cette assertion. C'est l'horreur de l'impôt qui engendra dès le IX^e^ siècle, la révolte de Nominoé contre la domination des Francs ; c'est elle qui souleva plus tard, à diverses reprises, la Bretagne tout entière indignée de la violation de ses priviléges expressément réservés cependant lors de l'annexion de cette province à la France. Les désordres auxquels donna lieu la perception du droit sur le papier timbré sous le gouvernement du duc de Chaulnes, désordres à peine réprimés par les « penderies » que la plume de M^me^ de Sévigné a rendues célèbres, la conspiration de Pontcallec et son terrible dénoûment, les luttes à main armée qui constamment accompagnaient les fraudes sur le tabac et sur les boissons, malgré les peines sévères édictées contre les coupables, étaient autant de pro-

[1] Nous avons essayé de démontrer, dans l'Introduction du *Dictionnaire topographique du Morbihan*, que la frairie était, en effet, une division plutôt financière qu'ecclésiastique.

testations sanglantes contre l'impôt considéré, à tort ou à raison, comme vexatoire et exagéré. A côté de ces scènes tragiques s'accumulaient de jour en jour les récriminations plus calmes, mais non moins significatives, de toute une classe de contribuables réclamant sa part des exemptions et des priviléges, jusqu'au moment où il lui fut enfin permis, dans ses cahiers de doléances, de pousser un cri suprême en faveur de la répartition plus équitable de l'impôt.

ROSENZWEIG,
Archiviste du Morbihan.

On nous communique le document suivant, que nous croyons intéressant de publier, à cause des noms d'une dizaine de familles nobles du pays de Soule, en Basse-Navarre, dont les généalogistes se sont très-peu occupés. C'est une procuration de la noblesse du pays chargeant le sieur de Berterrèche, d'aller défendre ses priviléges auprès de l'intendant de Guienne en date du 22 janvier 1696.

« Aujourd'huy vingt-deuxiesme du moys de janvier mil six cens quatre vingts seize, en l'assemblée de la noblesse du pays de Soule, tenue au parquet de Licharre, et duement convoquée par le sieur d'Oyhert, scindic de la noblesse, en laquelle ont assisté MM. de Bellachéraute, de Belaspet, d'Urrutie, de La Salle de Gotein, d'Oyhert, d'Urrutigoity, de La Salle de Saint-Etienne, de Jaureguisahar de Mendittе, de Balosegau, d'Arthez, de Valdin, de Jaurigohen et de Bereterrèche. Ledit sieur d'Oyhert, ayant représenté que ladite noblesse, contre un contract que nous avons passé avec le Roy, qui est la coutume de ce païs, art. 1 et 2, selon lesquels nous somes examps de capitation, outre cela on nous a capité au delà de nos forces. Le tiers état prétend la rendre contribuable aux neuf cens livres que le roy demande aux habitans de Soule pour le franc aleu. Ladite assamblée, après mure délibéraon a député ledit sieur de Bereterreche vers monseigneur de Besons, intendant de Guienne, pour le supplier de nous obtenir de sa maiesté une examption de cette capitation, du moins vouloir modérer la taxe à six livres, attendu que la noblesse de Soule ne possède pas fief ni château, et de ne nous comprendre pas avecq le tiers estat au franc aleu, pour ces raisons contenues aux mémoires qu'on luy a baillés. Ladite assemblée a promis de payer audit sieur député ses frais, journées et vacations et a fait les obligations, soubmissions, renontiations et serement en cas requis et accoutumé. Dont et du tout acte a esté octroyé et de ce que lesdits sieurs de l'assamblée ont signé.

(Signé :) « BELASPET. »

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

GRANDS BAILLIS

DU COMTÉ ET DUCHÉ D'ALENÇON.

La plus grande partie des écrivains fixe à 1203 ou 1204 l'établissement des baillis royaux en Normandie, à la suite de la conquête de cette province par Philippe-Auguste. Odolant Desnos s'attache à prouver que les ducs de Normandie avaient établi des baillis longtemps avant la condamnation de Jean, roi d'Angleterre, duc de Normandie. Brussel fixe leur établissement vers l'an 1155. Houard, dans ses Traités sur les lois françaises et anglo-normandes, est de l'avis de Brussel. Voici les principales raisons qu'Odolant Desnos met en avant et qui semblent concluantes :

Guillaume le Conquérant, devenu maître de l'Angleterre, s'exprime ainsi dans une de ses lois aux Anglais : *Proce vicecomites et aldermanni, et præpositi et* BALLIVI *et ministri nostri melius etc.....* Ce n'est pas la seule loi qui fasse mention des baillis; on pourrait en citer plusieurs autres.

Dès lors une baillie était une portion d'une vicomté confiée à un officier nommé *bajulus, baillistre, gardien* [1].

Henri Ier ayant usurpé le trône d'Angleterre et ayant réussi plus tard à chasser de la Normandie son frère aîné Robert, accorda à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives un charte adressée : *Omnibus baronibus,* BALLIVIS *et vicecomitibus et omnibus fidelibus.* Aux

[1] La Basse-Normandie était alors partagée en quatre grands comtés : le Bessin, le Cotentin, l'Hyesmois et l'Avranchin.

moines de Saint-Evroult, le même duc confirma leurs possessions *in tota* BALLIA *de Molins et Bonmolins*. Il existe encore un très-grand nombre de monuments du règne de Henri II dans lesquels les baillis sont mentionnés. On ne peut donc douter un seul instant de leur existence avant 1203 ou 1204.

Robert Wace, chanoine de Bayeux, les mentionne aussi dans son *Roman de Rhou* :

Tant y a plaintes et querelles
. . . . . .
. . . . . .
Tant y a prévost et bédiaux,
Et tant *baillis* viez et nouveaux,
Ne paons avoir pax une hore [1].

En définitive, on peut consulter la *Neustria pia*, le *Monasticon anglicanum*, la *Gallia christiana* et les grands *Rôles des Eschiquiers de Normandie*, par Léchaudé d'Anisy.

Il résulte de ceci, comme nous le disions plus haut, que, sous les ducs de Normandie, on se servait du mot *bailli* pour désigner un officier du prince qui avait la régie et l'administration d'une portion de son domaine, avec une juridiction qui ne s'étendait, comme celle des prévôts, que sur des causes de peu d'importance, ou sur des affaires ayant rapport au domaine qu'ils étaient chargés de régir en qualité de lieutenants du vicomte. Le prévost et le bailli étaient en outre tenus de rendre des comptes de leur administration.

Philippe-Auguste et ses successeurs donnèrent plus d'étendue à la juridiction des baillis, en leur attribuant une partie des fonctions des sénéchaux qui furent supprimés, ainsi qu'une partie de celles des vicomtes. Ce roi semble aussi avoir établi une baillie par diocèse : *Baillivus noster illius diocesis.*

La juridiction des baillis s'étendait sur plusieurs vicomtés ; elle fut qualifiée du nom d'*assise,* et devait se tenir de deux mois en deux mois sur les terres du roi et jamais sur celles des prélats ou des barons.

Le bailli chargeait un *sergent d'épée de semondre* un certain

[1] On trouve aussi à l'époque de Robert II Courte Heuse, duc de Normandie, Engilbert, bailli d'Alençon.

Dans sa Collection de Jurisprudence, au mot *Bailli*, Denisart est aussi d'avis que les baillis furent créés vers la fin du x^e^ siècle par les comtes et ducs, qui se croyaient souverains de leurs fiefs. (Tom. I et III des *Décisions nouvelles.*)

nombre de *chevaliers glebés et de sages hommes*, suivant l'importance des affaires. Tous étaient tenus de se rendre au chef-lieu de la châtellenie ou de la sergenterie désignée par le bailli. S'il s'agissait d'un record de patronage, l'évêque devait s'y rendre accompagné des chevaliers et ecclésiastiques qu'il avait désignés lui-même sans la participation du bailli.

Les guerres ayant plus tard forcé la noblesse de s'absenter, elle saisit ce prétexte pour se dispenser d'assister aux assises.

Les baillis eux-mêmes devaient être d'anciens chevaliers ou des gentilshommes, uniquement occupés à la profession des armes; aussi ignoraient-ils les formalités de la procédure. La probité et la droiture dictaient leurs jugements qui se rendaient alors avec beaucoup de promptitude. La Normandie fut partagée en sept ressorts : quatre pour la Haute-Normandie, trois pour la Basse, à Caen, au Cotentin et à Alençon. Ces ressorts portaient le nom de *baillies*. Ce ne fut que sous le roi Jean qu'on les appela *bailliages*.

Les baillis furent longtemps amovibles : on les changeait tous les ans, ensuite tous les trois ans. Ils ne cessèrent d'être révocables à la volonté du prince, que lorsque Louis XI rendit leurs offices perpétuels par son ordonnance de 1467, en déclarant qu'à l'avenir aucun officier ne pourra être destitué que pour *forfaiture décrétée*.

Ces fonctions étaient peu lucratives, car les baillis d'Alençon reçurent d'abord vingt sols par jour, et même par la suite ils n'en reçurent que la moitié. Leurs fonctions étaient donc à peu près honorifiques, vu le nombre et l'importance des affaires dont ils étaient chargés. Peu à peu nos rois diminuèrent leurs attributions, ne leur laissant que l'office de rendre la justice; enfin ils furent réduits à ne juger qu'à charge de l'appel et par provision jusqu'à concurrence d'une somme très-modique.

Louis XII ordonna qu'ils fussent gradués. Enfin, les États d'Orléans leur portèrent le dernier coup, en 1560, en arrêtant que les baillis et sénéchaux[1] seraient gentilshommes, âgés de trente ans au moins, et adroits aux armes pour conduire la noblesse, l'administration de la justice devant uniquement demeurer à leurs lieutenants.

A cette époque, comme le fait remarquer le président Hénault, la robe et l'épée commencèrent à devenir deux états distincts.

[1] Généralement, ces officiers de judicature étaient appelés *baillis* dans les provinces du nord de la France, et *sénéchaux* dans celles du midi; leurs attributions étaient identiques.

Charles IX et Henri III ordonnèrent aussi que les baillis, les sénéchaux et leurs lieutenants seraient tous de robe courte[1].

Les baillis ne conservèrent au siècle dernier, de leurs nombreuses et anciennes prérogatives, que le droit de convoquer et de commander l'arrière-ban de leurs bailliages, de présider l'assemblée des trois états de leur ressort, enfin la préséance, la voix honoraire et non délibérative, lorsqu'ils occupaient le siége de leur bailliage. Dans ce dernier cas, ils devaient être revêtus de leurs habits de cérémonies. Dans les représentations publiques, ils se faisaient précéder par leurs chapelains ou lieutenants et par des sergents à masse. On les appelait alors Grands Baillis ou Baillis d'épée.

Philippe-Auguste, devenu maître de la Normandie, y établit des baillis royaux, comme il avait fait dans ses autres domaines dès 1190. Milon de Lévi était bailli du Cotentin en 1204. Aucun document ne donne les noms d'autres baillis dans les autres parties de la Normandie; mais il est probable que ce prince en établit partout en même temps.

En 1206, fut tenue en l'église de la Place de Sées, sur les terres du comte d'Alençon, une assise dans laquelle le bailli n'est pas nommé, mais il y a tout lieu de supposer que c'était :

I. Barthélemy Dreue ou Drocon, qui tint sous la présidence de Sylvestre, évêque de Séez, diverses assises en 1209, 1212, 1216, 1222.

Les baillis ne changeaient donc pas tous les trois ans. Et ajoutons que la baillie originairement appelée de Sées s'étendait depuis la Sarthe et le Sarthon, à Saint-Cénery, jusqu'au lieu de Breteuil. Verneuil et ses dépendances en faisaient partie.

II. Barthélemy de Roye dut succéder à Dreuë ; il était grand-chambrier de France sous Philippe-Auguste et sous saint Louis. Il maria sa fille Alix à Jean IV, depuis duc d'Alençon. Barthélemy de Roye mourut après 1236, et fut enterré dans l'abbaye de Joyanval qu'il avait fondée en 1221. Ainsi que presque tous les seigneurs de son temps, il ne savait ni écrire ni signer.

III. Berruyer de Borron lui aurait succédé avant 1227 ; à cette époque, Guillaume du Perche, évêque de Châlons, ayant cédé le comté du Perche à Louis VIII, roi de France, Borron vit s'augmenter sa baillie de cette riche province.

[1] C'est-à-dire gentilshommes de nom et d'armes.

Il paraît ensuite avoir été bailli de Rouen en 1231 et 1234.

IV. Guillaume de Verbreye ou de Verbrevie (en latin *de Verbreya*), tenait les assises du roi dans la ville d'Alençon en 1240. Le même bailli tint, le lundi après la fête de Saint-Michel 1243, les assises à Essey ; il paraît les avoir tenues au même lieu en 1250 ; mais cela se concilie peu avec ce qu'on rapporte de son successeur.

V. Guillaume de Voisins aurait, suivant Brussel, dans le *Nouvel examen de l'usage général des fiefs*, rendu compte de la baillie pour les années 1249 et 1253.

Il était bailli de Rouen en 1258.

VI. Geoffroy Descrinolles, bailli d'Alençon, fut choisi au mois de mars 1255, avec Robert Pichart, comme arbitre d'un différend entre Jacques de Château-Gontier et de Nogent-le-Rotrou, et les religieux de Saint-Denis de Nogent, ordre de Cluny, au sujet de droits d'usage. Ce bailli était chevalier.

VII. Julien de Perronne, chevalier, était pourvu en 1256 de cette baillie dont il rendit compte.

Dès l'année suivante, il aurait été bailli de Rouen.

VIII. Juan Trinquebore rendit compte de la baillie d'Alençon pour l'année 1258, et fut nommé avec le bailli de Gisors pour tenir le département en l'année 1260. On ignore si Trinquebore occupait encore cette baillie en mars 1268, époque où saint Louis donna à Pierre, son cinquième fils, les comtés d'Alençon et du Perche en apanage. Par suite de cette donation, la baillie fut très-réduite ; car Verneuil, Moulins, Bonmoulins, Sainte-Scholasse, Glos, Lyre, Rugles, La Ferté-Fresnel, Laigle, Saint-Evroult, ne faisaient pas partie de l'apanage.

IX. Jean de Chevreuse, clerc, second fils de Hervé, seigneur de Chevreuse, fut d'abord bailli d'Orléans, puis de Verneuil. Le comte d'Alençon étant mort, et Philippe le Bel ayant acquis le comté de Chartres en 1286, en forma une baillie. Il y a tout lieu de supposer, d'après divers actes, que Chevreuse réunissait les baillies de Chartres, Verneuil, le Perche et Alençon. Il rendit cependant compte séparément du comté de Chartres et de la seigneurie d'Alençon, en 1288 et 1290. Philippe de Valois réunit à l'apanage d'Alençon et du Perche, Moulins, Bonmoulins, Trun et autres terres,

X. Pierre dit Hamin prenait le titre de bailli d'Alençon et du Perche; il fit, en 1309, le dimanche après la Saint-Rémy, le partage d'une portion de la forêt de Bourse et de la Noe de Saint-Paul-le-Vicomte. Il fut bailli de Chartres jusqu'en 1311. Les baillies de Chartres et d'Alençon paraissent de nouveau avoir été réunies en 1315 dans la personne de Gautier de Saint-Amour.

XI. Pierre Honoré, sans doute le même que le précédent, tenait les assises à Alençon en 1310.

Philippe de Valois ayant eu en apanage les comtés d'Anjou et du Maine, obtint de son père qu'il lui cédât Pierre Honoré pour l'établir bailli dans ces provinces. Il rendit, en cette qualité, un jugement au Mans le 23 janvier 1318.

XII. Gautier de Saint-Amour, chevalier, fut établi par le comte de Valois, bailli d'Alençon et de Chartres.

XIII. Samsé de la Tour tenait les assises d'Alençon le jeudi après le dimanche où l'on chante *Oculi mei*, de l'année 1317. Il y est qualifié de bailli d'Alençon et du Perche, et était en même temps bailli de Chartres.

XIV. Robert Goceaume, bailli d'Alençon et du Perche, paraît avoir été bailli de Chartres de 1317 à 1319. Il confirma aux bourgeois de la Roche-Mabille les droits qu'ils avaient dans la forêt d'Ecouves. Le comte d'Alençon paraît avoir suspendu Goceaume de ses fonctions pour abus, ou l'avoir appelé ailleurs pour affaires importantes.

XV. Robert Fontaine, bailli d'Alençon et du Perche, accorda en 1321 un bref de justice au chapitre du Saint-Sépulcre de Caën pour se procurer le paiement de 40 sols de rente sur ses héritages situés paroisse de Vimont, contre Nicolas de Rupierre, écuyer, seigneur du lieu et de Vimont.

XVI. Robert Gocéaume avait repris l'exercice de la baillie d'Alençon et du Perche en 1321. Il tint les assises à Trun le mardi après Notre-Dame de mars et dans la même ville le lundi avant l'Ascension 1322.

Par suite du testament du comte de Valois, le bailli réunit Essey, Moulins et Bonmoulins, qui semblent avoir été distraits de la baillie en 1312.

XVII. Hue d'Avoise, seigneur d'Avoise, avait été vicomte d'A-

lençon, puis garde de la baillie de Mortagne, Essey, et Bonmoulins. Il fut établi bailli d'Alençon et du Perche. Malgré le testament de Charles Ier, son fils aîné n'en fit pas moins de nouveaux partages à ses frères et sœurs le 3 avril 1326. Charles eut le comté d'Alençon, la vicomté de Trun, les terres de Cotentin, Moulins et Bonmoulins, les châtellenies de Mortagne et de Mauves. Louis le plus jeune eut le comté de Chartres, Châteauneuf, Champront, Senonches, Sainte-Scolasse, Glapion, Nogent-le-Rotrou, Bellou-le-Trichard, Ceton, et peut-être Verneuil. Mahaud eut en jouissance Bellème et la Perrière.

XVIII. Goceaume reprit alors les fonctions de bailli d'Alençon et de la partie du Perche qui formait le partage de Charles II. Il tint les assises à Alençon en 1326, à Trun le mercredi après la Saint-Barnabé 1331.

XIX. Pierre ou Jean Ailgembourge ou Altembourge vit sa baillie augmenter par suite de la mort de Louis d'Alençon, comte de Chartres. Philippe de Valois l'aîné, étant parvenu au trône de France, réclama la succession de son jeune frère, et pour indemniser Charles II, lui donna pour les posséder en *union* et *accroissement de pairie* les terres de Sainte-Scolasse, Glapion, Verneuil, Châteauneuf, Senonches, Champrond, Bellou-le-Trichard, Céton et Nogent-le-Rotrou.

Altembourge tint les assises à Alençon le samedi avant Pâques fleuries 1342[1] [2].

XX. Robert le Tempier ou le Temps, était bailli d'Alençon et du Perche, lorsque Marie d'Espagne, veuve de Charles II, tué à la bataille de Crécy, fit réformer les forêts des comtés d'Alençon et du Perche pour s'opposer aux empiétements et droits d'usage des riverains. Le Tempier, Adam Bardilly et Nicolas de la Vente en furent chargés et rédigèrent un procès-verbal connu sous le nom de livre de Marie d'Espagne ou de livre vert.

XXI. N... Touelle, bailli d'Alençon et du Perche, tenait les assises à Trun le lundi après la Saint-Hilaire de l'an 1350.

[1] C'est probablement un membre de cette famille qui fut bailli des exemptions dans le Maine, la Touraine et l'Anjou, de 1377 à 1391. Cauvin écrit Ailgembourse. (*États du Maine*, par Ch. Cauvin, p. 116.)

[2] En mai 1343, Pierre Ailgembourse tenait les assises de Trun en qualité de bailli d'Alençon et du Perche. (*Comté d'Alençon*, par Mannoury.)

XXII. Jean Boullet avait remplacé, dès la fin de la même année, le précédent bailli tant à Alençon qu'au Perche. Il devint aussi souverain capitaine des forteresses du comté d'Alençon.

Les Anglais menaçant d'assiéger Alençon après la bataille de Poitiers, Boullet fut obligé de faire raser en 1357 le prieuré de Saint-Eutice nommé par corruption Saint-Ysiges ainsi que le reste du faubourg où il était situé. L'année suivante, il fit encore raser l'Hôtel-Dieu situé alors au Champ du Roi.

Ce bailli abandonna tous ses emplois pour accompagner en Angleterre Pierre d'Alençon désigné par le traité de Brétigny pour être un des otages du roi Jean.

XXIII. Étienne Sauzer, bailli d'Alençon et du Perche, fut un des seigneurs qui assistèrent le 21 juillet 1361 au conseil tenu à Alençon, dans lequel Charles III rendit à Bertrand du Guesclin la seigneurie de Sens mouvante de celle de Fougères en Bretagne.

XXIV. Jean Boullet reprit ses fonctions avant la fin de 1362, et remplissait encore les fonctions de bailli d'Alençon et du Perche le 12 septembre 1369.

XXV. Hue ou Henri Regnard, secrétaire de Pierre, comte d'Alençon, fut établi bailli d'Alençon et du Perche. Il joint parfois à ce titre celui de *bailli d'Exmes* qui devint apanage de Robert d'Alençon par suite d'un échange fait en 1370 avec Charles V.

Regnard tenait les assises de Trun le 9 juillet 1370. Il fonda une chapellenie dans l'église de Toussaint de Mortagne et y fut inhumé.

XXVI. Jean Le Conte était secrétaire de Pierre II et devint bailli d'Alençon. Robert, comte du Perche, étant mort en 1377, le Perche, Exmes et Caniel revinrent au comte d'Alençon et furent réunis à la baillie. En qualité de bailli il rendit à Alençon un jugement en 1378 et tenait les assises en cette ville le 17 octobre 1384 [1].

Jean Le Conte fut la tige d'une maison qui a fourni un grand nombre de branches qui se sont hautement alliées.

XXVI. Jean Garin fut pourvu vers 1405 des offices de bailli d'Alençon et Exmes et peut-être du Perche. Il reçut au mois de no-

[1] Jean Le Comte, bailli d'Alençon, tenait les assises d'Argentan le 5 décembre 1384. (*Comté d'Alençon*, par Mannoury.)

Il comparaît aussi aux échiquiers tenus à Alençon en 1396, en 1402 et en 1406.

vembre 1391 un aveu rendu par Huë d'Avoise qui l'établissait un des quatre francs de la forêt d'Écouves.

Garin était encore bailli au commencement de 1406.

XXVIII. Guillaume Beauvoir sur lequel il n'y a que des renseignements incomplets, collationna en qualité de bailli d'Alençon les titres de l'abbaye du Pré (sans date). Cette famille changea par la suite son nom en celui de Beauvais.

XXIX. Jean Le Sage, bailli d'Alençon, du Perche et Exmes, tenait les assises le 17 juillet 1792. Il visa les titres de l'abbaye de Lonlay le 29 septembre 1400.

Le Sage était encore bailli en 1407 [1].

XXX. Guillaume le Diacre prenait le titre de bailli d'Alençon, du Perche et d'Exmes dès la fin de 1407. Il était d'une famille noble des environs de Verneuil.

Jean Ier se déclara pour la maison d'Orléans à la suite de l'assassinat du duc d'Orléans. Ses états devinrent alors le théâtre d'une lutte sanglante.

XXXI. Jeanon Richard, qualifié de noble, remplit quelque temps la place que Le Diacre était obligé d'abandonner pour le service du prince.

Richard ne serait donc qu'un bailli *commis* provisoirement par le bailli en titre.

XXXII. Guillaume le Diacre avait repris les fonctions de bailli d'Alençon et d'Exmes lorsque le comté d'Alençon fut érigé en duché-pairie par Charles VI.

Le 10 juillet 1414, il rendait un jugement en faveur de l'Hôtel-Dieu d'Alençon.

XXXIII. René Ailgembreuse [2], bailli d'Alençon et du Perche, tenait les assises à Alençon en 1414.

Il paraîtrait encore commis par Le Diacre et plutôt son lieutenant que bailli en titre.

XXXIV. Thomas Allaire ou Alaire après avoir été lieutenant

[1] Bauvais et Le Sage paraissent n'avoir été baillis d'Alençon que par intérim.

[2] Ce René Ailgembreuse doit être du même nom que celui dont nous avons parlé plus haut. L'orthographe de ce nom varie continuellement.

général, devint bailli d'Alençon et d'Exmes. Il avait commencé par être lieutenant du bailli à Argentan. Il tenait les assises le 11 septembre 1415 [1].

On croit qu'il est mort à Azincourt [2].

XXXV. Guillaume Drant était bailli d'Alençon vers la fin de 1415.

Les détails historiques manquent complétement à cette époque par suite des troubles occasionnés par la division des maisons d'Orléans et de Bourgogne, ainsi que par l'invasion anglaise qui survint peu après.

XXXVI. Rolland Leyntalle, seigneur de Harford, chevalier anglais, fut établi à cette même époque [3] bailli d'Alençon, du Perche, d'Exmes et de Saint-Sylvain.

Henri IV d'Angleterre le chargea quelque temps après de faire le dénombrement des habitants du pays d'Alençon [4].

Leyntalle avait été en l'absence de Jean Talbot nommé capitaine d'Alençon. Le 3 novembre 1420, il fut destitué de cette place et de celle de bailli. Les motifs en sont inconnus [5].

XXXVII. Thomas de Montagu, comte de Salisbury, paraît avoir été nommé par Henri IV d'Angleterre pour remplir les fonctions de bailli d'Alençon et d'Évreux : « De constuendo Thomem comitem sarum locum tenentem ballivorum d'Évreux et d'Alençon excepto dominio Damfront [6]. » (*Rôles gascons, français et normands*, p. 268.)

XXXVIII. Jean Herpelley ou Harpelay, écuyer, désigné dans les titres de l'Hôtel-Dieu d'Alençon sous le nom de Herpelasse,

[1] Odolant Desnos écrit cependant qu'il aurait tenu les assises d'Exmes comme lieutenant général jusqu'en 1416.

[2] Thomas Allaire était fils de Robert Allaire, maître des eaux et forêts de Normandie en 1378.

[3] A la fin de l'année 1417.

[4] Il fut encore désigné en 1418 comme plénipotentiaire pour les Anglais, afin de traiter de la paix avec le Dauphin, régent du royaume. (*Mém. sur Alençon*, par O. D., IIe vol., 7, 9, 11.)

[5] Rolland Leyntalle avait épousé Marguerite, fille de Fitz-Alain, comte d'Arondel, qui avait eu la tête tranchée en 1393, et d'Elisabeth de Bohun.

[6] Nous ne pouvons nous expliquer cette nomination qu'en supposant que Leyntalle n'était plus bailli depuis longtemps. Le bailli suivant fait surgir la même réflexion.

rendit au mois de janvier 1420 un jugement en faveur de l'Hôtel-Dieu de cette ville.

On ignore la cause qui bientôt après fit passer Herpelley à la baillie de Cotentin. Il assista au siége de Meaux et était lieutenant du duc d'Exeter, oncle du roi.

En 1423 et 1424, il comparut aux échiquiers tenus à Rouen en qualité de bailli d'Évreux. On le reverra à Alençon, ce qui fait supposer qu'il n'était bailli que par commission.

En 1430, on le trouve bailli du Cotentin pour la seconde fois.

XXXIX. Guillaume Hudleston, écuyer, fut établi bailli d'Alençon soit par le roi d'Angleterre, soit par le comte de Clarence.

Les Français ayant défait l'armée anglaise à Baugé, mirent le siége devant Alençon; il y a tout lieu de supposer qu'ils le prirent, car Salisbury n'osa secourir cette forteresse, ayant trouvé l'armée française trop nombreuse. Le bailli suivant dont le nom est essentiellement français le fait encore supposer.

XL. Jean Chenel prenait le titre de bailli d'Alençon et du Perche dans un jugement qu'il rendit en faveur de l'abbaye de Perseigne. Alençon paraît être rentré sous la domination anglaise avant le 21 juin 1421. Le comte de Salisbury avait sans doute repris cette place pendant que le régent faisait le siége de Montmirail au Perche ou du château Gallardon dans le pays Chartrain.

XLI. Guillaume Gladat ou Glacedure ou encore Glacidas, écuyer, reçut ordre du roi d'Angleterre, le 8 octobre 1421, de faire publier que ceux qui auraient à se plaindre d'infraction à la trêve de Bretagne eussent à s'adresser aux conservateurs à Pontorson.

Gladat fut appelé comme bailli d'Alençon à l'échiquier tenu à Rouen en 1423, il prenait aussi le titre de bailli d'Exmes.

XLII. Jean de Montgommery[1], chevalier, sire de Maulevrier, de Malmains, d'Ambrières et de Saint-Aubin, prenait dès 1423 le titre de bailli d'Alençon, du Perche et d'Exmes. Il paraîtrait avoir été nommé par le nouveau roi Henri VI.

[1] Montgommery : *D'azur, à trois fleurs de lis d'or.*

Cette famille ne paraît pas descendre régulièrement des fameux sires de Montgommery, qui possédèrent les seigneuries d'Alençon et des pays voisins, quoique cependant ils se prétendissent une branche cadette des anciens comtes d'Alençon passés en Angleterre avec Guillaume.

Montgommery plus occupé des affaires militaires que du soin de rendre la justice résida peu dans le bailliage d'Alençon. Il avait nommé Le Rouillé son lieutenant général.

XLIII. Jean Herpelley que nous avons vu bailli d'Alençon en 1420, reparaît pour la seconde fois et alors qualifié de chevalier et décoré de l'ordre de la Jarretière.

Jean, duc de Bethford et d'Alençon, ayant rétabli par ses lettres du 25 février 1424, les religieux de Perseigne dans tous leurs biens, y qualifie Herpelley de bailli d'Alençon et des pays conquis au Maine.

Herpelley passa peu après au bailliage de Caen où il exerçait encore en 1429 et 1432. On le trouve aussi au siége de Pouancé en 1431.

XLIV. Guillaume Gladat devint pour la seconde fois bailli d'Alençon et d'Exmes. Il exerçait en 1426 et dans un acte passé aux assises d'Essey le 16 janvier 1427, il est qualifié de *honoré écuyer*. Il assista au siége d'Orléans en 1428 et fut un des généraux anglais qui s'y signalèrent le plus, car il était *d'un haut courage plein de toute tyrannie et orgueil*. La Pucelle ayant donné l'assaut aux Tourelles qui étaient confiées à sa garde, il s'y défendit avec valeur; mais en voulant passer du boulevard aux Tourelles, il tomba dans la Loire et s'y noya ou fut tué.

XLV. Pierre Garluc succéda à Glacedure et tenait en personne les assises d'Alençon en 1430. Il y rendit un jugement en faveur de l'Hôtel-Dieu.

XLVI. Robert Harlène, seigneur de Beaumont-le-Richard par don de Henri V, exerçait l'office de bailli d'Alençon au commencement de 1431.

Verneuil avait été distrait du bailliage d'Alençon et Philippe Halle, anglais, en était bailli.

E. de Courtilloles.

(*La suite prochainement.*)

LES FIEFS DE LA BRESSE

(*Suite* *)

CHAFFAUT, commune de Saint-Etienne-du-Bois. Fief avec maison forte, démembré de la seigneurie de Saint-Etienne et donné en partage à Jean de Musy, chevalier, qui en fut le premier seigneur, et testa le 1er avril 1365. Son fils, appelé aussi Jean, ne laissa qu'une fille, Isabeau, mariée en 1458 à Antoine de Vaugrineuse, damoiseau, qui fut son héritier. Chaffaut resta dans la famille des Vaugrineuse jusqu'à Louis, père d'Antoinette de Vaugrineuse, laquelle épousa, en 1511, Alexandre d'Arlos, seigneur de la Servette. Les héritiers d'Alexandre d'Arlos le possédèrent jusqu'en 1638, époque de la mort de Claude d'Arlos, écuyer, qui le donna par testament à Lucresse de Vidart, sa femme, laquelle le fit entrer dans la maison de Vallerot, en convolant en deuxièmes noces avec Claude Vallerot, seigneur de Flamarens.

CHALLES, commune de Bourg. Seigneurie en toute justice, avec château bâti vers 1306, par Pierre de Challes, qui en fut le premier seigneur. Pierre de Challes, IIe du nom, son petit-fils, ne laissa qu'une fille qui le porta en mariage à Hugonet de Rossillon, damoiseau. François, fils d'Hugonet, ne laissa aussi que deux filles. A Jacquemette, l'une d'elles, échut la seigneurie de Challes, dont elle donna l'usufruit, en 1407, à Pierre de Bouczat, son mari, et la nue propriété à Jeannette, sa sœur, femme de Sibuet de Virieu, chevalier. Marie de Virieu la porta en dot, en 1475, à Jacques de Loriol, chevalier, dans la famille duquel elle resta près de cent ans. Saisie et vendue sur Jean-Philibert de Challes, abbé d'Ambronay, évêque de Maurienne et de Bourg, cette terre fut adjugée à Charles de Varax, qui la céda, le 14 juin 1574, à Philibert de Malyvert, seigneur de Conflans. Remise en adjudication quelque temps après, elle fut acquise par Claude de Briord, seigneur de la Serra, qui la rétrocéda à la famille de Malyvert, à laquelle elle resta jusqu'au 13 septembre 1643, que Claude-Antoine de Malyvert, l'aliéna à Marie Ollier de Nointel, femme de Ferdinand de la Baume, comte de

* Voyez 5e liv., mars 1870, p. 116.

Montrevel, dont les héritiers acquirent, le 17 avril 1683, les droits qu'y pouvaient prétendre François et Hyacinthe de Malyvert. En 1789, Challes était encore dans la maison de la Baume-Montrevel. Le château fut rebâti deux fois : en 1503, par Jean de Loriol, et en 1645, par la comtesse de Montrevel.

Champollon, commune de Saint-Jean-le-Vieux. Petit fief avec château, possédé en 1672 par Adrien de Champollon.

Champremont, commune de Rigneux-le-Franc. Fief avec maison forte, possédé en 1206 par Guy de la Palu, chevalier, et en 1268, par Guillelmine de Montchalion. A la fin du xv^e^ siècle il appartenait à la famille Granget. De cette famille, il passa, vers 1686, à Gabriel Vernat, seigneur de Bellegarde, puis aux de Maréchal de Courteville.

Chanay (Le), commune de Pont-de-Veyle. Fief avec maison forte, inféodé vers 1350, par le comte Verd de Savoie à Amé de Macet, chevalier, dont les héritiers le possédèrent jusqu'à Petremand de Macet, mort en 1460, qui le laissa à Béatrix, sa sœur, femme d'Antoine de Lay, seigneur du Chatelard en Dauphiné. Claudine de Lay le porta en dot, en 1479, à Bernard de Montjouvent, dont les descendants en jouissaient encore à la fin du xvii^e^ siècle. Le Chanay passa depuis aux comtes de Pont de Veyle, qui l'aliénèrent en 1739, à dame Elisabeth-Thérèse-Marguerite Chevalier, veuve de Charles-Louis-Frédéric Kadot, et femme en deuxièmes noces de Charles-Louis de Pressac de Marestan, qui le possédait en 1789.

Chanay-Feillens (Le), commune de Dommartin-de-Larenay. Fief avec maison forte, possédé en 1320, par Hugues de Feillens, vidame de Genève. Ses descendants le conservèrent jusqu'à Louis de Feillens, qui le laissa à Pierre, fils d'Antoine de Moyria, lequel le vendit, le 24 novembre 1556, à Octavien Cochet, bourgeois de Bagé, dont les héritiers l'aliénèrent le 29 mars 1564, à Pierre de la Gelière, seigneur de Cornaton. Pierre de la Gelière mourut sans enfant. Louise, sa sœur, recueillit sa succession et vendit le Chanay, le 25 février 1579, à Laurent de La Cour, garde des Monnaies des ducs de Savoie, et à Philiberte Maréchal, veuve de Philibert Duclos, contrôleur au fort Saint-Maurice de Bourg. Par son testament daté du 18 août 1591, Laurent de La Cour légua sa part à Philiberte

Maréchal, qui fit donation de la totalité, le 22 juillet 1592, à Jean-Philibert Duclos, son fils aîné. Cette terre passa depuis à la famille Giraud de Montbellet, qui en jouissait en 1789.

Chandée, commune de Vandeins. Seigneurie avec château fort, construit vers 1270, par Hugues de Chandée, qui en fut le premier seigneur. Elle resta dans la famille de Chandée jusqu'à Claude, baron de Montfalcon, qui la légua à Marie, sa sœur, femme de Pierre de Feillens. Ce legs fut annulé. Claudine de Rougemont, veuve de Claude, obtint, pour ses reprises dotales, la terre de Chandée qu'elle transmit à Balthazard de Rougemont, son neveu, lequel la laissa à Hugues, son frère, seigneur de Pierreclaux, dont la postérité en jouissait au milieu du XVIIe siècle. La seigneurie de Chandée fut depuis acquise, en titre de baronnie, en 1683, par Claude de la Coste, baron de Brandon. Jeanne Huguette de la Coste, par son mariage avec Jacques de Beaurepaire, chevalier, la fit entrer dans la famille de Beaurepaire, qui la possédait en 1789.

Chanes, commune de Beligneux. Fief démembré de la baronnie de Pérouges, et vendu, le 13 mai 1763, au prix de 2,120 livres, par François-Balthazard de Toquet de Montgeffon, à Pierre de Montherot, écuyer, qui en jouissait en 1789.

Chareiziat, commune de Saint-Etienne-du-Bois. Fief avec moyenne et basse justice, possédé en 1378 par Guillaume de Malaval, chevalier. Marie de Malaval le porta en dot, en 1473, à Pierre d'Arlos, seigneur de la Servette. Il passa depuis aux familles Vuillard, Perret et de la Cottière. Cette dernière en jouissait en 1789.

Charme (La), commune de Montrevel. Maison noble dépendant du comté de Montrevel et possédée au commencement du XVIIe siècle par Guillaume, bâtard de la Baume.

Chassagne, commune de Crans. Seigneurie en toute justice, partie en Dombes, partie en Bresse. Possédée de tous temps par les abbés du lieu. La justice s'étendait sur les terres de Bécerel, de Monthugon et de Rébé, et depuis 1749, sur les paroisses de Crans, Rigueux-le-Franc et Samans.

Chassagne (La), commune de Neuville-sur-Renon. Seigneurie avec basse justice, possédée en 1400 par Jean d'Estrées, chevalier, qui la vendit, en 1412, à Etienne Burdet, dont les héritiers l'alié-

nèrent à Jacques de Carion, vivant en 1470. Antoine de Carion la céda, le 23 novembre 1563, à Jean-Philibert de Sachins, qui la remit, vers 1570, à Etienne Gonard, seigneur du Bioley. Elle passa successivement depuis à Françoise Bachet de Meyzériat, à Charlotte de Brie, à Françoise de Cajot-Burnans, à la famille de Joly de Choin, et enfin à celle de Garron de la Bévière, qui en jouissait en 1789.

Chassaigne, commune de Confrançon. Maison forte possédée en 1272 par Antoine de Saint-Cyr. Agnès, sa fille, la porta en mariage à G. Rebutin, chevalier, qui en fit hommage, en 1280, à Amé de Savoie, mari de Sibille de Bagé.

Chassipol, commune de Saint-Benigne. Fief possédé en 1634 par la famille de la Bévière, et en 1789 par celle de Loriol.

Chateau-Roux, commune de Dompierre-de-Chalaronne. Fief déjà uni à la seigneurie de Baneins au commencement du XVII^e^ siècle. A cette époque, le château fort était ruiné. Il n'en restait plus qu'une poype et ses fossés.

Chateauvieux, commune de Saint-Martin-du-Mont. Seigneurie avec château fort, possédée d'abord par les comtes de Savoie, puis cédée, en 1280, à Hmbert IV, sire de Thoire-Villars, qui l'inféoda peu de temps après, en toute justice, à Humbert de Luyrieux, chevalier, dont la fille Gillette la porta en dot à Jean de la Gelière, lequel en fit rebâtir le château, vers 1300. Gillette de la Gelière, fille et héritière de Jean, épousa Pierre de la Grange, seigneur du Saix, dont elle n'eut que deux filles. Guye, l'aînée, femme d'Humbert de la Palu, eut en partage la seigneurie de Châteauvieux, qu'elle vendit en 1358, à Aimon de Coucy, chevalier. Cette terre resta dans la famille de Coucy jusqu'à Louis de Coucy, qui la légua, en 1583, à Anne de Rochechouart, sa mère. Elle passa depuis par alliance aux familles de Vienne et de la Vieuville. Barthélemy-Gueston, conseiller du roi et trésorier de France, l'acquit, le 25 janvier 1662, et la fit ériger en comté, le 15 mai suivant. En 1697, il la donna en faveur de mariage à Anne, sa fille, femme de Paul Gayot, écuyer, dont les descendants en jouissaient en 1789.

Chatelard (Le), commune de Saint-Remy. Seigneurie avec moyenne et basse justice. Le château en fut bâti vers 1280, par

Bérard de Lyonnière, chevalier, qui le vendit en 1295, à Pierre de Saint-Oyen, damoiseau, lequel prit et transmit à ses descendants le nom de Châtelard. Cette terre resta dans sa famille jusqu'à André du Châtelard, père de Louise, femme de Jean du Breul, seigneur de l'Ile. De la famille du Breul elle passa successivement par alliances en celles de Montferrand, de Valernod et de Muzard.

Chatelet, commune de Saint-Etienne-du-Bois. Fief en toute justice, avec maison forte, puis baronnie. Cette terre fut remise par voie d'échange, en 1285, par Amédée IV, comte de Savoie, à Hugues de Chandée, chevalier, dans la famille duquel elle resta jusqu'au mariage de Béraude de Chandée avec Jean de Varax, seigneur de Longmont. Les enfants de ces derniers la cédèrent, en 1397, à Hugonin de Chandée, leur cousin, dont les descendants l'aliénèrent à Alexandre d'Esquinavoya, baron de Pimorani, lequel la donna, en 1576, à Jean-Philibert de Moyria, baron de Châtillon-de-Corneille. Claude de Moyria, gendre et héritier de Jean-Philibert, vendit le Châtelet à Jean Desbordes, écuyer. Les descendants de ce dernier le firent ériger en baronnie en 1766, et le cédèrent l'année suivante à Christophe-François Nicolau, seigneur de Montribloud, qui le remit en 1783, au comte de la Baume-Montrevel, lequel en fut le dernier baron.

Chatenay, commune de Chanoz-Châtenay. Seigneurie en toute justice et avec château fort, possédée originairement par des gentilshommes du nom et armes de Châtenay. En 1306, Pierre de Châtenay, chevalier, reçut confirmation de la justice moyenne et basse d'Amédée, comte de Savoie. Cette terre passa de cette ancienne famille à celle de Bouvens, qui la vendit, en 1448, à Sibued de Feilleins. Amé de Feilleins l'aliéna, en 1516, à Jacques I de Monspey, chevalier. Jacques II de Monspey acheta, en 1573, du comte de Pont-de-Veyle et de Châtillon, la haute justice, et obtint, quelque temps après, du duc de Savoie, l'érection en baronnie de sa terre, que Louise, sa fille unique, porta en dot à Pierre de Seyturier, seigneur de la Verjonnière. Des de Seyturier, la baronnie de Châtenay passa en la maison de Garron, d'où elle ne sortit plus, par l'acquisition qu'en fit, le 10 avril 1649, Jean Garron, conseiller du roi.

Chatillon-les-Dombes, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Trévoux. Très-ancienne et très-puissante seigneurie possédée

dès le commencement du XIe siècle par une famille qui en portait le nom. Vers la fin de ce siècle, la souveraineté en fut aliénée aux Enchaîné de Montmerle. Robert l'Enchaîné la donna, vers 1101, à Humbert de Beaujeu. En 1228, par le mariage de Sibille de Beaujeu, elle passa à Renaud de Bagé, et depuis, en 1272, à Philippe de Savoie, qui jeta les fondements des fortifications de la ville que les habitants achevèrent en 1321. Après la mort de Philippe de Savoie, la terre de Châtillon échut à Amé IV, comte de Savoie, son neveu, dont les successeurs la conservèrent jusqu'en 1535, qu'elle fut conquise avec la Bresse par François Ier. Henri II, après l'avoir aliénée, en 1555, à Etienne de la Forge, écuyer, la restitua, en 1559, au duc Emmanuel-Philibert de Savoie, qui l'érigea en comté, le 26 juin 1561, et la remit à Jean-Louis de Costa. Après la mort de ce dernier, arrivée en 1564, le comté de Châtillon passa à Christophe d'Urfé, dont les héritiers l'aliénèrent, en 1615, à François de Bonne de Lesdiguières, maréchal de France. La duchesse de Créquy, sa fille, le vendit le 7 décembre 1645 à Gaston d'Orléans, père de Mlle de Montpensier, qui le rendit patrimonial dans sa maison. De 1757 à 1776, ce comté fut engagé à Camille-Louis Perrichon, seigneur du Tremblay.

Chatillon, commune d'Etrez. Fief avec château, possédé en 1602 par la famille de la Bévière, et en 1789 par M. Martinot.

Chatillon-la-Palu, canton de Chalamont. Seigneurie en toute justice avec château fort, possédée en 1213 par Guy de la Palu, dans la famille duquel elle resta, transmise à la fin du XIIIe siècle de la branche de Châtillon en celle de Jarnosse, jusqu'à Jean de la Palu, mort ne laissant que deux filles dont hérita Claudine de Rye, leur mère. Claudine de Rye fit unir la seigneurie de Châtillon à celle de Varambon, que le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, érigea en sa faveur en marquisat, le 9 mars 1576. A la mort de François de Rye, marquis de Varambon, le roi donna la terre de Châtillon-la-Palu à Gaspard de la Croix, comte de Castres, qui la remit à la veuve de François de Rye, le 24 mai 1641. Ferdinand de Rye la vendit, en titre de baronnie, le 25 décembre 1664, à Pierre Perrachon, seigneur de Saint-Maurice en Roannais, dont le fils l'aliéna, le 24 septembre 1718, à Pierre de Calabau de la Pape, dans la famille duquel elle se trouvait encore en 1789.

Chavamnes, commune de Chavannes-sur-Reyssouze. Seigneurie en toute justice et avec château, possédée originairement par des gentilshommes qui en portaient le nom. Les plus anciens connus sont Hugues de Chavannes, chevalier, vivant en 1152; Girard de Chavannes, aussi chevalier, vivant en 1180; Zacharie de Chavannes, vers 1190, et Henri de Chavannes, en 1213. Claudine de Chavannes, unique héritière de cette ancienne maison, porta cette terre en dot, le 14 avril 1541, à François de Mareste, écuyer, seigneur d'Apremont, dans la famille duquel elle resta jusqu'à Jean-Louis de Mareste, son petit-fils, dont la fille Angélique épousa, en 1648, Jean de Galand, écuyer. Elle fit retour vers 1730, de la famille de Galand à celle de Mareste et fut depuis divisée. Une part resta aux de Mareste jusqu'en 1789; l'autre passa successivement aux familles de Grippière de Montsimon, Vouty et d'Agrin.

M.-C. Guigue.

(*La suite prochainement.*)

Nous annonçons à nos lecteurs une publication nouvelle, destinée à mettre en lumière les souvenirs d'une de nos provinces, l'ancien Velay. L'Église, la Noblesse, le Tiers état y ont laissé des monuments précieux, que les nombreux et savants archéologues du pays réunissaient depuis longtemps déjà; les Tablettes se sont donné pour mission de les mettre à jour. Deux livraisons ont déjà paru. Nous en donnons le sommaire :

Introduction,	Ch. de la Fayette.
Le monastère de Vals, près Le Puy,	Fidel Fita.
Une histoire de voleurs au XIII^e siècle,	De Vinols.
Une lettre du vicomte de Polignac,	A. Lascombes.
Les chanoines pauvres de l'église N.-D. du Puy, d'après les chartes,	L'abbé Payard.
Siége de Craponne en 1163,	A. Jacotin.
Orfèvres du Puy,	H. Falcon.
Lettres de remission relatives à la Haute-Loire,	Aug. Chassaing.
Journal d'un bourgeois du Puy au XVII^e siècle,	E. Vissaguet.
Geoffroy de Pompadour,	Ch. Rocher.
Edit de novembre 1696. Son exécution dans le Velay,	De Lagrevol.
L'abbaye de Bellecombe,	Du Molin.

Les *Tablettes historiques de la Haute-Loire* paraissent le 1^er de chaque mois par cahier de quatre feuilles grand in-8° (48 pages), imprimées avec luxe sur beau papier teinté.

Prix d'abonnement : 13 fr. pour Paris et les départements. Pour les abonnements on peut s'adresser à la librairie historique de J.-B. Dumoulin.

DICTIONNAIRE

DE LA

NOBLESSE DE FRANCHE-COMTÉ

DE BOURGOGNE.

(*Suite* *.)

Cicon. — Seigneurs de Gevigney, Demangevelle, Bourguignon, Argilière, Richecour, Ranconières, Roches, Châtillon, Sauvagney, Nans, Valdahon, Chevigny, Nox, Vuillafans.

Les plus anciens titres qui parlent de la famille de Cicon datent de l'an 1080.

Odon de Cicon partit pour la croisade en 1202, et fut père de Geoffroy de Cicon qui s'empara de la ville de Carithènes, capitale de l'île de Négrepont. Geoffroy fut nommé seigneur de Carithènes et épousa la fille de Guillaume de la Roche duc d'Athènes et de Thèbes.

Les armes de Cicon étaient : *d'or à une fasce de sable.* Timbre : *un Maure.*

Alliances : Joux, Vaitte, Mauléon-la-Bastide Bourgogne, du Châtelet, Roucy, l'Allemand, Achey, Champdivers, Poitiers, Senailly, Mont-Martin, Mont-Saint-Ligier, Villersexel, Bessey, Saint-Vincent, la Roche d'Athènes, Aucelle, Moissy, Haraucour, Vergy, Vaucelle, Ray, Dinteville, Chevigny, Montby, Cusance, Blamont, Lobence, Vy, Haussonville, Grammont, Mandre, Abbans, Chavagny, Saint-Martin, Ougny, Saint-Ylie, Saux, Nant, Aros, Oyselet, Pierrefontaine, Avagni, Champagnole, Lambrey, Joinville, Taillant, Rimoncourt.

La maison de Cicon a formé les branches de Châtillon-Guyotte, Nant, Sauvagney et Vuillafans.

Le 19 septembre 1584, par-devant Mre François de Vergy, comte de Champlitte, eut lieu la « reprinse de fief et renouvellement de serment de fidélité, faict à Sa Majesté par noble seigneur Claude de

* Voyez 4e liv., avril 1870, p. 177.

Cicon, seigneur de Richecour, Gevigney, Mercey, etc., lequel tant en son nom que de dame Anne d'Achey, sa femme, qu'ils doibvent à cause d'un fourg bannal assis au lieu de Mercey, appelé le fourg du Mont, ensemble des droictures en déppendant, par eulx aultrefois acquis de damoiselle Bonne Belot, vefve de feu messire François de Mongenet, à son vivant procureur d'Àmont, meuvant et dépendant du fiedz de Sa Majesté à cause de son chasteaul et seigneurie de Jussey. » (Registre 23, folio 132.)

Le même jour eut lieu la « reprinse de fief et renouvellement de serment de fidélité faict à Sa Majesté par noble seigneur Claude de Cicon, seigneur de Richecour, Gevigney, Mercey, etc., qu'il doit à cause des biens et drois seigneuriaulx qu'il a es lieux de Jussey et Purgerot, dépendans du fief de Sa Majesté à cause de son chasteaul de Jonvelle. » (Registre 23, folio 133).

Le 8 novembre 1584, par-devant Mre François de Vergy, comte de Champlitte, eut lieu la « reprinse de fief et renouvellement de serment de fidélité faict à Sa Majesté par Henry de Villeneufve, capitaine pour Sa Majesté à Jonvelle comme procureur spécial et irrévocable de damoiselle Marguerite de Cicon, femme de noble seigneur Barnard de Colombier, seigneur d'Ougney, qu'elle doibt à cause de tout ce qu'elle a, tient et possède en ce comté de Bourgogne ès lieux de Corre, Bourbévelle, Ormoy, Ameuvelle et Jonvelle. » (Registre 23, folio 201.)

Le 10 juillet 1677 eut lieu « la reprise de fief faite à Sa Majesté entre les mains du duc de Duras, par Pierre Paris, procureur au parlement de cette province, fondé de pouvoirs de dame Anne Catherine de Cicon, veuve de noble François de Charles, comte de Mauléon, vivant chevalier, colonel d'un régiment de cuirassiers, et gouverneur bailli en Bassigny, des villages, territoires et finages de Mercey, Purgerot et Combeaufontaine, ainsi que des héritages, censes et rentes en dépendant, mouvant du fief de Sa Majesté à cause de son château de Jussey. » (Registre 28, folio 226, verso.)

Cinqcent. — Famille du ressort de Dôle. *D'agent au chevron renversé de gueules, accompagné d'un croissant d'azur en chef.*

Alliances : Ronchaud, Carmentrand.

Cinqfonds. — Jean Cinqfonds, conseiller du roy, notaire et secrétaire de la Chambre du conseil de Dijon. — *De gueules à cinq besans d'argent posés en croix.*

Cise. — Il est déjà question de cette terre en l'an 1200. Etienne d'Arbon ou d'Albon, seigneur de la Chaux des Crotenay, affranchit les habitants de Cise, le mercredi après la fête de saint Michel Archange, l'an 1356.

Le fief de Cise était un membre de la seigneurie de Montrivel, qui relevait à son tour de la baronnie de Nozeroy, en 1564.

Guillaume de Poupet, abbé de Balerne, était seigneur de Cise en 1583. Cette seigneurie passa à N... de Frémiot, son neveu.

C'est de Cise qu'est sortie la famille de Cise, d'Arbois, anoblie en 1467 et qui portait pour armes : *d'argent à deux bâtons noueux de sable, posés en sautoir.*

Citeaux ou Citel. — Citeaux ou Citel, famille établie à Salins dès la fin du XIII^e^ siècle.

Alliances : Belne, la Grange, Montrond, Ferroux, Palouset, Montagu.

Citey. — Citey seigneurs de Melecey, Mont, Corcelles, Pontamougeard, Corravillers, Desvouhier, la Résie, Busson, Magny, la Crolière, Fresse, Auxon, Pusy, Equevilley en partie, Pelousey.

Alliances : Charmoille, Amoncourt, Beaumotte, Achey, Vaudrey, Damas, Gautier, la Baume-Mont-Saint-Ligier, Armestot, Mandre, Friand, Igny, Saulx, Rougemont, Saint-Aubin. Armes : *De gueules à la bande d'or accompagnée de douze billettes de même* 3, 2 *et* 1 *en chef;* 1, 1, 2 *et* 2 *en pointe.* Timbre : *une tête d'aigle d'or.*

Le 13 août 1584, par-devant M^re^ François de Vergy, comte de Champlitte, eut lieu la « reprinse de fiedz et renouvellement de serment de fidélité faict à Sa Majesté par frère George de Maudre, commandeur de Pontaubert, procureur spécial et irrévocable de damoiselle Guillemette de Citey, dame dudit lieu, Melecey, Mont, Corcelles, Pontamougeard, Corravillers, Desvouhier, la Résie, Busson, Magny, la Crolière, Fresse, Auxon, Pusy, Equevilley en partie, quelle doibt à cause des justices, seignories, hommes, meix, maisons, rentes, censes, tailles, drois et héritaiges qui lui appartiennent ès lieux de Corravillers, Desvouhier, Belonchamps, la Goutte, la Résie, Busson, Magny, la Crolière, Fresse, Auxon, Pusy, Equevilley, Fresfaye, Pelousey, Corcelles, Citey, Mont et Pontamougeard, assis rière leurs districts et seignories, meuvans et dépendans du fiedz de Sa Majesté à cause de son comté de Bour-

gogne et aultrement ne le sçaurait spéciffier ny déclarer. » (Registre 23, folios 112, 113, 114, 115. Registre 24, folios 55, 56.)

La terre de Citey était une des seigneuries de la famille Pillot, en 1600.

Le 22 mars 1752 M. Claude Antoine de Saint-Vandelin acheta trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-douze livres la terre de Citey, et paya pour l'enregistrement du don de retrait féodal deux cent soixante-une livres treize sols quatre deniers. (Registre de la Chambre des comptes, folio 42.)

Signé au registre : Masson, Lachiche, Ducarroy.

Civa. — Charles Civa, marchand épicier, citoyen de Besançon. *De sinople à trois gerbes d'or* 2 *et* 1.

Civenne. — Hilaire Civenne de Dampierre. *D'azur à un pigeon d'or soutenu d'un croissant d'argent.*

Civria. — En 930, le comte Albéric légue Civria à l'église de Mâcon. Plus tard, cette terre seigneuriale donna son nom à une branche cadette de l'illustre maison de Coligny.

Les Coligny-Civria portaient : *De gueules à la fleur de lys d'or.*

De Civria sont issus les seigneurs chevaliers de Bourcia et de Nanc, en 1468.

Les alliances de la famille de Civria étaient : Lezay, du Tartre, Cornon, Dortans, Fétigny, Charnoz, de Prat, Beaupont, du Saix.

Messire Lenès, de Lyon, était seigneur de Civria en 1614.

Une partie de Civria fut possédée en 1733 par la famille de Branges.

Le 6 novembre 1584 eut lieu la reprise de fief faite à Sa Majesté, entre les mains de messire François de Vergy, comte de Champlitte, par Gaspard de Civria, seigneur de Bourcia, de la seigneurie de Bourcia, mouvant du fief de Sa Majesté, à cause de ses seigneuries de Montfleur et d'Andelot. (Registre 24, folio 91.)

Civry. — Seigneurie de la famille de Brancion, en 1583.

Cizolles. — *D'azur au chevron d'argent.*
Alliance : Cointet.

Clair de Neuret. — Le 5 août 1768, M. Clair de Neuret paya la somme de trente-une livres seize sols pour enregistrement de sa reprise de fief et du don de retrait féodal des terres et seigneuries

de la Demie. (Registre de la Chambre des Comptes, folio 171.) Signé au registre : Agnus de Rouffange, de Soye, Saget.

Clairvaux. — Clairvaux était autrefois le centre d'une vaste baronnie comprenant vingt-quatre villages. Plus tard, lorsque la baronnie de Saint-Sorlin fut formée, la seigneurie de Clairvaux ne se composa plus que de Clairvaux, Hautecour, Soucia, Thoiria, la Frasnée, Champsigna, Bissia, Soyria, Patornay, Boissia, Piételle et Saint-Maurice. Vingt-trois arrière-fiefs relevaient de cette seigneurie.

Voici la liste des seigneurs de Clairvaux :

Les sires de Cuiseaux, branche de la maison de Bourgogne.

Renaud de Cuisel, chevalier, 1131.

Ponce Ier de Cuisel, 1172.

Ponce II de Cuisel, part pour la croisade en 1189. Au mois de juillet 1227, Ponce II fait hommage de Mont-Saint-Sorlin, de ses maisons-fortes de Clairvaux et de Virechâtel, à Gaucher de Commercy, sire de Montrivel. Il avait épousé Laurence de Sennecey, dont il eut Hugues, Ponce III, Henri et Alix, épouse d'Amédée II, sire de Coligny et d'Andelot.

Ponce III de Cuisel, premier baron de Clairvaux, change son nom contre celui de Clairvaux. Il fut présent, l'an 1238, à la confirmation faite par Agnès, dame de Cuisel, en faveur de l'abbaye de Balerne, des biens qui lui avaient été donnés par Hugues, sire de Cuisel. L'an 1266, Etienne de Tramelay, chevalier, dit Bégoz, reprit de fief envers lui ce qu'il possédait à Séseria. Il laissa de N. de Commercy, fille de Guillaume de Commercy, sire de Châteauvilain et de Montrivel, Humbert, qui suit.

Humbert, sire de Clairvaux, Vertamboz, Mont-Saint-Sorlin, Charézier, etc., fit hommage en 1267 de la terre de Patornay à Laure de Commercy, veuve de Jean, comte de Bourgogne. Il reçut, l'an 1276, l'hommage d'Humbert, seigneur de la Tour-du-Meix. Il acquit, l'an 1287, pour le prix de 108 livres, le fief de Barésia de Jean de Vertamboz, damoiseau, fils de Roset de Binans. Jean de Châlon, sire d'Arlay, lui donna, l'an 1291, en accroissement du fief qu'il tenait de lui, ce qu'il avait à Crilla, Boujeailles et Saint-Mauris, provenant de la vente qui lui en avait été faite par Humbert de Chilley, écuyer. Il acquit, en 1292, de la maison de Rougemont, la mairie et vicomté de Besançon. Gaucher de Commercy, seigneur

de Montrivel, son oncle, lui fit don, l'an 1298, de la portion du fief de Saint-Mauris qui lui appartenait. Humbert d'Arlay lui rendit, l'an 1300, l'hommage de la moitié du château de la Rochette, et Griffon de l'Aubespin celui des terres de Séseria et Chavéria. Il assista, l'an 1303, au traité de mariage de Hugues de Châlon avec Béatrix de Viennois, et à la reprise de fief de la terre de Châteauvilain, faite par Gaucher de Commercy envers Jean de Châlon ; son sceau, apposé à cet acte, le représente à cheval, tenant une épée nue de la main droite, et de la gauche un écu chargé de trois chevrons avec un lambel à quatre pendants, le caparaçon du cheval couvert des mêmes armes. Il avait épousé Isabelle d'Avilley, qui mourut l'an 1296 et fut inhumée dans l'église de Clairvaux, en la chapelle Sainte-Catherine.

Etienne de Clairvaux, 1301.

Marguerite de Clairvaux, dame du Châtel de Joux, épousa en 1344 Jean, sire de Villersexel, de la maison de Faucogney. Elle transmit la baronnie de Clairvaux à ses fils Humbert et Aymon de Villers ; elle eut deux sœurs, l'une appelée Huguette de Clairvaux, abbesse de Châteauvilain ; l'autre, Nicole, femme de Hugues II, sire d'Usie. Elle eut, par le partage fait l'an 1312 avec Marguerite, par la médiation d'Odon de Thoraise, chevalier, le château de Mont-Saint-Sorlin, les terres de Vertamboz, Charézier, Charcey, Ouge, etc., et la garde du prieuré de Bonlieu.

Humbert de Faucogney, 1345.

Henri de Faucogney, comte de la Roche et sire de Villersexel, 1408.

Guillaume de Villersexel, son fils, 1427 ; il épousa Charlotte de Noyers, dont il eut deux filles, Claudine et Jeanne. Claudine épousa Olivier de Longwy, et Jeanne Guillaume de Beauffremont, baron et seigneur de Scey, chambellan du duc de Bourgogne. Par son testament du 15 août 1589, Claudine de Villersexel adopta son neveu Pierre de Beauffremont, à charge par lui de prendre le nom et les armes de Villersexel.

Pierre de Beauffremont, qualifié de seigneur de Châtel-de-Joux et de la Rochette, épousa Catherine de la Palu, dont il n'eut pas d'enfants. Charles de Beauffremont, baron de Scey, Sombernon, Clairvaux, fils aîné de Guillaume de Beauffremont et de Jeanne de Villersexel, devint seigneur de Clairvaux et de Châtel-de-Joux. Il fut nommé en 1468 chevalier de la Toison d'or, et épousa en pre-

mières noces Antoinette Pot, dont il n'eut pas d'enfants, et en secondes noces Charlotte, fille de Philippe de Longwy, seigneur de Gevry, Pagny, etc., etc. Il mourut le 7 avril 1513.

Son fils Claude de Beauffremont, baron et seigneur de Scey, Sombernon, Clairvaux, etc., etc., né en 1506, épousa en 1526 Anne, fille de François de Vienne, seigneur de Listenois, Arc-en-Barrois, Châtel-Odon, et de Bénigne de Granson, dame de Durnes et de Vuillafans-le-Neuf. Il mourut en 1533, laissant huit enfants. Antoine Ier, né en 1529, mort en bas âge à Sombernon. Antoine II, né en 1531, héritier de François de Vienne, son oncle, à charge de relever le nom et les armes de Vienne. Claude, évêque de Troyes.

Jean de Beauffremont, quatrième fils de Claude, baron et seigneur de Scey, Clairvaux, Durnes, Vuillafans-le-Neuf, Châteauvilain, Foncine, chevalier d'Alcantara d'Espagne, commandeur de Losdiès-Mos de Castille, gentilhomme de la bouche du roi d'Espagne, grand bailli et colonel d'aval en Bourgogne, épousa en premières noces, en 1559, Anne, fille de Jean de Poupet, chevalier, seigneur de la Chaux, Châteauvilain, et d'Antoinette de Dammartin. Il se maria en secondes noces, en 1566, avec Béatrix, fille d'Henri de Pontaillier, seigneur de Port-sur-Saône, Montferrand, et d'Antoinette de Vergy. Il mourut en 1606, laissant trois fils et sept filles.

Joachim de Vienne, dit de Beauffremont, baron de Châteauneuf, Clairvaux, marquis de Listenois, d'Arc-en-Barrois, seigneur de Fonvens, grand bailli et colonel d'aval, épousa en premières noces Claudine-Marguerite, fille de Philibert de Coligny, baron de Cressia, et en secondes noces, en 1619, Marguerite, fille de Christophe de Rye de la Palu, marquis de Varambon, comte de la Roche et de Varax. Il mourut en 1635, laissant sept enfants de son second mariage. Son frère, Guillaume de Beauffremont, baron de Scey, gentilhomme de la bouche du roi d'Espagne, capitaine des gardes de l'archiduc Albert et colonel d'aval, mourut en Espagne en 1599 et fut ramené à Clairvaux dans le caveau de ses ancêtres. Il laissa cinq enfants de Claudine, fille de Chrétien de Villelune, vicomte de Marigny, seigneur de Montsaugeon, Monnet, Beauregard, Rans, Pleurre, Commenailles, et de Claudine-Philippe de la Chambre.

Claude-Charles de Vienne, dit de Beauffremont, fils de Joachim, baron de Clairvaux, mourut en 1651 à Ornans. Avant de mourir,

il fit son testament, par lequel il institua son héritier Claude, fils de Guillaume de Beauffremont, son cousin-germain.

Claude de Beauffremont, baron de Clairvaux, mort le 22 septembre 1660. Épouse Marguerite, fille de Gaspard de Poligny, baron de Traves.

Son fils, Charles-Louis de Beauffremont, marquis de Meximieux, Listenois, Clairvaux, vicomte de Marigny, baron et seigneur de Scey, etc., etc., chevalier de la Toison d'or, grand bailli d'Aval et sergent général de bataille. Meurt au mois de septembre 1682, laissant de Louise de Beauffremont, sa cousine, huit enfants.

Ferdinand de Beauffremont, marquis de Listenois, meurt en 1657 à la bataille de Saint-Venant.

Jean-Baptiste de Beauffremont.

Claude-Paul de Beauffremont est tué à la bataille de Saint-François, le 4 octobre 1674.

Pierre de Beauffremont, placé comme enfant d'honneur près du roi d'Espagne Charles II, colonel de deux régiments, bailli d'Aval, chevalier d'honneur au parlement de Besançon, marquis de Listenois et de Clairvaux, vicomte de Marigny, baron de Scey. Meurt à Paris au mois d'août 1685, laissant deux fils de Marie, fille de Bernard Desbarres, chevalier, marquis de Mirebeau, président au parlement de Dijon.

Jacques-Antoine de Beauffremont, marquis de Listenois, Clairvaux, vicomte de Marigny, grand bailli d'Aval, colonel de dragons, brigadier des armées du roi, puis chevalier de la Toison d'or en 1709, et maréchal de camp en 1710. Est blessé dangereusement à Numderkingen en 1703, et tué dans une sortie de la ville d'Aire, le 24 septembre 1710. Il avait épousé, le 10 janvier 1706, Françoise-Louise, morte en 1769, fille de Louis, comte de Mailly, et de Marie-Anne de Sainte-Hermine.

Louis-Bénigne, marquis de Beauffremont, puis de Listenois, Mirebeau, Clairvaux, Saint-Sorlin, sous-lieutenant des gendarmes bourguignons, est blessé à la bataille de Malplaquet, le 11 septembre 1709, chevalier de la Toison d'or en 1711, brigadier d'armée en 1719. Meurt le 18 juillet 1755, et joint aux biens de sa famille ceux de la maison de Gorrevod, substitués en 1527, par Laurent de Gorrevod, et dont la substitution fut déclarée ouverte, par arrêt du parlement de Paris de l'an 1712, en sa faveur, comme descendant de Claudine de Villelune. Il avait épousé, le 5 mars

1712, Hélène de Courtenay, fille du prince Louis-Charles de Courtenay.

Pierre de Beauffremont, marquis de Clairvaux, guidon des gendarmes bourguignons en 1734.

Louis de Beauffremont, prince d'Empire, par diplôme du mois d'octobre 1757, seigneur du duché de Pont-de-Vaux, lieutenant général des armées du roi, colonel du régiment de dragons de son nom, né le 21 novembre 1712, meurt le 13 mai 1769. Il avait épousé en 1735 Marie-Suzanne-Simonne-Ferdinande de Ténarre de Montmain, dame de la croix étoilée de l'Impératrice-Reine, fille de Henri-François de Ténarre, marquis de Montmain.

Charles-Roger de Beauffremont, en 1770.

Alexandre de Beauffremont, dernier marquis de Clairvaux, avait épousé M^lle^ de la Vauguyon.

Le grand-maître et le conseil de l'ordre de Malte avaient accordé au marquis Louis-Bénigne de Beauffremont et à M^me^ Hélène de Courtenay, marquise de Beauffremont, la permission de porter la croix de Malte, à cause du droit que cette dame avait de nommer un commandeur dans la Toscane, en qualité de fondatrice aux droits de ses aïeux. Ce droit s'étendait à la postérité de l'un et l'autre sexe. Les armoiries de la famille de Clairvaux étaient : *D'... à trois chevrons, brisés d'un lambel de quatre pendants de...* Les armoiries de la famille de Beauffremont sont : *Vairé d'or et de gueules.*

Clamenel. — Jean Clamenel, médecin du roi, à Dijon. *D'azur à un demi-vol d'or.*

Henri Passier.

(*La suite prochainement.*)

RÉPERTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Collection de Camps.

*(Suite *.)*

Nobiliaire historique, tome II. — Règne de Philippe Ier.

SEIGNEURS NON TITRÉS (*Suite*).

Galardon (Gui de), 1106.
Galerne (Gauthier).
Gamnon (Pierre et Arnaud de), 1075.
Gand (Baudouin I de), 1067.
— (Baudouin II de), 1088-1097.
— (Gauthier de), 1088.
— (Giselbert de), 1088.
— (Rhingot de), 1063-1067.
— (Gérard de), 1063.
— (Folkard, Lambert et Alard de), 1072.
— (Vanemar, châtelain de), 1088.
Ganelius, 1104.
Gange (Isnard du), 1098.
Garlande (Étienne de), 1100.
— (Gui ou Payen de), 1098.
Garnache (Pierre de la), 1099.
Gassedener (Airaud), 1076.
Gaudeth (Amblard), 1089.
Gaure (Rase de), 1088.
Gausbert (Raimond), 1085.
Gauscelin (Ponce), 1096.
Gautier (Raimond), 1096.
Gerberoi (Garnier et Ursion, vidames de), 1069.

* Voyez 4e livr., avril 1870, page 188.

Gigni (Damas de), 1084.
Gironville (Albert de), 1080.
Glotes (Roger de), 1092.
Godnach (Gérard), 1069.
Goël (Ascelin).
Gohiet (Guillaume), 1106.
Gometh (Guillaume de), 1075.
Gordes (Philippe de), 1095.
Gorel (Girard), 1074.
Gournai (Gérard de), 1096.
Grancei (Hugues de), 1106.
Grandmesnil (Hugues de).
— (Roger, Guillaume, Albéric et Yves de).
Grandpré (Hescelin de), 1096.
— (Baudouin de), 1101.
Granges (Hugues des), 1110.
Gratteperche (Odilon), 1102.
Grelerie (Durand de), 1099.
Grés (Varnier de), 1096.
Grimaldi (Borel de), 1083.
Guerche (Guillaume de la), 1098.
Guillebaud (Amblard), 1089.
Guillem (Arnaud), 1062.
Guines (Bonard de), 1084.
Guiraud (Aimeri de), 1089.
Guitard (Tejobal), 1105.
Gules (Bernard de).
Gurci (Baudouin de), 1084.
Gurzeis (Isbert de), 1083.

Hai (Gautier), 1098.
Hairouville (Guillaume d'), 1100.
Halis (Guillaume), 1081.
Hamach (Hugues de), 1101.
Hamel (Herbert de), 1079.
Hamersbach (Raindard), 1098.
Hammes (Robert de), 1097.
Hardoye (Arnoul de), 1072.
Harengot (Richard), 1098.

Hautpoul (Pierre de), 1098.
Hauville (Guillaume de), 1070.
Havesquerque (N... d'), 1096.
Haveth ou Havrai (Hugues de), 1065.
Hélie (Guillaume-Hélie), 1079.
Hestrud (Baudouin de), 1101.
Hilaire (Raoul de Saint-), 1079.
Hum (Hugues de), 1089.
Husden (Anselme de), 1067.
Husseleny (Anseau), 1066.

Ipres (Thibaud d'), 1093.
Isle-Adam (Adam de l'), 1078-1096.
Isle en Flandre (Roger de l'), 1090.
— (Frumold de), 1097.
— (Gérard de), 1096.
— (Walon châtelain de), 1102.
— (Raimond de), 1105.
Islo (Varin de), 1067.
Itier (Pierre), 1095.
Ivri (Guillaume d'), 1096.

Jaldome (Bernard).
Joches (Segard de).
Joinville (Roger de), 1108.
— (Geofroi de), 1080.
Jonvelle (Humbert de).
Jourdain (Ponce), 1100.
Julien (Raimond de Saint-), 1096.
Jussi (Olivier de), 1097.
Just (Pierre de Saint-), 1096.

Kimikiers (Urvoi de), 1099.
Kinivitreville (Hézelon de), 1100.

L. SANDRET.

TABLETTES CONTEMPORAINES

MARIAGES

Février 1870.

M. Roger du Clozel, secrétaire général de la préfecture de la Nièvre, épouse Mlle Marguerite de Larminat.

M. Edouard Dutheil de la Rochère, capitaine d'état-major, — Mlle Du Petit-Thouars.

M. Albert Du Jardin, sous-préfet d'Issoire, — Mlle Mathilde Pagard d'Hermansard.

M. De Parisot de Durand de la Boisse, — Mlle Marie-Louise Capelle.

M. Emile de la Parme, — Mlle Louise Tricot-Grosjean.

M. le vicomte Arthur Foy, — Mlle Marie, fille du baron de ce nom.

M. le comte Juan de la Pernède, — Mlle Julie Ronsau.

DÉCÈS.

Février 1870.

Armand (Mme la comtesse), née Raimbaux, décédée à Paris le 1er.

Cadore (duc de), décédé à Paris.

Levasseur (baron), colonel d'artillerie en retraite, décédé à Paris le 5, à l'âge de 70 ans.

Galard-Terraube (Jacques-Etienne, marquis de), décédé à Paris le 7, à l'âge de 61 ans.

Snoy d'Oppuers (baron), décédé au château de Bois-Seigneur (Belgique), à l'âge de 50 ans.

Odoart du Hazé (comte), décédé à Gaillon, à l'âge de 100 ans.

Berthois (baron de), général de division, décédé le 15, à l'âge de 83 ans.

Bousson (Charles-Marie de), colonel d'artillerie en retraite, chevalier de Saint-Louis, décédé à Aiglepierre (Jura), le 17, à l'âge de 82 ans.

Boy de Laverne (Mme veuve de), née Adélaïde Trudon des Ormes, décédée le 22 à Paris, à l'âge de 84 ans.

Sutton (général), comte de Clonard, décédé à Lille, à l'âge de 63 ans.

LES COMTES DE BLOIS

DE LA MAISON DE CHAMPAGNE

ET DE CELLE DE CHATILLON.

Quelques-uns de nos vieux historiens ont donné la même origine aux comtes particuliers de Champagne, de Blois et de Chartres, et l'ont fait remonter à Pepin d'Héristal, maire du palais sous Thierry III et ses successeurs, et à Plectrude, sa première femme; d'autres ont voulu que Gerlon le Normand ait été le premier seigneur féodal de Blois, et l'ont cru père de Thibaud le Tricheur.

Ce sont là des thèses que l'on peut également soutenir ou combattre par des témoignages contradictoires, sans qu'il soit possible de donner aux assertions opposées les caractères d'une évidence absolue.

En suivant l'opinion la moins contestée, que confirment nos propres recherches, il faut fixer la souche des comtes de Blois et de Chartres, qui devinrent dans la suite comtes héréditaires de Champagne et pairs de France, à Robert, gouverneur de Troyes sous Louis II le Bégue, lequel reçut de ce roi, en second mariage, sa fille aînée, Gisèle de France. Mais c'est d'une première union de Robert avec une femme dont le nom est resté inconnu dans l'histoire de cette époque, qu'est issu Richard, époux de Richilde, fille aînée de Robert le Fort, et père de Thibaud le Tricheur. Flodoard, Réginon, abbé de Prum, et la plupart des auteurs contemporains sont unanimes sur ce point, que d'autres, venus après eux, ont mis en doute, mais sans apporter des preuves décisives à l'appui de leur divergence d'opinion [1].

Ainsi, les comtes de Blois et de Chartres descendaient en ligne mâle, par Thibaud le Tricheur, d'un des premiers comtes de Troyes, ou au moins de tel autre, chargé d'un gouvernement particulier en Champagne, à une époque où le titre de comte n'était encore qu'une

[1] On peut encore consulter sur ce sujet le Père Labbe, dans ses *Tableaux généalogiques*, seconde édition, pages 556 et suivantes; Paris, 1664.-

dignité personnelle ; par les femmes, leur origine remontait à Robert le Fort, qui lui-même descendait des rois de la deuxième race, et était bisaïeul de Hugues Capet, chef de la troisième dynastie.

Le comté de Champagne n'est devenu héréditaire qu'au x^e^ siècle, qui fut l'époque où commença la constitution régulière des fiefs, à peu près au même temps que les autres grands comtés et duchés de la France ; l'hérédité lui vint aussi par les mêmes moyens. A la mort de Charlemagne (814) eut lieu la division de son empire ; les longues guerres qui s'ensuivirent entre ses héritiers et leurs descendants amenèrent l'affaiblissement des derniers rois de la race carlovingienne ; les troubles et les guerres de succession s'étant continués jusque dans les commencements de la dynastie capétienne, les grands dignitaires de la Couronne, les leudes royaux, qui se trouvaient investis du gouvernement de villes ou de provinces, en profitèrent pour accroître leur puissance et s'ériger en souverains particuliers et indépendants. Telle a été l'origine des royaumes d'Arles et de Navarre, et celle des comtés de Flandre, de Toulouse, de Champagne, des duchés de Bourgogne, de Normandie, de Guyenne, qui formèrent dans la suite les six grandes pairies-laïques du royaume.

La royauté elle-même confirma plus tard la possession héréditaire de ces grands fiefs en faveur de ceux qui s'en étaient emparés, mais en les faisant relever de la Couronne ; ce qui donna naissance aux grands vassaux.

Ce fut par donation de Hugues le Grand, père de Hugues Capet, que les comtés de Blois et de Chartres furent réunis en faveur de Thibaud aux autres domaines dont il était déjà en possession, comme héritier des droits de Robert et de Richard, ses ancêtres.

Il faut considérer dans ce premier THIBAUD, déjà comte de Blois, de Chartres et de Tours, seigneur de Montaigu et de plusieurs autres terres, la tige des grands dignitaires de sa race, celui qui comptera dans sa postérité une suite chronologique de mêmes noms que le sien. Ce fondateur fut pourtant plus remarquable par l'âpreté de ses mœurs et l'astuce de sa politique, que par l'illustration de ses vertus et la noblesse de son sang. Il dut à son caractère le surnom qui lui est resté dans l'histoire, de même que sa maison les commencements de son élévation. Un auteur qui florissait à une époque peu éloignée de celle de Thibaud, Wace, chanoine de Caen,

nous en a laissé le portrait, tracé en langue poétique du temps, d'une expression aussi franche que naïve :

Thiebaut li cuens de Chartres, fu fel et enguignous,
Mout ot châtiaux et villes, et mout fu aherous :
Chevalier fu mout prouz, et mout chevalerous.
Mez mout par fu cruel, et mout fu envious.
Thiebaut fu plein d'engin, et plein fu de faintié,
A home, ne à femme ne porta amitié.
De franc, ne de chetif, n'ot mercy, ne pitié,
Ne ne douta à faire mal œuvre, ne pechié.
Franchois crie Mont-ioye, et Normans Dex-aie,
Flamans crie Asras, et Angevin Ralie,
Et li cuens Thiebaut Chartres et Passavant crie.
Etc.

Thibaud le Tricheur mourut en 978, laissant plusieurs enfants des deux sexes de son mariage avec Leutgarde de Vermandois, fille de Herbert IIe du nom, et veuve en premier lieu de Guillaume Longue-Épée, second duc de Normandie. La maison de Vermandois, à laquelle appartenaient les enfants de Thibaud par leur mère, sortait du sang de Charlemagne par Pepin et Bernard, rois d'Italie, et seigneurs de Péronne et de Saint-Quentin en Vermandois. Cette première branche de Vermandois avait déjà fourni deux comtes de Troyes dans la personne de Robert et de Herbert, frères de la princesse Leutgarde qu'avait épousée Thibaud ; suivant les présomptions les mieux fondées, c'était en faveur de l'un d'eux que Troyes fut érigé en comté-pairie. Ainsi, dès ce moment, un double droit s'affirmait au profit des descendants de Thibaud dans la succession des comtes héréditaires de Champagne, dans le cas où Etienne de Vermandois, fils unique de Herbert, viendrait à mourir sans postérité, ce qui eut lieu en 1019.

Eudes, premier du nom, et fils aîné de Thibaud, lui succéda dans les comtés de Blois et de Chartres, et ajouta pendant quelque temps à ces titres celui de sire de Coucy qui lui fut concédé par Odolric, archevêque de Reims. Comme seigneur féodal de Tours, Eudes avait des droits sur Langets, ville sur la Loire, qu'il assiégea au commencement de l'an 995, et qu'il fit rentrer sous son autorité. Il donnait au même temps son concours à la fondation de l'abbaye de Bourgueil, située dans la même province, de concert avec sa sœur, Emme, épouse de Guillaume IV, duc de Guyenne et comte

de Poitou. C'était le temps des fondations pieuses, et chaque seigneur, clerc ou laïque, apportait à cette œuvre le tribut de sa foi et de son zèle religieux.

Eudes mourut sur la fin de la même année 995, et fut inhumé dans la célèbre abbaye de Marmoutiers, fondée par saint Martin, et où reposaient déjà sa mère et un de ses frères, Hugues, archevêque de Bourges, ce qu'atteste une charte de Henry de Blois, son arrière-petit-fils [1].

La puissance des comtes de Blois, si heureusement fondée par le premier Thibaud, devait encore s'accroître sous ses successeurs. Eudes, marié deux fois, ne laissa point d'enfants de sa première femme, fille de Richard Ier, duc de Normandie; mais il eut trois fils de son mariage avec Berthe, fille de Conrad, roi de la haute Bourgogne, et de Mahaud de France. L'un d'eux, Thibaud, deuxième du nom, décéda sans lignée, et son frère puîné, sous le nom de Eudes II, continua la postérité avec le titre de comte de Blois et de Chartres. Il porta aussi le surnom de *Champenois,* parce que ce fut lui qui opéra la réunion définitive du comté de Champagne aux autres possessions de sa maison.

Nous avons déjà exposé les raisons qui assuraient les droits de la maison de Blois dans la succession du comté de Champagne, et qui reposaient sur l'éventualité d'un événement lequel, en 1019, vint mettre fin en effet à la lignée des comtes héréditaires de Troyes et de Meaux, de la première branche de Vermandois. Cependant, comme on refusait à Eudes la prise de possession du comté, en vertu du droit de régale, il la revendiqua par les armes contre le roi de France Robert, qui s'opposait à ses prétentions, le défit dans trois rencontres successives, et s'empara des villes de Troyes et de Meaux qui restèrent définitivement en son pouvoir.

Eudes qui, par sa mère, prétendait aussi au royaume de la haute Bourgogne après la mort de Raoul le Fainéant, son oncle maternel, fut moins heureux dans la tentative qu'il fit pour se rendre maître de cet état. Malgré l'énergie et le courage héroïque qu'il déploya dans ces circonstances, il ne put échapper aux forces supérieures de ses ennemis. Dans un combat qu'il livra contre Conrad le *Salique*, près de Bar-le-Duc, le 17 septembre 1037, il fut tué par Gozzelou,

[1] *Ubi Odo avus meus, et frater ejus, Hugo archiepiscopus Bituricensis, et eorum mater humati jacent, etc.*

duc de la basse Lorraine, qui lui fit couper la tête et l'envoya à son compétiteur. Son corps, recueilli par Roger, évêque de Châlons, fut transporté dans l'abbaye de Marmoutiers, et inhumé avec les autres membres de sa famille. Ainsi se termina prématurément une carrière qui promettait de brillantes destinées.

On fait commencer à Eudes II, pour les comtes de Champagne, le titre de *Palatin*, qui leur assignait un droit de prééminence parmi les grands officiers de la Couronne. Ce fut aussi à cette époque que s'opéra la fusion des titres de comte de Champagne et de Blois : le second fut presque absorbé par l'importance du premier, et n'en fut plus en quelque sorte qu'un accessoire.

THIBAUD III qui, après Eudes II, continua la succession des comtes de Blois et de Chartres, fut comme lui, comte de Champagne. Il était son fils aîné et avait pour mère Ermengarde, fille de Robert II, comte d'Auvergne, et sœur utérine de Constance d'Arles, reine de France. La vie de Thibaud est entièrement remplie des longs démêlés qu'il eut à subir, d'abord avec Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, qui le fit prisonnier en 1042, et ensuite avec le roi de France, Henri Ier, qui fut l'objet des intrigues et de la haine dénaturée de cette même Constance d'Arles, sa mère. Thibaud obtint sa liberté en abandonnant au comté d'Anjou la ville de Tours pour sa rançon. On peut dire de ce comte qu'il n'eut d'autre mérite réel que d'être père de Henry de Blois, comme son aïeul, Eudes Ier, avait eu celui d'être père de Eudes II.

HENRY, comte de Blois et de Chartres, était fils aîné de Thibaud III, comte de Champagne, et de sa seconde femme, Alix de Crespy et de Valois qui, après la mort de son premier mari, se remaria à Herbert, quatrième du nom, comte de Vermandois. C'est par elle que les terres de Vitry, Bar-sur-Aube et la Ferté furent ajoutées au patrimoine des enfants de Thibaud.

Henry de Blois est resté une des nobles figures de l'époque des *Croisades*. Après avoir, avec enthousiasme, pris les armes en faveur de cette grande cause, il fit partie de cette phalange sacrée qui, sous le commandement de Godefroy de Bouillon, s'achemina, en l'an 1096 de l'ère chrétienne, aux champs de la Palestine pour la délivrance des saints lieux. Il fut un des premiers Croisés qui trouvèrent la mort dans cette entreprise périlleuse (1101).

Adèle, comtesse de Blois et de Chartres, femme de Henry qui

précède, était la quatrième fille de Guillaume le Bâtard, d'abord duc de Normandie, et puis roi d'Angleterre, et de Mahaud de Flandre, fille de Beaudouin le Débonnaire, comte de Flandre, et d'Adèle de France. La comtesse de Blois se montra digne du sang qui coulait dans ses veines. L'histoire nous a conservé le souvenir de la rare énergie de son caractère, et de son inviolable attachement à tout ce qui tenait aux lois de l'honneur, et à l'accomplissement des devoirs de son rang envers la France et sa dynastie. A ces qualités, la comtesse de Blois joignit une piété sincère et exemplaire. Après la mort de son mari, elle prit le voile dans le monastère de Marcigny en Bourgogne, où elle passa le reste de sa vie dans l'observance des règles austères de son ordre. Le monastère de Marcigny se trouvait placé dans la dépendance de la célèbre abbaye de Cluny, dont Pierre le Vénérable était vers ce temps abbé. Adèle y mourut et y fut inhumée dans l'année 1137, deux ans après le décès de son frère, Henry I^er^, roi d'Angleterre.

La postérité de Henry et d'Adèle de Blois tient une place remarquable dans les chroniques des XII^e^ et XIII^e^ siècles. Dans le nombre des enfants qui naquirent de leur union, nous mentionnerons spécialement ceux qui se distinguèrent par des qualités solides ou brillantes, et qui durent à ces avantages personnels les dignités et les honneurs dont ils furent revêtus ou le renom glorieux dont ils jouirent.

GUILLAUME, fils aîné de Henry et d'Adèle de Blois, fut privé de son droit d'aînesse pour cause d'incapacité ; il épousa Agnès, héritière de Sully, et donna naissance aux seigneurs de ce nom de la maison de Champagne. Une autre branche collatérale, celle des comtes d'Aumale, en était déjà sortie par Étienne, frère puîné de Thibaud III, par sa femme, sœur utérine de Guillaume le Bâtard, qui était héritière de ce titre.

THIBAUD, IV^e^ du nom, fut appelé à recueillir l'héritage des comtes de Blois, après l'exclusion prononcée contre Guillaume, son frère aîné, et en vertu de la coutume spéciale des fiefs, qui avait retenu la tradition salique. Il réunit en même temps sur sa tête les titres de seigneur palatin de Champagne et de Brie, de Chartres, etc., et porta le surnom de *Grand* et *à la belle lignée*. Nous arrivons avec ce quatrième Thibaud à l'apogée de la gloire et de la puissance des

comtes de Blois. Il faut voir en lui le personnage le plus éminent de sa race, celui qui a exercé le plus d'influence sur les affaires de son temps, et qui, par son mérite personnel et l'illustration de ses alliances, a répandu le plus de splendeur sur les annales de sa maison. Et pourtant cet homme remarquable, déjà si élevé par les priviléges de sa naissance, n'en a pas moins effacé l'éclat de son nom et de ses titres par le rayonnement de ses vertus et la grandeur de son caractère. Son siècle n'a eu pour lui que de l'admiration et des éloges. Le mérite et le nombre imposant des contemporains qui lui rendent hommage sont les plus sûrs garants de la fidélité de leurs témoignages. On peut citer sans choix dans ce concert de voix unanimes [1].

Pendant la grande ère de foi qu'a traversée la France, il s'y est élevé peu de fondations pieuses auxquelles les comtes de Blois n'aient pris part par leur influence ou leurs libéralités. Parmi les plus célèbres, il faut citer l'abbaye de Clairvaux, qui s'éleva en 1115 par le zèle et la munificence de Thibaud IV, sous la direction de saint Bernard qui en fut le premier abbé.

Thibaud mourut le 10 janvier 1152; sa dépouille mortelle fut déposée dans l'abbaye de Lagny, sous un mausolée de porphyre.

Mahaud, qu'avait épousée Thibaud, était sortie du sang germanique, et était fille d'Engilbert III, marquis de Frioul et duc de Carinthie. Cette union fut bénie. La comtesse de Blois fut mère d'une nombreuse et brillante postérité. Nous ne pourrions en parler avec détail sans sortir des limites que nous nous sommes imposées. Nous nous bornons à rappeler que sa cinquième fille, Alix de Champagne, a donné à la France un de ses rois les plus brillants et les plus heureux, Philippe-Auguste, et que le quatrième fils, Guillaume, surnommé aux *blanches mains*, a donné à l'Église un

[1] *Theobaldus vir per omnes laudabilis, utpote laïcus, ac viros religiosos nimio affectu venerans ac fovens, successit patri in comitatu Blesensi : Comitatum etiam Trecarum emens ab Hugone patruo suo simul cum Carnotensi possedit. Accepit autem uxorem filiam cujusdam comitis Bohemiæ, ex quâ plures filios habuit et filias.* (Le continuateur du moine de Jumièges.)

Florebat hoc tempore Theobaldus, comes Campaniæ, pater orphanorum et judex viduarum, cæcorum oculus, pes claudorum, in sustentandis pauperibus singulariter munificus, in extruendis cœnobiis, et erga religiosos quosque incomparabili largitate. Quantâ fuerit eleemosynarum largitione profusus, et religionis amator et propagator eximius vix lingua sufficit explicari. (Robert, Chron. d'Auxerre.)

Anselme, abbé de Gemblours, sous l'an 1134, Orderic Vital, livre II, en parlent. avec les mêmes louanges, et presque dans les mêmes termes.

de ses prélats les plus illustres : il fut archevêque de Reims et cardinal [1].

Étienne était le quatrième fils de Henri et d'Adèle de Blois. Son oncle maternel, devenu roi d'Angleterre sous le nom de Henri Ier, lui fit don du comté de Mortain. Ce monarque ayant eu la vive douleur de voir périr ses deux fils dans le terrible naufrage du 24 novembre 1120, qui coûta la vie à tant de personnes de distinction, englouties dans les flots de la Manche, désigna ensuite Étienne pour lui succéder dans le gouvernement du pays dont son aïeul maternel, Guillaume le Bâtard, avait fait la conquête. Étienne avait déjà épousé la fille d'Eustache comte de Boulogne, nièce des rois de Jérusalem, Godefroy et Baudoin de Bouillon; il en eut trois enfants : Eustache, qui fut marié à Constance de France, sœur de Louis le Jeune et mort avant son père en 1152; Guillaume, comte de Mortain, mort en octobre 1160, qui avait épousé l'héritière du comte de Surray, et qui par ce mariage, fut seigneur de Varennes et de Lillebonne; enfin Marie qui l'année de cette mort, fut mariée à Mathieu de Flandre, fils de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, et qui mourut et fut inhumée à Montreuil en Artois dans l'année 1182 [2].

Dès 1135, Étienne était passé en Angleterre pour y recueillir l'héritage royal de son oncle, qui était revenu en France et qui y mourut le 1er décembre de la même année. Quinze jours après, Étienne fut couronné roi de cette monarchie et en occupa le trône jusqu'au jour de sa mort, arrivée le 25 octobre 1154, après un règne de 19 ans.

Dans cet intervalle, il avait eu à soutenir pour la possession de ce trône une lutte armée contre Mahaud, d'Angleterre, fille de son prédécesseur, qui élevait des prétentions en faveur de Henry d'Anjou, qu'elle avait eu de son mariage avec le comte Geoffroy surnommé *Plantagenet*. Ce différend se termina par un accord qui, après la mort d'Étienne, appela à lui succéder, sous le nom de Henri II, un roi d'Angleterre de la maison d'Anjou. Cet événement

[1] Voyez le moine de Saint-Evroul, Orderic Vital, livre II, et la fin de la Chronique d'Auxerre.

[2] Sur tous ces points de généalogie, on peut consulter les *Additions* au moine d'Anchin; Duchesne, *Histoire de Châtillon*, pag. 92; Suger, *Vie de Louis le Gros*, chap. XX; Ives, évêque de Chartres, *Epître* 238, et les moines de Saint-Evroul et de Jumièges déjà cités.

accrut la puissance anglaise au préjudice de la France, prépara en même temps les causes de longues et funestes guerres qui éclatèrent plus tard entre les deux royaumes, et qui ont rempli trois siècles successifs de leur retentissement et de leurs désastres. Henry d'Anjou, par son avénement à la couronne d'Angleterre, apportait en surcroît à cette couronne l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou, la Normandie, qu'il tenait de ses ancêtres, et enfin la Guyenne qui lui venait de sa femme, Éléonore de Guyenne, répudiée par Louis VII, roi de France.

Après Thibaud le Grand, le titre de comte de Blois paraît n'avoir plus été porté que par les puînés de la maison de Champagne, devenus possesseurs particuliers du comté. Thibaud, surnommé le Bon, qui fut le dernier grand sénéchal de France, après Raoul le Vaillant, comte de Vermandois, a été la tige de cette descendance; il accompagna Philippe-Auguste dans la troisième croisade, l'an 1187, et mourut au siége de Saint-Jean-d'Acre, l'an 1191, avec une foule d'autres croisés.

Cette branche cadette s'éteignit enfin dans la personne de Thibaud le Jeune, mort dans l'année 1218, sans laisser d'enfants de ses deux femmes, Mahaud d'Alençon, fille de Robert Ier, comte d'Alençon, et de Jeanne de la Guerche, et Clémence des Roches, fille de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, et de Marguerite de Sablé.

Le comté de Blois passa à cette époque dans la maison d'Avesnes et de Châtillon, par Marguerite et Marie de Blois, fille et petite-fille du grand sénéchal de France. La première contracta une troisième union avec Gautier, sire d'Avesnes, et en eut Marie, qui fut comtesse de Blois, et qui en transporta l'héritage à son mari, Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul. Marie mourut en 1241 en laissant pour lui succéder dans le comté de Blois Jean de Châtillon, premier du nom, qui épousa Alix de Bretagne, et fut père de Jeanne, comtesse de Blois, mariée en 1272 à Pierre de France, comte d'Alençon, cinquième fils de saint Louis, et morte sans laisser de postérité le 29 janvier 1292.

Guy de Châtillon, second fils de Hugues, comte de Saint-Pol, et premier du nom, épousa Marguerite de Valois, troisième fille de Charles de France, fils puîné de Philippe le Hardy, et Louis de Châtillon son fils, comte de Blois, fut tué à la bataille de Crécy

en 1346. Louis II eut pour successeur Guy II de Châtillon, qui fut donné en otage à Édouard III pour la délivrance du roi Jean, fait prisonnier à la bataille de Poitiers, et qui pour sa rançon fit l'abandon du comté de Soissons en faveur d'Élisabeth d'Angleterre. Il se trouva en 1382 à la bataille de Rosebeck, où il était chargé d'un commandement, et il mourut dans le Hainault le 22 décembre 1397.

En 1099, on avait vu un Gaucher de Châtillon suivre Henry de Blois au voyage de la Terre-Sainte, et y mourir comme lui pour le triomphe de la foi. On peut dire de la valeur éprouvée de la maison de Châtillon ce que l'on disait de son illustration et de son antiquité. Après la maison royale de France, aucune autre ne pouvait prétendre à l'éclipser.

Ce fut Guy II qui, après la mort de son fils unique, vendit le comté de Blois, en 1393, à Louis de France, duc d'Orléans, pour une somme de 200,000 livres, dont la valeur relative peut correspondre à un million de nos jours. Louis XII, son petit-fils, réunit ce comté à la couronne, à laquelle il fut définitivement incorporé sous Henri II, héritier de la reine Claude de France, sa mère, femme de François Ier.

Les comtes de Blois-Châtillon portaient : *de gueules à trois pals de vair, au chef d'or chargé d'un lambel d'azur.* Leur cri d'armes était : *Châtillon au noble duc.*

EUG. DE LONGUEVILLE.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

GRANDS BAILLIS

DU COMTÉ ET DUCHÉ D'ALENÇON.

*(Suite *).*

XLVII. Guillaume Ouldealle, Hodehalle, Houldelande[1], chevalier, était bailli d'Alençon en 1437. Il s'était signalé par plusieurs exploits militaires. Dès 1423, il avait défait entre Le Mans et Alençon Guyon du Coing, capitaine français du pays manceau, qui venait de Sablé avec un corps de troupes bien supérieur en nombre. Il fut aussi un des capitaines qui firent en 1429 le second siége de Saint-Céneri.

XLVIII. Guillaume de Scalles, chevalier, succéda au précédent et eut en son absence plusieurs lieutenants généraux[2]. Il succéda aussi à Montgommery comme capitaine de Domfront, fut vidame de Chartres, capitaine des Basses Marches et sénéchal de Normandie.

XLIX. Henri Raidford, Bedfort, Redfort, Rodolphe, ou Rodefort, chevalier, bailli d'Alençon, assista en 1439 à l'érection d'une université dans la ville de Caen. Il prend aussi le titre de chapelain d'Alençon, c'est-à-dire capitaine du château. On le voit

* Voyez 5e liv., mai 1870, p. 209.

[1] Ces variantes dans l'orthographe des noms anglais s'expliquent facilement; car la prononciation induisait en erreur les écrivains de ces époques.

[2] Guillaume de Scalles était frère de Thomas, un des plus grands capitaines que les Anglais aient eus en France.

Cette famille d'origine anglaise et dont l'histoire est fréquemment mêlée à celle de Normandie est éteinte de nos jours. Elle portait le titre de baron depuis 1299, et blasonnait *de gueules à six coquilles d'or*.

aussi enquêteur et général réformateur des eaux et forêts du bailliage.

Raidfort était encore bailli lorsque les Anglais furent chassés d'Alençon [1]. A la suite de l'expulsion des Anglais en 1449, les choses changèrent de tournure dans le duché d'Alençon et dans le comté du Perche. Le duc d'Alençon en reprit possession et y établit de nouveaux officiers, il semble qu'il nomma deux baillis, un pour Alençon et l'autre pour le Perche.

L. Raoul ou Robert Postel [2], seigneur de Brestes, de Minières et du Colombier fut établi bailli d'Alençon par Jean II.

Postel fut chargé par le duc de vérifier les droits de ceux qui réclamaient des usages dans les forêts.

Il exerçait encore en 1456 son office de bailli quoique le roi eût fait arrêter Jean II et qu'il eût établi un autre bailli pour rendre la justice en son nom [3].

LI. Jean du Palais, écuyer d'écurie du roi, fut nommé par lui à la tête des commissaires choisis pour rendre la justice en son nom dans le duché d'Alençon avant le 21 septembre 1456.

La duchesse de Bavière, tante de Jean II, qui possédait la terre de Caniel, se fit adjuger la vicomté d'Exmes. Elle en forma un bailliage séparé, mais étant morte sans hoirs en 1461 et le duc d'Alençon ayant été rétabli le 11 octobre de cette année, le premier soin de ce dernier fut de casser les officiers établis dans son duché par le roi ou la duchesse.

LII. Macé de Houllery ou de Houllet, écuyer, fut fait bailli d'Alençon. On ne sait s'il a rendu des jugements en son nom.

LIII. Henri de Houllefort [4], écuyer, seigneur de Hamars et de Vienne, fut institué bailli d'Alençon par Louis XI pendant une nou-

[1] Il avait épousé Jeanne de Brionne de l'une des plus grandes maisons de Normandie.

[2] Postel : *D'argent à trois trèfles de sinople ; au poteau de gueules mis en bande.*

[3] Postel était fils de Hugues Postel et de Jeanne de Courtenay. Il avait épousé Marie Lhermite fille de Jean Lhermite seigneur de Moulins et de Marguerite Simoneau et sœur du fameux Tristan Lhermite, favori de Louis XI et exécuteur de ses perfidies. O. D.

[4] De Houllefort : *Fascé d'or et d'argent à une bande de gueules.*

velle disgrâce du duc d'Alençon[1]. Il fut ensuite bailli de Caen. Il avait épousé en premières noces Louise Guyot de Hamars.

LIV. May de Boutaison, écuyer, seigneur de la Marre. Il est douteux qu'il fut établi bailli par le duc d'Alençon qui ne s'était pas encore justifié des nouveaux crimes qu'on lui imputait. Il paraît plus certain qu'il tenait cette place de Louis XI.

LV. Moyse Houlmes, écuyer, seigneur de Garennes, fut établi par le duc aussitôt qu'il eut obtenu main-levée de ses terres, par lettres d'abolition qui lui furent accordées le 22 mars 1464.

Ce bailli rendit au commencement de l'année 1466 un jugement en faveur de l'abbaye de Perseigne.

LVI. May de Houllefort, écuyer d'écurie du roi, seigneur de Hamars, Ternant, Vienne et Mernaux, remplissait la place de bailli d'Alençon à la fin de 1466. Le précédent bailli paraîtrait, ainsi que tous les officiers de Normandie, avoir été destitué par Louis XI pour avoir pris fait et cause dans la ligne du duc de Bretagne.

Quand Louis XI fut rentré en possession de Caen, Houllefort y fut nommé bailli, puis son chambellan.

Il était fils de Henri Houllefort et paraît avoir vécu après le 28 septembre 1480.

Odolant Desnos soupçonne qu'il exista un bailli entre Houllefort et Maumont. Il n'a pu en découvrir le nom ; mais il suppose que ce pourrait être *Guillaume de Courcillon* qui avait pour lieutenant général Jean Baudry.

Dans sa liste des lieutenants généraux, O. Desnos ne cite pas Jean Baudry; il y a donc tout lieu d'admettre que ces bailli et lieutenant général exerçaient dans une localité voisine.

LVII. Gui de Maumont[2], chevalier, conseiller et chambellan du roi, seigneur de Saint-Quentin, comte de Beaumont-le-Roger dans la Marche, fut fait bailli d'Alençon par Louis XI, afin de veiller sur la conduite de la maison d'Alençon, cet espion devant prendre ses précautions pour ne pas paraître suspect.

[1] Jean III, duc d'Alençon connu sous le nom de Jean II, marié en premières noces à Jeanne d'Orléans et en deuxièmes noces à Marie d'Armagnac, fut à deux reprises condamné à mort et mourut en 1476 dans la prison du Louvre.

[2] De Maumont : *D'azur au sautoir d'or cantonné de quatre tours d'argent maçonnées de sable.*

Il lui fit épouser par contrat du 14 novembre 1470 Jeanne ou Marie d'Alençon une des filles naturelles du duc.

Maumont fut un de ceux qui poussèrent le duc d'Alençon à se jeter dans de nouvelles intrigues.

Ce dernier fut arrêté à Bresolles le 2 février 1472. Son procès se termina par une seconde condamnation à mort. Maumont fut mis à la tête des commissaires délégués pour rendre la justice sous l'autorité du roi.

Ce bailli paraît à l'échiquier tenu à Rouen en 1474. Il mourut l'année suivante. Sa veuve lui survécut longtemps[1].

LVIII. Jean Blosset, seigneur de Saint-Pierre et de Carrouges, fut fait bailli d'Alençon par Louis XI ; ce Blosset est de la maison des barons d'Éneval ; mais de la branche puînée qui porta d'abord le nom de Blosseville. Il était petit-fils du Borgne Blosset marié à l'héritière de Carrouges, qui fit commencer la construction du magnifique château dont on voit les ruines.

Jean Blosset fut au service du duc de Bretagne. Il fut capitaine de Domfront sous Jean II. Il trahit ensuite son bienfaiteur le duc de Bretagne pour passer au service de Louis XI auprès duquel il parvint à la plus haute faveur. De bailli, il devint capitaine de Caen, Avranches et Falaise, ensuite grand sénéchal de Normandie ; lorsqu'enfin en 1474 le roi créa une nouvelle garde de cent gentilshommes, dit *au bec de Corbin*, il en fut nommé capitaine.

C'était un de ces hommes avides et corrompus tels que le roi en était toujours entouré. Il aigrissait ses chagrins et flattait ses ressentiments pour profiter des dépouilles des malheureux que Louis XI sacrifiait à sa politique[2].

Le caractère de ce bailli avait une analogie frappante avec celui de Louis. L'un et l'autre étaient ingrats, méchants, avides et superstitieux.

Charles VIII le dépouilla de la majeure partie de ses biens, et lui retira en 1490 la charge de grand sénéchal pour la rendre à la maison de Brézé.

[1] Ils eurent deux filles : Anne l'aînée épousa en premières noces Bérault Stuart, seigneur d'Aubigny, connétable de Sicile et en secondes noces Robert des Ages.

[2] Blosset fut chargé de la garde du duc de Nemours pendant l'instruction de son procès et de le conduire au supplice. Il eut pour portion dans la dépouille de ce connétable la vicomté de Carlat. Il fut aussi délateur et un des commissaires chargés de juger le duc d'Alençon.

Il mourut à Carrouges, qu'il avait fait terminer le 4 mai 1507 et y fut enterré près de sa femme Marguerite d'Arval. Il ne laissa pas d'enfants de Marguerite d'Arval ni de Françoise du Châtel sa seconde femme. Sa succession fut partagée entre les Leveneur et les d'Annebaut.

LIX. Jean Mallet, qui remplit à plusieurs reprises la place de lieutenant général paraît avoir été bailli d'Alençon. Mais il est probable que le bailli de ce nom était plutôt de la branche des Mallet de Brévaux.

René, nouveau duc d'Alençon, le destitua et le fit ajourner à comparaître à son prochain échiquier.

LX. Olivier le Beauvoisien [1], chevalier, seigneur de Sainte-Colombe et de Gaprée, capitaine d'une compagnie d'ordonnance et maître d'hôtel du duc, fut fait bailli d'Alençon. Sa famille, très-marquante en Normandie, était divisée en plusieurs branches dont les principales étaient celles des barons de Courtomer, de Montgaudry et de Fontaine-Riant. Il fut député de la noblesse d'Alençon et du Perche aux états généraux tenus à Tours en 1483.

Le Beauvoisien rendit le 4 décembre 1494 un jugement en faveur de l'abbaye de Perseigne.

Il avait épousé Marine Legris, dame de Gaprée. On ignore l'époque de sa mort.

Il eut pendant son exercice quatre lieutenants généraux : Raoul Mallart, Geoffroy Moinet, Gui Pitard et Hector de Joué.

LXI. Jean, comte d'Estrac [2], conseiller et chambellan du roi et de René, capitaine de cinquante hommes d'armes, succéda à Le Beauvoisien. Il mourut en 1511.

Le vrai nom de ce bailli était d'Astarac, ainsi que le dit le savant auteur de l'*Art de vérifier les dates*.

Le duc d'Alençon ordonna que *l'office de bailli d'Alençon demeurerait vacant jusqu'à ce qu'il en ordonnât autrement*. Les gages qui étaient affectés à cet office furent employés à la décoration de la façade du château d'Alençon.

LXII. Guillaume Gouffier [3], seigneur de Bonivet et de Crève-

[1] Le Beauvoisien : *De sable fretté d'argent.*
[2] D'Estrac : *Écartelé d'or et de gueules* (Maison éteinte).
[3] Gouffier de Crève-Cœur : *D'or à trois jumelles de sable.*

cœur, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur de province, obtint à la recommandation du duc de Valois, beau-frère du duc d'Alençon, par provisions du 13 octobre 1513, l'office de bailli d'Alençon. Il était le cinquième fils de Guillaume Gouffier, seigneur de Boissy et de Philippe de Montmorency sa seconde femme. Il fut élevé auprès de François Ier dont il fut toujours favori ; ce prince parvenu à la couronne le fit amiral de France en 1517.

A la tête de l'armée de Navarre il prit Fontarabie et mit le siége devant Milan l'année suivante. Ce fut aussi par ses conseils que le roi passa en Italie et qu'il engagea la funeste bataille de Pavie. C'est là que périt Bonivet ; *ne sachant survivre à cette grande désaventure et destruction*, il se jeta visière levée au milieu des ennemis.

Personne n'ignore ses bonnes fortunes à la cour, le roi lui-même n'en pouvait douter, l'ayant surpris chez la comtesse de Châteaubriant. Brantôme ne l'oublie pas dans ses Dames galantes.

Il avait épousé Bonaventure du Puits du Fou et en secondes noces Louise de Crèvecœur.

LXIII. Hardouin de Champagne [1], maître d'hôtel de Marguerite de Lorraine avant 1494, à 300 livres de gages, fut nommé bailli d'Alençon par la duchesse qui avait alors la régence des états de son mari [2]. Il n'occupa cette place que quelques mois ainsi que nous l'expliquerons à l'article suivant.

LXIV. René de Silly [3], seigneur de Vaud, Fontaine-Riant et Gaprée, chambellan et valet tranchant du Roi [4] ; fut pourvu de la charge de vicomte d'Alençon et en cette qualité accompagna le duc au siége de Pavie. Ce prince pour le consoler de la mort de son frère lui donna par lettres expédiées à Saint-Just près Lyon, le 14 mars 1524, l'office de bailli d'Alençon dont son épouse Marguerite

[1] De Champagne : *De sable fretté d'argent au chef du même, chargé d'un lion issant de gueules armé et lampassé d'azur.*

[2] Ce Hardouin de Champagne était de la maison de ce nom ; une des plus anciennes et des plus illustres de la province du Maine. Il mourut sans hoirs, et avait pour père Pierre Ier, sire de Champagne, Peschereuil, Avoise.

[3] De Silly : *D'hermines, à la fasce vivrée de gueules, surmontée de trois tourteaux de même.*

[4] Il était frère de François de Silly et de Jacques de Silly évêque de Séez, il avait épousé par dispense du Pape, Renée le Beauvoisien, veuve de Charles d'Alençon et capitaine de cette ville.

avait, en qualité de régente, déjà disposé en faveur de Hardouin de Champagne.

La nomination de René de Silly prévalut, car il assista aux échiquiers tenus à Alençon et fit le 12 juin 1542 et le 6 avril 1554, les montres des nobles et noblements tenants du duché d'Alençon. Il devint ensuite gouverneur du duché et mourut dans un âge avancé en 1558.

Il n'est pas sans intérêt de mentionner ici les nouvelles institutions royales données par Henri II au camp de Margu, le 17 juin :

« En cette année 1552, furent érigés par le roi les siéges « présidiaux des bailliages et sénéchaussées de son royaume et fut « le siége présidial du bailliage d'Alençon, institué et ordonné en « ladite ville.

« Furent aussi en cette année créés et institués par le Roi les « offices de juges criminels en chacun desdits bailliages et séné- « chaussées du royaume[1]. »

LXV. Louis, sire de Rabodanges, seigneur de la Fontaine, Cherville et Dourey, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, valet tranchant de François Ier, gouverneur de Meulan et d'Amvilliers, avait obtenu du roi et de la reine de Navarre la survivance de la charge de bailli d'Alençon possédée par son beau-père. François Ier confirma cette nomination par lettres du 4 septembre 1538[2].

René de Silly et de Rabodanges, avaient aussi obtenu le 20 août 1550, des provisions de bailli pour jouir et exercer cet office l'un en l'absence de l'autre et par le survivant.

Ce fut sous ce bailli que fut rendue, aux états tenus à Blois en janvier 1560, l'ordonnance qui régla que l'avenir des baillis, serait de *robe courte*.

[1] Actes de la Chambre des notaires d'Alençon.

[2] Bernieulles de Rabodanges : *D'or à la croix ancrée de gueules.* (Maison éteinte.)
La maison de Rabodanges du nom primitif de Bernieulles est originaire de Flandre, elle s'établit en Normandie vers 1400. En Flandre elle était aussi distinguée par ses alliances que par ses emplois militaires. Elle a toujours tenu en Normandie un rang très-distingué.
Marie de Clèves, veuve de Charles duc d'Orléans et mère de Louis XII, épousa Jean sire de Rabodanges, capitaine de Gravelines, son maître d'hôtel. Il était oncle de Louis, bailli d'Alençon. Ce dernier était fils de Claude gouverneur du château de l'Œuf à Naples, qu'il ne rendit qu'après un blocus de huit mois. O. D.

L'administration de la justice dans les bailliages passa alors entièrement aux lieutenants généraux.

Rabodanges [1] quoique ne professant pas publiquement la religion réformée, favorisa de tout son pouvoir les calvinistes ; il fut nommé capitaine de la ville et château, au lieu de Louis de Pillois qui suivait ouvertement les nouvelles opinions.

LXVI. Henri Robert de la Mark [2], duc de Bouillon, prince de Sédan, gouverneur de Normandie, fils de Robert IV de la Mark, maréchal de France, fut pourvu de l'office de bailli d'Alençon ; il avait d'abord commandé la compagnie des cent-suisses de la garde du roi.

Les difficultés religieuses à cette époque et le parti que soutenaient les personnages influents, firent que la basse Normandie fut divisée en trois partis : celui du gouverneur général qui semblait vouloir tenir la balance égale entre les catholiques et les calvinistes dont Henri de la Mark faisait partie, celui de Matignon, zélé catholique, enfin les calvinistes qui avait pour chef Gabriel de Lorges, comte de Montgommery, que Henri II avait forcé de rompre une lance avec lui et qui eut le malheur de le blesser à l'œil.

Le duc de Bouillon ne conserva pas longtemps l'office de bailli, et s'en démit en faveur du suivant.

LXVII. François de Rabodanges, seigneur de Cherville, Culey-sur-Orne et Crèvecœur, gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, obtint le 7 juillet 1568, de Catherine de Médicis, des provisions de bailli d'Alençon. Quoique destiné à l'état ecclésiastique et pourvu de plusieurs bénéfices, il embrassa le parti des armes et la religion réformée et fut fait prisonnier le 10 novembre 1567, à la bataille de Saint-Denis, combattant dans l'armée protestante [3].

François de Rabodanges avait épousé le 4 août 1568, Anne d'Olliamson et mourut en 1584.

[1] Louis de Rabodanges avait épousé le 26 décembre 1535 Jeanne de Silly fille du bailli précédent, il laissa une nombreuse postérité entre autres Gabriel de Rabodanges seigneur de Vaux et de Fontaine Riant et François dont nous parlerons bientôt.

[2] De la Mark, duc de Bouillon : *D'azur semé de fleurs de lys d'or à la tour d'argent maçonnée de sable brochant sur le tout.*

[3] François de Rabodanges comparaît à l'échiquier tenu le 1er octobre 1576, à Alençon. (Bry de la Clergerie, p. 364.)

LXVIII. Guillaume de Hautemer, comte de Grancey, baron de Mauny, seigneur de Fervaques, succéda à Rabodanges dans la place de bailli [1].

Guillaume n'avait que six ans à la mort de son père, c'est à Suze qu'il commença à porter les armes. Il assista aux batailles de Renty, de Saint-Quentin et de Gravelines. Il accompagnait Louis d'Orbec bailli d'Evreux, qui prenait le titre de *capitaine de l'église nouvelle*, au pillage de l'église de Lisieux en 1562; mais la politique en fit plus tard un zélé catholique. De Hautemer s'attacha au duc d'Anjou, depuis Henri III, puis au roi de Navarre qu'il trahit ainsi que le roi. Ses fautes furent oubliées : il passa au service du duc d'Alençon dont il devint le favori et dont il fut comblé d'honneurs.

Fervaques prit possession de l'office de bailli d'Alençon le 4 mai 1584, et se fit adjuger, à vil prix, les greffes du bailliage et des différentes juridictions qui en dépendaient. Il les revendit ensuite à son bénéfice particulier [2].

Le duc étant mort de phthisie le 10 juin 1584, Fervaques perdit une partie de ses places. Ayant ensuite été inquiété par une maîtresse du duc qui pour se venger des propos que Fervaques avait tenus sur son compte, en prétendant qu'elle avait empoisonné ce prince par le moyen d'un bouquet, avait montré au roi un écrit de la main de Fervaques intitulé : *Intrigues galantes de la cour*; se retira auprès du roi de Navarre. Henri IV le fit depuis maréchal de France.

LXIX. Bertrand Bouju, seigneur de Verdigny au Maine, remplaça Fervaques dans l'office de bailli d'Alençon. Lui et toute sa famille étant protestants, les Guises l'obligèrent sans doute de se défaire de son office, c'est probablement la cause du défaut de renseignements historiques que l'on rencontre sur ce bailli [3].

[1] Il était fils de Jean de Hautemer cinquième du nom; lieutenant de la compagnie du maréchal de Saint-André, tué à la bataille de Cerisoles en 1544 et d'Anne de Bonne.

Fervaques mourut en 1613, âgé de 75 ans, il avait eu pour deuxième femme Anne d'Alègre. O. D.

[2] Fervaques acheta entre autres, le 12 mars 1579, de François d'Alençon, le greffe du bailliage d'Évreux au siége d'Orbec, pour la somme de 2,666 écus deux tiers d'écus sol. (*Actes de la Chambre des Notaires d'Alençon.*)

[3] Ce bailli devait être fils de Thomas Bouju ou Bougu seigneur de Verdigny, juge magistrat criminel du Mans, qui fut un des principaux auteurs du pillage de cette ville en 1562. Sa fille Catherine épousa Charles de Gislain seigneur de Bois-guillaume.

LXX. Jacques de Renty[1] (des ducs d'Arschot et princes de Chimay), chevalier, baron du lieu et des Landelles, gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, joignit à la place de gouverneur celle de bailli[2]. Quoique protestant, Renty semble avoir vécu en mauvaise intelligence avec Pastoureau, capitaine du château; car il le fit poignarder le 30 avril 1589, sous le prétexte d'avoir favorisé le parti des Guises et de la Ligue.

Renty réunit alors la capitainerie du château au gouvernement de la ville; mais le duc de Mayenne ayant mis le siége devant la place, le 8 mai 1589, Renty se rendit au bout de trois jours à la vue des canons que l'on mettait en batterie[3].

Renty fut blessé le 24 septembre 1590, au siége de Corbeil, et mourut des suites de sa blessure.

LXXI. Pierre Rouxel, baron de Médavy, seigneur du Croc, fut établi bailli d'Alençon par Charles, duc de Mayenne, par provisions du 27 mai 1589. Il était fils de Jacques Rouxel et fut dans sa jeunesse en haute réputation pour sa force et son adresse dans les tournois.

Il se laissa entraîner dans le parti de la Ligue qui le combla de faveurs; il obtint en 1588 une cornette de cent chevau-légers et fut fait maréchal de camp le 27 mai de l'année suivante. Il était gouverneur du château d'Argentan par la démission de son père. Ce bailli ne paraît pas avoir résidé à Alençon.

LXXII. René des Rouziers ou des Roziers, chevalier, seigneur du lieu de la Gourdinière et des Loges en Hauterives, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du prince de Condé, gentilhomme servant, fut fait bailli d'Alençon. Il exerçait encore ces fonctions

[1] Renty : *D'argent à trois doloires de gueules les deux du chef adossées.*

[2] La terre de Renty située en Artois avait donné son nom à la famille de ce bailli.

[3] Antoine de Bourbon roi de Navarre était accompagné par Renty lorsqu'il se rendit chez le faible roi François II, qui avait résolu sur le conseil des Guises de le poignarder de sa propre main. Catherine avait averti le roi de Navarre de ce projet, il vint avec une cotte de maille son parti bien pris. *Capitaine Renty*, dit-il, *je vais dans un lieu où on a juré ma mort, mais jamais peau ne fut vendue si cher que je leur vendrai la mienne; si je péris prenez ma chemise percée de coups et toute sanglante, portez-la à ma femme et à mon fils, qu'ils en envoient des lambeaux à tous les rois; ils liront dans mon sang la vengeance qu'ils doivent tirer du lâche assassinat d'une tête couronnée.*

François n'osa mettre son projet à exécution. O. D.

en juin 1593; mais peu après, il fut obligé de remettre sa place de bailli au roi qui était forcé de la rendre au baron de Médavy[1].

LXXIII. Pierre Rouxel[2], baron de Médavy, reçut du duc de Mayenne, le 2 juillet 1592, des lettres de provisions de bailli dont il n'avait été pourvu que par commission, et fut reçu au parlement de la Ligue séant à Rouen, au mois de septembre suivant[3].

Médavy se rattacha, après l'abjuration du roi, au parti catholique et céda Verneuil dont on lui donna le gouvernement. Il fut aussi rétabli à Argentan. Le 7 avril 1612, il fut nommé conseiller d'État. Pierre Rouxel mourut le 31 décembre 1617, et fut enterré à Médavy où sa femme, Charlotte de Hautemer[4], fille du maréchal de Fervaques, lui fit élever un superbe mausolée en marbre.

LXXIV. Charles Goyon[5], sire de *Matignon*, comte de Thorigny, capitaine de Granville, de Cherbourg et de cent hommes d'armes gouverneur de Saint-Lô, fut pourvu sur la démission du baron de Médavy de la place de bailli d'Alençon[6].

C'est pendant l'exercice de ce bailli que se termina la querelle entre les deux lieutenants généraux, Grimoult et Le Barbier.

Matignon habitait continuellement le château de Lonray, que son oncle Léonor, évêque de Lisieux, avait formé le projet de rebâtir. Il était sans ambition, quoique les plus grands honneurs fussent à sa portée. Sans cesse dominé par le goût d'une vie libre et privée, il était indifférent aux occasions de faire sa cour, et passait des mois entiers sans paraître au Louvre. Henri IV lui en faisait parfois de petits reproches.

LXXV. François Vauquelin[7], baron de Bazoches, seigneur d'Ennecy, de Sacy, de Ry, de Saint-André-de-Briouze, de la Chapelle-Mauvoisin, etc., fut pourvu en août 1610, sur la démission

[1] Des Rouziers avait épousé Marie Bouju dame du grand et petit Verdigny, veuve d'Yves Trajin seigneur du Plessis, Boulay et Marolles fille de Thibœuf Bouju, juge criminel au Mans et de Marie Trouillard.

[2] Rouxel de Médavy : *D'argent à trois coqs hardis de gueules becqués, crêtés et barbotés de même.* (De Marle.)

[3] Les troubles qui régnaient alors sont la cause de ces nominations simultanées.

[4] De cette union sortirent dix-sept enfants, sept garçons et dix filles. Louise la troisième réforma l'abbaye d'Almenèches et de Vignats; elle mérita d'être rangée au nombre des personnes illustres de l'ordre de Saint-Benoist. O. D.

[5] Goyon de Matignon : *D'argent au lion de gueules couronné d'or. Devise : honneur à Goyon.*

[6] Il était deuxième fils du maréchal de Matignon.

[7] De Vauquelin : *D'azur au sautoir engrelé d'argent cantonné de quatre croissants d'or.*

de Charles de Matignon, de la charge de bailli d'Alençon [1], et fut reçu au parlement de Normandie, le 23 décembre suivant.

LXXVI. François de Faudoas [2], dit d'Averton, comte de Belin, seigneur d'Averton, capitaine de cinquante hommes d'armes, fut nommé bailli d'Alençon par la reine-mère. Il en obtint du roi les provisions [3].

Il fut nommé chevalier des ordres du roi, fit les preuves nécessaires, mais ne reçut pas le collier. Cela doit tenir à ce que ce bailli ne prit aucune des mesures nécessaires pour arrêter l'armée royale, commandée par le marquis de Créqui, ni pour défendre le château d'Alençon dont la reine-mère, brouillée avec son fils Louis XIII, avait confié la garde à Claude de Marcey, exempt de ses gardes.

Averton ayant perdu, par son peu de fermeté, les bonnes grâces de la reine, prit le parti, en 1624, de se démettre de son office de bailli, et se retira à Averton où il fit commencer son superbe château que la mort l'empêcha de terminer.

LXXVII. François Vauquelin, seigneur de Sacy, Ry, Saint-André, baron de Bazoches, obtint, le 10 mars 1625, sur la démission de son beau-frère et sur la nomination de la reine-mère, les provisions de bailli d'Alençon.

Il était fils du baron de Bazoches, bailli d'Alençon, cité plus haut [4]. Ce bailli mourut jeune, guidon d'une compagnie de gens d'armes.

E. de Courtilloles.

(*La suite prochainement*).

[1] Il était fils de Guillaume Vauquelin seigneur d'Ennecy, et de Guibray, d'abord lieutenant particulier du bailli de Caen à Falaise, ensuite avocat général au parlement de Normandie et de Marie de Droullin. Il avait épousé en premières noces Anne de Hudey dame de Boissey et de la Motte Pelley, veuve de Galois de Harcourt seigneur de Bailleul, et en secondes noces Jeanne du Bellay, veuve de Pierre, seigneur de Thouars, au Maine.

Le baron de Bazoches mourut le 23 juin 1617.

[2] De Faudoas : *D'azur à la croix d'or.*

[3] François était fils de Jean François de Faudoas Sérillac comte de Belin, gouverneur de Ham, d'Ardres et de Calais, de Paris et de l'Ile de France pour la Ligue en 1592, et de Renée d'Averton dame de Belin, d'Averton et de la forêt de Pail.

Avait épousé Catherine de Thomassin.

[4] Il avait épousé Françoise de Faudoas sœur du précédent bailli dont sont issus deux fils et deux filles qui furent religieuses. Sa veuve fonda le couvent des Ursulines de Falaise et prit elle-même l'habit de Saint-Benoist dans l'abbaye de Vignats.

LES FIEFS DE LA BRESSE

(*Suite* *)

Chavaux, seigneurie avec maison forte, dans la châtellenie de Bourg, inféodée avec moyenne et basse justice par le comte Aymon de Savoie, vers 1330, à Hugues de Marchant, chevalier. A l'extinction de la famille de Marchant, cette terre fut possédée d'une manière indivise, dans la première moitié du xv^e^ siècle, par les familles de Virieu, de la Baume, de Colomb, de Chandée, de Seyturier et de Tournon. En 1455, par suite d'acquisitions, Jean de Colomb en devint seul seigneur. En 1535, elle passa à la famille de Cheminant. Antoinette de Cheminant la porta en mariage à Annibal de Varax, écuyer, lequel la vendit, le 26 août 1582, à Jean-Claude de la Cley, avocat au bailliage de Bresse, dont les héritiers en jouissaient du temps de Guichenon.

Chaveyriat, canton de Châtillon-sur-Chalaronne. Seigneurie avec moyenne et basse justice, possédée dès le milieu du xi^e^ siècle par les abbés de Cluny, comme doyens du lieu.

Chazelles, commune de Revonnas. Rente noble possédée en 1674 par la famille de Grisy.

Chemillat, commune de Lescheroux. Seigneurie avec maison noble, possédée au milieu du xvi^e^ siècle par François de Châtillon-Chemillat, qui mourut sans enfant et la laissa à Marc-Antoine de Châtillon, son frère, dans la famille duquel elle resta jusqu'à Anne-Philiberte de Châtillon, femme de Claude de Pellapussin. Cette dernière la vendit, en 1681, à Joseph d'Escrivieux, écuyer, dont la postérité en jouissait encore en 1789.

Chiloup, commune de Saint-Martin-du-Mont. Fief avec maison forte, possédé originairement par des gentilshommes du nom et armes de Chiloup, dont le plus ancien connu est Guichard de Chiloup, damoiseau en 1329, et chevalier en 1341. On ne sait comment cette terre arriva à Bernardin du Molard, grand prévôt de

* Voyez 5^e^ liv., mai 1870, p. 221.

Bresse et de Bugey, sous les rois François Ier et Henri II, qui la vendit à Henri de Bignin, écuyer de la duchesse de Nemours. Elle passa ensuite à Antoine de Vaché, qui l'aliéna, en 1563, à Claude Berliet, père de Jean-François Berliet, archevêque de Tarantaise, dont héritèrent Etienne, puis Jean-François Berliet, IIe du nom, qui transmit Chiloup, par testament, à Guillaume de Grisy, son neveu. Claude-Joseph de Grisy, frère et héritier de Guillaume, en reprit le fief en 1674. En 1732, Chiloup élait possédé par Henri de Saint-Martin, conseiller et médecin du duc du Maine. Quelques annés après, cette terre arriva à François-Marie Durand, prévôt de la maréchaussée de Bresse, qui en reprit le fief en 1766, et la transmit à ses descendants, qui en ont toujours joui depuis.

Choin, commune de La Perouse. Fief érigé, au mois de juillet 1301, par Humbert, sire de Thoire-Villars, en faveur de Jean de la Perouse, chanoine de Saint-Paul de Lyon, et de Girin de la Perouse, son frère. De la maison de la Perouse, ce fief passa en celle de Bronna. Aimard de Bronna en fit hommage, en 1493, au comte de Villars. Antoinette, fille d'Aimard de Bronna, le porta en mariage à Guillaume de Saint-Trivier, père de Philippe de Saint-Trivier, qui le vendit en 1630, à la famille de Joly, qui le posséda en titre de baronnie. François de Joly, baron de Langes, le céda à Claude du Fenoil, dont le fils Maurice l'aliéna, vers 1655, à Louis de Renaud, écuyer, seigneur de Glareins, après la mort duquel il fut adjugé, le 17 août 1689, à Louis du Marest, écuyer. De la famille du Marest, Choin passa par succession en celle de Quinson, qui en reprit le fief en 1773.

Clavages, commune de Saint-André-d'Huriat. Maison forte, possédée en 1324 par Guy de Saix, chevalier, qui en fit hommage au comte de Savoie.

Clémencia, commune d'Abergement-Clémencia. Seigneurie d'abord en Dombes, puis en Bresse, possédée originairement par des gentilshommes qui en portaient le nom, et dont le plus ancien connu est Ogier de Clémencia, vivant en 1146. Cette ancienne famille s'éteignit vers le milieu du xive siècle. Ses derniers représentants furent Ponce de Clémencia, chevalier, père de Guillaume de Clémencia, mari d'Odette de Jargey. Ce dernier ne laissa que deux fils morts sans postérité, et auxquels succédèrent Renaud de Pion-

neins et Jean de Poleins. Dès 1306, une partie du village et l'église étaient tenues du sire de Beaujeu par Philippe de Laye, chevalier. La justice entière de cette terre fut unie dans la suite au comté de Baneins.

Coberthoud, commune de Dommartin-de-Lareney. Fief avec maison forte, possédée en 1230-1250 par Guillaume de Coberthoud, chevalier, qui ne laissa que deux filles, lesquelles en firent hommage au comte de Savoie, en 1271. Cette terre passa successivement depuis, par voie de mariage, dans les familles de Beyviers, de Gorras, de Loges et, enfin, de Joly de Choin, en 1686.

Coligny, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bourg. Cette terre, possédée dès le xe siècle par l'illustre et puissante famille qui en portait le nom, était située partie en Bresse, partie en Franche-Comté. La partie dépendant du comté de Bourgogne était appelée *Coligny-le-Vieil*, pour la distinguer de l'autre qu'on nommait *Coligny-le-Neuf*. *Coligny-le-Vieil* fut donné en partage par Amé de Coligny à Guillaume II, son fils aîné, qui ne laissa qu'une fille, Marguerite, mariée en 1280 à Guy de Montluel. Jean de Montluel, fils de Guy, le céda, en 1331, à Etienne II de Coligny, dont la postérité en jouit jusqu'en 1639, que Charles de Coligny le remit à Cleriadus de Coligny, qui le possédait en titre de marquisat. Quant à Coligny-le-Neuf, il passa dans les premières années du xiiie siècle à la maison de la Tour-du-Pin, par le mariage de Béatrix, fille de Hugues de Coligny, avec Albert de la Tour. Humbert de la Tour, dauphin de Viennais et fils d'Albert, le céda vers 1280 au comte Amé IV de Savoie. En 1337, Aimon de Savoie le donna en fief à Edouard, sire de Beaujeu. Edouard II de Beaujeu le vendit, d'abord avec clause de réméré, en 1361, à Guillaume de la Baume, seigneur de l'Abergement, puis le céda quelque temps après à Robert de Beaujeu, son oncle, dont les filles se partagèrent la succession en 1421. Coligny-le-Neuf échut à Jeanne, l'une d'elles, femme de Jean de Cusance, qui le transmit, par voie d'alliance et de succession, à la famille de Menthon. Bernard de Menthon le vendit à Charles, duc de Savoie, qui le remit, en 1524, à Charles de la Chambre, baron de Meximieux, puis le retira pour l'aliéner à René de Chalant, maréchal de Savoie, lequel le revendit, en 1540, à Louise de Montmorency. L'année suivante, cette terre fut achetée par Philibert de la Baume, baron de Montfalconnet, en faveur duquel le duc de

Savoie l'érigea en comté, en 1556. Enfin, en 1563, elle fit retour à Gaspard de Coligny, amiral de France. Gaspard II de Coligny, son petit-fils, mourut en 1646, laissant sa riche succession à Anne, duchesse de Châtillon-Coligny, sa fille, femme de Georges, duc de Wurtemberg et Teck, prince souverain de Montbéliard, dont les descendants reprirent le fief de Coligny en 1772.

Colombier, commune de Saint-Trivier-de-Courtes. Fief possédé dans la première moitié du XVIIe siècle, par Jean Dubois, seigneur de la Servette, qui le vendit à noble Antoine Favre, bourgeois de Saint-Trivier. Les enfants de ce dernier en fournirent le dénombrement en 1680. En 1789, le Colombier était encore dans la famille Favre.

Colonges, commune de Saint-Génis sur Menthon. Fief avec poype et maison forte inféodé, en 1365, par Amédée, comte de Savoie, à Girard de Berchod, damoiseau. La maison de Berchod en jouit jusqu'au mariage (1467) de Marguerite, fille et héritière de Jean de Berchod, avec Claude de Bécerel, seigneur de Marliat. Au dernier siècle, cette terre était dans la famille Duport de Montplaisant.

Conflens. Fief avec poype dans la commune de Saint-Cyr. Guerric de Sachins, chevalier, en fit hommage, en 1301, à Hubert sire de Thoire-Villars.

Conflens, commune de Saint-Maurice d'Échazeaux. Seigneurie en toute justice inféodée, à charge de foi et hommage, par Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, qui en avait fait bâtir le château fort, à Humbert de Bugnet, lequel le vendit, en 1296, à Guichard de Chambut, chevalier. Les descendants de ce dernier l'engagèrent, en 1473, à Michel de Pineron, écuyer, mais la retirèrent quelque temps après et la conservèrent jusqu'à Antoine de Chambut, père de Claude-Françoise de Chambut, femme en premières noces de Marc de la Gelière, puis en deuxièmes, de Bernard de Meix, sieur d'Aubigny, laquelle la céda d'abord, avec clause de réméré, en 1540, à Antoine, seigneur de Dortant, puis définitivement, en 1547, à Philibert de Malyvert, écuyer, seigneur de Vaugrineuse, dont la postérité jouissait encore de Conflens à la fin du dernier siècle.

Corent, commune de Chaveyriat. Fief avec château, possédé au commencement du XIVe siècle par Étienne de Portebœuf, chevalier,

qui reçut, en 1306, d'Amé IV, comte de Savoie, confirmation de la moyenne et basse justice. Une de ses filles le porta en mariage à Pierre de Corent, sieur de la Motte, son parent, qui le remit en dot à Jeannette, sa fille, femme d'Étienne d'Oncieux, chevalier, dont la fille le porta en mariage à Lancelot de Chandée, sieur de Montfalcon. Cette terre passa ensuite par alliance aux Andrevet, qui en jouirent jusqu'en 1565, puis à Pierre de Seyturier, sieur de la Verjonnière, mari d'une héritière de la maison de Béost, qui la vendit le 12 février 1649, à Etienne Tamisier, lieutenant en l'élection de Bresse, père de François Tamisier, avocat. La veuve de ce dernier, Anne-Chambard, en qualité de tutrice légale de Virginie, leur fille, aliéna Corent à Andrel Gabet, bourgeois de Lyon, qui en reprit le fief en 1789, et le céda depuis à la famille Garron de Châtenay, laquelle en jouissait au moment de la Révolution.

Corgenon, commune de Buellas. Seigneurie en toute justice et avec un château fort mentionné dès l'an 1119, dans une bulle du pape Calixte II, et reconstruit, vers 1285, par Guichard de Chaumont, chevalier, qui en avait reçu inféodation du comte Amé IV de Savoie. Les descendants de Guichard de Chaumont prirent le nom de Corgenon et conservèrent cette terre jusqu'en 1396, que Jean de Corgenon, bailli de Bresse, la laissa aux seigneurs de Meillonnas, cadets de sa famille. Après ceux-ci elle arriva à Jean Maréchal, seigneur de Meximieux, dont le fils la céda au duc de Savoie, le 23 février 1418. Détachée d'abord du domaine ducal pour former l'apanage de Philippe de Savoie, comte de Bagé, la seigneurie de Corgenon en fut définitivement séparée par la donation pure et simple qu'en fit le duc Philibert à Jean de Loriol, seigneur de Challes, gouverneur de Bresse. A la mort de Jean de Loriol, elle échut en partage à Jeanne de Loriol, sa nièce, qui institua pour héritier Jean-Philibert de Challes, son parent, abbé d'Ambronay, évêque de Maurienne et de Bourg. Après ce dernier, elle passa successivement aux familles d'Avanchy de Cusinens, de la Baume et d'Anglure. Claude d'Anglure la vendit, vers le commencement du XVII^e^ siècle, à Pierre Orset, bourgeois de Lyon, qui la céda à Luc Sève, sieur de Charly. Cette cession fut attaquée et la terre de Corgenon adjugée pour ses reprises dotales à Louise Puys, veuve de Pierre Orset, laquelle l'aliéna le 16 septembre 1656, à Mathieu Chapuis, conseiller du roi. Vers 1750, elle arriva enfin par alliance

de la famille Chapuis à celle d'Apchon, qui en jouit jusqu'en 1789, en titre de baronnie.

Corlaison, commune de Chaveyriat. Cette terre qui apparaît vers la fin du x^e^ siècle était possédée, en 1250, par Henri de Corlaison, chevalier. Guy, son fils, la vendit avec sa maison forte à Étienne de Portebœuf, sieur de la poype de Corent, dont les descendants la conservèrent jusqu'à la fin du xiv^e^ siècle. Elle passa successivement depuis par alliances aux familles de la Balme, de Loëse, de Saint-Germain, de la Perrière, de Focrand, et enfin, vers 1645, à celle de Morel, qui la possédait au dernier siècle. Le fief de Corlaison était sans justice.

Cornaton, commune de Confrançon. Fief avec maison forte, justice moyenne et basse, possédé au commencement du xiii^e^ siècle par Hugues de Cornaton, chevalier, qui transigea en 1209, avec les Templiers de Laumusse au sujet d'un moulin sis sous Polliat. Il passa depuis à la famille de la Gelière. Jean, fils aîné de Guillaume de la Gelière, le reçut en partage vers 1350. Sa postérité en jouit jusqu'à Pierre de la Gelière qui le légua par testament du 8 octobre 1576, à Louise, sa sœur, femme du seigneur de Marliat, dont les héritiers l'aliénèrent en 1611 et 1612, à Marc-Marie de Riccé, écuyer. De la famille de Riccé, Cornaton passa, vers 1780, à M. Archimbaud, ancien conseiller à la cour des monnaies, qui en était seigneur lors de la convocation des États Généraux.

Corrobert, commune de Chanoz-Châtenay. Fief en toute justice possédé dès le xiii^e^ siècle par des gentilshommes qui en portaient le nom. En 1272, Guichard de Corrobert, chevalier, fit hommage au comte de Savoie. Cette ancienne famille s'éteignit vers le milieu du xv^e^ siècle et sa terre patrimoniale passa successivement aux familles du Saix, de Chalant, de Varax, de Guillod, de Berger, de Loriol, et enfin de Garron de Châtenay, qui l'acquit par contrat du 30 juillet 1663, au prix de 35,350 livres, et la conserva jusqu'à la Révolution.

Corsant, commune de Perrex. Baronnie avec château fort. Humbert, damoiseau, fils d'Oger de Saint-Sulpice, portait en 1294 le surnom de Corsant (*Humbertus dictus Corzans, domicellus, filius quondam domini Ogerii de Sancto Sulpicio militis*) et fut probable-

ment seigneur de cette terre, qui était possédée, vers 1300, suivant Guichenon, par Perraud, son frère, lequel obtint en 1306 d'Édouard de Savoie, la justice moyenne et basse sur les hommes de son fief. Perraud mourut sans enfants et laissa Corsant à Renaud de Saint-Sulpice, son neveu, père de Guillaume, de Jean et d'Henriette de Saint-Sulpice, femme de Louis de Langes. Les enfants de cette dernière recueillirent la succession de leurs deux oncles maternels qui avaient été seigneurs de Corsant, et aliénèrent cette terre à Pierre de Corent, chevalier, qui la revendit, le 7 juin 1393, à Pierre Andrevet, damoiseau. Pierre Andrevet obtint du comte de Savoie la haute justice, le 27 avril 1421, et transmit la baronnie de Corsant à ses descendants, qui la conservèrent jusqu'à Claude Andrevet, mort sans enfant en 1565. Ses héritiers la cédèrent à Abel de la Poipe, baron de Serrières, dont la postérité en jouissait en 1789.

Corveissiat, canton de Treffort. Seigneurie possédée au commencement du XIVe siècle par Jean de Chambut, qui reçut concession, en 1307, du sire de Thoire-Villars de la moyenne et basse justice sur les hommes de son fief. La haute justice fut accordée à Guichard son fils, par lettres du 22 juillet 1362. La terre de Corveissiat resta dans la famille de Chambut jusqu'à son extinction au XVIe siècle et passa successivement d'abord par suite d'alliance à la famille de Grolée, puis par ventes à celle du Saix et enfin à celle de Malyvert.

Crangeat, commune d'Attignat. Seigneurie en toute justice avec château. Oger de Crangeat vivant en 1300, reçut inféodation, au mois de mai 1306, d'Amé IV, comte de Savoie, de la justice moyenne et basse de cette terre qui resta dans sa famille jusqu'à Pierre de Crangeat, dont hérita Agnès sa sœur, femme de Guillaume Bochard, chevalier (1443). Elle advint depuis à la maison de Rossillon. François de Rossillon la vendit, le 13 novembre 1520, à Gilbert de Varax, seigneur de la Berruyère. En 1602, elle était possédée en partie par Pierre d'Arlos, seigneur de la Servette. Quelques années après, elle arriva à Claude de Bussy, chevalier, baron de Brion, dont le fils, Joachim Antide, l'aliéna, le 3 novembre 1623, à Jean-Claude Charbonnier, qui en acquit la haute justice du roi, le 20 septembre 1644 et transmit Crangeat à ses descendants qui en jouissaient encore en 1789, en titre de marquisat.

Cras (La), commune de Nievroz. Seigneurie avec maison forte possédée d'abord par des gentilshommes qui en portèrent le nom et dont le plus ancien connu est Jean de la Cras, chevalier, vivant en 1285. Le 28 septembre 1331, Guy, dauphin de Viennois, l'inféoda à Jean de Rochetaillée, chevalier, après lequel elle arriva en la maison de Testu, puis en celle de Sancia. Claude de Sancia, seigneur de Painnesuyt, en fit donation, le 2 mai 1485, à Pierre et à Guillaume de Lyobard, ses neveux. Des de Lyobard, elle passa successivement aux familles du Saix, de Briord et de Montherot. Cette dernière en jouissait lors de la convocation des états généraux.

Curtaban, commune de Condeissiat. Petit fief possédé en 1536 par Philibert et Sibuet de Lyobard, et en 1789 par les héritiers de M. Gabet, curé de Bourg-en-Bresse.

M.-C. Guigue.

(*La suite prochainement.*)

L'espace et le temps nous manquent pour rendre compte d'une récente publication de M. Edouard de Barthélemy : *Mesdames de France, Filles de Louis XV.* Disons seulement aujourd'hui que ce livre a été accueilli avec tant d'empressement que, un mois à peine aprés sa mise en vente, une seconde édition est déjà presque épuisée. Nous lui consacrerons un article dans notre prochaine livraison.

L. S.

DICTIONNAIRE

DE LA

NOBLESSE DE FRANCHE-COMTÉ

DE BOURGOGNE.

(*Suite* *.)

Clay. — Marguerite de Vienne, épouse de Josserand de Brancion, donne au comte Etienne de Bourgogne une chaudière dans ses salines, et l'un de ses bourgeois de Salins au choix d'Étienne de Clay, l'an 1220.

Clef (de la) ou Delaclef. — Permission à Jean-Baptiste Delaclef, de Dôle, pour tenir en fief, par lettres datées de Versailles, du mois de juin 1681. (4e registre des fiefs, folio 492.)

Clerc. — Permission donnée à Jean-François Clerc, de Gray, de tenir en fief jusqu'à la somme de deux mille livres, par lettres datées de Versailles du mois d'avril 1689. (5e registre des fiefs, folio 442.)

Charles-Henri Clerc, avocat à Gray, portait pour armes : *D'argent à trois têtes d'aigle coupées de sable, posées 2 et 1, chacune tenant en son bec un flambeau péri en pal de sable et allumé par les deux bouts, de gueules.*

Clerc. — Jean-Claude Clerc portait pour armes : *D'azur à une jumelle d'argent.*

Clerc. — Famille de Poligny. *D'azur, à une hure de sanglier arrachée et contournée d'argent.*

Alliance : Colonne.

Clerc. — Permission de tenir en fief donnée à Marc Clerc, docteur ès-droits, par lettres-patentes datées de Bruxelles du mois de juin 1651. (3e registre des fiefs, folio 193.)

* Voyez 5e liv., mai 1870, p. 228.

Clerc. — François Clerc, secrétaire de la ville de Quingey, portait pour armes : *D'azur, à trois croissants d'argent*, 2 *et* 1.

Clerc. — *D'azur, à la croix dentelée d'argent, cantonnée de quatre porcs de même.*

Alliances : Bévalet, Borrichon de Velley.

Clerc. — Famille de Besançon, aussitôt éteinte qu'anoblie par Philippe IV, en février 1634.

Noble Jean Clerc, tanneur et depuis marchand, reprit de fief le 1er novembre 1638, entre les mains de messire Jean-Baptiste de la Beaume, et de Vaudrey, marquis de Saint-Martin, gouverneur et capitaine général de Bourgogne, une portion de la terre et seigneurie de Bussière-sur-l'Ognon, mouvante et dépendante du fief de Sa Majesté, à cause de son comté de Bourgogne. (Registre 26, folio 230.) Armes : *D'or, à une écrevisse de gueules.* Timbre : *Une écrevisse naissante de gueules.*

Alliance : Varin-Noidans.

La famille Clerc s'est éteinte dans celle des Varin-Noidans. (2e registre des fiefs, folio 226.)

Clerc (de Francalmont). — Le 4 mai 1764, N... Clerc reprit de fief pour la dame son épouse la terre et seigneurie de Francalmont, et paya pour l'enregistrement de cette reprise vingt-une livres quatre sols. (Registre de la chambre des comptes, folio 134.) Signé au registre : Belon, Larquand, Saget.

Clerc (de Beaujeu). — François Clerc de Beaujeu obtint permission de tenir en fief jusqu'à la somme de deux mille livres, par lettres-patentes données à Bruxelles le 23 janvier 1627. (1er registre des fiefs, folio 42.)

Clerc. — Famille de Luxeuil, dont il y a eu deux conseillers, portait pour armes : *D'azur, à deux jumelles d'or.* Cimier : *Deux demi-vols d'or.*

Noble Nicolas Clerc, bailli de Luxeuil, épousa Françoise de la Rinidor. Il était aïeul de Guyonne Clerc. Son frère Jean-François Clerc, était capitaine du château de Baudoncourt, près Luxeuil. Son oncle, Jean-Baptiste Clerc, abbé commendataire et seigneur dudit Luxeuil et terres en dépendant, assista au mariage de sa

nièce, Jeanne-Claude Clerc, qui, par contrat passé devant Lanoyre, le 27 septembre 1656, épousa Dominique de Fabel.

Alliances : Jacquard, Pusey, Rinidor, Fabel, Damedor, Montgenet, Renard, Rousselet.

Le 10 mai 1657 eut lieu la reprise de fief faite à Sa Majesté, entre les mains de Claude de Bauffremont, baron de Scey-sur-Saône, etc., gouverneur et capitaine général au comté de Bourgogne, par Nicolas Clerc de Faucogney, procureur spécial et ayant charge de noble Jean Clerc, son père, docteur ès-droits, bailli de Luxeuil, de la seigneurie de Belle-Fleur, ensemble de tous droits seigneuriaux, biens en dépendant, mouvant et dépendant du fief de Sa Majesté, à cause de son château de Faucogney. (Registre 26, folio 476, verso.)

Clerc. —Seigneurs de Mazerolles, Champagney, Aligny, Franoy, Serres, Villiers, Buisson. Armes : *D'azur, au chevron d'or accompagné de trois roses d'argent.*

Alliances : La Rivière, Saint-Belin, Gilbert, Aubry, Riom.

Clerc. — Seigneur de Neuret-les-la-Demié.

Le 20 juillet 1621, eut lieu la reprise de fief faite à LL. AA. SS. entre les mains de Cleriadus de Vergy, comte de Champlitte, chevalier, etc., par messire Claude Clerc, docteur ès-droits, conseiller pour LL. AA. SS. au parlement de Dôle, d'une portion de la seigneurie de Neuret-les-la-Demié, mouvant du fief de LL. AA. SS., à cause de leur château de Vesoul. (Registre 25, folio 232.)

Le 15 ..... 1634, eut lieu la reprise de fief faite à Sa Majesté entre les mains de Fernand de Longvy, dit de Rye, archevêque de Besançon, prince du Saint-Empire, commis au gouvernement du comté de Bourgogne, par noble Claude Clerc, de Vesoul, docteur ès-droits, seigneur de Neuret, Aubonne, Gésincourt, etc., d'une vigne sise au vignoble de Charriey, lieu dit au bas des Crays, communément appelée la Carre, contenant environ vingt-cinq ouvrées, ensemble une cense de vingt gros vieux payables par le tenementier du meix et maison appelée la maison des Poires audit Charriey, outre laquelle cense les tenementiers sont chargés des logements des chevaux dudit sieur Clerc et de ses hoirs et de lui fournir une chambre à feu pour y lóger quand bon lui semblera, et une place pour poser ses cuves et vaisseaux, le tout mouvant du fief de Sa Majesté, à cause de son château de Vesoul. (Registre 26, folio 170.)

Le 5 août 1768, eut lieu la reprise de fief faite à Sa Majesté par-

devant la cour des comptes de Dôle par Claude-Etienne Clerc, écuyer, seigneur de Neuret, ancien sous-lieutenant dans le régiment des Gardes-Françaises, de la justice de la seigneurie de la Demié et de tous les droits utiles et honorifiques en dépendant, mouvant de Sa Majesté, à cause de sa prévôté de Vesoul, et de l'autre moitié de la seigneurie, mouvant de Sa Majesté, à cause de sa prévôté de Port-sur-Saône. (Registre 85, folio 261, verso.)

Clerc (Le). — Famille de Besançon : *De gueules, à la bande engrelée d'or, au chef d'or chargé de trois étoiles d'azur.*

Alliances : Demesmay, Pétremand.

Clemenceot. — Claude Clemenceot, procureur au parlement, et citoyen de Besançon. *De gueules, à trois colombes d'argent, 2 et 1.*

Clemencet. — Jean Clemencet, avocat à la cour de Dijon. *D'azur, à un aigle d'or et au chef d'argent chargé d'un croissant de gueules accosté de deux mouchetures d'hermines.*

Le 14 août 1759, eut lieu la reprise de fief faite à Sa Majesté par devant la chambre des comptes de Dôle, par Pierrette-Hélène Juliard, veuve du sieur François Clémencet, vivant conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres à Mâcon, de la terre et seigneurie de Peintre, appartenance et dépendances, consistant en haute, moyenne et basse justice, château, terres, prés, vignes, bois, moulins, main-morte, censes, redevances, corvées et autres droits, tant utiles qu'honorifiques ; ensemble un fief au territoire de Raynans, le tout situé dans le bailliage de Dôle et mouvant de Sa Majesté, à cause de son comté de Bourgogne et château de Dôle. (Registre 83, folio 411.)

Madame Clémencet paya, pour l'enregistrement de cette reprise de fief, la somme de six cent soixante-sept livres seize sols. (Registre de la chambre des comptes, folio 102.) Signé au registre : Masson.

Clemendot. — Etiennette Tanault, veuve de Pierre Clemendot, avocat au parlement. *D'azur, à un lis d'argent tigé au naturel, surmonté d'une étoile d'or et soutenu d'un croissant de même.*

Clément. — Famille originaire de Cléron, bailliage d'Ornans, anoblie par Philippe II, le 12 mars 1590 ; au registre des anoblissements, folio 65. *De gueules, à deux ailes adossées d'argent.* Cimier : *Un demi-vol d'argent.*

Alliances : Maillot, Mercier.

Clémont. — *De gueules, à une clef d'argent en pal.*

La seigneurie de Clémont, possédée en 1400 par les Clémont, appartint, en 1412, à la maison de Choiseul.

Clermont. — Seigneurs de Saint-Georges, Naisey, Antigny, Rupt, Purgerot, souverains de Delain, en Franche-Comté, marquis de Montglat, comtes de Chiverny, baillis de Dôle, branche de la maison de Clermont-Gallerande.

Alliances : Estouteville, Goux de Rupt, Amboise, Miremont, Vienne-Beaufremont, Périers, Saint-Offange, Harlay, Hurault de Chiverny, Thomassin, Johanne.

Le 2 octobre 1584, eut lieu la « reprinse de fiedz et renouvelle-« ment de serment de fidélité, faict à Sa Majesté par noble seigneur « messire Thomas de Clermont, chevalier, seigneur de Saint-« Georges, Naisey, Antigny, Delain, barou de Rupt et seigneur de « Purgerot en partie, qu'il doibt à cause de la seignorie que luy ap-« partient au lieu de Purgerot et des biens qu'il tient et possède au « lieu de Chariey, membres et dépendances d'iceulx ; lesdits biens « estre et mouvoir du fiedz de Sa Majesté, à cause de son comté de « Bourgogne et aultrement n'a peu déclaré de quelle seignorie. » (Registre 23, folio 140.)

Le même jour, messire Thomas de Clermont-Saint-Georges reprenait le fief, le château et la seigneurie de Rupt, mouvant et dépendant du fief de Sa Majesté, à cause de son château de Gray. (Registre 23, folio 139.)

Clermont-Tonnerre. — Cette illustre famille est une des branches de la maison de Clermont, originaire du Dauphiné.

Anne de Husson, épouse de Bernardin de Clermont, hérita, en 1537, de son neveu Louis de Husson du comté de Tonnerre. A la mort de Anne de Husson, en 1539, le comté de Tonnerre échut en partage à sa fille Louise, qui fut dès lors appelée comtesse de Tonnerre. Louise mourut sans postérité, et le comté de Tonnerre passa alors à l'un de ses petits-neveux, Charles-Henry, petit-fils d'Antoine de Clermont. Le comté de Tonnerre fut donc définitivement acquis en 1605 à Charles-Henry qui prit et porta le nom de Tonnerre en le joignant à celui de Clermont. C'est de ce seigneur, Charles-Henry de Clermont-Tonnerre que descendent les ducs de Clermont-Tonnerre.

Le comté de Tonnerre fut vendu en 1684 à M. de Louvois ; mais,

malgré cette vente, le nom de Tonnerre resta la propriété de la famille de Clermont.

Les Clermont-Tonnerre sont ducs depuis 1775 et princes romains depuis 1823. Armes : *De gueules à deux clefs d'argent posées en sautoir.* Devise : *Si omnes ego non.* Cimier : *Une tiare.* Ancienne devise : *Si omnes te negaverint, ego te nunquam negabo.*

Les anciennes armes de cette famille étaient, suivant la tradition : *un mont surmonté d'un soleil.*

Parmi les principales alliances de cette famille, on remarque :

La Chambre, Virieu, Villars, Montbel, Montluel, Roussillon, Savoie, Poitiers, Châteauneuf, Miribel, Montoisson, Bourgogne, la Poype, Seyssel, Salins, Montfalcon, Grolée, Varax, Bussy, Chalant, Monconis, Gerbais, Sassenage, Castellane, Compeys, Montauban, Moyria, Ancezune, Husson, la Baume, du Bellay, Crussol, Amoncourt, la Marck duc de Bouillon, Escoubleau, Luxembourg, Montmorency, Prevost de la Croix, Beauvau, la Rochefoucauld, Nettencourt-Vaubécourt, Moustier, Lur-Saluces.

DIVERSES BRANCHES DE LA FAMILLE CLERMONT.

Clermont-Tonnerre-Cruzy. — Roger de Clermont, second fils de Charles-Henri, comte de Clermont et de Cruzy, baron de Villon en Tonnerrois, et lieutenant général des armées du roi.

Alliances : Pernes, La Tour, Massol, le Compasseur de Courtivron, Potier de Novion, Bourbon-Busset, le Tonnelier, de Breteuil, Lentilhac, Vignier.

C'est cette branche de la famille de Clermont qui possède maintenant seule le titre de Clermont-Tonnerre.

Clermont-Thoury. — Comtes de Thoury.

Alliances : Rohan, Noailles, Senicourt, Clermont-Courcelles, Lannion, la Ferté-Meun, Lameth, Matissart.

Clermont-Montoison. — Marquis de Montoison.

Alliances : Seyssel, Grolée, Talaru, Dreux, Alleman, Saint-Priest, Claret, Lambert, Adhémar, Sassenage, Rouvroy, Moreton, Budos, Dizimieu, Montmorency, Simiane, La Chambre, Duin, Maréchal de le val d'Isère, Gratet, Hostun, la Boutière, Antoine, de la Croix-Chevrières, Thesut, Levis-Châteaumorand.

Clermont d'Hauterive et de Surgères.

Alliances : Poitiers, Surgères, Amboise, Vivonne, Gondy, Lévis.

CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN.

Alliances : La Ravoire, Menthon, Montmayeur, Seyssel, Montfalcon, Sacconey, Roussillon, Luzerne, Mareste, Brancion, Beaufort, Pingon, Morand, Menthon d'Avierne.

CLERMONT-CHASTE. — Marquis de Chaste.

Alliances : La Tour, Urgel, Sassenage, Albon, Saint-Quentin, Beauvoir, La Tour du Pin, Bressieu, Saint-Priest, Saint-Germain, Pérusse d'Escars, Joyeuse, Barjac, Montmorin, Villers-la-Faye, Morges.

CLERMONT-GESSANS. — Clermont-Chaste, seigneurs de Gessans.

Alliances : Saint-Priest, Uriage, Murinais, Barjot, Sallignon, Barral, Hostun, du Prat, Bovet, Patin.

CLERMONT D'AMBOISE. — Clermont d'Amboise, barons de Bussy. Branche de la famille de Clermont-d'Anjou, éteinte en 1727.

Alliances : Beauvau, Montluc, Chastellux, Beauffremont.

Palé d'or et de gueules, de six pièces.

CLERMONT D'ANJOU ou CLERMONT-GALLERANDE, marquis de Gallerande, comtes de Saint-Aignan, seigneurs de Loudon, Verdigny, du Tronchet. — Clermont d'Anjou, ou Clermont-Gallerande : *D'azur, à trois chevrons d'or, celui du chef brisé.* Timbre : *Un Maure vêtu de bleu ayant un bandeau d'argent sur la tête.*

Alliances : Estouteville, Toulongeon, Pellevé, Gouffier, Gramont, La Chambre, Vienne, La Croix, Amboise, Blanquefort, Alègre, Savoie, Saint-Simon, Pardieu, Croixmare, Chabot, Argenson, Nompar de Caumont, Polignac, Champagne, Brancas, Mormes, d'O, Bragelonne, La Tour-du-Pin-Montauban, Hainaut, l'Isle-Bouchard, Graville, Vienne, Rupt.

CLERMONT, marquis de RENEL, issus des seigneurs de Saint-Georges.

Alliances : Longuejoue, Savoie-Tende, Pontaillier, Flotte de Montauban, l'Allemant, Pontaillier barons de Talmay, la Rochette, Anglebermer, Cousin, Clermont d'Amboise, Colbert, Fitz-James, Rohan-Chabot, Racine du Jonquoy, Choiseul, Moustier, Goyon, Maignard.

CLERMONT-TALLARD, de la famille de Clermont, en Auvergne : *De gueules à deux clefs d'argent passées en sautoir, accompagnées d'une fleur de lys d'or en chef.*

Alliances : Saint-Seigne, Poitiers, Vivonne, Dizimieux, Montmorency, Salins, Igny.

Clermont-Lodève. — *D'or, à trois fasces de gueules.* Cri : *Clermont-Lodève.*

Les comtes de Clermont-Lodève, en Languedoc, portent : *Fascé d'or et de gueules, au chef d'hermines.*

Clermont-Nesle. — *De gueules, semé de trèfles d'or, à deux bars adossés de même, brochant sur le tout.*

Clermont en Franche-Comté. — Seigneurie possédée par la famille Pillot, en 1600.

Cléron. — Cette famille qui tire son nom d'un village situé dans les environs d'Ornans, possédait les seigneuries de Cléron, Mailley, Belmont, Mellières, du Larderet, Voisey, Chaleseule, Saffre, Domprel et Poussange.

Le 19 avril 1584 eut lieu la « reprinse de fiefdz et renouvelle-« ment de serment de fidélité faict à Sa Majesté par Jehan de Cléron « le jeune, filz et procureur spécial et irrévocable de Jehan de « Cléron l'aîné, seigneur du Larderet, Vuillafant, Chaleseule, etc., « son père et tant en son nom que de damoiselle Anne de Scey sa « femme aussi mère dudit Jehan de Cléron le jeune, dame desdits « lieux, que ses père et mère lui doibvent; des seigneuries, justice, « drois, causes et aultres biens qu'ils tiennent au lieu du Larderet, « et lieux circonvoisins, estans et dépendans du fiebz de sa dite « Majesté, à cause de ses chastel et seigneurie de Montrivel. » (Registre 24, folio 28.)

Le 24 août 1677 et le 1er mars 1681 eut lieu la reprise de fief faite à Sa Majesté, entre les mains du duc de Duras, par messire Louis de Cléron, lieutenant du roi à Besançon, de la terre et seigneurie de La Vaivre et toutes ses dépendances et appartenances, comme sont la Villedieu, Aulx, Palise, Villers-le-Temple, They, Perrouse, Geneuille, Chambornay et autres lieux, mouvant et relevant du fief de Sa Majesté à cause de son château de Châtillon-le-Duc. (Registre 23, folio 213, et 488 verso.)

Armes : *De gueules, à la croix d'argent cantonnée de quatre croisettes fleuronnées de même.* Timbre : *Une couronne d'or surmontée d'un vol d'argent.*

Alliances : Scey, Lomont; Bourgeois, Rochefort; Vuillafans; Moisy, Pracontal, Colombier, Domprel, Nance, Leugney, Epenoy,

Saigny, Andelot, Fétigny, Boignon, Brancion, Montigny, la Colombière, Grammont, Damas, Senailly, Vaudrey, Plaisant, Orsans, Marmier, Thomassin, Pontaillier, du Tartre, Mandre, Longeville, Saint-Mauris.

Les Cléron, comtes d'Haussonville et de Marcossey, barons de Saffre, portent pour armes : *De gueules, à la croix d'argent cantonnée de quatre croisettes fleuronnées de même, qui est de Cléron; sur le tout de Saffre qui est, de gueules à cinq saffres ou aiglettes de mer d'argent; l'écu surmonté d'une couronne d'or.* Devise : *Sonne haut clairon.* Supports : *Deux lions regardants d'or, armés et lampassés de gueules.*

Alliances : Averhoult, Raigecourt, du Hautoy, Massemback, Lénoncourt-Blainville, Regnier de Guerchy.

Clerval. — Étienne de Clerval est nommé en 1349 exécuteur testamentaire de Jean de Baume.

Le 6 novembre 1584 eut lieu la « reprinse de fiedz et renou-« vellement de serment de fidélité faict à Sa Majesté par noble « Pierre Clerval de Frontenay, greffier à la chambre des comptes « de Sa Majesté à Dôle, qu'il doibt à Sa Majesté, comme et aussi « Claude Clerval son frère et les heritiers fut Philippe Clerval aussy « son frère, naguères décédé, enffans de feu Claude Clerval à son « vivant seigneur d'Uxelles et dudit Frontenay en partie, des sei-« gnorie, justice, drois, auctoritez et droictures que leur et appar-« tiennent, à cause de leurs prédécesseurs, tant audit Frontenay « que lieux circonvoisins, meuvant et deppendant du fiedz de Sa « Majesté, à cause de ses chasteaulx, baronnies et seignories d'Ar-« lay et Sellières. » (Registre 24, folio 93.)

Clervans. — La baronnie se composait de Clervans, Ounans, Chamblay, Fontenoy et Mongevelle.

Cette baronnie appartenait à la famille de Vienne. En 1631, René de Châteauvieux de Vienne donnait cette terre à la famille de Grammont. Mlle Marie-Élisabeth de Grammont, veuve du marquis de Salives, fut la dernière baronne de Clervans.

Clervaux. — *De sable, à deux barbeaux adossés d'argent.*
Alliance : Fauquier.

Clervaux ou Clairvaux. — Maison noble, autrefois de Besançon. Cette famille, avant d'être établie à Besançon, habitait la ville de

Clairvaux-lès-Vaux-d'Ain en 1411. Pierre de Clairvaux était lieutenant général du bailli d'Aval. Son fils, Pierre de Clervaux, fut professeur à l'université de Dôle.

Jacques de Clervaux fut député, le 5 août 1502, vers Philippe le Bel, archiduc d'Autriche et comte souverain de Bourgogne, pour lui demander la confirmation des priviléges de l'université de Dôle.

Armes : *D'or, au chevron de sable accompagné de trois trèfles de même.*

Clervaux. — Seigneurie de la maison d'Oyselet, en 1336.

Clivaldely. — Claude Clivaldely, seigneur de Leucourt assistait aux états de Franche-Comté, en 1662.

Le 11 mars 1677 eut lieu la reprise de fief faite à sa Majesté, entre les mains du duc de Duras, par Claude Clivaldely et Charles Mairot, gentilhomme de Franche-Comté, coseigneurs du village de Leucourt, de la seigneurie dudit village de Leucourt, mouvante et dépendante du fief de sa Majesté, à cause de son comté de Bourgogne. (Registre 28, folio 196.) Armes : *D'azur, à deux clefs d'or, contournées et posées en pal, l'une au premier quartier, l'autre au quatrième.*

Clopin. — Julien Clopin, conseiller au parlement, commissaire aux requêtes du palais. *D'or, à un pin de sinople terrassé de même et fruité d'or, et au chef d'azur chargé de deux étoiles d'or.*

Clos (de la). — Louis Hubert de la Clos, trésorier de l'extraordinaire des guerres au département de Salins. *D'azur, à deux dards d'or fustés d'argent, posés en sautoir et accompagnés de quatre flammes d'or et au chef cousu de gueules chargé de neuf billettes d'or, posées cinq et quatre.*

Clugny. — Marquis de Clugny, barons du Brouillart et de Nuits-sur-Armançon.

Cette famille originaire d'Autun a possédé les seigneuries de Thenissey, Pancy, Monthelon, Menestère, Alonne, Conforgien, Esfours, Prépouan, Saint-André du Brouillart, Villiers les Haut, Mareuil, Tharot, Réglois, la Roche, Bragelogne, Praslay et Saint-Marc.

Le 4 mars 1608, Jacques de Clugny, seigneur de Saint-André, épousa Françoise de Brancion, fille de Louis de Brancion, écuyer,

seigneur de Visargent, Frangy et Civry et de Françoise de Villers-la-Faye.

Alliances : Popillon, Choiseul-Bussières, Bèze, la Boutière, Fils-Jean, le Foul, Gilbert-de-Voisins, des Vergers de Maupertuis, Soubise, Tardieu, Chaugy, Andelot, Gros, Montjustin, Drée-la-Magdelaine, Colombier, la Tour, Culoz, Foisy, Rouvray, Pracomtal, Oyselet, Salives, Conforgien, Brancion. Armes : *D'azur, à deux clefs d'or adossées et posées en pal, les anneaux en losanges pommetés et entrelacés.* Cimier : *Un casque de face d'où sort une tête de daim aux ramures herminées portant sur le toupet un globe où est un lion assis.* Supports : *Deux daims, à tête contournée, les ramures herminées.*

Cluine. — Jean Cluine, contrôleur au grenier à sel de Saint-Jean de Losne. *D'azur, à une gerbe d'or et un chef cousu de gueules chargé de trois coquilles d'argent.*

Cluzelles. — Seigneurie de Franche-Comté, possédée en 1700 par la famille de Grassy.

Cocagne. — N... Cocagne, greffier à Gy. *De gueules, à un coq d'or.*

Cocagne de la Pinodière. — Famille de Vadans, près Arbois.

Le 23 octobre 1731, mourut noble Etiennette Catherine Roy, épouse du sieur Jean-Claude Cocagne, seigneur de la Pinodière. Cette dame fut enterrée dans l'église de Vadans. Armes : *De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe. L'écu surmonté d'un casque d'argent taré de front et à sept grilles, orné de lambrequins d'argent et de gueules.*

Cochet. — *D'argent, au coq de gueules, becqué, membré, barbé et crêté d'or.*

Cœurderoy. — *D'azur, au cœur couronné d'or, accosté de deux palmes de même.*

Coges. — La seigneurie de Coges qui comprenait les villages de Coges, Visen, Pannessières, Bosjean, le Bourgeau et Sottessard, fut possédée en premier lieu par la famille Galafin.

Pierre de Molprey, chevalier, céda l'an 1209, à Gauthier, abbé de Balerne, du consentement d'Elisabeth son épouse, tout ce qui

dépendait de la Tour de Poligny, autrement appelée la Tour de Savary Saint-Germain, en présence de Rodolphe de Monnet et de Guillaume Galafin, chevaliers.

Guillaume de Sainte-Croix, sire de Longepierre, mari de Guillemette de Commercy, dame de Montrivel, reprit de fief l'an 1301, au nom de son épouse, envers Jean de Châlon sire d'Arlay, le château et la seigneurie de Montrivel, en présence de Jean de Bellevèvre, seigneur de Chay, Gérard sire d'Arguel, Guy Galafin, Henri de Bletterans, Hugue de la Faye, chevaliers, Richard de Chilley, Guy et Gérard de Dessus-les-Autres, frères, et Guillaume de Saubertier, damoiseaux. Le sceau de Guillemette de Commercy attaché à l'acte de l'aliénation de la seigneurie de Montavel, en faveur du seigneur d'Arlay, l'an 1315, représente une dame étant debout, ayant la main droite sur sa poitrine, et appuyant sa gauche sur son écu, sur lequel est un lion armé.

Le 8 juin 1303, Guy Galafin reconnut être homme lige de Jean de Châlon Arlay Ier, et tenir de lui en fief la maison forte de Coges, avec la justice et les autres droits qui y étaient attachés. Dans le dénombrement fourni, le 22 juin 1388, par Hugues de Châlon à Philippe, duc et comte de Bourgogne, ce prince déclara que cette seigneurie appartenait pour une moitié à Jean de Coges et pour l'autre moitié aux enfants de Jean Galafin, tous deux fils de Guy. Jean Galafin, chevalier, sire de Coges en partie, avait épousé Huguenette de Salins-la-Bande, dame de Marnoz, fille de Jean de Salins, damoiseau et de Villemette de Nozeroy. Huguenette de Salins épousa en secondes noces Rolz de Vizent, écuyer, en 1393, elle fit hommage à Jean de Châlon, sire d'Arlay, tant en son nom qu'en celui de Jean Galafin son fils, de la moitié de la forte-maison de Coges. Jean Galafin transmit sa succession à ses deux filles, Henriette épouse de Guillaume d'Arbois et Marguerite veuve de Guillaume Gasconet. En 1421, Coges passa à Jean de Florence, chevalier. En 1440, dans le dénombrement que Louis de Châlon-Arlay fournit au duc Philippe, on remarque que la terre de Coges était divisée en quatre parts, dont les possesseurs étaient Philippe et Jean Galafin frères, Jean de Poligny, les héritiers d'Humbert de la Platière, et Jean de Chissey, chevalier, seigneur de Buffard, mari de Jeanne d'Usier.

Jean de Poligny IIIe du nom, chevalier, seigneur de Coges en partie, fut tué à la bataille de Gavre. Il eut d'Alix de Salins, Jean

et Guyot et trois filles, Jeanne qui fut mariée à Emard de Villette, seigneur de Jousseau, Claude et Guillaume religieuses. Il institua héritiers ses fils, savoir Jean son aîné dans la terre de Coges et ses biens de Poligny, et Guyot dans sa terre d'Augea et ses biens de Mônay. Jean étant mort sans postérité en 1464, son père Guyot lui succéda et réunit les terres de Coges et d'Augea, avec les fiefs de Poligny et des environs. Guyot de Poligny eut de Jeanne de Sainte-Croix, dite de Montjouvent, Pierre de Poligny, Antoine et Hugues, Catherine mariée à Guion de Mangerols, seigneur de Myon, Jeanne mariée à Philibert de Mangerols, seigneur d'Andelot.

Pierre de Poligny, seigneur de Coges, de Châtillon-sur-la-Loue, de Lisine, de Palantine et de Gommerans, fut institué héritier par sa cousine Claudine de Montagu, veuve de Jean de Scey, seigneur de Fertans, dans tous les biens qu'elle possédait en Bourgogne, en 1505. Il mourut en 1549, après avoir choisi sa sépulture dans l'église de l'abbaye de Billom, où était inhumée Charlotte de Montconys, sa femme. Le second de ses fils Claude, seigneur de Coges et de Gommerans, épousa Françoise de Montjeu, dame de Maynal. Son fils Guillaume fit sa reprise de fief en 1584 et épousa Jeanne de Courcelles, le 25 juillet 1681. Antoine de Vaudrey, baron de Saint-Remy, en qualité d'administrateur de Nicolas-Joseph de Vaudrey, son fils, donataire universel d'Adrienne de Vy, douairière de Nicolas de Guerche, fit hommage de la terre de Coges, au roi d'Angleterre, seigneur d'Arlay.

Le 3 février 1740, Emme Armis, marquis de Rozen et de Bollevillers, baron de Conflandey, maréchal de camp d'un régiment de cavalerie allemande, agissant comme mandataire de Jeanne Octavie, comtesse de Vaudrey, baronne de Saint-Rémy, sa mère, épouse de Reynold Charles, comte de Rozen, lieutenant général des armées du roi, commandeur de l'ordre militaire de Saint-Louis, vendit la seigneurie de Coges à Etienne Belon, écuyer, capitaine de dragons dans le régiment de Languedoc, moyennant le prix de 93,000 francs.

Dans la seigneurie de Coges se trouvaient plusieurs fiefs appelés de Saint-Martin, de Boujeailles, de la Baume et de Bernaud.

En 1380 la maison de Couronnel possédait un fief à Coges.

Le 3 avril 1740, M. Pierre-Antoine-Alexis Domet, acquit une partie de la terre de Coges et en fit le devoir féodal. Parmi les autres alliances de la famille de Coges, on remarque les familles de Marmier et Balland. M^lle^ Balland fille de M. Claude-Pierre-Joseph

Balland, maître particulier des eaux et forêts à Dôle, se maria avec M. de Coges ; M^lle^ Balland avait deux sœurs mariées l'une à M. de Bretagne, l'autre à M. de Vernon.

HENRI PASSIER.

(*La suite prochainement.*)

Lettre de l'abbé Julien au président Bouhier, touchant la famille de Montchal [1].

Monsieur, puisque vous voulez savoir au juste quelle étoit la famille de M. de Montchal, archevêque de Toulouse, je vous dirai que tout le monde convient en ce païs qu'il étoit fils d'un apothicaire d'Annonay, dont le mortier fut vendu à un nommé Faurie qui exerce encore cette profession dans la ville d'Annonay, et tous ses biens qui étoient assez considérables appartiennent aujourd'huy à un nommé M. de Mayol du Bourg-Argental. La chose est si récente que la mère de M. le curé de Bonlieu se souvient encore d'avoir vu une sœur de cet archevêque qui étoit mariée à un petit bourgeois de Ferrières nommé De Ruol, dont le fils est aujourd'huy conseiller à Lyon. Je n'ai trouvé que quelques personnes qui sont de ses parents qui prennent soin de confondre la famille de cet archevêque avec celle du baron de Montcha, à qui appartenoit la terre de Montcha, comme il conste par les actes que j'ai trouvés chez MM. les Célestins de Colombier-le-Cardinal, proche de la ville d'Annonay, à qui le baron de Montcha donna une partie de ses biens en 1490, et l'autre partie à la maison de Symiane de Gorde, maison illustre dans le Dauphiné. Voilà par conséquent cette famille éteinte.

Le baron de Montcha étoit véritablement illustre par sa naissance et par l'alliance qu'il fit avec la maison de Colombier, dont il épousa une fille qui étoit sœur du cardinal de Colombier et nièce du cardinal Bertrand, fondateurs de MM. les Célestins de Colombier, où l'on conserve encore le contrat de mariage du baron de Montcha avec la sœur du cardinal de Colombier.

[1] Cette lettre se trouve en original dans le tome IV de la *Correspondance* de l'érudit président du Parlement de Dijon. (Bibl. impér. Mss. — Fonds français, 24,412.)

Mais la famille de l'archevêque de Toulouse est une famille bien différente, puisqu'ils étoient anciennement apothicaires, comme il conste par une reconnaissance que j'ai trouvée dans les archives de MM. les Célestins de Colombier, conçue en ces termes : « contre honnête Mondet Montchal, apothicaire d'Annonay, » par laquelle Mondet Montchal reconnaît devoir à MM. les Célestins la rente pour un fonds qu'il possède dans leur directe, et cette reconnaissance est de 1552 (notez que la maison du baron de Montchal étoit éteinte pour lors). C'est pourquoi Charles de Montchal, archevêque de Toulouse, ne fit pas difficulté ensuite de s'approprier par usurpation les armes du baron de Montcha, mais il n'osa jamais se dire de cette famille, comme il conste par le procès qu'il eut en 1629 contre maître Pierre Taillasson le recteur et les autres professeurs de l'Université de Toulouse qui lui disputoient la préséance qu'on avoit toujours accordée aux archevêques ses prédécesseurs. Ils vouloient même l'exclure de l'Université par rapport à sa naissance. L'affaire fut portée au Conseil du roy, qui lui accorda toutes les prérogatives que son caractère lui donne sur les présidents du Parlement; ce sont les termes de l'arrêt qui fut rendu le 4 janvier 1629. J'ai lu tout le factum qui fut présenté par l'archevêque où il ne fait point mention de sa naissance, quoiqu'il soit attaqué sur cet article. Il se défend seulement sur la dignité de son état. Quant à ses parents qui veulent le faire descendre de la famille du baron de Montcha, dont ils ont usurpé les armes, il est aisé de leur faire voir le contraire, puisque cette famille étoit éteinte en 1490, comme il conste par le testament du baron de Montcha que l'on conserve chez MM. les Célestins de Colombier. Mais comme ils ont trompé gens qui ne regardoient pas de si près, pour se faire recevoir chevaliers de Saint-Lazare, et pour parvenir à certaines charges qu'on leur auroit peut-être disputées, ils ont cru pouvoir en faire de même en ce païs en supprimant les registres de MM. les Curés, et en se servant des armes que personne ne leur dispute. Ils auroient dû supprimer aussi les actes que j'ai lus chez MM. les Célestins et tous les faits dont la mémoire est encore toute récente.....

J'ai l'honneur d'être très respectueusement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

JULIEN, vicaire.

De Bonlieu, ce 30 juin 1725.

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Collection de Camps.

(Suite.)

Nobiliaire historique, tome II. — Règne de Philippe Ier.

SEIGNEURS NON TITRÉS (*Suite*).

Lacharène (Gui de), 1108.
Lacunèle (Raoul de), 1081.
Lageri (Eudes de), 1087.
Landast (Gérard de), 1103.
Landri (Pierre), 1096.
Lans (Gui de), 1100.
— (Renaud de), 1111.
— (Gui et Rostang de), 1108.
Laon (Vinemar de), 1084.
— (Vaubert de), 1101.
Large (Gui Le), 1080.
Lascun (Loup-Dat de), 1077.
Lathem (Godefroi de),
Lau (Benoist de Saint-), 1095.
Lauriac (Gilbert de), 1095.
Lautier (Himier et Guillaume de Saint-),
Lavance (Guillaume de), 1069.
— (Bernard-Isarn de), 1069.
Lavarzin ou Lavardin (Adam de), 1078.
— (Salomon de), 1080.
Laye (Raoul de), 1110.
Lens (Gautier de), 1065.
Lerci (Arnaud de), 1104.
Lesc (Gérard de), 1109.
Lescières (Gui de), 1084.
Lestrenchères (Bremond de), 1096.
Leuges (Gauslin de), 1100-1107.
Leuzon (Guillaume).
Lezai (Goscelin de), 1099.

Liedekerk (Goscelin de), 1070.
Lietfines (Ibert de), 1065.
Liliers ou Lilers (Enguerrand de), 1096.
Lincolie (Alvred de), 1070.
Lo (Robert de Saint–), 1115.
Loheac (Rion de), 1101.
Lombard (Bernard), 1100.
— (Ismidon et Gui), 1108.
Lothènes (Robert de), 1084.
Lothes (Hubert de), 1089.
Loubens (Amanieu de), 1099.
Loup (Gaudin), 1092.
Louver (Milon), 1097.
Louviers (Robert de), 1080.
Luchaor (Gérard de),
Lunel (Thibault), 1076.
Luperci (Hugues de), 1097.
Luzarches (Adeline de), 1091.
Luzignan (Hugues de), 1073-1102.

L. SANDRET.

TABLETTES CONTEMPORAINES

MARIAGES

Mars 1870.

M. le comte de Lur-Saluce épouse M^lle^ de Clermont-Tonnerre, fille du duc.

M. le baron Augustin Benoist-d'Azy, — M^lle^ Berthe de Rességuier.

M. Georges-Louis de Renusson, — M^lle^ Jeanne-Marie Ardant.

M. Charles de Pons, capitaine de cavalerie, — M^lle^ Marie-Anne Laclaverie.

M. Édouard Haward de la Blotterie, conseiller de préfecture à Guéret, — M^lle^ Émilie Odart de Rilly.

M. Jean-Jules de la Chauvelaye, — M^lle^ Charlotte du Port de Pontcharra.

M. Jean-Antoine Colas de La Noue, — M^lle^ Emma Bellac.

DÉCÈS.

2e *supplément à l'année* 1869.

Servins (Emile de), décédé au château de Floringhen (Pas-de-Calais), le 8 juin, à l'âge de 49 ans.

Malortie (Mme la comtesse de), née Augustine d'Héliand, décédée au château de Malortie le 18 septembre, à l'âge de 65 ans.

Monier de la Sizeranne (Mme), née Jourdan, décédée à Tain, le 19 décembre, à l'âge de 76 ans.

Février 1870.

Bourdoncle de Saint-Salvy (Paul-François), ancien officier de la maison militaire du roi, décédé à Lavaur le 16, à l'âge de 76 ans.

Bonald (Louis-Jacques-Maurice de), cardinal, archevêque de Lyon, décédé le 25, à l'âge de 83 ans.

Mars 1870.

Fournès (Mme la marquise de), née d'Héricy, décédée au château de Vaussieux (Calvados).

Montalembert (comte de), de l'Académie française.

Riancey (Henri de), rédacteur en chef de l'*Union*.

Bermond (comte Gabriel de), décédé à Lambesc (Bouches-du-Rhône) le 11, à l'âge de 70 ans.

Borel de Brétizel, ancien secrétaire des commandements de la reine Marie-Amélie, décédé au Vieux-Rouen, à l'âge de 68 ans.

Beauchesne (Mlle Charlotte-Anne de), décédée à Auteuil le 16, à l'âge de 74 ans.

Clavette (de), membre du Conseil général de la Somme.

Sainte-Opportune (de), ancien officier de la maison militaire de Louis XVIII, décédé à Saint-Quentin (Eure).

Saulnier de Beaupine (Alfred), décédé à Paris, à l'âge de 20 ans.

De Fermon (comte Jacques), ancien député, décédé à Paris le 19, à l'âge de 73 ans.

Farincourt (Mme la baronne de), née Marie-Madeleine de Morand, décédée le 22 à Paris, à l'âge de 81 ans.

Géraut de Langallerie (Charles de), décédé à Orléans le 30.

Dillon (vicomte Robert), décédé à Paris le 31, à l'âge de 23 ans.

ARMORIAL

DE L'EMPIRE FRANÇAIS

(3e ARTICLE)

L'INSTITUT. — L'UNIVERSITÉ. — LES ÉCOLES PUBLIQUES

Dans le numéro du mois d'octobre 1869, nous avons donné aux lecteurs de la *Revue*, les armes des médecins et chirurgiens titrés depuis la création de la *noblesse impériale*, en vertu des deux décrets du 1er mars 1808.

Pour compléter la galerie héraldique des corps savants sous Napoléon Ier, nous extrayons aujourd'hui de notre *Armorial historique de l'Empire* les blasons des personnages qui illustrèrent cette grande époque, dans les sciences, dans les lettres, dans les arts et dans l'instruction publique, et auxquels l'Empereur conféra des titres et des armoiries dont beaucoup n'ont jamais été publiés.

Nous ne prétendons pas donner l'armorial de tous les officiers *du génie, de l'artillerie, des constructions navales*, ni celles de tous les *ingénieurs des ponts-et-chaussées* ou *des mines* qui reçurent des titres depuis 1808.

Ces *corps savants* se rattachent soit à l'armée, soit à l'administration civile, et leurs armes figurent en regard de leurs noms respectifs dans notre armorial précité.

Nous avons circonscrit notre extrait aux membres de ces *corps spéciaux* qui faisaient partie personnellement des trois grandes classifications scientifiques suivantes :

I. L'*Institut impérial* des sciences, des lettres et des arts, dans lequel s'était fondu l'*Institut d'Egypte*, et qui comprenait quatre classes, savoir :

1re classe. — Les sciences physiques et mathématiques réparties en sept sections.

2e classe. — La langue et la littérature française.

3e classe. — L'histoire et la littérature anciennes.

4e classe. — Les beaux-arts divisés en quatre sections, peinture, sculpture, architecture et gravure.

Nous ne donnerons les armes que des membres titulaires de l'Institut, en laissant de côté les correspondants français et étrangers.

II. L'*Université impériale* composée de trente-six académies qui comprenaient les facultés, les lycées, les colléges, les institutions, les pensionnats et les écoles.

III. *Les écoles et services publics,* comprenant :

L'École polytechnique à Paris.
L'École impériale militaire à Saint-Cyr.
L'École spéciale de cavalerie à Saint-Germain.
Le Prytanée militaire de La Flèche.
Onze écoles d'artillerie.
L'école impériale des ponts-et-chaussées à Paris.
Deux écoles pratiques des mines (à Pesey et Geislautern).
L'école des ingénieurs de vaisseaux à Anvers.
Vingt-deux écoles de navigation.
L'école impériale des arts et métiers à Châlons-sur-Marne, plus une à Beaupreau.
L'école impériale d'économie rurale vétérinaire à Lyon.
L'école impériale vétérinaire d'Alfort.

Après avoir jeté un coup d'œil rétrospectif sur l'organisation des *corps savants* au commencement de ce siècle, nous allons donner les armes de ceux de leurs membres qui reçurent des titres impériaux et dont les noms, pour la plupart, sont déjà inscrits honorablement dans l'histoire de la civilisation.

Est-il besoin de faire remarquer qu'il y avait à l'Institut, dans l'Université et dans les écoles publiques, une quantité de membres appartenant à l'ancienne noblesse et dont la célébrité ou la notoriété ne le cédaient pas à celles des personnes dont les noms vont suivre.

Il suffit, pour s'en convaincre, de citer Cassini, Châteaubriand, Parseval-Grandmaison, Choiseul-Gouffier, La Rochefoucauld, Quatremère de Quincy, Barbier du Bocage, de Villaret, de Langeac, de Sèze, de Candolle, du Haldat, etc.

Mais leurs armoiries sont faciles à trouver dans les ouvrages héraldiques connus, et notre but a été de donner celles, plus ignorées,

qui furent conférées sous l'Empire. Nous avons compris dans notre liste quelques savants académiciens du temps de l'Empire, qui ne reçurent leurs titres nobiliaires que sous la Restauration.

ARMORIAL

Des Savants, Littérateurs, Artistes, Professeurs et Commandants des Écoles militaires

TITRÉS DEPUIS 1808 [1].

---

1. D'Aboville (Augustin-Marie), né à La Fère (Aisne), le 21 avril 1776, mort le 19 janvier 1843.

Baron de l'Empire (5 octobre 1808).

Deuxième fils du sénateur comte d'Aboville.

Colonel du 3e régiment d'artillerie à cheval (1806), général de brigade en 1809, perdit un bras à la bataille de Wagram, et commanda l'École militaire de La Flèche de 1809 à 1813.

Il avait épousé Mlle d'Alba de Moisson, dont il n'eut pas d'enfants.

Armes : De pourpre, au château flanqué de deux tours crénelées d'or, maçonné, ouvert et ajouré de sable ; la tour à dextre surmontée d'un mât d'or, portant un pavillon de sinople chargé des lettres N. L. G. Franc-quartier des barons militaires brochant au neuvième de l'écu.

2. D'Aguesseau (Jean-Baptiste-Henri) *Cardin*, né à Fresne (Seine-et-Marne) le 24 août 1752, mort le 22 janvier 1826.

Comte de l'Empire (1er mars 1808).

Ancien diplomate, sénateur en 1805, membre de l'Institut, pair

[1] Trente-six des armoiries qui suivent ne sont pas dans l'armorial de Henry Simon, lequel est lui-même assez rare.

de France en 1814, académicien sous la Restauration, administrateur des hospices, etc.

Titré *marquis* avant 1789 et après 1814, il épousa Mlle de Lamoignon dont il n'eut qu'une fille, mariée au comte Octave de Ségur, dont un fils hérita du titre et du nom de son aïeul sous le nom de *marquis de Ségur d'Aguesseau*.

Armes sous l'Empire : De gueules, à la fasce d'or accompagnée de trois coquilles d'argent, deux en chef, une en pointe, les deux du chef séparées par une étoile haussée d'argent. Franc-quartier de comte sénateur brochant au neuvième de l'écu.

Armes anciennes reprises en 1814 : D'azur, à deux fasces d'or accompagnées de cinq coquilles et d'un croissant d'argent, 3, 2, 1, le croissant d'argent en pointe. Couronne de marquis. *Cimier :* Un triton posé de front.

3. Arnault (Antoine-Vincent), né à Paris le 22 janvier 1766, mort le 16 septembre 1834.

Chevalier de l'Empire (19 mai 1809).

Membre de l'Institut de France, conseiller, secrétaire général du conseil de l'Université, exilé de 1815 à 1819.

Il était beau-frère du comte Regnauld de Saint-Jean-d'Angély, ci-après.

Armes : D'or, à la gerbe de blé de sinople, au comble d'azur chargé de deux étoiles en fasce d'argent; chevron de gueules du tiers de l'écu, chargé du signe des chevaliers légionnaires, brochant sur le tout.

Bassano (V. Maret, duc de).

4. de Bausset (Louis-François), né à Pondichéry le 14 décembre 1748, mort le 21 juin 1824.

Baron de l'Empire.

Ancien évêque d'Alais (1784), chanoine de Saint-Denis, vice-recteur de la Faculté des Lettres (1809), pair de France en 1815, cardinal en 1817.

Armes : D'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un rocher à six coupeaux du même. Franc-quartier des barons-évêques brochant au neuvième de l'écu.

Il porta les mêmes armes, moins le franc-quartier, comme duc et pair.

5. DE BELLAVÈNE (Jacques-Nicolas), né à Verdun (Meuse), le 20 novembre 1770, mort à Milly (Seine-et-Oise), le 8 février 1826.

Baron de l'Empire (30 octobre 1810).

Général de division, commandant, directeur des études à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr.

Armes : Écartelé, au 1, d'or à trois étoiles d'azur 1 2 ; au 2, des barons militaires ; au 3, d'azur à la cuirasse en fasce d'argent ; au 4, d'argent à la lampe antique soutenue d'un cippe, le tout de sable, la lampe allumée de gueules.

Il y eut un autre général du nom de Bellavesne, créé baron de l'Empire en 1813, qui fut inspecteur du Prytanée militaire de La Flèche. Ses armes ont beaucoup d'analogie avec les précédentes.

BÉNÉVENT (V. TALLEYRAND, prince de).

6. BERTHOLLET (Claude-Louis), né à Talloire (Savoie), le 9 novembre 1748, mort le 7 novembre 1822.

Comte de l'Empire (1808).

Savant chimiste, sénateur (1800), membre de l'Institut de France, pair en 1814.

Son fils unique l'ayant précédé dans la tombe, il ne laissa pas d'héritier de son titre.

Armes : Écartelé, au 1 de comte-sénateur ; au 2, de gueules à l'ibis d'or ; au 3, de gueules au chien d'or triomphant ; au 4, d'azur à l'appareil chimique d'argent.

Armes de pair de France : Coupé, au 1, parti d'azur, à l'appareil chimique d'argent et de gueules à l'ibis d'or ; au 2, de gueules, au lévrier rampant d'or.

7. BESSUÉJOULS DE ROQUELAURE.

Comte de l'Empire.

Ancien archevêque de Malines, chanoine du chapitre de Saint-Denis, membre de l'Institut de France.

Armes : Ecartelé, au 1, de comte-archevêque sous l'Empire ; aux 2 et 3, d'azur à trois rocs d'échiquier d'or, *qui est de Roquelaure*

ancien ; au 4, d'argent à deux lions de gueules affrontés contre-rampants sur le fût d'un arbre terrassé de sinople.

8. Bigot de Préameneu (Félix-Julien-Jean), ne à Redon (Ille-et-Vilaine en 1750, mort le 31 juillet 1825.

Conseiller d'État, ministre des cultes, membre de l'Institut, pair des Cent-Jours.

Comte de l'Empire (1808).

Armes : De sable, à trois têtes de léopard d'or languées de gueules, 2, 1 (armes anciennes de la famille). Franc-quartier de comte ministre brochant au neuvième de l'écu. *Devise ancienne :* Tout de par Dieu.

9. Boissy-d'Anglas (François-Antoine), né près Annonay (Ardèche), le 8 septembre 1756, mort le 20 décembre 1826.

Sénateur en 1804, membre de l'Institut en 1808, pair de France en 1814, pair des Cent-Jours, rappelé à la Chambre en 1815.

Comte de l'Empire (1808).

Il eut deux fils et une fille. L'aîné des fils hérita de son titre de pair de France et mourut sans postérité en 1850. Le second fut député de 1839 à 1864, époque de sa mort.

Armes : De sable au chevron d'or, au chef d'argent chargé à sénestre de deux étoiles à six rais d'azur et à dextre du franc quartier de comte sénateur. *Armes anciennes :* De sable au chevron d'or, au chef d'argent chargé de trois étoiles d'azur. Couronne de comte.

Devise : Fais bien et laisse dire.

10. Boyer (Alexis), né à Uzerche (Corrèze), le 27 mars 1760, mort le 25 novembre 1833.

Premier chirurgien de l'Empereur. chirurgien consultant des rois Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine.

Baron de l'Empire (1808), donataire.

Son fils Philippe, chirurgien aussi, né en 1802, mourut en 1858.

Armes : Écartelé, au 1, d'azur, à la main appaumée d'or ; au 2, de baron officier de la maison de l'Empereur ; au 3, de gueules à la verge en pal d'or tortillée d'un serpent d'argent ; au 4, d'azur au coq hardi d'or crêté et barbé de gueules.

Devise moderne : *Ingenio et manu.*

11. Brunet, colonel, commandant en second et directeur des études à l'École spéciale militaire de cavalerie de Saint-Germain, depuis général.

Baron de l'Empire.

Armes : D'or, à la fasce d'azur chargée de trois coquilles du champ, surmontée d'une étoile d'azur et accompagnée en pointe d'un cheval galopant de sable. Franc-quartier des barons militaires brochant au neuvième de l'écu.

12. Cabanis (Pierre-Jean-Georges), né à Cosnac en 1757, mort le 6 mai 1808, et inhumé au Panthéon.

Médecin et physiologiste distingué, sénateur, membre de l'Institut.

Comte de l'Empire (1808).

Armes : D'argent, à la balance soutenue par une verge embrassée d'un serpent, le tout de sable. Franc-quartier de comte sénateur brochant au quart de l'écu.

13. Cambacérès (Jean-Jacques-Régis), duc de Parme, né à Montpellier en 1753, mort à Paris en 1824.

Président de la Convention, deuxième consul de la République, grand dignitaire de l'Empire sous le titre d'*Archichancelier*, membre de l'Institut, président du Conseil du sceau des titres, ministre de la justice aux Cent-Jours, exilé de 1816 à 1818, et rappelé à cette époque avec le titre de *duc*.

Prince de l'Empire, duc de Parme.

Le prince archichancelier de l'Empire mourut sans laisser d'héritier de son titre ducal : il a été relevé, sous le deuxième Empire, en faveur d'un de ses neveux, ancien pair de France, sénateur en 1852, etc.

Armes : D'or, au dextrochère au naturel, paré de gueules, rebrassé d'hermines, mouvant du flanc sénestre, tenant les tables de la loi de sable, et accompagné de trois lozanges aussi de sable, 2, 1. Chef de prince grand dignitaire qui est d'azur semé d'abeilles d'or.

14. Carnot (Lazare-Nicolas-Marguerite), né à Nolay (Côte-d'Or), le 13 mai 1753, mort le 2 août 1823 à Magdebourg.

Député du Pas-de-Calais en 1790, membre du Comité de salut public (1794), ministre de la guerre (1800), tribun, retiré de 1807 à 1814, chef de bataillon, gouverneur d'Anvers en 1814, général de division (25 janvier 1814), ministre de l'Intérieur aux Cent-Jours, exilé depuis 1815 jusqu'à sa mort.

Comte de l'Empire (20 mars 1815).

Le général Carnot, dont le fils a été ministre de l'iustruction publique en 1848 et siégea jusqu'en 1869 au Corps législatif, ne porta jamais ce titre de comte et ne retira pas les lettres-patentes de la chancellerie. Nous sommes heureux de pouvoir donner les armes anciennes véritables d'après un cachet de famille qui nous a été communiqué.

Armes anciennes : D'azur, à trois merlettes d'or, 2, 1, surmontées en chef d'une étoile d'argent. Couronne de comte. *Supports :* Deux lions.

Cessac (V. Lacuée).

15. Chabot de l'Allier (Georges-Antoine), né à Montluçon le 13 avril 1758, mort à Paris le 18 avril 1819.

Tribun après le 18 brumaire, inspecteur des Écoles de droit de Poitiers et de Toulouse, député au Corps législatif, inspecteur général des études sous la Restauration.

Chevalier de l'Empire.

Armes : Tiercé en fasce, au 1, de sable au soleil rayonnant d'or surmontant une tour naissante crénelée de quatre pièces du même ; au 2, de gueules, chargé du signe des chevaliers légionnaires ; au 3, d'azur à trois chabots nageant en fasce d'argent 2, 1.

16. Champagne (Jean-François), né à Semur (Côte-d'Or), en 1751, mort en 1813.

Proviseur du Lycée impérial, membre de l'Institut.

Chevalier de l'Empire (19 mars 1809).

Armes : D'or, à la plume et à la palme au naturel, croisées en sautoir, chargées d'un rouleau formé de manuscrits antiques de sable, surmontées d'un œil au naturel. Bordure de gueules du tiers de l'écu au signe des chevaliers légionnaires, posé en chef au deuxième point.

17. DE CHAMPEAUX, conseiller et inspecteur général de l'Université.

Chevalier de l'Empire (28 octobre 1808).

Armes : D'or, à la bande de sable chargée de trois besans du champ et accompagnée de deux croix patées de gueules. (*Armes anciennes de la famille*) Le tout sénestré d'un pal de gueules du tiers de l'écu chargé du signe des chevaliers légionnaires.

CHANTELOUP (V. CHAPTAL, comte de).

18. CHAPTAL (Jean-Antoine), né à Nogareth (Lozère), mort le 29 juillet 1832.

Chimiste célèbre, professeur, agronome, conseiller d'État, membre de l'Institut, ministre de l'Intérieur, sénateur, pair des Cent-Jours, directeur général du commerce et des manufactures. — Réélu pair de France en 1819.

Comte de l'Empire (1808).

Comte de Chanteloup (majorat du 25 mars 1809).

Armes : De gueules, à la tour d'or maçonnée de sable, cantonnée de quatre étoiles d'argent, deux de chaque côté posées l'une sur l'autre; au chef d'azur parti d'un trait de sable, chargé à dextre du signe des comtes sénateurs de l'Empire, et à sénestre d'une vigne au naturel fruitée de deux grappes d'or.

19. CORVISART (Jean-Nicolas), né à Dricourt (Ardennes), le 15 février 1775, mort le 18 septembre 1821.

Premier médecin de l'Empereur, professeur à l'École de médecine, etc., membre de l'Institut.

Baron de l'Empire (12 décembre 1808). Donataire de Fontainebleau.

Armes : Écartelé, au 1, d'or au cœur de gueules; au 2, des barons tirés des corps savants (*de gueules à la palme en barre d'argent*); au 3, de gueules, au lion d'argent; au 4, d'or, à la verge de sable tortillée d'un serpent de sinople (*bâton d'Esculape*).

COULON (V. GARRAN DE).

20. CROUZET, directeur des études au Prytanée militaire.

Chevalier de l'Empire (21 septembre 1808).

Armes : Tiercé en fasce, de sinople, de gueules et d'or; le si-

nople, à la fleur de pensée au naturel ; le gueules, au signe des chevaliers légionnaires ; l'or, à la palme de sinople et à la palme de sable, croisées en sautoir.

21. Cuvier (Georges-Léopold-Chrétien-Frédéric-Dagobert), né à Montbéliard, le 25 août 1769, mort à Paris le 9 mai 1832.

Célèbre naturaliste, professeur au Collége de France, membre et secrétaire de première classe de l'Institut, conseiller de l'Université, puis inspecteur général, maître des requêtes au Conseil d'État, pair de France, etc.

Chevalier de l'Empire (23 octobre 1811).
Baron (sous la Restauration).

Armes de chevalier : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de pigeon arrachées d'argent, 2 en chef, 1 en pointe. Fasce de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires, brochant sur le tout.

Armes de baron : Comme ci-dessus, moins la fasce de gueules chargée du signe des chevaliers de l'Empire.

22. Dacier (Bon-Joseph), né à Valognes (Manche) en 1748, mort en 1833.

Membre de l'Institut de France (troisième classe), secrétaire perpétuel de la classe d'histoire et de littérature ancienne, administrateur de la Bibliothèque impériale.

Chevalier de l'Empire (16 décembre 1813).
Baron (vers 1825).

Armes de chevalier : D'azur, à la barre cousue de gueules du tiers de l'écu, chargé du signe des chevaliers posé au 3e point en chef, accompagnée en chef à dextre d'un Y ou pairle d'or et en pointe de trois delta, 1, 2, d'argent.

23. Daru (Pierre-Antoine-Noël-Bruno), né à Montpellier en 1767, mort en 1829.

Commissaire des guerres, inspecteur aux revues, conseiller d'État, membre de l'Institut, ministre secrétaire d'Etat en 1811, intendant général de la maison de l'Empereur, ministre directeur de l'administration de la guerre en 1815, pair de France le 5 mars 1819, etc.

Comte de l'Empire (1800).

Son fils, député, ministre des affaires étrangères en 1870.

Armes : Ecartelé, au 1, de comte conseiller d'État ; au 2, d'azur, au rocher d'argent mouvant de la pointe, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or (*pour Daru ancien*) ; au 3, d'argent, au chêne terrassé de sinople ; au 4, d'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une ancre bouclée en pal, le tout d'argent.

Sous la Restauration, le premier quartier devint le second et fut remplacé par celui de comte ministre; enfin, le second quartier fut placé sur le tout. Ce sont les armes actuelles du comte Daru.

24. DAVID (Jacques-Louis), né à Paris le 5 mars 1748, mort le 29 décembre 1825.

Membre, puis président de la Convention, membre de l'Institut, premier peintre de l'Empereur, exilé en 1815 jusqu'à sa mort, à Bruxelles.

Chevalier de l'Empire (1808).

Le célèbre peintre David n'eut que deux filles qui épousèrent l'une et l'autre des généraux de l'Empire, le baron Meunier et le baron Jeannin.

Armes : D'or, à la palette de sable chargée de deux bras de carnation mouvant à dextre d'un manteau de gueules, la main dextre appaumée, la senestre tenant trois sabres de fer poli. Champagne de gueules du tiers de l'écu chargé du signe des chevaliers légionnaires.

Ces armes rappellent le fameux tableau du *Combat des Horaces,* peint par David.

25. DEIN (Louis-Pascal-Marie), né à Rhétiers (Ille-et-Vilaine), le 24 février 1748, mort le 31 mars 1831.

Colonel du 15e de ligne, commandant en second de l'École militaire de Saint-Cyr en 1812.

Baron de l'Empire (19 novembre 1811).

Armes : D'or, au daim passant de sable, au comble d'azur chargé de trois étoiles en fasce d'argent. Franc-quartier des barons militaires brochant au neuvième de l'écu.

26. DELABORDE (Alexandre), mort le 20 octobre 1842.

Maître des requêtes au Conseil d'État, chargé du service des

ponts-et-chaussées dans le département de la Seine, membre de l'Institut.

Comte de l'Empire.

Armes : D'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'une gerbe de blé d'or (*armes anciennes*). Franc-quartier de comte tiré du Conseil d'État brochant au neuvième de l'écu.

27. Delamalle, auditeur au Conseil d'État, conseiller de l'Université, préfet des Pyrénées-Orientales en 1813.

Chevalier de l'Empire (25 juin 1811). Donataire.
Vicomte personnel en 1830.

Armes de chevalier : Parti, au 1, de sable à deux palmes d'or nouées d'une branche d'olivier du même ; au 2, d'azur, au soleil d'or, cantonné à dextre en pointe, dissipant un nuage de sable cantonné en chef à sénestre. Champagne de gueules du tiers de l'écu, chargé du signe des chevaliers légionnaires, brochant sur le parti.

28. Delambre (Jean-Baptiste-Joseph), né à Amiens en 1749, mort en 1822.

Membre et secrétaire de la première classe de l'Institut, professeur au Collége de France, trésorier de l'Université.

Chevalier de l'Empire (1808).

Armes : De sable, à la fasce cousue de gueules chargée du signe des chevaliers, semé en chef d'étoiles d'argent parmi lesquelles deux plus grandes, l'une à dextre au premier point, l'autre à sénestre vers l'angle inférieur ; en pointe, un globe terrestre d'or et d'argent ceint d'un méridien de sable.

29. Denon (Dominique-Vivant), né à Châlon-sur-Saône le 4 janvier 1747, mort à Paris, le 27 avril 1825.

Directeur général de la Monnaie et des musées impériaux, membre de l'Institut.

Chevalier de l'Empire (1808).
Baron de l'Empire (5 août 1812).

Armes de chevalier : Tiercé en fasce d'argent, de gueules et d'or ; l'argent au balancier monétaire de sable ; le gueules au signe

des chevaliers légionnaires; l'or, au cerf passant de gueules, en chef, d'azur, chargé de trois étoiles d'argent, *qui sont les armes anciennes*.

Armes de baron : Ecartelé, au 1, d'or, au cerf courant au naturel, surmonté d'un chef d'azur chargé de trois étoiles en fasce d'argent; au 2, des Barons de l'Empire, présidents des colléges électoraux; au 3, de gueules aux deux statues de Memnon, au naturel; au 4, d'or, au balancier monétaire de sable.

80. DESTUTT DE TRACY (Antoine-Louis-Claude), né le 20 juillet 1754, mort le 9 mars 1836.

Député aux états généraux, aide-de-camp du général La Fayette, sénateur en 1800, membre de l'Institut, pair de France en 1814.

Comte de l'Empire (1808).
Comte-pair (31 août 1817).

Armes sous l'Empire : Ecartelé, au 1, du Sénat; aux 2 et 3, d'or, au cœur de gueules; au 4, palé de sable et d'or de six pièces.

Armes anciennes reprises en 1814 : Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à trois pals de sable; aux 2 et 3, d'or, au cœur de gueules.

FAYET (V. NOUGARÈDE).

31. DE FONTANES (Jean-Pierre-Louis), né à Niort, le 6 mars 1757, mort le 17 mars 1821.

Législateur, professeur, membre de l'Institut, président du Corps législatif (1805-1809), ministre d'État, grand-maître de l'Université (1808), sénateur (1810), pair de France, le 4 juin 1814.

Comte de l'Empire (1808).
Marquis-pair (31 août 1817).

Armes de comte : De sable, à la fontaine d'argent sur un terrasse alésée du même. Franc-quartier de comte, président du Corps législatif, brochant au neuvième de l'écu.

Armes de marquis-pair : De sable, à la fontaine d'argent, sur une terrasse du même; au chef d'or chargé de trois pommes de pin d'azur. *Supports :* Deux cygnes.

32. FOURCROY (Antoine-François), né à Paris le 15 juin 1775, mort le 16 décembre 1809.

Chimiste et professeur distingué, membre du Comité de salut

public, puis de la Convention et du Conseil des Anciens, organisateur de l'École polytechnique, Conseiller d'État à vie, directeur des mines, membre de l'Institut.

Comte de l'Empire (1808).

Armes : D'azur, chargé d'un écu d'or surchargé d'un écu de sable, à la lampe d'or allumée de gueules et accompagnée en chef à sénestre d'une étoile d'or. Franc-quartier de comte tiré du Conseil d'État brochant au neuvième de l'écu.

33. François de Neufchateau (Nicolas-Louis), né à Saffray, près de Rosiers-aux-Salins (Vosges), le 17 octobre 1750, mort à Paris le 9 janvier 1828.

Ancien législateur, ministre de l'intérieur, sénateur, titulaire de la sénatorerie de Dijon puis de Bruxelles, président du Sénat de 1804 à 1806, membre de l'Institut.

Comte de Neufchâteau (1808).

Armes : De sinople, au cygne d'argent surmonté de trois épis d'or rangés en fasce à sénestre. Franc-quartier de comte sénateur brochant au neuvième de l'écu.

34. Garat (Dominique-Joseph), né à Bayonne, le 8 septembre 1749, mort à Ustaritz le 9 décembre 1833.

Ancien législateur, ministre de l'Intérieur, puis de la Justice, membre de la Convention, ambassadeur à Naples, sénateur, membre de l'Institut, député des Cent-Jours, etc.

Comte de l'Empire (1808).

Armes : De gueules à une rivière courant en bande d'argent, accompagnée en chef d'une montagne alaisée à trois coupeaux d'or, et en pointe de trois épis de maïs du même, tigés de sinople.

Franc quartier de comte-sénateur, brochant au neuvième de l'écu.

35. Garran de Coulon (Jean-Philippe), né à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), le 20 avril 1748, mort à Paris le 19 décembre 1818.

Avocat, conventionnel, président du Tribunal de Cassation, membre de l'Institut, sénateur, titulaire de la Sénatorerie de Riom.

Comte de l'Empire (1808).

Armes : De sable au franc quartier du sénat brochant au neu-

vième de l'écu, accompagné : en chef, à sénestre d'un chien rampant d'argent ; en pointe, à dextre d'un F d'argent entouré d'une couronne d'olivier d'or, à sénestre d'un fer de lance d'argent, la pointe en bas.

36. GAYANT, inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées, chargé de l'exécution du canal de Saint-Quentin.

Chevalier de l'Empire (25 mars 1810).

Armes : D'argent au monument de sable ouvert d'une arche du champ, figurant l'entrée d'un canal souterrain (*canal de Saint-Quentin*), à la rivière d'azur passant sous l'arche, soutenant un navire d'or.

Le tout soutenu d'une champagne de gueules du tiers de l'écu au signe des chevaliers.

37. GEOFFROY SAINT-HILAIRE (Etienne), né à Etampes, en 1772, mort en 1844.

Membre de l'Institut d'Egypte, célèbre naturaliste, élève d'Hauy, organisateur du Muséum de Paris, professeur distingué ; on lui a élevé une statue à Etampes.

Chevalier de l'Empire (26 octobre 1808).

Armes : Tiercé en bande d'or, de gueules et d'argent, l'or, à la pyramide de sable.

Le gueules, au signe des chevaliers légionnaires ; l'argent au crocodile d'azur.

38. DE GÉRANDO, né en 1772, mort le 11 novembre 1842.

Savant philanthrope, conseiller d'État, membre de l'Institut, professeur à l'École de Droit, pair de France sous Louis-Philippe.

Baron de l'Empire (17 mars 1811).

Armes : Parti, au premier, coupé d'azur à la bande d'or sénestrée d'une colombe et adextrée d'une sphère, le tout d'argent ; et d'argent à cinq branches nouées de sinople.

Au deuxième, d'argent à la fasce de sinople et à l'orle de gueules. Franc quartier de baron tiré du conseil d'État, brochant au neuvième de l'écu.

39. GRÉGOIRE (Henri), né près de Lunéville (Meurthe), le 4 décembre 1750, mort à Paris le 28 mai 1831.

Ancien évêque constitutionnel de Blois, député aux Etats généraux et à la Convention, membre de l'Institut, sénateur.

Comte de l'Empire (1808).

Armes : D'argent à la croix patée de gueules ; franc quartier de comte sénateur brochant au neuvième de l'écu.

40. Greiner (Joseph-Louis-Victor), né à Strasbourg, le 16 mai 1773, mort à Versailles le 21 septembre 1838.

Colonel directeur d'artillerie, commandant de l'école Polytechique, commandant de Vincennes de 1830 à 1836.

Baron de l'Empire (15 août 1809).

Armes : Coupé, le premier, parti 1° d'azur au cheval libre d'or, au comble du même chargé d'un tube de canon en fasce de sable ; 2° des barons militaires.

Le deuxième, d'argent au dextrochère coupé à l'épaule, ensanglanté de gueules, au naturel, rebrassé d'azur à quatre chevrons d'or sur le parement, armé d'un sabre recourbé de sable et surmonté d'un boulet du même.

41. Guyton de Morveau (Louis-Bernard), né à Dijon, le 4 janvier 1737, mort le 2 janvier 1816.

Célèbre chimiste, député à l'assemblée Législative, puis à la Convention, un des fondateurs de l'école Polytechnique, administrateur de la Monnaie, destitué en 1814.

Chevalier de l'Empire (20 août 1809.)
Baron de l'Empire (23 octobre 1811).

Armes de Chevalier : D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux heaumes d'argent et en pointe d'un vase fumigatoire du même. Champagne cousue de gueules du tiers de l'écu chargée du signe des chevaliers légionnaires.

Armes de Baron : D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux heaumes tarés de profil d'argent et en pointe d'un vase fumigatoire du même.

Franc quartier de baron tiré des corps savants, brochant au neuvième de l'écu.

42. Hallé (Jean-Noël), né à Paris, en 1754, mort en 1822.

Membre de l'Institut, médecin ordinaire de l'Empereur.

Chevalier de l'Empire.

Armoiries inconnues, ainsi que nous l'avons dit dans notre précédent article sur les médecins titrés sous l'Empire.

43. Houdon (Jean-Antoine), né à Versailles, le 20 mars 1741, mort le 15 juillet 1828.

Sculpteur célèbre, élève de Pigalle, membre de l'Institut, il partage au cimetière du Père-Lachaise la tombe de Raoul Rochette.

Chevalier de l'Empire (1er avril 1809).

Armes : D'azur au chevron cousu de gueules du tiers de l'écu, chargé du signe des chevaliers légionnaires, accompagné en chef, à dextre d'un croissant, à sénestre d'un arc et d'une flèche, le tout d'argent ; et en pointe d'un vieillard assis dans un fauteuil, le tout aussi d'argent.

(Ces armes rappellent la statue de Voltaire assis dans un fauteuil, qui se trouve au foyer du Théâtre Français, un des chefs-d'œuvre de Houdon).

44. Jaubert (Pierre-Amédée-Emilien-Probe), né à Aix, en 1779, mort le 27 janvier 1847.

Orientaliste célèbre, membre de l'Institut, professeur de persan au collége de France, pair de France.

Chevalier de l'Empire (1808).

Armes : De sinople au chevron d'or accompagné en pointe d'un croissant du même, les pointes tournées à dextre ; à la fasce de gueules du tiers de l'écu, chargée du signe des chevaliers légionnaires, brochant sur le tout.

45. De Jussieu (Antoine-Laurent), né à Lyon, le 12 avril 1748, mort le 17 septembre 1836.

Grand naturaliste, membre de l'Institut, conseiller à vie de l'Université Impériale.

Chevalier.

Armes anciennes : Vairé de gueules et d'argent, au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.

Alcide Georgel.

(*La suite prochainement.*)

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

GRANDS BAILLIS

DU COMTÉ ET DUCHÉ D'ALENCON.

(*Suite* *).

LXXVIII. François de Droullin, seigneur d'Avenne, de Mesnil-glaise [1], second fils de Maurice de Droullin, fut pourvu gratuitement le 28 janvier 1633 de l'office de bailli en la place du sieur de Bazoches, *non obstant,* portent les provisions, *les oppositions de sa veuve et en considération des services qu'il avait rendus à S. M. en ses armées qu'en plusieurs occasions.*

Les habitants d'Alençon, au nombre de deux cents, tant à cheval qu'à pied, ayant à leur tête Gilles Duval, seigneur de Vieuxpont et six drapeaux déployés, furent, contre l'usage ordinaire, au devant de lui jusqu'au Puits-au-Verrier. Ce fut Gaspard de Bernières, président au présidial, son beau-frère, qui les y engagea. Le bailli était accompagné d'environ quarante gentilshommes. Il descendit chez le vicomte où le corps de ville se rendit et ensuite le bailliage. Le lendemain, deux conseillers furent le prendre et le conduisirent au palais.

Reçu avocat au grand conseil en 1611, il fut nommé le 12 novembre 1629, par sentence rendue aux assises de la vicomté d'Ar-

* Voyez 6e liv., juin 1870, p. 251.

[1] Ce bailli avait épousé au mois de juillet 1623, Marguerite Mahault, fille de Quentin Mahault, seigneur de Tierceville et du Mesnil-sous-Verqueline, conseiller au parlement de Normandie et de Jacqueline le Jumel.

De Droullin marquis de Mesnilglaise : *D'argent au chevron de gueules accompagné de trois quintefeuilles de sinople.*

Maison éteinte en 1846.

gentan, député de la noblesse à l'assemblée des trois États de la province indiquée à Rouen pour le 21 du même mois.

De Droullin commanda le ban et l'arrière-ban de la noblesse d'Alençon en 1635. Dans un acte du 21 décembre 1643, il est qualifié de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

Il mourut en 1648.

LXXIX. François de Droullin, deuxième du nom, seigneur de Mesnilglaise et d'Avenne fut, selon M. d'Hozier de Sérigny, conseiller du roi et bailli d'Alençon, sans doute lorsque son père fut pourvu d'une place de gentilhomme ordinaire, ou après sa mort, sur la nomination de sa mère.

S'il obtint des provisions de bailli, il en fut bientôt évincé par arrêt du parlement de Normandie [1].

Ce bailli avait eu dix-huit enfants dont quatorze restaient encore vivants en 1671 ; au moyen de cela, il obtint cette année la pension que le roi avait accordée par sa déclaration du mois de novembre 1666 aux vrais gentilshommes qui auraient le nombre de douze enfants vivants ni prêtres ni religieux.

LXXX. Henri d'Argouges, baron de Rânes, premier veneur, et chef de la vénerie de Gaston de France, duc d'Orléans et d'Alençon, fut obligé, pour se faire pourvoir de l'office de bailli d'Alençon, de faire condamner la veuve de François de Droullin par arrêt du parlement de Normandie du 10 juillet 1648 à lui en faire la résignation. Elle prétendait avoir le droit d'en disposer en faveur d'un autre.

D'Argouges obtint sa nomination du duc d'Orléans, le 15 septembre 1654, et les provisions le 24 novembre suivant [2].

Cette maison, des plus illustres de Normandie, tire son nom

[1] François de Droullin avait épousé le 15 juillet 1647, Marguerite Auvrai, fille de Charles Auvrai, écuyer, sieur de la Gondonnière, seigneur de Bernai, de Batilli, etc., et d'Anne de Morchesne.

[2] Il était fils aîné de Charles d'Argouges, seigneur de Grâtot, baron de Rânes et d'Asnebec, gentilhomme ordinaire de la chambre et de Marie-Magdeleine Clause dame de Fleury. Il avait deux frères, Louis mort sans hoirs et l'autre tige de la maison d'Argouges.

D'Argouges : *Écartelé d'or et d'azur à trois quintefeuilles de gueules brochant sur le tout deux et un.*

d'Argouges-sur-Molles, près Bayeux ; elle s'est toujours distinguée par ses alliances et par les services rendus à l'État.

LXXXI. Nicolas d'Argouges, marquis de Ranes, obtint le gouvernement d'Alençon sur la démission de son père par provisions du 23 avril 1663, il fut aussi pourvu le 7 août 1665 de l'office de bailli d'Alençon.

Il ne put trouver l'occasion de se faire recevoir bailli au parlement de Normandie étant retenu par les fonctions de lieutenant des chevau-légers de la garde du roi et de celles de colonel général des dragons, à la tête desquels il se distingua à Sénef en 1674.

C'est en sa faveur que furent érigées en marquisat les baronnies d'Asnebec et de Rânes en 1672.

Nicolas d'Argouges se démit en 1673 de ses fonctions de gouverneur et de bailli d'Alençon, fut nommé maréchal de camp le 2 avril 1675 et lieutenant général le 25 février 1677. Il fut tué par un boulet le 13 juillet 1678 à l'affaire de Seckengen[1].

LXXXII. Jacques de Boullemer, seigneur de Montigny et de Bresteau, après avoir traité des places de gouverneur et de bailli, s'arrangea avec son cousin Antoine de Boullemer, de celle de lieutenant-général. Il obtint ses provisions de bailli le 15 mars 1675[2].

LXXXIII. Jacques de Royers, seigneur de la Brizolière, brigadier général de cavalerie[3], obtint sur la résignation du précédent, d'Élisabeth d'Orléans, duchesse de Guise et d'Alençon, sa nomination à l'office de bailli et des provisions du roi le 23 septembre 1684.

Ce bailli commanda le ban et l'arrière-ban du bailliage d'Alençon.

[1] Ce bailli avait épousé Charlotte Bautru, qui se maria en secondes noces à J.-B. Armand de Rohan prince de Montauban. Elle avait eu de son premier mariage Louis marquis de Rânes, maréchal de camp.

De Boullemer : *D'or au chevron d'azur, accompagné de trois aiglettes de sable.*

[2] Il avait épousé Catherine Lefèvre, dont est issu Jean-Baptiste de Boullemer, seigneur de Montigny et Bresteau, président au présidial d'Alençon.

[3] La famille de Royers dont le premier nom était Royer, est originaire de la vicomté de Domfront, et s'y est élevée et enrichie par ses alliances. Le fief et seigneurie de la Brizolière fut érigé en marquisat par lettres patentes du 17 juin 1762 duement enregistrées.

Jacques épousa Nicole de Champagne, fille aînée du comte de la Suze dont il ne laissa qu'une fille.

De Royers de la Brizolière : *D'or à la fleur de lys de gueules surmontée de deux merlettes affrontées de sable.*

LXXXIV. Pierre-Guillaume de Thirmois[1], seigneur de Tertu, obtint, le 4 février 1717, des provisions de bailli d'Alençon.

Il avait été reçu chevalier de Malte en 1694.

Jean de Thirmois son père avait été anobli par lettres du mois de novembre 1643.

LXXXV. Charles-Claude de Leidin de la Chaillerie[2], gouverneur de Domfront, lieutenant des maréchaux de France, obtint, le 18 juin 1724, des provisions de l'office de bailli d'Alençon ; il était fils de Jacques Leidin, seigneur de la Chaillerie et de la Haute-Chapelle, et ne laissa qu'une fille unique.

LXXXVII. Antoine-Louis-Camille d'Orglandes, comte de Briouze, seigneur du Mesnil et de Cramesnil, fut pourvu de l'office de bailli le 27 mai 1747[3].

La maison d'Orglandes tire son nom de la seigneurie d'Orglandes près Valognes.

La baronnie de Briouze y entra par le mariage de Catherine de Pont-Belanger, fille aînée de André et de Françoise d'Harcourt, dame de Briouze, avec François d'Orglandes.

Ce bailli mourut en 1766.

LXXXVII. René de Vauquelin, marquis de Vrigny, seigneur de la Fresnaye, au Sauvage, Vrigny, la Lande de Gult, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, obtint en l'année 1770 ses provisions de l'office de bailli d'Alençon[4].

Il ne fut installé dans la place de grand bailli d'épée au siége du bailliage d'Alençon que le 12 février 1789 pour présider l'assemblée des trois ordres qui avaient à élire des députés aux États généraux convoqués à Versailles.

Il fut nommé, avec assez de peine, député par la noblesse. Il se dis-

[1] De Thirmois : *D'azur au sautoir d'argent, chargé de cinq huchets de gueules liés de sinople embouchés du même* (anoblis en 1588.)

[2] On écrit aussi Le Din de la Chaslerie, blasonnent : *D'azur à la fasce d'or, en chef trois étoiles du même et un cœur d'or en pointe* (annoblis en 1611.)

[3] Antoine d'Orglandes était né le 21 décembre 1712. Son père Nicolas avait épousé Anne-Suzanne de Beaucamp. Il s'était marié en premières noces à Marie-Henriette-Cécile de la Broise et en secondes noces à Marie-Hélène Gautier, dame de Montreuil.

D'Orglandes : *D'hermines à six losanges de gueules.*

[4] Il était fils de J.-J. de Vauquelin et de Louise d'Anfernet. Il épousa en 1761 Antoinette-Hélène Verdue dame de Soisy, veuve de Claude Mérault vicomte de Châteaufort.

tingua à Paris dans le parti de la cour et dans la faction du corps de la noblesse.

Le marquis de Vrigny fut une des nombreuses victimes de la fureur du parti républicain. Il fut guillotiné le 27 messidor an II.

René de Vauquelin fut le dernier bailli d'Alençon.

Chronologie des baillis du comté du Perche

FAISANT SUITE A CELLE DES BAILLIS DU DUCHÉ D'ALENÇON.

Le Perche eut presque toujours les mêmes baillis qu'Alençon, depuis que ces deux pays formèrent l'apanage du fils de Saint-Louis, de Charles Ier de Valois et de son second fils.

Il paraît seulement que ce dernier ayant reçu de son père, par les partages provisionnels qu'il fit à ses enfants en 1312, le comté du Perche en partie, Châteauneuf-en-Thimerais, Moulins, Bonmoulins, Essey, forma une baillie particulière de ces terres et nomma un bailli.

Pierre Gogné, était bailli en 1319. Hüe d'Avoise était garde de cette baillie *pour Charles Monsieur-le-Jeune.*

Ainsi que nous l'avons dit à l'article de Hüe d'Avoise, le Perche fut réintégré au duché d'Alençon.

C'est lorsque ce pays ainsi que Exmes et Caniel fut devenu le partage de Robert d'Alençon, que ce prince établit un bailli pour tout son comté.

Un nommé Regnault semble avoir été le nouveau bailli [1].

Robert mourut sans hoirs en 1377 ; Pierre II d'Alençon réunit cette baillie à celle d'Alençon ; mais ayant marié son fils Jean Ier à Marie de Bretagne, il lui donna le comté du Perche. Il semble alors qu'il y mit un nouveau bailli.

Guillaume Louet est qualifié *honnête homme et sage bailli du Perche,* dans un acte du 22 mai 1414, pour Gilbert de Tillères ; ce

[1] Ce bailli nous semble être le même que Hue ou Henri Regnard désigné par Odolant Desnos comme le XXVe bailli d'Alençon.

qui ferait supposer que ce n'était que pour la portion du Perche qui comprenait la baronnie de Châteauneuf et ses terres françaises ; puisque le bailli d'Alençon prenait comme on l'a vu le titre de bailli du Perche, ce qui continua jusqu'à l'invasion anglaise.

Henri V roi d'Angleterre, ayant conquis le duché d'Alençon et le comté du Perche, disposa de ces terres en faveur de différents seigneurs. Henri VI son fils suivit son exemple ; alors chacun de ces seigneurs établit des officiers distincts pour chaque grande seigneurie ; mais les noms de ces baillis seigneuriaux ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Jean II duc d'Alençon ayant recouvré ses états en 1449, semble avoir établi un bailli particulier pour son comté du Perche, dont René d'Alençon eut longtemps la jouissance.

Les malheurs de ces princes et les troubles qu'ils occasionnèrent dans le pays, jettent une grande obscurité sur la suite des officiers préposés à l'administration de la justice dans le Perche.

Alexandre de Chateau-Thierry [1], seigneur de Monthéan, n'est qualifié bailli du Perche que dans un seul acte ; rien n'indique l'époque précise où il exerçait.

Il y avait à Dreux un bailli portant le même nom. Est-ce de la même famille ? Est-ce le même bailli [2] ?

Gui Vibert assista en qualité de bailli du Perche et de député de la noblesse aux états assemblés à Tours en 1483.

Louis Labbé, seigneur de Boucigné, fut en même temps bailli du Perche et capitaine de Mortagne.

Jean Denisot son lieutenant général, afferma les droits de guet et garde qui avaient été cédés à Louis Labbé.

Denis Abot, seigneur de la Chaize et de Jarossé, semble avoir remplacé Denisot dans l'office de lieutenant général.

Son fils Guillaume devint chancelier d'Alençon puis conseiller au parlement de Paris.

Le fils de ce dernier fut aussi conseiller au même parlement.

Guillaume Labbé [3], seigneur de la Rosière, succéda à son père

[1] De Château-Thierry : *De gueules au tronc d'arbre terrassé d'argent, portant un épervier d'or armé et grillé de même.*

[2] La famille de Château-Thierry originaire de Verneuil, fut demeurer à Seès et forme encore plusieurs branches à Alençon, à Seès et aux environs.

[3] Labbé de la Rosière : *D'or à trois roses de gueules.*

dans l'office de bailli du Perche. Il épousa Nicole Droullin dont il eut le suivant :

Richard Labbé, seigneur de la Motte de Saint-Léonard-des-Autieux, bailli du Perche, épousa le 18 novembre 1536, Marguerite Goevrot, fille du vicomte du Perche, médecin de Marguerite de Lorraine, ensuite du roi et de la reine de Navarre et enfin de François Ier.

Jean Barat, seigneur des Deux-Champs, était bailli du Perche avant 1520.

Guillaume Brissart, était lieutenant du bailli du Perche en 1511 et années suivantes.

Philippe de Blavette, seigneur de Blavette et de Gorron, bailli du Perche, accompagna en 1523 Charles IV à l'armée de Champagne ; il passa avec lui en Italie en 1524.

Il était d'une illustre maison du Perche qui existe encore.

Mathurin Romet, était son lieutenant général et vivait en 1530.

Etienne Ragueneau[1], fut d'abord conseiller au parlement de Paris. Il quitta cette place pour celle de bailli du Perche.

Député par la noblesse du duché d'Alençon et du comté du Perche, il se rendit aux états de Normandie, indiqués à Pont de l'Arche pour le 15 novembre 1546, et y fut nommé commissaire aux étapes.

Ducharnage dans son *Dictionnaire des titres originaux*, t. III, p. 2, prétend que Jean Abot écuyer, licencié ès lois, était en 1550 lieutenant général du bailli et vicomte du Perche. Odolant Desnos ne peut admettre ce fait.

N..... Bry paraît avoir succédé à Ragueneau dans la charge de bailli.

Gilles Bry de la Clergerie qui publia, en 1620, l'histoire du Perche était de cette famille[2].

[1] Fils de René Ragueneau, maître des requêtes et de Marie de Saint-Pierre sa première femme.

Etienne se maria trois fois.

[2] Son ouvrage est un mauvais plagiat d'une histoire manuscrite du Perche, par René Courtin mort en 1613.

Jacques Courtin, seigneur de Cissé, licencié ès lois, avait pendant vingt ans exercé la profession d'avocat lorsqu'il fut pourvu de l'office de bailli.

Ce fut le dernier bailli de robe longue ; il fut cependant maintenu à raison de ses services quoiqu'il n'eût pas les qualités requises par l'ordonnance de Blois.

Courtin avait embrassé les nouvelles opinions. Il fut assassiné au mois d'octobre 1572, dans la forêt de Bellême.

François de la Martellière, seigneur de Champ-Guillaume, fut pourvu en 1564 de l'office de lieutenant général du Perche. Il fut comme Jacques Courtin victime de la Saint-Barthélemy [1].

N..... d'Amilly [2], seigneur d'Amilly, assista aux États de Blois de 1576 comme député de la noblesse. Ce bailli était attaché au parti des Guises. On le trouve aussi chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de la Ferté-Bernard.

François Bry, petit-fils du précédent, le remplaça peu après suivant un historien. Il semble cependant n'avoir pas la noblesse requise pour les baillis.

Il eut pour lieutenant géneral *Nicolas Catinat* [3], seigneur de Bouges, mort vers 1584. Nicolas Catinat, seigneur de Saint-Gratien, maréchal de France, aussi grand guerrier que philosophe, était son petit-fils.

Antoine du Grémier [4], écuyer, seigneur de la Plonnière, succéda à Bry dans l'office de bailli. C'est de son époque que l'office de lieutenant général du Perche fut divisé en deux ; l'un au siége de Mortagne, l'autre à Bellême.

Rodolphe Faguet, seigneur de Mauny, remplit la première de ces places et *Gilles Brissart* celle de Bellême.

Pierre du Fay, écuyer, seigneur de Saint-Denis-sur-Huisne, était bailli en 1587, aux gages de 62 liv. 30 den. Il fut chargé de

[1] De son mariage avec Claire Feuillet, sortit Pierre de la Martellière, célèbre avocat, et Marie, qui épousa le 3 novembre 1594, Anseaume de Fontenay, maître de camp d'un régiment d'infanterie, capitaine de Mortagne et de la Ferté Bernard.

[2] Probablement fils de René d'Amilly, lieutenant général du bailli d'Alençon.

[3] Nicolas Catinat : *D'argent à la croix de gueules chargée de neuf coquilles d'or.* (Décédé le 23 février 1712 sans postérité.)

[4] Du Grenier, seigneur de la Pellonière : *D'or au lion rampant de gueules.*

convoquer les états du Perche le 1er août 1588. Il vivait encore en 1611.

Les mêmes lieutenants généraux continuaient leurs fonctions dans leurs siéges respectifs.

Etienne Lhermite, écuyer, seigneur de Salle, chevalier de Saint-Michel, gentilhomme de la chambre du roi, fut reçu bailli du Perche sur la démission de son beau-frère le 7 août 1608 [1].

Lhermite paraît être mort avant le 4 mai 1645.

Pierre Abot petit-fils de Faguet le remplaçait en 1620 comme lieutenant général et lui-même avait pour successeur *Pierre Pian*, le 26 avril 1622.

Pierre Duval sieur de Tiville, avait remplacé à Bellême Brissart, avant 1612. Et *N*.... *Duval* son fils ou petit-fils lui succéda.

Joachim de Lépinay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, bailli du Perche, vivait encore en 1639. Il eut pour lieutenan général à Mortagne *Pierre le Bovier*, seigneur de Saint-Gervais.

René de la Louppe, écuyer, seigneur de Courcelles, fut pourvu de l'office de bailli du Perche le 3 août 1641.

Robert le Balleur, écuyer, seigneur de Landres, gentilhomme ordinaire de la chambre, fut pourvu du même office avant 1650.

Il convoqua cette année les États du Perche à Bellême, pour élire des députés aux États généraux qui devaient tenir à Tours en 1651. Cela occasionna un long procès entre les villes de Mortagne et de Bellême qui réclamaient la préséance.

Julien de Bovier, succéda à Pierre son père dans ses offices à Mortagne ; et *Jean Duval*, sieur de Tiville, fut pourvu en 1650 sur la nomination de Mme de Lansac, engagiste des domaines du comté du Perche, des offices de lieutenant général et président à Bellême.

Jean Abot [2], seigneur du Bouchet, succéda au précédent ; gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et un de ses maîtres d'hôtel, il fut maintenu en 1665 chevalier de Saint-Michel et en devint

[1] Il descendait de Tristan Lhermite, favori de Louis XI.

[2] Abot : *Ecartelé aux un et quatre d'azur à la coquille d'argent ; aux deux et trois d'argent à une branche de fougère de sinople posée en pal.*

Chevillard supprime la branche de sinople pour le sieur des Champs et la met pour le sieur de la Métrunière.

doyen. Il avait épousé Marie Favart dont il laissa un fils mineur. Il mourut au mois d'août 1669.

Il eut pour lieutenant général à Mortagne *René de Puisaye,* chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Mesnière, la Coudrelle, etc.

Jean du Bouchet [1], marquis de Sourches, grand-prévôt de l'hôtel, fut nommé par le roi bailli du Perche ; mais la veuve de Jean Abot traita avec lui et fit recevoir en attendant l'âge de son fils le suivant.

Jean Abot, seigneur des Champs et de Lignerolles, fils aîné d'Antoine Abot, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme servant et maréchal des logis de la compagnie des gens d'armes du maréchal de Tresmes, fut pourvu le 20 décembre 1669 au lieu et place de son cousin.

Ce bailli commandait l'arrière-ban du Perche en 1674 [2].

Jean-Louis Abot, chevalier, seigneur du Bouchet, Surmont, Milan, Courtoulain, fils de Jean Abot du Bouchet, obtint le 6 septembre 1672, dispense d'âge et des provisions de bailli ; son prédécesseur continua d'exercer, et Jean-Louis Abot lorsqu'il eut l'âge compétent obtint de nouvelles provisions en 1690 et le 5 décembre 1703. Il fut aussi nommé gouverneur et commandant de Mortagne après M. de Putanges [3].

Il est mort sans enfants en 1730 [4].

René de Puisaye, seigneur de la Mesnière, deuxième fils de René de Puisaye, succéda à son père dans sa charge de lieutenant général ; mais étant mort jeune et ayant laissé un fils mineur, *André-Nicolas de Puisaye,* seigneur de la Mesnière, succéda dans les offices de lieutenant général et de président de Mortagne, et lorsque son cousin *Charles-René de Puisaye* fut majeur et en état de les posséder, il les lui remit. Ce dernier en obtint les provisions [5].

[1] Du Bouchet de Sourches : *D'argent à deux fasces de sable.*
Maison éteinte en juillet 1845.

[2] Marie Favard, veuve du seigneur du Bouchet, avait voulu mettre opposition à ses provisions ; mais elle en avait été déboutée par arrêt du conseil du 21 avril 1671.

[3] J.-L. Abot a fait frapper un jeton dont voici la description : monogramme entrelacé, surmonté d'une couronne de marquis. Mre I. L. ABOT DV BOVCHET CHR DE LRE DV ROY SGR DE SVRMONT ET MILAN GRAND BLI ET CHEF DE LA NSSE DV PERCHE. — *Revers.* Ecusson aux armes décrites à la page précédente surmonté d'une couronne de marquis, NVNQUAM ARMIS NEC ELOQVENTIA VICTI.

[4] Ce bailli avait épousé en premières noces Catherine du Hardas, dame de la Rochelle et en secondes noces Elisabeth de Groulard, fille du marquis de Torcy.

[5] Charles ne laissa qu'un fils mousquetaire et des filles.

A Bellême, *Jean-Ferdinand Brossier* [1], qui avait épousé Françoise Duval, fille du sieur de Tiville, obtint des provisions de l'office de son beau-père en 1685.

Cet office passa ensuite à *Philibert de Perceval,* qui devint plus tard fermier général.

Louis-Charles de Langan, marquis de Boisfévrier, seigneur de la Vove [2], fut pourvu sur la résignation de l'oncle de sa mère le 2 septembre 1730, de la place de grand bailli. Il mourut peu après.

André-Nicolas de Puisaye, dit le marquis de la Mesnière, seigneur de la Mesnière, la Coudrelle, Longpont, Beaumont, etc. [3], d'abord capitaine dans le régiment des Feugerais qu'il fut obligé de quitter pour se faire pourvoir des offices de Charles-René de Puisaye son cousin, ainsi qu'il est dit plus haut.

Peu après la mort du marquis de Boisfévrier à la fin de 1730, il fut pourvu de l'office de grand bailli du Perche et mourut en 1748 ou 1749.

Charles-René de Puisaye son cousin, était encore son lieutenant général à Mortagne.

Et à Bellême *François Girard*, qui fut fait lieutenant général en 1745, lorsque son office de vicomte fut supprimé.

André-Louis-Charles marquis de Puisaye [4], dit le *marquis de la Coudrelle*, vicomte de la Ferrière-Germont, seigneur de Théval, fils du précédent bailli, ancien capitaine au régiment de Berry, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, obtint des provisions de grand bailli du Perche le 27 mars 1749 et fut fait gouverneur de Mortagne.

Ce bailli qui est incontestablement de l'une des plus grandes et

[1] Brossier : *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais du même et en pointe d'un croissant d'argent.*

[2] Fils de Pierre-François marquis de Boisfévrier et de Charlotte de Puisaye de la Mesnière, d'une ancienne maison bretonne. Louis-Charles épousa en premières noces Louise de Montgommery et en secondes noces Bonne-Marie-Charlotte de Farcy, de Pontfarcy, dont sont issus trois fils. De Langan (marquis de Boisfévrier en 1674) : *De sable au léopard d'argent armé, lampassé et couronné de gueules.*

[3] Il épousa Marie-Françoise Mauduit de Saint-Simon.

[4] De Puisaye : *D'azur à deux lions passant d'or, armés et lampassés de gueules.*

des plus anciennes maisons du Perché, obtint l'érection en marquisat, sous le nom de Puisaye, des terres et seigneuries de la Mesnière, la Coudrelle, Puisaye et autres par lettres-patentes du mois d'août 1758 [1].

Il mourut le 22 octobre 1783 [2].

Charles-Claude Sarault de la Charpenterie, fut pourvu le 22 mars 1749 de l'office de lieutenant général pour Mortagne. Il mourut jeune et fut remplacé par *Camille-Ferdinand du Chemin de la Chenaye,* écuyer, seigneur de la Vallée, Dubois, Brou et des Bergeries, qui obtint des provisions de cette charge le 11 février 1767.

Antoine-François Berthereau, ancien procureur du roi de la maîtrise des eaux et forêts de Bellême, lui succéda et paraît avoir été le dernier des lieutenants généraux pour Mortagne [3].

L'office de lieutenant général à Bellême fut successivement rem-

[1] Le marquis de la Coudrelle avait épousé dame Marthe-Françoise Biberon de Cormery, dame de Courgivault, de Noguentel et de Châlons en Brie, dont trois garçons et une fille.

[2] Ce bailli fut longtemps en procès avec ses lieutenants généraux, à l'égard de leurs droits respectifs. Il fut condamné, son appel fut réduit à néant et le premier jugement pleinement confirmé.

De pareilles difficultés surgirent encore avec le corps de la noblesse du Perche, qui contestait au marquis de la Coudrelle le titre de « chef de la noblesse. »

Un arrêt du conseil lui défendit de prendre ce titre. O. D.

[3] C'est par les savants mémoires de MM. le chevalier de Fontenay, député de la ville de Bellême et Berthereau, député de celle de Mortagne, que les tenures romagées du Grand Perche, connues sous la dénomination de *Fiefs Bursoux*, furent exemptées du droit de francs fiefs : ce qui augmenta au moins d'un quart la valeur intrinsèque des fonds de cette province.

Tous les ordres du pays s'empressèrent de donner des preuves de leur allégresse et de leur reconnaissance à leurs bienfaiteurs. Les officiers municipaux de Bellême firent frapper une médaille représentant d'un côté l'effigie du roi, de l'autre les armes de la ville avec cette inscription :

PERTICVS A. F. FEVDI TRIBVTO OPE D. D. P. DE FONTENAY ET. ANT. F. BERTHEREAU EXONERATVS.

BELLISMENSES ANNO 1784.

Les habitants du Grand Perche ont de plus voulu que l'expression de leur reconnaissance passât à la postérité la plus reculée à l'aide d'un monument élevé, de l'agrément de Monsieur, frère du roi, dans chacune des salles d'audience de Mortagne et de Bellême.

Le monument qu'on voit dans l'auditoire de la ville de Mortagne, représente une pyramide en bas relief de douze pieds d'élévation, sur six environ de largeur, au pied de laquelle Clio, muse de l'histoire, ornée de ses attributs, ajoute dans

pli par *N..... Girey du Homme*[1], et *N..... Bayard de la Vingterie*, auquel le roi accorda au mois de juillet 1786 des lettres de noblesse.

La bienfaisance, le désintéressement de Berthereau, et les longs services rendus par lui et sa famille dans le Perche lui méritèrent les éloges et la reconnaissance des Bellémois; mais sa conduite en 1789 à l'occasion de la cherté des blés, lui fit perdre leur estime.

Antoine-Charles-André-René Vicomte de Puisaye, second fils du précédent bailli, d'abord officier au régiment d'Angoulême, passa capitaine au régiment de dragons et enfin lieutenant de la compagnie des cent-suisses, a obtenu le 9 janvier 1784, l'agrément de Monsieur, pour la place de grand bailli, et les provisions de cet office le ..... 1789.

Ce bailli présida l'assemblée des États de la province du Perche convoquée à Bellême, qui eut lieu dans cette ville malgré les réclamations de Mortagne.

Antoine de Puisaye fut député pour la noblesse aux États du royaume tenus d'abord à Versailles. Il y fit une protestation au nom de son ordre, tant contre l'extinction des ordres que contre l'anéantissement de la noblesse.

Il n'a plus reparu à l'assemblée nationale[2].

E. de Courtilloles.

l'histoire du Grand Perche, qu'elle tient ouverte, *la déclaration du 23 septembre 1784, concernant les fiefs bursaux.* Au-dessous on lit :

Vertueux citoyen, qui du peuple et du prince,
Avez concilié les divers intérêts,
Mortagne, accomplissant le vœu de sa province,
A la postérité consacre vos bienfaits.

MM. A. F. Berthereau, lieutenant général de Mortagne, capitale de la province du Perche et P. J. de Fontenay, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, députés en 1784.

Erigé en l'année 1785 de l'agrément de T. H. T. P. et très-excellent prince Monsieur, fils de France, comte du Maine et du Perche.

L'inauguration de ce magnifique monument n'a pu se faire que le 8 novembre 1785.

[1] Girey du Homme : *D'azur au léopard d'argent accompagné de six besans d'or.*

[2] Antoine de Puisaye se remit plus tard à la tête des Girondins réfugiés dans le Calvados, il passa depuis en Bretagne où il fut un des chefs de l'armée royaliste.

Après le désastre de Quiberon il tenta d'organiser dans le Perche une insurrection royaliste. Arrêté, le premier consul le rendit à sa famille. Pendant les Cent-Jours il leva des troupes et en 1815 fut au nombre des députés dits *introuvables*. Il fut encore grand prévot de la Vienne de 1816 à 1818. Son frère le comte Joseph de Puisaye fut général vendéen, fut aussi député aux Etats généraux de 1789. Il commandait de concert avec M. d'Hervilly à la catastrophe de Quiberon. Disgracié, abreuvé d'amertume et repoussé de son parti il ne rentra même pas en France en 1814.

DICTIONNAIRE

DE LA

NOBLESSE DE FRANCHE-COMTÉ

DE BOURGOGNE.

(*Suite* *.)

Cogna. — Terre de Franche-Comté qui a donné son nom à une famille noble existant en 1189.

Jean de Cogna et Boson de Clairvaux sont témoins en 1189 d'une donation de Ponce de Cuisel en faveur de la Chartreuse de Bonlieu.

En 1284, Pierre de Cogna vend à messire Étienne, curé de Vermantois, une pièce de vigne située au climat de la Roche.

Cette seigneurie, avec moyenne et basse justice, fut ensuite possédée par les familles d'Aronnay, Blye, Champagnole, Reculot, Montrichard, Saint-Germain, Muyart et d'Oncieux en 1600.

M. le prince de Beauffremont réunit en 1785 cette seigneurie à la baronnie de Clairvaux.

Coiffier. — François Coiffier, curé à Doubs. *D'argent, à une rencontre de bœuf d'or soutenue d'un trèfle de même, et un chef d'azur, chargé d'une étoile d'argent.*

Coiffy. — Guillaume de Coiffy vendit, l'an 1464, à Guillaume de Cicon les fiefs qu'il possédait dans la terre de Demangevelle.

Coillot. — Famille de Poligny, anoblie par lettres patentes de Philippe II, en 1590.

Le 15 février 1781, le sieur Coillot paya 17 livres 13 sols 4 deniers pour enregistrement d'arrentement du domaine de Miéry. (Registre de la chambre des comptes, folio 193 verso.) Signé au registre : Bachelu, Larquand, Saget.

Alliances : Caffoz, Guillaumy, Arnoux.

* Voyez 6e liv., juin 1870, p. 271.

Armes : *D'azur, au sautoir d'or, accompagné en chef d'une étoile d'or et en pointe d'une rose d'argent.*

Coing (Le). — Le 1er mars 1760 eut lieu la « reprise de fief « faite à Sa Majesté par devant la chambre des comptes de Dôle, par « le sieur Claude-Joseph Le Coing de Montigny, co-seigneur de « Velloreille-lès-Choye de la quatrième partie de la terre de Vello- « reille, dépendante du bailliage de Gray, relevante de Sa Majesté « à cause de son comté de Bourgogne. » (Registre 83, folio 433.)

Coinctet ou Cointet de Châteauvert.

Le 9 janvier 1585 eut lieu la « reprinse de fiedz faicte par « Pierre de Coinctet, seigneur de Chastaulvert, tant en son nom que « de Luc de Cointet, aussi seigneur dudit lieu, son frère, de la sei- « gneurie de Cubry, dépendant du fiedz de Sa Majesté, à cause de « la seigneurie de Rougemont. » (Registre 23, folio 12, verso.)

Anne de Cointet, épousa Frédéric de Chauvirey, en 1610. Armes : *De sable, au sautoir d'argent, au chef d'or.* Timbre : *Une touffe de plumes aux couleurs de l'écu.* Adage : *Margaige de Châteauvert.*

Coisia ou Coysia appartenait autrefois à la Bresse et ne fut réunie à la Franche-Comté qu'en 1789. Elle avait donné son nom à une famille très-noble.

Pierre de Coysia, religieux de l'ordre de Saint-François, fut présent au testament d'Yolande de Montferrat, duchesse de Savoie, en 1342.

Humbert de Coysia, damoiseau, châtelain de Cordon et de Saint-Genys, bailli du Bugey, de la Novalaise et de Valromey en 1399.

Guy de Coysia, écuyer, épousa, le 25 avril 1499, Marie de Crues, fille d'Humbert de Crues, écuyer. Furent présents au mariage : Guillaume de la Forest, seigneur de Rougemont, Claude, seigneur de Villette, Pierre de Crues, écuyer, frère de l'épouse, et Louis de Coysia, écuyer, frère de l'époux.

Antoine de Coysia en 1573.

Antoine II de Coysia, écuyer, épousa Claudine du Pradel, fille de Pierre du Pradel dit Antherin, écuyer, et de Françoise de la Croix.

Louis de Coysia.

Philibert de Coysia.

Claude-Jacques de Coysia épousa Diane de Parpillon, fille de Pierre de Parpillon, seigneur de Chapelles et de Françoise de Portiers.

Jehan de Coysia.

Louis de Coysia eut deux filles : Polyxène, épouse de Charles de Vignod, écuyer, seigneur de Chanay et Béatrix, épouse de Jean Berliet baron du Bourget.

Louis de Coysia, seigneur de Gersagne et de Leschaux, épousa Anne du Tour, veuve d'Alexandre de Chabod, seigneur de Lescherenne, Villeneuve et Sengle, et fille de Gaspard-Antoine du Tour, écuyer, seigneur de Villeneuve et de Saint-Eusèbe-de-Cœur. Il eut de ce mariage quatre enfants :

Marguerite de Coysia, épouse de N. de Bonnevaux.

Philiberte de Coysia, épouse de N. Balland.

François de Coysia.

Louise de Coysia, épouse de Claude-Charles de Seyssel, écuyer.

Coysia portait ; *d'azur, à deux demi-cercles adossés d'or, à trois croix recroisettées aussi d'or, l'une à dextre, l'autre à senestre et la dernière en pointe.* Devise : *Pietate et patientia.*

Crues, seigneur du Tancy et de Sainte-Croix : *D'or à un chef de gueules chargé de trois croisettes d'argent.* Cimier : *Un lion de gueules.*

Pradel : *De gueules à une billette d'or, mise en cœur, chargée d'un lion passant de gueules.*

Parpillon : *De gueules à trois papillons d'argent, miraillées de sable* 2 *et* 1.

Vignod, seigneurs de Dorches et de Bioléa. *D'azur, à une double croix ancrée d'or en moulinet, au chef d'argent. Alias : au* 1 *et* 4 *d'argent, à un sautoir de gueules,* qui est Châtillon et Dorches ; *au* 2 *et* 3, *d'azur à un casque d'or,* qui est de Dorches ancien, *et sur le tout, la double croix ancrée,* qui est de Vignot. Cimier : *Une licorne d'argent.* Devise : *Sûreté et confiance.*

Berliet, seigneurs de Chiloup, de la Roche en Revermont barons du Bourget en Savoie. *D'or, à trois pals de gueules, au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent.* Cimier : *Un chérubin.*

Du Tour : *D'or, à trois tours de sable, aux banderolles de même,* 2 *et* 1.

Balland : *D'azur, à un balancier d'or ; à une étoile rayonnante de même en chef, accosté de deux étoiles aussi d'or, à un croissant d'argent en pointe.*

Seyssels : *Gironné d'or et d'azur de huit pièces.*

Jean de Seyturier, baron de Cornod et de Montdidier, conseiller d'État, premier écuyer et chambellan de Son Altesse de Savoie, gouverneur de la citadelle de Bourg, obtint, le 14 février 1582, l'autorisation d'unir les villages de Coysia et de Chaléa à sa baronnie de Cornod.

Il existait à Coysia un prieuré, dont il était déjà fait mention dans un diplôme de l'empereur Lothaire Ier en 885.

Les sires de Thoire et de Villars renoncèrent en 1221 à la garde du prieuré. En 1260, le pape Alexandre IV l'unit au prieuré des Bouchoux. Le 3 février 1766, M. Joseph de Saint-André Marnay, de Vercel, évêque de Conserans, prieur commandataire des Bouchoux et de Coysia, renonça à ce prieuré, moyennant une pension viagère de 3,000 livres qui devait lui être payée par les chanoines de Saint-Claude.

Coitier ou Coythier, seigneurs d'Annoy. — Famille de Poligny, dont était issu Jacques Coitier, médecin de Louis XI.

Alliances : Versey, Bazan.

Armes : *D'azur, à un oranger ou abricotier arraché d'or.* Devise : *A l'abri Coitier.*

La famille Coythier qui possède le marquisat de Souhé en Bourgogne, prétend descendre de Jacques Coitier.

Coivière. — Constantin-François Coivière, procureur à Saint-Claude.

De gueules, à trois têtes de lion arrachées d'or, lampassées de sable 2 *et* 1.

Colard. — *D'argent, à deux étoiles d'azur en chef et une tête de lion de sable en pointe.*

Colard. — Le 20 janvier 1584 eut lieu la « reprinse de fiedz et « renouvellement de serment de fidélité à Sa Majesté, faicte par « messire Guillaume de Boisset, docteur es-drois, comme mary et « procureur légitime de damoiselle Ysabeaul Colard sa femme et « aussi procureur spécial de damoiselle Claudine Colard, sœur de la « dite Ysabeaul, de la moitié et des deux partz de sept, les sept faisans « le tout de l'autre moitié; dung meix et maison assis en la ville de « Vesoul, que souloit appartenir aux héritiers de fut messire Charles

« Poinssot, mouvant du fiedz de Sa Majesté à cause de son chastel « de Vesoul. » (Registre 23, folio 17.)

Le même jour, Guillaume de Boissot, au nom de sa femme et de sa sœur, reprenait de fief une petite seigneurie appelée Bellefleur. Cette seigneurie mouvait du fief de Sa Majesté à cause de sa terre de Faucogney.

Colard. — Famille de Dôle, éteinte. *D'argent, à une flamme de gueules en pointe et deux demi-croissants renversés aussi de gueules en chef.* Timbre : *Une flamme comme en l'écu.*

Alliances : Rauchard, Maranches, Brun.

Collart et Colard. — Jean-Claude Collard, docteur ès-droits, avocat au parlement de Besançon. *De gueules, à un chevron d'or, chargé d'un croissant de gueules et accompagné de trois étoiles d'argent, deux en chef et une en pointe.*

N... Colard, marchand à Faucogney. — *D'argent, à un aigle à deux têtes de sable, becqué et membré de gueules.*

Vincent Colard, docteur en médecine. — (Registre de Baume) *D'azur, à deux fasces d'argent surmontées en chef d'un lévrier courant de même, accolé de sable, cloué et bouclé d'or.*

Colasson. — *D'azur, à un gantelet d'or en fasce, accompagné de trois trèfles de même.*

Coligny. — Illustre maison qui tire son nom d'un petite ville située sur les frontières du comté de Bourgogne. Cette maison a formé plusieurs branches qui sont :

Les seigneurs de Coligny ;
Les seigneurs d'Andelot, comtes de Laval ;
Les seigneurs de Saligny ;
Les seigneurs de Cressia ;
Les seigneurs de Crelia ;
Les ducs de Coligny, en 1643 ;
Les ducs de Châtillon-sur-Loing, en 1646.

Les Coligny étaient ducs de Coligny et de Châtillon ; marquis de Coligny, Saligny, Orne, Andelot, Saint-Bris; comtes de Coligny, Harcourt, Montfort, Laval, Quintin, Entremonts, Montbel; vicomtes de Rennes ; baron de la Motte Saint-Jean, du Rousset,

Buenc, Beaumont ; seigneurs de Coligny, Andelot, Sailly, la Motte Saint-Jean, Beauport, Beaufort, Beaupont, Buenc, Saligny, Dannemarie, Dammartin, Tanlay, Vitré, Courcelles, Rieux, du Rousset, Flacey, Broissia, Chambly, Loisia, Châtillon, Beauvoir, Montgriffon, Crelia, Civria, Cressia, Varey, Jasseron, Malleval, Chevreau, Rochechaume, Saint-André-sur-Saône et Revermont.

Alliances : Albon, Anthon, Arbon, Aigreville, Ailly, Alégre, Amanzé, Anlezy, Andrevet, Broyes-Commercy, Baradat, Beauffremont, Bailly, Bon de Montauban, Beauvoir, la Baume, Belvoir, Cuseau, Châtillon, Chavannes, Châlant, Courcelles, Chabanne, Châtenay, Chabot, Créange, Champagne, des Crosses, Châteauvieux, Cauchon de Maupas, Cusance, Dalet, Durat, Dinteville, La Ferté, Gadagne, Genevois, La Guiche, Girard, Grandmont, Genève, Hamilton, Joinville, Legeac, Duyrieux, le Loup, Lugny, Laval, du Lac, Lespinasse, Madaillan, Mailly de Nesle, Montjournel, Montmorin, Malain, Montboissier, Montbéliard, la Motte, Montbel, Menthon, Montmorency, Montagu, Morel, Montaigny, Montluel, Montmoret, Nancuisse, Nassau, Pressilly, Palatin de Dio, Pouilly, Polignac, Poitiers, Planet, la Palu, Palatin de Montdidier, Roquefeuil, Rye, Rieux, la Roche-du-Vanel, Savoie, Sabran de Forcalquier, Saint-Amour, Salins, Saix, Saligny, Sabrevois, Siverin, des Serpens, Salm, Saillant, Salive, Talaru, Ternant, Talensac, Tournemine, Téligny, Thurey, Tournon, Thoires-Villars, La Tour-du-Pin, Thoires, Vienne, Verges, Villars, Vergy, Wurtemberg.

Armes : *De gueules, à l'aigle d'argent, becqué, membré et couronné d'azur.* Cimier : *Un aigle naissant de même.* Supports : *Deux lévriers d'argent accolés de gueules.* Devise : *Je les épreuves tous.*

Colin. — En 1620 noble Jean-Nicolas Colin, de Passavant, épouse Marguerite d'Aroz, fille de François d'Aroz, écuyer, seigneur d'Uxelles en partie, et d'Accolans, et de Nicole de Mathay, fille de Jean de Mathay, écuyer, et de Jeanne de Gruffy. Armes : *D'azur, à trois colonnes d'or rangées en fasce.*

Colin, seigneurs de Montigny, Champagne, Arçon et Valoreille. — Famille originaire de Pontarlier et établie ensuite à Salins.

Henri Colin fut anobli avec Hugues, son frère, par lettres de l'empereur Charles V, datées de Barcelonne, du mois de mai 1535.

Le 15 mars 1584 eut lieu la « raprinse de fiedz et renouvellement « de serment de fidélité faict à Sa Majesté, par François Colin, es- « cuyer, capitaine et chastelain de Pontarlier pour Sadite Majesté, « tant en son nom que comme mary et procureur légitime de damoi- « selle Antoine-Jaques de Cuve, dit de Valloreille, sa femme, des « seigneuries, biens et chevances qu'ilz ont ès villages de Vallo- « reilles-soubz-le-Mont et Vaulclusotte, mouvant du fiedz de Sa « Majesté, à cause de sa seigneurie de Chastillon-soubz-Maiche. » (Registre 23, folio 38.)

Le 23 octobre 1584 eut lieu la « reprinse de fiedz et renouvelle- « ment de serment de fidélité faict à Sa Majesté par noble Philippe « Colin, nepveu et procureur spécial et irrévocable de discrette per- « sonne messire Constance Colin prebtre, seigneur prébandier de « Supt, qu'il doibt à cause de quatre charges et demye de sel qu'il « prend chacun an en la saline de Salins, mouvant du fiedz de Sa « Majesté, à cause de son comté de Bourgogne. » Registre 24, folio 74.)

Le même jour, par-devant messire François de Vergy eut lieu la « reprinse de fiedz et renouvellement de serment de fidélité faict à « Sa Majesté par Philippe Colin de Pontarlier, escuyer, tant en son « nom que de Hugues et Henri Colin ses frères, aussi escuyers, hé- « ritiers substituez de fut Henry Colin en son vivant seigneur « d'Arçon, Chaffoy et Parrecey, leur ayeul paternel, commungs en « biens, qu'ils doibvent à cause des justices, mainmortes, tailles, « corvées, poules, censes et aultres redevances spéciales à eulx com- « petans et appartenant, ès lieux de Salins, Arçons et territoires « d'icelles, meuvans et dépendans du fiedz de Sa Majesté tant à « cause de son comté de Bourgogne que de son chastel et forteresse « de Joux-lès-Pontarlier. » (Registre 24, folio 75.)

« Le 4 septembre 1686 eut lieu la reprise de fief faite à Sa Majesté, par devant la chambre des comptes de Dôle, par Charles-François et Pierre-Prosper Colin frères, de Salins, de la terre et seigneurie de Champagne, mouvant du fief de Sa Majesté, consistant en la moyene, haute et basse justice, avec pouvoir et authorité d'instituer tous officiers, comme bailli, châtelain, procureur, scribe, maire et sergent, et la moitié des meix, maisons et jardins dépendant de la seigneurie, la moitié du moulin bannal situé sur la rivière de Loue, la moitié de la pêche, du four bannal et le droit de chasse, bois et toutes tailles, corvées, poules et main-morte, censes,

échutes, droits de commises et autres redevances quelconques. » (Registre 30, folio 99 verso.)

Pierre-Prosper Colin, seigneur de Montigny, Champaigne, etc., était fils de Claude Colin, écuyer, et de Philiberte de Cambaron, fille de noble seigneur François de Cambaron et de Denise Loriot.

Pierre-Prosper épousa, le 6 juin 1697, Claude-Françoise de Crécy, fille de Gérard de Crécy, écuyer, seigneur de Chaumergy et de Claudine Laborey.

Alliances : Vers, Udressier, Bérard, Bolle, Perriet, Guignioire, Pourtier, Perrey, Cambaron, Masson d'Ivrey, Crécy, Alépy, Boitouset.

Armes : *D'or, à trois têtes d'aigle arrachées de sable, posées 1 et 2.*

Colleter. — *De gueules au lion rampant d'or.*

Collette. — Famille de Gray, anoblie l'an 1650. *D'azur à trois étoiles d'or en chef et une aigle sur une montagne d'or en pointe.*

Timbre : *Deux ailes d'azur chargées de trois étoiles d'or.*

Collinet. — *D'azur à un fleuret d'argent, garni d'or, mis en pal.*

Cimier : *Le fleuret de l'écu issant d'un tortil d'argent, orné de lambrequins aux émaux dudit écu.*

Collotte. — *D'azur à une étoile d'or en chef et une grenouille d'or en pointe.*

Colombet. — Famille de Salins, reconnue noble par arrêt du parlement de Besançon, rendu contradictoirement, le 28 juillet 1739.

La tige de cette famille est Antoine Poulx, dit Colombet. Antoine était capitaine, pour le service du roi d'Espagne, d'une compagnie d'infanterie wallonne, sous les ordres du comte Octavio de Mansfelt, en 1582. Il épousa Jeanne Pelot, fille de noble François Pelot, de Salins, docteur ès-droits, et de Perrenette Maginet.

Alliances : Pelot, Saulget de Pontarlier, Vauldry, Guignoire, Bourrelier de Malpas, Pajot de Lons-le-Saulnier, du Montet.

Armes : *D'azur à trois colombes d'argent.*

Devise : *Simplicitas.*

Cette famille a la même devise que la famille Colomb, de Bresse, qui porte pour armoiries : *D'azur à trois pigeons d'argent.* Les Colomb de Bresse étaient seigneurs de la Salle et de Chavaux. Ils

s'étaient alliés aux Seyturier, Marmont, Macet, Poleins, l'Anglais-Saint-Aubin, Beyviers, Buysadam, Maréchal, Loèse, le Planet, Bagié, la Baume, Fauquier, le Gour de Bessey, Grillet, Briczad, la Vernée, Cheminant, Syon, Bellecombe et Monspey.

Colombier. — Seigneurs de Colombier, Villerans, Voufflans, vidames d'Iverdun, famille originaire de Suisse.

Alix de Neuchâtel, épouse d'Humbert de Rougemont, et fille de Thibaud, VI^e^ du nom, seigneur de Neuchâtel et de Blamont, gardien du comté de Bourgogne, et de Marguerite de Bourgogne, lègue, par son testament du 14 septembre 1414, deux florins à Alix, fille de Gérard de Colombier.

Jean de Longeville, écuyer, seigneur dudit lieu et de Chevigny, épousa en secondes noces, le 4 mars 1505, Catherine de Chauvirey, fille de Léonard de Chauvirey, chevalier, seigneur de Châteauvilain et de Louise de Colombier. Les témoins de ce mariage furent, Louis de Chauvirey, chevalier, Claude de Neuchâtel, seigneur de Vaux, Claude, sire de Franquemont, Richard de Pierrefontaine, seigneur de Verchamp, Etienne de Leugney, Jean de Cléron, seigneur de Belmont, Guillaume de Curtelery, Jean de Seroz, écuyers, et Jean Bordey de Vuillafans.

Isabelle de Chauvirey, fille de Léonard de Chauvirey et de Catherine de Colombier, épousa Claude de Cusance, baron de Belvoir.

Louis, seigneur de Colombier et de Villerans, vidame d'Iverdun, vivant en 1469, épousa Perrette de Menthon, fille de Bernard, seigneur de Menthon et de Marguerite de Chalant.

Les armoiries de la famille de Colombier étaient : *D'azur au chevron d'argent.*

Alliances : Neuville, Feuillens, Chauvirey, Baume, Duyn, Menthon, Alinges, Andrevet de Corsant.

Colombier. — *De gueules au chef d'argent chargé de trois coquilles de gueules.*

Alliances : Neuville, Mandelot, Cléron, Cicon, Clugny.

Colombier. — *D'argent à la croix de gueules.*
Timbre : *Une corne d'argent.*

Colombier. — *D'or à la croix de gueules accompagnée en chef de deux merlettes d'azur.*

Colon. — Bernard Colon, avocat au Parlement.

D'azur à un lion rampant d'or, lampassé et armé de gueules, appuyé sur un demi-chevron d'argent.

Colondon. — Seigneurie possédée en 1361 par la famille de Monnet.

Jacques de Monnet, damoiseau, seigneur de Colondon, Malbuisson, etc., était fils de Humbert de Monnet et de N. de Bracon. Jacques testa en 1361; il institua héritier l'enfant qu'il pourrait avoir dans la suite, d'Isabelle sa femme, fille d'Etienne Merceret, de Salins, auquel il substitua Nicole de Monnet, sa tante, veuve de Jacques, dit Saige de Charrin, damoiseau, dans sa terre de Colondon.

Une famille noble, du nom de Colondon, possédait la prévôté de ce village. Jacquot de Colondon vivait en 1362.

Le fief de Colondon passa ensuite dans les maisons d'Autriset, Perchet et de Vannoz.

Colonge. — Perrin de Colonge était archidiacre de Besançon en 1377.

Colonne. — La seigneurie de Colonne se composait des villages de Brainans, Bief-Morin, Bois-Colombier, Bersaillin, Bouchaud, Berthaud, Barbouillon, Châtelet, Champrougier, Charme, Chémenot, Chézabois, Colonne, Courbière, la Grange, Grange-Belin, Grenier, Malvisenay, Montholier, les Millières, Manigot, Mortalière, Monteclair, Neuvilley, Pont-du-Bourg, Rathier, Traconay, la Thuillerie, Truges, Sablonière, Viseney, Vaivre.

Les seigneurs de Colonne avaient la justice haute, moyenne et basse sur les sujets et sur le territoire la banalité des fours, convertie en 1552 en un cens en argent, la redevance d'une poule par feu, l'os mioulé ou le jarret de la cuisse de toutes les grosses bêtes tuées dans l'étendue de la terre, les droits de chasse et de pêche, de greffe, de tabellionné, de gîte, de géolage, de foires et de marchés, de mouvance et de retenue féodales, la perception des lods, fixés au douzième du prix, sur les étangs, moulins et terres labourables provenant de leurs domaines, les épaves et la succession des bâtards.

La terre de Colonne appartint aux rois, puis aux comtes de Bourgogne. En 1230, Othon de Méranie donnait à sa fille, à l'occasion de son mariage avec Hugues de Châlon, fils aîné de Jean de Châlon-

l'Antique, une dot de 600 livrées de terre, à prendre à Saint-Aubin et à Colonne. Louis XIV vendit cette seigneurie aux habitants de Colonne en 1696. Louis XV l'engagea pour 18 ans, en 1731, à François Lacombe. François Colombat ayant offert un prix plus élevé fut subrogé aux droits de Lacombe, en 1733. Le 5 décembre 1750, M. François Gaspard, comte de Poly, chevalier, seigneur de Saint-Thiébaud, Pleurre et Saint-Martin, échangea avec le roi, les domaines de la Beurerie et de Bouvier, contre la seigneurie de Colonne. Le comte de Poly, légua en mourant cette terre à MM. de Moyria qui en furent les derniers seigneurs.

Sur le territoire de Colonne existaient plusieurs fiefs et une prévôté.

La famille de Froissard-Bersaillin exerçait la justice haute, moyenne et basse sur le fief de Roche et la justice moyenne et basse seulement sur Bersaillin, le Bouchaud, les Mortalières, la Codre et Viseney, avec droit de poule et banalité de four et de moulin. MM. de Froissard, seigneurs de Champrougier, Chemenot, Châtelet, Pont-du-Bourg et Truges, avaient encore la propriété des fiefs de Rabeur, de Viseney possédés par la famille Boichélier et de celui de Vaivre qui appartenait à la famille Bulabois.

La prévôté de Colonne faisait partie du bailliage de Dôle et comprenait, outre les villages de la seigneurie, Rabeur, Chêne-Sec et le Tilleret. Cette prévôté était tenue, au treizième siècle, par une famille noble de nom et d'armes, branche de la maison d'Echenouth.

Delphine d'Echenouth avait épousé, en 1180, Conrad de Poligny.

Renaud d'Echenouth vivait en 1295; ce fut lui, qui le premier changea son nom contre celui de Colonne. A celle-ci succédèrent les familles de Reculot, de Courchapon, de Lantenne et de La Marche.

MM. de Moyria, derniers seigneurs de Colonne, appartenaient à une famille originaire du Bugey. Cette famille possédait le comté de Moyria, les baronnies de Châtillon-de-Corneille, Flaxieu, Mornay et La Velière; les seigneuries de Moyria, Mailla, les Echelles, Châtillon-de-Corneille, la Verdatière, la Vélière, Cogna, Douvres, la Tour-de-Virieu, Vologna, Beauregard, la Tour-de-Nuyriel, Rougemont, Mirigna, le Châtelet, la Tour-de-Juzurieux, Chevelu, Montgriffon, Brion, Izenave, Montfalcon, Mérignac et Colonne.

Ses alliances étaient : Angeville, l'Aubespin, Bertrier, la Bretonnière, Bouvens, Beaufort, Bussy, Bessan, la Balme, Bronna, le Breul, Chevelu, Carron, Camus, Coppier, Chastellard, Clermont,

Corgenon, Cordon, Chandée, la Croix, Dortans, Dorches, les Echelles, Esquinovoya, Favre, la Forest, Garadeur, Gandelin, Grenaud, la Griffonière, Gelas, Grolée, Jarcellat, Lotier, Luyrieux, Matafelon, Mornay, Molon, Migieux, Montfant, Montfalcon, Oncieux, du Peloux-de-Bayard, Palagnin, Prost, Pascal, Rossillon, Rougemont, Reydellet, Seyturier, du Saix, Saint-Trivier, Saint-Nisier, Seyssel, Teney, Trollier, Ugny, Vertamboz, Vaugrigneuse, Vignod, Villette.

Cette maison portait : *D'or à la bande d'azur accompagnée de six billettes de même en orle.*

Cimier : *Une licorne d'argent.*

Supports : *Deux griffons d'or.*

Devise : *Invia virtuti, nulla est via.*

Une colonie de religieuses de l'abbaye de Saint-Jean-le-Grand, d'Autun, fondée en 560, par la reine Brunehaut, vint s'établir à Colonne. Ces religieuses y fondèrent un monastère dédié à sainte Marie. En 1346, le chef des troupes du duc de Bourgogne, après avoir chassé de la forteresse de Colonne Jean de Châlon et ses alliés, établit son quartier-général dans le monastère de Sainte-Marie. A la suite de cet événement les religieuses abandonnèrent leur monastère et se réfugièrent à Autun. C'est sur les ruines de l'abbaye de Sainte-Marie que fut établi un prieuré de moines bénédictins; ce prieuré était dédié à saint Louis; la conventualité y cessa pendant les guerres du XVII^e^ siècle, et le pape nomma dès lors les prieurs commendataires.

Parmi les prieurs de Colonne on remarque :

Nicolas Bontemps, d'Arbois, en 1640.

Jean-Baptiste Chassignet, en 1663.

De Lacour, prêtre de Besançon.

Bontemps, en 1741.

Gayande, en 1770.

De Lacour, en 1771.

COLOR. — Marie de Color épouse Alexandre de Falletans, en 1633.

COLVERSTOT. — *D'argent au vol étendu de gueules.*

COMBELLE. — Henry de Salins, chevalier, seigneur de Poupet, Boy, Flacey, Yvrey et Saisenay, possédait la seigneurie de Combelle en 1385; par son testament du 4 mai 1396, Henry de Salins

léguait la terre de Combelle à son frère Etienne de Salins, chevalier, seigneur de Poupet, Flacey, Beaufort, Pressilly, Yvrey, Boy, Saisenay, Saubertier, Chamblans, la Pivodière, Dissey et la Tour-de-Seurre.

La terre de Combelle passa dans la maison de Clermont par suite du mariage de Louise de Salins, fille d'Etienne de Salins et de Louise de Rye, avec Charles de Clermont, chevalier, seigneur de Vausserre, Hautefort et Saint-Béron, fils de Geoffroy, IIe du nom, baron de Clermont en Dauphiné et d'Isabelle de Montoison. Le 13 octobre 1419, Charles de Clermont fit hommage à Louis de Châlon, prince d'Orange, du château de Poupet et des terres d'Yvrey, Boy, Saisenay et Combelle, en présence de Lancelot de Luyrieux, son beau-frère, d'Antoine de Boige, de Gauthier de Saint-Gère et de Pierre Pleurre, écuyers.

Combette. — N..... Combette, bailli de la seigneurie de la ville de Nozeroy.

D'azur à une aigle d'or regardant un soleil de même.

Comée (la). — Seigneurie de Franche-Comté érigée en marquisat, en 1712, sous le nom de Balay, en faveur de la famille de Balay.

Cominet. — Jean-Baptiste Cominet, avocat.

D'azur à un chat passant d'or surmonté d'un coq d'argent.

Henri Passier.

(*La suite prochainement.*)

RÉPERTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Collection de Camps.

(Suite.)

Nobiliaire historique, tome II. — Règne de Philippe Ier.

SEIGNEURS NON TITRÉS (*Suite*).

Mainard (Pierre), 1076.
Mainier (Richard et Eudès), 1096.
Maires (Pierre de), 1108.
Mairevent (Bernard de), 1096.
Malafaide (Gausbert de), 1097.
— (Gérard de), 1097.
Malamort (Bernard de).
Malecost (Pierre de), 1089.
Malkenci (Geofroi de), 1080.
Mancil (Gosbert de Saint-), 1095.
Mans (Gautier du), 1083.
— (Musched du), 1100.
Mantes (Hugues de), 1076.
Mantoue (Geofroi et Humbert de),
March (Sifrid de), 1072.
Marcenne (Élembert de), 1084.
Maréchal (Robert le), 1074.
Marli (Hervé de), 1067.
Maro (Gilbert de), 1093.
Maroles (Hilduin de), 1104.
Mata (Bernard-Raimond de), 1107.
Mathefelon (Fouques de), 1074.
Mauléon (Raoul de), 1099.
— (Geoffroi de), 1099.
Maumont (Godefroi de), 1107.
Maurestel (Charbert de), 1094-1110.
Mauvezin ou Malvoisin (Raoul), 1080.
— — (Roger), 1089.
— — (Hugues), 1084.

Mauzai (Guillaume de), 1096.
Mayenne (Hugues de), 1074.
Meaux (Anseau de), 1079.
Mejans (Richard)
Melne (Razon de), 1072.
Melun (Mengod de), 1106.
Merlai (Morin de), 1092.
Mervent (Hugues de), 1076.
Meschin (Mainard), 1096.
— (Molon), 1096.
— (Raoul), 1102.
Mesdavid (Hugues de), 1082.
Mesens (Rainard de),
Mesle (Maingon de), 1078.
Meslebrem (Richard), 1064.
Meun (Gilduin de), 1105.
Mezant (Hugues de), 1100.
Michel (Gérard de Saint-).
Migol (Guillaume), 1100.
Mirepès (Engilbert de), 1097.
Miron (Guitard), 1083.
— (Albert), 1085.
Moiliens (Frigidon de), 1079.
Moirenc (Godefroi de), 1083.
Moirienc (Aimar, etc., de), 1108.
Monceaux (Ebles de), 1079.
Monci (Gautier de), 1069.
— (Bernard de), 1078.
— (Guillaume de), 1078.
Montaigu (Maurice de), 1076–1099.
— (Girard de), 1076.
— (Conon de), 1096.
— (Lambert de), 1099.
— (Goscelon de), 1097.
Montbel (Hugues de), 1101.
Montcontour (Robert de), 1067.
Monteclair (Gilbert de), 1097.
Monteil (Guillaume du), 1097.
Montenard ou Montainard (Airard de).

Monteville (Hugues de), 1067.
Montfaucon (Guillaume de), 1061.
Montfort (Simon de), 1067–1098.
— (Robert de), 1107.
Montgommery (Roger de), 1066-1096.
Montguiscard (Olivier de), 1066.
Montigny (Hugues de), 1097.
Montlhéri (Gui Troussel de), 1065-1096.
Montmarin (Roger de), 1107.
Montmartrot (Gautier de), 1087.
Montmerle (Achard de), 1099.
Montmorency (Thibaud de), 1062–1071.
— (Bouchard de), 1100.
Montoire (Albéric de), 1107.
Montpellier (Guillaume de), 1096.
Montpinçon (Raoul de), 1068-1100.
Montreuil (Borel de), 1078.
— (Guillaume de), 1078.
— (Enguerrand de), 1107.
Monts (Goswin de), 1065.
Montsoreau (Gautier de), 1107.
Moret (Geoffroi de).
Morin (Robert), 1099.
Morsèke (Jean de), 1072.
Mortagne (Clarius de), 1096.
Mortemar (Engelelm de), 1078.
Mortemer (Roger de), 1074.
Mothe (Gui de la), 1108.
— (Guillaume Achard de la), 1096.
Mouzon (Guillaume, prévost de), 1096.
Munte (Asseric de).
Mure (Albert de la), 1108.
Muschillon (Pierre), 1108.
Mutelte (Siger de), 1106.
Muzavenne (Gautier de), 1100.
Muzon (Isnard de), 1096.

L. SANDRET.

TABLETTES CONTEMPORAINES

MARIAGES

Avril 1870.

M. le comte de Villebresme épouse M^lle^ de la Roche-Aymon, fille du marquis.

M. Edmond de Lapierre de La Rouvière, lieutenant de vaisseau, — M^lle^ Marie La Baume de Tarteron.

M. le vicomte Perrot de Chazelle, officier aux lanciers de la garde, — M^lle^ Thérèse Tutton.

M. Louis Deschamps de Morel, capitaine d'état-major, — M^lle^ Marie de la Fontaine.

M. Louis-François de Boissieu, — M^lle^ Anne-Marie Fréteau de Pény, fille du baron.

M. le vicomte Georges le Jumeau de Kergaradec, — M^lle^ Marie-Anne Michel de Roissy.

M. de Campaigno, officier aux lanciers de la garde, — M^lle^ Joséphine Desagars.

M. Adolphe de Drouin de Bouville, — M^lle^ Marie-Claire de Terras.

M. Harold de Fontenay, — M^lle^ Jeanne Changarnier.

M. de Joinville, auditeur au Conseil d'État, — M^lle^ Louise-Henriette Vautier.

M. Antoine-Gabriel d'Ainval, — M^lle^ Marie Moucheton de Gerbrois.

M. Georges Mottet de la Fontaine, — M^lle^ Jeanne-Marie Brochier.

M. Henry-Alcide du Bois de Beauchesne, lieutenant au 4^e^ chasseurs d'Afrique, — M^lle^ Marie-Marguerite Desboudard.

M. René-Marie-Raymond Lambot de Fougères, — M^lle^ Louise-Marie du Hamel de Fougeroux.

M. Roger-Casimir Andren de Kerdrel, capitaine d'état-major, — M^lle^ Aldegonde de Vassinhac d'Imécourt, fille du comte.

M. Auguste de Conchy, capitaine, — M^lle^ Louise-Marie Lafont.

M. Octave d'Assailly, — M^lle^ Marie-Hélène Cunin-Gridaine.

M. Georges-Ernest Riquet, comte de Caraman, fils du duc, — M^lle^ Marie Arrighi de Casanova de Padoue, fille du duc.

M. Gaston de Salvaing de Boissieu, lieutenant au 8e dragons, — Mlle Marie-Jeanne Girard de Villesaison.

M. Marie-Charles de Bouting; — Mlle Jeanne-Marie de Charpin-Feuguerolles.

M. Émile Absolut de la Gastine, — Mlle Alberte-Marie d'Estienne de Chaussegros de Lioux.

DÉCÈS.

Avril 1870.

Hennet de Bernoville (Mlle Louise), décédée le 2 à Bernoville (Aisne), à l'âge de 55 ans.

Berry (Mme la duchesse de), décédée en Styrie à l'âge de 72 ans.

Gascq (de), ancien pair de France, ancien président de Chambre à la Cour des Comptes, décédé à Paris le 10.

Bern (Prosper du), général de division, décédé au Champgueffier (Seine-et-Marne).

Saulnier de Beaupine (Jacques-Michel), décédé à Paris le 18, à l'âge de 83 ans.

Crillon (duc de), décédé le 23.

Lawœstine (marquis de), général de division, gouverneur des Invalides, décédé à Paris.

Cossé-Brissac (comte de), ancien aide-de-camp du duc de Berry, décédé à Paris.

Lesergeant d'Heudecourt (Mme), décédée à Paris.

Artigues (Mme Marie-Henriette d'), décédée à Paris.

Guyon de Quigny (Hippolyte), ancien officier aux gardes-du-corps de Louis XVIII, décédé le 25 à Falandre (Orne), à l'âge de 90 ans.

Renty (Mme la baronne de), décédée au Petit-Bois (Indre-et-Loire), le 26.

Buisseret (comte de), décédé à Versailles le 27, à l'âge de 78 ans.

La Brousse de Veyrazet (baron de), ancien capitaine d'état-major, décédé à Moulins le 28, à l'âge de 62 ans.

Savy de Gardeil (Mme de), marquise de Manibau, née de Campistron, décédée le 30 à Toulouse, à l'âge de 75 ans.

DOCUMENTS GÉNÉALOGIQUES INÉDITS

SUR

LA FAMILLE CLAVESON

EN DAUPHINÉ.

Il est une source encore négligée de documents généalogiques, qui se recommandent à la fois par leur authenticité inattaquable et par leur caractère aussi varié qu'original. Ce sont les notes relatives aux naissances, baptêmes, mariages et décès, inscrites dans les livres d'heures et dans d'autres ouvrages, manuscrits et imprimés, soit sur les gardes, soit sur les marges de ces ouvrages, qui faisaient partie de la bibliothèque d'une famille noble. De pareilles notes, contemporaines des événements qu'elles relatent naïvement et sincèrement, ont plus de valeur à nos yeux que les travaux des généalogistes les plus habiles et les plus consciencieux, car elles représentent les actes de l'état civil des personnes, aujourd'hui dispersés et perdus, et qu'il est si difficile de retrouver, lorsqu'ils existent dans les archives.

Nous faisons donc appel aux archivistes et aux bibliothécaires, pour les inviter à mettre en lumière ce genre nouveau de documents généalogiques qui pourraient tomber entre leurs mains. Nous croyons qu'on tirera des livres d'heures ou de prières une moisson abondante et précieuse de ces éphémérides des anciennes familles de France.

Voici, par exemple, la filiation de la maison de Claveson, de Romans, en Dauphiné (Drôme), pendant un intervalle de cent trente-sept ans. Nous trouvons ces notes généalogiques, écrites par plusieurs mains, sur les feuillets de garde d'un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, n° 41 de la Théologie latine, manuscrit formant un petit in-folio de 223 feuillets, pap., intitulé : *Historia scolastica Petri Comestoris*. A la fin du texte de Pierre Comestor, au folio 20, il y a un autre ouvrage portant ce titre : *Gesta pontificum trajectensium et leodiensium abreviata*. Ce qui prouverait que ce manuscrit, orné d'un grand nombre de dessins

grossièrement exécutés à la plume et coloriés, doit avoir été fait, au xv[e] siècle, dans le diocèse d'Utrecht ou dans celui de Liége.

C'est le hasard de la guerre qui avait amené ce manuscrit en Dauphiné, au château de Claveson, vers le milieu du xvi[e] siècle; le fait est constaté dans les lignes suivantes écrites sur la garde du volume : « Ce present livre est à moy soubzsigné qui l'ay achepté catre soulz d'un souldat à Dynant, pays de Liege, estant le Roy avec son armée au moys de juillet l'an mil cinq cens cinquante-quatre. CLAVESON. »

Il est probable que ce manuscrit n'avait pas de couverture, lorsque Pierre de Claveson l'acheta moyennant quatre sous, qui vaudraient deux francs au taux actuel de l'argent, car, en le reliant, assez chétivement il est vrai, on a mis en tête les feuillets blancs sur lesquels le nouveau propriétaire du volume a enregistré les annales de sa famille. C'est à lui sans doute qu'il faut attribuer l'écusson de ses armes peintes dans un D majuscule :

Ecartelé au 1 *et* 4 *de gueules, à la croix engrelée d'or; au* 2 *et* 3 *de gueules, à la bande d'or chargée de trois clefs de sable pattées en bande.*

Il ne me reste plus qu'à copier textuellement ces notes, en modifiant un peu l'orthographe inintelligible de Pierre Claveson et de ses commentateurs.

Au nom de Dieu :

En l'an 1470 et le cinquiesme jour du mois de febvrier, Geoffroy et Gillet, enfants de messire Jacques d'Hostun, partirent pour aller au service du Roy, en la compagnie de monsieur de Saint-Vallier et de monsieur de Tornon, pour l'armée que fist le Roy à l'encontre du duc de Bourgogne.

En l'an 1474 et le onziesme jour de janvier, messire Jacques d'Hostung trespassa et fust enterré à Romans, en l'eglise des Frères Mineurs, proche dame Béatrice de Claveson, sa femme.

En l'an 1478 et le 24[e] de juillet, mourut Jehanne de Bolomier, femme de messire Geoffroy de Claveson, laquelle fust portée et enterrée à Romans, au couvent des Frères Mineurs, en la tombe et sépulture de ceux de Claveson.

En l'an 1505 et le 23[e] de mars, qui fust le jour de Pasques, environ une heure de soleil du matin, trespassa noble Geoffroy de Claveson, lequel est enterré en la chapelle de Claveson.

En l'an 1508 et le 15[e] d'aoust, messire Louys de Claveson, sei-

gneur dudict lieu d'Hostung et de Mercurol, espousa Meraude de Montchenu, fille de messire Geoffroy de Montchenu, seigneur de Chasteauneuf.

En l'an 1508, ledict messire Louys de Claveson fist bastir le chasteau de Claveson, tel qu'il est à present, de pied à cyme, et le fist commencer par ung maçon qu'il envoya querir à Amboyse.

En l'an 1509 et le 21e de septembre, dame Meraude de Montchenu accoucha d'une fille nommée Louyse.

En l'an 1510, ladicte dame Meraude de Montchenu accoucha d'une fille nommée Perone.

En l'an 1511, et le 4e de septembre, ladicte dame accoucha d'ung filz nommé Pierre.

En l'an 1512 et 1513, dame Meraude de Montchenu accoucha, chascun an, d'une fille, lesquelles trespassèrent bientôt après.

En l'an 1514, dame Meraude de Montchenu accoucha d'ung filz nommé Jehan.

En l'an 1517, ladicte dame Meraude de Montchenu accoucha d'une fille nommée Agnès.

En l'an 1519, ladicte dame Meraude de Montchenu accoucha d'une fille nommée Jehanne.

En 1529 et le troisiesme jour de Pasques, messire Louys de Claveson, seigneur d'Hostun, Mercurol, etc., trespassa et fust enterré audict lieu de Claveson.

En l'an 1515, frère Anthoyne de Claveson, frère dudict sieur Louys, s'en retourna à Rhodes pour estre mareschal de Rhodes, et estoit commandeur de Chazelles et de la Marche.

En l'an 1523 et le 12e de décembre, le grand maistre et chevaliers de Rhodes perdirent ledict Rhodes et fust prinse par le Turq, et y demeura ledict Turq en personne six moys, et mourut audict siége cent cinquante mille Turqs : et voyant ledict grand maistre n'avoir nul secours, rendit la ville par composition, eux et leurs bagues sauves. Et l'an suyvant, frère Anthoyne de Claveson, mareschal dudict ordre, arriva ceans le premier jour d'aoust, venant dudict siége où il fust blecé d'une arquebuzade à la main, et ne fust pas sans grand peyne avant qu'il fust par deçà, et y avoit demeuré huit ans, sans en bouger, et ce pour la troisiesme fois qu'il y avoit esté.

En l'an 1542 et le 30e jour de janvier, Pierre de Claveson, seigneur d'Hostung, de Mercurol, etc., et gentilhomme de la maison

du Roy, espousa Jane de Fay, fille de monsieur de Saint-Jean-d'Ambournay, aussy gentilhomme de la maison du Roy.

En l'an 1541, à deux lieues du pont de Vaux, en Bresse, en pleine campagne, fust faicte la monstre des gentilshommes de la maison du Roy devant Sa Majesté, montés, armés et bardés, armet en teste et la lance sur la cuisse, et estoit commissaire monsieur le mareschal d'Annebaut, auquel Pierre de Claveson fist serment, soubs la charge de Louys, monsieur de Nevers.

En l'an 1543 et le 16e de febvrier, Jane de Fay, femme de messire Pierre de Claveson, trespassa du mal d'enfant et eust une fille, laquelle, après avoir receu le baptesme, suivist sa mère. Je prie à Dieu avoir mercy de tout.

En l'an 1545 et le 8e jour de décembre qui fust le jour de la Conception Notre-Dame, messire Pierre de Claveson espousa en secondes nopces Magdeleyne de Montenard, fille de messire Louys de Montenard, seigneur de Chalancon, en Daulphiné.

En l'an 1547 et le 30e jour de mars, ung mercredi, à six heures du matin, dame Magdeleyne de Montenard accoucha à Claveson d'ung filz nommé Charles, et fust son parrain messire Charles de Tournon, évesque de Viviers, et le lendemain qui fust le dernier de mars, le feu roy Francoys, premier de ce nom, trespassa.

En l'an 1548 et le 21e de septembre qui estoit un vendredi, jour saint Matthieu, dame Magdeleyne de Montenard accoucha d'ung aultre filz, à Claveson, nommé Pierre, et fust son parraïn messire Meraud d'Hostung, seigneur de la Baulme, et le roy fist son entrée à Lyon, le dimanche suivant, qui fust la plus magnifique que l'on eust jamais veue; en la mesme année, messire Pierre Claveson fist faire toutes les allées qui sont autour du chasteau et planter les arbres.

Ne. Pierre mourut à sa maison de Romans et est enterré aux Cordeliers, en la tombe de nos prédécesseurs, l'an 1615, le jour saint Antoine. Dieu l'aye receu.

En l'an 1559, messire Pierre de Claveson fist commencer et bastir le chasteau d'Hostung tel que maintenant, excepté les deux tours qui y sont et le tour des murailles qu'ont servi, car tout le dedans fust bruslé du temps de messire Louys, sans qu'il y demeurast aultre chose que lesdittes tours et saintures de murailles, et puis y a esté faict en aultre place et le portal et basse-court, accompagné de tout ce qui est requis, le tout achevé en six ans.

En l'an 1550 et le premier jour de septembre, à sept heures du matin, dame Magdeleyne de Montenard accoucha d'une fille à Claveson, et fust son parrain messire Françoys de Montenard, frère de madicte dame Magdeleyne, et marraine madame de Montenard qui la nomma Magdeleyne.

En l'an 1551 et le 14e jour de septembre qui fust ung lundy, jour de la Croix, dame Magdeleyne de Montenard accoucha à Hostung d'ung filz nommé Françoys, et luy donna ce nom madame de la Baulme, laquelle s'appelle Françoyse, et son parrain le commandeur du Lieu-Dieu, en Berry, de l'Ordre de Saint-Jehan de Jherusalem.

Ne. Ledict Françoys est décédé l'an 1582 et le 6e de septembre, estant chevalier de l'ordre de Saint-Jehan de Jherusalem, mestre de camp de dix compagnies françoyses et capitaine de cent chevaux legers.

En l'an 1552 et le cinquiesme d'octobre, qu'estoit ung mercredy, dame Magdeleyne de Montenard accoucha d'ung fils nommé Jehan d'Hostung, et fust son parrain messire Jehan de Claveson, seigneur des priorez de Saint-Donat et de Saint-Saphorin d'Ozon près Lyon, et la marreyne fust Diane de Clermont, femme de monsieur de Montlor.

En l'an 1555, et le 23e de juin veille Saint-Jehan-Baptiste, qu'estoit ung dimanche, à trois heures après midy, dame Magdeleyne de Montenard accoucha d'une fille nommée Louyse, et fut son parrain messire Humbert d'Hostun et sa marreyne madame Louyse de Saint-Chaumond, abbesse de Saint-Just, et fist ses couches à Hostung.

En l'an 1557 et le 28e de juillet, ung mercredy, à quatre heures après midy, dame Magdeleyne de Montenard accoucha d'ung filz à Hostun, nommé Claude, et fust son parrain messire Jehan de Saint-Chaumond, archevesque d'Aix en Provence, et sa marreyne madame Claude de Turenne, femme de messire Just de Tournon, comte de Rossillon. Ledict Claude décéda à Paris en l'an 1579 et le 9e de may, estant gentilhomme servant du Roy.

En l'an 1559 et le 18e de novembre, ung vendredy, environ huit heures du soir, dame Magdeleyne de Montenard accoucha d'une fille, à la Pierre, nommée Laurence, et fust son parrain monsieur de Grenoble et sa marreyne madame de Marcieu.

En l'an 1560 et le 8e d'aoust, qu'estoit ung jeudy, messire Pierre

de Claveson, père desdits enfans, trespassa et fut enterré à Claveson, priant Dieu avoir mercy de son âme.

En l'an 1574, et le pénultiesme de juin, jour de Saint-Pierre, messire Charles de Claveson, seigneur d'Hostun, Mercurol et Mureil, espousa, à Senecey, Elizabeth de Bauffremont, fille de messire Nicollas de Bauffremont, seigneur et baron de Senecey en Bourgogne, chevallier de l'ordre du Roy, conseiller en son conseil privé, grand prevost de France et baillif de Chaalons-sur-Saine.

En l'an 1575 et le 15e d'apvril, ung vendredy, entre les cinq et six heures du soir, dame Elizabeth de Bauffremont accoucha d'ung filz, à Senecey, qui eust nom Florisel, et fust son parrain le susdict seigneur de Senecey, son grand père, et marrayne, madame Francoyse de Rubis, dame de Cruzilles, son ayeulle du costé maternel.

En l'an 1576 et le 8 mars, qu'estoit ung mardy, entre midy et une heure, dame Elyzabeth de Bauffremont accoucha d'ung filz, à Claveson, nommé Florendos, et fust son parrain messire Louys de Montenard, seigneur de la Pierre, et chevalier de l'ordre du roy, et sa marrayne dame Marguerite de Suse, dame de Lessins.

Na. Cestuy (Florendos) mourut à Claveson, en l'eage de huict à neuf ans.

En l'an 1577 et le 3 octobre, dame Elyzabeth de Bauffremont accoucha à Claveson d'une fille, entre quatre et cinq heures du matin, et fust son parrain frère Françoys de Claveson, chevalier de l'ordre Saint-Jehan de Jherusalem, et sa marrayne dame Magdeleyne de Montenard, sa grand mère du costé paternel, qui luy donna son nom.

En l'an 1578, dame Elyzabeth de Bauffremont accoucha à Claveson d'une fille, le 20 octobre, qu'estoit ung lundy, environ les dix heures du matin, qui fust nommée Anne, et fust son parrain messire Anet de Maugiron, seigneur de Lessins, baron de Faverges, baillif de Viennois et lieutenant de cent hommes d'armes soubs monsieur le duc de Nevers, et sa marreyne, dame Magdeleine Claveson, femme de messire Aymard de Chaste.

En l'an 1579 et le 3 decembre ung jeudy, entre huit et neuf heures du matin, dame Elysabeth de Bauffremont accoucha, à Claveson, d'ung fils nommé Charles, et fust son parrain messire Pierre de Claveson, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, capitaine et gouverneur de la ville, chasteau et pais de Briançon, guidon de la compagnie de gendarmes de monseigneur le duc de

Mayenne, Charles de Lorrayne, pour et au nom d'icelluydict prince, pair, grand chambellan, admiral de France, gouverneur de Bourgogne et lieutenant de roy en l'armée mise sus en Daulphiné, et marrayne dame Marguerite du Pyney, dame de l'Estang.

Nª. Cestuy (Charles) mourut l'an 1594 au moys d'aoust, estant prest d'entrer en l'estude de philosophie, et mourut à Claveson.

En l'an 1582 et le 14e de novembre, entre six et sept heures du soir, dame Elyzabeth de Bauffremont accoucha, à Claveson, d'ung filz qui mourut en l'eage de deux mois, après avoir esté baptisé.

En l'an 1582 et le 17 décembre, entre quatre et cinq heures du matin, dame Elyzabeth de Bauffremont accoucha d'une fille qui eust nom Constance, et fust son parrain messire Louys de Bressieu, seigneur de Beaucressant et de Quinsevet, guidon de monseigneur de Nemours, et sa marrayne damoyselle Laurence de Claveson, sœur de messire Charles de Claveson, qui luy donna ce nom, pour l'amour de madame Constance de Bauffremont, dame abbesse de Saint-Menoux : laquelle fille mourust, l'an 1590, le jour, et ung peu devant dame Elyzabeth de Bauffremont sa mère, de la petite verolle.

En l'an 1584, le premier jour de febvrier, ung mercredy, environ les huict heures du soir, dame Elyzabeth de Bauffremont accoucha à Claveson d'ung filz nommé Claude, et fust son parrain messire Claude de Montchenu, chevalier de l'ordre du roy, et sa marreyne dame Louyse de la Magdeleyne, abbesse de Saint-Pol.

En l'an 1585, le 4 avril, ung jeudy, à neuf heures du matin, dame Elyzabeth de Bauffremont accoucha à Claveson d'une fille nommée Heleyne, et fust son parrain noble François de Revel, sieur du Nan et de Bourdonnas, et sa marrayne damoyselle Helene d'Arces, dame de la Sone.

En l'an 1586, le 18 juin ung samedy, à dix heures du matin, dame Elyzabeth de Bauffremont accoucha à Claveson d'ung filz nommé Rochantoyne, et fust son parrain messire Charles du Pelous, seigneur des Colauds et de Brezenaud, et sa marrayne damoyselle Jane de Bourchenu, damoyselle du Nan.

Nª. Cestuy (Rochantoyne) mourust en l'eage de six mois.

En 1587 et le 26e de may, ung mardy, à quatre heures du soir, dame Elyzabeth de Bauffremont accoucha, à Claveson, d'une fille nommée Charlotte. Son parrain fust Charles de Claveson son frère et fust baptisée promptement, n'estant née à terme : aussi mourust-elle quatre jours après.

En l'an 1588 et le 26e de novembre, ung samedy entre une et deux heures après midy, dame Elyzabeth de Bauffremont accoucha, à Claveson, d'ung filz, et fust son parrain messire Eymard de Chaste, seigneur de la mayson forte de la Bretonière, qui luy donna son nom : ses marraynes furent reverendes dames, mesdames Antoyne et Heleyne de Bressieux, abbesses de Vernayson.

En l'an 1590, le 14 de mars ung mercredy, environ les dix heures du soir, dame Elyzabeth de Bauffremont accoucha à Claveson d'ung filz nommé Jehan-Marie, et fust son parrain Florisel de Claveson son frère, sa marrayne Magdeleyne de Claveson, et le baptisa R. P. de la compagnie de Jésus, le P. Jehan Hay, docteur en theologie, de la mayson des comtes d'Erol, conestables hereditaires du royaulme d'Escosse, et filz du baron d'Algatty.

En l'an 1590 et le 3 novembre, dame Elyzabeth de Bauffremont, trespassa de la petite verolle avec une fiebvre ardante, environ le 40e an de son eage. Nostre Seigneur luy aist faict paix et donné son saint paradis, et receust en ceste dernière maladie tous les saints sacrements ordonnés pour les chrestiens.

En l'an 1591 et le 28 juillet, messire Charles de Claveson, chevalier de l'ordre du roy, espousa en secondes nopces, à la Motte sur Galaure, damoyselle Renée du Pelous, fille de messire Nicolas du Pelous, chevalier de l'ordre du roy, seigneur de Gourdan, Mareland et la Sablière, gouverneur de la ville et chasteau d'Annonay.

En l'an 1592, la ditte dame Renée du Pelous s'affola d'ung filz, en juillet, au terme de sept mois.

En l'an 1593, dame Renée du Pelous accoucha d'ung filz, le 22 décembre, et fust son parrain messire Nicolas du Pelous, chevalier de l'ordre du roy, seigneur de Gordan, son grand père maternel, lequel luy donna son nom : sa marrayne fust damoiselle Louyse du Pelous, fille du feu nommé seigneur, laquelle le porta pour et au nom de dame Claude de Lucinge, dame du Pelous bysayeulle dudict enfant.

Na. Cestuy filz mourust en l'eage de deux mois.

En l'an 1595, le 17e jour de janvier, jour de Saint-Antoyne, dame Renée du Pelous accoucha à Hostun d'une fille, et fust son parrain noble Jehan de Claveson, dict d'Hostun, baron de Montfrin en Languedoc, et sa marrayne damoyselle Laurance de Claveson, dame d'Allevet, qui luy donna son nom.

En l'an 1597, le 27e jour de mars, ung jeudy, environ les dix

heures du soir, dame Renée du Pelous accoucha à Hostun d'ung filz, et fust son parrain messire Claude de l'Artaudière, et sa marrayne dame Catherine du Pelous, dame de Gerlande et de la Motte, et fust nommé Charles.

En l'an 1602 et le 22 octobre ung mardy, Je Florisel de Claveson, seigneur dudict lieu, Mercurol et Mureil, espousay à Tournoilles damoyselle Jehanne d'Apchon, fille de messire Charles d'Apchon, chevalier de l'ordre du roy, seigneur et baron de Tournoilles, Hermant, et vicomte de Miremont, et de dame Lucrèce de Gadaigne.

En l'an 1603 et le 2 de novembre, jour de dimanche, entre dix et onze heures du matin, madicte femme accoucha à Claveson d'ung filz, et fust son parrain messire Charles de Claveson son grand père et sa marrayne dame Lucrèce de Gadaigne, mère de madicte femme.

En l'an 1604 et le 8e d'aoust, jour de dimanche, environ les deux heures après midy, ma femme accoucha à Claveson d'une fille, au terme de huit mois, laquelle mourust quatre heures après estre au monde et avoir esté baptisée.

En l'an 1605 et le dernier de novembre, jour de Saint-André, ung mercredy, environ les sept heures du matin, ma femme accoucha d'une fille, et fust son parrain noble Guillaume d'Apchon, seigneur et baron de Tournoelles, frère de madicte femme, et sa marrayne dame Magdeleyne de Claveson, dame d'Aulterique ma sœur.

En l'an 1606 et le 8e de juing ung jeudy, entre neuf et dix heures ma femme s'affola d'une fille, qui fust baptisée, Dieu mercy, au terme de trois mois et demy.

En l'an 1607, le 6e de juillet, ung vendredy sur les six heures du matin, il pleust à Dieu d'appeler ma femme à une meilleure vie, ayant accomplis ses vingt-quatre ans au monde. Je supplie très-humblement la divine bonté que par le mérite du précieux sang de nostre Rédempteur, il l'aye receu en son saint paradis. Amen.

PAUL LACROIX.

(Bibliophile Jacob.)

ARMORIAL

DE L'EMPIRE FRANÇAIS

(3e ARTICLE)

L'INSTITUT. — L'UNIVERSITÉ. — LES ÉCOLES PUBLIQUES

*(Suite et fin *)*

46. LACÉPÈDE (Bernard–Germain-Etienne de La Ville de), né le 26 décembre 1756, mort le 6 octobre 1825, sans postérité.

Savant naturaliste, membre de l'Institut, député, sénateur, grand chancelier du Sénat, puis de la Légion d'honneur, président du Sénat, titulaire de la Sénatorerie de Paris, pair de France en 1814, pair des Cent–Jours, pair réélu en 1819.

Comte de l'Empire (1808).
Comte–Pair (31 août 1817).

Armes sous l'Empire : Ecartelé, au 1, de comte-sénateur ; au 2, de gueules à trois barres d'or, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles du second ; au 3, bandé d'azur et d'or de six pièces, à la bordure de gueules, chargé d'un franc canton d'argent ; au 4, d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent (*qui est de Lorraine ancien*), sur le tout, d'or à la croix de gueules, au chef de sinople chargé d'une bande d'argent surchargée de trois roses de gueules. (*Les deux premiers quartiers furent modifiés sous Louis XVIII.*)

47. LACUÉE DE CESSAC (Jean-Gérard), né près d'Agen, le 4 novembre 1752, mort le 13 juin 1841.

Ancien député, général de division (1805), ministre d'Etat, puis

* Voyez 7e liv., juillet 1870, p. 289.

directeur de l'administration de la guerre, gouverneur de l'école Polytechnique, membre de l'Institut, pair de France en 1831.

Comte de Cessac (1808).

Armes : De gueules à l'autruche d'argent prise par un lacet d'or vers la patte droite ; franc quartier de comte ministre brochant au neuvième de l'écu.

48. Lagrange (Joseph-Louis), né à Turin, le 25 janvier 1736, mort le 10 avril 1813, et inhumé au Panthéon.

Illustre mathématicien, sénateur, membre de l'Institut.

Comte de l'Empire (1808).

Armes : De sable au triangle équilatéral évidé d'or, surmonté d'une lune figurée d'argent ; franc quartier de comte-sénateur, brochant au neuvième de l'écu.

49. Lanjuinais (Jean-Denis), né à Rennes, le 12 mars 1753, mort le 14 janvier 1827.

Député aux Etats généraux, écrivain, orateur, publiciste, membre de l'Institut, sénateur en 1800, pair le 4 juin 1814, pair des Cent-Jours.

Comte de l'Empire (1808).
Comte-Pair (31 août 1817).

Armes : Ecartelé, au 1, de comte-sénateur ; au 2, d'argent à la croix potencée de sinople ; au 3, d'argent à trois mains dextres appaumées de carnation 2, 1, les doigts tournés à dextre ; au 4, d'azur au lion d'or tenant de la patte sénestre une balance d'argent et de la dextre un frein du même bordé de sable.

Couronne de comte, *supports :* Deux lions.

Devise : *Dieu et ses lois.*

50. Laplace (Pierre-Simon), né à Beaumont (Calvados), le 23 mars 1745, mort le 5 mars 1827.

Savant astronome et mathématicien, membre de l'Institut, ministre de l'Intérieur, sénateur en 1799, chancelier du Sénat, pair le 4 juin 1814.

Comte de l'Empire (1808).
Marquis-Pair (31 août 1817).

Armes de Comte : D'azur aux deux planètes de Jupiter et de

Saturne avec leurs satellites et anneaux placés en ordre naturel, posés en fasce d'argent, surmontées en chef d'une fleur à cinq branches d'or ; franc quartier de comte-sénateur brochant au neuvième de l'écu.

Armes de Marquis : Comme ci-dessus, à l'exception du franc quartier qui est remplacé par un soleil d'or ; la fleur à cinq branches est aussi d'or.

51. Las Cases (Marie-Joseph-Auguste-Emmanuel-Dieudonné), né près de Revel (Haute-Garonne), en 1776, mort le 14 mai 1842.

Maître des requêtes au conseil d'Etat, chambellan de l'Empereur.

Baron de l'Empire (majorat particulier du 28 janvier 1809).
Comte de l'Empire (16 décembre 1810).

Armes de Baron : D'or à la bande d'azur et à la bordure de gueules ; franc quartier de baron tiré des corps savants, brochant au neuvième de l'écu.

Armes de Comte : D'or à la bande d'azur et à la bordure de gueules (*armes anciennes*) ; franc quartier de comte, officier de la maison de l'Empereur, brochant au neuvième de l'écu.

Couronne de comte, *supports* : deux lions.

Devise : *Semper paratus.*

52. Lebrun (Charles-François), né à Saint-Sauveur Landelin, le 19 mars 1739, mort le 16 juin 1824.

Ancien magistrat, troisième consul de la République, architrésorier de l'Empire (1804), gouverneur général de la Ligurie et de la Hollande, membre de l'Académie française, pair de France en 1814, pair des Cent-Jours et grand-maître de l'Université, pair réélu le 5 mars 1819.

Prince et duc de Plaisance (1805).
Baron-Pair (1819).

Armes : De sable à la louve arrêtée d'or sur une terrasse alaisée du même, surmontée de deux billettes d'argent.

Chef des princes grands dignitaires de l'Empire, qui est d'azur semé d'abeilles d'or.

53. Lefèvre Gineau (Louis), né à Authe (Ardennes), le 27 mars 1751, mort à Paris le 3 février 1829.

Professeur et directeur au collége de France, membre de l'Institut, inspecteur général de l'Université, député au Corps législatif.

Chevalier d'Ainelle (1808).

Armes : Tiercé en fasce, d'azur à deux rencontres de loup d'argent, de gueules au signe des chevaliers, et de sinople à une tête de loup d'argent en rencontre.

54. Legendre (Adrien-Marie), né à Toulouse en 1752, mort à Auteuil, le 10 janvier 1833.

Célèbre géomètre, membre de l'Institut, conseiller de l'Université impériale, professeur à l'École polytechnique.

Chevalier de l'Empire (25 juillet 1811).

Armes : Parti, au 1, d'azur, chargé à dextre d'une tour crénelée de cinq pièces, soutenue d'un rocher issant d'une mer, le tout d'argent, la tour sommée d'un fanal allumé de gueules ; au 2, de sable, au globe terrestre d'or surmonté d'une main tenant un compas du même, dans l'action de mesurer. Champagne de gueules du tiers de l'écu, au signe des chevaliers légionnaires.

55. Lévêque (Pierre), né à Nantes, le 3 septembre 1746, mort le 16 octobre 1814.

Membre de l'Institut, professeur au Collége de France, examinateur pour les écoles de navigation.

Chevalier (21 décembre 1808).

Armes : Parti, le 1, d'argent, à l'ancre d'azur ; le 2 coupé, au 1, de sinople, à la sphère d'or ; au 2, d'azur, au chevron d'argent accompagné en chef à dextre d'un croissant d'argent, à senestre d'une étoile du même et en pointe d'un soleil d'or. Champagne de gueules du tiers de l'écu, chargée du signe des chevaliers légionnaires, brochant sur le parti.

56. Levesque (Pierre-Charles), né à Paris en 1736, mort en 1812.

Historien et traducteur, membre de l'Institut (1801).

Chevalier de Saint-Cyr (9 mai 1809).

Armes : D'argent, à la bande de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires, accompagnée en chef d'une branche d'oli-

vier de sinople et en pointe d'un rouleau de sable, dans la forme d'un manuscrit antique.

57. Maret (Hugues-Bernard), né à Dijon le 22 juillet 1763, mort le 13 mai 1839.

Ministre des relations extérieures, membre de l'Institut, ministre secrétaire-d'État, pair des Cent-Jours (2 juin 1815), pair sous Louis-Philippe.

Comte de l'Empire (1808).

Duc de Bassano (15 août 1809).

Armes : Coupé, le 1, tiercé en pal d'or, de gueules et d'argent, le franc quartier de comte ministre brochant sur l'or au neuvième de l'écu ; le 2, de gueules, à la main ailée d'or écrivant avec une épée en barre d'argent ; sur le tout, d'argent, à la colonne de granit sommée au naturel d'une couronne civique de chêne de sinople et accostée de deux lions contre-rampants de gueules. Chef des ducs de l'Empire, qui est de gueules semé d'étoiles d'argent, brochant sur le tout.

Devise : *Quod non delæverit ætas.*

58. Maupoint de Vendeul, mort le 25 septembre 1849, âgé de 84 ans.

Colonel du 6e régiment de chasseurs à cheval, général de brigade (6 avril 1811), commandant de l'École de cavalerie de Saint-Germain.

Baron de l'Empire.

Armes de baron : Ecartelé, aux 1 et 4, d'azur, semé d'étoiles d'or ; au 2, des barons militaires ; au 3, de gueules, au lion d'argent.

Armes anciennes : Ecartelé, aux 1 et 4, à cinq points équipollés d'or à quatre d'azur, chaque point chargé d'une étoile de l'un en l'autre ; aux 2 et 3, de sinople, au lion d'or.

59. Maury (Jean-Siffrein), né à Valéréas le 26 juin 1746, mort le 12 mai 1817.

Prédicateur distingué, archevêque de Nicée *in partibus* (1792), cardinal romain (1794), archevêque de Paris (1810–1814), membre de l'Institut.

Armes de cardinal romain : D'azur, à la fasce d'or accompagnée

en chef d'une colombe essorante en bande d'argent, et en pointe de deux flèches aussi d'argent passées en sautoir, les pointes en haut, flanquées de deux étoiles d'or.

60. Monge (Gaspard), né à Beaune (Côte-d'Or), le 10 mai 1746, mort le 28 juillet 1818.

Savant illustre, professeur à l'École polytechnique dont il était un des fondateurs, sénateur en 1800, membre des Instituts de France et d'Égypte, président du Sénat (1806-1807).

Comte de Péluse (1808).

Armes : D'or, au palmier de sinople terrassé du même; franc quartier de comte sénateur brochant au quart de l'écu.

61. Monge (Louis), né à Beaune (Côte-d'Or), le 11 avril 1748, mort le 6 octobre 1827.

Frère du précédent, astronome distingué, examinateur des aspirants de marine.

Chevalier de l'Empire (20 juillet 1808).

Armes : D'azur, semé d'étoiles d'argent, à la bande cousue de gueules du tiers de l'écu chargée du signe des chevaliers légionnaires brochant sur le tout.

Morveau (V. Guyton).

Neufchateau (F. François).

62. Noel (François-Joseph-Michel), né à Saint-Germain-en-Laye en 1755, mort le 29 janvier 1841.

Successivement diplomate, tribun, préfet, inspecteur général de l'Université, puis conseiller, vice-recteur de la Faculté des lettres.

Chevalier de l'Empire (21 décembre 1808).

Armes : Parti d'azur et d'argent; l'azur chargé d'un lys de jardin terrassé d'argent; l'argent chargé de trois arbres arrachés de sinople, 1, 2. Champagne de gueules du tiers de l'écu, brochant sur le parti et chargé du signe des chevaliers légionnaires.

63. Nougarède de Fayet (André-Jean-Simon), né à Saint-Affrique (Aveyron).

Conseiller de l'Université, directeur de l'Académie de Paris,

membre et questeur du Corps législatif, président de la Cour impériale de Paris.

Baron de Fayet (1er avril 1809 et 8 août 1811).

Armes : Coupé, au 1, parti d'azur à trois étoiles rangées en fasce d'argent surmontées d'un croissant contourné du même, et des barons tirés des corps savants; au 2, d'argent, au noyer terrassé de sinople sénestré d'un hérisson de sable, allumé de champ. *Supports* : Deux lions.

64. Parmantier (Antoine-Augustin), né à Montdidier (Somme) en 1737, mort en 1813.

Célèbre agronome, pharmacien des armées, membre de l'Institut, vulgarisateur de la pomme de terre en France, etc. Son fils, membre du collége électoral, fut créé baron à la fin de l'Empire.

Baron de l'Empire (13 mars 1813).

Armes : Coupé, au 1, parti de sinople au pélican et sa piété d'or, et les barons membres des colléges électoraux; au 2, d'azur, à une porte de ville d'or, adextrée d'un croissant contourné du même en chef.

Parme (V. Cambacérès).

65. Pastoret (Claude-Emmanuel-Pierre), né à Marseille le 24 décembre 1755, mort à Paris le 28 septembre 1840.

Magistrat, littérateur, orateur, député, professeur au Collége de France, sénateur en 1809, pair de France en 1814, ministre d'Etat en 1826, chancelier de France en 1829.

Chevalier de l'Empire (1808).
Comte de l'Empire (1809).
Marquis-pair (31 août 1807).

Armes de comte de l'Empire : D'or, à la barre de gueules chargée d'un berger paissant un mouton, le tout d'argent. Franc-quartier des comtes sénateurs brochant au neuvième de l'écu.

Armes de marquis-pair : D'or, à la barre de gueules chargée d'un berger d'argent, son chien couché sur une terrasse du même et ayant la tête tournée vers le berger. *Supports :* Deux lévriers. *Cimier :* Une main de justice.

Devise : *Bonus semper et fidelis.*

66. PELLETAN (Philippe-Jean), né à Paris, le 4 mai 1747, mort le 16 septembre 1829.

Chirurgien en chef des armées et de l'Hôtel-Dieu, professeur à l'École de médecine, premier chirurgien de l'Empereur, membre de l'Institut.

Chevalier de l'Empire (16 décembre 1810).

Armes : De sable, au palmier d'argent fruité d'or. Champagne cousue de gueules du tiers de l'écu, chargée du signe des chevaliers légionnaires.

PÉLUSE (V. MONGE).

67. PERCY (Pierre-François), né à Montagney (Haute-Saône), en 1754, mort en 1825.

Inspecteur général du service de santé, professeur à l'École de médecine, membre de l'Institut, député de la Haute-Saône aux Cent-Jours.

Baron de l'Empire.

Armes : Écartelé, au 1, d'or, à la lampe antique de sable allumée de gueules ; au 2, des barons officiers de santé attachés aux armées (*qui est de gueules à l'épée basse en barre d'argent*) ; au 3, d'azur, au miroir d'argent posé en pal, accolé d'un serpent tortillant d'or ; au 4, d'or, à la main de carnation ailée d'azur tenant un scalpel de sable et entourée d'une couronne de chêne de sinople.

68. PICTET (Pierre), né à Genève.

Député du département du Léman et président de la Cour de justice criminelle de Genève, membre correspondant de l'Institut.

Chevalier de l'Empire (18 mars 1809).

Armes : De sinople, au lion naissant d'argent, à la bordure componée de gueules et d'argent, le tout soutenu d'une muraille d'azur ; champagne de gueules du tiers de l'écu chargée du signe des chevaliers légionnaires.

PLAISANCE (V. LEBRUN).

69. PORTAL (Antoine), né à Gaillac (Tarn), le 5 janvier 1742, mort le 5 septembre 1832.

Médecin célèbre, anatomiste, professeur, membre de l'Institut, premier médecin des rois Louis XVIII et Charles X, président de l'École de médecine en 1817.

Chevalier de l'Empire (1808).
Baron en 1824.

Armes de chevalier : De pourpre, à la couleuvre vivrée posée en fasce d'or, accompagnée en chef d'un caducée en pal d'argent, et en pointe d'une tour crénelée de trois pièces aussi d'argent, ouverte et maçonnée de sable. Le tout adextré d'un pal de gueules du tiers de l'écu au signe des chevaliers légionnaires.

Armes de baron : Comme ci-dessus, moins le pal de gueules.

Préameneu (V. Bigot).

70. Prony (Gaspard-François-Claire-Marie Riche de), né à Chamelet (Rhône), le 22 juillet 1755, mort le 29 juillet 1839.

Ingénieur en chef, puis inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, directeur de l'école des Ponts-et-Chaussées, membre de l'Institut et du bureau des Longitudes, pair de France en 1835.

Baron (25 juin 1828).

Armes : D'azur au pont de trois arches d'argent, soutenu d'une rivière de sinople, appuyé contre un rocher d'or mouvant du flanc dextre, surmonté d'un compas et d'une règle en sautoir d'argent placés en abîme sous une corne d'abondance d'or versant des fluits d'argent, posée en fasce dans la partie supérieure de l'écu.

71. Ramond de Carbonnières (Louis-François-Elisabeth), né à Strasbourg, le 4 janvier 1735, mort à Paris le 14 mai 1827.

Naturaliste distingué, député, préfet, membre de l'Institut dès 1802.

Baron de l'Empire.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4, de gueules à la croix vidée, cléchée et pommetée d'or, qui est de Toulouse ; aux 2 et 3, d'azur à la cloche d'argent bataillée de sable ; franc quartier de baron préfet, brochant au neuvième de l'écu. (*Ce sont les armes anciennes, sauf l'addition du franc quartier.*)

72. Regnaud (Jean-Baptiste), né à Paris, le 17 octobre 1754, mort le 12 novembre 1829.

Peintre distingué, membre de l'Institut, professeur à l'école des Beaux-Arts.

Chevalier de l'Empire (15 janvier 1809).
Baron (19 juillet 1819).

Armes de Chevalier : D'azur au centaure contourné d'argent, montrant à tirer de l'arc à un jeune homme du même, tous deux armés d'arcs et de flèches d'or, soutenus d'une terrasse de sinople et accostés en chef à dextre d'une étoile à six rais d'argent chargée d'un V d'or, et en pointe à sénestre d'un soleil rayonnant cantonné d'or.

Champagne de gueules du tiers de l'écu, chargée du signe des chevaliers légionnaires.

(*Ces armes rappellent le tableau de l'Éducation d'Achille, un des plus remarquables du baron Regnault.*)

73. Regnault de Saint-Jean d'Angély (Michel-Louis-Etienne), né à Saint-Fargeau, en 1760, mort en 1819.

Avocat en 1781, député aux Etats généraux, ministre d'Etat à vie, secrétaire de l'Etat civil de la famille impériale, conseiller d'Etat à vie, membre de l'Institut, procureur général près la Haute Cour impériale.

Comte de l'Empire (1808).

Le maréchal comte Regnault de Saint-Jean d'Angély, est son fils.

Armes : D'azur chargé en abîme d'un coq d'argent ayant la patte droite posée sur un 4 de sable, surmonté en chef d'une étoile d'argent; bordure componée d'or et de sable de seize pièces.

Franc quartier de comte ministre brochant au neuvième de l'écu.

74. Reinhardt (Charles-Frédéric), né à Schorndorff (Wurtemberg), le 2 octobre 1761, mort le 2 décembre 1837.

Diplomate, membre de l'Institut de France.

Chevalier de l'Empire (24 février 1809).
Baron de l'Empire (31 décembre 1809).
Comte en 1815.

Armes de Baron : Parti, au 1, d'or à la verge de sable tortillée d'un serpent de sinople; au 2, d'argent au guerrier casqué, cuirassé et armé d'azur, soutenu d'une terrasse de sinople et adextré d'un

tertre dû même chargé d'un R de sable ; au comble d'azur chargé d'un faucon essoré d'argent s'abattant sur un héron du même ;

Bordure de gueules du tiers de l'écu, chargée au 2e point en chef du signe des chevaliers légionnaires. Franc quartier de baron ministre à l'extérieur brochant sur le tout au neuvième de l'écu.

Armes de Comte : Ni comble, ni bordure, ni franc quartier, et changement des émaux du parti.

75. Robinet du Teil, général de brigade, commandant le Prytanée de la Flèche.

Chevalier du Teil (29 mars 1809).

Armes : Tiercé en bande, d'argent, de gueules et d'or ; l'argent à la tour crénelée d'azur, ouverte et maçonnée de sable ; le gueules, au signe des chevaliers légionnaires ; l'or, au pistolet en pal, la crosse en bas, de sable, damasquiné d'argent, accompagné de trois étoiles 1, 2, de gueules.

76. Rœderer (Pierre-Louis), né à Metz, le 15 février 1754, mort le 18 décembre 1835.

Ancien constituant, sénateur, membre de l'Institut, ministre secrétaire d'Etat du grand duché de Berg.

Comte de l'Empire (1808).

Armes : Ecartelé, au 1, du sénat ; au 2, de gueules à la tête de lion arrachée et lampassée d'or ; au 3, d'argent au saule arraché de sinople ; au 4, échiqueté d'azur et d'or.

77. Roger (François), né à Langres (Haute-Marne), en 1776, mort en 1842.

Poète comique, conseiller de l'Université impériale, député au Corps législatif.

Chevalier de l'Empire (23 décembre 1810).

Armes : Coupé, le 1, parti de sable et d'azur ; le sable, chargé de deux palmes en sautoir nouées d'une branche d'olivier d'argent ; l'azur, au masque scénique d'or ; le 2, échiqueté d'azur et d'or.

A la fasce de gueules, brochant sur le coupé, chargée du signe des chevaliers légionnaires.

Roquelaure (V. *Bessuéjouls*).

DE SACY (V. *Silvestre*).

SAINT-HILAIRE (V. *Geoffroy*).

SAINT-JEAN D'ANGÉLY (V. *Regnault*).

78. SANÉ (Jacques-Philippe), né à Brest vers 1753, mort à Paris le 23 août 1831.

Célèbre constructeur de navires, surnommé le *Vauban* de la marine, inspecteur général du génie maritime, membre de l'Institut de France.

Baron de l'Empire (1811).

Armes : Coupé, au 1, d'azur au compas d'or ouvert en forme de chevron les pointes en bas, et de baron militaire; au 2, d'or au demi-vaisseau en construction de sable mouvant du flanc dextre de l'écu.

79. SÉGUR (Louis-Philippe de), né à Paris, le 10 décembre 1753, mort le 27 août 1830.

Fils du maréchal de Ségur, mort en 1801.

Ancien officier, diplomate, député, conseiller d'Etat, grand officier de l'Empire, grand-maître des cérémonies, sénateur, membre de l'Institut, pair de France, etc.

Comte de l'Empire (1808).

Armes : Ecartelé, au 1, de comte tiré du conseil d'Etat; aux 2 et 3, de gueules au lion d'or ; au 4, d'argent plein.

Armes anciennes reprises en 1814 : Ecartelé, aux 1 et 4, de gueules au lion d'or ; aux 2 et 3, d'argent plein.

Couronne de comte. *Supports :* Deux lions.

Manteau et toque de pair de France.

SIEYES (Emmanuel-Joseph), né à Fréjus, le 3 mai 1748, mort le 20 juin 1836.

Ancien conventionnel, membre du Directoire, sénateur en 1800, membre de l'Institut.

Comte de l'Empire (1808).

Armes : D'argent au pin terrassé de sinople, au chef d'azur parti d'un trait de sable chargé à dextre du signe des comtes sénateurs,

à sénestre d'une tête de Borée d'or soufflant d'argent en barre, issant de l'angle sénestre supérieur de l'écu.

81. Silvestre de Sacy (Antoine-Isaac), né à Paris, le 21 septembre 1758, mort le 21 février 1838.

Philologue célèbre, membre de l'Institut, professeur au collége de France, député de la Seine (1808 et 1814), recteur de l'Université de Paris (1815), pair de France après 1830.

Chevalier de l'Empire (3 mai 1809).
Baron de l'Empire (12 avril 1813).

Armes de Chevalier : D'azur au chevron brisé d'argent, accompagné de trois étoiles du même ; champagne cousue de gueules du tiers de l'écu, chargée du signe des chevaliers légionnaires.

Armes de Baron : D'azur au chevron brisé d'argent, accompagné de trois étoiles du même ; franc quartier des barons tirés des corps savants, brochant au neuvième de l'écu.

(*Dans les armes anciennes portées de nos jours, le chevron n'est pas brisé*).

82. Talleyrand (Charles-Maurice de), né à Paris le 2 février 1754, mort le 17 mai 1837.

Évêque d'Autun en 1789, député aux États généraux, président de l'Assemblée Constituante, émigré en Amérique de 1792 à 1796, ministre des relations extérieures (1799–1807), grand chambellan de l'Empereur (1804), membre de l'Institut de France, grand dignitaire de l'Empire, au titre de *Prince vice grand Électeur* (1807), ministre des affaires étrangères sous la Restauration, pair de France (4 juin 1814), plénipotentiaire français au Congrès de Vienne, ministre d'État et grand chambellan de France en 1815.

Prince et duc de Bénévent (5 juin 1806).
Duc et pair, 4 juin 1814 et 31 août 1817, avec majorat du 28 décembre 1821.
Duc de Dino, au royaume de Naples, le 9 novembre 1815.

Armes : Parti, au 1, de gueules, à trois lions couronnés d'or, 2, 1 (*Talleyrand ancien*) ; au 2, d'or, au sanglier passant de sable chargé sur le dos d'une housse d'argent (*Bénévent*) ; chef des princes de l'Empire qui est d'azur à l'aigle d'or les ailes étendues, empiétant un foudre du même.

Devise ancienne : *Re que Diou.*

DU TEIL (V. ROBINET).

83. THÉNARD (Louis-Jacques), né à La Louptière (Aube) en 1778, mort en 1857.

Célèbre chimiste, professeur à l'École polytechnique et au Collége de France, membre de l'Institut, député à la fin de la Restauration, pair de France en 1832, puis chancelier de l'Université.

Baron (sous la Restauration, 1825).

Armes : D'azur, à trois creusets d'or, 2, 1.

TRACY (V. DESTUTT).

VANDEUL (V. MAUPOINT).

84. VAUQUELIN (Louis-Nicolas), né à Hébertot-Saint-André (Calvados) le 16 mai 1763, mort le 15 octobre 1829.

Illustre chimiste, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, etc., député en 1824.

Chevalier de l'Empire (1er avril 1809).

Armes de chevalier : Tiercé en fasce, d'azur, de gueules et de sinople ; l'azur à deux creusets d'or ; le gueules, au signe des chevaliers légionnaires ; le sinople, au creuset d'or.

85. VIEN (Joseph-Marie), né à Montpellier le 16 juin 1616, mort à Paris le 27 mars 1809.

Peintre célèbre, membre de l'Institut, sénateur en 1799, recteur et professeur des écoles spéciales de peinture et de sculpture de Paris.

Comte de l'Empire (1808).

Armes : Écartelé, au 1, du Sénat ; au 2, de gueules, à trois étoiles d'argent, 1, 2 ; au 3, de gueules, à la lampe antique d'or ; au 4, d'azur, au pinceau et au porte-crayon d'or passés en sautoir. A la fasce retraite d'or brochant sur les quatre quartiers, chargée en abîme d'une couronne de sinople attachée par un ruban de gueules.

86. VISCONTI (Ennius-Quirinus), né à Rome en 1751, mort à Paris en 1818.

Membre de l'Institut, conservateur du musée des antiques, naturalisé le 13 décembre 1814.

Chevalier de l'Empire (2 juillet 1808).
Marquis après 1815 (titre ancien).

Son fils Louis, mort en 1854, fut le célèbre architecte qui illustra le commencement du règne de Napoléon III.

Armes de chevalier : Tiercé en bande, d'argent, de gueules et de sable. L'argent, à la guivre de sinople engoulant un enfant de gueules. Le gueules, au signe des chevaliers légionnaires. Le sable, au sphynx ailé d'argent tenant une roue d'or.

Armes de marquis : D'argent, à la guivre d'azur couronnée d'or, ondoyante en pal, engloutissant un enfant de gueules.

87. De Volney (Constantin-François *Chassebœuf*) né à Craon (Anjou) en 1757, mort le 25 avril 1820.

Littérateur et orientaliste distingué, membre de l'Institut, sénateur en 1800, vice-président du Sénat en 1804, pair de France le 4 juin 1814.

Comte de l'Empire (1808).

Armes : De sable, à deux colonnes ruinées d'or, surmontées d'une hirondelle d'argent. Franc quartier de comte sénateur brochant au neuvième de l'écu.

Ces armes qui rappellent un des principaux ouvrages du comte de Volney « *Les ruines de Palmyre,* » furent légèrement modifiées sous la Restauration, d'après Courcelles : on supprima le franc quartier et les ruines furent d'argent au lieu d'or.

Alcide Georgel.

DICTIONNAIRE

DE LA

NOBLESSE DE FRANCHE-COMTÉ

DE BOURGOGNE.

(*Suite* *.)

Commarin. — Baronnie de Bourgogne portée en dot par Bénigne de Dinteville à Gérard de Vienne, seigneur de Ruffey, Antigny et Pymont. Bénigne de Dinteville fut mère de François de Vienne, mari de Gilette de Luxembourg ; c'est en faveur de leur fils Antoine de Vienne que la baronnie de Commarin fut érigée en comté par lettres-patentes du mois de mai 1588.

Commenailles. — Seigneurie possédée en 1255 par la maison de Châlon.

Jean de Châlon, sire de Rochefort et de Châtel-Belin, comte d'Auxerre et de Tonnerre, seigneur de Commenailles en 1294, vendit cette terre, en 1301, à Guillaume d'Antigny, seigneur de Longepierre.

En 1337, Augusta de Sainte-Croix, épouse Philippe de Vienne, sire de Pymont, et lui apporte en dot la terre de Commenailles.

De la maison de Vienne, cette seigneurie passa dans celle de Fauquier, Villelume, Beauffremont, Moréal et Durfort.

Commercy. — Seigneurs de Montrivel, Beauregard et Châteauvilain, comte Roucy, Brenne et Sarrebruck.

Le premier seigneur de Commercy qui vint s'établir en Franche-Comté, fut Simon de Commercy, fils puîné d'Étienne de Broie, sire de Commercy, et d'Étiennette, fille de Bernard le Borgne, comte de Bal. Il épousa Nicolette de Salins, fille d'Humbert de Salins, IVe du nom ; c'est ce seigneur qui fit construire la forteresse de Châteauvilain ; il eut pour fils Hugues, sire de Commercy en partie, Châteauvilain et de Montrivel. Hugues continua vers 1198

* Voyez 7e livr., juillet 1870, p. 319.

les aumônes faites au monastère de Balerne par Gaucher de Salins. De son mariage avec Odette de Vindenon, il n'eut qu'un fils Gaucher, Ier du nom, sire de Commercy, Châteauvilain, Montrivel, Salins, Charbonnel et Nans.

Gaucher épousa une fille de la maison de Fouvens dont il eut Simon, Guillaume, Gaucher, Henry, Alix, femme de Ganthier de Coligny, sire d'Andelot, et une autre fille mariée à Ponce sire de Cuseau.

Simon de Commercy épousa Mahaut, comtesse de Sarrebruck, fille de Simon de Sarrebruck et sire de Warnesperg et de Laurette de Lorraine ; de ce mariage naquit Laure de Commercy, troisième femme de Jean, comte de Bourgogne. Laure fut mère de Jean de Châlon, sire d'Arlay, duquel sont issus tous les seigneurs de Châlon, princes d'Orange.

Gaucher de Commercy, IIe du nom, chevalier, sire de Châteauvilain et de Montrivel, troisième fils de Gaucher de Commercy et de N. de Fouvens, donna en 1284 à Marguerite de Bellevèvre, son épouse, sa terre de Buligney, dans le diocèse de Lyon, et celles de Gilley, Gillard et du Pasquier dans le comté de Bourgogne, en échange de celles de Couthenans et de Saint-Didier. Il reprit de fief, en 1286, envers Jean de Châlon, sire d'Arlay, son neveu, ses seigneuries de Montrivel, Châteauvilain, ses terres du Pasquier, Champagnole, Saint-Germain, Vannoz, Chappoy, l'Abergement, avec leurs dépendances, la garde de la métairie d'Ardon, qui appartenait à l'abbaye de Balerne, les acquisitions faites par son père à Cize et tous les fiefs et arrière-fiefs qui relevaient de lui. Gaucher mourut en 1300 ; il avait épousé Marguerite de Bellevèvre, dame de Couthenans et de Saint-Didier. Marguerite, étant veuve, vendit, en 1301, à Jean de Châlon, sire d'Arlay, la moitié de la terre de Champagnole pour 3,000 livres et fit hommage à ce seigneur, en 1308 au mois d'octobre, du château de Montrivel en présence de Pierre, seigneur de Boncour, châtelain de Bracon, Gui de Champagne, chevalier, Étienne Chambier et Odin de Thoraise, écuyers ; du mariage de Gaucher et de Marguerite naquirent quatre enfants : Gaucher, Guillemette, mariée à Guillaume de Sainte-Croix, sire de Longepierre, Agnès, mariée à Thibaud, sire de Neufchâtel et Marguerite, dame de Beauregard, épouse de Robert de Mormet, sire de Beauregard.

Gaucher de Commercy, IIIe du nom, reprit de fief en 1308, de

Jean de Châlon, sire d'Arlay, la terre de Châteauvilain en présence de Girard et Philippe de Chauvirey, frères, chevaliers, Étienne Lanciron, chevalier, Jacquemet, seigneur du Quart, Thibaud, seigneur de Belvoir, Perrin d'Orsans, Huguenin dit le Bison, d'Orsans et Guillaume de Villers, écuyers. Il avait épousé, avant l'an 1284, Isabelle de Montagu, fille de Philippe de Montagu, chevalier, seigneur d'Antigny, et petite-fille d'Eudes de Bourgogne, seigneur de Montagu et Chagny, et d'Élisabeth de Courtenay.

De ce mariage vinrent :

Marguerite de Commercy, épouse de Jacques du Quart.

N. de Commercy, épouse de Géraud de Chauvirey, chevalier.

La terre de Châteauvilain passa dans maison du Quart puis dans celles d'Arbon, de Joux et Grammont.

Nicolas de Watteville, marquis de Versoix, épousa Jeanne de Joùx, dite de Grammont, qui lui apporta en dot une partie de la seigneurie de Châteauvilain ; l'autre partie fut échangée en 1539 par Pierre de Chauvirey, écuyer, avec Antoinette de Montmartin, femme de Jean de Poupet, chevalier, seigneur de la Chaux ; Jean de Beauffremont, baron de Clairvaux, époux et héritier d'Anne de Poupet, l'aliéna, en 1590, pour 6,250 écus d'or au soleil, à Nicolas de Watteville, qui en devint seul seigneur par cette réunion.

Alliances : Neuchâtel, Coligny, Salins, Bourgogne, Fonvens, Clairvaux, La Mark, Bellevèvre, Montagu, Sainte-Croix, Monnet, du Quart, Sarrebruck, Broyes, Chauvirey, Cuseau.

Armes : *D'azur, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, l'écu semé de croix recroisettées au pied fiché d'or.*

Compagnon. — Le 13 avril 1758, le sieur Compagnon, secrétaire du roi, paya 17 livres 13 sols 4 deniers pour l'enregistrement de ses lettres d'honneur. (Registre de la Chambre des comptes, folio 90, verso.) Signé au registre : Mareschal de Longeville, Lachiche, Ducarroy.

Compagny. — Claude-François Compagny, avocat du roi à Pontarlier, obtint la permission de tenir en fief jusqu'à la somme de 3,000 livres, par lettres patentes datées de Fontainebleau du mois de septembre 1683. (5e registre des fiefs, folio 412.)

Alliances : Jaquemet.

Le 26 novembre 1685 eut lieu la reprise de fief faite à Sa Majesté

par-devant la Chambre des Comptes de Dôle, par messire Claude-François Compagny, advocat du roi au bailliage de Pontarlier, à cause de la terre et seigneurie de Courvière, située audit bailliage, consistant en maison, grange, et droits seigneuriaux, appartenances et dépendances, mouvant de Sa Majesté à cause de son comté de Bourgogne. (Registre 30, folio 20, verso.)

Le village des Granges-Narboz fut aliéné avec les droits seigneuriaux, le 18 avril 1697, au profit de Claude-François Compagny, conseiller au Parlement.

Compasseur (Le). — Le Compasseur de Créquy-Montfort, seigneurs de Tarsul. Vitrey, Alchen, Rogues, marquis de Courtivron, porte : *Mi-parti et coupé, au* 1, *d'azur à trois compas ouverts d'or ; au* 2, *d'or, au créquier de gueules ; le coupé, d'azur, à trois bandes d'or.*

Alliances : Chauvirey, Bay, Boucher, Frotier, Senesterra, Ferrette, Bray, Origny, Hennequin, Malain, la Perrière, Maillard, Monge, Martin de Choisey, Brocard, Bout, Fyot, Clermont-Tonnerre, Joly, Brancion, Cornette de Saint-Cyr de Cély, Crécy.

Compoint. — Nicolas Compoint, avocat au Parlement, secrétaire de l'intendance de Bourgogne. *D'argent à une aigle de sable posée en chef et au lion de gueules posé en pointe.*

Condamine. — Terre située près de Lons-le-Saulnier, qui dépendait en toute justice de la seigneurie de Savigny en Revermont. Il existait encore un fief de mairie qui donna son nom à une famille noble.

En 1295 vivait Perrenin, dit Gachat de Condamine, fils de Renaud de Montmorot, chevalier, et vassal d'Étienne de Châlon, seigneur de Vignory.

Philibert de Condamine vivait en 1529.

Condé. — Seigneurie de Bourgogne possédée par la famille de Brancion, en 1733.

Condelmire. — A la mort du cardinal Jean III de la Rochetaillée, archevêque de Besançon, le pape désigna pour lui succéder le cardinal François de Condelmire, son neveu. De son côté, le chapitre métropolitain élisait Jean Fruin de Poligny, son haut doyen. Le duc de Bourgogne ménagea un accommodement avec la cour de

Rome. Chacun des prétendants reçut, comme compensation, de riches bénéfices et on nomma archevêque de Besançon Jean IV de Norry.

Condes. — Terre du bailliage d'Orgelet qui dépendait en toute justice de la seigneurie de Boutavant. La prévôté du village était inféodée à une famille noble de nom et d'armes. Philippe de Condes, époux de Guge de Crèvecœur, vivait en 1401.

Il y avait à Condes un prieuré qui fut réuni à la mense abbatiale de Saint-Claude et qui cessa d'exister au XIII^e^ siècle.

Cone. — Le 9 novembre 1584 eut lieu la « reprinse de fiedz et « renouvellement de serment de fidélité faict à Sa Majesté par noble « seigneur messire Claude de Gilley, chevalier, seigneur d'Aigle- « pierre, Villefarlay, etc., par dessus en la grande saulnerie de « Salins, comme procureur spécial et irrévocable de dame Anne de « Cone, dame de Montfort et vefve de feu messire Claude de Mont- « fort en son vivant premier chevalier en la court souveraine du par- « lement à Dôle et tant en son nom que noble seigneur messere Louys « de Montfort, chevalier de l'ordre militaire de l'Alcantara, gentil- « homme ordinaire de la maison militaire du roi de France, escuyer « d'escurye, baron et sire dudit Montfort et noble sieur Charles de « Montfort frères, enfants de la dite dame et héritiers dudit feu « messire Claude de Montfort, qu'elle doibt à Sa Majesté, comme « usufructuaire et au nom desdits enfans à cause des biens et sei- « gnories d'Alaise, membres et dépendances d'icelle. » (Registre 24, folio 135.)

Le même jour, Claude de Gilley reprit de fief la seigneurie d'Aresche. (Registre 24, folio 166.)

Conflandey. — Jacques, sire de Conflandey, vivait en 1633.

La seigneurie de Conflandey fut possédée en 1600 par la famille de Grammont.

Conflans. — Le 8 novembre 1584 eut lieu la « reprinse de fiedz « et renouvellement de serment de fidélité faict à Sa Majesté par « Claude-François de la Jonquière, escuyer, seigneur à Magny- « les-Jussey, filz et procureur spécial^e^ de damoiselle Marguerite de « Conflans, vefve de fut François de la Jonchère, aussi es- « cuyer, dame à Esquevilley, qu'elle doibt, des biens, seignories, « chevances, aucthoritez, justice, domaine que sa dicte mère a au

« lieu d'Esquevilley, membrez et dépendances, du fiedz de Sa Ma-« jesté à cause de ses chasteau et seigneurie de Faulcoigney. » (Registre 23, folio 210.)

Le 25 mai 1764, M. de Conflans paya la somme de 42 livres 8 sols pour l'enregistrement de la reprise de fief des terres et seigneuries de Dampierre et de Chargey. (Registre de la Chambre des Comptes, folio 134, verso.)

Signé au registre : Belon, Larquand, Saget.

Armes : *De gueules, à la fasce d'argent frettée d'azur*; alias, *à la fasce d'argent frettée de sable.*

Alliances : Voisey, Charmoilles, Reynard, Butte.

Conflans. — N. de Conflans, seigneur dudit lieu. *D'azur semé de billettes d'argent à un lion de même.*

Confolans. — Baronnie érigée en comté en faveur de Joachim de Châteauvieux par lettres patentes de février 1604. Joachim de Châteauvieux légua le comté de Confolans à son neveu René de Vienne, fils de N... de Vienne, seigneur de Vauvillars et de Marie de Châteauvieux, à la charge de porter le nom et les armes de Châteauvieux.

Le comté de Conflans passa, le 25 novembre 1649, à Charles, II[e] du nom, duc de la Vieuville.

Confracour. — Renaud de Confracour, abbé d'Acey, fut nommé, en 1327, exécuteur testamentaire de Guillaume IV, sire de Pesmes.

La famille de Confracour est originaire d'un village de la prévôté de Jussey (ressort de Vesoul).

Conliége (bourg de). — Cette terre dépendait de la seigneurie de Binans. Il existait à Conliége plusieurs fiefs tenus par les familles d'Allemand, Blye, Vertamboz, Cogna, Saint-Meur et Binans.

Le fief de Blye appartint ensuite à la famille André.

Le fief des Allemand fut vendu, le 25 mars 1698, par Claude-Nicolas de Moustier, à Georges-Françoise Pargaud de Roussel, de Dôle.

Les armoiries de Conliége qui sont sculptées au-dessus de la porte de l'hôtel-de-ville, représentent une croix de Lorraine dont la tige repose sur un croissant; du pied de la croix, qui est enlacée par un cep de vigne, sortent deux épis de blé. Les émaux sont inconnus; l'église de Conliége était desservie par quatorze familiers.

Auprès de Conliége se trouvait un ermitage desservi par des religieux de la congrégation de Saint-Jean-Baptiste.

Le 19 juin 1605, noble Claude Robin, capitaine de Binans, érigea à côté de l'ermitage une chapelle dédiée à la sainte Trinité, à saint Claude et à sainte Barbe et dota le chapelain qui la desservait. Cette chapelle fut bénie par Guillaume Simonin, de Poligny, archevêque de Corinthe, suffragant de l'archevêque de Besançon, abbé de Saint-Vincent et prieur de Frontenay.

Conrault. — Jean Conrault, curé de Chassey, nomme, en 1473, pour son héritière, Aymée de Ray, abbesse de Baume.

Conroy. — Antoine Conroy de Moleron fut anobli par Maximilien, à Malines, au mois de janvier 1463. (3e registre des Chartes, folio 1.)

Consen. — Le 24 janvier 1530, le sieur de Consen assista aux funérailles de Philibert de Châlon, prince d'Orange. Il portait le grand étendard du prince.

Conseret. — Le 6 mai 1635 eut lieu la reprise de fief faite à Sa Majesté entre les mains de Fernand de Longvy dit de Rye, archevêque de Besançon, prince du Saint-Empire, commis au gouvernement de ce pays et comté de Bourgogne, par Claude-Gabriel Conseret, docteur ès-droits, comme mari et procureur légitime de damoiselle Jeanne-Anne Doroz, sa femme, des seigneurie, chevance et biens de Burgilles, mouvant du fief de Sa Majesté, à cause de son comté de Bourgogne. (Registre 26, folio 188.)

Constable (de). — Le 28 février 1610 eut lieu la reprise de fief faite par Anthoine de Mandre, seigneur de Montureux, Prantigny en partie, etc., au nom et comme procureur spécial et irrévocable de Pierre de Constable, seigneur de Boulot, etc., à leurs altesses sérénissimes de la seigneurie de Bussières, consistant en héritages, prés, vignes, censes, poules, rivières, hommes mainmortables et autres redevances, naguère acquise et achetée du comte de Cantecroix, entre les mains de Cleriadus de Vergy et de Vaudrey, comte de Champlitte, lieutenant général et gouverneur pour LL. AA. SS. en les pays et comté de Bourgogne. (Registre 25, folio 48.)

Cette famille originaire de Suisse fut reçue à Saint-Georges et a

possédé les terres de Gesans et de la Tour du Saix. Armes : *D'or, au lévrier rampant de sable, colleté d'argent.* Timbre : *Un lévrier de même.*

Alliances. : Bonvalot, Saint-Mauris, la Roche, Enskerque, Augicour, Blitterswyck, Chappuys, Romans, Rosay, Franchet, Salives.

Constant de Rebecque. — Famille originaire d'Artois, dont une branche s'est fixée en Franche-Comté.

Les Constant étaient sires et barons de Rebecque, seigneurs de Clarque, Hermenches, Villars-Mendras, princes du château d'Abraham.

Mainfroi de Rebecque portait, en 1099, *écartelé d'or et de sable.*

Eustache, châtelain de Lens, seigneur de Rebecque, avait pour sceau, en 1147, *une aigle éployée, au champ d'argent.* L'écu des Constant réunit ces deux armoiries, et ils portent : *Coupé en chef d'une aigle éployée, en champ d'argent, et en pointe écartelé d'or et de sable,* qui depuis a été changé en *un sautoir d'or au champ de sable.* Devise : *In arduis constans,* ou bien : *In arduissimis constantior.*

Alliances : Lens, Richemont, Lannoy, Croy, la Couture, Aspremont, Rely, Licques, Thiennes, Béthune, Sempy, Broyard, Pelissary, Marion, Girard des Bergeries, Villardin, Saussure, Sturler, Colladon, Minerval, Chandieu-Villars, Galatin, Langalerie, Seigneux, des Tournelles.

Contay. — Loys de Contay, sieur de Molcourt, vivait vers le milieu du XV^e^ siècle.

Le 13 septembre 1475. Philippe de Contay assista au traité de paix qui fut signé à Soleure par le roi de France Louis XI et Charles-le-Téméraire. Armes : *D'argent, à trois fasces de gueules.*

Conte. — Cette terre qni dépendait en toute justice de la baronnie de Châteauvilain, appartenait, en 1789, au comte de Stain et aux princesses de Grave et de Rodoan, enfants de M^me^ de Stain et d'Anne-Désirée de Watteville de Conflans.

Contesse. — Pierre Contesse, licencié ès-lois, est témoin, le 9 février 1591, du mariage de Suzanne d'Achey et de Charles de Poitiers.

CONTET. — Blaise Contet, de Châlon, était professeur de philosophie et de belles-lettres à l'université de Dôle.

CONTHAUD ou CONTAUT. — N... Conthaud, docteur en médecine à Lons-le-Saulnier. *D'azur, à un rocher d'argent surmonté de trois besans de même, rangés en chef.*

CONTOT ou COUTOT. — Famille du village de Nevy, anoblie par Philippe II le 7 octobre 1595 en faveur de Christophe Contot, sommelier de la panneterie du roi, par lettres patentes datées de Saint-Laurent-le-Royal au registre des Anoblissements, folio 79. *De gueules, au chevron d'argent accompagné de trois hermines d'or.* Cimier : *Un vol coupé d'argent et de gueules de l'un en l'autre.*

CONTRÉGLISE. — Famille noble de la Franche-Comté éteinte, suivant Gollut, au XVI^e^ siècle.

CONVERS. — Claude Convers, de Contigné, était professeur de belles-lettres et de philosophie à l'Université de Dôle. Il mourut en 1670.

COQUELIN. — Famille de Salins dont est issu un procureur général au parlement de Besançon en 1679. Porte : *D'azur, à trois coquilles d'or, 2 et 1.*

Alliances : Nélaton, Chaillot, Coquelin, Vanderet, Richardot, Perry. Les armes de cette famille étaient surmontées *d'un casque de trois quarts, orné de ses lambrequins.* Cimier : *Une coquille.*

COQUELIN DE GERMIGNEY. — Seigneurs de Chilley, Germigney, du Perret, Aresches, l'Abergement, Rennes, marquis d'Aresches et de Germigney. *D'azur, à deux licornes affrontées d'or, armées d'argent, les cornes passées en sautoir.* Timbre : *Une tête de licorne du même.* Devise : *En attendant mieux, Germigney.*

Alliances : Alepy, Sombarde, Masson de Noseroy, Duc, Froissard, Jaquinot, Udressier, du Champ, Bancenel, Saint-Mauris d'Augerans, d'Essalle.

Cette famille fut anoblie par Philippe II, par lettres patentes données à Madrid le 25 mars 1592. (Registre des Anoblissements, folio 67.)

En 1633, par lettres-patentes de Philippe III, roi d'Espagne, Jean-Baptiste Coquelin obtint la permission de quitter son nom de Coquelin pour prendre celui de Germigney.

Au mois de décembre 1647, Jacques-François de Germigney obtint du roi, l'érection en marquisat, sous le nom d'Aresches, des terres d'Aresches, Chilley, Germigney, l'Abergemont et du Perret.

Au mois de juillet 1717, Claude-François de Germigney fit ériger la terre de Germigney et ses dépendances, ainsi que celle de Rennes en marquisat sous le nom de Germigney.

Coquet. — Claude Coquet, maire de Pontailler. *D'argent, à deux croissants contournés et entrelacés de gueules et au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

Coquillaux. — *D'azur, à trois coquilles d'or, 2 et 1.*

Coquille. — Le 8 février 1575, Jean Coquille, docteur ès-droit canon, principal du collége Saint-Jérôme de Dôle, fait au prieuré de Jouhe une donation de 30 francs en dix écus au soleil pour acheter une rente de 30 sous estevenants.

Corbie. — Arnaud de Corbie, chevalier, seigneur de Jaigny, Plessis, Saint-Juste et Aussonvillier, était président du parlement des Deux-Bourgognes sous le règne de Philippe-le-Hardi. Armes : *D'or, à trois corbeaux de sable, becqués et membrés de gueules.*

Corbion. — N. de Corbion. — *De gueules, à un lion d'argent couronné, lampassé et armé d'or, et au franc-quartier d'argent, chargé de trois roses de gueules, boutonnées d'or, posées 2 et 1.*

Corcelles. — N... de Corcelles assista aux États de Franche-Comté en 1633.

Corcondray. — Cette terre, qui dépendait du bailliage de Gray, a donné son nom à une branche de la maison de Montferrand.

Fromond, troisième fils de Jean de Montferrand, est le premier qui soit qualifié de sire de Corcondray. En 1256, il rend hommage à Étienne, sire d'Oiselet.

Il eut pour fils Guillaume de Corcondray, chevalier, époux de Clémence de Faucogney, fille de Jean, sire de Faucogney, vicomte de Vesoul, et d'Elvis de Joinville. De ce mariage sont issus :

Renaud de Corcondray.

Jean de Corcondray, haut doyen de l'église de Besançon.

Poincard de Corcondray, chanoine et doyen de l'église de Besançon.

Fromond de Corcondray, abbé de Luxeuil.

Agnès de Corcondray.

Elvis et Doucette de Corcondray, religieuses de l'abbaye noble de Montigny.

Vuillemotte et Marguerite de Corcondray, religieuses de la chartreuse de Mélant.

Renaud, sire de Corcondray et d'Avanne, chevalier, épouse Jeanne de Rougemont, dont il eut Jean, sire de Corcondray et d'Avanne, damoiseau, mari de Jeanne d'Arguel, fils de Jacques d'Arguel et de Marguerite de Belvoir.

Jean de Corcondray, n'eut qu'une fille mariée à un seigneur de Rye.

La famille de Rye posséda Corcondray, vers la fin du XIV^e^ siècle.

Jean de Rye, seigneur de Balançon et de Corcondrait, vivait en 1453.

La terre de Corcondray, après avoir appartenu à la maison de Gorrevod, passa par substitution dans celle de Beauffremont. Armes : *D'azur, au lion d'or couronné de même.*

CORDAIRE (LE). — Philippe Le Cordaire, procureur au bailliage de Gray. *D'argent, à un chevron de gueules accompagné de trois roses de même tigées et fruittées de sinople, deux en chef et une en pointe.*

CORDEMOY. — Claude Cordemoy de Vesoul, seigneur de Francalmont, fut anobli par Albert et Isabelle, à Bruxelles, le 23 mars 1600. (Registre des Anoblissements.)

Claude-François Cordemoy de Francalmont, fut créé chevalier à Madrid le 3 juillet 1626. (8^e^ registre des Chartes, folio 359.)

Le 29 octobre 1656 eut lieu la reprise de fief faite à Sa Majesté entre les mains de Cleriadus de Vergy, comte de Champlitte, etc., par Claude Cordemoy de Vesoul, docteur ès-droits, seigneur de Francalmont, avocat fiscal d'Amont au siége de Vesoul, d'une portion de la seigneurie assise audit Francalmont, communément appelée la seigneurie de Baulmotte ou des Jacobins, mouvant et dépendant du fief de Sa Majesté à cause de son château de Faucogney. (Registre 25, folio 336.)

Le 15 décembre 1667 eut lieu la reprise de fief faite à Sa Majesté entre les mains de messire Philippe de la Baume, marquis d'Hyenne, etc., lieutenant général et gouverneur des pays et comté de Bourgogne, par Jean Favière de Gray, docteur ès-droits, au nom

et comme ayant charge de damoiselle Jacques-Françoise de Cordemoy, veuve de feu sieur Jean Ligier de Vesoul, docteur ès-droits, au droit de basse justice sur les meix, maisons, chastaux, fours, moulins, censes, rentes et autres droits qu'elle tient et possède rière la prévôté de Jussey et sur un passage qui lui appartient sur la rivière de Saône et sur les champs, prés et vignes de franc alleu qu'elle tient et possède rière la dite prévôté avec pouvoir d'établir des officiers pour l'exercice de ladite justice, en suite de concession faite à ladite demoiselle par Sa Majesté. (Registre 27, folio 454, verso.)

Le 14 mai 1764 eut lieu la reprise de fief faite à Sa Majesté pardevant la Chambre des comptes de Dôle, par dame Claude-Gabrielle de Cordemoy, épouse de Jean-Baptiste Clerc, écuyer, seigneur de Francalmont, de la terre et seigneurie de Francalmont pour les trois-quarts, mouvant du fief de Sa Majesté. (Registre 85, folio 41, verso.)

Armes : *D'azur, à un soleil d'or en chef et à une colline à trois coteaux d'argent en pointe.* Timbre : *Un vol et une tête d'aigle au naturel.*

Alliances : Perrey, Bourguignot, Ligier, Crosey, Clerc, La Tour d'Ambre, Petrey, Labbé et Lallier.

Cordier. — Seigneurs de l'Abergement : *D'or, à deux griffons affrontés de gueules.* Cimier : *Un griffon de gueules.*

Alliance : Pagot.

Cordier. — Cordier, seigneur de Champagnolle.

Le 9 décembre 1749, le sieur Claude-François-Xavier Cordier paya la somme de sept livres six sols deux deniers pour enregistrement des provisions et jugement d'envoi en possession d'un office de substitut du procureur du roi au bailliage d'Orgelet. (Registre de la Chambre des comptes, folio 19.) Signé au registre : Marguier-d'Aubonne, Larquand, Ducarroy.

Le même sieur Claude-François-Xavier Cordier était nommé le 24 décembre 1767, conseiller assesseur au bailliage d'Orgelet, et payait pour enregistrement de ses lettres de conseiller la somme de sept livres dix sols deux deniers. (Registre de la Chambre des comptes, folio 464.) Signé au registre : de Rouffange, Saget, Pierrey.

Le 12 décembre 1768, Me Cordier, notaire royal, payait la somme

de dix-sept livres treize sols quatre deniers pour enregistrement d'une permission de tenir le fief de Champagnolle. (Registre de la Chambre des comptes, folio 173.) Signé au registre : Belon, Lachiche procureur, Saget.

Cordiron. — Isabelle de Cordiron épouse Thierry d'Avanne en 1385.

La famille de Balay possédait la seigneurie de Cordiron en 1493.

François de Gorrevod, chevalier, était le troisième fils de Jean, vicomte de Salins, baron de Corcondray, Cordiron, Chissey, Four, Buffard et Lielle ; 1555.

Louis-Bénigne, marquis de Beauffremont, Mirebeau, Marnay et Clervaux, seigneur de mandement du duché de-Pontdevaux, vicomte de Salins et de Marigny, baron de Scey-sur-Saône et de Trave, seigneur de Montsaugeon, Durné, Vuillafans, Lielle, Chissey, Buffard, Corcondray, Rans, Monnet, Chariey, Pusey, Mont-Saint-Sorlin et Aumont, possédait la seigneurie de Cordiron en 1755.

Cordon. — Seigneurs d'Évieu et de Cordon, Morestel, des Marches, de la Barre, Ambléon, Pluvy, Passin, Verin, Croset, barons de Saint-Denis, comtes de Cordon et d'Evieu.

Catherine de Cordon, fille de Guillaume de Cordon IIe du nom, et de Marie de Miribel, épousa, vers 1430, Jean de Menthon, chevalier, fils d'Albert de Menthon.

Paul de Passier, capitaine en l'escadron de Savoie, fils d'Antoine de Passier, 2e président du sénat de Savoie, et de Jeanne de Menthon de Beaumont, épouse Philiberte de Cordon, fille de Marc de Cordon et de Marguerite de Grolée.

Le 13 mars 1684, pardevant la Chambre des comptes de Bourgogne, Jacques de Passier, comte de Saint-Remy, baron de Rougemont, seigneur de Cordon et d'Evieu, héritier de messire Jean-François de Cordon, prieur et seigneur de Saint-Benoît, et de frère Jacques de Cordon, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Genevois, de Bellecombe et de Morterol, grand bailli de Lyon, décédé à Malte le 3 juin 1682, tous deux seigneurs desdits Cordon et Evieu, ses oncles maternels, héritiers bénéficiaires de messire Marc de Cordon, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, leur père, déclare tenir et posséder la terre et seigneurie d'Evieu en toute juridiction, haute, moyenne et basse, le

château de Cordon, situé dans la paroisse de Brunier, le château de Pluvy et la tour du Chastelard.

Jacques de Passier paya la somme de trente écus, savoir : vingt pour la reprise de fief et dix pour le dénombrement.

N... de Cordon était chanoine honoraire de Saint-Claude en 1785.

Alliances : Grolée, Montbel, Montbrun, Duyn, Beaumont, Miribel, Menthon, Chambut, le Merle, Allemand, Lemps des Roys, Viry, Vallins, Terreaux, le Forest, Maubec, Bellegarde, Bouvens, Passier, Gerbais, le Plastre, Montgrillet, Brunel, le Breuil, Moyria, la Mark, la Balme, Bourges, des Truchets, Bonnivard, Seyssel, du Port, du Goy. Armes : *Ecartelé d'argent et de gueules*. Cimier : *Un lion coupé d'argent et de gueules*. Supports : *Deux lions de même*. Devise : *Tout sans contrainte*.

Corée (La). — Le 8 mai 1770, eut lieu la reprise de fief faite à Sa Majesté, pardevant la Chambre des comptes de Dôle, par messire Charles-André de la Corée, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes honoraire de son hôtel et intendant du comté de Bourgogne, de la terre ou seigneurie d'Ecelle et dépendances, mouvant du fief de Sa Majesté, à cause de son comté de Bourgogne. (Registre 86, folio 184.)

M. de la Corée paya la somme de trois cents livres pour l'enregistrement du don de retrait féodal et la reprise de fief d'Ecuelle. (Registre de la Chambre des comptes, folio 187 verso.) Signé au registre : Belon, Rabusson, procureur.

Corent. — Jeanne de Monnet, fille de Richard de Monnet, chevalier, sire dudit lieu, vicomte de Salins, seigneur de Montsaugeon, Mont, Crotenay, Saint-Didier, Belmanoy, Pelion, Charcey Marigny, Cray, la Charme, Doucye et de Marguerite N..., épousa à Lons-le-Saulnier, le 11 janvier 1342, Etienne de Corent, chevalier, seigneur de Corent, la Motte et Lyonnières, fils de Jean de Corent, chevalier.

Renaud de Corent, fils de Claude de Corent, écuyer, seigneur de la Motte et du Taney, était religieux à l'abbaye noble de Saint-Claude. Le pape Léon X accorda à Renaud de Corent vingt ducats de pension annuelle sur le prieuré de Saint-Simon de Mouthe.

François de Corent, seigneur de la Motte, épousa N. de Civria, fille d'Antoine de Civria, écuyer, seigneur de Bourcia, et d'Antoinette de Morel. Il mourut en 1527.

Son fils, Pierre de Corent, seigneur de la Motte, Lyonnières et Vauluisant, épousa le 3 avril 1536, Denise de Verges, dame de Mantry, Martignat et de Belfort en Comté. Armes : *D'hermines, au chef de gueules chargé de trois roses d'or.*

Alliances : Portebœuf, Glettins, Monnet, Crangeac, Clermont, Oncieux, Verjon, Luyrieux, du Bourg, Civria, Verges, Bouvens.

Corgenon. — Seigneurs de Meillomas, Chaumont et Trois-Fontaines.

Guygonne de Corgenon, fille d'Humbert de Corgenon et d'Aynarde de Mirebel, épousa, vers 1400, Jean de Saint-Amour, chevalier, seigneur de Vincelles et Châteauvilain. De ce mariage naquirent Pierre de Saint-Amour, seigneur de Châteauvilain en Comté, et Marie de Saint-Amour, dame de Menthon. Armes : *D'or, au chef de gueules.* Cimier : *Un griffon et un lion d'or affrontés.* Supports : *Un griffon et un lion de même.* Devise : *Tout est bien.*

Cornet. — Antide Cornet, de Messondans, eut permission de tenir en fief la chevance de Laviron, par lettres-patentes datées de Versailles, du mois de novembre 1688 (4e registre des fiefs, folio 226).

N. Cornet, de Montbozon, procureur du roi en la prévôté dudit lieu, reprit de fief, le 28 août 1670, entre les mains de René de la Tour, marquis de Montauban, de chevances, seigneuries et revenus situés à Montbozon, mouvants et dépendants du fief de Sa Majesté, à cause de son château de Montbozon. (Registre 28, folio 370, verso.)

Corneux. — Le 5 juillet 1757, M. Jacques-Tranquille de Belloy, chanoine régulier de Corneux, paya dix-sept livres treize sols quatre deniers pour l'enregistrement du brevet et envoi en possession de l'abbaye de Cerneux. (Registre de la Chambre des comptes, folio 83.) Signé au registre : Maison, Bresson, Ducarroy.

Le 9 février 1758, M. de Belloy, abbé de Corneux, paya la somme de deux cents livres pour l'enregistrement de sa reprise de fief, foi et hommage des fiefs dépendant de l'abbaye de Corneux. (Registre de la Chambre des comptes, folio 88, verso.) Signé au registre : Grozon, Breton, Ducarroy.

Cornier. — P. François Cornier, notaire au présidial de Salins.

D'argent, à un cornet d'azur lié et enguiché de gueules, accompagné de trois étoiles d'azur, 2 en chef et 1 en pointe.

Cornod. — Terre du bailliage de Lons-le-Saulnier.

Le premier seigneur de Cornod fut Etienne de Viremont. Le lundi après l'Epiphanie de l'an 1358, Etienne de Viremont donna la seigneurie de Cornod à Hugard de Ville, pour payer la dot de sa sœur Bonette de Viremont.

Le 18 septembre 1410, Jean de Ville, seigneur de Cornod, fit hommage de cette seigneurie à Philippe, duc et comte de Bourgogne, à cause de son château d'Orgelet.

Jean de Ville eut deux sœurs, Isabelle de Ville, épouse d'Etienne de Seyturier, damoiseau, et Pernette de Ville, épouse d'Humbert de Vaugrigneuse.

Isabelle hérita de son frère Jean de la maison forte de Cornod ; comme cette terre n'était que simple fief, Louis de Savoie, prince de Piémont, lieutenant général du duc Amé son père, en tous ses états, concéda à Pierre de Seyturier, seigneur de la Verjonnière, en récompense des services qu'il lui avait rendus en qualité de son écuyer ordinaire, la justice haute, moyenne et basse sur sa maison de Cornod, hommes et fiefs en dépendant, par lettres-patentes datées de Ripaille, du 18 septembre 1439. Furent présents à cet acte : Louis, seigneur de Racconys, Jean de Seyssel, seigneur de Barjat, maréchal de Savoie, Pierre de Marchand, Rodolphe d'Alinges, seigneur de Coudrée, chevaliers, et Guillaume de Bolomier, maître des requêtes de Savoie. Cette donation fut confirmée à Pierre de Seyturier par le même prince, lorsqu'il devint duc de Savoie, par lettres-patentes datées de Genève, du 19 février 1444. Présents : Pierre de Marchand, chancelier de Savoie, Jean de Seyssel, seigneur de Barjat, maréchal de Savoie, François de la Palu, comte de la Roche et seigneur de Varambon, Amé de Chalent, Guy de Rouvrée, chevaliers, et Guillaume de Bolomier.

Le 14 février 1582, Jean de Seyturier, baron de Montdidier, seigneur de Cornod et de la maison forte d'Echallon, fit ériger en baronnie la terre de Cornod, en y réunissant les villages de Croisia et de Chaleat.

Charles-Emmanuel de Seyturier, baron de Cornod, n'ayant point laissé d'enfant d'Antoinette de Saint-Belin, la baronnie de Cornod resta entre les mains des sieurs de Saint-Mauris, la Saugerée,

Boha, la Garde et la Cosne, ses héritiers testamentaires. Après un très-long procès, la famille de Seyturier conserva la terre de Cornod qui passa ensuite dans la maison de la Poype, par suite du mariage de Claude-Louise-Marie de Seyturier avec François de la Poype.

La famille de Montagu, héritière de la famille de la Poype, possédait encore cette seigneurie en 1789.

Cornon. — Le 27 juin 1411, Philippe de Cornon reprit de fief du seigneur d'Arlay ce qu'il avait eu de la succession de Jacquette de Ceys.

Jean de la Touvière, seigneur de Servignat, conseiller et écuyer de S. A. le duc de Savoie, fils de Pierre de la Touvière, seigneur de Beauvoir, Peyrieux et Primesel, épousa, vers 1460, Guillemette de Cornon, dont il eut :

Jean de la Touvière, religieux de l'abbaye de Saint-Claude;

Claudine de la Touvière, épouse de Guillaume de Montmoret, seigneur de Pélagey et Liconna;

Jeanne de la Touvière, épouse de Louis de Dortans, écuyer, seigneur de Champagne en Comté.

Louise de Cornon, veuve d'Antoine Despotots, seigneur de Mugnans, et nièce de Laurent de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, chevalier de la Toison-d'Or, épousa, vers 1529, Simon de Moustier, seigneur de Nans, Cubry, Louze, Chaisey, Adrians, Cuse, Bonale et Pons, chevalier de Saint-Georges, fils de Jean de Moustier, seigneur de Bermont, et de Marguerite de Granvillers.

Simon de Moustier étant mort, Louise de Cornon épouse en troisièmes noces Jean de Civria, chevalier.

Henriette de Cornon épousa Simon d'Andelot, écuyer, seigneur de Myon; de ce mariage naquit une fille, Adrienne d'Andelot, qui épousa en premières noces Jean de Seroz, baron de Choye, et en deuxièmes noces, Claude de Scey, écuyer, seigneur de Maillot, Buthier, Epenoy, Larrey, Pin, Grozon, Longeville, Emagny, Angirey, Avoudrey, Chargey, Vernois, et Fertans en partie.

Pierrette du Saix, fille de Louis du Saix, écuyer, seigneur de Villard-Chapel et de la Villeneuve, et de Jeanne de Chavannes, épousa, le 1er septembre 1574, au château de Saint-Nizier-le-Bouchoux, Jean de Cornon dit de Gorrevod, écuyer, seigneur de Cornon près Romenay.

De ce mariage, naquit Claude-Philiberte de Cornon de Gorrevod,

dame de Cornon et de Licia, qui épousa, le 8 septembre 1590, François de la Roche, écuyer, seigneur de la Tour du Bief, fils de Claude de la Roche, seigneur de Sauvage, et de Jeanne de Messey.

Philippe de Cornon reprit, en 1603, un fief dépendant du marquisat de Saint-Martin-le-Châtel. Armes : *D'azur, à six étoiles d'or, 3 en chef et 3 en pointe, à un croissant aussi d'or en abîme.*

Cornu. — Marguerite Cornu, fille de Perrin, dit Cornu de la Loge, damoiseau, épousa Etienne de Falletans, chevalier, fils de Renaud de Falletans.

Corporandy. — M. Honoré-Ange de Corporandy, oratorien, était professeur à Salins en 1782.

Corpsain. — Gollut cite parmi les chevaliers de Saint-Georges N. de Corpsain. M. Duvernoy, de Besançon, prétend que ce nom a été altéré et que le chevalier dont voulait parler Gollut n'était autre que Pierre d'Orsans, seigneur de Lomont, déjà admis en 1515.

Corrabœuf. — Terre possédée au xv^e^ siècle par Jeanne de Doicy, épouse de Jean de Salins, sire de Rans. Jeanne de Doicy laissa en mourant la terre de Corrabœuf à son fils Guillaume de Salins, écuyer.

Etienne de Salins, écuyer, était seigneur de Corrabœuf en 1469. Il avait épousé Claudine de Montjeu, dont il eut Jean de Salins, dit le Vieux, écuyer, seigneur de Corrabœuf.

Jean de Salins, écuyer, seigneur de Corrabœuf, fils de Jean de Salins, dit le Vieux, et de Charlotte de Clugny, épousa, en 1540, Jeanne de Choiseul, fille de Jean de Choiseul, seigneur de Chevigny, et d'Anne de Choiseul-Lanques. De ce mariage naquit une fille, Anne de Salins, mariée en 1623, à Antoine de Rochefort, baron de Frolois.

Il y avait une famille de Corrabœuf qui portait pour armes : *D'azur au bœuf d'or; au chef d'argent chargé de trois cors de chasse de gueules, liés d'azur.* Suivant Palliot, *d'azur à un bœuf d'or, au chef d'argent chargé de deux cornets de gueules enguichés du champ.*

Corravilliers. — Famille noble de Franche-Comté, éteinte, suivant Gollut, au xvi^e^ siècle.

Corrobert. — Guichard de Corrobert, chevalier, vivait en 1272, et fut père de Perraud de Corrobert, mari d'Isabelle de Lisieux.

Jean de Corrobert était prieur de Neuville en 1412.

Marguerite de Corrobert, fille de Jean de Corrobert, chevalier, et de Louise de Saint-Julien, épousa, vers 1450, Bernard du Saix, chevalier, seigneur du Saix, Genetey et Viremont, et lui apporta en dot la seigneurie de Corrobert.

Bernard du Saix était fils de Guichard du Saix et de Guillemette de Dortans. De son mariage avec Marguerite de Corrobert il n'eut que trois filles, dont Jeanne du Saix, dame de Corrobert et de Viremont, qui épousa Jacques de Chalant, chevalier, seigneur de Varey, Usson, Retourtour, la Tour du Deaul, Arbent et Mornay, fils d'Amé de Chalant et d'Anne de la Palu.

La terre de Corrobert passa ensuite dans la maison de Varax par suite du mariage d'Antoine de Varax, seigneur de Romans, avec Antoinette de Chalant, dame de Corrobert.

Thomas Bergier, président du conseil de Bresse, acheta Corrobert à Jean de Guillod, de Bourg, qui tenait cette terre de la famille de Varax.

Enfin Hélène Bergier porta en dot la seigneurie de Corrobert à Antoine de Loriol, écuyer, seigneur de Gerland. Armes : *D'argent, à une fleur de lis d'azur, à une bande de sable brochant sur le tout.*

Corswarem-Looz. — Le 10 mai 1764, eut lieu la reprise de fief faite à Sa Majesté pardevant la Chambre des comptes de Dôle, par dame Marie-Thérèse-Apolline de Mérode, veuve de messire Emmanuel-Marie-Louis-Ferdinand de Corswarem-Looz des terres et seigneuries de Membrey et Vaite, circonstances et dépendances, mouvant du fief de Sa Majesté. (Registre 85, folio 39.)

Louis-Félix-Emmanuel-Chrysostome-Denis de Corswarem, seigneur d'Ancre, Malot, etc., colonel d'infanterie au service de S. M. I. et C., depuis le 7 octobre 1713, obtint par lettres de l'empereur Charles VI, du 24 décembre 1734, le titre de duc, applicable sous le nom de Looz-Corswarem, sur une terre acquise ou à acquérir dans les Pays-Bas, et transmissible à ses enfants, descendants et parents, et à tous ceux de son nom, tant en ligne directe que collatérale.

Le 15 novembre 1749, Charles-Louis-Auguste-Ferdinand, comte de Corswarem-Looz, obtint la permission de porter les titres et armes de prince. Armes : *Ecartelé au 1 et 4, burelé d'or et de gueules de dix pièces, qui est Looz; aux 2 et 3 d'argent à deux fasces de sable, qui est Diest; sur le tout d'hermine à deux fasces*

de gueules, qui est Corswarem. L'écu timbré d'une couronne de prince, posée sur un manteau ducal, semé ou chargé des émaux des armes et doublé d'hermines, supporté par deux levrettes d'argent, aublées de gueules, tenant chacune une bannière, à droite, aux armes de Looz. et à gauche aux armes de Corswarem. Devise : *Potius mori quam fœdari.*

Cortois. — Antoine Cortois, conseiller du roi, maître ordinaire en la Chambre des comptes. *Coupé au 1 d'or à une aigle éployée de sable, au second d'argent à une branche de laurier de sinople à trois feuilles de même.*

Coste. — Le 31 juillet 1761 eut lieu la reprise de fief faite à Sa Majesté pardevant la Chambre des comptes de Dôle, par le sieur Jean-François Coste, de la seigneurie de Rigney et dépendances, mouvant du fief de Sa Majesté à cause de son comté de Bourgogne. (Registre 84, folio 115.)

Coste (La). — Humbert d'Abbans IIe du nom est témoin des libéralités faites en 1162 à l'abbaye de Bithaine, par Bernier de la Coste, chevalier.

Costebrune ou Cottebrune. — Cette terre située près de Baume-les-Dames avait donné son nom à une famille existante déjà au XIIIe siècle.

Le 28 février 1332, Pierre de Cottebrune, écuyer, reprit de fief envers Gérard de Montfaucon, seigneur de Vuillafans, la forte maison de Cottebrune.

Le 14 septembre 1514, Alix de Neuchâtel, épouse d'Humbert de Rougemont et fille de Thibaut VI, seigneur de Neuchâtel et de Blamont et de Marguerite de Bourgogne, légua par testament cinquante florins à Alix de Cottebrune, femme de Philibert de Rye, seigneur de Charrin.

Jean de Cottebrune, chevalier, assista, le 5 avril 1410, à la reprise de fief faite à Jean de Châlon-Arlay par Humbert de Rougemont, sixième du nom, damoiseau, seigneur de Rougemont, Usies et l'Étoile. Les armoiries de cette famille étaient : *de gueules, au sautoir d'or;* et suivant Paillot : *d'azur, au sautoir d'or.*

Alliances : Rye, La Trémouille, Rougemont.

Henri Passier.

(*La suite prochainement.*)

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Collection de Camps.

(Suite.)*

Nobiliaire historique, tome II. — Règne de Philippe Ier.

SEIGNEURS NON TITRÉS (*Suite*).

Nameca (Jean de), 1097.
Nappin (Lambert), 1105.
Navata (Albert de), 1104.
Néaufle (Payen de), 1091.
— (Simon de), 1092.
Néelle (Dreux de), 1096-1101.
Neublens (Gautier de), 1080.
Neufchâtel (N. de), 1080.
Neufmarché (Osbern de).
Nevers (Gui de), 1067.
Nivelle (Gautier de) 1072-1096.
Noaillac (Julien de), 1078.
Nogarolle (Guillaume de), 1061.
Noir (Raimbaud le), 1088.
Nois (Goscelin de), 1099.
Nur (Arnaud-Ponce de), 1083.

Odine (Raymond et Guillaume d'), 1091.
Œil (Gilduin de Saint-), 1083.
Oliba ou *Oliva* (Guillaume de), 1065.
— (Bertrand et Arnaud de), 1069.
Olsène (Guillaume d'), 1088.
Omer (Eustache de Saint-), 1072.
— (Hugues de Saint-), 1096.
Ooctea (Teroude de), 1066.
Orléans (Foucher d'), 1096.
— (Payen d'), 1106.

* Voyez 7e liv., juillet 1870, p. 352

Orli (Hugues et Girard d'), 1101.
Orme (Hugues d'), 1072.
Orsin (Hugues d'), 1105.
Orval (Simon d'), 1099.
Ostellier (Aimeri), 1095.
Osterwic (Baudoin d'), 1097.
Othon (Arnaud). 1083.
Oudenarde (Hugues d'), 1063.
— (Arnoul d'), 1065.
Oyard (Renaud), 1092.

Paci (Guillaume de), 1102.
Pallars (Arnaud-Raimond de), 1105.
Palu (Gérard de la), 1108.
Pandolfe ou Pandulfe (Guillaume), 1082.
Parceng (Fouques de), 1100.
Pardaillan (Bernard de), 1097.
Parented (Geoffroi), 1098.
Pargnai (Gautier de), 1077.
Paris (Garnier de), 1067.
— (Fromond de), 1097.
— (Robert de), 1097,
— (Sultan de), 1100.
Parthenai (Ebles et Gilduin de), 1092-1099.
— (Olivier de), 1099.
Passavant (Guillaume de), 1061.
— (Sigebrand de), 1099.
Pauvre (Jean le), 1100.
— (Lambert le), 1098.
Payen (Gérard), 1071.
— (Robert), 1097.
Peel de Lan (Raoul), 1098.
Pelet (Raimond), 1098.
Pequigny (Germond de), 1069.
Periers (Roger de), 1070.
Péronne (Robert de), 1080.
— (Eudes (de), 1091.
Petremore (Varin de), 1099.
Pevrel (Guillaume de), 1102.

Picard (Guillaume), 1099.
Piédache (Robert et Anserède), 1100.
Pierre (Gérard de).
Pierre (Geoffroi de Saint-), 1087.
— (Harcoid de Saint-), 1105.
Pierrefons (Nivelon de), 1065.
Pin (Fouques du), 1082.
Pinthac (Pierre de), 1077.
Piviers ou Ptiviers (Harderic, etc., de), 1080.
Plagi (Bernier de), 1100.
Poçonnerie (Raoul de la), 1096.
Poirier (Eudes de), 1082.
Poissi (Dreux de), 1067.
— (Albéric-Téruel de), 1108.
— (Wason de), 1106.
— (Gautier de), 1096.
Polignac (Héraclius, vicomte de), 1098.
Pomers (Bernard de).
Pont (Ponce de), 1101.
Pontaufroi (Raoul de), 1107.
— (Goscelin de), 1107.
Pontgibaut (Gilbert de), 1095.
Pontoise (Warnier et Amaury de), 1069.
— (Raoul de), 1078.
Portmort (Richard de), 1091.
Porte (Gausbert de la), 1061.
— (Bernard de la), 1080.
— (Hélie de la), 1089.
Posalgues (Maurice de), 1099.
Porcesse ou Possesse (Hugues de), 1097.
Pouencé (Geoffroi de), 1061.
— (Hugues de), 1096.
Pouilli (Eudes de), 1092.
— (Hugues de), 1096.
Pourpense (Raoul), 1095.
Pressi (Nivard et Sehin de), 1100.
Principat (Richard du), 1100.

L. SANDRET.

TABLETTES CONTEMPORAINES

MARIAGES

Mai 1870.

M. Edgard Gaullier de Saint-Basile, épouse Mlle Bathilde-Jeanne de Tristan de Tascher, fille du marquis.

M. de Boissieu, — Mlle Gabrielle Fréteau de Pény.

M. Félix-Louis Clouet des Perruches, capitaine d'infanterie, — Mlle Marie-Antoinette Desbassyns de Richemont, fille du baron, sénateur.

M. de Boutiny, officier de marine, — Mlle Jeanne de Charpin-Feugerolles.

M. le comte Patras de Campaigno, lieutenant aux lanciers de la garde, — Mlle Louise Desazars, fille du baron.

M. le comte de Cornulier-Lucinière, lieutenant de vaisseau, — Mlle Nathalie du Couëdic de Kergoualec.

M. Henri-Étienne Moreau de Champlieu, — Mlle Louise-Marie Amé.

M. Marie-Ernest Deschamps de Bois-Hébert, — Mlle Marie-Cécile Duclos.

DÉCÈS.

Mai 1870.

Bizemont (marquis Antoine de), décédé à Paris le 10, à l'âge de 69 ans.

Prévezac (Mme la baronne de), née Willemin, décédée le 10 à Paris, à l'âge de 77 ans.

Millon de Montherlant (Mme), née Bessirard de Latouche, décédée à Paris le 11, à l'âge de 27 ans.

Tourtoulon (baron Antoine de), décédé à Montpellier le 12, à l'âge de 65 ans.

Goyon (comte de), général de division, sénateur, décédé à Paris le 17, à l'âge de 68 ans.

Revel du Perron (Mlle Louise de), décédée à Lyon le 16, à l'âge de 79 ans.

Béthune-Hesdigneul (comte Félix de), décédé à Saint-Germain-en-Laye le 17, à l'âge de 86 ans.

Cabarrus (Édouard de), médecin, décédé à Paris le 18, à l'âge de 71 ans.

Chavannes (comte de), ancien directeur général de l'Enregistrement, décédé à Paris le 28, à l'âge de 77 ans.

Massa (Mme la duchesse de), décédée le 29 à Vouvray.

Ravinel (Mme la baronne de), née d'Almenara, décédée à Paris le 30, à l'âge de 33 ans.

GÉNÉALOGIE HISTORIQUE

DE LA

MAISON DE JUBERT

La maison de Jubert, ou Joubert, même Jeubert et Jobert, selon la prononciation des temps et des pays (car on voit des titres de cette famille où le nom est écrit de ces différentes manières), est « une des plus nobles et des plus anciennes de la province de Normandie et du Royaume. »

Ce sont les termes mêmes dont se sert le roi Louis XIV dans ses lettres patentes du mois de mai 1675, portant érection de la terre de Bisy en marquisat en faveur de cette maison, tant en ligne masculine que féminine, « de laquelle sont issus, ajoute Sa Majesté, plusieurs grands et illustres personnages qui ont rendu des services très-considérables aux rois nos prédécesseurs et à cet État, pendant les guerres dans les armées, et pendant la paix dans les premières charges de judicature qu'ils ont exercées tant dans nos cours supérieures qu'auprès de notre personne dans nos conseils, etc. »

On prétend, et cela passe même pour constant, qu'elle est sortie autrefois du Limousin, et est une branche d'une maison du même nom, d'une grande ancienneté dans cette province, où en effet l'on voit encore à Saint-Yrieix, les restes d'un vieux château dit des Jouberts, vulgairement appelé Lancinade, terme qui signifie le château ancien, lequel château avait appartenu d'ancienneté aux seigneurs de Joubert, et servait de fort et de château à ladite ville, des murailles de laquelle il fait partie.

On voit encore sur la principale porte de ce château un écusson ciselé et taillé à l'antique, chargé d'une croix. Telles étaient les armes des Jubert de Normandie, jusqu'au temps où ils ont brisé de cinq fers de lance.

La tradition du pays est qu'un seigneur anglais nommé Jubert ou Joubert s'établit vers la fin du onzième siècle dans cette partie du haut Limousin, qu'il y jeta les fondements de ce château, auquel il donna son nom, et fut la tige de la maison de Jobert, Jubert ou Jaubert, qui y subsiste encore aujourd'hui ; que cette maison, par

la suite des temps se divisa en plusieurs branches : les seigneurs barons de Nanthia, les seigneurs de Châteaumorant, les seigneurs de Saint-Séverin et autres, qui se répandirent dans différentes provinces, les uns en Périgord, les autres en Normandie, d'autres en Angoumois et en Poitou, où l'on voit encore à Poitiers une porte de la ville appelée la porte de Jaubert ; enfin, que les anciennes armes de ces branches étaient une croix.

La maison des Jubert de Normandie conserve à peu près la même tradition. Elle s'est toujours regardée comme originaire de ces provinces, et l'on voit dans une enquête du 30 mars 1564 qu'elle était issue d'une maison noble du pays de Rochelois.

Quoi qu'il en soit, la maison de Jubert est très-anciennement établie dans la province de Normandie, où elle est connue depuis près de 500 ans ; on la voit posséder dès l'an 1369 des biens à Bisy et dans la châtellenie de Vernon, où elle en a toujours possédé jusqu'à nos jours, n'ayant vendu que depuis trente-six ans la terre même de Bisy à M. le maréchal de Belle-Isle ; et posséder dans le même temps la terre et seigneurie de Villette, dans le Vexin français, et peu après la terre et seigneurie de Menucourt.

Un vieux mémorial qui paraît être écrit vers 1480, parlant d'Ida Jubert, veuve de Philippe Rouxel, écuyer, et de Guillaume Jubert IV du nom, son frère, qui vivaient en 1446 et 1468, années de la mort de leurs père et mère, dit qu'ils sont de noble lignée et que leurs prédécesseurs passés font 200 ans : ce qui se rapporte au temps où vivait Pierre Jubert, le premier dont la connaissance se soit conservée jusqu'à nous, et qui pourrait bien être celui qui serait venu du Limousin ou du pays de Rochelois, s'établir en Normandie, ou plutôt dans l'un et l'autre Vexin.

Sous le règne de Charles VI, les titres primordiaux de cette maison, lors de l'invasion des Bourguignons, furent apportés au château de Vernon, où Guillaume Jubert II du nom était « lors commandant sous le comte de Tancarville. » Le château de Vernon étant tombé au pouvoir des Bourguignons, les titres de cette maison furent pillés, brûlés ou dispersés, tant par eux que par les Anglais ; et plusieurs même par ceux qui les transportaient de Bisy au château de Vernon, et qui, devant des rentes aux seigneurs de Bisy, avaient intérêt à leur en soustraire les titres.

C'est ce que nous apprend un ancien mémorial qui paraît être écrit vers l'an 1480, environ trente ans après que les Anglais eurent

été entièrement chassés de la Normandie par le comte de Dunois. Cette destruction des titres, non-seulement empêche la branche de la maison de Jubert établie en Normandie de remonter au-dessus de Pierre, mais lui ôte encore la connaissance des choses qui l'ont concerné, lui et ses enfants.

Elle n'a sauvé que très-peu de titres antérieurs au rétablissement de Charles VII dans ses États. Cette perte lui est commune avec la plupart des meilleures maisons nobles de la province de Normandie, mais elle ne fut pas la seule qu'éprouvèrent alors les Jubert. Fidèles à leur dévouement inviolable et constant pour le service de l'État, ils abandonnèrent leurs terres et seigneuries aux Anglais pour passer au service de leur roi. Ils perdirent leurs biens, et quelques-uns la vie même, les uns dans les combats et les autres sur un échafaud, n'ayant d'autre crime que leur fidélité à leur légitime souverain. Tel fut Marin Jubert, qui, voulant sortir de Vernon, dont les Anglais étaient les maîtres, et aller rejoindre au service du roi deux de ses frères qui étaient hommes d'armes et tenaient pour le roi en la ville de Beauvais, fut fait prisonnier sur le chemin et conduit à Mantes, où les Anglais lui firent trancher la tête ; « et illec, dit l'ancien mémorial ci-dessus cité, fut exécuté sans avoir aucune chose mesfait. »

I. Pierre Jubert [1], Ier du nom, écuyer, vivait, à ce qu'on pense, sur la fin du XIIIe siècle. Il est mentionné dans un acte fait entre ses enfants le 7 octobre 1369, où il est qualifié *noble homme Pierre Jubert, écuyer.*

Quelques-uns ont dit qu'il était fils d'un Adrien Jubert, chevalier, qu'ils prétendent avoir été maître des eaux et forêts du roi, sous le règne de saint Louis ; mais on ne voit pas qu'ils apportent aucune preuve de ce fait. Jusqu'à ce qu'il s'en découvre, il faut reconnaître que Pierre Jubert est le premier dont la mémoire soit passée jusqu'à nous.

La perte des titres anciens nous laisse ignorer le nom de sa femme. Ses enfants furent :

1. Guilhem Jubert, qui suit ;
2. Jean Jubert, prêtre, chanoine de Vernon, qui fit donation

[1] Jubert porte : *D'azur, à la croix alaisée d'or.*

d'une partie de son bien à Guilhem Jubert, chevalier, seigneur de Villette, son frère, par l'acte susdit du 7 octobre 1369 ;

3. Denis Jubert, qui servait le roi Philippe de Valois, comme il paraît dans une quittance par lui donnée à Rouen à Jean Chauvel, trésorier des guerres du roi, pour lui et un écuyer de sa compagnie. La date n'y est point, mais il y est dit : « Ès ces présentes guerres de Normandie sous le gouvernement de (le parchemin est déchiré en cet endroit), maréchal de M. le duc de Normandie. » La date doit être de 1346 à 1350, car Édouard fit sa descente en Normandie en 1345 ; alors le roi Jean portait le titre de duc de Normandie, et le porta jusqu'en 1350, où il succéda à Philippe de Valois.

La ressemblance parfaite du sceau dont il a scellé cette quittance, avec celui de Guilhem Jubert, jointe à la conformité des temps, le fait présumer son frère avec beaucoup de vraisemblance.

II. Guilhem Jubert, I^er^ du nom, chevalier, seigneur de Villette en partie, dans le Vexin français, près Meulan, est qualifié *noble homme mons^r^ Guilhem Jubert, chevalier, seigneur de Villette en partie*, dans la donation que lui fit Jean son frère, prêtre, chanoine de Vernon, d'un manoir ou tênement assis au hameau de Bisy, avec droit de colombier, ses appartenances et dépendances, et généralement de tout ce qui pouvait lui appartenir en la paroisse, dimage et châtellenie de Vernon, échu à lui par la mort de noble homme Pierre Jubert, écuyer, leur père.

Guilhem servit le roi Jean dans les guerres contre les Anglais, d'abord en qualité d'écuyer, comme on le voit par quittances de ses montres scellées de ses armes, qui sont une croix, l'une donnée à Saint-Jean-d'Angely, le 30 juillet 1354, où il était sous les ordres de Jean de Clermont, sire de Chantilly, maréchal de France, commandant en Poitou, Saintonge et Angoumois ; et l'autre datée de Poitiers, le 23 mars 1355, où il était sous les ordres du même maréchal, commandant alors au pays d'entre la Loire et la Dordogne. Il servit ensuite en qualité de chevalier, ayant sous lui une compagnie d'écuyers, comme il se voit dans un ordre adressé à Barthélemy du Drac, trésorier des guerres du roi, daté de Limoges le 4 janvier 1356, par le seigneur de Neufville, neveu du maréchal d'Endrechan, commis pour commander en son lieu et place par M. le duc de Normandie, dauphin de Viennois, et par une montre de ses services dudit jour 4 janvier 1356, pour lui et un écuyer de sa

compagnie, dans lesquels actes il est qualifié *messire Guilhem Jubert, chevalier*, qualité qui ordinairement ne se donnait alors qu'à ceux dont la valeur accompagnait la naissance.

On ignore le temps précis où il fut fait chevalier, mais il est visible, par les actes que l'on vient de citer, que ce fut dans l'intervalle depuis l'acte du 23 mars 1355, où il est dit écuyer, et ceux du 4 janvier 1356, où il est qualifié chevalier.

La perte des anciens titres de la maison de Jubert, fait qu'on n'a pu recouvrer sur lui aucune autre connaissance, sinon qu'il épousa Ysabeau de Garencières[1], nommée dans l'acte ci-dessus de l'an 1369, *madame Ysabeau de Garencières*, et qu'il eut un fils, qui suit.

III. Guilhem Jubert, IIe du nom, écuyer, est nommé dans la donation faite à Guilhem Jubert, Ier du nom, par Jean Jubert, son frère. L'acte porte « qu'il donne pour luy et ses hoirs à noble homme monsr Guilhem Jubert, chevalier, seigneur de Villette, et Guilhem Jubert, escuier, fils dudit chevalier et de madame Ysabeau de Garencières, ses père et mère, etc. »

On estime qu'il fut de la compagnie du connétable Du Guesclin, son nom se trouvant employé dans une montre du seigneur de Béthisy du 10 avril 1371, tirée de la chambre des comptes, avec ceux de ces autres vaillants écuyers que ce connétable assembla à Dreux au nombre de vingt-six.

Il commandait en 1388 au château de Vernon, place importante alors, et, comme il est dit dans quelques actes du temps, il en avait la charge et la garde sous Guillaume de Melun, comte de Tancarville, connétable de Normandie et capitaine de ladite ville. Il est cité particulièrement dans une donation qu'il fit de quelques terres à l'église et chapitre de Notre-Dame de Vernon, en 1389, par un vieux mémorial où il dit qu'il perdit à la prise de ce château tous les titres et chartes de sa maison.

On voit Robert de Brument et Alix de Crèvecœur, sa femme, être dits demeurer audit château, dans un acte du 2 février 1408.

Il y a apparence que Guillaume Jubert, IIIe du nom, ayant épousé Catherine de Brument, Guillaume, qui commandait au château de Vernon, y avait donné retraite à Robert de Brument et à sa femme, père et mère de sa belle-fille.

[1] *De gueules à trois chevrons d'or.*

Guillaume II eut deux femmes : la première fut N... du Thil, dont les enfants écartelèrent depuis les armes de leur mère, qui sont *cinq fers de lance en champ d'azur,* 3 *et* 2, avec celles de leur maison, qui étaient *une croix* ; la seconde fut Agnès de Fors [1].

Ses enfants furent :

1. Guillaume Jubert, qui suit ;

2. Pierre Jubert, écuyer, capitaine de la ville de Meulan : il est ainsi qualifié dans un acte en forme de mandement donné par le sire de Talbot, général des Anglais, le 13 août 1444, sur plainte qu'il avait rompu avec sa garnison un sauf-conduit donné aux habitants des Andelys, qui tenaient pour l'Anglais contre le roi ;

3 et 4. Deux autres fils, dont le nom a péri dans le pillage des titres de leur maison par les Anglais ; il est seulement dit dans l'ancien mémorial ci-dessus cité que deux frères aînés de Marin Jubert, qui étaient hommes d'armes, tenaient pour le roi en la ville de Beauvais ;

5. Marin Jubert, auquel les Anglais firent trancher la tête, n'ayant d'autre crime que d'avoir voulu être fidèle à son légitime souverain, et se sauver de Vernon, où ils le détenaient, pour passer à Beauvais au service de son roi.

C'est ce qu'on lit dans ce vieux mémorial, qui paraît écrit vers 1480, et qui est gardé dans le chartrier de Dangu ; en voici les termes :

« Item trois ou quatre ans après la venue desditz Anglois, environ l'an 1420, led. Philippe Rouxel et l'un des oncles dud. Jubert, nommé Marin Jubert, âgé de 18 ans, eux déplaisans d'être avec lesdits Anglois et à leur sujettion, se délibérèrent deux en aller demourer au païs du Roy, et en acquitant leur loyauté, se départirent dud. Vernon, en intention deux en aller en la ville de Beauvais, obéissante au Roy, avec deux de ses frères ainez dud. Marin qui étoient hommes d'armes, eux tenans en lad. ville de Beauvais au service du roy, lesquels s'en étoient allez trois ou quatre ans auparavant, tantost après la descente desdits Anglois, et le lendemain du partement, fut iceluy Marin connu et rencontré par lesdits Anglois, et par eux pris prisonnier et ramené aud. Vernon... et le cap^e^ desd. Anglois étant aud. Vernon envoya iceluy Marin Jubert

[1] *De gueules, à la croix dentelée d'argent.*

de nuit en la ville de Mantes, au descu d'autruy, et incontinent l'y fut par lesdits Anglois, fait couper la teste aud. lieu, illec exécuté sans avoir autre chose mesfait. »

IV. Guillaume Jubert, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Villette, Menucourt, Bisy et Douëns, se trouva à la bataille d'Azincourt en 1415, avec le seigneur de Saquainville, son ami, qui y fut tué et qui lui donna par son testament militaire le fief du Pezay et un pressoir banal sis en la ville de Vernon ; laquelle donation fut ratifiée et augmentée de quelques terres, par acte du 21 octobre 1432, par Ida de Saquainville, dame de Rosny, sœur et héritière unique dudit seigneur. La même dame avait déjà reconnu, par un acte de 1422, conjointement avec Ida de Beaussart, sa mère, devoir audit Guillaume Jubert une somme de onze vingt onze livres dix sous tournois, dont il les avait généreusement aidées : somme considérable pour ce temps-là.

Il épousa vers 1406 Catherine de Brument[1], dame de Bisy et du fief de Douëns, fille de noble homme Robert de Brument, écuyer, et d'Alix de Crèvecœur, dame dudit Bisy et Douëns.

On le voit, le 9 février 1436, ratifier conjointement avec demoiselle Catherine de Brument, sa femme, un échange fait entre Pierre de Crèvecœur et Alix de Crèvecœur, veuve de Robert de Brument, sa belle-mère et tante dud. Pierre de Crèvecœur ; il est dit présent dans une vente faite le 22 juin 1440 par ladite demoiselle Alix de Crèvecœur, veuve de Robert de Brument.

Il mourut en 1446, après avoir fait son testament le 10 mars de la même année, par devant Regnault Levalet, prêtre, chapelain de l'église de Notre-Dame de Vernon ; sa femme testa aussi le 21 janvier 1468, devant Denis Morin, prêtre, curé de la même église, nommant ses exécuteurs testamentaires Guillaume et Henry Jubert, et Philippe Rouxel, écuyers, ses enfants. Ils firent l'un et l'autre par leurs testaments, qui sont en langue latine, plusieurs dons et aumônes aux églises de Notre-Dame, de l'Hôtel-Dieu et des Cordeliers de Vernon.

On voit par un acte passé par les habitants de Vernon le 8 mars 1481, treize ans après la mort de Catherine de Brument, portant reconnaissance de la noblesse de Guillaume Jubert, qu'elle fut

[1] *D'or à 3 chevrons de gueules, accompagné de 3 besans de même, 2 en chef et 1 en pointe.*

enterrée avec beaucoup de pompe en l'église de Notre-Dame de Vernon.

« Etoit la demoiselle mère dud. Jubert (ce sont les termes de l'acte) allée de vie à trépas audit Vernon, puis la réduction de Normandie, et avoit été mise en sépulcre en l'église Notre-Dame, où aucuns d'eux avoient été présents, auquel enterrement y avoit sur le drap qui couvroit le corps des armoiries, même ès torches du luminaire, et à tous les autres services qui furent faits pour lad. défunte dedans l'an, lesquelles armoiries ils avoient depuis vues longtemps attachées à aucuns des pilliers de lad. église. »

De Catherine de Brument sont nés :

1. Henri Jubert, écuyer, seigneur de Menucourt et de Villette, qui rendit au roi, le 25 août 1485, aveu et dénombrement des fief, châtel et seigneurie dudit Menucourt, mouvants du roi à cause de sa châtellenie de Meulan ; on ne sait s'il a été marié et s'il a laissé postérité [1] ;

2. Guillaume Jubert, qui suit ;

3. Ida Jubert, femme de Philippe Rouxel, écuyer. Dans l'église de l'hôpital de Vernon, en la chapelle des Rouxel, on voit les armes des Jubert mi-partie avec celles des Rouxel, qui sont *trois têtes de léopard d'or, en champ d'azur*.

V. Guillaume Jubert, IV^e^ du nom, écuyer, seigneur de Bisy, Brécourt, Douëns, Vesly, Harquency, Canteleu, Bonnemare, Gamaches, la Grippière, la Havardière, Rolleboise et Chailly, était fils de Guillaume Jubert, III^e^ du nom, et de Catherine de Brument, fille de Robert de Brument et d'Alix de Crèvecœur, dame de Bisy et de Douëns. On le voit dans un acte du 8 mai 1468 recevoir la ratification d'une vente pour et au nom de demoiselle Colette de Brument, sœur de Catherine ; et par un autre acte du 29 desdits mois et an, la même demoiselle de Brument, sa tante, lui fit un abandon général de tous ses biens. Il fut en la même année lieutenant général du grand bailli de Gisors et du Vexin normand.

Le 5 mai 1471, devant Lemoine et Lesac, tabellions à Vernon, il fit une transaction avec le chapitre de Notre-Dame de Vernon, au sujet du patronage de la chapelle Saint-Clair en l'église de Sainte-Geneviève dudit Vernon, fondée par Guillaume de Crèvecœur, qui

[1] Il était représenté à cheval sur un vitrage de l'église de Menucourt.

lui appartenait du chef d'Alix de Crèvecœur, son aïeule, par laquelle il fut réglé qu'en conformité de pareille transaction passée le 1er juillet 1411, devant Robert Lesac, tabellion à Vernon, entre ledit chapitre et Robert de Brument et ladite dame Alix son épouse, lui et ses hoirs présenteraient à cette chapelle alternativement avec le chapitre de Vernon.

Par acte du 25 juillet 1474, il céda à noble Jean Desmoustiers tous les droits qu'il pouvait avoir sur un quart de fief noble et uné vavassorie, comme représentant Robert de Brument et Alix de Crèvecœur, son aïeule, à qui ils appartenaient lors de leur décès.

Il servit les rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII.

Il épousa Catherine Daniel de Boisdenemetz[1], fille de Michel Daniel, seigneur de Boisdenemetz et de Saint-Poix.

Il fit en 1483 un premier testament, par lequel il veut être inhumé en l'église de Sainte-Geneviève de Vernon, et y être rapporté, s'il ne décède pas à plus de douze lieues ou environ de cette ville. Il en fit un second le 31 juillet 1503 et mourut le 3 août. Sa femme mourut en 1523, après avoir fait son testament le 26 juillet de la même année, par lequel elle donne aux Cordeliers de Vernon une somme pour les réparations de leur maison, et pareille somme à Sainte-Geneviève de Vernon pour achever une chapelle commencée derrière le chœur, et ordonne à ses enfants de construire et fonder une chapelle en ladite église, suivant les intentions de Guillaume Jubert, son mari. Ils furent inhumés l'un et l'autre en cette église, et Guillaume, Michel et Henri Jubert, leurs enfants, après avoir fait construire cette chapelle en 1516, y posèrent une pierre sur laquelle est une inscription[2] qui conserve la mémoire de cette

[1] *De gueules, à la bande d'argent, chargée* de 3 *molettes d'éperon de sable et accompagnée de deux lions d'or, l'un en chef et l'autre en pointe.*

[2] La voici : » Xrizto orbis servatori, D. Gulielmo Juberto, viro nobili, Gisore propresidi digniss., et Catarinæ Danielæ coiūgi, piis gnosisq. paretib.; Gulielm. senator, Michael pbr, Henric. questor. filii clariss., sacræ hujus ediculæ locum a parœcis emerunt, ac, ut sibi suisq. esset oratoriu. sepulcruq., necnon ibi sacrosancta liturgia quaq. die ædituor. suptib. fieret, ex fudametis extruxerut, dotarunt ex tabulis manibusq. pientiss. anno MDXVI pos. » — Sur cette pierre on voyait deux figures, les armoiries des Jubert et des Daniel, et l'épitaphe qui suit : « Cy git noble homme Guillaume Jubert, en son vivant lieutt gnal du bailly de Gisors, seigr d'Arquency et Gamaches, lequel décéda le 3eme jour d'aoust l'an mil VccIII, et au côté de luy git dlle Catherine Daniel, sa femme, qui trépassa le III jour de mars et l'an mil VccXXIII et auroit fait faire cette présente chapelle. »

fondation de leurs père et mère, et porte leur épitaphe. Guillaume III est représenté dans le vitrage de cette chapelle, à genoux sur un prie-Dieu, sa femme derrière lui, et ses enfants, au nombre de dix-neuf.

Il eut de son mariage avec Catherine Daniel de Boisdenemets :

1. Catherine Jubert, née le 30 juillet 1468, morte le 28 juin 1480 ;

2. Jeanne Jubert, née le 15 août 1469, mariée par traité du 27 juin 1486 (où elle est dite fille de Guillaume Jubert et nièce d'Henri Jubert) à Guillaume Le Roux [1], écuyer, seigneur du Bourg-theroulde, conseiller au parlement de Rouen, fils de noble homme Guillaume Le Roux, écuyer, vicomte d'Elbeuf, seigneur du Bec-questal et du Bourgtheroulde, tige des maisons de Bourgtheroulde, d'Infreville, de Tilly et d'Esneval ;

3. Ysabeau Jubert, née le 10 septembre 1470, qui vécut deux mois ;

4. Guillaume Jubert, qui suit ;

5 et 6. Perrette Jubert et Ysabeau Jubert, nées le 29 novembre 1472, religieuses à Saint-Louis de Poissy, et mortes fort âgées ;

Le contrat de dot de demoiselle Ysabeau Jubert fut passé le 27 septembre 1481 devant Jean Lemoine et Collin Letellier, à Vernon.

7. Marguerite Jubert, née le 24 novembre 1473, mariée par traité du 21 octobre 1490 à Jean Aubert [2], fils de noble homme Matthieu Aubert, seigneur de Montigny, lieutenant général du grand bailli de Gisors ;

8. Pasquette Jubert, née le 27 avril 1475, décédée le jour suivant ;

9-10. Deux jumeaux, nés et morts le 6 juillet 1476 ;

11. Pierre Jubert, né le 14 mai 1477, mort en 1496 ;

12. Geneviève Jubert, née le 9 juillet 1478, mariée par contrat du 29 janvier 1493 à noble homme Henri Le Pelletier [3], écuyer, seigneur de Longuemare ;

13. Jean Jubert, né le 17 juillet 1479, mort en 1486 ;

[1] *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 têtes de léopard de même, 2 en chef et 1 en pointe.*

[2] *D'azur, à trois roses de gueules, 2 et 1, tigées de sinople.*

[3] *D'azur, à la fasce d'argent, chargée de 3 coquilles de sable.*

14. Anne Jubert, née le 10 mars 1480, mariée par traité du 22 août 1497, à noble homme Robert de Boislévêque[1], écuyer, seigneur de Saint-Léger, lieutenant général de Beaumont le Roger, et depuis conseiller au département de Normandie ;

15. Marguerite Jubert, née le 7 avril 1483, morte jeune et sans alliance ;

16. Michel Jubert, né le 23 avril 1484, prêtre, chanoine de Rouen, de Thérouanne et de Vernon, prieur de Saint-Lazare, de Vesly et d'Ophy, seigneur d'Harquency et de Chailly, mort en 1541 ;

17. Lucques Jubert, née le 29 septembre 1485, épouse de Me Pierre Lelieur[2], écuyer, seigneur de Baingouët, conseiller en la cour de l'Échiquier de Normandie, et ensuite conseiller du parlement de Paris en 1503 ;

18. Henri Jubert, né le 27 avril 1488, écuyer, seigneur de Portmort, Brécourt et Chailly, conseiller et général, et ensuite président en la cour des aides de Normandie, duquel sortirent les branches des Jubert de Portmort, Jubert de Brécourt et Jubert de Chailly, rapportées plus bas ;

19. Philippe Jubert, né le 2 janvier 1490, mort en 1491.

VI. Guillaume Jubert, Ve du nom, écuyer, seigneur de Bisy, Vesly, Harquency, le Thil, Canteleu, Bonnemare, Gueutteville, Gamaches, Héronchel, des Châtelets et du Marais-Vernier, né le 15 septembre 1471.

Il servit d'abord dans les armées : il est représenté dans un ancien vitrage de l'église du Marais-Vernier, à genoux sur un prie-Dieu, revêtu d'une cotte d'armes d'azur semée de croix et de fers de lance, sa femme derrière lui à genoux avec ses huit enfants. Au haut de ce vitrage sont d'un côté ses armes pleines et de l'autre les mêmes armes, mi-partie avec celles de Blancbaton.

Il fut choisi par le roi Louis XII pour l'un de ses conseillers en la cour souveraine de l'échiquier de Normandie, lorsque ce prince, en 1498, rendit l'échiquier de Normandie fixe et perpétuel, à l'instar des parlements.

On le voit, le 27 avril 1500, employé aux grands jours du bail-

[1] *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 feuilles de trèfle d'or, 2 en chef et 1 en pointe.*

[2] *D'or, à la croix denchée de gueules, cantonnée de 4 têtes de léopard d'azur.*

liage de Caen en cette qualité. Il eut de nouvelles provisions de cette charge le 1er janvier 1504, et prêta le serment en ladite cour de l'échiquier le 8 suivant.

Par acte du 16 janvier 1504, passé devant Robert et Dessuslepont, tabellions en la vicomté de Vernon, Catherine Daniel, veuve de noble homme Guillaume Jubert, écuyer, donna sa procuration audit Guillaume Jubert, son fils, titré dans sa procuration *conseiller du roi en.sa cour de l'Échiquier de Normandie*, à l'effet de constituer une rente à Me Pierre Le Lieur, aussi conseiller de l'Échiquier, et demoiselle Lucque Jubert, sa femme ; et par autre acte du 22 juin 1509, le même Guillaume Jubert, titré encore conseiller de l'Échiquier, transigea en vertu de ladite procuration avec ledit sr Pierre Lelieur pour ce qui lui revenait de la dot de ladite demoiselle Lucque Jubert, dont le montant fut payé par lui le 14 juillet 1509, suivant la quittance desdits sieur et dame Lelieur, passée ledit jour devant Ygon et Delieure, tabellions à Rouen.

François Ier ayant accordé à cette cour le titre de parlement, il resta conseiller au parlement de Normandie, en vertu des lettres du 1er janvier 1503, qui l'avaient nommé conseiller de la cour de l'Échiquier, et fut doyen du parlement de Rouen en 1540.

Il partagea, par acte du 17 août 1510, avec Michel et Henry, ses frères, les successions de Guillaume Jubert et de Catherine Daniel de Boisdenemets, leurs père et mère. Il fonda conjointement avec eux, par acte passé avec les doyen, chanoines et chapitre de Vernon, le 11 juin 1516, un *obit* pour le repos de l'âme de Guillaume Jubert, son père, le 3 août, jour de son décès ; et ils firent construire en l'église de Sainte-Geneviève de Vernon, en 1516, la chapelle de Saint-Claude, suivant les intentions de leurs dits père et mère, portées au testament de ladite dame du 26 juillet 1523, pour être désormais la chapelle et le tombeau de leur maison : ce qu'on voit exprimé en une inscription latine sur une table appliquée à la muraille qui regarde l'autel et qui porte leur épitaphe. Elle fut dotée suivant les mêmes intentions, le 3 janvier 1545, par Henri Jubert, seigneur de la Grippière, tant de son bien que de celui desdits Guillaume et Michel, ses frères, lors décédés, et du consentement de Catherine de Blancbaton, comme gardienne des enfants mineurs dudit Guillaume.

Par contrat devant le bailli de Gisors du 8 avril 1526, il racheta la terre du Thil, que sa maison avait aliénée, et qui échut à Jacques

Jubert, son sixième fils, par les partages qu'il fit avec ses frères, le 22 février 1553.

Il acquit de Simon le Musterel, son gendre, et d'Isabeau Jubert, sa fille, et de demoiselle Marie Gouël, sa première femme, par contrat devant Delafontaine et Touppe, tabellions à Vernon, le 11 novembre 1522, la terre de Gueutteville, dont il paya les droits de reliefs et treizièmes à la seigneurie de Cherville, suivant la quittance du receveur de ladite seigneurie du 19 janvier 1523.

Il acquit le fief, terre et seigneurie de Héronchelles par décret sur la succession de Gérard de Blancbaton, suivant la sentence rendue à cet égard aux assises de Gournay, le 5 janvier 1528.

Il acquit par adjudication par décret sur la succession de Charles du Bec, seigneur de Boury, vice-amiral de France, faite devant le bailli de Rouen, en 1531, la terre, fief et seigneurie du Marais-Vernier.

Le 2 juin 1536, il reçut l'aveu de David et de Pierre Jons; ledit David au nom de son pupille Jean Jons, pour héritages relevant de lui à cause de son fief de Bonnemare; dans cet aveu, il est dénommé seigneur de Vesly, du Thil et de Gamaches; et dans une sentence rendue aux plaids de la terre et seigneurie de Rouquetot, le 26 janvier 1537, il est qualifié seigneur du noble fief, terre et seigneurie des Châtelets.

Par lots et partages du 5 novembre 1541, ratifiés devant le lieutenant général de Vernon, le 5 novembre 1542, il partagea avec Henri Jubert la succession de Michel Jubert leur frère, et lui échut le fief, terre et seigneurie d'Harquency.

Il avait épousé en premières noces, par contrat du 9 février 1499, Marie Gouël [1] de Poville, fille de Guillaume Gouël, écuyer, seigneur de Poville, président en la cour des aides de Normandie, et d'Isabeau de Bresmes, morte en 1518, de laquelle il eut deux filles :

1. Ysabeau Jubert, née le 23 août 1501, mariée par contrat du 28 août 1518, reconnu le 25 janvier suivant devant le lieutenant général d'Evreux, à Simon le Musterel [2], écuyer, seigneur de Fauville, procureur général du parlement de Normandie ;

2. N... Jubert, morte à deux mois.

Il contracta une seconde alliance, le 15 avril 1521, avec Cathe-

[1] *De sinople, à 3 roses d'argent, 2 et 1.*

[2] *D'argent, à l'aigle à deux têtes, éployée de sable.*

rine de Blanchaton [1], dame des Châtelets, fille de Charles de Blanchaton, seigneur de Saint-Quentin, et de Thomassette Mustel, son épouse ; elle mourut en 1553, dix ans après lui. Leurs enfants furent :

1. Claude Jubert, qui suit ;

2. Jean Jubert, né le 20 août 1523, seigneur de Bisy et du Marais-Vernier, prieur du Mont-aux-Malades, de Saulseuse, de Vesly et d'Ophy, grand-vicaire du cardinal de Lorraine, fut haut doyen de l'église métropolitaine de Rouen en 1561, et maintenu audit doyenné par arrêt du parlement du 8 avril 1565 ;

3. Jeanne Jubert, née le 10 octobre 1524, mariée à noble homme Me Arnould Le Goupil [2], sieur du Parquet, conseiller au parlement de Rouen, décédée sans enfant le 30 novembre 1600 ;

4. Guillaume Jubert, né le 7 février 1525, mort en 1526 ;

5. Guillaume Jubert, qui vient après son frère ;

6. Pierre Jubert, écuyer, seigneur de Bonnemare, de Gamaches, d'Auricher et du Val, né le 12 février 1528. Par contrat devant Lemoine, notaire à Vernon, du 30 novembre 1588, il échangea avec Jean Le Roy, des vignes assises à Bisy, triége de Joub-Joub, pour pareille quantité de vignes assises audit Bisy, triége des Masures. Le 31 octobre 1593, il lui fut passé par Etienne Dionis, par devant Lemoyne, tabellion à Vernon, une déclaration portant que l'enchère par lui faite d'une maison, terres et héritages assis à Bisy, était pour et au nom dudit seigneur de Bonnemare ; et par contrat passé devant ledit Lemoine et Vaillant, tabellions à Vernon, du 30 mars 1594, il acquit des nommés Leprince plusieurs héritages assis à Bisy.

Il servit longtemps avec distinction et mourut sans alliance, après avoir fait son testament olographe, du 23 juin 1603, par lequel il veut être inhumé à Sainte-Geneviève de Vernon, dans la chapelle des Juberts, à côté de son frère, le seigneur du Thil ; il confirme la donation par lui faite devant les tabellions de Vernon d'une partie de son bien en faveur de Charles de Croismare, son neveu ; il laisse le reste de ses propres à ses héritiers, et quant à ses conquêts, il en donne autant que la coutume peut lui permettre, à ses neveux

[1] *De gueules, au bâton écoté d'argent, cantonné de quatre fleurs de lys d'or.*
[2] *De sinople, à 3 loups d'or passants l'un sur l'autre.*

Alphonse, Jacques et Georges Jubert, priant ses nièces de Vesly de ne pas le trouver mauvais, attendu qu'elles avaient été fort avantagées en la succession de feu Jean Jubert, son frère, seigneur du Marais. Il mourut sans alliance en mars 1606.

Sa succession fut réglée et partagée par actes devant Théroulde et Lambert, tabellions à Rouen, du 17 janvier 1607, et par autre acte du même jour, passé devant le lieutenant général du bailliage de Rouen, entre Alphonse Jubert, Jacques Jubert, seigneur du Thil, Georges Jubert, seigneur de Bonnemare, et dame Marie Jubert, veuve de Georges du Bec, seigneur de Boury, Jacques du Bosc, sieur de Gueutteville, ayant droit d'Anne Jubert, sa mère, et Jean du Fay, sieur du Tailly, au nom de Madeleine Jubert, son épouse, filles et héritières de Claude Jubert, conseiller au parlement de Rouen, et d'Anne de Rémond.

7. Jacques Jubert, chevalier, seigneur du Thil, conseiller en la cour du parlement de Rouen et premier président aux requêtes du palais dudit Rouen, maître des requêtes et conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, tige de la branche du Thil, dont il sera parlé;

8. Nicolas Jubert, né en 1530, chevalier de Malte, dispensé d'âge de minorité par bulle du grand-maître du 7 juin 1531, mentionné aux preuves de Malte de M. le chevalier de Rieux, ainsi qu'il est déclaré aux preuves de Georges Jubert du Thil, commencées le 21 mai et closes le 5 juin 1669. Messire Jacques Jubert, seigneur du Thil, neveu dudit Nicolas Jubert, fit donation par contrat passé devant Martin, notaire à Gisors, du 12 décembre 1635, de cent livres de rente pour fondation de plusieurs obits à l'intention de feue dame Marie Danès, son épouse, et dud. feu seigneur Nicolas Jubert, chevalier de Malte, son oncle, qui, suivant les preuves de Malte de Georges Jubert du Thil, est inhumé sous une tombe dans le chœur de l'église paroissiale du Thil;

9. Anne Jubert, née le 15 juillet 1531, mariée avec dispense, par traité du 15 mars 1549, à noble Charles de Croismare [1], écuyer, seigneur de Saint-Jean-du-Cardonnay, qui, par acte du même jour, transigea avec Claude Jubert, seigneur de Vesly, conseiller au parlement de Rouen, relativement aux conventions portées au traité de

[1] *D'azur, au lion d'or, adextré d'une croisette de même.* La Chesnaye dit : *d'azur, au léopard d'or.*

son mariage avec Anne Jubert ; Pierre Jubert, seigneur de Bonnemare, par son testament olographe du 23 juin 1603, confirma la donation qu'il avait faite d'une partie de son bien par devant les tabellions de Vernon, à Charles de Croismare, son neveu, fils dudit Charles et d'Anne Jubert. Lequel Charles de Croismare épousa Antoinette de Tilly, fille de Jacques de Tilly, seigneur de Blaru, et d'Adrienne de Boufflers, dont il eut entre autres enfants Jacques de Croismare, reçu chevalier de Malte le 7 mars 1630 ;

10. Marie Jubert, née le 10 février 1532, épouse de noble Jean du Moncel [1], écuyer, seigneur du Moncel et d'Avremenil, par contrat passé devant Thomas Lemaire et Maurice Lelieure, tabellions à Rouen, du 5 juin 1564 ; ce dernier transporta, tant en son nom qu'au nom de demoiselle Marie Jubert, son épouse, à noble et discrète personne Jean Jubert, seigneur du Marais-Vernier, son frère, une rente de 300 écus d'or soleil, constituée par les bourgeois et conseillers de la ville de Rouen au profit de Guillaume Jubert, seigneur de Vesly, le 8 mai 1543, et qui avait été transportée par Claude Jubert, seigneur de Vesly, tant pour lui que pour ses frères puînés, audit seigneur d'Avremenil et à la demoiselle sa femme, par contrat du 20 juin 1558 ;

11. Catherine Jubert, née le 3 juillet 1539, morte au bout de quinze jours.

Comte DE CHASTELLUX.

(*La suite prochainement*)

[1] *De gueules, à 3 losanges d'argent, 2 et 1.*

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

GRANDS BAILLIS

DES COMTÉ ET DUCHÉ D'ALENÇON.

(*Suite* * .)

Lieutenants-généraux des baillis d'Alençon.

On a vu que les baillis royaux en Normandie ont exercé pendant longtemps la magistrature ; obligés de s'absenter quelquefois pour le service du prince, de leur baillie, il leur fut permis de choisir un sujet pour tenir les assises dans leur absence ; ils furent bientôt obligés de les choisir parmi les gradués.

François Ier les priva du privilége de choisir leurs lieutenants-généraux et les lieutenants qu'ils avaient dans chaque siége pour l'expédition des affaires provisoires ; seulement comme les baillis passaient souvent d'une *baillie* à une autre ou à d'autres emplois, le lieutenant-général nommé par ce bailli fut longtemps obligé de céder sa place à celui nommé par le nouveau bailli s'il ne lui était pas agréable.

Ces magistrats qui représentaient nos lieutenants-généraux dans les premiers temps, ne portent pas toujours ce titre. Ils sont quelquefois appelés *chapelains*, d'autres fois *lieutenants* simplement ; on en trouve qui n'ont d'autre titre que lieutenant commis par M. le bailli. Il est évident que quoique le lieutenant-général du bailli fût obligé d'aller tenir les assises du bailliage, cet office était moins considérable et moins honorable qu'il ne l'est aujourd'hui ; il doit son principal lustre au roi Charles IX, qui dépouilla les baillis d'une partie de leurs droits et les réduisit à l'état de robe courte qui est leur état actuel.

* Voyez 7e liv., juillet 1870, p. 306.

I. Théobald d'Essey tenait les assises à Alençon, le vendredi après la fête de saint Hilaire 1278, et y prenait la qualité de vicomte et lieutenant du bailli qui n'est pas nommé. Les Templiers s'y désistèrent du droit de patronage qu'ils avaient réclamé sur l'église de Brulemail. (Pilastre. — *Copie des titres du chapitre de Sées.* Mss.)

II. Raoul de Fresnes prenait en 1298, le titre de *chapelain* du bailli d'Alençon, et en cette qualité, tenait le lundi avant Noël de cette année les assises de Trun; ainsi il semble que le savant Pasquier, et après lui le continuateur de M. l'abbé Velli se sont mépris lorsqu'ils ont avancé que Godmer de Fay, bailli de Chaumont et de Cistry, était le premier qui avait eu un lieutenant en 1335.

III. Jean Jhéhémin, lieutenant du bailli d'Alençon, jugea, en 1327, un différend qui était entre Jean de la Gogue et Jean de Poillé, chevalier, au sujet de la contribution que chacun d'eux devait payer à raison de leurs fiefs, situés à Saint-Léger et relevant du Mesle-sur-Sarthe, membre de la baronnie de Montgommery pour la chevalerie de Geoffroy d'Harcourt, le même qui causa dans la suite les plus grands malheurs à la France[1].

IV. Pierre Duval, lieutenant-général du noble bailli d'Alençon, tenait les assises à Alençon le 11 du mois de septembre 1339. Il y rendit un jugement au sujet des partages de la succession de Henri dit Maréchal, ainsi appelé parce que la dignité de maréchal de France était comme héréditaire dans cette famille.

V. Colin Huard était lieutenant-général du bailli d'Alençon le 28 mars 1391.

VI. Gilles ou Guyot Bigot, lieutenant-général du bailli d'Alençon et Exmes, tenait les assises d'Alençon depuis le 17 juillet 1395 jusqu'en 1409[2].

[1] On ne doit pas être surpris de ne voir dans ces temps-là que si rarement des lieutenants de bailli. Nous avons observé dans l'Introduction à la liste des baillis que ces derniers n'en pouvaient avoir qu'en cas de maladie bien prouvée, ou en cas d'absence pour les affaires de l'État, et que le pouvoir de ces lieutenants cessait du jour de la guérison ou du retour du bailli.

[2] Cette famille d'origine normande eut un représentant à la conquête de l'Angleterre; elle s'est par la suite divisée en plusieurs branches qui ont habité la Bretagne, le Berry, la Touraine, l'Orléanais, l'Isle de France et la Hollande; on les distingue sous les noms de Villandry, de la Thouanne, de Morogues, de Préameneu. Un des

VII. Jean Duval était lieutenant-général du bailli d'Alençon, et rendait le 20 juillet 1414 un jugement en faveur de l'Hôtel-Dieu d'Alençon

VIII. Thomas Allaire l'avait remplacé avant le 12 septembre de cette année; depuis ce temps on le trouve tenant les assises pour le bailli, à Essey en 1414, à Alençon en 1415, à Exmes le reste de cette année et la suivante[1].

IX. Charles Langlois, lieutenant-général du bailli, fieffa aux assises d'Alençon, tenues le 5 décembre 1416, le moulin de Painel, situé paroisse de Valframbert.

X. Gilles Brochard[2] remplissait l'office de lieutenant-général en 1421, temps où Alençon était au pouvoir des Anglais; il fut destitué pour un temps.

XI. Jean Montgommery, chevalier, seigneur d'Ambrières et de Saint-Aubin, bailli d'Alençon, d'Exmes et du Perche, commit Robert le Rouillé[3] pour tenir les assises d'Alençon le 12 janvier 1423. Ce dernier y rendit plusieurs jugements en faveur de l'Hôtel-Dieu d'Alençon.

XII. Gilles Brochard était rétabli lieutenant-général avant le 12 juin 1426 et tenait encore, le 26 juin 1430, les assises des patronages vacants de la vicomté d'Exmes dans la cohue d'Argentan.

XIII. Guillaume de la Pallu lui succéda[4].

XIV. Jean Bélard était lieutenant-général du bailli d'Alençon avant le mois de mai 1437.

descendants de cette dernière branche fut un des auteurs du Code civil et ministre de l'Intérieur sous le premier Empire.

Les armes de cette famille sont : *De sable, à trois têtes de léopard d'or languées de gueules — 2 et 1.* Devise : *Tout de par Dieu.*

[1] Nous avons tout lieu de croire que cette famille portait : *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois papillons d'argent.*

[2] Blasonnait : *D'argent, au chevron renversé d'azur, chargé de trois annelets d'or; au chef du second émail.*

[3] Cette famille porte : *D'argent, à un chevron d'azur accompagné de trois coquilles de sable, — 2 en chef, l'autre en pointe.*

[4] Il devint procureur général du duché et capitaine d'Alençon. Armes : *D'azur, aux trois fasces de sable danchées d'argent chacune de cinq branches.*

XV. Philippe Bouvery ou Bonney, lieutenant commis de noble homme Guillaume de Scalles, chevalier anglais, bailli d'Alençon, tenait les assises à Alençon le 10 juin 1438.

XVI. Jean Broucet portait la même qualité et tenait les mêmes assises le 4 novembre suivant.

XVII. Jean le Robardel, lieutenant-général, commis du bailli Guillaume de Scalles, fut envoyé le 4 novembre tenir les assises du pays français dont la tour grise de Verneuil était le chef-lieu. Il semble qu'il fut destitué.

XVIII. Jean d'Erard était commis de Henri Rodolphe ou Raidford, bailli d'Alençon, pour tenir les assises d'Alençon en 1443 [1].

XIX. Jean le Robardel fut rétabli après l'expulsion des Anglais quoiqu'il ait suivi leur parti. Il ne prenait alors que le titre de *lieutenant commis* du bailli; il trouva moyen de s'insinuer dans les bonnes grâces du roi Jean, qui lui accorda des lettres de noblesse en 1451 [2].

XX. Jean de Sahur (le jeune), lieutenant-général du bailliage d'Alençon, lui avait succédé avant le 25 mai 1451.

Il était chambellan de Jean et lui fut fort attaché dans les malheurs qui lui arrivèrent dans la suite [3].

XXI. Jean Mallet l'avait remplacé avant le 16 janvier 1450, et fut destitué en 1458, lors du premier emprisonnement de Jean.

XXII. Jean de Saint-Denis fut alors fait lieutenant-général; il exerçait en 1459 [4].

XXIII. Jean Mallet fut rétabli en 1461, sans doute lorsque Jean eut recouvré la liberté; il fut encore déplacé avant 1464. En 1461, il rendit un jugement en faveur de l'abbaye de Perseigne, et le

[1] La famille d'Erard, qui s'est divisée en un grand nombre de branches, a fourni ainsi qu'on le verra plus loin plusieurs lieutenants-généraux au bailliage d'Alençon.

[2] Malgré toutes nos recherches, il nous a été impossible de retrouver ses armes.

[3] Aux Etats généraux convoqués à Tours en 1483 furent députés pour la noblesse Le Beauvoisien, alors bailli d'Alençon, et Jean de Sahur, qui avait été lieutenant-général. (*Mém. sur Alençon*, par O. Desnos, IIe vol., p. 425.)

[4] De Saint-Denis, seigneur de Vervaine, la Touche, Pacé, Vangoux, etc., portait : *De sable, fretté d'argent, au chef d'argent chargé d'un léopard de gueules.*

18 janvier 1463, un nouveau jugement en faveur de la même abbaye.

XXIV. MINFROY OU GUY PITART, était lieutenant-général le 1er mai 1464 [1].

Il reçut l'aveu des abbesse et religieuses d'Almenèches, elles y déclarèrent être de la fondation des comtes d'Alençon et devoir demander (l'abbaye venant à vaquer), la permission de procéder à l'élection de l'abbesse, et après l'élection la confirmation.

XXV. JEAN MALLET [2] avait repris l'exercice dès avant 1470 et continua d'exercer et de prendre le titre de lieutenant-général, quoiqu'il y en eût un autre nommé par un autre bailli ou par René, duc d'Alençon; dans des lettres données en faveur de l'abbaye de Perseigne, il prend, le 4 décembre 1484, le titre singulier de *soi-disant général du bailliage d'Alençon* [3].

XXVI. PIERRE DU MESNIL, écuyer, prenait dès le 17 avril avant Pâques 1475, indistinctement le titre de lieutenant-général du bailli et de lieutenant commis du bailli d'Alençon.

XXVII. MACÉ HATESSE tenait les assises d'Alençon le 24 mai 1481 et prenait le titre de lieutenant-général du bailli; il tenait, en cette qualité, en 1483, les assises à Argentan [4].

[1] Nous trouvons deux de ses descendants au nombre des nobles convoqués au ban et arrière-ban tenu à Alençon en 1692.

[2] Robert Mallet, seigneur de Graville ou Guerarville, avait épousé Aley, fille de Robert, comte d'Alençon; il eut en mariage les bois Mallet, le déffend de Tanville et les terres de Montreuil et Bernay; lui et ses descendants en jouirent jusque vers 1355, époque où ces terres furent confisquées sur Jean Mallet, son fils, décapité à Rouen, pour crime de lèse-majesté. Ses terres furent réunies au comté d'Alençon. Dans la suite, le roi de Navarre le fit déclarer innocent, et Louis XI, par lettres de septembre 1474, restitua à Louis Mallet, seigneur de Graville, les terres confisquées par Jean II.

Jean Mallet, lieutenant général, était de cette famille qui blasonne : *De gueules à trois fermaux d'or.* Devise : *Ma force d'en haut.*

[3] Jean Mallet tint aussi les assises à Essay le 8 mars 1473.

[4] Ce lieutenant-général et plusieurs de ses prédécesseurs contribuèrent à la construction et décoration de l'église de Saint-Germain d'Argentan, ainsi que l'atteste par ses vers le poète Argentinois Humbert Patry :

Guido Pitart, la Pallu, Gualterus, Hatesse
Nobilitate viri clari, sua comoda, plenâ
Concessere manu, queis constitit ardua moles
Cancellata foras, intus, radiata balustris
Ad tabulas vario cancellatum ordine videas,
Curavit fieri tignaria lignea d'Avego :
Ardesia que levi corpus fabrile tegendum.

XXVIII. Raoul Mallart, seigneur de Mahéru et de Fontaines [1], l'avait remplacé avant le 4 septembre 1484. Il était fils de Macé Mallart, procureur général de l'échiquier d'Alençon, capitaine de la ville et château d'Essey, et de Guillemette le Beauvoisien.

Raoul prit d'abord le parti des armes et servit dans la compagnie d'hommes d'armes de son cousin Jean le Beauvoisien, baron de Courtomer. Il quitta le service et fut reçu avocat et bailli de Gaprée. Devenu lieutenant du bailli d'Alençon à Bonmoulins, il succéda à son père dans la place de capitaine d'Essey. Le duc René le fit bailli de Châteaugontier et peu de temps après il fut fait lieutenant-général d'Alençon et un des maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel du prince.

Après la mort de la Béchère, Raoul Mallart lui succéda dans l'office de président des comptes. Il assista encore en cette qualité à la ratification que le duc René fit de la cession du chastel et seigneurie de Cani-Caniel en Caux, à Charles-le-Bel, protonotaire, conseiller au parlement qui avait cédé au duc les châtellenies, terres et seigneuries de Semblançay avec les fiefs des Ponts de Tours.

Les ducs d'Alençon étaient en possession, à la mort de chaque abbé de l'abbaye de Saint-Martin de Sées, de donner la permission de procéder à l'élection de son successeur, d'y assister s'ils jugeaient à propos et même de donner leurs voix. L'élu était tenu avant tout de leur faire serment. Mallart, président des comptes, assista à l'acte par lequel Charles le Bel, conseiller du roi dans sa cour de parlement, abbé commandataire de Saint-Martin de Sées, déclara, le 16 août 1492, qu'après avoir été reçu par le duc au serment de fidélité qu'il était tenu de lui faire à cause de ladite abbaye, il se départait de tous les procès qu'il avait pendants au parlement comme successeur de Frère Louis Collet, naguère abbé de ladite abbaye, contre le duc [2].

[1] Famille de la plus ancienne noblesse normande, actuellement connue sous le nom de Malarville et de la Varende.

Un Robert vivait en 1212 et était renommé par sa vaillance. Armes : *D'azur, à une fasce d'or chargée d'un fer à mulet de sable, cloué d'argent de six pièces et accosté de deux losanges de gueules.*

Raoul dont nous nous occupons ici avait épousé Marie Guy, fille unique de François Guy, maître des requêtes de Jean II, duc d'Alençon, vicomte du Perche et bailli de Châteaugontier, dont il laissa une nombreuse postérité. Il mourut au mois de septembre 1501.

[2] L'abbaye de Sées avait été longtemps dans l'incertitude sur son véritable abbé.

XXIX. Geoffroy Moynet, seigneur de Boisdousffray et de Touvoye, avait remplacé Mallart dès 1486[1]. Il confirma en 1486 le droit d'exemption de travers aux habitants de Falaise dans l'étendue du bailliage d'Alençon. Il exerçait encore ses fonctions au commencement de 1489; mais on ignore pourquoi il ne les exerçait plus à la fin de cette année.

XXX. Guy Pitard, écuyer, d'une famille noble des environs de Domfront, remplissait la place de lieutenant-général du bailli et tenait les assises d'Alençon le 11 janvier 1491.

XXXI. Hector de Joué, écuyer, tenait, en qualité de lieutenant du bailli d'Alençon, les assises à Verneuil le 15 mars 1495[2].

Il paraît avoir abandonné ces fonctions pour prendre celles de Montreuil et de Bernay[3].

XXXII. Geoffroy Moinet ou Moynet, dont nous avons déjà parlé, était rétabli dans la place de lieutenant-général avant le mois d'octobre 1501. Il jugea le 21 avril 1502 un procès entre les bouchers d'Argentan et Barthélemy de Belzais, curé de la Maladrerie, qui prétendait que chaque boucher devait lui payer une maille et obole chaque dimanche de l'année.

Moinet exerça cet office jusqu'en 1506 et le quitta pour celui de président de la chambre des comptes que Marguerite de Lorraine

Les religieux en avaient élu un; Jean II ou son fils René fit élire par une partie de la communauté Robert, un des bâtards de Jean II; un autre réclamait en commande cette dignité, ce qu'ont ignoré les auteurs de la *Gallia christiana*.

[1] Geoffroy Moynet avait été secrétaire du duc avant d'être lieutenant-général. Il était petit-fils de Jean Moynet, un des échevins d'Alençon qui avait joint Jean II à l'Epine de Bonnefoi sur le chemin d'Essey. Armes : *D'argent, à deux fasces d'azur, avec un chevron de gueules en pointe.*

[2] Pitard et de Joué n'ont dû être que des vice-gérants dans l'absence de Moynet. Ce qui le prouverait, c'est que dès 1502, de Joué devint vicomte.

[3] De Joué échangea, avec l'agrément du duc, le 11 février 1502, l'office de vicomte de Montreuil contre celui de Domfront, possédé par Jean, sire d'Aché. Ceci prouve suffisamment que la haute noblesse ne dédaignait pas encore ces places.

Ajoutons que jusqu'alors les lieutenants-généraux des baillis furent d'abord établis par ces derniers, avec réserve de pouvoir les destituer à leur gré; mais ce droit de nomination et de destitution, ayant occasionné de graves inconvénients, leur fut retiré par les ordonnances de Louis XII en mars 1498 et en juin 1510. (*Recueil de Néron.*)

avait obligé Jean de Saint-Denis, seigneur du Bu et de Boailles, de quitter à cette fin [1].

Moinet mourut peu après.

XXXIII. Guillaume Prévosteau, écuyer, succéda au précédent; il fut obligé par ordre du prince, en 1515, de se démettre entre ses mains de son office et alors il fut pourvu de la place de vice-président de la chambre des comptes.

XXXIV. Gilles du Mesnil, écuyer, licencié-ès-lois, maître des requêtes du duc, obtint en 1516 de Charles IV, duc d'Alençon, des provisions de l'office de lieutenant-général du bailli; il tenait les assises d'Exmes à Trun le 30 juin 1519; il se démit de sa charge en 1524 [2].

XXXV. Michel de Saint-Aignan, seigneur de Saint-Aignan-sur-Sarthe, passa successivement par différents emplois de magistrature avant celui de lieutenant-général [3]; il obtint des provisions du prince le 9 juillet 1525. Il fut obligé dès la fin de cette année d'abandonner sa place et de prendre la fuite [4].

[1] Son petit-fils Jean Moinet, vicomte d'Argentan, épousa Marguerite de Caignou, l'une des trois filles de Guillaume de Caignou, seigneur de Méheudin et de Vauloger, maître des requêtes du roi et de la reine de Navarre.

[2] Gilles était fils de Pierre du Mesnil qui avait été président de la chambre des comptes, et de Jeanne de la Pallu.

D'abord lieutenant du maître des eaux et forêts, il obtint, le 1er janvier 1513, la charge de vice-président de la chambre des comptes, qu'il remit aux mains du duc lorsqu'il fut fait lieutenant-général.

[3] De Saint-Aignan du nom primitif de Burnet, au diocèse de Sées, blasonnait : *D'argent, à trois feuilles de chêne de sinople, 2 et 1.*

Il épousa Catherine du Douët, fille d'un secrétaire du duc d'Alençon : d'abord avocat, Michel de Saint-Aignan succéda en 1514, en qualité de survivancier, à Guillaume Quillel de Vauratier, dans l'office de lieutenant-général du vicomte d'Alençon, il fut ensuite auditeur de la chambre des comptes, puis procureur fiscal du duc dans la vicomté d'Alençon. Enfin le duc engagea Gilles du Mesnil à lui remettre la place de lieutenant-général du bailli pour celle de vice-président des comptes, dont il fut pourvu pour la seconde fois le 23 mars 1524. Le prince donna celle de lieutenant-général à Saint-Aignan qui ne put être pourvu que le 9 juillet 1525.

[4] Jean Hémon, dans son *Histoire des fiefs d'Argentan et Exmes*, dit cependant qu' « en 1526, Me Michel de Saint-Aignan était lieutenant-général du baillif d'Alençon. »

Nous n'avons rencontré aucun document qui puisse nous faire donner raison à Marguerite de Navarre plutôt qu'à J. Hémon.

On trouve l'histoire de son crime et de celui de sa femme dans l'Heptaméron de la reine de Navarre, duchesse d'Alençon ; c'est le sujet de la première nouvelle, une des plus intéressantes de l'ouvrage.

XXXVI. René d'Amilly, écuyer[1], fut commis à l'exercice de la charge de lieutenant-général du bailli, au lieu du précédent, par les lettres des roi et reine de Navarre, duc et duchesse d'Alençon, données à Saint-Germain-en-Laye, le 13 décembre 1526. Ils lui en firent expédier les provisions le 10 mars de l'année suivante.

XXXVII. Jean des Fossés, en latin *Fosserius*, licencié ès-lois, obtint des mêmes prince et princesse des lettres de provisions données à Montbrison le 4 mai 1536 ; ils lui accordèrent, le 26 novembre de la même année, une pension de 200 livres outre ses gages, et peu de temps après le retirèrent de cette place vraisemblablement pour l'employer ailleurs.

XXXVIII. Mathieu du Parc, en latin *Parcus*, chevalier[2], docteur ès-droits, avait obtenu, dès le 26 novembre de la même année, des mêmes prince et princesse, d'autres provisions du même office.

Il assista aux échiquiers tenus en 1537 et en 1539. Son excuse fut admise à l'échiquier de 1541.

Il paraît que Jean des Fossés et Mathieu du Parc avaient la plus grande part à la confiance du roi et de la reine. Celui-ci exerçait en 1538, 1539, 1540 et 1541. Nous trouvons qu'en 1542, 1543, 1544 et 1545, exerçait [Mathieu du Parc était absent et résidait alors dans le Béarn dont il avait été fait président et maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi et de la reine dans un acte de 1545] Jean des Fossés, et est dit « *de naguère lieutenant-général.* »

[1] René avait épousé Barbe Marin. Il mourut au commencement de l'année 1536.

Sa famille déjà célèbre dans le Perche au XI^e^ siècle est d'ancienne noblesse d'épée. Un de ses aïeux, Guillaume d'Amilly, défendait le château de Saint-Cénery, assiégé par les Anglais en 1430, et s'était distingué la même année dans un combat qui se donna dans la paroisse de Rânes, entre trente Français de la garnison de Saint-Cénery et autant d'Anglais commandés par le maréchal d'Argentan.

[2] Il épousa, suivant son contrat de mariage du 28 avril 1551, probablement en secondes noces, Demoiselle Françoise de Tucé, veuve de noble homme Mathurin de Vallée, seigneur du Chevain; il est qualifié dans cet acte de *chancelier d'Armagnac et de sénéchal de Beaumont.* (*Actes de la Chambre des notaires d'Alençon.*)

Effectivement depuis cette époque on ne trouve plus d'actes de lui. Alors Mathieu du Parc était de retour et exerçait; car on le voit assister en qualité de lieutenant-général à l'échiquier d'Alençon tenu en 1543.

Il fut nommé par lettres patentes du roi et de la reine de l'année 1549, surintendant et commissaire pour faire la réforme de la chambre des comptes d'Alençon. La reine de Navarre mourut peu de temps après, il obtint alors, le 21 février 1649, de Henri, roi de France, des lettres de confirmation de son office.

Il était un des gens de lettres attachés à Marguerite de Navarre, et il nous reste de lui quelques poésies latines [1].

XXXIX. François Persault [2], d'abord lieutenant du bailli au siége d'Argentan, avait été pourvu dès la fin de 1545 en la place de Jean des Fossés. Il comparut en la qualité de lieutenant-général du bailli aux échiquiers de 1545 et de 1546.

Persault donna dans les nouvelles opinions.

Il fallait qu'il y eût quelques contestations entre Mathieu du Parc et lui, comme il y en avait peut-être eu entre des Fossés et du Parc.

Persault semble n'être entré dans toutes les fonctions de son office qu'après la mort de Mathieu du Parc [3].

L. de Courtilloles.

(La suite prochainement.)

[1] La maison du Parc, d'une très-ancienne famille bretonne, reçut le titre de marquis en mars 1637; plusieurs membres furent marquants dans le clergé du Maine.

Les diverses branches de cette maison portèrent les noms de Locmaria, de Barville, du Guérand. Armes : *D'argent à trois jumelles de gueules.* Devises : 1° *Vaincre ou mourir;* 2° *Tout est beau.*

[2] Lorphelin, dit Chanfailly dans son *Antiquaire de la ville d'Allençon,* le nomme Persausé.

[3] François Persault paraît n'avoir été que vice-lieutenant et avoir remis sa charge à du Parc, titulaire; il serait mort peu après 1548.

Du Parc reprit les fonctions de lieutenant-général et fut nommé surintendant et commissaire pour faire le recouvrement du droit de tiers et danger dans le duché. Il fut également chargé d'examiner les malversations qu'on imputait aux officiers de la Chambre des Comptes et d'en faire la réforme. Il en dressa procès-verbal.

Charles de Sainte-Marthe, qui avait, comme Mathieu du Parc, la reine de Navarre pour protectrice, fait de lui un bel éloge en l'appelant une encyclopédie vivante : « *Tam feliciter in omni genere disciplinarum versatus est, ut nihil de illo « aliud dicere possim quam quod encyclopediam absolvit.* »

ORDONNANCE DE PHILIPPE II

concernant les usurpations de noblesse en Franche-Comté.

DANS un de nos précédents articles sur les anoblissements en Franche-Comté, nous avons fait remarquer que c'est sous l'administration espagnole qu'ils se multiplièrent dans notre province. A côté des anoblissements réguliers s'étaient glissées, il paraît, un grand nombre d'usurpations de noblesse et surtout de titres d'écuyer, chevalier, baron, etc. Le mal était si grand à la fin du XVI^e^ siècle, que Philippe II résolut d'y apporter remède. Nous disons Philippe II ; mais c'est plutôt au gouverneur de la Franche-Comté, Claude de Vergy, qu'il faut attribuer cette mesure. Car quoique l'Ordonnance que nous publions ait pour but de réprimer les usurpations de noblesse commises dans les Pays-Bas et dans le comté de Bourgogne, c'est surtout pour cette dernière province qu'elle a été promulguée.

A cette époque, la puissance du Parlement de Dôle ayant atteint son apogée, les gens de robe, que Philippe II aimait beaucoup du reste et protégeait spécialement, sollicitèrent et obtinrent presque tous d'être anoblis. Mais les lettres d'anoblissement leur conféraient rarement les titres de chevaliers et de barons qu'ils prirent quand même, parce que ces titres étaient les signes caractéristiques de la noblesse d'ancienne date dans notre province. L'ordonnance de Philippe II ne parle pas des titres de *comtes*, *marquis*, *ducs*, etc., car il n'existait en effet au XVI^e^ siècle, en Franche-Comté, que deux ou trois familles dont le chef était comte et marquis ; leurs terres n'étaient même pas pour cela titrées de comtés ou de marquisat, parce qu'il était de principe que dans le comté de Bourgogne il ne pouvait y avoir d'autre comté que celui du comte palatin. Il est même à remarquer que si c'est sous les monarques espagnols, qui dans leurs protocoles ne manquaient pas de prendre le titre de comte palatin de Bourgogne, que l'on trouve le plus d'anoblissements, on y rencontre en revanche fort peu d'érections de terres en comtés, marquisats, etc. Après la conquête de 1674, au contraire, les princes français fort dédaigneux de leur titre de comte palatin et sans doute peu soucieux des antiques traditions féodales de notre pays, érigèrent un grand nombre de baronnies en comtés et marquisats.

La vieille noblesse franc-comtoise, à laquelle le Parlement avait déjà presque complétement laissé la direction des affaires de la province, dut faire tous ses efforts pour conserver le prestige qu'elle avait encore et empêcher les gens de loi anoblis de se confondre avec elle, en prenant les titres de chevaliers, barons, etc., qui lui appartenaient à elle seule. Aussi nous pensons que c'est sur les remontrances de la noblesse, dont son plus illustre représentant, Claude de Vergy, fut l'interprète auprès de Philippe II, que celui-ci rendit l'ordonnance de 1595, qui disait mettre un frein aux usurpations.

Cette ordonnance règle plusieurs points :

1° Ne pourront prendre la qualité de noble et d'écuyer « *que ceux qui sont extraicts d'ancienne noble race de sang, et maison, ou qu'eux, ou leurs prédécesseurs paternels en ligne directe masculine, auront esté honorez de nos ditz ancêtres* (les comtes de Bourgogne),-*ou bien de nous, du degré de noblesse, par lettres patentes de nobilitation, sur ce expressement ouctroyées et depeschées, ou bien que tels nos subjects ayent vescu ou soy comporté publiquement et notoirement en personnes nobles.* » C'est ce que l'on pourrait appeler *la possession d'état* de noblesse.

2° Ne pourront prendre le titre de « *baron ou autre semblable ou plus grand* » que ceux dont les terres, fiefs et seigneuries auront été érigés en baronnies. Lorsque les lettres-patentes d'érection auront été perdues ou accidentellement détruites, il en sera accordé de nouvelles, s'il est notoire que la terre a été érigée en baronnie ou tenue de toute ancienneté pour telle.

3° Les anoblissements et érections de terres résultant de lettres-patentes concédées par des princes étrangers ne sont pas valables en Franche-Comté.

4° Les bâtards nobles devront dans leurs armes indiquer leur origine par quelque signe distinctif.

5° Les nobles ne pourront timbrer leurs armoiries à moins d'une concession spéciale du comte de Bourgogne.

6° Les non-nobles ne pourront se servir d'armoiries, ni prendre le titre de *chevalier*, et leurs femmes celui de *Madame*.

Les archiducs Albert et Isabelle renouvelèrent ces prescriptions par une ordonnance datée de 1619 ; de plus ils interdirent aux femmes nobles de mettre autour de leurs armoiries des cordons dits

cordelières, à moins que leurs maris n'aient obtenu par lettres patentes le titre de *chevalier*.

ÉDICT ET ORDONNANCE DU ROY

NOSTRE SIRE

touchant les armoyries, tymbres et autres usurpations de baronies, chevalleries et de noblesse.

Philippe, par la grâce de Dieu, roi de Castille, d'Aragon, de Léon, des Deux-Siciles, de Hiérusalem, de Portugal, de Navarre, de Grenade, de Tolète, de Valence, de Galice, des Malliorques, de Séville, de Sardeyne, de Cordube, de Corsique, de Murcia, de Jaen, des Algarves, d'Algezire, de Gibraltar, des isles de Canarie, et des Indes tant Orientales que Occidentales, des isles et terre ferme de la mer Océane, archiduc d'Autriche, duc de Bourgongne, de Lothier, de Brabant, de Lembourg, du Luxembourg, de Gueldres et de Milan ; comte de Hausbourg, de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, de Tyrol, Palatin et de Haynau, d'Hollande, de Zeelande, de Namur et de Zutphen ; marquis du Saint-Empire de Rome ; seigneur de Frize, de Salins, de Malines, des cités, villes et pays d'Utrecht, d'Overyssel et de Grœninge, et dominateur en Asie et en Affrique, etc. A tous présens et à venir, qui ces lettres verront ou lire orront, salut.

Comme la raison commandé qu'un chacun se contienne en son estat, condition, degré et qualité sans en desborder, ny entreprendre ou usurper aucun nom ou tiltre de noblesse que ne luy appertient et moins tant s'oublier que d'arroguer à soy tiltres, marques et qualités principales de ladicte noblesse et se mettre en tel rang sans qu'il en soit, et que soyons néanmoins advertis que plusieurs postposans leur debvoir audict regard, ont vendicqué et usurpé tant en nos pays d'embas, que principalement en nostre comté de Bourgongne, le tiltre de baron indifféremment, tout aussi et en la mesme manière comme s'ils possédoient aucunes terres et seigneuries eslevées et décorées par nos prédécesseurs ou par nous, leurs princes souverains, de tels honneurs, tiltres, avantages et préroga-

tives. De quoy est suyvy et suyvrat encore très-grand désordre et confusion, tant à cause que par le moyen de tel tiltre ils prendront occasion de se vouloir préférer aux autres nobles, comme aussi pour les excès et desreiglement, à quoy par ambition ils seroient incitez davantage.

Sçavoir faisons que nous ne désirans rien plus que de remettre toutes choses en un bon ordre et réglement, au soulagement de nos subjects et vassauls de par delà et afin de réprimer tels excès et obvier par bonne police à toute confusion et aux inconvéniens apparens d'en succéder, après avoir sur ce mesmement consulté et déliberé et eu l'advis de feu nostre très-cher et très-aymé bon frère, nepveu et cousin, l'archiduc Ernest (à qui Dieu pardoient), lequel en avoit par nostre ordonnance communiqué à ceux de nos consaulx (*conseils*) de pardelà, lorsqu'il estoit pour nous lieutenant gouverneur et capitaine général de nos Pays d'embas et de Bourgongne, avons de notre certaine science, plaine puissance et authorité souveraine ordonné et statué, interdict et défendu, ordonnons, statuons, interdisons et défendons par édict, statut et ordonnance perpétuelle et irrévocable de ces présentes, les poincts et articles que suyvent cy-après :

Premièrement que nul de nos subjects, sinon ceux qui sont extraicts d'ancienne noble race de sang et maison, ou qu'eux, ou leurs prédécesseurs paternels en ligne directe masculine auront esté honorez de nosdits ancêtres ou bien de nous, du degré de noblesse, par lettres patentes de nobilitation, sur ce expressément ouctroyées et depeschées, ou bien que telz nos subjects ayent vescu, ou soy comporté publicquement et notoirement en personnes nobles, ne pourront d'oresenavant usurper, prendre ny s'attribuer le tiltre et nom ny qualité d'escuyer ou noble, ny aussi porter publiquement ny en secret armoyries tymbrées en leurs cachets, seaulx, tapiz, painctures ou autres choses et endroitz publiques ou privez, à peine que non seulement cela sera rompu, royé et effacé par authorité publique, mais que celluy qui en aura usé, sera aussi à ladicte cause mulcté d'amende arbitraire au jugement de nos consaulx ou juges royaux en chacune province et quartier du lieu de sa résidence. Comme pareillement interdisons très-expressément à tous nos vassaux de quelque estat ou qualité ils soient, de ne s'arroguer, usurper ny approprier, et à tous autres, de ne donner ny attribuer en parlant ou par escript à qui que ce soit, ledict tiltre et qualité de

autre semblable, ou plus grand, s'ils ne font premièrement apparoir en forme deue par enseignements ou tiltres autenticques et vallables, que les terres, fiefs et seigneuries qu'ils possèdent en nosdicts Pays-Bas et de Bourgongne, soyent eslevées et décorées de tel degré et tiltre et qu'ils ayent sur ce lettres patentes de nosdicts prédécesseurs ou de nous. Bien entendu toutes fois qu'au cas d'estre notoire que quelque terre ou fief auroit esté érigé ou tenu d'ancienneté pour baronnie ou eslevé à aultre tiltre d'honneur, mais que les lettres et enseignements en auroient esté perduz, interceptez ou esgarez par guerre ou autre accident (que se pourra vérifier), nous permettons que sur ce soit prins recours à nous pour obtenir novelles letres de ladicte érection en confirmation seulement de tel premier et ancien tiltre et non autrement. Aussi défendons-nous par exprès à tous nosdicts vassaulx et subjectz de quelque qualité, estat, ou condition qu'ilz soyent, de se nommer, ny souffrir estre nommez, intitulez, qualifiez ou traittez, et qu'autres ne les intitulent, qualifient, ni traittent de parolle, ny par escript *chevaliers*, ny qu'aussi leurs femmes soyent appellées *Madame*, si par enseignement suffisant n'apert qu'ilz ayent esté créez et faicts telz de la propre main de nos prédécesseurs ou de la nostre, ou bien par leurs lettres patentes ou par les nostres.

Et d'autant qu'aucuns de nosdits subjects s'addressent à autres princes estrangers pour obtenir d'eux légitimation, nobilitation, ouctroy d'armoyries ou changement d'icelles et que telles choses redondent (abondent) à grande confusion, mesmes en préjudice de nos droits et à la surcharge de nos subjects contribuables en aucune province de nosdits Pays à nos tailles, aydes et subsydes; nous déclairons aussi très-expressément que nul subject ou vassal nostre, ne se pourra ayder ou prévaloir en nosdits Pays-Bas, ni de Bourgongne de telle légitimation, annoblissement, ouctroy d'armoyries, ny d'aucun changement en icelles qu'il aura obtenu ou obtiendra d'autre prince que de nos prédécesseurs, de nous et de nos successeurs. Et pour ce que semblablement a esté recognu l'abuz que jusques oires a été tolléré à l'endroict des bastards en ce qu'ils portent, avec les surnoms de la famille légitime, aussi les armoyries de la mesme maison sans y mettre aucune note, marque ou indice de la bastardise, si que par le laps de temps les descendants de quelque filz naturel ou illégitime viennent quelquefois à se mettre au rang et prétendre les droits et prérogatives appartenans aux lé-

gitimes, puisque par le nom ni par les armes se peut cognoistre aucune différence ny distinction entre les légitimes et ceux qui ne le sont point, signamment par l'obliance qui advient souvent de la note de bastardise après le premier estocq bastard quand en est passée la mémoire des vivans ; Nous voulons et ordonnons très-expressément que pour éviter tel désordre, soit apposée et adjoustée aux armoyries des bastards et leurs descendans, une différence et marque notable et spéciale par quelque barre ou autre note éminente, laquelle, par tel moyen, donne perpétuellement et à toujours à cognoistre telle bastardise et défaut de leur sang illégitime.

Et afin que tout ce que dessus soit mis à effect et réelle exécution et estroitement observé en tous les points dessus déclarés pour réformer ledict abus ; Nous avons par ces mesmes présentes commis et commettons en chacune province de nosdicts Pays-Bas et en chacun siége de nostre dict comté de Bourgongne respectivement en nosdicts pays d'embas, comme semblablement aux gouverneurs, président et gens tenans nostre court de Parlement en Bourgongne, resident à Dôle et à tous autres nos justiciers, officiers et à ceux de nos vassaulx, leurs lieutenans et chacun d'eux comme leur appartiendra, que ceste nostre présente ordonnance, défence et édict perpétuel et irrévocable, ils facent publier et proclamer et publient respectivement en leurs jurisdictions et ressort, es lieux où l'on est accoustumé faire telles criées et publications, gardent, entretiennent et observent, facent garder, entretenir et observer tous les poincts de cedict édict perpétuel, selon la forme et teneur, sans aucun contredict, empeschement, obstacle, ny refus, à quelque prétexte que ce soit ; faisans procéder et procédans contre les transgresseurs, comme sera trouvé convenir, sans simulation, port ou faveur, nonobstant quelconque opposition ou appellation faicte ou à faire. Et de faire ainsi tout ce que dict est avec ce qu'en dépend, leur donnons plain pouvoir, à nos procureurs généraux et en chacune ville et quartiers, nos officiers des lieux, ensemble nostre premier roy d'armes, dict Toyson d'or, auquel nous avons donné et donnons particulière charge de ce que dessus, et à tous aultres nos roys d'armes ou héraults d'y entendre et prendre regard, afin qu'estant par eux recognu que quelqu'un y ait contrevenu par le passé ou y contrevienne à l'advenir, ils en facent les debvoirs de recherche, calenge et poursuyte en tel cas convenables, à ce que telz abuz et désordres soient réformez en tous actes qui se pourront présenter, sans

souffrir qu'à ceste nostre présente ordonnance et édict perpétuel soit contrevenu en manière quelconque. De ce faire avec ce qui en dépend leur avons donné plain pouvoir et mandement espécial.

Si mandons et ordonnons à nōs très-chers et feaux, ceux de nostre Conseil d'Estat, Chef, Présidens et gens de nos privé et grand Consaulx, au Chancellier et gens de nostre Conseil en Brabant, et à tous autres Gouverneurs, Présidens et gens de nos autres consaulx provinciaulx, authorité et mandement espécial et commandons très-expressément à nosdicts justiciers, officiers et subjects qui ce regardera qu'eux ..... [1], avec ce qu'en dépend, ils obéyssent et entendent diligemment, car tel est nostre plaisir. Et pour ce que de ces présentes l'on aura a faire en plusieurs lieux, nous voulons qu'au vidimus d'icelles ou copie collationnée par un de nos Secrétaires foy soit adjoustée comme au présent original. Et afin que ce soit ferme et stable à tousjours, nous avons signé ces dictes présentes de nostre main et y faict mettre notre grand scel. Donné à Saint-Laurent-le-Royal [2], en Castille, le 23 de septembre 1595, et de nos règnes, à scavoir de Naples et Jérusalem le 42, de Castille, Arragon, Sicille et des autres le 40, et de Portugal le 16. Paraphé N. D. Signé : PHILIPPE.

Et sur le réply y avoit escript : Par le roy, A. DE LALOO. Et scellé du grand scel du roy, en cire vermeille, y appendu à double queue de parchemin.

Collationné à l'original et trouvé concorder de mot à autre par moy, J. DE BOODT.

Pronuncé judicialement en l'audience de la court souveraine de Parlement à Dôle, le jeudy 15e jour de febvrier 1596. De laquelle publication a esté ouctroyé acte par ladicte court aux Fiscaux en icelle suyvant leur réquisition.

JULES FINOT,
archiviste du Jura.

[1] Mot effacé et totalement illisible.
[2] L'Escurial.

NOMS

DES PRINCES, PRÉLATS, BARONS ET CHEVALIERS

qui accompagnèrent Louis VII en Palestine, à la 2e croisade

1147-1149

L'armée du roi Louis VII, à la deuxième Croisade, était composée de 70,000 chevaliers. C'était toute la noblesse française. Mais à peine connaît-on les noms d'une centaine de seigneurs, tant princes et prélats que barons et chevaliers, qui prirent part à cette expédition. Nous en donnons ici la liste dressée d'après un travail de l'abbé de Signy, F. de Camps, dont les recherches savantes sur l'histoire de France sont trop peu connues. Nous indiquerons en suivant notre guide, les auteurs qui lui ont servi à former cette liste.

Princes du sang royal.

Louis VII, roi de France.

Aliénor d'Aquitaine, sa femme.

Robert, comte du Perche, de Dreux et de Montfort, frère du roi [1].

Pierre, seigneur de Courtenay [2], frère du roi.

Prélats et gens d'église.

Guillaume de Florence, cardinal et légat du Saint-Siége dans l'armée du roi [3].

Alvisius, évêque d'Arras [4].

Geoffroi, évêque de Langres [5].

Arnoul, évêque de Lisieux [6].

[1] Gesta Ludov. VII, ap. Du Chesne, t. IV, p. 392.
[2] Du Bouchet, *Hist. de Courtenay*, p. 6.
[3] Guillaume de Tyr, p. 910.
[4] Chron. Maurin, l. III, ap. Du Chesne, t. IV, p. 389.
[5] Gesta Ludovici VII, ap. Du Chesne, t. IV, p. 392.
[6] Ibid., ibid.

ETIENNE de Bar, évêque de Metz, cousin du roi [1].
SIMON de Vermandois, évêque de Noyon [2].
HENRI de Lorraine, évêque de Toul [3].
LÉON ou LEONIUS, abbé de Saint-Bertin [4].
THIBAUD, abbé de Sainte-Colombe de Sens [5].
HERBERT, abbé de Saint-Pierre-le-Vif de Sens [6].
EUDES de Deuil, religieux et puis abbé de Saint-Denis, chapelain du roi, auteur d'une relation de cette croisade.
BAUDOUIN, chancelier de France [7].

Seigneurs titrés et non titrés, barons et chevaliers.

AIX (Gautier d') en Savoie [8].
ALSACE (Thierri d'), comte de Flandre [9].
AMESIN (Guillaume) en Savoie [10].
AUVERGNE (Robert, comte d') [11].
BAR (Renaud, comte de) et de Monçon [12].
BARGES (Ardutius de), en Savoie [13].
BARRES (Evrard des), grand-maître du Temple [14].
BAUME (Didier de la), en Bresse [15].
BEAU (Gautier le) [16].
BEAUJEU (Guichard, sire de) [17].
BELIN (Gui), feudataire de l'abbaye de Fleury-sur-Loire [18].
BELMONT (Sofrey de) [19].

[1] Othon. Frisingh. vita Frederici II, l. I, c. 44.
[2] Gésta Ludovici VII, ibid.
[3] Othon. Frisingh. vita Freder. II, l. I, c. 44.
[4] Eudes de Deuil, l. II, p. 17.
[5] Gesta Ludov. VII, ibid.
[6] Ibid., ibid.
[7] Sugerii Ep. 69, ap. Du Chesne, t. IV, p. 516.
[8] Guichenon, *Hist. de Savoie*, t. I, p. 227.
[9] Guill. de Tyr, p. 910.
[10] Guichenon, ibid.
[11] Eudes de Deuil, l. IV, p. 44.
[12] Id., l. II, p. 32.
[13] Guichenon, ibid.
[14] Eud. de Deuil, l. III, p. 33.
[15] Guichenon, ibid.
[16] Mém. mss.
[17] Guichenon, ibid.
[18] Mss. abbat. Floriac. ap. Du Chesne, t. IV, p. 424.
[19] Guichenon, ibid.

Blonei (Guillaume de) [1].
Bochezel (Aimon de) [1].
Bourbon (Archambaud VI, sire de), oncle du roi [2].
Bouteiller (Guillaume le), de Senlis, seigneur de Chantilly, d'Ermenonville, etc., grand bouteiller ou échanson de France [2].
Boutillier (Geoffroi), feudataire de l'abbaye de Fleury-sur-Loire [3].
Bressieux (Adémar ou Aimar de) [4].
Breteuil (Evrard de) [5].
Briançon (Aimon de) [6].
Broyes (Hugues III, seigneur de) et de Châteauvillain [7].
Bulles (Manassès de), en Beauvaisis [8].
Bussi (Jean de) [9].
Chambre (Amé et Eudes de la) frères [10].
Champagne (Henri de), fils aîné de Thibaud le Grand, comte de Champagne et de Brie, et gendre du roi [11].
Chatillon (Guillaume de) [12].
Chevelu (Florestan de) [13].
Cheveron (Guillaume de) [13].
Chevreuse (Milon de) [14].
Chignin (Guillaume de) [15].
Coligny (Guéric, sire de) [16].
Couci (Enguerrand I, sire de), de Marle, etc. [17].
Courtenay (Guillaume de) [17].
Cuines (Pierre de) [17].

[1] Gesta Ludov. VII, ibid.
[2] Ibid., ibid.
[3] Mss. abbat. Floriac. ap. Du Chesne, t. IV, p. 424.
[4] Guichenon, ibid.
[5] Gesta Ludov. VII, ibid.
[6] Guichenon, ibid.
[7] Du Chesne, *Hist. de la maison de Broyes*, ch. VII, p. 21.
[8] Gesta Ludov. VII, ibid.
[9] Guichenon, ibid,
[10] Ibid., ibid.
[11] Gesta Ludov. VII. ibid.
[12] Guichenon, ibid.
[13] Radulp. de Diceto, dec. Eccl. Londin.
[14] Guichenon, ibid.
[15] Gesta Ludov. VII, ibid.
[16] Ibid., ibid.
[17] Guichenon, ibid.

DAVOLD (Albert), châtelain d'Andrezel [1].
FAVERGES (Genis de) [2].
FERLAI (Aimar de) [2].
FLANDRES (Thierri d'Alsace, comte de) [3].
FLANDRES (Anseau, sénéchal de) [4].
FOUCIGNI (Aimon et Raimond de) [5].
GRANMONT (Humbert de) [6].
GRANPRÉ (Henri de) en Champagne [7].
GRANZON (Humbert de) [8].
GRÉZI (Pierre de) [9].
ISLE (Robert de l'), vassal du comte de Flandres [10].
LONGEAU (Pierre), en Savoie [11].
LORAIN (Warin ou Guarin le) [12].
LUIRIEUX (Humbert de) [13].
LUZIGNAN (Hugues de) [14].
MAGNAC (Ithier de) [15].
MASCOU (Guillaume I, comte de) et de Vienne [16].
MEULENT (Waleran, comte de) [17].
MIOLANS (Geoffroi de) [18].
MONCI (Dreux de *Monceio* ou) [19].
MONÇON (Renaud de Bar, comte de) ou Pont-à-Mousson [20].
MONTARGIS (Renaud, seigneur de) [21].

[1] Sugerii epist. 53, ap. Du Chesne, t. IV, p. 511.
[2] Guichenon, ibid.
[3] Guill. de Tyr, p. 910.
[4] Eudes de Deuil, l. III, p. 33.
[5] Guichenon, ibid.
[6] Ibid., ibid.
[7] Radulph. de Diceto, dec. Eccl. Londin.
[8] Mem. mss.
[9] Guichenon, ibid.
[10] Bucel. ainn. Fland., t. II, p. 236.
[11] Pingon. Arbor gentil. et Hist. Sabaudiæ.
[12] Eudes de Deuil, p. 66.
[13] Guichenon, ibid.
[14] Gesta Ludov. VII, ibid.
[15] Ibid., ibid.
[16] Eudes de Deuil, l. VI, p. 60.
[17] Du Chesne, *Hist. de Dreux*, Preuves, p. 230.
[18] Guichenon, ibid.
[19] Gesta Ludov. VII, ibid.
[20] Eudes de Deuil, l. II, p. 32.
[21] Gesta Ludov. VII, ibid.

Montfaucon (Thibaud de) [1].
Montferrat (Guillaume IV, marquis de) [2].
Montjai (Gaucher de *Montegaio* ou) [3].
Montmajor (Amé de) [4].
Mornai (Guillaume de) [4].
Neblens (Guillaume de) [5].
Nevers (Guillaume III, comte de) [6].
Nogent (Miles de) [7].
Palu (Pierre de la) [8].
Père (Raoul de) [8].
Ponthieu (Guillaume, comte de) [9].
Porte (Alard de la), feudataire de l'abbaye de Fleury-sur-Loire [10].
Rancogne (Geoffroi de *Rancone* ou), en Poitou [11].
Roman (Boson de Saint-) [11].
Rougemont (Geoffroi de) [11].
Roussillon (Bernard de) [11].
Savoie (Amé III, comte de), oncle maternel du roi [11].
Seissel (Pierre de) [11].
Serrières (Miles de) [11].
Soissons (Yves de Nesle, comte de) [12].
Surron (Geoffroi de) [13].
Susemont (Ulric de) [13].
Thoire (Humbert, seigneur de) [14].
Tocy (Ithier de) [15].
Tonnerre (Renaud, comte de) [15].
Tors (Raymond de) [15].

[1] Guichenon, ibid.
[2] Othon. Frisingh. vita Frederici II, l. I, c. 44.
[3] Gesta Ludov. VII, ibid.
[4] Guichenon, ibid.
[5] Chifflet, *Hist. de Tournus*, Preuves, p. 449.
[6] Gesta Ludov. VII, ibid.
[7] Eudes de Deuil, l, VI, p. 61.
[8] Guichenon, ibid.
[9] Gesta Ludov. VII, ibid.
[10] Mss. abbat. Floriac., ap. Du Chesne, t. IV, p. 424.
[11] Gesta Ludov. VII, ibid.
[12] Guichenon, ibid.
[13] Gesta Ludov. VII, ibid.
[14] Guichenon, ibid.
[15] Gesta Ludov. VII, ibid.

TOULOUSE (Alphonse, surnommé Jourdain, comte de) [1].
TRAINEL (Anseau et Varon de) frères [2].
TRIE (Guillaume-Eguillon de) [3].
VARENNE (Raoul, comte de), parent du roi [4].
VARENNE (N..., frère de Guillaume de) [5].
VAUDEMONT (Hugues, comte de) [6].
VIENNE (Guillaume de) en Dauphiné [7].
VIRI (Guichard de) [8].

L. SANDRET.

[1] Ibid., ibid.
[2] Guichenon, ibid.
[3] Gesta Ludov. VII, ibid.
[4] Ibid., ibid.
[5] Ibid., ibid.
[6] Eudes de Deuil, l. VII, p. 66.
[7] Othon. Frisingh. vita Frederici II, l. I, c. 44,
[8] Guichenon, ibid.

Lettre inédite de Pierre d'Hozier à André du Chesne [1].

Monsieur, j'ay receu vostre lettre ensemble la généalogie [2], de quoy je vous remercie avec d'autant plus de raison que vous avez pris la peine de m'escrire durant vostre mal. Je suis marry que vous n'avez attendu davantage, car aussi bien je n'en estois pas pressé. Je n'ay peu encores la conférer avec celle qui est dans *Severtius* [3], d'autant qu'on a fait sy peu de cas du livre et de l'autheur qu'il ne se trouve en nul cabinet de curieux, et le libraire qui l'a imprimé, bien esloigné de la courtoisie de M. Cramoisy, a esté si peu honneste qu'il ne m'en a jamais voullu prester les feuilles où elle est. Il est vray que je me fie autant ou plus à la vostre qu'à celle-là. Mais il faut, s'il vous plaist, que vous corrigiez [4]... J'ay veu les preuves de tout cela par bons actes originaux qui sont entre

[1] Cette curieuse lettre se trouve en original dans la Coll. des manuscrits du Chesne, t. LIX, fol. 55.
[2] Il s'agit de la généalogie de la maison d'Albon.
[3] Jacques Severt, chanoine de Lyon.
[4] D'Hozier indique quelques erreurs d'orthographe dans les noms propres.

les mains de M. de Saint-Forgeul [1]. Mais il n'en a point qui justifient que sa maison vienne des Dauphins de Viennois, aussy n'en demeure-t-il pas d'accord et ne le croit que à telle fin que de raison. J'ay aussy veu entre ses mains tous les titres d'une maison de ce païs à présent esteinte, appellée de Varey, entre lesquelz j'en ay trouvé quantité de latins, où j'eusse bien eu besoing de vostre assistance, d'autant qu'outre que c'est une langue que je n'entendz que passablement, ilz sont si mal escritz qu'on n'y recognoit presque rien. J'y ay rencontré le mot de *cives Lugdunenses*, et avec cella la quallité de chevalier et d'escuier, et je vous entretiendray de tout cella quand nous nous reverrons.

Je suis fasché de l'incendie de la Sainte-Chappelle [2], et me consolle de ce que les tiltres du roy [3] ont esté conservez. Mais j'apprehende bien qu'elle ne soit jamais remise en son premier estat. Cest accident n'est pas arrivé seul; le mesme jour que la nouvelle en vint icy, nous eusmes celle de la prise de Mantoue par les Impériaux, et que leur dessein est de venir fondre avec toute leur armée sur Cazal, sy le roy ne les empesche. C'est à quoy il travaille maintenant, ayant remis son voyage en ceste ville pour penser à cella. Dieu nous veuille donner la paix et nous ramener bien tost à Paris, où je croy que le pain n'est pas si cher qu'icy que l'on le vend 3 solz la livre. Le vin n'y est pas du tout sy cher; on sçait qu'il n'est pas délicat comme celluy de M. Cramoisy, auquel je baise les mains, comme fait à vous M. Vallée et le père Clément, entre les mains de quy j'ay veu des observations faites par M. Chifflet sur les œuvres de M. Favyn, à dessein de luy donner sur les doigtz lorsque le livre sera achevé. Je vous supplie, sy vous avez encore commerce avec luy, de luy faire mes recommandations, et à M^me^ du Chesne et à vostre petit [4]...., et me croire toujours, Monsieur, vostre très-humble serviteur.

A Lion, ce 6 aoust 1630. P. D'HOZIER.

[1] De la maison d'Albon.
[2] Incendie qui détruisit la flèche, rétablie de nos jours.
[3] On sait que le *Trésor des Chartes* était conservé dans la Sainte-Chapelle.
[4] Mot illisible qui désigne le fils d'André du Chesne.

RÉPERTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Collection de Camps.

(Suite.)*

Nobiliaire historique, tome II. — Règne de Philippe Ier.

SEIGNEURS NON TITRÉS (*Suite*).

Principat (Richard du), 1100.
Pui (Humbert du), 1095.
— (Pierre du), 1102.
Puisaye (Maurice de), 1076.
Puiset (Hugues du), 1069-1096.
— (Erard du), 1096.
— (Hugues du), 1100-1007.
Puisieux (Viard de), 1100.
— (Bernard de), 1102.
Putæ-Naturæ (Raoul), 1075.
Puthem (Jean de), 1072.

Quesnel (Gautier), 1092.
Quihinière (Yves de), 1078.

Raimond (Bernard), 1096.
Ramale (Hugues de), 1089.
Rancone (Giraud de), 1072.
— (Aimeri de), 1096.
Rancurel (Bernard), 1108.
Rebutit (Sulpice), 1089
Reclot (Robert de), 1079.
Reims (Erlaud, vidame de), 1096.
Renaud (Ponce), 1096.
Resbais (Hugues de), 1096.
Retz (Harcouet, baron de), 1105.

* Voyez 8e liv., août 1870, p. 381.

Ribemont (Lambert de), 1095 -1099.
— (Anseau de), 1083-1114.
— (Bernard de), 1084.
Richau (Guillaume), 1099.
Rille (Mathieu de), 1105.
Rivière (Bègue de la), 1099.
— (Gérard de la).
Roais (Pierre de), 1099.
Roche (Bernard de la), 1099.
— (Aganon de la), 1106.
— (Gui de la).
Roches (Thibaud des), 1083.
Rochefort (Geoffroi de), 1061.
— (Gui de), 1065.
— (Clarembaud et Jérôme de), 1096.
Rodanbourg (Abbon de), 1089.
Roilli (Pierre de), 1105.
Roisin (Baudoin de), 1089.
Rollère (Pierre de), 1105.
Romei (Héraud de), 1096.
Rosoy (Humbert et Guillaume de).
— (Robert de), 1101.
Rotbot (Ibert de), 1079.
Rouffignac (Renaud de).
Roumare (Guerout de), 1067.
Rue-Neuve (Hugues), 1106.
Rubiscallus (Pierre), 1095.

Sabran (Guillaume de), 1095-1100.
Saisson (Raoul de), 1066.
Salagnac (Geoffroi de).
Salico-Samara (Guillaume de), 1080.
Salomon (Gautier de Saint-), 1082.
Samatan (D.... de), 1095.
Sandron (Pierre de).
Sans-Avoir (Gautier), 1096.
— (Guillaume), 1101.
Sans-Terre (Bertrand), 1108.
Sart (Gautier de), 1087.

Sassenage (Didier de), 1110.
— (Guillaume, Géboin et Arbert de), 1110.
— (*Silvio* de), 1108.
Saumers (Brunon de).
Scabrica (Bertrand de), 1097.
Scendelbec (Thierri de), 1088.
Seguin (Guillaume de), 1079.
Senguin (Hugues), 1070.
Senlis (Garnier de), 1076.
— (Gui de), 1074.
Septœil (Nivard de), 1098.
Sessigny (Yves de), 1106.
Sinocule (Aimard et Girard de), 1071-1092
Sirice (Alard de), 1096.
Smille (Guillaume de), 1096.
Sommières (Brémond de), 1096.
Sor (Guillaume), 1082.
Sottenghien (Gerard de), 1088.
Soüillac (Aimard de).
— (Ebrard de).
Sourdeval (Hugues de), 1070.
— (Robert de), 1096.
Soyet (Humbert), 1108.
Stenword (Frumal de), 1098.
Stillon (Pierre de), 1099.
Stratis (Adelard de), 1089.
Stulviaco (Hugues de), 1080.
Suhard (Mathieu), 1096.
Suinarde (Erpolf de), 1072.
Sulli (Gilles de), 1083.
Surgères (Hugues de), 1073-1096.
— (Raoul de), 1096.
— (Constantin de), 1096.
Surkes (Hugues de), 1084.

Taillebosc (Jou de), 1070.
Taixon (Raoul de), 1094.
Tallemond (Pépin II, seigneur de), 1092.
Tanes (Girard de), 1099.

Taunai (Geoffroi de), 1096.
Tauns ou Thauns (Baudouin et Hugues de), 1101.
Tefalgre (Geoffroi de), 1099.
Teil (Aimeri de), 1099.
Teuremonde (Bernon de), 1088.
Terondel (Dieudonné), 1063.
Terrasson (Gérard de),
Teuville (Adam de), 1070.
Toars ou Toart (Ferri de), 1098.
Tiboul (Guillaume), 1098.
Til (Hugues de), 1104.
— (Gauthier de), 1106.
Tilchâteau (Guillaume de), 1106.
Tir (Arnoul de), 1067-1098.
Tirel (Gauthier), 1069–1091.
Tison (Eudes), 1097.
Toare (Raoul), 1095.
Torchesne (Guillaume de), 1096.
Torence (Gui de), 1101.
— (Anselme de).
Tornel ou Tournel (Aimeri), 1076.
Torote (Raimond et Goisnel de), 1072.
Tosard (Gunthier et Pierre), 1071.
Tour (Dreux de la).
Tournai (Videric de), 1065–1066).
— (Raoul de), 1096.
— (Everard de), 1088.
— (Pisel de), 1103.
Tournebu (Guillaume de), 1070.
Tournehem (Lambert de), 1084.
Tours en Limousin (Goufier de Las), 1098.
Tourville (Richard de), 1080.
Trainel (Ponce de), 1108.
Trièves (Gisleberd de), 1097-1099.
Troismonts (Robert de), 1096.
Troyes (Leibaud et Grimaud de).
— (Geoffroi de), 1108.
Trussurres (Garnier de), 1078.
Tubœuf (Arnaud de), 1099.

Tubœuf (Hervé de).
Turbaisel (Gosselin de), 1101.
Tustin ou Toustain (Sifrid Justin), 1068.

Uphen (Baudouin d'), 1069.
Uriel (Humbaud d'), 1089-1092.
Usen (Eustache et Tietbert d'), 1093.

Vallade (Pierre de).
Vallanques (Bérenger de), 1093.
Valleri (Gauthier de Saint-), 1097.
— (Bernard de Saint-), 1099.
Valenciennes (Isaac de), 1066.
— (Hugues de), 1089.
Vaudeuil (Clérembaud de), 1096.
Vaudœuvre (Roscelin de).
Vane (Guidard de), 1083.
Vanges (Guillaume de), 1100.

L. SANDRET.

TABLETTES CONTEMPORAINES [1]

MARIAGES

1870.

MAI. — M. le comte Audren de Kerdrel, épouse M^lle^ Madeleine de Vassinhac d'Imécourt.

JUIN. — M. le comte de Riencourt, membre du Conseil général de la Somme, — M^lle^ Jeanne-Claire d'Assas, fille du marquis.

M. Anne-Philippe Thibault de Rohan-Chabot, comte de Thibault-Chabot, — M^lle^ Jeanne-Blanche de Francqueville.

[1] Nous insérons ici les mariages et les décès de la noblesse qui ont eu lieu dans les six derniers mois de 1870, autant que nous avons pu les connaître dans une période où Paris était resté à peu près fermé aux nouvelles de la province. Nous ne faisons pas entrer dans notre liste des décès les noms des victimes de la guerre, qui feront l'objet d'un catalogue spécial, dont nous commencerons la publication dans la livraison d'octobre.

M. le vicomte d'Hertault de Beaufort, — Mlle Jeanne de Vallette, fille du marquis.

M. Jules-Henri de Montbrun, sous-préfet de Saint-Claude, — Mlle Charlotte Serré-Renoult.

M. le vicomte Etienne Dulong de Rosnay, — Mlle Geneviève-Adrienne de Rochelambert.

M. le vicomte Gustave de Partouneaux, — Mlle Louise-Marguerite Dubuisson.

M. le vicomte Emmanuel-Henry de Grouchy, attaché d'ambassade, — Mlle Jeanne-Marie Brinquant.

M. Émeric-Auguste de Gérando, — Mlle Lucy Coignet.

M. Gaston de Beuverand, — Mlle Gabrielle de Berthelats, fille du marquis.

M. le comte Eugène d'Adhémar de Lantagnac, lieutenant de vaisseau, — Mlle Fernande-Marie Marioni.

M. le vicomte Emile-Henry de Bouchage, — Mlle Jeanne-Marie Rogniar.

JUILLET. — M. le comte du Bouëxic de Pinieux, ancien zouave pontifical, — Mlle Marthe de Tschudy de Glaris.

M. Henri-Louis de Saint-Clair, attaché d'ambassade, — Mlle Marie-Joséphine de Lauménie.

M. Joseph-Paul-Antoine de Witte, — Mlle Cécile-Marie Le Pelletier.

M. le vicomte Armand de Polignac, lieutenant au 10e cuirassiers, — Mlle Marie-Odette Frottier de Bagneux, fille du comte.

M. le comte Jean-Centule-Raoul de Béarn, secrétaire d'ambassade, fils du comte et prince de Béarn, sénateur, — Mlle Félicie-Charlotte de Machy.

M. le vicomte Louis de Montfort, capitaine d'état-major, — Mlle Marie Alice de Martel de Janville.

M. Joseph-Hugues de Monteynard, fils du vicomte, — Mlle Marie-Sabine de Lacroix de Chevrière de Pisançon, fille du marquis.

M. le vicomte Charliers de Buisseret, — Mlle Yvonne Le Gendre de Montenol.

M. Octave Bureau de Pusy, capitaine du génie, — Mlle Berthe Lefebvre de Plinval.

AOUT. — M. le comte Georges du Luart, secrétaire d'ambassade, fils du marquis, — Mlle Jeanne du Cambout de Coislin.

SEPTEMBRE. — M. Eugène Méniolle de Hauthuille, — Mlle Marie de Boisgelin.

OCTOBRE. — M. Amédée de Grébau, — Mme la vicomtesse de Mollans, née du Saussois.

DÉCÈS.

1870.

MAI. — *Montmort* (Mme la marquise Rémond de), née Debruère de Rocheprise, décédée à Paris le 5, à l'âge de 74 ans.

— *Dambray* (Mme la vicomtesse), née Deshayes de Cry, décédée à Montigny (Seine-Inférieure) le 8, à l'âge de 78 ans.

— *Nédonchel* (Mme la comtesse de), née de Choiseul, décédée à Tournay le 11, à l'âge de 57 ans.

— *Maupéon d'Ableiges* (Mme la comtesse de), née de Mauduit de Semerville, décédée à Miserey le 11, à l'âge de 56 ans.

— *Bonnafos* (Mme la baronne de), née de Berbis, décédée à Paris le 13, à l'âge de 64 ans.

— *Brémond* (Joseph-Alexandre-Adolphe, marquis de), ancien officier de la Garde royale, chevalier de Saint-Louis, décédé à Niort le 13, à l'âge de 74 ans.

— *Bréauté* (Mme de), née de Beaunay, décédée à la Chapelle le 26, à l'âge de 79 ans.

JUIN. — *Sarget* (Mme la baronne), décédée à Bordeaux le 1er, dans un âge avancé.

— *Courcel* (C. de), ancien secrétaire d'ambassade, décédé le 3, à Athismons.

— *Boisseuil* (Mme la marquise de), née de Boreau, décédée à Périgueux le 4, à l'âge de 76 ans.

— *Hulst* (Mme la comtesse d'), née de Grimoard-Beauvoir du Roure, décédée à Paris le 20, à l'âge de 63 ans.

— *Aubigny* (Mme la marquise d'), née de Kergariou, décédée à Assy, à l'âge de 26 ans.

— *Fraguier* (Mme la marquise de), née de Montagu, décédée le 21, au château de Mée, près Melun, à l'âge de 48 ans.

JUILLET. — *Bessas de La Mégie* (Mme la comtesse de), née Boulay de la Meurthe, décédée à Paris le 3, à l'âge de 70 ans.

— *Montmorency-Luxembourg* (comte Anne-Charles-Marie-Maurice-Hervé de), ancien officier de cavalerie, décédé à Paris le 3, à l'âge de 66 ans.

— *Ganay* (Mme la marquise de), née de Virieu, décédée le 12, à Fougerette (Saône-et-Loire), à l'âge de 94 ans.

— *Beaunay* (Mme la comtesse de), née Dupré, décédée à Paris le 19, à l'âge de 62 ans.

— *Vérac* (Mme la marquise de), née de Noailles, décédée le 22, à la Norville, à l'âge de 80 ans.

— *Rabiot de Meslé* (Mlle Thérèse), décédée le 24, à Rambouillet, à l'âge de 14 ans.

AOUT. — *Pomereu* (Michel-Etienne, marquis de), décédé à Aix (Savoie), le 12, à l'âge de 58 ans.

— *Monteynard* (comte Charles de), décédé à Bresson le 23, à l'âge de 50 ans.

— *Baudenet d'Annoux*, décédé à Orléans le 25, à l'âge de 64 ans.

SEPTEMBRE. — *Bertier* (Anne-Marie-Victor comte de), décédé à Rennes le 15, à l'âge de 47 ans.

OCTOBRE. — *Potier de Courcy* (Yves-Félicité), décédé à Saint-Pol de Léon le 4, à l'âge de 20 ans.

— *Chabannes* (Mme la comtesse de), née de Bourbon-Busset, décédée à Argoulais (Nièvre), le 8, à l'âge de 33 ans.

— *Clerc-Ladevèze* (marquis de), décédé à Paris le 13, à l'âge de 66 ans.

— *Héron de Villefosse* (Pierre-Marie-René), décédé à Paris le 13, à l'âge de 55 ans.

NOVEMBRE. — *Pruvost de Saulty* (Alexandre-Emmanuel), chef d'escadron en retraite, décédé au Plessis-Dorin le 6, à l'âge de 91 ans.

— *Maussion* (Paul de), sous-inspecteur des forêts, décédé à Paris le 16, à l'âge de 38 ans.

DÉCEMBRE. — *Saisy de Kerampuil* (vicomte Xavier de), décédé à l'âge de 27 ans.

Nous commencerons dans la livraison d'octobre la publication d'une liste de tous les membres de la noblesse française qui ont glorieusement payé l'impôt du sang pendant la guerre. Pour compléter cette liste, nous prions les familles et les amis des victimes de nous faire parvenir les noms des personnes nobles tuées dans les combats ou ayant succombé à leurs blessures, en y joignant quelques renseignements sur leur origine, leur grade, la cause, le lieu et la date de leur mort.

GÉNÉALOGIE HISTORIQUE

DE LA

MAISON DE JUBERT

*(Suite *)*

VII. Claude Jubert, Ier du nom, écuyer, seigneur de Vesly, Fanuche, Harquency, Gueuteville, des Châtelets, Canteleu et du Marais-Vernier, naquit à Rouen le 20 janvier 1521. Il servit d'abord dans les armées : on le voit dans un ancien vitrage de l'église du Marais-Vernier, revêtu d'une cotte d'armes d'azur, semée de croix et de fers de lance ; et à l'âge de vingt-deux ans, ayant perdu son père, il fut pourvu par le roi François Ier de la charge de conseiller au parlement de Normandie, vacante par son décès, par lettres données à Nanteuil le 28 mai 1543.

Il offrit et prêta au roi François Ier, dans l'urgente nécessité où ses affaires se trouvèrent après la prison de ce prince, une somme de 2,000 écus d'or soleil ; on le voit par les lettres adressées par ce prince au parlement de Rouen le 28 mai 1543, par lesquelles Sa Majesté veut qu'attendu la libéralité dont il a usé, il soit reçu et installé en la charge de conseiller au parlement, sans difficulté et sans qu'on puisse lui obvier ordonnances prohibitives.

Il épousa Anne de Rémond [1], fille de Pierre de Rémond, seigneur de Courcelles, premier président au parlement de Rouen, et ambassadeur du roi François Ier auprès de l'empereur Charles-Quint, négociateur de la paix entre les deux couronnes de France et d'Angleterre. Il mourut le 6 novembre 1559, suivant son épitaphe qui est dans l'église de Saint-Laurent de Rouen.

De son mariage avec Anne de Rémond il n'eut que trois filles : Marie, Anne et Madeleine Jubert, lesquelles, par lettres du roi François II données à Blois le 9 décembre 1559, restèrent sous la garde-noble de Jean Jubert, leur oncle, et d'Anne de Rémond, leur

[1] *De sable au lion d'or, l'écu semé de molettes de même.*

* Voyez 9e liv., septembre 1870, p. 385.

mère. Elles étaient en 1573 sous la tutelle de Jacques Jubert, seigneur du Thil, conseiller d'Etat, leur oncle, qui, le 26 octobre de la même année, rendit en leur nom aveu à Nicolas de Rochon, seigneur de Roquigny.

1. Marie Jubert, unie par traité du 22 juin 1571, sous l'autorité de Guillaume Jubert, seigneur d'Harquency, et Jacques Jubert, seigneur du Thil, ses oncles et tuteurs, à Georges du Bec [1], seigneur de Becrespin, la Goupille, Vergetot, Tenemare, Vaudencour et baron de Boury, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, fils de Charles du Bec, aussi chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre ; elle lui porta en mariage les terres et seigneuries du Marais-Vernier et des Châtelets. De ce mariage sortirent Elisabeth du Bec, dame des Châtelets; qui porta la baronnie de Boury dans la maison de Pellevé [2], par son mariage avec Georges de Pellevé, baron de Tourny, seigneur de la Tour au Bègue, de Chaumont, de Sausay, Fragilieu, Vaudencour, de la forêt de Telles, etc. ; Charlotte du Bec, dame du Marais-Vernier, femme de François Letellier, sieur de la Luthumière, dont elle eut Françoise Letellier, dame de la Luthumière et du Marais-Vernier, qui épousa le 14 octobre 1648 Henri de Matignon, comte de Thorigny, mestre de camp du régiment Royal-Cavalerie et lieutenant-général pour le roi en Basse-Normandie, d'où est sortie Catherine-Thérèse de Matignon, femme de Jean-Baptiste Colbert, chevalier, marquis de Seignelay et de Châteauneuf, secrétaire d'Etat et grand trésorier des ordres du roi ; et Françoise du Bec, mariée à Jacques Pardieu [3], seigneur de Maucomble.

2. Anne Jubert, dame de Gueuteville en Caux, mariée par traité du 15 août 1574 à Jacques du Bosc [4], seigneur de Coquereaumont, de Vitermont, du Hertray, d'Epreville et de Lepinay, gentilhomme ordinaire de François de France, duc d'Alençon, par lettres du 15 juillet 1577, député de la noblesse aux Etats de Normandie en la même année, nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel par lettres du 20 juillet 1598, fils unique de Jean du Bosc, procureur

[1] *Losangé de gueules et d'argent.*
[2] *De gueules, à la tête humaine d'argent, hérissée d'or.*
[3] *D'or, au lion de gueules, couronné de même.*
[4] *De gueules, à la croix échiquetée d'argent et de sable, cantonnée de 4 lions d'or.*

général du parlement de Normandie. Elle mourut le 10 août 1586 et fut enterrée à Epreville-sur-Ry ; de ce mariage sortit Jacques du Bosc, chevalier de l'ordre du roi, qui épousa demoiselle Marie de Humières, fille d'Adrien de Humières, chevalier des ordres du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre.

3. Madeleine Jubert, mariée par traité sous seing privé du 3 avril 1579, déposé chez Maurice Lelieur et Christophe Mercadet, tabellions royaux à Rouen, le 7 février 1582, à Jean du Fay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chevalier de son ordre, bailli et capitaine de Rouen, seigneur du Taillis, du Bocachart, Saint-Jouin, Vergetot, Heugueville, Limésy, la Haye-au-Vidame, Pelletot, châtelain de Grimbouville, la Brière, le Trait et Sainte-Marguerite. Elle lui porta en mariage la terre de Vesly. Elle décéda le 15 novembre 1613, et son mari le 23 novembre 1615 ; ils sont inhumés ensemble dans l'église des Minimes, à Rouen, où se voit leur épitaphe [1].

De ce mariage vint Jacques du Fay, seigneur du Taillis, comte de Maulévrier, aussi capitaine et grand bailli de Rouen, qui épousa Judith Aux Epaules.

VII. Guillaume Jubert, VI[e] du nom, écuyer, seigneur d'Harquency, fief, terres et seigneuries de Trye, de Saint-Martin aux Buneaux, Vinnemerville, Beuzevillette, continua la lignée après Claude Jubert, son frère. Il naquit le 17 octobre 1527, et servit d'abord dans les armées.

Il est représenté dans un ancien vitrage de l'église du Marais-Vernier, revêtu d'une cotte d'armes d'azur semée de croix et de fers de lance.

Il fut conseiller général en la cour des aides de Rouen en 1553, et devint ensuite doyen de ladite cour.

[1] On voyait un mausolée d'une hauteur considérable, avec des statues et des figures du Temps et de la Mort, et les armoiries des deux époux et celles de leurs ascendants, et l'épitaphe que voici : « Haut et puissant seigneur messire Jean du Fay, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, chevalier de son ordre, bailly et capitaine de Rouen, s[r] du Taillis, Bocachart, Saint-Jouin, Vergetot, Heugeuville, Vely, Pelletot, Limaisy, la Haye-au-Vidame, châtelain de Grainbouville, la Brière, le Trait et Sainte-Marguerite, qui décéda le 23[e] jour de novanbre 1615, et haute et puissante dame Magdelaine Jubert, son épouse, devant luy décédée le 15 novanbre 1613, reposent icy ensemble en un même tombeau, la mort n'ayant seu séparer ce qu'un saint et loyal amour avoit uni heureusement ensemble ; ils ont bien vécu pour bien mourir; ils sont bien morts pour vivre encore mieux. »

Le roi Henri II, par lettres datées de Fontainebleau, le 29 mars 1554, lui accorda la permission d'épouser demoiselle Marie de Civille [1], âgée de onze ans, dame de Saint-Martin aux Buneaux, fille unique et héritière de noble homme Alphonse de Civille, seigneur de Saint-Martin aux Buneaux, et de demoiselle Catherine de Hotot, mais le mariage ne fut célébré qu'en 1556.

Par lots et partages sous seing privé du 22 février 1553, il partagea avec Claude, Jean, Pierre et Jacques Jubert, ses frères, les successions de Guillaume Jubert, conseiller au parlement de Rouen, et de demoiselle Catherine de Blanchaton, ses père et mère ; par lesquels partages lui échut, entre autres biens, le fief, terre et seigneurie d'Harquency ; à Claude Jubert, le fief, terre et seigneurie de Vesly ; à Jean Jubert, le fief, terre et seigneurie du Marais-Vernier ; à Pierre Jubert, les fiefs, terres et seigneuries de Bonnemare et de Gamaches ; et à Jacques Jubert, les fiefs, terres et seigneuries du Thil et de Canteleu en Caux.

Par acte devant le lieutenant du bailli de Gisors à Vernon du 15 juin 1570, fut fait à sa requête et à celle de ses frères Pierre et Jacques Jubert, inventaire des titres et papiers trouvés à Bisy après le décès de noble homme Jean Jubert, seigneur du Marais-Vernier, leur frère, laquelle succession ils partagèrent entre eux par lots et partages sous seing privé du 2 octobre 1574.

Le 12 juillet 1578 lui fut rendu par Jean le Roux, aveu de plusieurs héritages relevant de lui, à cause de sa seigneurie d'Harquency.

Il assista avec Jacques Jubert, seigneur du Thil, et Pierre Jubert, seigneur de Bonnemare, Michel Jubert, seigneur de Brécourt, et Henri Jubert, seigneur de Camphron, à l'avis de parents qui élut un tuteur à demoiselle Madeleine le Musterel, seule héritière de noble homme René le Musterel, seigneur de Fauville, du 18 septembre 1576, et à un autre acte de tutelle, à l'effet des partages de la succession de Charles de Croismare, seigneur de Saint-Jean-du-Cardonnay, entre ses enfants, passé devant le lieutenant général au bailliage de Rouen, le 26 novembre 1584.

Il rendit le 8 janvier 1567 à Léonor d'Orléans, duc de Longueville, et le 19 octobre 1580 à dame Marie Austin, veuve de Gilles de Chastes, aveu du fief, terre et seigneurie de Trye.

Il décéda à Rouen le 11 octobre 1600, et est inhumé en l'église

[1] *D'argent, au chef d'azur chargé d'une fleur de lis d'or entre deux étoiles d'argent.*

Saint-Laurent de Rouen, où l'on voit son épitaphe. Il eut de son mariage avec Marie de Civille, dame de Saint-Martin :

1. Catherine Jubert, née à Vernon le 12 février 1562, et baptisée le 14 à Notre-Dame de Vernon ; mariée à noble homme Charles de Grouchet [1], sieur du Mesnil et de Soquence, conseiller au parlement de Rouen, par contrat du 17 février 1582 ;

2. Pierre Jubert, né le 22 février 1564 ;

3. Claude Jubert, né à Bisy le 10 octobre 1568 ;

4. Anne Jubert, née à Rouen le 9 mars 1570, baptisée à Saint-Laurent, mariée par contrat du 20 décembre 1587 à noble homme François de Giverville [2], seigneur du Buisson, conseiller du roi en sa cour des aides de Rouen ;

5. Marie Jubert, née à Rouen le 31 juillet 1571, baptisée à Saint-Laurent, qui épousa par contrat du 19 juin 1598 noble homme Pierre Chérie [3], seigneur de Gosville ;

6. Madeleine Jubert, née à Rouen le 23 décembre 1572, baptisée à Saint-Laurent, mariée à noble homme Marc-Aurèle de Giverville, seigneur d'Argence, par contrat du 21 juin 1598 ;

7. Guillaume Jubert, né à Rouen le 18 mars 1574;

8. Charles Jubert, né à Rouen le 4 mai 1575 ;

9. Pierre Jubert, né à Rouen le 2 mars 1577 ;

10. Alphonse Jubert, qui suit ;

11. Marthe Jubert, née à Rouen le 11 juin 1579.

VIII. Alphonse Jubert, Ier du nom, chevalier, seigneur de Bouville, Harquency, Bisy, Saint-Martin-aux-Buneaux, Vinnemerville, Beuzevillette, Bois-le-Vicomte, etc., né à Rouen, paroisse Saint-Laurent, le 21 avril 1578. Il fut premièrement conseiller au parlement de Normandie, suivant les lettres à lui accordées par le roi Henri IV du 11 octobre 1601 (il fut reçu en 1602) ; ensuite président de la cour des aides de Normandie, suivant les lettres à lui accordées par le même roi le 23 juillet 1609.

Le roi Louis XIII le fit conseiller en ses Conseils d'Etat et privé

[1] *De gueules, au chevron d'or acc. de trois grues d'argent, 2 et 1, celles du chef affrontées, et au chef d'azur chargé d'une croisette d'or acc. de deux étoiles de même.*

[2] *D'argent, à la fasce d'azur chargée d'un croissant d'argent, acc. de quatre molettes de sable, 2 en chef et 2 en pointe.*

[3] *D'or, à deux lions affrontés de sable, tenant un cœur de gueules.*

en 1618, en considération des services que ledit Alphonse Jubert lui avait rendus tant en la charge de président de la cour des aides pendant longues années, qu'en celle de conseiller au parlement de la dite province, de son intégrité et suffisance, et de la singulière dévotion qu'il avait toujours témoignée au bien du service de Sa Majesté et de ses affaires, et lui accorda une pension en 1622, en récompense des services qu'il avait rendus en plusieurs occasions importantes pour le bien du service de Sa Majesté.

Par acte devant Lepage et Nourry, tabellions à Rouen, du 2 décembre 1602, il s'acquitta envers noble homme maître François de Giverville, seigneur du Buisson, époux de demoiselle Anne Jubert, sa sœur, d'une somme à lui due pour restant de dot.

Et par autre acte passé devant Lambert et Theroude, tabellions de ladite ville, le 1er juillet 1603, il y eut transaction entre ledit sieur Alphonse Jubert, Jean du Fay, seigneur du Taillis et du Bourg-Cochard, ayant droit de dame Madeleine Jubert, son épouse, tant en son nom que se faisant fort de dame Marie Jubert, dame de Boury, et de noble homme Jacques du Bosc, sieur de Gueuteville, comme représentant dame Anne Jubert, sa mère, et noble homme maître Jacques Jubert, seigneur du Thil, tant pour lui que pour Georges Jubert, son frère, se faisant forts pour noble homme Pierre Jubert, sieur de Bonnemare, leur oncle, tous cohéritiers en la succession de dame Jeanne Jubert, veuve de maître Arnould le Goupil, sieur du Parquet, conseiller général du roi en la cour des aides de Normandie, d'une part ; et maître Robert de Boislévêque, seigneur de Saint-Léger et du Parquet, d'autre part, procédant pour restitution des titres et contrats de constitution mentionnés au lot de douaire échu à la dite dame dès le 28 juillet 1554 ; et par deux autres actes passés devant les mêmes tabellions le même jour, ladite succession fut partagée entre les cohéritiers. Alphonse paya les parts et portions de chacun ; et par acte devant Le Picard et Serment, tabellions à Rouen, du 25 janvier 1618, dame Elisabeth du Bec, dame de Tourny, veuve de messire Jacques de Pellevé, maître Jacques de Pardieu, sieur de Maucomble, marié à Françoise du Bec, et maître François de la Luthumière, marié à Charlotte du Bec, lui cédèrent moyennant une somme d'argent leurs parts et portions en la dite succession, comme représentant Marie Jubert, dame de Boury, leur mère.

Et par acte devant lesdits Théroulde et Lambert, le 17 janvier

1607, Alphonse Jubert transigea avec les mêmes parties sur la succession de Pierre Jubert, seigneur de Bonnemare, d'Auricher et du Val, laquelle fut partagée entre eux par acte du même jour, devant le lieutenant général du bailliage de Rouen ; et ledit sieur Alphonse Jubert paya à chacune desdites parties ce qui lui revenait en ladite succession, savoir : à MM. du Thil, par quittance devant Nourry et Decaumont, tabellions à Rouen, du 19 janvier 1607 ; au sieur de Gueuteville, par quittance devant Theroulde et Crespin, tabellions à Rouen, du 8 mai 1607, et à Marie Jubert, dame de Boury, par quittance devant lesdits Theroulde et Decaumont, du 20 juillet 1607.

Il compta par acte sous seing privé du 21 août 1611 avec messire Charles Maignard, seigneur de Bernières et de la Rivière-Bourdet, conseiller d'Etat et président au parlement de Rouen, pour la dot de Marie Maignard de Bernières, sa première femme.

Par contrat devant Quentin, tabellion au duché d'Aumale, du 24 juillet 1614, il s'obligea à une rente de 600 livres envers demoiselle Marie Jubert, sa sœur, veuve de Pierre Chérie, écuyer, sieur de Gosville.

Il fonda le monastère des frères pénitents du tiers-ordre de Saint-François en la ville de Vernon, en 1614, et mourut le 6 avril 1640, après avoir établi un chapelain en l'église Saint-Fabrice de Rouen. Cette fondation fut consommée par Jacques et Alphonse Jubert, ses enfants, le 4 mars 1641, devant Crespin et Helye, tabellions royaux aud. Rouen.

Il avait épousé en premières noces, par contrat du 8 août 1602, devant Jean Lambert et Abraham Théroulde, tabellions à Rouen, Marie Maignard de Bernières [1], fille de Charles, seigneur de Bernières, président à mortier du parlement de Rouen, et de Madeleine Voisin de Saint-Paul : elle ne laissa point d'enfants, et mourut au château de Bisy, le 10 octobre 1610, âgée de vingt-trois ans ; son corps fut inhumé en l'église de Sainte-Geneviève de Vernon, en laquelle est un mausolée en marbre, sur lequel son épitaphe [2] ; et

[1] *D'azur, à la bande d'argent chargée de* 3 *quintefeuilles de gueules.*

[2] 1° Cy git une dame de nom,
Qui s'est acquis un beau renom
Dont vivra toujours la mémoire ;
Ayant aimé la charité
Et par ses œuvres mérité
Au ciel une éternelle gloire.

son cœur est aux Cordeliers de Vernon, dans le *Sancta sanctorum*, sous un marbre noir sur lequel est pareillement son épitaphe [1].

Passant, apreste un peu ta vue sur ce marbre muet ; il t'apprendra quelle est la condition de l'estre humain qui va flottant entre la vie et le trépas. Cy git dame Marie Maignard, fille de messire Charles Maignard, s^r^ de Bernières, conseiller du roy en ses conseils d'Etat et privé, et présid^t^ en sa cour de parlement de Normandie, et femme de M^r^ Alphonse Jubert, s^r^ d'Arquency, aussy con^er^ du roy et président en sa cour des aydes de Normandie, avec lequel elle a vécu 7 ans en mariage ; elle s'est acquis un renom qui la rendra immortelle ; elle décéda âgée de 23 ans le 10 d'octobre 1610. La piété de son mari luy a fait faire ce monument en perpétuelle mémoire. Priez Dieu pour le repos de son âme.

2° (Du côté de l'autel)

Peintres, dont l'artiste pinceau
Va dépeignant sur le tableau
Les vertus en habit de femme,
Pour en tirer le vray pourtrait
Il faudroit l'exemple parfait
Qui est gisant sous cette lame.
C'est celle dont les actions
Ont fait voir les perfections
Des vertus contraires aux vices.
Mais sur toutes la piété
Et les œuvres de charité
Etoient ses communs exercices.
A peine l'avril de ses jours
Avoit encore borné son cours,
Quand la Parque nous l'a ravie.
Chacun plaint son funeste sort,
Et qui ne regrette sa mort,
Il n'a pas bien connu sa vie.

3° (Du côté opposé)

La flamme d'amour conjugale,
Les cœurs et volontés égales,
Faisant une âme de deux corps,
Son ardeur saintement empreinte,
Par la mort ne peut estre éteinte
Dedans le sépulchre des morts,
Car bien que les Parques cruelles
Divisent l'une des parcelles
Et la réduisent au tombeau,
Cette divine entéléchie
Montre encore en l'autre partie
Les rais de son luisant flambeau.
Passant, tu vois cette sculpture,
Ces lettres d'or, cette figure :
Ce sont autant d'effets d'amour
Pour les regrets d'une belle âme
Dont le corps gît dessous la lame
Privé de la clarté du jour.

[1] Cy git le cœur de noble et vertueuse dame Marie Maignard, fille de messire Charles Maignard, seigur de Bernière et la Rivière-Bourdet, coner du Roy en ses

Il s'allia en secondes noces, le 27 janvier 1614, après contrat du 3 précédent, avec Françoise de Civille, dame de Bouville, sa cousine, fille de Vincent de Civille, premier président aux requêtes du palais de Rouen, et de Marthe Ballue. Il eut de son mariage avec ladite Françoise, morte en 1641 :

1. Françoise Jubert, morte en bas âge ;

2. Françoise Jubert, morte en naissant ;

3. Marie Jubert, morte jeune ;

4. Marie Jubert, qui épousa par contrat du 10 novembre 1633 Jean de Laplace [1], écuyer, sieur de Fumechon, conseiller général du roi en sa cour des aides de Normandie ;

5. Jacques Jubert, qui suit ;

6. Catherine Jubert, religieuse à Vernon ;

7. Alphonse Jubert, chevalier, seigneur d'Harquency, Bouville, Bretteville, Pelletot, Brécourt, qui fut président en la cour des aides de Normandie, par lettres données à Saint-Germain le 23 janvier 1643, et obtint du roi une pension de 1,000 livres par brevet du 6 avril 1651. Sa Majesté, en considération des grands et considérables services à elle rendus par ledit Jubert en plusieurs affaires importantes qui lui avaient été confiées, et par ses prédécesseurs, lui accorda des lettres de conseiller d'Etat le 14 février 1652, et le 6 juillet 1655 des lettres d'honoraire de sa charge de président de la cour des aides de Normandie.

Il s'allia par contrat du 27 février 1645 avec demoiselle Madeleine le Grand [2], sœur de dame Elisabeth le Grand, femme de messire Adrien de Monceaux d'Auxy, chevalier, marquis d'Anvoille, qu'il épousa le lendemain à Saint-André-des-Arcs de Paris.

Il fonda le 13 octobre 1688 la chapelle de son château de Brécourt. et mourut en 1691 sans postérité.

conseils d'Etat et privé, président en son parlement de Normandie, et de dame Magdelaine Voisin. Ladite Marie Maignard, femme de noble homme Mre Alphonse Jubert, seigr de Saint-Martin, Beuzevillette et Bisy, aussi coner du Roy, et president en sa cour des aydes de Normandie, décédée à Bisy le 10e jour d'octobre 1610. Noble dame Catherine de Gouel, dame de Posville et de Villers, 2e femme dudit sr président de Bernière, en la mémoire perpétuelle de ladite Maignard, sa belle-fille, a posé ce monument l'an de N.-S. 1610. Priez Dieu pour elle.

[1] *D'azur, au lambel d'or, accomp. en pointe d'une molette de même.*

[2] *D'azur, à la fasce d'argent chargée de trois étoiles de gueules, accostée en pointe de trois larmes d'argent.*

8. Françoise Jubert, épouse de Guy Duval [1], écuyer, seigneur de Lescaude et de Bonneval, conseiller au parlement de Normandie, par contrat du 27 janvier 1639 ;

9. Guillaume Jubert, mort en sortant du baptême ;

10. Claude Jubert, mort jeune ;

11. Madeleine Jubert, mariée à Claude de Malortie [2], chevalier, seigneur de Manneville, lieutenant pour le roi au gouvernement de Quillebœuf. par contrat du 23 février 1647. Par quittance passée devant Hélie et Serment, notaires à Rouen, du 30 septembre 1647, messire François de Malortie, chevalier, seigneur de Campigny, les Royes, Saint-Melaigne, la Motte, etc., reconnut avoir reçu pour messire Claude de Malortie, son fils, de messire Alphonse Jubert, chevalier, seigneur de Bouville, Harquency, etc., conseiller du roi en ses conseils, président en sa cour des aides de Normandie, la somme de 10,000 livres pour partie de la dot de la dame son épouse due par ledit seigneur Alphonse, son frère ;

12. Vincent Jubert, mort jeune.

IX. Jacques Jubert, Ier du nom, chevalier, seigneur de Bouville, Bisy, Saint-Martin-aux-Buneaux, Vinnemerville, Veulettes, Beuzevillette, Harquency, Hotot, Lamorey, Aubervilliers-lès-Meudon, etc., naquit à Rouen le 10 février 1616, sur la paroisse Saint-Patrice. Il fut premièrement conseiller au parlement de Normandie, par acquisition du sieur Jacques de Civille, seigneur du Routbosc, du 10 novembre 1637, et reçu la même année ; puis conseiller au parlement de Paris, et reçu le 15 mars 1641 ; ensuite maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi en 1647 ; intendant de justice, police et finances en la généralité de Berry.

Sa Majesté Louis XIV l'honora de lettres de conseiller en ses conseils d'Etat et privé le 4 décembre 1647.

Par contrat passé devant Auger et Parquer, notaires à Paris, du 14 juillet 1640, il épousa dame Catherine Potier de Novion [3], dame d'Aubervilliers-lès-Meudon, fille d'André Potier, seigneur de Novion, président à mortier au parlement de Paris, et sœur de Nicolas Potier de Novion, premier président audit parlement ; il fu

t

[1] *De gueules, à la fasce vivrée d'or.*

[2] *D'azur, à deux chevrons d'or, accomp. de trois fers de lance d'argent, 2 en chef, renversés, et 1 en pointe.*

[3] *D'azur, à deux mains dextres d'or ; au franc quartier échiqueté d'argent et d'azur.*

marié en l'église de Saint-Merry, à Paris, par l'évêque de Beauvais, son oncle, le 16 juillet 1640.

Le 22 avril 1641, il partagea avec messire Alphonse Jubert, son puîné, les fiefs, terres, rentes et biens immeubles des successions de messire Alphonse Jubert, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, président en la cour des aides de Normandie, de dame Françoise de Civille, leurs père et mère, et de Vincent Jubert, écuyer, leur frère, en présence de messire Jean de Laplace, seigneur de Fumechon, conseiller du roi en ses conseils, président en sa chambre des comptes de Normandie, et de messire Guy Duval, seigneur de Lescaude et de Condé, conseiller du roi au parlement de Rouen, commissaires à ce députés par délibération devant le bailli de Rouen, du 16 avril 1640, et transigea le 16 juin 1641.

Par acte devant Vautier et Parque, notaires au Châtelet de Paris, du 4 janvier 1648, il partagea conjointement avec dame Catherine Potier, son épouse, avec messire Nicolas Potier, chevalier, seigneur de Novion, Villebon, etc., conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, président à mortier au parlement de Paris, les biens et successions de messire André Potier, chevalier, seigneur de Novion, et de dame Catherine Cavelier, son épouse, père et mère dudit seigneur de Novion et de ladite dame de Bouville.

Et par autre acte devant les mêmes notaires du 28 juillet 1647, ledit sieur président de Novion s'acquitta envers lui de ce dont il était son débiteur aux termes des partages ci-dessus.

Catherine Potier mourut en 1649, et Jacques, son mari, en 1656, à Paris ; le chapitre de l'église royale et collégiale de Vernon fit faire un service solennel pour le repos de son âme, par acte capitulaire du 18 novembre 1656.

On peut juger des services essentiels qu'il rendit à l'Etat par les lettres d'érection de la terre de Bisy en marquisat, en faveur d'André Jubert, son fils unique, pour lui et ses hoirs, tant en ligne masculine que féminine, du mois de mai 1675, desquelles lettres est extrait ce qui suit :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à « tous présents et à venir, salut : bien que ce soit un effet de notre « souveraine puissance de répandre nos faveurs sur tous nos sujets, « ce n'en est pas aussy une des moindres de notre justice d'en « réserver de très-particulières pour en honorer ceux qui, par les « services signalez qu'ils nous ont rendus et à cet Etat, se les ont

« meritez comme le prix de leur valeur et la récompense de leurs « vertus, ainsy qu'ont fait en diverses occasions ceux de la famille « des Juberts de Bouville, qui est des plus nobles et des plus « anciennes de notre province de Normandie et de notre royaume, « de laquelle sont issus plusieurs grands et illustres personnages, « qui ont rendu des services très-considérables aux roys nos pré- « décesseurs et à cet Etat, tant pendant les guerres que pendant la « paix, dans les premières charges de judicature qu'ils ont exercées « tant dans nos cours supérieures qu'auprès de notre personne dans « nos conseils, ainsy qu'a fait notre cher et bien-amé Jacques « Jubert de Bouville, cons^er en nos conseils et m^e des requêtes ordi- « naire de notre hôtel, le mérite duquel ayant été par nous connu, « dans les avis qu'il nous avoit donné sur touttes les affaires les plus « importantes de cet Etat ; cela nous auroit obligé de faire choix de « sa personne pour intendant de justice, police et finances de notre « province de Berry, duquel employ il s'est dignement acquitté « pendt plusieurs années, ayant maintenu notre autorité et les loix « de l'Etat, avec une fermeté et une prudence si exemplaires qu'il « en avoit mérité le témoignage de notre approbation, que nous luy « en avions rendu publiquement, de sorte que dans le moment que « nous voulions le récompenser en lui donnant de plus grands « employs, la mort nous ayant prévenu, n'ayant laissé pour touts « enfans que notre cher et bien-amé le sr André Jubert de Bouville, « digne héritier des vertus et des biens de son père, nous creumes « qu'il étoit juste qu'il luy succeda aussy dans l'honneur de nos « bonnes graces, etc. »

Jacques Jubert eut de son mariage avec dame Catherine Potier de Novion :

1. André Jubert, qui suit,
2. Nicolas Jubert, mort au berceau ;
3. Françoise Jubert, morte au berceau.

X. André Jubert, I^er du nom, chevalier, marquis de Bisy et de Clère-Panilleuse, seigneur de Bouville, Saint-Martin-aux-Buneaux, Vinnemerville, Beuzevillette, etc., gouverneur des ville et château de Vernon, naquit à Paris et fut baptisé à Saint-Merry le 21 juillet 1645. Il fut reçu à l'âge de dix-neuf ans avocat général de la cour des aides de Paris le 5 avril 1664 ; fut pourvu de l'office de maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi le 22 mars 1674 ;

nommé intendant de Limoges le 6 avril 1676 ; intendant de Moulins le 11 octobre 1678 ; intendant d'Alençon le 23 décembre 1682 ; de Limoges pour la seconde fois le 28 janvier 1689 ; et intendant d'Orléans le 20 janvier 1694.

Sa Majesté, en considération de ses services, le fit conseiller en ses conseils d'Etat et privé par lettres du 13 avril 1674 ; conseiller d'Etat par lettres du 21 octobre 1696 ; et conseiller d'Etat ordinaire au conseil d'Etat et privé, direction et finances, par lettres du 14 juin 1709, en laquelle année Sa Majesté lui accorda une pension de 6,000 livres.

Il épousa par contrat devant Lefouyn, notaire au Châtelet de Paris, le 1er décembre 1664, Françoise-Nicole des Marets [1], sœur de Nicolas des Marets, ministre d'Etat, contrôleur général des finances de M. des Marets, archevêque d'Auch, et de M. des Marets, évêque de Saint-Malo, fille de Jean des Marets, intendant de Soissons, et de Marie Colbert, sœur de Jean-Baptiste Colbert, ministre d'Etat, contrôleur général des finances.

Lui furent rendus aveux par Claude Gosmont le 5 janvier, par Jean Rameaux le 15 février, par Jean Yoland le 16 février, par Antoine le Cocq le 18 mars 1677, par Antoine Couillard de Clomare le 25 août 1710; et par Antoine et André Couillart le 12 septembre 1713 ; d'héritages relevants de lui à cause de son marquisat de Bisy, auxquels aveux il est qualifié : ce haut et puissant seigneur messire André Jubert de Bouville, marquis de Bouville, Bisy et Clère-Panilleuse, conseiller d'Etat ordinaire, gouverneur des ville et château de Vernon.

Le 21 octobre 1656 lui furent faites par acte devant Desnots et Vaultier, notaires au Châtelet de Paris, offres réelles de la somme de 108,000 livres, pour restant du prix de la terre d'Aubervilliers, près Meudon, vendue à messire Abel Servien, ministre d'Etat, par messire Jacques Jubert, son père, par contrat devant Parque et Vaultier, du 1er avril 1655.

Par sentence du Châtelet de Paris du 3 juillet 1657, sa tutelle fut déférée à messire Nicolas Potier, son oncle maternel, chevalier, seigneur de Novion, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, et président à mortier au parlement à Paris ; à la requête duquel et de messire Alphonse Jubert de Bouville, oncle paternel, avait été au-

[1] *D'azur, au dextrochère d'argent tenant trois lis de jardin de même.*

paravant fait inventaire, par le juge de Vernon, le 14 octobre 1656, des meubles et effets trouvés au château de Bisy, après le décès de messire Jacques Jubert, chevalier, marquis de Saint-Martin-aux-Buneaux, maître des requêtes, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, et intendant de Berry, son père.

Sa Majesté érigea en sa faveur la terre de Bisy en marquisat pour lui et ses hoirs, tant en ligne masculine que féminine, par lettres patentes du mois de mai 1675, enregistrées au parlement de Normandie le 5 août 1678, et à la chambre des comptes de Rouen le 20 mars 1680.

Il fonda en l'église de Tilly une messe haute solennelle qui devait s'y célébrer tous les ans le 29 décembre, par contrat devant Festu, notaire à Vernon, du 17 juin 1695.

Il vendit la terre et seigneurie de Saint-Martin-aux-Buneaux par contrat devant François Ron, notaire à Orléans, du 13 février 1697, et celle de Bouville par contrat devant Festu, notaire à Vernon, du 5 août 1708. Il acquit l'hôtel de Rambures, rue des Saints-Pères, à Paris, par contrat devant Lefèvre et Chèvre, notaires au Châtelet, du 31 mai 1712.

Il mourut en son château de Bisy le 3 décembre 1720, après avoir testé le 5 octobre de la même année, et fut inhumé en l'église de Sainte-Geneviève de Vernon, sépulture de sa maison.

Il eut de son mariage avec dame Nicole-Françoise des Marets, inhumée dans la même église le 18 avril 1726 :

1. Nicolas-André Jubert de Bouville, chevalier, marquis de Bisy, reçu conseiller au parlement de Rouen en 1700, lequel par acte passé devant le lieutenant général du bailliage de Vernon, en date du 29 mars 1721, opta pour son préciput comme aîné dans la succession d'André Jubert, son père, en prenant la terre et marquisat de Bisy, qu'il vendit à M. le maréchal duc de Belle-Isle, par contrat passé le lendemain devant Meunier, et qui, s'étant retiré du monde, fit cession à Louis-Guillaume Jubert de Bouville, son frère, par acte devant Boucher, notaire à Orléans, du 10 mai 1721, de tous ses droits dans ladite succession, à charge d'une pension viagère. Il mourut à Paris le 30 août 1722;

2. Françoise Jubert de Bouville, née en janvier 1666, religieuse à Vernon;

3. Marie Jubert de Bouville, née le lundi de la Pentecôte 1667,

religieuse de l'ordre de Cîteaux, prieure du prieuré de Courville au diocèse de Chartres, dont elle se démit le 2 avril 1721 ;

4. Louise Jubert de Bouville, morte jeune ;

5. Louis-Guillaume Jubert de Bouville, qui suit ;

6. Alphonse Jubert, chevalier, marquis de Bouville, né le 2 octobre 1680, successivement garde de la marine en 1689, capitaine de dragons au régiment d'Hautefort en 1697, mestre de camp d'un régiment de dragons de son nom en 1703, brigadier de dragons en 1710, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1713, et maréchal des camps et armées du roi en 1734 ; il a servi le roi en Espagne et en Catalogne dans toute la guerre de la succession d'Espagne et s'est trouvé avec distinction à des batailles et à des combats où il a reçu plusieurs blessures. Il épousa le 9 février 1713 demoiselle Louise-Henriette Goujon [1], fille de Jean Goujon de Gasville, baron de Châteauneuf, et de dame Henriette Donneau de Visé, morte le 17 décembre 1747 ; lui-même décéda le 28 février 1762, n'ayant eu que deux filles : Henriette-Alphonse Jubert de Bouville, née le 25 décembre 1713, et Louise-Henriette Jubert de Bouville, morte sans alliance le 9 octobre 1749 ;

7. Jean-Baptiste Jubert de Bouville, dit l'abbé de Bouville, grand-vicaire d'Evreux, prieur de Beaumont-le-Roger, mort à Paris, paroisse Saint-Benoît, le 17 mai 1724 ;

8. Catherine Jubert de Bouville, baptisée à Notre-Dame de Vernon le 28 avril 1688, mariée à Gilles-Marie de Maupeou [2], chevalier, seigneur d'Ableiges, conseiller d'Etat, doyen des maîtres des requêtes, par contrat devant Renard et Lefebvre, notaires à Paris, du 15 février 1711 ; la célébration s'en fit à Sainte-Geneviève de Vernon le 16 dud. mois et an. Elle mourut à Paris le 25 janvier 1762 ;

9. Anne Jubert de Bouville, religieuse à Vernon ;

10. Thérèse Jubert de Bouville, morte jeune.

Comte DE CHASTELLUX.

(*La suite prochainement.*)

[1] *D'azur, à deux goujons d'argent posés en sautoir, et en pointe une rivière du même mouvante du bas de l'écu.*

[2] *D'argent, au porc-épic de sable.*

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES

GRANDS BAILLIS

DES COMTÉ ET DUCHÉ D'ALENÇON.

*(Suite et fin *)*

XL. François des Landes, écuyer [1], faisait les fonctions de lieutenant-général en 1561 ; peut-être n'était-ce qu'en attendant l'âge du suivant.

XLI. François Persault, fils du lieutenant-général de ce nom, fut pourvu le..... 1562. Comme il était de la religion prétendue réformée, il fut privé de l'exercice de sa charge par l'édit du 27 septembre 1568 [2].

XLII. Lors des premiers troubles du calvinisme il semble que Clément Jouanne [3] fut commis à faire les fonctions de lieutenant-général ; car la Cour du parlement le nomma à cet office dont il prenait le titre en 1555, 1566 et 1567 [4].

XLIII. Etienne Hervé, premier magistrat du siége présidial fut

[1] Armes : *D'azur au chevron d'or.*

[2] Il paraîtrait avoir traité de sa charge avec François Grimoult dont il sera question plus loin.

[3] Il maria sa fille à Pierre du Gué, seigneur de Neers, d'abord porte-manteau ordinaire du duc, puis capitaine du château d'Alençon.

Armes : *d'azur au cœur d'argent, accosté de trois croix ulésées d'or.*

[4] Clément Jouanne paraît avoir encore eu le titre de lieutenant général à une autre époque, car dans un acte du notariat d'Alençon en date du 5 novembre 1577 nous trouvons : Noble maître Clément Joannes, sieur de Lanchal, conseiller du roi, maître des requêtes ordre de Monseigneur, conseiller en l'échiquier et conseil d'Alençon et *lieutenant de M. le bailli dudit lieu,* frère et héritier de Guillaume Joannes, etc. . . . . .

En résumé, ceci nous fait supposer que Clément Jouanne, dans ces années de troubles, était lieutenant général par intérim ; il reprenait ou abandonnait ces fonctions selon que le parti catholique ou que le parti calviniste l'emportait.

* Voyez 9e liv., septembre 1871, p. 401.

alors commis pour exercer les offices de lieutenant-général et de lieutenant particulier. Il s'en acquittait en 1569.

XLIV. GILLES DE RIANTS, maître des requêtes de François, duc d'Alençon et conseiller à l'échiquier [1], fut commis dans les troubles suivants pour exercer l'office de lieutenant-général. Il en faisait les fonctions en 1572 et même en 1573.

XLV. GUI DE QUINCÉ OU DE QUINCEY, écuyer, fut commis à l'exercice de la même charge, il arrêta dans cette qualité les comptes de l'Hôtel Dieu et se trouva à des délibérations pour la ville, sans doute seulement en l'absence de Gilles de Riants qu'on voyait remplir les fonctions en 1575 et en 1576 [2].

XVI. GEOFFROY GRIMOULT, écuyer [3], seigneur de la Billardière et de Martigny, était cependant pourvu de l'office de lieutenant-général de bailli d'Alençon dès 1573.

Comme il était de la religion protestante, il fut privé de ses fonctions et n'en recouvra l'usage qu'à la paix procurée par le duc d'Alençon en 1576 [4]

[1] Gilles fut habiter avec sa famille l'Ile de France et brilla dans le barreau de Paris.

David de Maridor, seigneur de Bourg-le-Roi, épousa en 1583 Germaine de Riants, fille de Gilles, président à mortier au parlement de Paris.

De Riants ont pour armes : *Ecartelé aux 1 et 4 de gueules à trois bandes d'argent, chargé de cinq merlettes du champ; aux 2 et 3 d'argent à six annelets de sable. Sur le tout d'azur semé de trèfles d'or à deux bars adossés du même brochant sur le tout.*

[2] Une de ses filles, Marguerite, paraîtrait avoir été onzième abbesse du monastère des Cordeliers, fondé en 1501 à Alençon par Marguerite de Lorraine, et une autre de ses filles, Françoise, paraît aussi s'être faite religieuse au monastère des religieuses de Saint-François d'Argentan, en même temps que Marguerite de Lorraine.

De Quincé blasonnaient : *d'argent à trois hures de sanglier de sable. Celle à senestre en chef contournée, une à aiglette éployée au vol abaissé du même posée en cœur.*

[3] La maison Grimoult avait pour armes : *De sable, semé de grelots d'or, fretté d'argent de huit pièces.*

[4] Les actes de la chambre des notaires d'Alençon mentionnent une lettre sur parchemin datée du 23 mars 1578, délivrée par Geoffroy Grimoult, écuyer, licencié ès-droits, lieutenant général du bailliage d'Alençon, qui, sur l'exposé des lieutenants d'Alençon que depuis le 9 décembre 1568 jusqu'au mois d'août 1570, à cause des troubles et guerres civiles lors régnant, et que les exposants étaient de la religion prétendue réformée, ils furent suspendus de signer et délivrer contrat; mais que l'édit de pacification étant advenu, ils ont été remis dans leurs fonctions; pour quoi ils demandent que ceux qui les avaient remplacés soient tenus de remettre les registres à leur tabellionnage.

Geoffroy Grimoult mourut en 1578.

Le 1er octobre 1576 ce lieutenant-général comparaît à l'échiquier d'Alençon. Il se démit en faveur de son fils ou frère qui suit.

XLVII. Nicolas Grimoult, écuyer, seigneur de la Motte, d'abord lieutenant au siége d'Argentan et Exmes, était pourvu de l'office de lieutenant général du bailliage d'Alençon avant le 29 août 1578. Il ne jouit paisiblement de sa charge que très peu de temps. Le roi Henri III, ayant créé par son édit du mois de décembre 1581 des charges de lieutenants civil et criminel dans chacune des vicomtés des sept grands bailliages de Normandie, Grimoult se vit dépouillé de ses ressorts et prérogatives qu'il avait eues jusqu'alors dans chacun des siéges des vicomtés.

Nicolas le Barbier, seigneur du Chênets et de Sonnel [1], acquit le nouvel office de lieutenant–général civil et criminel dans la vicomté d'Alençon.

Grimoult ancien lieutenant-général, s'opposa à sa réception, ce qui occasionna entre eux un long procès, sur lequel il intervint différents arrêts du conseil souvent contradictoires suivant que l'une des parties prévalait. Le Barbier s'était déclaré pour le parti de la ligue dont il était le chef et l'espion dans le pays, et Grimoult était soutenu par le duc d'Alençon, par le parti protestant et par le roi de Navarre. Cette affaire devait nécessairement susciter des troubles dans la ville.

Ils furent tous deux privés de leurs fonctions par le parlement de Normandie, séant à Caen.

XLVIII. Pierre le Hayer, seigneur du Chable, fut commis par la même Cour de Parlement pour remplir les fonctions de lieutenant-général.

[1] Ce lieutenant général était fils de Noël le Barbier et de Suzanne Gervaiseaux, dame de Sonnel, qui se maria en secondes noces à Richard de Marsilly, sieur de l'Epinay.

Nicolas épousa en premières noces Périne Vachereau, fille aînée de Robert, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cent hommes d'armes, maréchal de camp pour le service de la Ligue, gouverneur des villes et châteaux de Sablé, Château-Gontier et Fougères, et en deuxièmes noces, Anne Harpin.

Il était parent de Gervais le Barbier de Francourt, chancelier de la reine de Navarre et de son fils, tué à la Saint-Barthélemy, ainsi que de Mathieu le Barbier de Vaucelles, lieutenant-colonel du régiment de Parabère. Thomas-François le Barbier de Vaucelles, seigneur de Rosay et de la Bourdonnière au Maine, était un des descendants de Mathieu.

Le duc de Mayenne s'étant rendu maître d'Alençon, le Barbier, alors tout-puissant, l'aurait rendu la victime de sa haine s'il n'avait trouvé le moyen de s'enfuir. Il demeura plusieurs jours caché [1].

Henri IV, s'étant emparé d'Alençon quelques mois après, ce fut le tour de le Barbier de céder sa place. Grimoult et le Hayer rentrèrent bientôt après dans leurs fonctions ; malgré cela on trouve que Guillaume Baudet, seigneur de Neauphe, lieutenant-général civil et criminel au bailliage d'Evreux, vicomté de Bretheuil, exerçait au mois de juin 1592 la charge de lieutenant-général; on n'en trouve ni la cause ni le temps pendant lequel il exerça.

Cependant Grimoult continuait de plaider contre le Barbier. Dégoûté des affaires que sa charge lui suscitait, il s'en défit en faveur du suivant, ou plutôt la démembra en lui vendant la charge de lieutenant-général criminel au bailliage d'Alençon.

XLIX. Jean Marguerit obtint des provisions sur la résignation du sieur Grimoult et fut reçu, mais peu de temps après il fut évincé ou remit sa charge à son vendeur [2].

L. Nicolas Grimoult, rentré dans ses fonctions, exerça plus tranquillement. Comme il avait déjà été employé avec succès dans quelques négociations, il fut un de ceux que Henri IV choisit pour se rendre à l'assemblée indiquée à Châtellerault pour le 9 juin 1597. Ce fut là où l'on travailla à arrêter tous les articles du fameux édit de Nantes qui parut au mois d'avril suivant et qui semblait devoir fixer à jamais le sort des protestants en France. Grimoult n'y oublia pas ses intérêts ; un des articles secrets termine irrévocablement son affaire avec le Barbier, casse les arrêts obtenus par celui-ci en

[1] L'année 1589 est bien triste et bien marquante dans les annales d'Alençon. Cette ville fut ensanglantée par les *ligueurs*, les *royalistes* et les *protestants*. Plusieurs royalistes furent assassinés. Pierre le Hayer lui-même, poursuivi par le Barbier, fut au courant d'avril obligé de se renfermer dans un cabinet de la Conciergerie pour se dérober aux poignards des assassins mis à sa poursuite.

Le Barbier s'était aussi fait députer aux Etats généraux, assemblés à Paris par la Ligue, pour le tiers-état du duché d'Alençon; l'évêque de Seès y représentait l'état ecclésiastique ; et la partie de la noblesse qui tenait pour la Ligue y députa le seigneur de la Moisière, gouverneur de Bonmoulins et de toute la châtellenie.

[2] Cette famille, anoblie en 1543, a eu plusieurs membres distingués dans la robe. Elle s'est éteinte au commencement de ce siècle dans la personne de l'un de ses descendants, possesseur du château de Versainville, près Falaise.

Armes : *D'or, à trois roses de gueules, posées 2 et 1, tigées de sinople.*

1586, 1587, 1588, etc., le remet en possession de sa charge de lieutenant général ancien et de lieutenant général criminel ; il fut enjoint à Grimoult de rembourser dans le délai de trois mois la finance payée par le Barbier aux parties casuelles [1].

Le roi éteignit le procès pendant au conseil entre eux [2] et se chargea du paiement de la somme due par Grimoult à le Barbier. Le roi pour mieux assurer la tranquillité dans la ville d'Alençon, donna à Grimoult en décembre 1599, une des nouvelles charges de Conseiller au Parlement de Normandie dans la chambre de l'édit, créées en faveur de ceux de la religion prétendue réformée et nomma le Barbier à une place d'avocat général du même Parlement, qu'il paraît n'avoir jamais exercée [3].

LI. René de Pillois, seigneur de Groustel et de Champfleur, fut pourvu de la charge de lieutenant-général sur la démission de Nicolas Grimoult en 1600. Il mourut vers 1603.

LII. Gilles de Pillois [4], seigneur de Panon, obtint, *dit-on*, après la mort de son frère des provisions de la charge de lieutenant-général civil et criminel au bailliage d'Alençon ; mais jusqu'ici

[1] L'article 52 des particuliers de l'édit de Nantes donné au mois d'avril 1598, porte que Grimoult sera rétabli et maintenu au titre et possession de lieutenant général civil ancien et de lieutenant général criminel au bailliage d'Alençon, nonobstant la résignation qu'il en avait faite au sieur Marguerit.

[2] Guillaume Bernard, seigneur de Courménil et d'Avernes, avait aussi levé l'office de lieutenant général civil et criminel au siége d'Exmes. Il se trouvait par conséquent mêlé au procès.

[3] Le parlement de Normandie siégeait alors à Caen.

Le Barbier semblerait cependant avoir exercé l'office d'avocat général depuis 1592 ; mais il ne le conserva que fort peu de temps.

Le Barbier avait eu de son premier mariage deux filles : Magdeleine et Suzanne. Cette dernière épousa en 1607 Jacques de Longueil, sieur de Baudoul.

[4] René et Gilles de Pillois étaient fils de Martin de Pillois, seigneur de Panon, et de Jeanne de Ronnay. Renée de Pillois, fille unique de Gilles et d'Elisabeth du Hardas, était séparée de biens de Christophe de Vallée, seigneur de Fyé. C'est sur elle que se fit la saisie réelle de Groustel et de Champfleur, que son fils Guillaume de Vallée vendit en 1700 à Thomas Hardi, conseiller clerc au Parlement de Normandie. Ce dernier revendit ces terres le 12 avril 1701 à Antoine Menjot, trésorier de France à Alençon, moyennant 41,250 liv.

La famille Menjot ne possède plus de nos jours qu'une portion des terres de Champfleur.

Christophe de Vallée les avait fait ériger en vicomté au mois de février 1654, registrées le 7 juillet 1656.

nous n'avons pas trouvé de preuves qu'il ait jamais exercé [1]. Il obtint le 19 mai 1609 un brevet de gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi.

LIII. René d'Erard [2], écuyer, sieur de Mesnil-Guyon, obtint sur la démission du précédent des provisions de la même charge le 15 février 1604. La Reine-Mère, duchesse d'Alençon, lui accorda le 14 février 1614, un brevet de Maître des Requêtes ordinaires de son hôtel. Il démembra sa charge et vendit celle de lieutenant-général criminel au seigneur des Portes [3] et résigna sa charge de lieutenant général civil à son fils qui suit [4].

[1] De même qu'Odolant Desnos, nous doutons de la nomination de Gilles de Pillois à la charge de lieutenant général ; rien dans nos recherches n'a pu nous le faire rencontrer ; mais aussi nous pouvons constater dans trois actes de la chambre des notaires d'Alençon que Nicolas le Hayer, fils aîné de Pierre le Hayer, sieur du Chable, avait les qualifications suivantes :

« 2 décembre 1607, partage des biens de P. le Hayer ; *noble m^e Nicolas le Hayer, conseiller du roi, lieutenant de M. le bailli d'Alençon.*

« 18 février 1608 : *noble m^e Nicolas le Hayer, sieur de Cerceaux, lieutenant civil et criminel du bailliage et siége présidial d'Alençon.*

« 24 septembre 1612 : *Noble Nicolas le Hayer, sieur de Cerceaux, lieutenant civil et criminel du bailliage et siége présidial d'Alençon.* «

Ceci prouve suffisamment que Nicolas le Hayer exerça ces fonctions (mais par intérim) et qu'il aura passé inaperçu à Odolant Desnos, qui n'a fait figurer Gilles de Pillois dans la liste des lieutenants généraux que sur des renseignements fournis par la vanité de sa famille.

Ce qui peut encore mieux confirmer les preuves que nous avons données plus haut, ce sont les termes d'un arrêt du conseil d'état du roi, en date de St-Germain-en-Laye du 26 janvier 1643 : *ainsy qu'a fait m^e René de Pillois, et après luy m^e René d'Erard, père du suppliant*, etc.

[2] Il servit d'abord en qualité d'homme d'armes du baron de Hertré, et en était ensuite devenu lieutenant. Il acquit en 1603 la charge de vice-bailli d'Alençon. Il avait épousé Marie d'Apres.

Dans le contrat de mariage de sa fille Anne avec René le Coutellier, en date du 16 avril 1615, il porte les qualités de *seigneur de Mesnilguyon, Tanches, les Hayes, Médavy, Ray, Escorcet, Sonnebot et le Buat, conseiller maître des requêtes ordinaire de l'hôtel de la reine, lieutenant général au bailliage et siége présidial d'Alençon.*

Cette famille a toujours prétendu descendre d'un Eard, capitaine danois venu au secours de Richard I^er, duc de Normandie. Ses armes sont : *d'azur à trois pieds de griffon d'or 2 et 1, perchés chacun sur un tronc d'arbre d'argent.*

[3] Dans un acte notarié du 7 février 1608, il est ainsi qualifié : *Noble homme Claude des Portes, sieur de Vauguimont et de Bruslemal, conseiller du roi, lieutenant général de la vicomté d'Alençon.*

[4] Dans les actes de la chambre des notaires d'Alençon à la date du 25 novembre 1627, se trouve un acte de cession entre René et Louis d'Erard dont voici les termes principaux : René Erard, écuyer, sieur de Mesnil-Guyon, conseiller du roi, lieutenant général ancien et maire au duché, bailliage et présidial d'Alençon et Essey,

LIV. Louis d'Errard, écuyer [1], seigneur de Ray, Tanches, les Hayes, Médavy etc., fut pourvu le 9 décembre 1627, sur la démission de son père de l'office de lieutenant-général ancien au duché, bailliage et siége présidial d'Alençon, Essey, Moulins et Bonmoulins.

On ne sait pourquoi l'on trouve dans ses provisions ces innovations.

Il se démit en 1638 et obtint un brevet de Conseiller d'Etat en 1642 [2].

LV. Jacques de Boullemer, sieur de la Normanderie [3], fut d'abord vicomte d'Alençon pendant 14 ans. Le roi Louis XIII, ayant créé par son édit du mois de décembre 1635 une seconde charge de lieutenant-général au bailliage d'Alençon, il en fut pourvu au mois d'octobre 1637 ; il traita ensuite de celle de lieutenant ancien le 20 juillet 1642. Il avait obtenu les provisions de lieutenant-général civil au siége nouvellement créé le 2 septembre 1638 [4].

d'une part ; et Louis Erard, écuyer, sieur de Ray, son fils aîné, avocat au grand conseil, d'autre part ; ont fait le concordat suivant, savoir : que ledit sieur de Mesnil-Guyon a promis passer procuration pour résigner son dit office de lieutenant général ancien au pays duché bailliage et siége présidial d'Alençon, Essey, Moulins et Bonmoulins, auxquels sont unis et incorporés la charge de maire de ladite ville d'Alençon et les fonctions de l'office de commissaire examinateur au dit siége du dit Alençon et Essey, en faveur du dit Louis Erard, écuyer, et de lui mettre entre les mains les provisions du dit office pour, par le dit sieur de Ray, s'y faire recevoir à ses frais. Ce fait moyennant la somme de *trente-trois mille livres*.

[1] Louis d'Erard avait épousé Magdeleine de Montholon dont il laissa une nombreuse postérité. Il fut créé baron de Ray par lettres de 1661. Cette branche de la famille d'Erard s'est éteinte en 1802.

[2] En 1652, Louis d'Erard acheta de Me Louis de Gauthier, écuyer, sieur de Saint-Victor, l'office de président au bailliage et siége présidial d'Alençon, ainsi que le constate la procuration *ad resignandum* extraite des registres du présidial d'Alençon, délivrée le treizième jour de juin l'an 1552.

Il conserva cette nouvelle charge jusqu'au 20 mars 1670, époque où il donna sa démission en faveur de René son fils. (Chartrier du château de Courtilloles.)

[3] Jacques était fils de Hardouin de Boullemer de Saint-Paul et de Marthe Duval. Il épousa dlle Renée Devaux James.

Il fut ensuite pourvu le 31 décembre 1647 de la charge de maître des requêtes de la reine.

Cette famille était de la bourgeoisie d'Alençon, ainsi que l'atteste un acte notarié passé au tabellionnage de cette ville le 17 mai 1577. Anoblie en 1649, cette famille fut confirmée dans sa noblesse le 31 janvier 1667 et en juin 1674.

Armes : *d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois aiglettes au vol abaissé de sable.*

[4] Les registres du tabellionnage d'Alençon mentionnent à la date du 12 octobre

LVI. JACQUES DE BOULLEMER, seigneur de Larré, d'abord bailli de Mamers en Saonnois, obtint sur la démission de son père des provisions de ses offices en 1656 [1].

Il vécut peu de temps et fut remplacé par son fils qui suit.

LVII. JACQUES DE BOULLEMER, seigneur de Bresteau et du Boullay, lieutenant des maréchaux de France, fut pourvu de l'office de lieutenant-général ancien et de celui de second lieutenant général, sur les différentes nominations de Jean-Baptiste-Gaston, duc d'Orléans et d'Alençon, données à Blois le 23 janvier 1660, et les différentes provisions lui furent expédiées par le roi le 11 avril suivant.

Gui Patin nous apprend dans une de ses lettres (tome III, p. 69, du 29 septembre 1665) que Jacques Boullemer avait été taxé à une somme de 90,000 livres et qu'il était en prison, à la Bastille, en 1665 pour le paiement de cette taxe [2].

Il traita par la suite des charges de bailli et de gouverneur d'Alençon.

LVIII. ANTOINE DE BOULLEMER, sieur de Thiville, cousin du précédent [3], obtint sur sa démission, le 10 mai 1675, des provisions de l'office de lieutenant-général ancien, désuni de l'office de lieutenant général alternatif dont il déclara entendre se faire pourvoir par la suite.

Il obtint le 16 janvier 1700 d'autres provisions de l'office de lieutenant-général de police créé par édit du mois de novembre 1699.

Il traite aussi de l'office de maire perpétuel créé par édit de 1692.

LIX. JACQUES DE BOULLEMER, fils aîné du précédent, obtint des provisions des charges de son père.

1643 diverses conventions intéressantes dont voici le résumé : Pour satisfaire au prix de remplacement de l'office de vicomte d'Alençon, Jacques de Boullemer a vendu au sieur de Boisgeffray l'office de Moulins et de Bonmoulins la somme de 4,800 livres ; celui de la châtellenie d'Essay à Pierre le Moulins, pour 13,000 livres, et celui de vicomte d'Alençon à Jacques Boullemer, sieur de la Pouprière, son frère, la somme de 16,000 livres.

[1] Il avait épousé Catherine Lefèvre.

[2] Il y a peu d'apparence qu'un officier de judicature ait pu être taxé à une pareille somme. C'était sans doute un de ces bruits populaires que ce médecin adoptait trop légèrement.

[3] Petit-fils de Hardouin par Antoine de Boullemer, son père, maître des eaux et forêts à Alençon, et de Françoise Pillon. Il avait épousé Renée Jouenne. Anobli en 1700, il eut pour armes celles de la branche de la Normanderie. (Registre de la cour des comptes de Normandie.)

Il mourut fort peu de temps après.

LX. ANTOINE DE BOULLEMER, son père, obtint de nouvelles provisions.

LXI. LOUIS DE BOULLEMER, sieur de Thiville, son second fils [1], obtint le 16 décembre 1713, différentes provisions des offices de lieutenant-général civil, de lieutenant de police et de maire perpétuel. Il mourut le 25 juin 1753.

LXII. LOUIS DE BOULLEMER, sieur de Thiville, son fils aîné [2], avait été pourvu dès 1752 de l'office de lieutenant-général de police. Il le fut de la charge de lieutenant-général civil du bailliage le 3 août 1753, et est mort le 1er juillet 1773.

LXIII. FRANÇOIS-LOUIS DE COURTILLOLES [3], chevalier, seigneur de Saint-Rigomer, etc., obtint des provisions de la charge de lieutenant-général ancien et civil au bailliage et siége présidial d'Alençon et de celle de lieutenant-général de police de la ville et faubourgs, le 31 décembre 1774, quoique son père ait traité de cette charge en son nom dès le 24 décembre 1773.

Il obtint de Louis XVI, des lettres de dispense d'âge pour l'exercice de sa charge, attendu qu'il n'avait pas encore 30 ans. Ce lieutenant-général vit supprimer toutes ses charges par les décrets de l'Assemblée nationale qui a établi un nouvel ordre dans l'administration de la justice.

E. DE COURTILLOLES.

[1] Il épousa Françoise-Louise Rondèau de la Bisière.

[2] Ce lieutenant général naquit à Alençon en 1727. Il se livra à l'étude de l'économie politique et publia un traité sur les blés; il a laissé plusieurs manuscrits sur le même sujet.

Il avait épousé dlle Suzanne Edeline de la Bagotière.

[3] Fils de François-Louis de Courtilloles, chevalier, seigneur des Orgeries, Saint-Rigomer, Livet, Vaubezon, la Giroudière, Beaumont, etc., ancien président du présidial d'Alençon dont la charge, avec toutes celles des présidents des présidiaux du royaume, furent supprimées par édit du mois d'août 1764, et de Françoise-Magdeleine de Fleuriel de Chambillon.

Il avait épousé Marie-Victoire-Antoinette de Vaucelles de Ravigny, et mourut le 29 mai 1812. Ce n'est que plusieurs années après sa mort que ses héritiers obtinrent de l'État le remboursement intégral de sa charge de lieutenant général.

Armes : *d'or, au lion rampant d'azur, au chef de gueules chargé de trois besants d'argent.*

DOCUMENTS INÉDITS

SUR LE

CARDINAL DE RICHELIEU

Les fragments historiques que nous publions ci-après faisaient partie d'un travail d'ensemble, en voie de préparation, sur les archives de l'administration de l'assistance publique de Paris. L'incendie qui a consumé une partie de ces archives, a détruit en même temps les matériaux qui devaient servir à la publication du travail dont nous parlons.

Ces notes seules et celles qui suivront ont échappé au désastre.

Les documents originaux d'où elles ont été tirées n'existent plus; il nous a semblé que cette malheureuse circonstance doublait l'intérêt de ces fragments.

Les lecteurs y trouveront des détails intéressants sur la personne du cardinal de Richelieu, ses dépenses personnelles et celles de sa maison, sur ses châteaux de province et son palais de Paris.

Ce ne sont que des miettes historiques, mais rien de ce qui touche à la personne du grand ministre ne saurait être indifférent, et l'historien perspicace a souvent trouvé dans des détails que le vulgaire jugerait insignifiants, de précieux éclaircissements.

I. Palais du Cardinal.

1635. *Mémoire des portrets de monseigneur le cardinal duc de Richelieu, faict par Philippe de Champaigne, peintre, par le commandement de mondict seigneur.*

Premierement un portret de Monseigneur de sa haulteur abille dune simare de couleur toute couvert de broderie. CL liv.

Plus un autre portret de la même hauteur vestu d'une simarre de satin noir avec une broderie sur les coutures pour ce CL liv.

Plus un aultre de la mesme grandeur vestu en habit de campaigne descarlates enrichy de broderie pour ce CL liv.

Plus un autre portret grand comme le naturel assis avec le rocher et le camail pour ce CL liv.

Plus pour avoir copie un portrait a demy corps abille a les-paignole pour ce XX liv.

Memoire des portrets faict en la gallerie de lhostel de Richelieu par le commandement de monseigneur par Philippe de Champaigne.

Premierement le portret du Roy grand comme le naturel acompagnie dune victoire. CL liv.

Plus le portret de la Reyne mere du Roy, pour ce L liv.
Plus le portret de la Reyne regnante, pour ce L liv.
Plus le portret du Roy defun, pour ce L liv.
Plus le portret de Monseigneur frere du Roy, pour ce L liv.
Plus le portret de la pusselle d'Orleans, pour ce L liv.

Je soubsine confesse avoir receu de monseigneur le cardinal duc de Richelieu par les mains de monsieur Picot, la somme de sept cens quatre vingt quinze livres [1] pour les partyes ci-dessus dont je suis content faict a Paris ce 16 novembre mil six cent trente cinq.

CHAMPAIGNE.

(*Une autre quittance pour la somme de quatre cents livres est datée du 24 avril de la même année et signée du peintre.*)

1635. *Hôtel de Richelieu.*

Monsieur payes sil vous plaist trois cents livres a Desgots [2] jardinier du Roy aux Tuileries pour et en deduction du marche que jay faict avec lui pour le plan des allees de lautel de Richelieu dont jay faict prix a 1510 livres. Faict à Paris ce 17 décembre 1635.

E. DESTAMPES [3] ET DE CHARTRES.

Monsieur de Loynes,
Secretaire de monseigneur le Cardinal.

Monsieur,

Faictes payer a Monsieur Des Hayes, gouverneur de Montargis, la somme de neuf cent dix livres pour trente cinq milliers de gros

[1] Au lieu de 1020 livres; Philippe de Champaigne avait accepté la réduction de son mémoire.

[2] Léonard Destampes, évêque de Chartres, conseiller d'Etat, abbé de Bourgueil.

[3] Des rôles constatent que 25 jardiniers travaillaient sous la direction de Desgotz au jardin de l'hôtel de Richelieu.

charme et vingt cinq milliers de charmille que j'ai receu pour l'hostel de Richelieu faict a Paris ce 2 jour de décembre 1635.

E. Destampes et de Chartres.

A Monsieur de Loynes,
Secretaire de monseigneur le Cardinal.

1635. *Hôtel de Richelieu.*

Monsieur faictes payer sil vous plaist a Monsieur Georges trois cents livres, pour le teatre de l'hostel de Richelieu a Paris ce 21 décembre 1635.

Destampes.

Je soubziné confesse avoir receu de Monseigneur le Cardinal duc de Richelieu par les mains de Monsieur de Loynes la somme de trois cens livres sur ce qui mest deub, pour avoir travaille a la décoration du theatre de lhostel de Richelieu.

G. Buffequin.

II. Maison du Cardinal.

1626. *Gages des domestiques de Monseigneur pour l'année mil six cens vingt six.*

A M. du Mont pour une demie annee	IIIc liv.
A M. de Beaumont pour une annee	IIIc liv.
A M. du Chesnoy	IIIc liv.
A M. de Saint-Germain laisne, pour une demie annee	VIIxx liv.
A M. de Saint-Germain le jeune pour une demie année	Vc liv.
A M. de la Courneufve pour sept mois	IIIIc XXXVII liv.
A M. de la Pelitière pour une demie annee	Vc liv.
A M. Besnard pour une annee	III liv.
A M. de la Borde pour une annee	III liv.
A M. Citois ponr une annee	IX liv.

Valets de Chambre.

Au sieur de la Varenne	C liv.
Au sieur des Bournais	C liv.
A Senechal	C liv.
Au Cousin	C liv.

Musique.

Au sieur Buillette	VII^{xx}X liv.
Au sieur Tupin	VII^{xx}X liv.
Au sieur Hebert	VII^{xx}X liv.

Cuisiniers.

A Laforest	C liv.
A Dassonville	C liv.
A Michel	C liv.
A Laurans	LXXII liv.
Au Boiteux	XLV liv.
Six sommeliers	IIII^{c} IIII^{xx}VIII liv.
Deux suisses	C liv.
Un cocher	LXXV liv.
14 postillons	V^{c}XXXVI liv.
5 multiers	

1626. *Dépenses de la table.*

Du premier jour de juing 1626.

A la table de Monseigneur tant a diner que a souper, deux platz.

Une sallade.

Pour le dejuner de Monseigneur, un platz.

A la table de M. l'archevesque tant a disner que a souper XXXII platz.

Quatre sallades.

Pour les gentilzhommes de Monsieur, frere du Roy et de M. le Chancellier, a souper, quatre platz.

Pour M. le Masle tant a disner que a souper I platz.

Pour M. Dupont a collacion II platz.

Somme des platz a 8 sous piece compris les fournitures 12 sous, font XX liv. IIII s.

1626. *Estat de la dépense faite en* 1626 *par le Masle.*

La dépense des gardes pour les mois d'octobre, novembre et decembre de la presente annee 1626, suivant les roolles signez de M. de la Borde, monte a la somme de II^{m} VI^{c}XXXVII liv.

Dons.

A M. l'archevesque dAis dont Monseigneur luy a fait don lors de son sacre — IIIm liv.

Pour une tappicerie de Flandres contenant huit pieces et 25 aunes de tour que Monseigneur a donne a Mlle Filandre qui est a la Reine regente — VIIc liv.

A M. de la Varenne donne rescription de XV c. l. sur labbaye.... dont Monseigneur luy a fait don — XVc liv.

Pour la pencion du filz de M. Brizacier — IIc X l. liv.

La depence des aumosnes de la presente annee suivant les roolles signez de M. de Marcillac se montent a la somme de — 3373 l 6 s.

A M. du Chiron la somme de... pour laquelle on a retire deux diamants qui appartenaient a Monseigneur qui les luy avoit baillez pour les mettre en gages pour ladite somme dont Monseigneur luy a fait don

Meubles.

A M. Losiez pour deux paravants venus de la Chine — VI liv.

Acquets et affaires.

A Mme de Combalet pour une demye annee de la rente qui luy est due — 2187 l X s.

Au sieur Canelet du Havre la somme de 11m l. pour estre emploiez suivant et au desir de lassociation faite pour envoyer habiter et negocier es isles de Saint-Christophe et de la Barbade suivant lacquiest rapporte au bas de la dite association avec le contract passe avec les sieurs de Chambuc et Chardonville capitaines de la marine — IIm liv.

A M. Duchesne pour les peintures par luy faites tant a Limours quen lhostel de Monseigneur a Paris suivant ses parties. — XIIIm liv.

Pour les augmentations et reparations du bastiment fait a Paris, rue Saint-Honoré, tant pour le sieur de la Vallee que pour les paveurs, serruriers, menuisiers, vitriers et sculteurs suivant leurs parties arrestees par M. Sainctot — XVI^m IX liv.

A la maistresse de la pompe pour les tuiaux de plomb et autres frais, quil luy a convenu de faire pour la conduite de la fontene dans le logis de Monseigneur, rue Saint-Honoré. — 1967 liv.

Despence pour le Havre et pont de l'arche, la depence faite par M. de la Borde pour la garnison du Havre suivant ses roolles y rapportez monte a la somme de — 6938 liv.

Plus baillé à M. de Hertelay du Havre pour faire la derniere monstre de la garnison dudit lieu — 6000 liv.

A M. du Chesnoy pour faire faire deux monstres a la garnison du pont de l'arche — 1804 liv.

Rendu a Senechal quil avoit baille au sieur de Bautru pour deux soldats des gardes envoyez au Havre — 68 liv.

III. Chateau de Richelieu.

Pour le bastiments fait a Richelieu en 1625 et 1626 suivant les comptes des sieurs de la Chaussée Guignetrie et Corbin — 24595 liv.

Le jeudy deuxieme jour de mars 1628 en la présence du notaire royal a Tours soubzine Anselme Sequeneau m. massion demeurant a Fontevrault tant pour luy que pour Jehan Lamoureux et Jehan Herault aussy m. massons ses assotiez a eu et receu presentement comptant a veue dudit notaire de noble homme M. Jehan Rogier sieur de la Marbeliere naguere juge et lieutenant criminel au bailliage de Tourayne et siege presidial de Tours comme ayant charge de Monseigneur lillustrissime cardinal de Richelieu la somme de trois mil livres suyvant le marche faict entreux pour les bastimens qu'ils ont entrepris de faire et construire audict Richelieu.

Honore Thiboust entrepreneur demeurant paroisse Saint-Siphorien a Tours, a confesse avoir receu de Monseigneur lillustrissime cardinal de Richelieu la somme de six cens livres sur les besongnes quil a faicte et fera au chasteau de Richelieu, faict a Tours le seziesme jour de septembre 1628.

1632. *Chateau et parc de Richelieu.*

Monsieur,

Monseigneur de Bordeaux ma commande de vous escrire par cest homme expres pour vous prier de voir les hommes que luy avez adresiez auxquels il a faict marche de quentite dormeaux et de charme et savoir la cause pourquoi ils ne sont point venuz amener les ditz plans estans dans la saison propice de plenter.

A Richelieu ce 25 novembre 1631.

LACHAUSSEE.

A Monsieur Leclerc [1],
En sa maison des Trois Mors,
a Orleans.

Messieurs,

Monsieur des Roches ma escrit quy me donne chairge de vous donner advis et celer sinement des plans qu'ont icy fourny Pierre Driaux et Michel Collin [2] quy est en premier lieu ung millier deux cens quatre vingt dormes de grosseur de quatre pousse cellon le marche, vallent a raisson de douse solz piese CLXVIII livres, plus neuf cens quatre vingt quinzê aultres ormes quy ne sont que de grosseur de trois pousses et demy les dits Driaux et Collin nont fourny que cent vingt sept milliers trois cens de gros charmes plu ilz ont aussy fourny cent cinquante neuf milliers quatre cens de grosse charmille.

LACHAUSSÉE.

Au duché de Richelieu,
ce 22 febvrier 1263.

1635. *Château de Richelieu.*

Le quatorzieme jour de decembre lan mil six cens trente et cinq en la couvt du duche pairie de Richelieu fut present honorable

[1] C'était le maître de l'hôtel des Trois-Mores.
[2] C'étaient deux jardiniers d'Orléans.

homme Nicolas Provost paintre ordinaire du Roy entrepreneur des paintures des tableaux de la gallerye du chasteau de Richelieu lequel de sa bonne volonte a confesse avoir receu de noble homme Francoys du Carroy, sieur de Grandpré, la somme de deux mil cinq cens livres a compter et desduyre sur ce quil luy peult estre dheu pour les dits tableaux tant faictz que a faire.

1635. *Château de Richelieu.*

Le unziesme jour d'octobre mil six cent trente cinq Jehan Matellet et Mathurin Faron confessent avoir receu de François du Carroy, sieur de Grandpré, la somme de quarante trois livres pour avoir polly et baille lustre aux quatre grandes coulonnes de marbre noir pour emploier en la grande gallerye du chasteau de Richelieu.

1635. *Château de Richelieu.*

Compte des ouvrages de marbre de Laval pour la ballustrade du balcon de lescalier de Richelieu du 14 juillet 1635.

Somme de la valleur des dits ouvrages 1022 liv.

Mémoire visé par Lemercier[1], architecte du Roi.

1635. *Château de Richelieu.*

Monsieur faictes sil vous plaist payer au sieur Berthelot sculpteur, la somme de quatre cens vingt cinq livres sur la figure de marbre du Roy quil faict pour Richelieu, faict a Paris ce X^e^ novembre mil six cens trente cinq.

A Monsieur,
Monsieur de Loynes,
Secrétaire de Monseigneur le Cardinal.

(Quittance de Berthelot.)

1635. Je soubzsine confesse avoir receu de Monsieur de Grandpre capitaine du chasteau de Richelieu par les mains de Monsieur de Loynes la somme de trois cens livres tournois dont je lui promect tenir compte sur les ouvrages de peinture que je faictz pour mon dict seigneur en son chasteau de Richelieu, faict a Paris ce XIIII decembre mil six cens trente cinq.

BOURGEOIS.

(*La suite prochainement.*)

[1] Lemercier fut l'architecte du palais Cardinal et du château de Richelieu.

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Collection de Camps.

(Suite.)*

Nobiliaire historique, tome II. — Règne de Philippe Ier.

SEIGNEURS NON TITRÉS (*Suite*).

Varsée (Guillaume de), 1111.
Vaurin (Hélin de), 1096.
Vellaia (Aimond de), 1077.
Verned (Ermengaud-Ponce de), 1105.
Verre (Gauthier de la), 1098.
Vervins (Gauthier de), 1097.
Vicariis (Gosbert de), 1074.
Viers (Simon de), 1096,
Vierson (Arnoul de), 1108.
Vieuxpont (Robert de), 1100.
Vignori (Gui de), 1104.
Vihers (Nivon de), 1061.
Vilherci (Vulphier de), 1092.
Vihiers (Enguerrand de), 1066.
— (Roger de), 1070.
Vihiers-Bonod (Nantelme de).
Vinai (Guillaume de), 1111.
Vinciville (Roger de).
Vintine (Gerbod de), 1101.
Virieu (Silvain de), 1108.
Vitrei (Gui de), 1084.
Vitré (André de), 1098.
Vitri (Raoul de).
Vizile (Pierre de), 1108.
Vouvent (Bouchard de), 1076.
— (Rainaud de), 1095.
Vuiveriæ (Gautier), 1060.
Vuissan (Alard de), 1097.

Nobiliaire historique, tome III. — Règne de Louis VI.

PRINCES ET DUCS.

Aquitaine (Guillaume VIII, duc d'), 1109–1126.
— (Hugues, frère du duc d'), 1119.
— (Guillaume IX, duc d'), 1126–1157.
— (Aliénor, sa fille, duchesse d'),1137.
Bourgogne (Hugues II, duc de). 1116-1131.
— (Mahaud, duchesse de), 1131.
— Henri, frère du duc de), 1113-1130.
Brabant (Geoffroy, duc de), 1128.
Vermandois (Raoul, comte de), prince du sang, 1119-1136.
— (Henri, frère de Raoul), 1111.
— (Simon, frère de Raoul).
— (Alix, comtesse douairière de), 1115.

SEIGNEURS TITRÉS.

Angoulesme (Vulgrin, comte d'), 1126-1140.
Anjou (Fouques IV, comte d'), roi de Jérusalem, 1109-1142.
Assis (Agnès, comtesse d'), 1119.
Aumalle (Étienne, comte d'),1115-1117.
— (Guillaume, comte d'), 1130.
Auvergne (Guillaume IV, comte d'), 1130.
Avignon (Adalaxe, comtesse d'), 1129.
Bar-sur-Seine (Milon, comte de), 1113.
Barcelonne (Raimond–Bérenger III, comte de), 1108-1131.
— (Bernard, son fils, comte de), 1118.
— (Raymond-Bérenger IV, comte de), 1134-1137.
— (Guilabert, vicomte de), 1125.
Beaumont-sur-Oise (Mathieu, comte de), 1103-1108.
Béarn (Gaston IV, vicomte de), 1114-1130.
Beauvais (Harvoye, vicomtesse de), 1132.
Beziers et Carcassonne (Bernard–Avon, vicomte de), 1110–1129.
Blois (Thibaud, comte de), depuis comte de Champagne et de Brie, 1107-1113.
Boulogne (Eustache, comte de), 1122-1125.
Braine (Erard, comte de), 1113.
Bretagne (Conan, comte de), 1116-1136.
Buci (Hugues, vicomte de), 1135.

Castelbon (Pierre-Raymond, vicomte de), 1134.
Cerdaigne (Bernard-Guillaume, comte de), 1111.
Champagne (Hugues, comte de), 1113-1124.
Châlon-sur-Saône (Savari et Guillaume, comtes de), 1113.
Château-Neuf (Guillaume, vicomte de), 1119.
— (Gausbert, vicomte de), 1128.
Château-Portien (Henri, comte de), 1134.
Clermont-en-Beauvaisis (Hugues, comte de), 1108.
Comborn (Bernard, vicomte de), 1112.
— (Archambaud, vicomte de), 1121.
Corbeil (Eudes, comte de), 1108-1112.
— (Hugues du Puiset, comte de), 1112.
Créci (Gui de Montlhéri, comte de), 1122.
— (Hugues, son fils, comte de), 1128.
Dijon (Joubert, vicomte de), 1131.
Étampes (Gui, vicomte d'), 1130.
Eu (Henri, comte d'), 1109.
Flandres (Robert II, comte de), 1109-1111.
— (Clémence de Bourgogne, comtesse de), 1111-1115.
— (Baudouin VII, comte de), 1111-1120.
— (Saint-Charles de Danemark, comte de), 1120-1127.
— (Guillaume-Cliton de Normandie, vicomte de), 1127-1128.
— (Thierri d'Alsace, comte de), 1128-1136.
Genève (Aimond, comte de), 1119.
Gironne (Gérard-Ponce, vicomte de), 1117.
Guines (Manassès, comte de), 1116-1130.
Hainaut (Baudouin, comte de), 1127.
Hesdin (Gauthier, comte de), 1112.
Lomagne (Béatrix, vicomtesse de), 1122.
Melgueil (Bernard, comte de), 1114-1131.
Merk (Elembert-Payen, vicomte de), 1130.
Meulant (Robert, comte de), 1118.
— (Valeran, comte de), 1114.
Montfort (Amaury, comte de), 1120-1127.
Mortain et Boulogne (Étienne, comte de), 1125-1127.
Narbonne (Aimeri, vicomte de), 1131.
Nevers (Guillaume II, comte de), 1109-1137.
Perche (Rotrou, comte du), 1109-1137.
Périgord (Radel, comte de), 1130.

Pol (Hugues, comte de Saint-), 1122-1128.
Porhoët (Geoffroy et Alain, vicomtes de), 1127.
Rethel (Manassés, comte de), 1115.
Rethel (Geoffroy, comte de), 1107.
— (Hugues, comte de), 1118.
Ribemond (Anseau, comte de), 1134.
Risnel (Hugues, comte de), 1125.
Roucy (Ebles II, comte de), 1108.
— (Guichard, son fils, comte de),
— (Hugues Cholet, comte de), 1117-1127.
Roussillon (Amand-Geoffroy, comte de), 1116-1130.
Soissons (Jean, comte de), 1116.
— (Renaud, comte de), 1125-1135.
Thouars (Aimeri, vicomte de), 1126.
Toul (Frédéric ou Ferri, comte de),
Toulouse (Alphonse, comte de), 1125.
Troyes (Miles ou Milon II, vicomte de), 1102-1110.

L. SANDRET.

BIBLIOGRAPHIE

LA PARTICULE NOBILIAIRE

PAR DANGEAU, — 1 vol. gr. in-18 [1].

Ceci est la seconde édition d'un livre que nous avions fait connaître à nos lecteurs, il y a deux ou trois ans. Ce traité discute les opinions des divers auteurs qui ont écrit sur la *particule nobiliaire*, cette préposition *de*, plus grosse de signification que de lettres. L'auteur considère la particule sous le rapport de la grammaire, de son histoire, de la législation et de la civilité. C'est dire assez que ce petit mot est envisagé sous toutes ses faces, et que la langue, le droit et l'usage sont appelés tour à tour à constater sou rôle et à lui prêter leur appui. Les studieux de questions nobiliaires voudront lire ce livre, et lui donner place dans leur bibliothèque; et les intéressés, dans l'emploi de la particule, y trouveront lumière et conseil.

L. S.

[1] Librairie Dumoulin.

Nécrologe de la guerre.

Nous publions la première liste[1] *des membres de la Noblesse française qui ont succombé pendant la dernière guerre. Ces descendants de nos vieilles races ont glorieusement prouvé qu'ils n'avaient pas oublié les traditions de leurs ancêtres. Ils laissent après eux des fils et des frères qui sauront imiter leur patriotisme et reprendre le rang qu'une éducation plus solide, un caractère plus ferme, un amour du pays plus désintéressé les appellent à occuper dans l'armée de la France.*

Adhémar (Henri d'), capitaine au 18e d'artillerie, tué à Gravelotte, à 33 ans, et son frère

Adhémar (Louis d'), officier d'ordonnance, blessé mortellement à Beaune-la-Rolande, à 25 ans ;

Fils du comte d'Adhémar et de Mlle de Puységur.

Ardant du Picq, colonel au 10e régiment de ligne, tué à la bataille de Borny.

Argy (Marie-Adalbert, comte d'), lieutenant aux mobiles de la Sarthe, tué le 3 décembre au combat de Sougy ; fils du comte d'Argy et de Mlle Bernard du Chesnay.

Avout (Henri d'), sous-officier d'infanterie, blessé à Beaumont, mort en septembre.

Bar (de), lieutenant des francs-tireurs au 66e, tué à l'affaire de Sarrebruck, le 2 août 1870.

Bayard de Lavingtrie (Ferdinand), engagé volontaire, tué près de Saint-Cloud, le 25 novembre, à 18 ans.

Beaurepaire (de), jeune officier de mobiles, tué au château de Dreux.

Becdelièvre (Louis-Aimé, comte de), ancien commandant des zouaves pontificaux, mort à Bigny, le 27 février 1871, à 44 ans.

[1] Nous préparons une seconde liste et, pour la dresser, nous prions instamment les parents et les amis des victimes de nous faire parvenir les noms des personnes nobles tuées dans les combats ou ayant succombé à leurs blessures, en y joignant quelques renseignements sur leur origine, leur âge, leur grade; la cause, le lieu et la date de leur mort.

Béhague (comte de), colonel du 11e de ligne, commandeur de la Légion d'honneur, tué à la bataille de Beaumont où il commandait la division Goze.

Bellevue (Henri de), capitaine aux zouaves pontificaux, tué à la bataille du Mans.

Bentzmann (de), général de division d'artillerie, commandant l'artillerie de la rive gauche pendant le siége de Paris, mort à Paris le 26 décembre, à 71 ans.

Bernard de Lafrégeolière (Renaud de), enseigne de vaisseau, capitaine-commandant au 1er bataillon de fusiliers marins (armée du Nord), tué à la bataille de Bapaume, le 2 janvier 1871, à l'âge de 22 ans.

Berthoult d'Hautecloque (Amable de), capitaine aux mobiles de l'Aisne, tué à la citadelle de Laon, le 9 septembre 1870.

Beylié (Charles-Auguste-Joseph-Marie de), avocat, sous-lieutenant de la garde mobile, tué, le 15 septembre, au siége de Strasbourg.

Bibal (Jean-Pierre-Justin-Roger de), sous-lieutenant au 29e de ligne, tué à la bataille de Borny, le 14 août 1870, à 24 ans.

Bigault de Granrut (Amédée de), capitaine au 81e de ligne, tué à Gravelotte.

Billy (Germain-Adrien-Marie de), adjudant-major au 1er bataillon de la garde mobile de l'Yonne, mort à Unterseen (Suisse), le 25 février 1871, à l'âge de 25 ans.

Billy (Joseph-Germain-Marie de), engagé volontaire à la 1re compagnie de marche d'Auxerre, tué à Cravan (Yonne), en janvier 1871, à 17 ans.

Blanchard (Adelize-Gérard de), lieutenant au 44e de ligne, tué à la bataille de Saint-Privat, le 18 août, à 28 ans.

Boby de La Chapelle, lieutenant-colonel des dragons de l'Impératrice, tué à Gravelotte.

Boisbriant (de), capitaine aux mobiles du Finistère, tué à Champigny, le 2 décembre, à 25 ans.

Boischevalier (du), engagé volontaire dans l'armée de l'Ouest, tué à Patay, le 2 décembre.

Boisluisant (Jocelyn-Félix de), sous-lieutenant au 4e cuirassiers, tué à Toul, le 16 août 1870 ; fils de M. de Boisluisant et de Mlle de Sedillot.

Bouays de la Bégassière (Paul du), lieutenant aux zouaves pontificaux, blessé à Patay, le 2 décembre, mort à Guingamp de ses blessures.

Bouillé (Fernand-Louis-Marie-Claude-Arthur-Ermené, comte Fernand de), engagé aux volontaires de l'Ouest (zouaves pontificaux), blessé mortellement au combat de Patay, le 2 décembre, mort à Orléans le 26 du même mois, à 49 ans.

Bouillé (Jacques-Marie-Arthur-Amour, vicomte Jacques de), engagé aux volontaires de l'Ouest (zouaves pontificaux), fils du précédent, frappé mortellement au combat de Patay, le 2 décembre, mort à 26 ans.

Bourg (Armand du), sergent-major aux zouaves pontificaux, blessé mortellement à Patay, à 25 ans.

Bourg (Emmanuel du), sous-lieutenant au 25e régiment de marche, tué à Neuilly, à 28 ans.

Boysson (Maurice de), enseigne de vaisseau, tué au combat de Fréteval, à 28 ans.

Boysson (René de), frère du précédent, capitaine-adjudant-major au 45e régiment de marche, tué au combat de la Malmaison ; fils de M. de Boysson et de Mlle de Chaussac ; sur treize enfants issus de leur mariage, sept ont suivi la carrière militaire.

Brayer (Michel-Sylvestre-Philippe-Amilcar-Adalbert, comte), général, commandant une brigade d'infanterie de la division de Cissey, quatrième corps de l'armée du Rhin, tué à la bataille de Saint-Privat, le 18 août 1870.

Cairon de Merville (comte), lieutenant-colonel de cavalerie, mort à Paris, le 14 février 1871.

Calvière de Nogaret de Calvisson (Arthur-Jules-Michel de), capitaine d'état-major, tué sous Paris à l'âge de 31 ans ; fils de J.-Gaspard, baron de Calvière et de Marie de Louet de Murat de Nogaret de Calvisson.

Cambray (Henri de), sous-lieutenant au 37e de mobiles (Loiret), blessé mortellement à Champigny, le 30 novembre 1870 (quatre éclats

d'obus), mort des suites de ses blessures quinze jours après, à l'âge de 22 ans.

Carrelet de Loisy (Pierre-Bernard-Albert), lieutenant en premier de la 10e batterie du 10e régiment d'artillerie, division Grandchamps, laissé pour mort sur le champ de bataille, à Mouzon, le 30 août 1870, à l'âge de 29 ans.

Christiani de Ravaran (comte), chef de bataillon d'infanterie, tué à Etrépagny (Eure); fils du comte Christiani de Ravaran et de Marie de Barthélemy.

Coatgourden (de), capitaine au 69e, tué à la bataille de Borny, sous Metz, le 14 août.

Collomb d'Arcine, lieutenant au 87e de ligne, tué le 2 septembre, au siége de Strasbourg.

Conégliano (Louis de), mort à Lunéville.

Coriolis (Charles-Auguste de), marquis d'Espinouse, tué à la Malmaison, le 19 janvier 1871, à 66 ans.

Cossé (Gabriel-Anne-Timoléon-Roland de), marquis de Brissac, capitaine au 29e régiment de mobiles, officier d'ordonnance du général commandant la 2e division du 15e corps, décédé du typhus, à Genève, le 6 avril 1871, à l'âge de 27 ans; fils aîné du duc de Brissac.

Costa de Beauregard (Albert-Marie-Ollivier), sous-lieutenant au 4e lanciers, tué à Sedan, le 1er septembre, à 21 ans.

Couderc de Foülonge, colonel au 31e de ligne, tué à la bataille de Coulmiers.

David des Etangs (Jean-François-Fernand-Constant-Bernard de), engagé pendant la guerre, mort à Marseille des suites de ses blessures en 1871, à 30 ans.

Delmas de Grammont (Robert), officier au 1er régiment de chasseurs d'Afrique, blessé mortellement à Sédan, à l'âge de 25 ans.

Dezerseul de Fougères (du), chef de bataillon aux mobiles d'Ille-et-Vilaine, tué à Champigny, le 2 décembre.

Doudeauville (duc de), mort de ses blessures reçues dans la défense de Châteaudun.

Douglas (Georges-Louis-Archambaud, vicomte), lieutenant au

2e chasseurs à pied, décédé le 25 août 1870, des suites de quatre blessures, reçues le 18, au combat de Saint-Privat.

Dupuy de Podio, colonel du 123e de marche, tué à Champigny, le 30 novembre, à 50 ans.

Duquesne (vicomte), descendant de l'illustre amiral de ce nom, officier de marine, tué au Bourget, le 21 décembre.

Durand de Lamon, ancien élève de l'école polytechnique, capitaine des mobiles du Cher, tué à Villersexel, à 42 ans.

Durand de Villiers, capitaine du génie, tué à la prise du fort de Vanves, à 26 ans.

Esparbès de Lussan (Désiré-Emmanuel d'), lieutenant au régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale ; a disparu dans la mêlée, lors des charges désespérées de la cavalerie du 3e corps d'armée prussien, à la bataille de Rezonville (16 août 1870), à 27 ans ; fils du comte Pierre d'Esparbès de Lussan, et de la comtesse née Gaudemar de Marcilly.

Espinay-Saint-Luc (Timoléon d'), capitaine au 75e régiment de mobiles (Loir-et-Cher), tué à Patay, le 4 décembre.

Feligonde (René de), zouave pontifical, tué près d'Orléans à 18 ans ; fils de M. de Feligonde, député, et de Mlle de Planchot.

Fournier de Bois-Ayrault d'Oyron (Alfred-Louis), sous-lieutenant au 4e chasseurs d'Afrique, tué à Sedan, à 25 ans ; fils du comte de Bois-Ayrault, et de la comtesse Wall.

Fraboulet de Kerleadec (F.-E.), colonel du 15e de ligne, mort des suites de ses blessures reçues à Saint-Privat, le 18 août, à 43 ans.

Fressinet (baron de), lieutenant-colonel du 37e régiment de marche, décédé des suites de ses blessures, à Olivet, près Orléans.

Gastebois (Albert de), capitaine aux volontaires de l'Ouest (zouaves pontificaux), décoré de la médaille de Mentana, chevalier de l'ordre de Pie IX, officier de l'ordre de François Ier, de Naples, tué à Sougy (Loiret), le 2 novembre 1870, à 28 ans.

Geffrier (Georges de), sergent au 4e bataillon des mobiles du Loiret, compagnie de Châteauneuf, nommé lieutenant pour sa belle conduite à la bataille de Champigny, tué le 19 janvier, au combat de Buzenval, à 22 ans.

Germay (Edme-Philippe de), né à Lisle-en-Barrois, chef d'escadrons, commandant deux batteries du 15e régiment d'artillerie, blessé mortellement, le 18 août 1870, à la bataille de Saint-Privat, à 48 ans.

Gironde (Joseph de), sergent dans la seconde compagnie du 1er bataillon des mobiles de Lot-et-Garonne, blessé le 21 octobre au Bois-Luisant, près de Chartres, mort à Chartres des suites de ses blessures.

Grancey (vicomte de), colonel des mobiles de la Côte-d'Or, tué à Champigny, le 2 décembre. Il avait été officier de marine, et était rentré dans la vie privée depuis son mariage avec la fille du duc de Rivière.

Gravillan (de), aide-de-camp du général Barry, tué à la bataille de Coulmiers.

Guerrier de Dumast (Prosper-Raoul), commandant au 34e de ligne, tué au plateau de Châtillon (Seine).

Guillet de la Brosse (Auguste-Victor), né à Nantes, zouave pontifical, frappé d'une balle au cœur à Cercottes, près Orléans, le 11 octobre, à 37 ans.

Guillet de la Brosse (Hippolyte-Victor-Marie), frère du précédent, engagé volontaire dans les zouaves pontificaux, frappé aussi d'une balle au cœur au combat de Patay, le 2 décembre, à 22 ans.

Heeckeren (Georges de), engagé volontaire, tué à Sedan, le 1er septembre.

Hillerin (Amédée d'), officier au 3e de zouaves, tué au combat de Reichshoffen, le 6 août, dans sa 36e année.

Huart (Philippe-Hercule-Charles d'), chef d'escadrons au 16e régiment d'artillerie-pontonniers, frappé mortellement par un obus, le 16 septembre 1870, à la défense de Strasbourg, à 47 ans.

Julienne d'Arc (de), lieutenant au 86e de ligne (petit-fils de M. Gauthier d'Arc, descendant reconnu d'un frère de Jeanne d'Arc), tué à Reichshoffen.

Jumilhac (de), ancien élève de l'École des chartes, mort d'une maladie contractée à l'armée de la Loire.

Keravenant (de), payeur-adjoint à l'armée du Rhin, mort des suites de ses blessures reçues à Reichshoffen, à 24 ans.

Kersabiec (Xavier de), capitaine instructeur à Saint-Cyr, mort de ses blessures, à 31 ans.

Kerviller (de), commandant des mobiles du Morbihan, tué au combat de Droué.

La Croix de Castrie (Jean de), sous-lieutenant au 1er régiment de lanciers de marche, blessé mortellement à Créteil, le 2 décembre.

Lacvivier (de), commandant au 46e de ligne, mort des suites de ses blessures reçues à la bataille de Beaumont.

Ladreit de la Charrière, général de brigade d'artillerie, grand-officier de la Légion d'honneur, blessé à Montmesly le 30 novembre, mort de ses blessures, le 4 décembre suivant, à 68 ans.

Lafutsun de Lacarre (Louis-Charles-Henri de), colonel du 3e régiment de cuirassiers, commandeur de la Légion d'honneur, tué à la tête de son régiment à la bataille de Reichshoffen, le 4 août 1870, à 54 ans.

La Gournerie (Antoine de), blessé au combat de Droué, le 17 décembre, mort des suites de ses blessures.

Lajonchère (de), sous-lieutenant au 2e voltigeurs de la garde, mort des suites de ses blessures reçues à Gravelotte.

La Mandé (de), lieutenant aux mobiles de la Sarthe, tué le 9 novembre, à la bataille de Coulmiers.

Lambilly (Humbert-Henry, comte de), lieutenant-colonel d'état-major, sous-chef d'état-major du 16e corps (armée de la Loire), blessé au combat de Pontlieu, mort à Nantes de ses blessures, le 14 janvier 1871, à 38 ans.

La Monneraye (Albert de), lieutenant-colonel du 122e régiment, blessé à Champigny le 2 décembre, mort à Paris des suites de ses blessures.

Lardemelle (Marie-Maurice de), sous-lieutenant au 94e de ligne, tué à Gravelotte le 16 août, à 23 ans.

Lastic (Harold de), maréchal-des-logis au 1er lanciers, tué à Sedan, à 23 ans.

La Tour-Maubourg (Juste de), sous-lieutenant aux mobiles de la Haute-Loire, 69e de marche, tué à Préville, le 24 novembre, à 21 ans.

Le Gonidec, de Redon, chef de bataillon aux mobiles d'Ille-et-Vilaine, tué à Champigny le 2 décembre.

Le Lièvre de La Touche, tué à Patay le 2 décembre.

Le Mintier de Saint-André, de Rennes, chef de bataillon aux mobiles d'Ille-et-Vilaine, tué à Champigny le 2 décembre.

Le Pippre (Emeric-Marie-Septime), capitaine au 1er bataillon des mobiles du Calvados, décédé le 22 janvier 1871, à Savigné-l'Évêque, des suites de la blessure qu'il avait reçue aux environs du Mans, à 38 ans.

Le Rebours (Félix-Paulin-Edgard, vicomte), mort à Nevers le 15 mars 1871, à 44 ans.

Levezou de Vesins (Antoine-Dieudonné-Charles-Louis de), lieutenant au 93e régiment de ligne, blessé mortellement à la bataille de Gravelotte, le 16 août 1870, décédé le lendemain à Vionville, à l'âge de 25 ans.

Lupel (Robert, vicomte de), blessé à Sedan, mort quelques jours après.

Luynes (Charles-Honoré-Emmanuel Albert duc de), capitaine adjudant-major des mobiles de la Sarthe, tué au combat de Villepion, près Patay, le 2 décembre, à 25 ans.

Mailly-Châlons (comte de), commandant des mobiles de la Sarthe, blessé mortellement le 3 décembre.

Maintenant (Louis-Emile de), lieutenant-colonel, commandant d'artillerie divisionnaire, blessé mortellement près le village de Gravelotte, à la bataille de Rezonville, le 16 août, à 51 ans.

Maisonneuve (de), lieutenant-colonel au 2e régiment de grenadiers de la garde, tué à Gravelotte.

Malartic (Augustin-Gontran de), capitaine au 50e de marche des mobiles de la Seine-Inférieure, tué sous Paris le 4 janvier 1871, à 23 ans.

Mandat de Grancey (comte), colonel des mobiles de la Côte-d'Or, ancien officier de marine, tué à Champigny le 2 décembre, à 40 ans. Il descendait de Mandat, général de la garde nationale de Paris en 1791.

Marguenot (Jules de), général de brigade, commandant les 25e et 26e de ligne, division Levassor-Sorval, tué le 18 août 1870, à la bataille de Saint-Privat.

Marnas (Paul de), substitut à Fontainebleau, engagé volontaire au 2e chasseurs à pied, blessé le 18 août à Saint-Privat et dé-

coré de la Légion d'honneur, promu, le 20 novembre, sous-lieutenant au 3° chasseurs à pied, blessé mortellement à la bataille de Loigny, le 2 décembre, décédé à Chartres, le 17 janvier 1871, à 27 ans; fils du procureur-général Louis de Marnas, et de la comtesse Douglas.

Martin du Tyrac (Lodois), comte de Marcellus, capitaine des mobiles de la Charente, tué devant Montbéliard.

Mattei (Joseph-Marie-Charles-Emmanuel), capitaine au 35° de ligne, mort des suites d'une blessure reçue au combat de Champigny.

Maussion (Paul de), sous-inspecteur des forêts, mobilisé à Paris, mort de ses blessures pendant le siége.

Meckenheim (Odon de), capitaine au 75° régiment de mobiles (Loir-et-Cher), tué à Parigné-l'Évêque (Sarthe), le 10 janvier 1871.

Mieulle (Léon de), lieutenant au 1er régiment de mobiles de Maine-et-Loire, tué au combat d'Orléans le 3 décembre.

Mons (Charles de), capitaine des mobiles de la Manche, tué au combat de Dreux, à 34 ans.

Montbrison (de), colonel du 37° régiment de mobiles (Loiret), mort au champ d'honneur à Buzenval, le 19 janvier 1871.

Montesson (comte de), commandant aux mobiles de la Sarthe, blessé mortellement le 9 novembre à la bataille de Coulmiers.

Mouillebert (Louis-Eugène-Hugues de), engagé volontaire, ex-capitaine au 1er bataillon des mobiles de la Vendée (35e de marche), tué à Champigny le 30 novembre, à 25 ans.

Murat (Gaston de), capitaine au 37e de mobiles (Loiret), blessé à Buzenval le 19 janvier, mort quinze jours après des suites de sa blessure, à 22 ans.

Murat de l'Etang (vicomte), tué le 19 janvier au combat de Buzenval.

Najac (L. de), né à Vic-sur-Seille, capitaine au 8e cuirassiers, tué à Reichshoffen dans la fameuse charge de son régiment.

Néverlée (comte de), officier d'ordonnance du général Ducrot, tué à Saint-Cloud le 24 novembre.

Neymet (Henry de), capitaine d'infanterie au 81° de ligne, tué le 16 août à Gravelotte, fils de M. Henry de Neymet et de Mlle de Roussel de Goderville.

Nugent (Richard de), engagé volontaire, chasseur au régiment de cavalerie mixte, tué sous Paris, le 19 septembre.

Nywenheim (Auguste de), sous-lieutenant aux lanciers de la garde, blessé mortellement à Mars-Latour, à 26 ans.

Pétigny (Raoul de), engagé volontaire aux chasseurs à pied, tué au combat d'Orléans, le 11 octobre.

Picot, comte de Dampierre, chef de bataillon des mobiles de l'Aube, tué au combat de Bagneux; fils du marquis de Dampierre, pair de France.

Plat (Henri de), né à Sarlat (Dordogne), engagé volontaire aux zouaves de l'ancienne garde, tué à Champigny, le 30 novembre, à 21 ans.

Podenas (de), capitaine au 4e zouaves, blessé mortellement à Champigny.

Pont de Romemont (Maurice du), maréchal des logis au 5e régiment de chasseurs, mort à Wissembourg.

Port (Romuald-Bernard du), zouave pontifical, tué au combat d'Yvré-l'Évêque (Sarthe), le 10 janvier 1871.

Potherat de Thou (G.-A.), sous-lieutenant au 11e chasseurs à pied, tué à la bataille de Servigny, le 31 août, à 26 ans.

Pougin de Maisonneuve (Eugène), payeur à l'armée du Rhin, tué à Sedan, le 1er septembre 1870, à 29 ans.

Régel (Pierre-Louis de), tué au combat de Longeau (Haute-Marne), le 16 décembre, à 54 ans.

Renoüard de Bussierre (Frédéric), capitaine au 1er bataillon de la garde mobile de la Loire, chevalier de la Légion d'honneur, blessé le 24 novembre 1870 au combat de Ladon, près Beaune-la-Rolande, et décédé le 28 du même mois à l'ambulance de Ladon (Loiret), à l'âge de 32 ans.

Renoüard de Bussierre (Etienne), sous-lieutenant au 21e régiment d'artillerie, frère du précédent, blessé le 30 novembre 1870 au combat de Mont-Mesly, devant Paris, décédé à Paris le 4 décembre, à l'âge de 22 ans.

Roches de Chassay (des), lieutenant aux mobiles de la Charente, tué devant Montbéliard.

Rodelle de Porzic (Henri de), lieutenant de vaisseau, tué au combat de Droué, à 28 ans.

Romance (de), lieutenant aux mobiles de l'Aisne, tué à la citadelle de Laon.

Rouzay (Louis–Edouard du), lieutenant au 29e régiment de mobiles, mort d'une fièvre cérébrale, à l'hôpital militaire de Pontarlier, le 30 janvier 1871 (armée de Bourbaki).

Rouzat (Frédéric de), sous–lieutenant au 18e bataillon de chasseurs à pied, mort des suites de ses blessures, reçues à la bataille de Savigny.

Saillard (Edouard, baron), ministre plénipotentiaire, commandant du 1er bataillon des gardes mobiles de la Seine, commandeur de la Légion d'honneur, mort à Paris de ses blessures, après le combat d'Epinay, le 14 décembre 1870.

Sailly (Henri–Olivier–Jean de), né à Metz, sous–lieutenant au 44e de ligne, tué à la bataille de Saint-Privat, le 18 août, à 22 ans ; fils de M. de Sailly et de Mlle d'Esménard [1].

Saint–Aroman (Jean–François de), lieutenant au 97e de ligne, mort des suites de ses blessures reçues à Gravelotte.

Saint–Estève (Gaston de), officier aux mobiles de la Vendée, tué à Champigny.

Saint-Giron (de), sous-lieutenant au 60e de ligne, tué à Forbach.

Saint–Gresse–Merens (Armand–Marie–Ernest de), ancien zouave pontifical, engagé volontaire aux zouaves de la garde, blessé à Champigny le 30 novembre, mort de ses blessures le 29 décembre suivant, à 24 ans ; fils du comte de Tavien de Saint–Gresse et de Mlle de Guicherde.

Suarez (Henry de), comte d'Aulan, capitaine au 4e dragons de marche, tué au combat de Patay.

Suffren (Marie–Joseph–Eugène–André, marquis de), sous-lieutenant au 47e de ligne, tué le 6 août 1870, à Reichshoffen, dans sa 25e année.

[1] Henri de Sailly et son camarade Adelize de Blanchard furent tués ensemble près de la Ferme de Moscou, position importante que, grâce au courage de ses défenseurs, les Prussiens attaquèrent vainement avec des forces considérables.

Suzzoni (Pierre–François–Jean–Baptiste de), colonel du 1er tirailleurs algériens, commandeur de la Légion d'honneur, mort à l'ennemi sur le champ de bataille de Reichshoffen, le 6 août 1870.

Terves (Marie-Pierre-Gaston de), volontaire aux zouaves pontificaux (armée de la Loire), mort le 10 janvier 1871, à l'âge de 25 ans, des suites de ses blessures.

Torterue de Sazilly (Amédée), capitaine au 3e d'artillerie, blessé mortellement à Champigny, le 2 décembre.

Trécesson (marquis de), capitaine–adjudant-major au 111e de ligne, tué à Champigny, le 2 décembre.

Troussure (baron de), chef de bataillon aux zouaves pontificaux, tué à Patay, le 2 décembre.

Urvoy de Closmadeuc, lieutenant au 20e bataillon de chasseurs à pied, tué à Gravelotte.

Varaigne (Camille de), capitaine aux chasseurs d'Afrique, tué à Sedan.

Vassart (Marie–Charles–François–Ambroise de), né à Paris, ancien attaché militaire à l'ambassade de Vienne, colonel d'artillerie, commandant la réserve du 1er corps ; criblé de balles à Frœschwiller, mort le 6 août 1870, à 48 ans [1].

Vassinhac (Charles–Louis de), comte d'Imécourt, mort à Boulogne–sur–Mer, le 1er mars 1871, à 55 ans.

Vaudrimey (de), capitaine d'état–major, tué à la bataille de Servigny, le 31 août, à 31 ans.

Verthamon (Marie-Martial-Louis-Henri, comte de), zouave pontifical (volontaire de l'Ouest), tué à la bataille de Patay, à 37 ans.

Vogüé (Charles-Robert, comte de), capitaine de spahis, aide–de–camp du maréchal Mac–Mahon, tué à Reichshoffen, le 6 août, à 35 ans.

Vogüé (Robert, comte de), capitaine de hussards, tué à Wœrth.

[1] Une place à la mémoire du canonnier d'ordonnance du colonel de Vassart, venu de la garde impériale; vieux soldat dont la poitrine était couverte de décorations et de médailles bien acquises. Il accourait, *sans armes*, en valeureux écuyer, à l'aide de son colonel. Entouré d'ennemis et sommé de se rendre : « Moi, me rendre! jamais!! » et se précipitant *dans le tas*, il étrangle un de ses adversaires avant de succomber sous le nombre.

L'ARRIÈRE-BAN

DU

Bailliage de Meaux en 1689.

La convocation du ban et de l'arrière-ban était un droit royal qui remontait au XIIIe siècle. Le monarque, en temps de guerre, faisait un appel public aux possesseurs de fiefs relevant de son domaine, leur enjoignant de se réunir en armés, sur un point déterminé, pour servir militairement soit en personne, soit en fournissant le nombre d'hommes ou de chevaux auquel chacun se trouvait imposé, pendant un certain délai et selon le revenu ou la qualité des fiefs.

C'était un appoint à ajouter aux gens de guerre qui formaient l'armée régulière. Louis XIV y joignit aussi des levées de milice; chaque village eut à fournir un ou plusieurs hommes, armés et équipés, dont on composait des régiments à part. Le recrutement n'eut lieu d'abord que sur ordonnances spéciales et pour deux ans, au bout desquels on ne congédiait pas toujours les miliciens exactement; plus tard, ces levées se firent par la voie du sort et devinrent annuelles; on y ajouta les volontaires.

Quant au ban, il devait régulièrement se composer des vassaux directs du roi; les possesseurs de quelques autres fiefs et arrière-fiefs, dans la mouvance des premiers, servaient à l'arrière-ban. Avec le temps, le ban et l'arrière-ban se confondirent au point qu'on ne fut plus d'accord même sur la distinction qu'on en pouvait faire; ainsi, des auteurs contemporains de l'ancien ordre de choses prétendent que le ban était le service ordinaire dû par chaque vassal, selon la nature de son fief, tandis que l'arrière-ban était un service extraordinaire rendu au roi; en même temps, d'autres soutiennent que l'arrière-ban (*heri bannum*, proclamation du maître), ne pouvait être distingué, mais qu'il devait au contraire se confondre avec le ban; en effet, c'est l'usage qui avait prévalu lors des dernières convocations, à la fin du XVIIe siècle.

La royauté portée à réduire les grands vassaux, trop puissants, qui s'unissaient pour résister à leur suzerain, étant parvenue à maî-

triser cette anarchie féodale, on avait vu disparaître peu à peu ces grands vassaux, et les arrière-vassaux se trouvèrent directement chargés des obligations de ceux-ci envers le roi.

« De même, dit le savant Alexis Monteil [1], que la milice était le ban des bourgeois, le ban était la milice des nobles, ou plutôt des possesseurs de fiefs. Il se rassemblait par bailliages, sénéchaussées, prévôtés, et choisissait ses officiers ; les baillis, les sénéchaux, les prévôts le commandaient ou, du moins, avaient le droit de le commander [2]. La milice n'était pas une bonne troupe, le ban non plus ; on naît poète, on naît soldat... »

L'arrière-ban et les volontaires ne manquaient pas de bravoure, mais c'étaient des corps indisciplinés et qui devinrent de peu d'utilité. Telle était l'opinion du maréchal de Tavannes ; les arrière-bans sont de peu d'effet, dit-il, la multitude des fiefs qui est entre les mains des roturiers et des ecclésiastiques les rendent inutiles ; les gentilshommes ne vont au mandement des rois, s'ils ne veulent, parce qu'ils sont reçus en envoyant des hommes pour eux, se disant d'ailleurs n'être obligés de servir que trois mois...

Tallemant des Réaux raconte que Racan commanda une fois un escadron de gentilshommes à l'arrière-ban, sans pouvoir obtenir d'eux « bonne garde, ni autre chose semblable, jour ni nuit, » et que finalement il fallut demander un régiment d'infanterie pour les enfermer.

La noblesse se pliait difficilement à ce service qu'elle n'aimait pas, parce qu'elle y était astreinte. Il répugnait aux hobereaux d'abandonner par ordre leur famille et leurs biens, de s'habiller, de s'armer, de se monter pour servir le roi sans être militaires ; assez souvent il leur fallait se gêner pécuniairement, puis ils voulaient le disputer de valeur, d'expérience et d'habitude des camps avec les troupes permanentes, dont ils ne pouvaient supporter la supériorité.

Peu à peu chacun rechercha les moyens de s'exonérer de cette

[1] XVII[e] siècle. Page 60 de l'édition de 1853.

[2] D'abord il y eut un chef des arrière-bans, c'était Dunois, en 1450. Puis on créa les capitaines généraux de l'arrière-ban ; cette charge fut supprimée en 1576 et les baillis, dans chaque province, eurent le commandement en qualité de chefs de la noblesse. Il arrivait fréquemment que le bailli se trouvait empêché de marcher en personne, et alors c'était le gouverneur de la province qui désignait un gentilhomme en remplacement. Plus tard, des ordonnances conférèrent à chaque compagnie le droit de choisir son capitaine.

charge, faisant valoir des cas d'exemption, des priviléges de toute sorte, — et, à défaut de mieux, en fournissant des gens à gages comme remplaçants [1]. C'est ainsi d'abord que les ecclésiatiques furent dispensés, moyennant finance [2]. Ensuite vint le tour des bourgeois de Paris et de certaines bonnes villes, des officiers du Parlement, de la Chambre des comptes, des secrétaires du roi, etc. Un arrêt du conseil d'Etat du roi, du 30 novembre 1674, confirme à cet égard les droits des conseillers-secrétaires du roi, maison et couronne de France avec 3,000 fr. d'amende contre ceux qui voudraient obliger les privilégiés à servir au ban et à l'arrière-ban.

Les guerres civiles du XVI^e^ siècle, ainsi que le remarque encore Monteil, avaient singulièrement appauvri la noblesse, dont la bourgeoisie acheta la moitié des fiefs, un peu par vanité, pour allonger des noms roturiers et prendre le titre d'écuyer. Les acquéreurs firent comme les nobles, cherchèrent des moyens d'exemption ou envoyèrent à leur place des gens de service, valets ou gardes-chasse, — qui composèrent à peu près seuls tout l'arrière-ban, avec quelques gentilshommes peu aguerris, mais trop pauvres pour entretenir un remplaçant ou pour s'exempter en payant 5 sols par livre du revenu de leurs fiefs, — lorsqu'on pouvait encore obtenir cette faveur.

Ainsi composées, les compagnies qui auraient dû être habillées assez uniformément de rouge et de bleu, l'étaient fort mal; l'équipement n'était pas meilleur.

C'était un officier de justice, peu belliqueux d'ordinaire, qui passait la troupe en revue et la haranguait au moment du départ; on se souhaitait bonne chance et prompt retour; en effet, le service n'était jamais de longue durée [3].

L'infanterie (dans les provinces pauvres) partait avec un tambour et un fifre en tête. La cavalerie, — chevau-légers [4], — n'était

[1] En principe, toute personne sujette au ban était tenue de servir elle-même; le fils pouvait seulement remplacer son père, le frère son frère, pourvu que le remplaçant fût capable de porter les armes. Plus tard il fut permis d'envoyer à sa place des « gens expérimentés, en équipage convenable. » (Ord^ces^ du roi, mai 1545, 1554, 1557, 1558; règlements des 30 juillet 1635 et 17 janvier 1639.)

[2] Lettres-patentes de Louis XIII, 29 avril 1636.

[3] Il ne pouvait excéder trois mois en France et quarante jours à l'étranger. (Ord^ces^ de François I^er^, d'Henri II, et du 30 juillet 1635.)

[4] Sous François I^er^, les possesseurs de fiefs partaient encore en équipage de chevalier, d'écuyer ou d'archer; en 1554, Henri II prescrivit une seule forme, celle de

guère mieux montée, vêtue ni équipée, en dépit des ordonnances de François Ier sur l'équipement (23 mai 1545 et 9 février 1547), et de bien d'autres actes du pouvoir souverain sur le fait du ban et de l'arrière-ban.

Après avoir rendu des services au temps de Louis XI, alors qu'on l'employait souvent et en nombre, cette troupe était déjà complétement dégénérée sous Henri II, qui la réorganisa comme avait fait François Ier. Les auteurs de l'Encyclopédie en constatant ce fait, ajoutent que Turenne fut mécontent de l'arrière-ban, qui ne se conduisait pas avec l'ordre et l'obéissance dans lesquels les troupes régulières puisent leur force, et que, depuis 1674, le roi ne jugea plus à propos de le convoquer. Le maréchal de Créqui, chargé cette année-là de réunir à Colmar les hommes de cette petite armée, constate aussi qu'elle ne fit rien de bon. Le vaste recueil des encyclopédistes, si justement estimé, se trouve pourtant en défaut pour avoir accepté sans les contrôler les renseignements fournis par La Chesnaye dans son Dictionnaire militaire ; la convocation du ban et de l'arrière-ban eut lieu encore dans la suite, notamment en 1689, le 8 mars 1690, le 3 février 1691, en 1692, 1693, 1694, 1695, et enfin en 1697.

Louis XV convoqua même exceptionnellement l'arrière-ban du Poitou et de l'Aunis, en 1755, et en donna le commandement au maréchal de Senneterre ; mais ce fut tout local, et la noblesse montra moins d'empressement que jamais.

Il existe aux archives municipales de Meaux, des pièces relatives à plusieurs de ces convocations. Celles où nous avons puisé les renseignements qui suivent, se rapportent à la levée de l'année 1689, dans le bailliage de Meaux ; ce sont les plus complètes. Elles portent en titre : *Ban et arrière-ban,* ou seulement *Arrière-ban*, comme on se contentait de dire ; lesnobles et autres possédant fiefs et arrière-fiefs étaient convoqués, sans distinction, par le lieutenant général du bailliage. Au moyen des feuilles volantes composant le dossier que nous avons compulsé, nous avons dressé des listes aussi exactes que possible de tous les personnages du pays qui, à cette époque, tenaient des biens nobles relevant en fief ou arrière-fief du

chevau-légers, qui reparaît dans l'ordonnance du roi du 30 juillet 1635. Quelquefois pourtant les rois convoquèrent l'arrière-ban exclusivement pour un service à pied ; en 1545 en 1639, par exemple, pour aller en Picardie, où le fourrage faisait absolument défaut.

roi, et qui n'étaient pas encore compris dans les cadres de l'armée permanente.

C'étaient des gentilshommes qui n'avaient pu ou n'avaient pas voulu devenir officiers ou courtisans, et l'on voit par le nombre des réclamants combien ils avaient peu le goût des armes, combien il leur coûtait de se mettre en campagne. Les motifs d'exemption invoqués, admis ou rejetés, figurent en regard des noms. Nous avons ensuite annoté ces listes, dans l'espoir que leur publication présenterait quelque intérêt pour les abonnés de la *Revue nobiliaire historique*.

La levée de 1689 dont il s'agit ici, fut motivée par la guerre qui s'était rallumée l'année précédente, pour des causes que le président Hénault énumère ainsi : « La jalousie que la France inspirait par les droits qu'elle avait exercés en expliquant le traité de Nimègue, les prétentions du roi pour Madame, sa belle-sœur, sur la succession de Charles, électeur palatin, l'affaire des franchises, l'élection ou postulation de l'archevêché et de l'électorat de Cologne, qui fut conféré au prince de Bavière à la sollicitation du pape, malgré la demande de Louis XIV en faveur du cardinal de Furstemberg ; enfin, l'invasion de l'Angleterre par le prince d'Orange et les nouvelles certaines de la ligue d'Augsbourg : toutes ces considérations avaient déterminé la France à reprendre les armes. »

Le 3 décembre 1688 la guerre est encore déclarée à la Hollande.

Le 17 janvier suivant, le roi signe à Versailles une ordonnance qui oblige les paroisses où la levée des milices a été prescrite, à choisir les hommes que les communautés doivent fournir, — et cinq semaines plus tard, le 26 février, Louis XIV lança ses lettres-patentes pour la convocation du ban et arrière-ban dans la Champagne et la Brie. Ces lettres, imprimées en placard, sont affichées dans toute la province. « Voulant, y est-il dit, à l'occasion de la présente guerre contre tant d'ennemis déclarez et si puissants, pourvoir à la sûreté et défense de notre royaume... Nous avons estimé à propos de nous aider encore de notre noblesse comme en 1674 et 1675. Et pour cet effet, de convoquer le ban et arrière-ban dans les provinces de notre royaume qui y sont sujettes et qui sont le plus exposées ; savoir faisons que, pour ces causes, nous mandons, ordonnons et très-expressément enjoignons à tous nobles, barons, chevaliers, écuyers, vassaux et autres tenant de nous des fiefs et arrière-fiefs de notre province de Champagne et Brie, qu'ils aient, toutes

excuses cessantes et sur peine de saisie et confiscation de leurs fiefs et arrière-fiefs, à se mettre en armes, monter et équiper selon qu'ils sont tenus et obligés de faire pour notre service, et se trouver prêts au jour et au lieu qui leur seront désignés par le gouverneur et notre lieutenant général de notre province, pour, sous le chef qui sera choisi entre eux pour les commander... aller rejoindre le corps d'armée ou se porter aux lieux où nous les aurons destinez... et ce, durant le temps que nous jugerons leur séjour nécessaire... »

Chacun devait ensuite, sur l'avis de Sa Majesté, se retirer chez soi *en bon ordre, sans être à charge au peuple.*

Le bailli de Meaux, représenté par le lieutenant général Payen de Vrignel, fit aussitôt publier « dans les villes et châteaux » les lettres du roi et les notifia aux gentilshommes intéressés en les convoquant.

La convocation individuelle était ainsi conçue :

« De par le roi et Mr le bailly de Meaux ou Mr son lieutenant général,

« Vu les lettres-patentes et lettres de cachet de S. M. signées Louis, et plus bas : Par le roy, Le Tellier, adressantes à Mr le bailly de Meaux,

« Il est ordonné en conformité desd. lettres à toutes personnes nobles ou non nobles possédant fiefs dans l'étendue du bailliage, comté et coûtume de Meaux, ancien ressort et enclave d'iceluy,

« De comparoir le mardi 7 maï prochain, en la chambre du châtel royal de Meaux, à l'effet de dresser le rôle de ceux qui pourront servir en personne dans le ban et arrière-ban ordonné par S. M. et de ceux qui contribueront par ayde suivant la valeur de leurs fiefs.

« Et le jour de .... passé, sera donné défaut contre ceux qui n'auront point comparu, et pour le profit il sera procédé à la saisie de leurs fiefs.

« Et afin que personne n'en ignore, sera la présente ordonnance lue et publiée en cette ville de Meaux et autres lieux dépendant dudit bailliage, ancien ressort et enclave d'iceluy.

« Fait et donné par Nicolas Payen, écuyer, sieur de Vrignel, Montmort, Saint-Germain, Sannois, et en partie d'Annet-sur-Marne, con-

seiller de S. M. premier et ancien président et lieutenant général en la ville, bailliage et siége présidial de Meaux, le ....

« Signé : Payen, De Vernon. »

Le bailliage fournissait un escadron de cavalerie ; il est partout question de *l'escadron de Meaux* dans les documents que nous avons tenus, et nulle part de compagnies d'infanterie, formées dans les provinces moins bien partagées que la Brie sous le rapport du sol et de la richesse publique [1].

Nous ignorons de quel côté l'escadron de Meaux fut dirigé, au mois de juin 1689 ; en tout cas, il était assez faible. Lorsqu'on eut révisé le contrôle, enlevé les roturiers et inhabiles, — qui payaient néanmoins, — exempté les vieillards et les infirmes, rayé les privilégiés, imposé les récalcitrants à une taxe extraordinaire et, au besoin, saisi leurs fiefs, il ne resta guère que 35 cavaliers vaillants, prêts à mettre l'épée à la main.

Si l'on considère ensuite l'inhabileté de cette noblesse bourgeoise, ainsi mobilisée à son corps défendant, l'économie avec laquelle elle se montait, s'équipait et s'armait, on comprendra facilement qu'il devenait inutile de recourir à une telle levée et d'en attendre un service sérieux ; aussi le ban et l'arrière-ban, convoqués encore jusqu'en 1697 pour maintenir, à l'intérieur, la tranquillité menacée par les nouveaux convertis, furent-ils absolument négligés, et le droit qu'avait le roi de les assembler fut-il supprimé de fait un siècle avant la révolution.

I.

Gentilshommes qui offrent de servir en personne à l'arrière-ban, dans l'escadron de Meaux.

1. Messire Charles Courtin, chevalier, seigneur de Perreuse et de la Boissière [2].

[1] Il y avait des provinces appelées pays d'infanterie. *Monteil*, XVI[e] siècle, § 41.

[2] Perreuse, château, commune de Jouarre ; la Boissière, commune de Chamigny (canton de la Ferté-sous-Jouarre). La famille Courtin possède encore les terres de Chamigny et d'Ussy (1).

(1) Toutes les localités citées, sans indication contraire, font partie aujourd'hui du département de Seine-et-Marne. Nous ne le répéterons pas dans nos annotations.

2. Messire Eléonore Courtin, chevalier, seigneur de Molien et baron de Monthion [1].

3. Estienne-Bernard Langlois, escuier, seigneur de Monthery, les Hautes-Maisons [2].

4. Messire François de la Barre, escuier, seigneur de Martigny et La Tillaye [3].

5. Messire François-Adrien Grangier, chevalier, seigneur de Bellesme [4].

6. Messire François de Bosliard, chevalier [5].

7. Jean-François Marquelet, escuier, seigneur de Rutel [6].

8. François-Marie Dupuy, escuier, seigneur de l'Espinay et de Mont-Gobert [7].

9. Messire François Dupuy, chevalier, seigneur de Saint-Mesmin [8].

10. Le chevalier de Marolles [9].

11. Messire Henri de Manneville, chevalier, seigneur de Séricourt [10].

[1] De la même famille que le précédent. — Molien est un hameau de la commune d'Ussy ; Monthyon dépend du canton de Dammartin-en-Goëlle.

[2] Les Hautes-Maisons, château situé dans la commune de Montry, canton de Crécy. — C'est dans ce château qu'eut lieu la douloureuse conférence entre M. Jules Favre et M. de Bismark. E.-B. Langlois était écuyer ordinaire de la reine ; sa veuve, née Héron, fonda un vicaire dans l'église paroissiale de Montry en 1720.

[3] Martigny, commune de Couilly, et la Tillaye, commune de Coutevroult, canton de Crécy. — La famille de La Barre-Martigny, noblesse d'épée, était comptée au nombre des principales maisons de l'élection de Meaux, par Henri de Boulainvilliers, dans son *Etat de la France*. Armes : « *d'azur au chevron d'or, accompagné de deux étoiles en chef et d'un souci feuillé en pointe, le tout d'or.* »

[4] Bellesme, aujourd'hui ferme, est un ancien château situé dans la commune de Serris, canton de Crécy. — La famille Grangier qui possédait les seigneuries de Montceaux, Jablines, Chalifert, aux environs de Meaux, a fourni deux grands baillis à cette ville dans le cours du XVII^e^ siècle. C'est en 1603 qu'un Nicolas Grangier avait acquis la terre de Bellesme.

[5] De la famille Le Hardy, tige des marquis de La Trousse. — Bosliard, fief à Neufmontiers, près Meaux.

[6] Rutel, commune de Villenoy, près Meaux. — Jean-François Marquelet, d'une famille meldoise, était lieutenant en l'élection et commissaire des guerres et revues à Meaux.

[7] Il y avait plusieurs frères Dupuy, co-seigneurs de l'Epinay et de Mont-Gobert, fiefs situés à Monthyon, canton de Dammartin-en-Goëlle.

[8] Frère du précédent. — Saint-Mesmin ?

[9] De la famille seigneuriale de Marolles, canton de la Ferté-Gaucher.

[10] Séricourt, commune de Bussières, canton de la Ferté-sous-Jouarre, appartient

12. François de Bernage, escuier, seigneur de Pezarches [1].

13. Messire Nicolas Quatresolz de Marolles, chevalier, seigneur dudit lieu [2], lequel offre de servir l'année prochaine, ayant déjà trois frères dans le service et des affaires de famille à régler.

14. Le sieur Moussot, escuier, seigneur de Cornillon, demeurant au Limon, âgé de soixante-deux ans et ayant vingt-quatre ans de services [3], offre de servir s'il ne plaist au roy l'en dispenser.

II.

Gentilshommes qui offrent de servir en personne à l'arrière-ban, dans l'escadron de Meaux, si le roi leur fournit de quoi se mettre en équipage et servir pendant la campagne.

1. Le sieur Siméon de Piédenache, escuier, seigneur de la Godde, y demeurant, paroisse de Chamigny [4].

2. François Charpentier, escuier, seigneur de Magny, paroisse de Saint-Barthélemy en Beaulieu [5].

3. Le sieur Lhuillier, escuier, seigneur de Chalendos [6], et nouveau converty, dit qu'il offre de servir, mais qu'il n'a ni équipage, ni chevaux, ni argent, ni moyen d'en avoir.

aujourd'hui à Mme Eugène Scribe, veuve de l'académicien de ce nom. — Henri de Manneville était co-seigneur de Sérigourt, comme héritier de sa mère, née de Sérigourt. Armes : « *De sable, à l'aigle à deux têtes d'argent, becqué et membré de gueules.* »

[1] Pezarches, commune du canton de Rozoy-en-Brie. — Bernage était un brave soldat, tout cicatrisé, qui perdit son bien au jeu ; son fils se montra non moins vaillant et parvint, à force d'économie, à racheter le bien paternel. Armes : « *D'argent à trois levrettes courantes de sable.* »

[2] Frère du chevalier de Marolles, ci-dessus nommé. Cette famille est encore représentée dans le pays.

[3] Le Limon est un hameau considérable dépendant de la Ferté-sous-Jouarre. — La famille Moussot était meldoise et du faubourg Cornillon ; dès le XVIe siècle, un Jean Moussot était lieutenant particulier au bailliage de Meaux. (Arch. de Seine-et-Marne, B. 244.)

[4] Canton de la Ferté-sous-Jouarre. — La famille Piédenache possédait encore la Godde en 1780.

[5] Canton de la Ferté-Gaucher.

[6] Commune de Saint-Siméon, canton de la Ferté-Gaucher. — Alexandre Lhuillier de Chalendos, possédait aussi les fiefs de Montmogis, Boussant, Bruille ; il était d'une famille partie catholique, partie protestante, qui a fourni des baillis à Melun et un évêque à Meaux au XVe siècle. — Armes : « *D'azur à trois coquilles d'or.* »

4. Le sieur de Pars, escuier, demeurant à Mortcerf [1].

5. Le sieur de Meaux, escuier, seigneur du Terrier, vingt-cinq ans de services [2].

6. Dominique de Manneville [3], escuier, seigneur de Séricourt.

7. Le sieur Alexandre, escuier, sieur de la Brosse [4], demeurant à Mortcerf, âgé de vingt-huit ans.

(*Cette liste non signée, est datée du* 23 *avril* 1689.)

III.

Gentilshommes qui offrent des hommes pour servir à leur place, à l'arrière-ban, dans l'escadron de Meaux.

1. Jacques Le Roy, seigneur du fief du Mée et autres, bourgeois de Coulommiers [5].

2. Le sieur Blanchard, escuier, seigneur de Villiers-les-Maillets, y demeurant [6].

3. Henri Pidou, escuier, seigneur de Montanglost [7].

IV.

Gentilshommes du bailliage, qui prétendent exemption de service à l'arrière-ban de 1689 ; — *jugements rendus sur lesdites prétentions.*

1. Le sieur de Boisseleau, capitaine aux gardes, brigadier et

[1] Canton de Rozoy-en-Brie.

[2] Le Terrier ? — La famille de Meaux possédait les terres de Charny, la Brosse, Roise et Quincy en partie, dans le canton de Crécy, à la fin du XVIe siècle. — Armes : « *D'argent à cinq couronnes d'épines de sable*, 2, 2 *et* 1. »

[3] Frère de Henri, déjà cité, et co-seigneur de Séricourt, à Bussières.

[4] A Saint-Denis-lès-Rebais.

[5] Le Mée, commune de Saints, canton de Coulommiers.

[6] Commune de Saint-Barthélemy, canton de la Ferté-Gaucher. — Daniel-Augustin Blanchard, écuyer, maréchal des logis du roi, était aussi seigneur de l'Aumandière. (Archives de Seine-et-Marne, E. 1199.)

[7] Près Coulommiers. — Henri Pidoux était d'une famille distinguée venue du Poitou à Coulommiers ; elle a produit des officiers, un doyen de la cathédrale de Meaux et la mère du fabuliste La Fontaine.

inspecteur des armées du roi d'Angleterre ; — est passé en Irlande [1].

Déchargé, attendu qu'il est dans le service.

2. Messire François Bernard, chevalier, seigneur d'Aigrefin [2].

Déchargé, attendu son privilége comme bourgeois de Paris.

3. Le sieur Goulas, escuier, seigneur de Belair [3].

Déchargé, attendu son privilége comme bourgeois de Paris.

4. François Despinas, escuier, seigneur de Monthlin, demeurant à Maisoncelles [4] ; — dit qu'il a un fils lieutenant au régiment d'Anjou, à Brouage.

Fera la preuve dans le mois, sinon rendra le service qu'il doit à l'arrière-ban.

5. Le sieur Drouin, escuier, seigneur de Doucy, vétéran, trésorier de France à Soissons [5], et bourgeois de Paris.

Exempt.

6. Le sieur de Létancour, escuier, commissaire provincial de l'artillerie [6].

Déchargé, ayant justifié qu'il est actuellement dans le service.

7. Le sieur Huault d'Arcy, escuier, seigneur de Monguillon [7].

Déchargé comme bourgeois.

8. François Bernard, chevalier, seigneur de Montebise [8].

[1] N'est-ce pas le sieur de Boisserolle, à Chailly-en-Brie ?

[2] Aigrefin, à Neufmoutiers, canton de Rozoy, est un ancien château où les rois de France ont séjourné au XIVe siècle. Armes de la famille Bernard du Chemin : « *D'azur au chevron d'or, trois têtes de chardon d'argent en chef, hure de sanglier de même en pointe.* »

[3] A la Houssaye, canton de Rozoy. — Roland-Nicolas Goulas, avocat en parlement, sieur de Belair et des Brindelles, était correcteur ordinaire en la chambre des comptes de Normandie. Cette famille possédait le fief de la Motte-Couternois, à Serris.

[4] Montblin, à la Ferté-Gaucher. — Les Despinat ou Despinas, d'une famille peu fortunée, alliée aux du Rivet de Rouville, de Maisoncelles, s'étaient fixés dans ce village au commencement du XVIe siècle.

[5] Doucy, hameau de la commune de Bellot, canton de Rebais.

[6] Le fief de Létancourt, situé à Cocherel, canton de Lizy-sur-Ourcq. — François de Laval, seigneur de Lestancourt et de Méry-sur-Marne, chevalier des ordres du roi, était lieutenant du maréchal d'Humières, grand maître de l'artillerie, et il habitait Méry. (Arch. de Seine-et-Marne, E. 804, 1229).

[7] Commune de Saint-Germain-les-Couilly, canton de Crécy.

[8] François Bernard, marquis de Montebise et de la Grange-Ménessier, seigneur de Pierre-Levée, maître des camps et armées du roi, est mort le 19 février 1707, à quatre-vingts ans. — Le château de Montebise (commune de Pierre-Levée, canton

Justifiera de sa qualité de bourgeois de Paris dans la huitaine, sinon rendra le service qu'il doit.

9. Léandre de Vaudetard, chevalier, seigneur de Chamou, lieutenant-colonel au régiment de milice de Paris [1].

Déchargé, étant au service.

10. Le sieur de Pomprix, escuier, seigneur de la Cour, gendarme du roi, servant actuellement [2].

Déchargé.

11. Augustin Broé, chevalier, seigneur de la Guette-Citry [3].

Déchargé comme bourgeois.

12. Le sieur Aguenin-Leduc, escuier, seigneur de l'Orme [4]; deux fils au service : Marc-Antoine, dans les cadets de Beaufort, et Nicolas, dans les cadets de Besançon.

En justifiera dans le mois.

13. Louis-Hector de Marle, chevalier, seigneur des Trois-Maisons, cornette au régiment de Coursebonne [5].

Justifiera de son service dans le mois, sinon sera sa terre saisie.

14. Le sieur de Bourlamacque, escuier, sieur de Coustevroust [6].

A justifié de lettres de bourgeoisie; déchargé.

15. Le sieur de Liancourt, à Crèvecœur [7].

A justifié de lettres de bourgeoisie, déchargé.

de la Ferté-sous-Jouarre), appartient toujours à cette famille. — Armes : « *D'azur à la licorne d'argent.* »

[1] Chamoust était un fief situé à Sainte-Aulde, canton de la Ferté-sous-Jouarre. — La famille de Vaudetard, installée en Brie dès le XIII^e^ siècle, y posséda dans la suite Pouilly-le-Fort, Isles, Condé-Sainte-Libiaire, Boissise, etc. — Armes : « *Écu fascé d'argent et d'azur de six pièces.* »

[2] A Neufmoutiers, canton de Rozoy-en-Brie.

[3] La Guette, fief à Villeneuve Saint-Denis, canton de Rozoy, acquis par Boniface-François Broë, président aux requêtes vers 1625. — Armes : « *D'azur à une étoile d'or, au chef de même, chargé de trois trèfles de sinople.* »

[4] Le fief de l'Orme était à Villevaudé et appartenait comme la terre même de Villevaudé, aux Aguenin, famille de robe et d'église, dès le XV^e^ siècle. — Jean Aguenin et ses frères, anoblis le 2 octobre 1402, portaient : « *De gueules à trois chevrons d'or, accompagnés de trois besans de même; au chef de même.* »

[5] A Signy-Signets, commune de la Ferté-sous-Jouarre. — L.-H. de Marle était fils d'un seigneur de Perreuse, à Jouarre, et il habitait Faremoutiers. — Armes : « *D'argent à la bande de sable, chargée de trois molettes d'argent.* »

[6] Coutevroult, canton de Crécy. — François de Bourlamaque, chevalier, écuyer de la duchesse d'Orléans, était d'une famille puissante originaire de Lucques; une fille de ce seigneur est devenue abbesse du Pont-aux-Dames, en Brie.

[7] Canton de Rozoy.

16. Le sieur Golier de Laulnoy, employé pour l'établissement des haras, en vertu d'une communication du roi, contresignée Colbert [1].

Déchargé.

17. Le sieur de Bragelongue, escuier, seigneur du Demi-Muid [2].

Lettres de bourgeoisie ; déchargé.

18. Le sieur Joisel, escuier, seigneur de Maulny [3].

Justifie qu'il est à Madrid, gentilhomme de M. de Rebenac, ambassadeur de France ; déchargé.

19. Le sieur marquis de Boisseret, seigneur de Poincy [4], — dit qu'il est dans l'île de Guadeloupe où il garde les côtes avec la noblesse du pays et ses vassaux.

A la défense de l'île pour le service du roi ; déchargé.

20. Le sieur Fraguier, seigneur de Saints ; dit qu'il a trois enfants au service [5].

En justifiera dans le mois, sinon sa terre sera saisie.

21. Le sieur d'Assigny, escuier, seigneur des Bordes, gentilhomme ordinaire de la chambre de Monsieur, et escuyer ordinaire de Mademoiselle [6].

A justifié ; déchargé.

22. Le sieur Bobé ; dit qu'il est gentilhomme de Monsieur, actuellement en exercice [7].

En justifiera dans le mois.

[1] C'est Martin de Gaullier, écuyer, seigneur d'Aulnoy, près Coulommiers, lieutenant au département de Metz. (Archives de Seine-et-Marne, E. 1166.)

[2] A Jossigny, canton de Lagny, dont la terre était possédée par le même Jérôme de Bragelongne, conseiller du roi à la cour des aides. — Armes : « *De gueules à la fasce d'or, chargée d'une coquille de sable. accompagnée de trois étoiles du second, les 2 du chef accostant un cœur de même.* »

[3] Commune d'Etrépilly.

[4] Canton de Meaux.

[5] Louis Fraguier, chevalier, seigneur de la Tour, de Coupigny en partie et du châtel de Saints (près Coulommiers), était chevalier de Saint-Louis, lieutenant commandant pour le roi au gouvernement de Besançon. (Arch. de Seine-et-Marne, H. 813.) Armes : « *D'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois raisins d'azur.* »

[6] A Saint-Siméon, canton de la Ferté-Gaucher. — Pierre d'Assigny, sieur des Bordes, la Vanne et Charcot, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, a fondé un maître d'école et un vicaire à Saint-Siméon, où une dalle commémorative existe encore. (Contrats devant Nivert, notaire à Choisy, le 30 septembre 1705, et Gillot, notaire à Saint-Siméon, le .. novembre suivant.)

[7] D'une famille distinguée de Coulommiers, qui a produit plusieurs jurisconsultes. Il s'agit ici, sans doute, de J. Bobé, écuyer, fils de Jacques Bobé de la Hennerie, maître d'hôtel de Madame.

23. Le sieur Catelan, escuier, seigneur de Sablonnières, capitaine des chasses du château du Louvre [1].

En justifiera dans le mois.

24. M. le duc de Gêvres [2].

Déchargé en sa qualité de duc et pair.

25. M. le prince de Lillebonne [3].

Déchargé en sa qualité de duc et pair.

26. Le sieur de Luzancy [4].

Il est notoire que lui et son frère sont dans le service; déchargé.

27. M. le chevalier de Breteuil, capitaine de vaisseau et chef d'escadre [5].

Au service; déchargé.

28. Le sieur de Bousjancy, Pierre Vassan, seigneur de Daumard, âgé de soixante-quinze ans, et *pauvre comme Job*, a un fils chevau-léger et carabinier depuis huit ans dans la compagnie de Florimond, régiment de cavalerie de Mélac [6].

Déchargé.

29. François Bourdereau, escuier, seigneur du fief du Verbois, prévost des maréchaux de l'Ile-de-France, gouverneur de Paris, résidant à Senlis [7].

Justifiera de son privilége dans le mois.

30. Messire Philippe-Auguste Le Hardy, marquis de la Trousse,

[1] Théophilé de Catelan, chevalier, seigneur de Sablonnières, Monchevrel, Montflageol, le Jariel, capitaine des chasses du Louvre, gouverneur des Tuileries, est mort à Paris le 21 juillet 1721, à soixante-dix-huit ans; sa tombe existait dans l'église de Sablonnières, canton de Rebais.

[2] Léon Potier, duc de Gesvres, à Crouy, de Tresmes, etc., pair de France, gouverneur de Paris, mort le 9 décembre 1704. Armes : « *D'azur à deux mains droites épaumées d'or, au franc canton échiqueté d'argent et d'azur.* »

[3] François de Lorraine, prince de Lillebonne et de Commercy, seigneur de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux, Villemareuil, Vaucourtois (canton de Crécy), dans la mouvance du château royal de Meaux. (Arch. de Seine-et-Marne, E. 727.)

[4] François de Gomer, dont les ayeux avaient acheté la terre de Luzancy (canton de la Ferté-sous-Jouarre). — Armes : « *D'or à huit merlettes de gueules, 4, 3 et 1.* »

[5] La famille Le Tonnelier de Breteuil possédait la terre de Fontenay-Trésigny (canton de Rozoy), érigée en marquisat au mois de février 1691, en faveur de François Le Tonnelier de Breteuil, conseiller d'Etat. — Armes : « *D'azur à un épervoir s'essorant d'or.* »

[6] A la Chapelle-Véronge.

[7] *Vert-Buisson*, commune de Saint-Augustin? ou *Courbois*, fief détaché de celui de Chavigny, à Saint-Cyr-lès-Rebais?

commandeur des ordres du roi et lieutenant général des armées de S. M. [1].

Déchargé, attendu sa qualité.

31. Jacques-Alexandre de la Fosse, escuier, seigneur du Mouty, dans le service, compagnie des Cadets [2].

En justifiera dans le mois.

32. Louis du Bellay, chevalier, seigneur baron de Chevigny, lieutenant du roi dans la ville et citadelle de Siénay [3].

En justifiera dans le mois.

33. Louis de Melun, chevalier, seigneur de Maupertuis, capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires du roi [4].

En cette qualité, déchargé.

34. Messire Charles de Rohan, duc de Montbazon [5].

Déchargé, attendu sa qualité.

35. Jean-Baptiste-Pierre Delamartelière, escuier, seigneur d'Amillis [6].

Lettres de bourgeoisie; déchargé.

36. Le sieur de Tartereau, escuier, seigneur de Saint-Germain,

[1] La Trousse, à Ocquerre, canton de Lizy. — D.-A. Le Hardy, marquis de la Trousse, seigneur de Crépoil, Rademont, Vielsmaisons et Limezy, capitaine-lieutenant des gendarmes du Dauphin, lieutenant général des armées du roi et gouverneur d'Ypres, est décédé en octobre 1691. — Un de ses neveux fut grand bailli de Meaux. — Armes : « *Ecartelé au 1 et au 4 de gueules, à deux fasces d'or, au lion d'argent sur le tout ; aux 2 et 3 d'or, au chef denché d'azur à trois pointes,* qui est Chazeron ; *sur le tout, d'argent à la bande de sable, chargé de deux étoiles d'or,* qui est Monestay. »

[2] J.-A. de La Fosse, écuyer, seigneur en partie de Moutils (canton de la Ferté-Gaucher), était fils de César et de Catherine de Champagne.

[3] Le fort de Chavigny, fief à Saint-Cyr ?

[4] Louis de Melun, seigneur de Mauperthuis, près Coulommiers, descendant des comtes de Melun, était particulièrement estimé de Louis XIV ; né en 1636, il est mort en 1721 lieutenant général. — Armes : « *D'azur à sept besans d'or, 2, 3 et 4, au chef d'or, surmonté d'une couronne ducale.* »

[5] Les Rohan-Guémenée-Montbazon, branche d'une des plus illustres familles de France, étaient seigneurs de la baronnie de Coupvray (canton de Lagny), et des fiefs à Bouleurs, Esbly, Voulangis (canton de Crécy). — Charles de Rohan, duc de Montbazon, était pair de France.

[6] Près Coulommiers. — Les Delamartelière, famille de robe, anoblie sous Henri IV, étaient du Perche. — Jean-Baptiste-Pierre, né le 24 juin 1671, devint maître des requêtes ordinaires, après avoir succédé à son père en qualité de commissaire des requêtes du palais; il est mort en 1720.

cavalier dans la compagnie du sieur Sanguin [1]; est dans le service.

Déchargé.

37. Messire Louis-Antoine Duprat, chevalier, marquis de Viteaux [2].

Lettres de bourgeoisie; déchargé.

38. Claude Mahon, garde de la connétablie, actuellement au service [3].

Déchargé.

39. Le sieur comte de Mouzon, chevalier, seigneur, marquis d'Acy [4].

Bourgeois de Paris; justifiera de sa qualité dans le mois.

40. Le sieur marquis de Paloiseau, seigneur de Doue, mestre de camp des armées du roi, gouverneur de Charleville et Mont-Olympe [5].

Déchargé.

41. Le sieur de Ranty-Citry, chevalier, sieur de Moras, lieutenant général des armées du roi, gouverneur en Franche-Comté [6].

Déchargé.

42. Le sieur de Verre, escuier, seigneur de Vauchétif, gendarme écossais [7].

En justifiera dans le mois.

[1] Gabriel de Tartereau, seigneur de Saint-Germain-lès-Couilly et du fief des Briais en partie (canton de Crécy), est mort en 1690. La seigneurie principale de Saint-Germain appartenait aux religieux de Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

[2] La famille du célèbre chancelier et cardinal Duprat était d'Auvergne; elle possédait la terre de Précy et le marquisat de Nantouillet (canton de Claye). — Armes : «*D'or à la fasce de sable, accompagné de trois trèfles de sinople, 2 en chef, 1 en pointe.*»

[3] Claude Mahon était un officier vétéran, domicilié à Boissy-le-Châtel. (Arch. de Seine-et-Marne. E. 1172.)

[4] En Mulcien; — aujourd'hui du département de l'Oise.

[5] François d'Harville des Ursins, marquis de Paloiseau, Traisnel et autres lieux, était seigneur de Doue (canton de Rebais), conseiller du roi en ses conseils, etc. — Armes : « *De gueules à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles de sable.* »

[6] Jean-Jacques de Renty, chevalier, marquis de Citry, possédait des droits féodaux à Moras (commune de Jouarre); il était baron de Landel et Saint-Sever, conseiller du roi en ses conseils, etc., fils de Jean-Baptiste-Gaston de Renty et d'Elisabeth de Balzac. — Cette famille avait acquis Citry le 18 juillet 1480 de Jean des Murs, devant Robert Le Camus, substitut du tabellion de Charly.— Armes : « *Ecartelé d'argent à trois doloüeres de gueules, les deux du chef adossées.*»

[7] La famille de Vères, ancienne dans la Brie, possédait la terre d'Amillis, près

43. Pierre Courtin, escuier, seigneur de Tanqueux, officier du roi, au service [1].

44. Le sieur Moussot de Saint-Germain, escuier, seigneur de Giresme, capitaine au régiment Dauphin [2].

A justifié; déchargé.

45. Le sieur Pomponne de Refuge, chevalier, seigneur de Sainte-Geneviève, à Charmentray, gouverneur de Charlemont, maréchal des camps et armées du roi [3].

Justifiera de sa qualité dans le mois.

46. Barthélemy Hallé, escuier, sieur de Fortaille, bourgeois de Paris et lieutenant de grande vénerie du roi [4].

Déchargé, attendu le privilége des commensaux.

47. Le sieur de Lespinay, escuier, lieutenant des chasses du château de Montceaux [5].

Déchargé.

48. Le sieur des Marchais, escuier, lieutenant des chasses du château de Montceaux [6].

Déchargé.

49. M. le comte de Roye, seigneur de la Ferté-au-Col, hors du royaume par permission du roi [7].

Déchargé.

50. M. le duc de Longueville, seigneur de Coulommiers [8].

Déchargé, attendu sa qualité.

51. Joseph de Reilhac, escuier, seigneur des Carrières à Montry [9], sert comme cavalier à Landau.

Coulommiers, au commencement du XVIe siècle. — Le fief de Vauchétif était situé à Saint-Barthélemy (canton de la Ferté-Gaucher).

[1] A Chamigny, canton de la Ferté-sous-Jouarre. — De la famille Courtin d'Ussy.

[2] Le fief de Giresme était à Saint-Germain-lès-Couilly, canton de Crécy. — Cette famille Moussot, nous l'avons dit plus haut, était meldoise.

[3] Canton de Claye. — Armes : « *D'argent, à une fasce de gueules de deux pièces, à deux givres affrontées d'azur, brochant sur le tout.* »

[4] N'est-ce pas Foraille, fief situé à Verdelot ? — Il y a un lieu du nom de Fortaille dans la Brie, mais sur Beton-Bazoches, dans l'étendue de l'ancien bailliage de Provins.

[5] L'un des frères Dupuys de Lespinay de Monthyon.

[6] Dassy des Marchais, famille meldoise.

[7] Louis de Roye de La Rochefoucauld, lieutenant général des galères de France.

[8] Gaston d'Orléans, duc de Longueville, comte de Saint-Paul et châtelain de Coulommiers. — Armes : « *D'orléans au bâton d'argent, péri en bande.* »

[9] Le fief des Carreliers — et non de Carrières, — à Montry (canton de Crécy).

Justifiera de son service dans le mois.

52. Elisabeth Favières, veuve de M. Didier Viart, décédé secrétaire du roi, non remariée ; dame de Bessy et d'un fief à Serbonne [1].

Déchargée en sa qualité de veuve de secrétaire du roi.

53. Gilles Talon, sieur de Montigny, conseiller du roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes de Paris, seigneur d'Iles-lès-Villenoy, Malassise, Olivet, et de 29 arpents de pré à Condé [2].

Déchargé comme officier de la chambre des comptes. (Lettres du roi du mois de juin 1489).

54. Pierre Musnier, sieur de Mauroy et de Saint-Augustin, correcteur ordinaire en la chambre des comptes [3].

Déchargé comme officier de la chambre des comptes. (Lettres du roi du mois de juin 1489.)

55. Girard des Bergeries, gentilhomme nouveau converti, propriétaire de deux compagnies de cavalerie dans les troupes Boulonnaises du roi, seigneur du fief des Grez-lès-Pezarches [4].

Déchargé.

56. Claude Le Roy, sieur de Jossigny, avocat en parlement [5].

Exempt comme bourgeois de Paris.

57. Philippe Favières, avocat en parlement, seigneur de Prémol [6].

Exempt comme bourgeois de Paris.

Le château des Hautes-Maisons, à Montry, appartient encore à la famille de Reilhac. — Armes : « *Ecartelé au* 1 *et au* 4 *de gueules à l'aigle d'or, au* 2 *et au* 3 *d'argent, au lion de sable.* »

[1] Bessy, petit château et ferme à Tigeaux, canton de Rozoy-en-Brie. Serbonne, hameau dépendant de la Chapelle-sur-Crécy. — Didier Viart avait acheté Bessy et une ferme dite de Maison-Rouge (aujourd'hui détruite) en 1678.

[2] Gilles Talon, marquis de Montigny, avait été commissaire des guerres (E. 409) ; il était de la famille célèbre de ce nom. Montigny dépend de la commune de Lesches, canton de Claye ; les fiefs Malassis et de l'Olivette étaient à Isles-lès-Villenoy ; Condé est une commune du canton de Crécy.

[3] Mauroy et Saint-Augustin sont deux villages voisins de Coulommiers. La famille Musnier de Mauroy existe encore.

[4] Canton de Rozoy-en-Brie.

[5] Jossigny, fief situé à Monthyon, canton de Dammartin-en-Goëlle.

[6] Prémol, commune de Guérard, canton de Coulommiers. — Les Favières étaient une famille de procureurs et de tabellions, originaire de Crécy.

V.

Gentilshommes qui proposent des excuses ; — décisions sur ces excuses.

1. Le sieur de Jeuil, écuier, seigneur de Cuissy [1], nouveau converty, dit qu'il a servi trente-un ans et qu'il a la permission du roi de se retirer.

Justifiera dans la huitaine, sinon fera le service.

2. Le sieur Dalmas, écuier, seigneur de Clérenval, demeurant à Saacy ; dit qu'il est âgé de soixante ans et incommodé de la goutte [2].

Justifiera dans la huitaine, sinon fera le service.

3. Messire François de Chavigny, écuier, sieur du lieu [3] ; dit qu'il doit servir dans l'escadron de Château-Thierry.

Déchargé.

4. Henri de Fleurigny, escuier, seigneur d'Amillys [4] ; soixante-douze ans, hors d'état de servir.

Déchargé.

5. Louis de Piennes, seigneur de Ferrolles [5] ; attend une commission de lieutenant au régiment de dragons de la reine.

Fera le service de l'arrière-ban jusqu'à ce qu'il ait sa commission.

6. Le sieur de la Fontaine-au-Bois, soixante ans, a servi vingt-deux ans et à l'arrière-ban de 1674 ; n'a ni santé ni biens [6].

Déchargé.

[1] A Ussy, canton de la Ferté-sous-Jouarre. La famille était là depuis un siècle.

[2] Saacy, canton de la Ferté-sous-Jouarre.

[3] A Saint-Cyr, canton de Rebais. — Les Chavigny, qui étaient aussi seigneurs de Vieux-Maisons-Sainte-Colombe, portaient : « *D'azur à une croix dentelée, alaisée de gueules, surmontée d'un lambel de trois pendants de sable.* » (*Armorial provinois*, publié par M. A. Fourtier, dans la *Feuille de Provins*, d'après l'*Armorial manuscrit* de d'Hozier.)

[4] Près Coulommiers. — A l'appel de l'arrière-ban en 1674, Jean-Louis de Fleurigny, fils, avait comparu pour Henri de Fleurigny, père. — Armes : « *Ecartelé au 1 et au 4 de sable à trois roses d'argent, au pal de gueules brochant sur la rose de la pointe*, qui est Leclerc ; *au 2 et au 3 de sinople, chef d'or, au lion de gueules brochant sur le tout*, qui est Fleurigny. »

[5] A la Chapelle-sur-Crécy. — Louis de Piennes était beau-frère de Gabriel de Tartereau, cité plus haut. Cette famille possédait en 1500 Ferrolles, Martigny et le fief de Lignères. — Armes : « *D'argent au lion de sable.* »

[6] Jean Manche, seigneur de la Fontaine-aux-Bois, près Lagny, avait été gendarme

7. Le sieur Gaston Le Gastellier, escuyer, soixante ans, sans biens [1].

Déchargé pour cette année.

8. Le sieur des Guyots, escuyer, vingt-cinq ans de service dans les gens d'armes, dont douze ans comme officier; malade d'une rétention d'urine et colique néfrétique, n'a aucun bien [2].

Déchargé.

9. Le sieur de Morainville, écuier, sieur du Rû [3]; est en Bourgogne, la terre est au sieur Collet, son fils, qui s'est engagé à servir dans l'escadron de Sens.

En justifiera sous un mois.

10. Messire Jean de Seton, chevalier, seigneur de Coulomme; soixante ans, atteint de maladie mortelle [4].

Déchargé, à condition de donner homme à sa place.

11. Germain Blanchard, écuyer, seigneur de Culoison [5]; hydropique et en danger de mort; pauvreté notoire.

Déchargé.

12. Le sieur de Moyencourt, chevalier, seigneur de Lumière et de la Bergeresse; retenu auprès de M. le duc de Saint-Simon, en son gouvernement de Blaye [6].

Sans s'arrêter au certificat du duc de Saint-Simon, fera le service en personne.

du duc d'Orléans, et l'un des 200 chevau-légers de la garde de la reine (Arch. départementales de Seine-et-Marne, E. 1245); il était en 1689 gentilhomme de la vénerie du roi, capitaine du château et marquisat de Ferrières, pour les héritiers du procureur général de la Briffe.

[1] Jean-Baptiste-Gaston Le Gastellier, fils du seigneur de Thouars, en Bourgogne, avait recueilli le fief des Carboust de la succession de son aïeul, Jean Le Gastellier, et il en rendait hommage tant au seigneur de Jouy-sur-Morin qu'aux religieuses de Faremoutiers, pour certaines dépendances. — Armes : « *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois grelots d'or.* »

[2] Inconnu ?

[3] A Aulnoy, près Coulommiers. — Armes : « *Echiqueté d'or et d'azur, à la bordure de gueules, chargée de dix roses d'or.* »

[4] Jean de Séton, chevalier des ordres du roi, lieutenant général des gardes écossaises, seigneur de Coulomme et en partie de Villiers-sur-Morin (dans le canton de Crécy).

[5] A Bellot, canton de Rebais.

[6] Philippe de Vautier, conseiller maître d'hôtel du roi, seigneur de Moyencourt et de Guérard, résidait au château de Rouilly-le-Bas (Arch. de Seine-et-Marne, E. 1647); il possédait en outre les fiefs de Lumière (à Guérard, canton de Coulommiers), et de la Bergeresse (à Saint-Germain-sous-Doue, canton de Rebais).

13. Le sieur de Vallans, écuier, seigneur de Montgareux ; s'est engagé à servir dans le bailliage de Melun, à cause de sa terre de Rouvray [1].

Déchargé.

14. Le sieur de Bernage, seigneur de Pezarches ; tombé malade lorsqu'il apprêtait son équipage à Paris, pour servir dans l'arrière-ban [2].

En justifiera sous huit jours.

15. Le sieur de la Guette, escuier, seigneur de Sancy [3] ; boîteux, ne peut monter à cheval, servira l'an prochain, si son incommodité le lui permet.

Dispensé, à charge de mettre un homme à sa place.

16. François d'Arnould, escuier, sieur de Sallons, bailliage de Sézanne [4] ; servira à Sézanne où il est élu maréchal des logis.

En justifiera sous huit jours.

17. Le sieur de Lhospital, escuier, sieur de Moras [5] ; soixante-dix ans, hors d'état de servir, a des blessures et une pension du roi.

Déchargé.

18. Le sieur de Beaurepaire, escuier, sieur des Barres [6] ; servira à Sens.

Déchargé.

19. Le sieur Philippe des Vergers, escuier, seigneur de Chambry [7] ; a servi toute sa jeunesse, est aujourd'hui lieute-

[1] Gaspard de Vallans, sieur de Rouvray (à Mormant), et de Montgareux, à Saint-Martin-des-Champs, près la Ferté-Gaucher.

[2] Cité plus haut.

[3] Canton de Crécy-en-Brie. — Louis de Testard de la Guette, chevalier, seigneur de Sancy et de Bélou (commune de Boutigny), était fils de Pierre de Testard et de Jeanne Courtin (d'Ussy) ; il avait épousé Jeanne De Jean, à Meaux, le 1er octobre 1668. (Registres paroissiaux de Saint-Saintin de Meaux.)

[4] Le bailliage de Sézanne (aujourd'hui Marne), a longtemps dépendu du grand bailliage de Meaux.

[5] A Pierrelevée.

[6] A Crouy-sur-Ourcq ? — Edouard-Joachim de Beaurepaire, chevalier, seigneur des Barres, de Champigny, la Louptière, en Bourgogne, etc., fils de Hector de Beaurepaire et de Louise Grangey, dame de Tigeaux, Serbonne en partie et Montérand (paroisse de Guérard).

[7] Outre Chambry, près Meaux, il possédait aussi et conjointement avec le lieutenant général Payen de Vrignel, Annet en partie et le fief de Sannois, plus quelques

nant des chasses en la varenne de Meaux ; soixante-sept ans, asthmatique.

Déchargé ; fournira nn homme à sa place.

20. Le sieur Lebault, escuier, sieur du Fort, gendarme du roi ; malade [1].

Dispensé cette fois.

21. Frère Charles de Lomoy, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, quarante ans, pas de bien [2].

Justifiera sous huit jours de la saisie faite de son bien.

22. Le sieur Dupuy, escuier, sieur de Saint-Gobert ; absent pour affaire criminelle [3].

Seront ses biens saisis.

23. Le sieur de la Guette, escuier, seigneur de Bélou, demeurant à Sancy ; sollicite un brevet d'aide de camp du maréchal de Duras [4].

Servira s'il ne justifie du brevet.

24. Le sieur de la Barre, escuyer, demeurant à la Barre, commissaire ordinaire des guerres [5].

Justifiera de son emploi dans la huitaine.

25. Jean de Lomoy, écuyer, seigneur de Larry, demeurant à La Brosse, paroisse de Choisy [6] ; trente-cinq ans, a servi dix-huit ans, a été capitaine d'infanterie, et attend de M. le duc d'Estrées une commission de capitaine ; n'a pas de biens.

Fera son service jusqu'à ce qu'il ait son emploi.

26. Henri de Lomoy, écuyer, seigneur de la Regnière, demeurant à La Brosse, paroisse de Choisy [7] ; cinquante-cinq ans. A

autres fiefs du chef de sa femme, Louise de Longvilliers, fille du seigneur de Poincy.

[1] Edmé Lebault, gendarme de la garde du roi, habitait le hameau de Barrois, paroisse de Boutigny (canton de Crécy).

[2] Les de Laumoy étaient de Choisy-en-Brie ; — il y avait quatre frères.

[3] Nicolas Dupuy, écuyer, sieur de *Mont-Gobert* et de l'Epinay, à Monthyon, était gentilhomme servant du roi (Arch. départ., E. 71.). Nous avons déjà cité ses frères.

[4] C'est le fils du seigneur de Sancy, cité plus haut. Bélou, petit château, commune de Boutigny, canton de Crécy.

[5] A Saints, près Coulommiers ?

[6] L'un des frères de Laumoy, déjà cités.

[7] Ce Henri de Laumoy, qualifié ailleurs seigneur des Granges, était l'aîné des quatre frères.

servi comme lieutenant au régiment de Piémont, comme enseigne dans Landelnau, a reçu un coup de mousquet au genou au siége de Lige, qui l'empêche de monter à cheval et de marcher. N'a pas de biens.

Dispensé.

27. Messire Guy Carré, chevalier, sieur de Mongeron, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, demeurant à Paris, rue du Parc-Royal, paroisse Saint-Gervais ; seigneur de Villeneuve-le-Comte et fief du Pré en dépendant [1].

Exempt en raison de son office de maître des requêtes.

28. Messire-Jean-Jacques Olier, chevalier, seigneur de Touquin et de Malvoisine en partie, conseiller du roi en la cour des aides, à Paris, place Royale [2].

Exempt, bourgeois de Paris.

29. Mme la comtesse du Buat, dame de Saint-Cyr, hollandaise de nation, mais naturalisée et domiciliée à Paris [3], se trouve actuellement en Hollande et demande la suspension des procédures jusqu'à son retour.

Pas de décision.

30. M. de Fouronne, seigneur en partie de Saint-Martin-du-Bos-

[1] Ce seigneur de Villeneuve-le-Comte (canton de Rozoy-en-Brie), ou plutôt de simples fiefs dans cette localité, est le père de Louis-Basile Carré de Montgeron, magistrat à Paris en 1686, qui se fit remarquer par son scepticisme et sa vie déréglée, non moins que par ses bizarres publications jansénistes à l'occasion des miracles du diacre Pâris.

[2] Canton de Rozoy-en-Brie. — Les biens de Jean de Lenharé, sieur de Touquin, et de ses complices dans un assassinat commis en 1606, ayant été confisqués par arrêt du Parlement, le 30 mai 1667 Louis XIV avait donné ces biens au sieur Olier, grand audiencier de France, en considération de services rendus à l'Etat. — Armes de la famille Olier ou Ollier : « *D'or au chevron de gueules, chargé en pointe d'un croissant d'or, surmonté d'un besant de même, et accompagné de trois grappes de raisin noir.* »

[3] Elisabeth-Marie Musch, veuve de Henry de Fleury de Culant, comtesse du Buat, dame de Saint-Cyr-lès-Rebais, se fit naturaliser au mois de mars 1674 et reconnaître bourgeoise de Paris; comme telle, elle dut être exemptée de l'arrière-ban. Henri de Culant, mort à La Haye en octobre 1666, était colonel et capitaine des gardes du corps du prince d'Orange. — Armes de la famille de Culant : « *D'argent semé de tourteaux de sable, au sautoir engrelé de gueules, brochant sur le tout.* »

chet et des Hautes-Salles, demande exemption comme incapable de rendre service [1].

Exempté sur un certificat du docteur Possot, qui constate l'incapacité du sieur de Fouronne, attendu *l'imbécillité* de sa vue.

TH. LHUILLIER,

Secrétaire général de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne.

ÉPITAPHE DU SEIGNEUR DE CHIN,

tué à Azincourt (1415) [2].

Chy gist Gilles de Chin, gentis
Banerès, chevalier de pris,
Qui fut preus, larges, a sen tams
Les fais darmes bien sentans.
De bataille et tournois fort jousta,
Puis la mort à luy s'adjousta
En ung camp couvert de sinoble,
Et maint prince et maint homme noble
Finèrent en affaire militans ;
Car englez furent triumphans,
Le vendredy, je me ramembre,
XXV^e^ jour d'octembre,
L'an mil IIII^c^ tout à point
Et XV ans, ce seigneur a print
La mort ; Dieux luy face pardon,
Pour l'ame avoir glore par don.

[1] Canton de Villiers-Saint-Georges, arrondissement de Provins. — Saint-Martin-du-Boschet ressortissait du bailliage de Sézanne qui, lui-même, dépendit longtemps du grand bailliage de Meaux. — C'est un Fouronne qui commandait la ville de Melun quand elle fut assiégée sous la Ligue, au mois d'avril 1590.

[2] Cette épitaphe gravée sur la tombe du guerrier, dans l'église de Busignies, se trouve dans le tome 59 des manuscrits d'André Du Chesme. M. R. de Belleval l'a donnée dans son *Histoire d'Azincourt*, mais d'après une copie moins correcte.

GÉNÉALOGIE HISTORIQUE

DE LA

MAISON DE JUBERT

*(Suite et fin *)*

XI. Louis-Guillaume Jubert de Bouville, Ier du nom, chevalier, marquis de Clère-Panilleuse, baron de Dangu, Vesly et Gisancourt, seigneur de Saint-Martin-aux-Buneaux, Vinemerville, Veulettes, Aveny, Dampsmenil, Harquency, les Thilliers, etc., né le 27 avril 1677, épousa par contrat devant Thouin et Pellerin, notaires à Paris, du 25 avril 1697, demoiselle Gabrielle Martin d'Auzielles [1], fille de Jean-Louis Martin, marquis d'Auzielles, et sœur des marquises de Béthune-Chabris et de Poyanne, et de Madame Chauvelin : la célébration se fit en la paroisse Sainte-Geneviève de Vernon le 30 dudit mois.

Il fut conseiller en la cour des aides de Paris par lettres du 30 novembre 1699, et reçu audit office le 9 décembre suivant, puis maître des requêtes ordinaires de l'hôtel le 11 février 1703, en laquelle qualité il fut reçu au parlement le 15 suivant ; honoraire par lettres du 26 novembre 1719. Il fut intendant d'Alençon par commission datée de Versailles du 23 mai 1708, et intendant d'Orléans par autre commission datée de Vérsailles du 19 février 1713.

André-Nicolas Jubert, marquis de Bisy, s'étant retiré du monde, après la mort d'André Jubert, conseiller d'État ordinaire, son père, lui céda tous ses droits d'aîné par acte du 25 septembre 1721. Le 10 novembre suivant, devant Bateste, notaire à Paris, il passa avec messire Charles-Louis-Auguste Fouquet, comte de Belle-Isle, une transaction par laquelle le comte de Belle-Isle qui avait acquis de son frère aîné la terre et marquisat de Bisy, renonça à tous droits de justice et de retrait sur les terres et seigneuries de Dangu, Panilleuse, Gisancourt, Vesly, les Thilliers et Mézières, tant pour lui que pour ses héritiers ou ayant cause.

[1] *D'azur, à la fasce d'or, chargée de trois hures de sable.*

* Voyez 10e liv., octobre 1871, p. 433.

Sa Majesté l'honora d'une pension de 6,000 livres en 1721, et en considération de ses services le fit conseiller en ses conseils d'État et privé, par lettres datées de Versailles du 15 août 1731.

Par acte du 8 mai 1697, passé devant Thouin et Pellerin, notaires à Paris, il fit le retrait de la terre et seigneurie de Saint-Martin-aux-Buneaux, vendue par son père, André Jubert.

Le 2 avril 1715 lui fut rendu aveu par les dames Carmélites de Gisors, le 28 mars 1722 par le trésorier de l'église de Neaufles, et le 3 juillet 1732 par les dames Annonciades de la même ville, d'héritages relevant de sa seigneurie et baronnie de Dangu, laquelle il avait acquise par contrat passé devant Renard et Fortier, notaires au Châtelet de Paris, du 8 juin 1714 ; auxquels aveux il est qualifié : haut et puissant seigneur messire Louis-Guillaume Jubert de Bouville, chevalier, marquis de Clère-Panilleuse, baron, patron et haut justicier de Dangu, Vesly et Gisancourt, seigneur des Thilliers, Avesny, Dampmesnil, Harquency, Touffreville, Saint-Martin-aux-Buneaux, Vinnemerville, etc.

Il transigea par acte devant Hallot et Bateste, notaires au Châtelet de Paris, le 22 juillet 1724, tant en son nom qu'en celui de messire André-Nicolas Jubert, marquis de Bisy, et messire Jean-Baptiste Jubert, ses frères, seuls héritiers en la succession d'André Jubert de Bouville, leur père, attendu la renonciation de messire Alphonse Jubert, marquis de Bouville, et de messire Gilles-Marie de Maupeou, ayant épousé demoiselle Catherine Jubert de Bouville, avec dame Nicole-Françoise des Marets, sa mère, créancière de ladite succession au moyen de la renonciation par elle faite à la communauté.

Il mourut à Paris le 21 mai 1741 et fut transporté en l'église de Saint-Jean de Dangu où il fut inhumé le 24 du même mois. Après son décès il fut fait inventaire des effets et papiers trouvés en son hôtel, à Paris, par Bateste, notaire au Châtelet, le 5 juin 1741 et jours suivants ; au château de Dangu par Grout, notaire royal à Gisors, le 7 août, pour les effets et papiers trouvés audit château situé en coutume générale de Normandie ; et pour les effets et papiers trouvés en son château de Saint-Martin-aux-Buneaux, coutume de Caux, audit château de Saint-Martin, par Heuré, notaire royal au bailliage et vicomté de Cany, le 12 août. Lesquels inventaires furent affirmés par Madame de Bouville sa veuve devant le lieutenant civil du Châtelet de Paris le 29 décembre 1741 ; et le même jour, par acte de-

vant ledit Bateste, insinué à Paris le 13 janvier 1742, elle renonça à la succession de son mari et en conséquence de ladite renonciation ses droits furent liquidés par acte devant le même notaire du 4 février 1742.

Il fut ordonné par sentence du Châtelet de Paris du 16 janvier 1742, qu'il serait procédé au partage des biens dudit feu Louis-Güillaume Jubert de Bouville entre ses cohéritiers, lequel partage fut fait devant André-François Leclerc, commissaire au Châtelet de Paris et clos le 24 mars suivant.

Sa femme mourut à Paris le 12 juillet 1742, après avoir fait à Dangu, son testament olographe du 30 novembre 1741 par lequel, après plusieurs legs pieux, elle donne et lègue à sa fille aînée, l'abbesse de Saint-Loup, à sa seconde fille, religieuse à la Visitation de Saint-Denis, et à la troisième, religieuse à Saint-Loup, des pensions viagères en sus de celles dont elles jouissaient déjà; à son fils aîné André Jubert de Bouville, et à son troisième fils Alphonse Jubert de Bouville, chacun 80,000 livres; à son cinquième fils Bernard-Marie-Gabriel Jubert de Bouville, grand-vicaire de Chartres, 60,000 livres; à demoiselle Marie-Jeanne-Louise-Félicité Guyot de Villiers, sa petite-fille, pareille somme; et institue au surplus son légataire universel, son second fils Nicolas-Louis Jubert comte de Bouville, nommant son exécuteur testamentaire, M. d'Ormesson, conseiller d'État et intendant des finances.

Elle fut déposée en l'église Saint-Nicolas-des-Champs, sa paroisse, et y fut inhumée au pied de la chaire, pour y rester jusqu'à sa translation à Dangu où elle devait être inhumée, suivant ses intentions dernières. Ses enfants furent :

1. André Jubert de Bouville, qui suit;

2. Gabrielle Jubert de Bouville, née à Bisy, le 28 août 1699, baptisée le même jour à Notre-Dame de Vernon, nommée par le roi, à l'abbaye royale de Saint-Loup, près Orléans, le 11 avril 1731, dont elle prit possession le 20 juillet suivant;

3. Nicolas-Louis Jubert, comte de Bouville, né le 3 novembre 1700, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui a formé la branche des comtes de Bouville, marquis de Clère-Panilleuse et seigneurs de Portmort, dont il sera parlé plus loin;

4. Louis-Alphonse Jubert, vicomte de Bouville, né le 16 mars

1703, capitaine des vaisseaux du roi, commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, tige de la branche des vicomtes de Bouville, seigneurs de Monchy-Saint-Éloi, près Creil en Picardie, de laquelle il sera parlé plus loin ;

5. Madeleine Jubert de Bouville, née le 5 mai 1704, à Paris, sur la paroisse Saint-Eustache, religieuse de la Visitation de Saint-Denis en France, le 25 janvier 1724 ; le contrat de profession fut passé devant Bateste, notaire au Châtelet de Paris. Elle mourut vers 1775 ;

6. Henri Jubert de Bouville, né le 5 septembre 1705, mort jeune ;

7. Augustin-Toussaint Jubert, dit le Chevalier de Bouville, seigneur de Mauny-en-Brie, né le 1er novembre 1706, est entré au service de Sa Majesté, enseigne dans le régiment Royal-Marine en 1721, qu'il a quitté pour entrer second enseigne au régiment des gardes françaises en 1726 ; il a été successivement premier enseigne en 1727, sous-lieutenant en 1732, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1734, sous-lieutenant de grenadiers en 1742, lieutenant en 1743, lieutenant de grenadiers en 1744, colonel par brevet du 30 mars 1745, capitaine au même régiment le 5 juin suivant, et brigadier des armées du roi en 1759 ; mort maréchal des camps et armées du roi le 27 septembre 1778, en son château de Mauny-en-Brie, inhumé dans le chœur de l'église de Limoges, sa paroisse ;

8. Bernard-Marie-Gabriel Jubert, dit l'abbé de Bouville, docteur en théologie de la maison royale de Navarre ; d'abord chanoine et archidiacre de Pinserais, en l'église cathédrale de Chartres, et vicaire général de ce diocèse, ensuite prévôt de Normandie en ladite église, prieur des prieurés de Vignory, de Vontes et de Rupt-les-Nonains, diocèse de Toul, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Martin de Massay, et prélat commandeur ecclésiastique des ordres royaux et militaires de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, sous monseigneur le duc de Berry, fils de France, grand maître desdits ordres, né à Paris, sur la paroisse Saint-Eustache, le 7 février 1708.

Messire Charles-François de Mérinville, évêque de Chartres, le nomma chanoine de sa cathédrale, le 14 novembre 1727 ; il fut ordonné prêtre à Paris par M. l'évêque duc de Laon, du consentement de M. l'archevêque de Paris, le 24 avril 1734 ; le 28 juin

suivant, M. de Mérinville le fit son grand-vicaire, en laquelle qualité il a été continué par messire Pierre-Augustin-Bernardin de Rosset de Fleury, son successeur par lettres du 12 octobre 1746.

M. de Mérinville le nomma archidiacre de Pinserais, le 27 novembre 1739, dignité dont il se démit lorsque le même évêque le nomma, le 22 janvier 1742, à la prévôté de Normandie en sa dite église cathédrale.

Le 17 mars 1750, il résigna devant Desmeures le jeune, notaire à Paris, son canonicat de Chartres, en faveur de messire François de Montholon, son parent.

Par contrat de mariage du vicomte de Bouville avec demoiselle Marie-Louise Poterat, passé devant Duval, notaire au Châtelet de Paris, le 17 mars 1747, le dit abbé de Bouville fit donation au vicomte de Bouville, de la propriété et jouissance du jour de la célébration du mariage, d'une partie de son patrimoine avec la clause de la jouissance en faveur de la future épouse après le décès de son mari sans enfants, à moins qu'elle ne convolât en secondes noces.

Le 15 mars 1755, par acte devant Hachette, notaire au Châtelet de Paris, lui fut rendu par messire Léonard du Cluzel, chevalier, seigneur de la Chabrerie et de Blanville, foi et hommage à cause du fief, terre et seigneurie de Montaudouin, relevant dudit sieur abbé de Bouville à cause de sa prévôté de Normandie ; le même jour il accepta l'aveu et dénombrement du dit fief.

Le 18 janvier 1756, il tint par procureur avec madame la comtesse de Bretel, en l'église paroissiale de Saint-Pierre de Portmort, Marie-Alexandre-Gabriel Jubert de Bouville, son neveu, fils de Nicolas-Louis Jubert, comte de Bouville.

Au mois d'août 1758, ayant été nommé par le roi commandeur ecclésiastique des ordres royaux militaires et hospitaliers de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, ses preuves de noblesse furent reçues par le sieur de Clairambaut, généalogiste des ordres du roi, le 11 septembre et admises le même jour ; il fut reçu à Versailles, le 29 suivant, par Mgr le duc de Berry, fils de France, grand maître desdits ordres.

Par acte du 5 avril 1759, il rendit à messire Nicolas-Louis Jubert de Bouville, maréchal des camps et armées du roi, son frère, aveu et déclaration de sa ferme et métairie de Maire, relevante dudit seigneur comte de Bouville, à cause de son marquisat de Clère-

Panilleuse. Le 26 août 1759, il fut nommé par le roi à l'abbaye royale de Massay, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Bourges, par brevet daté de Versailles le même jour, signé *Louis* et plus bas *Phelippeaux*; et par un autre brevet du 21 février 1760, Sa Majesté lui fit don des fruits échus ou à échoir du jour de son brevet de nomination à sa prise de possession, qui eut lieu par acte devant Dumont notaire apostolique à Bourges, du 18 novembre 1759.

Mademoiselle Marie-Jeanne-Louise-Félicité Guyot de Villiers, sa nièce, l'ayant institué son légataire universel, par son testament olographe du 28 janvier 1760, déposé pour minute à Me Boutet, notaire à Paris, le 28 février suivant, il se désista de ce legs universel par acte devant Lejay notaire audit Châtelet, du 29 juillet 1760, s'en tenant à la qualité d'exécuteur testamentaire de ladite demoiselle, en vertu de laquelle il acquitta tous les legs particuliers portés dans son testament.

Il mourut à Paris, le 12 juin 1788, et fut inhumé à Saint-Sulpice, sa paroisse;

9. Louis-Achille Jubert de Bouville, né le 7 septembre 1709, mort jeune,

10. Félicité Jubert de Bouville, née le 12 octobre 1713, morte le 16 septembre 1735, mariée le 14 juillet 1733, à Jean Guyot de Villiers [1]; il n'est sorti de ce mariage qu'une fille : Marie-Jeanne-Louise-Félicité Guyot de Villiers, née le 6 octobre 1734;

11. Charlotte-Angélique Jubert de Bouville, née le 6 octobre 1714, religieuse à l'abbaye de Saint-Loup, où elle a fait profession le 8 juin 1734.

XII. André Jubert de Bouville, IIe du nom, chevalier, baron de Dangu, seigneur de Saint-Martin aux Buneaux, Vinnemerville, Veulettes, Saint-Waast, Vesly, Gisancourt, etc., successivement conseiller en la Cour des aides de Paris, et maître des requêtes ordinaires de l'hôtel, né à Orléans, le 5 juillet 1698, et baptisé dans l'église de Saint-Michel, le 3 novembre 1700, avec son frère Nicolas-Louis Jubert, fut conseiller en la cour des aides de Paris, par lettres

[1] *Aux 1 et 4 de gueules, à trois guyots d'or posés en fasce, celui du milieu contourné, et une mer ondée d'argent; aux 2 et 3 de sable à trois fontaines jaillissantes d'argent.*

datées du 22 décembre 1719; maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, par lettres en date du 6 mai 1723, prêta serment en cette qualité entre les mains de....., le... ; fut reçu aux requêtes de l'hôtel le..., et au Parlement de Paris, le...

Il épousa par contrat passé devant Dejean, notaire au Châtelet de Paris, le 10 février 1724, demoiselle Marie-Thérèse-Julie Guyot de Chénisot, fille de François Guyot de Chénisot, écuyer secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, secrétaire du conseil et receveur général des finances de Rouen, et de dame Jeanne-Julie Berger, son épouse.

Il partagea noblement avec Nicolas-Louis Jubert, Louis-Alphonse Jubert, Augustin-Toussaint Jubert, Bernard-Marie-Gabriel Jubert, et Marie-Jeanne-Louise-Félicité Guyot de Villiers, tous cohéritiers, par partage devant André-François Leclerc, commissaire au Châtelet de Paris, clos le 24 mars 1742, la succession à eux échue par le décès de Louis-Guillaume Jubert de Bouville; il reçut pour son lot entre autres biens, la terre et seigneurie de Saint-Martin-aux-Buneaux et la baronnie de Dangu. Il mourut au château de Dangu, le 4, *alias* le 14 septembre 1742, et fut inhumé en l'église paroissiale dudit Dangu; sa veuve Marie-Thérèse-Julie Guyot de Chénisot, mourut à Paris, le 11 octobre 1772, sur la paroisse Saint-Sulpice. Leurs enfants furent :

1. André-François-Gabriel Jubert de Bouville, qui suit;

2. Marie-Louise-Julie Jubert de Bouville, née à Paris le 11 août 1725, sur la paroisse de Saint-Louis-en-l'Isle, morte en 1732;

3. Bernard-Jules Jubert de Bouville, né le 17 janvier 1733, à Paris, mort en 1737;

4. Catherine-Jeanne Jubert de Bouville, née à Paris, le 8 décembre 1736, mariée à Jacques-François de Carvoisin [1], chevalier, marquis d'Achy, seigneur de Novion, etc., mestre de camp de cavalerie, enseigne des gendarmes de Bourgogne et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par contrat passé devant Deshayes et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, le 3 mai 1757; ils furent mariés le lendemain dans l'église de Saint-Sulpice, par messire Bernard-Marie-Gabriel Jubert de Bouville, vicaire-général de Chartres. Ce fut aussi dans cette église que ladite dame d'Achy fut inhumée, étant morte le 9 février 1780.

[1] *D'or, à la bande de gueules, au chef cousu d'azur.*

XIII. André-François-Gabriel Jubert de Bouville, IIIe du nom, chevalier, baron de Dangu, seigneur de Saint-Martin-aux-Buneaux, Vinnemerville, Veulettes, Saint-Waast, Bernouville, Gisancourt, Vesly, etc., né à Paris le 17 octobre 1726, fut fait capitaine de cavalerie au régiment Royal-Pologne.

Par contrat passé devant Jean-Baptiste Cherfils et Marc-Antoine Marcotte, notaires royaux au bailliage de Cany, le 1er mars 1752, il vendit la terre et seigneurie de Saint-Waast à messire Jean-François-Marie de Boutran, chevalier seigneur d'Attanville, conseiller au parlement de Normandie ; et par autre contrat passé devant Deshayes, notaire au Châtelet de Paris, du 6 décembre 1754, il vendit à messire Jean-Robert Bigot, président à mortier au parlement de Rouen, la terre et seigneurie de Saint-Martin-aux-Buneaux, Vinnemerville et dépendances.

Il mourut en 1788, sans avoir été marié, et avec lui s'éteignit la branche aînée de la maison Jubert. Par son testament, il institua son légataire universel Marie-Alexandre-Gabriel Jubert, comte de Bouville, son cousin-germain, dernier du nom et des armes des Jubert.

Branche des seigneurs de Portmort et de la Grippière.

I. Henri Jubert, Ier du nom, seigneur de Portmort, la Grippière, Brécourt, Doauns, la Havardière, Chailly, et conseiller du roi, président en la cour des aides de Normandie, fils puîné de Guillaume Jubert IV du nom, lieutenant général de Gisors, et de demoiselle Catherine Daniel, né le 27 avril 1488, fut conseiller en la cour des aides de Normandie en 1540, et fut reçu président de la même cour le 24 juillet 1543, et lieutenant pour le roi en la châtellenie de Vernon.

Par lots et partages devant le lieutenant général en la vicomté de Gisors, du 5 novembre 1542, il partagea avec Guillaume Jubert, seigneur de Vesly, son frère, la succession de Michel Jubert, chanoine de Rouen, leur frère commun ; et par contrat devant Laurent Lebreton, notaire royal à Vernon, du 3 janvier 1545, il fonda une messe basse tous les jours de l'année en la chapelle Saint-Claude, que lui et ses frères avaient fait bâtir en l'église Sainte-Geneviève.

M. le duc de Longueville lui céda en échange par acte devant

le bailli de Dunois, du 14 juin 1529, la moitié du fief, terre et seigneurie d'Harquency.

Il rendit à Paris le 29 décembre 1539 aveu au roi du fief, terre et seigneurie de Brécourt, la Fortelle et d'une partie du fief, terre et seigneurie de Douans, tenus et mouvans du roi à cause de sa châtellenie de Pacy.

Par acte du 3 janvier 1545, il dota la chapelle de Saint-Claude, en l'église de Sainte-Geneviève de Vernon, tant de son bien que de celui de Guillaume et Michel, ses frères, alors décédés, du consentement de Catherine de Blancbaton [1], veuve dudit Guillaume Jubert et gardienne de ses enfants mineurs.

Il épousa en premières noces demoiselle Perrette de Quevremont [2], de laquelle il eut :

1. Jean Jubert, écuyer conseiller au parlement de Normandie, qui épousa Marie du Bosc de Coqueraumont, et mourut avant son père, sans postérité.

2. Simon Jubert, écuyer, seigneur de Bouville qui, le 29 mars 1554 présenta à l'évêque d'Evreux le sieur Blondel, prêtre, pour desservir la chapelle Saint-Clair, fondée en l'église Sainte-Geneviève de Vernon, suivant le droit qui en avait passé à la maison Jubert par le mariage de Catherine de Brument avec Guillaume Jubert, III^e^ du nom. Il eut de la succession paternelle le fief, terre et seigneurie de Chailly.

3. Guillaume Jubert, qui suit :

Il épousa en secondes noces par contrat passé devant Adrien Debessin et Jean Desvaux, tabellions royaux à Rouen, le 8 mai 1532, Marie le Goupil, fille de Pierre le Goupil, écuyer, seigneur du Parquet; il en eut :

4. Michel Jubert, écuyer, mort sans alliance, qui partagea, le 30 juin 1557, la succession de son père avec Simon Jubert, seigneur de Bouville, et Guillaume Jubert, ses frères consanguins, et avec Henri Jubert, son frère germain ; par ces partages lui échut entre autres biens le fief, terre et seigneurie de Brécourt et de Douans.

Il mourut en août 1577 et fut inhumé en l'église de Brécourt.

5. Henri Jubert, écuyer, à qui échut par lesdits partages la terre

[1] *Fascé d'argent et d'azur de huit pièces, au lion d'or.*

[2] *De sinople à trois loups passants d'or.*

de Champ-Héron ; il est la tige de la branche de Brécourt dont il sera parlé ci-après.

6, Marguerite Jubert, mariée à Geoffroy de Rémond, seigneur de Cussy, fils d'André de Rémond, président du parlement de Normandie, par contrat du 29 avril 1567, par lequel Michel Jubert avait promis de payer audit seigneur de Cussy, pour tous les droits de sa sœur, la somme de 7,500 fr., de laquelle somme il fut donné quittance le 24 février 1597, à Henri Jubert de Brécourt.

7. Catherine Jubert, femme de Jean de Harnois [1], sieur d'Épreville, avocat général de la cour des aides de Rouen.

8. .... Jubert, qui prit alliance avec Henri le Pelletier, sieur de Grainville.

9. .... Jubert, femme de .... de Croisy, sieur de Bougy.

II. Guillaume Jubert, Ier du nom, écuyer, seigneur de Portmort et de la Grippière, eut dans son lot le fief, terre et seigneurie de la Grippière, et épousa demoiselle Marguerite de Manneville [2], fille d'Anne, seigneur de Montmerel, laquelle reçut pour ses enfants, le 3 août 1595, un aveu de Robert Groult d'héritages sis à la Grippière. Il eut :

1. Charles Jubert, qui suit ;

2. Anne Jubert, mariée à Charles de Rocquigny [3], écuyer, seigneur de Crasville, dont : Cécile de Rocquigny, mariée à Louis Aprix, sieur de Morienne ; ils furent les parents de François Aprix de Morienne, reçu chevalier de Malte en 1682.

III. Charles Jubert, Ier du nom, chevalier, seigneur de Portmort et de la Grippière, marié en premières noces à demoiselle Charlotte de Nollent [4], dont il n'eut point d'enfants ; et en secondes noces à Anne-Marc de la Ferté [5], qui le rendit père de :

1. Charles Jubert, qui suit ;

2. Laurent Jubert, seigneur de Bacqueville qui, par sous-seing du 10 novembre 1651, reconnu le 11 devant Lagombande, notaire

[1] *D'azur au chevron d'argent, accompagné en pointe d'un heaume taré de front, fermé et grillé de même.*

[2] *D'argent au lion de sable, lampassé de gueules et chargé d'une bande de même.*

[3] *D'argent à trois roquets de sable, 2 et 1.*

[4] *D'argent à une fleur de lis d'azur, accompagnée de trois roses de gueules.*

[5] *Aux 1 et 4 d'azur au sautoir d'argent, cantonné de trois corbeilles d'or ; aux 2 et 3 de sable à deux épées d'argent en sautoir, la pointe en haut.*

à Vernon, transigea avec son frère sur les biens à eux abandonnés par leur frère le 24 octobre de ladite année.

IV. Charles Jubert, IIe du nom, chevalier, seigneur de Portmort, épousa demoiselle Marie le Cointe [1] par sous-seing du 14 octobre 1648, reconnu le 16 devant le lieutenant général de Rouen; il en eut :

1. Charles Jubert, chevalier, tué au siége de Candie, sans alliance;

2. Emery Jubert, chevalier, qui servit sur mer et mourut aussi sans alliance;

3. Jacques Jubert, qui suit;

4. Marie-Suzanne Jubert de Portmort, mariée à Jean de Lamperrierre [2], seigneur de Benouville, conseiller au parlement de Rouen, duquel mariage sont sortis : 1° une fille morte jeune et sans alliance; 2° Suzanne, religieuse à Vernon; 3° Jean-Louis, seigneur de Montigny, conseiller au parlement de Normandie, né le 1er avril 1681, marié le 26 août 1717 à Marie-Marthe Richer d'Aubé; de ce mariage est sortie Jeanne-Suzanne-Marie, née le 12 août 1718, mariée le 25 février 1743 à Nicolas-Louis Jubert, comte de Bouville.

V. Jacques Jubert, Ier du nom, chevalier, seigneur de Portmort, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, servit pendant plusieurs années. Il épousa en premières noces demoiselle de Hallot d'Anfreville [3], et en secondes noces Elisabeth Vion de Tessancourt [4]; il n'en eut point d'enfants et mourut à Portmort le 28 août 1738.

Branche des Jubert, seigneurs de Brécourt.

I. Henry Jubert, Ier du nom, chevalier, seigneur de Brécourt, Douans, Chailly, Sainte-Seronne, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, était fils puîné de Henri Jubert, seigneur de Port-

[1] *D'argent au sautoir d'azur, chargé de cinq maillets d'argent.*

[2] *D'azur à deux lampes d'or allumées de gueules, surmontant un lion léopardé d'or.*

[3] *D'argent à deux fasces de sable, accompagnées en chef de trois annelets de même.*

[4] *De gueules à trois aigles d'argent, becquées et membrées d'or, le vol abaissé, 2 et 1.*

mort et de la Grippière, et de demoiselle Marie le Goupil, sa seconde femme.

Il épousa par contrat devant Pierre Labbé et Nicolas Hébert, tabellions royaux à Pacy, bailliage d'Evreux, du 5 septembre 1577, demoiselle Claude de la Rosière [1], dame de Sainte-Seronne, sœur utérine du garde des sceaux et du maréchal de Marillac, et fille de messire Jean de la Rosière, conseiller au parlement, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, et de dame Geneviève de Boislévêque.

Il rendit foi et hommage à Henri III en sa chambre des comptes de Paris le 7 février 1582, de sa terre et seigneurie de Chailly en Vexin, tenue et mouvante du roi à cause de son comté de Gisors ; et le 16 juin 1579 à M. François, fils de France, duc d'Alençon, Anjou et Évreux, de sa terre et seigneurie de Brécourt, mouvante de ce prince à cause de son duché d'Évreux.

Par sentence des requêtes du palais de Rouen du 3 mars 1573, ses droits stipulés par Robert le Goupil, écuyer, seigneur du Parquet, son tuteur, furent réglés contre les enfants du premier lit de son père.

Par acte devant Lenormand et Belhomme, tabellions royaux à Pacy, du 29 août 1611, il lui fut rendu par Louis de Hermes, écuyer, aveu et dénombrement de plusieurs héritages relevant de ses seigneuries.

Ayant été mal à propos imposé au rôle des francs-fiefs, il se pourvut devant les commissaires nommés par le roi pour la liquidation desdits droits, et par jugement donné à Rouen le 29 janvier 1599, il fut rayé dudit rôle et maintenu en son ancienne noblesse.

Il mourut le 6 décembre 1614 [2]. De son mariage avec demoiselle Claude de la Rosière, il eut :

1. Jean Jubert, qui suit ;

[1] *D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois roses de même, 2 en chef et 1 en pointe.*

[2] On voyait, dans l'église de Brécourt, un mausolée représentant deux chevaliers debout, les mains jointes; dans un cartouche en haut, on lisait : Michael Jubertus Brecurtii dominus, vocatus ab alto anno Domini 1577 die... Augusti, hunc sibi quietis locum elegit ratione dominii et ordinariæ sedis. — Et sur une plaque placée au bas : Henricus Jubertus defuncti frater minor natu admodum dilectus anno postmodum 1614 die 6 decembris æque vocatus, voluit eisdem de causis et ut maxime veterem innovaret benevolentiam, vel potius acceptam redderet eodem tumulo insepiliri et quemadmodum unanimes terrena hac luce fruerunt (*sic*), sic et exanimes supremam simul in cœlis expectare voluerunt; quietem æternam tribuat eis Doñus.

2. Geneviève Jubert, mariée à Christophe Le Maçon, sieur de Gueuteville [1], lieutenant du roi en Brouage ;

3. N... Jubert, mariée au sieur de Lespervanges ;

4. Cécile Jubert, unie à François des Favrys [2], sieur de la Rosière, par traité reconnu devant les tabellions royaux du Mesle-sur-Sarthe, le 24 septembre 1601 ;

5. N... Jubert, femme du sieur de Brisemont.

II. Jean Jubert Ier du nom, chevalier, seigneur de Brécourt, Douans, Chailly, Sainte-Séronne, Cahaignes, Sénancourt, etc., fut conseiller au grand conseil par provisions du roi Henri IV, le 28 août 1608, et obtint des lettres d'honoraire le 18 décembre 1631.

Il épousa par contrat passé devant Noël Lemeslier et Jean Lecamus, notaires à Paris, du 5 mars 1612, demoiselle Marie de l'Hôpital [3], fille de messire Anne de l'Hôpital, chevalier, seigneur de Sainte-Mesme, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et gouverneur de Dourdan, et de dame Jacqueline Hurault son épouse, et sœur de Louis, marquis de l'Hôpital, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Paris et aîné de la maison des ducs de Vitry et de l'Hôpital.

Elle est inhumée dans un caveau que son mari fit construire en l'église des capucins de Vernon, et on voit dans ladite église un vitrage sur lequel est représentée ladite Marie de l'Hôpital à genoux ; au-dessous est un écusson mi-parti des armes de Jubert et de l'Hôpital, au bas duquel sont quelques lignes d'écriture qui marquent le jour de son décès.

Le maréchal de Marillac, oncle de Jean Jubert, ayant été condamné à avoir la tête tranchée en 1632, il demanda au roi Louis XIII sa grâce avec toute la famille de ce maréchal, mais elle leur fut refusée.

Le 12 décembre 1633, il rendit au roi en sa chambre des comptes de Normandie, aveu des fiefs, terres et seigneuries de Chailly et de

[1] En 1811, cette famille existait encore et possédait la même terre, ainsi que celle d'Harquency.

[2] *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois losanges de même, 2 en chef et 1 en pointe.*

[3] *De gueules au coq d'argent, crêté, membré et barbé d'or, accompagné à senestre d'un besan d'azur chargé d'une fleur de lis de même.*

Sénancourt, tenues et mouvantes de Sa Majesté à cause de son comté de Gisors.

Par acte devant Michel Piquet l'aîné, et François Lecesne, tabellions royaux à Pacy, du 18 février 1661, il fonda un monastère et prieuré de religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, du titre de Sainte-Marie de Bisy, se réservant à lui et aux siens à perpétuité le droit de présenter la supérieure à chaque vacance, lequel droit après lui serait transmis à celui de ses descendants portant son nom et ses armes, qui serait propriétaire de la seigneurie de Brécourt, et dans le cas où ladite terre sortirait de sa famille, à celui de ses descendants qui tiendrait le rang de primogéniture, les mâles excluant les femelles, ladite fondation à la charge d'un service solennel, et pareil service le jour du décès de dame Marie de l'Hôpital. Cette fondation fut homologuée par l'évêque d'Évreux le 12 mars 1666, avec confirmation de la nomination faite par le fondateur de dame Françoise Jubert, sa fille, pour première prieure.

Il mourut le 21 février 1661 après avoir fondé les Capucines de Vernon, où il est enterré sous une tombe au milieu de la nef, dans le caveau qu'il y avait fait construire pour sa femme; on y voyait leur épitaphe accompagnée de leurs armes [1].

Ses enfants furent :

1. Anne Jubert, qui suit;

2. Jean Jubert, chevalier, lieutenant au régiment des gardes;

3. Henri Jubert, né à Brécourt le 1er juin 1627, chevalier de Malte, dispensé de minorité par lettres du chapitre général de l'ordre de Malte du 18 novembre 1631. Les preuves furent reçues par frère Philippe de Meaux-Rocourt, commandeur de Villedieu en la Montagne, et par frère Pierre Desguets de la Potinière, commandeur d'Etrepigny et de Chanu, en vertu de la commission à eux adressée par le chapitre provincial de l'ordre, tenu en l'hôtel prioral du Temple le 15 novembre 1650, commencées le 13 mars 1651, et closes le 25 dudit mois.

Il fut tué par les Turcs en commandant une des galères de Malte ;

[1] Cy gissent les corps de deffunts messire Jean Jubert, seigneur de Brécourt et autres lieux, conseiller du roy en ses conseils d'État et privé, décédé le 21 février 1661, et de dame Marie de l'Hôpital son épouse, décédée le janvier 16...., fondateurs de ce lieu. Priez pour leurs âmes.

4. Charles Jubert, chevalier, qui fut d'abord lieutenant au régiment de Sainte-Mesme, infanterie, et reçu en 1652 lieutenant aux gardes, y devint capitaine et fut tué en 1656 au siége de Gravelines d'un coup de mousquet;

5. Louis Jubert, auteur de la branche de Chailly, dont il sera parlé ;

6. Claude Jubert, mariée à Marc-Aurèle de Giverville, seigneur de Saint-Maclou ;

7. Anne Jubert, religieuse à Saint-Louis-de-Poissy ;

8. Geneviève Jubert, religieuse au même lieu ;

9. Françoise Jubert, que son père nomma pour première prieure du prieuré de Sainte-Marie de Bisy, suivant le droit qu'en la fondation mentionnée ci-dessus, il s'était réservé à lui et à ses descendants ;

10. Catherine Jubert, prieure dudit prieuré après sa sœur;

11. Jeanne Jubert, religieuse audit prieuré.

III. Anne Jubert, Ier du nom, chevalier, seigneur de Brécourt, fut enseigne au régiment des gardes-françaises.

Il fut maintenu de noblesse par jugement des commissaires du roi le 13 juillet 1666.

Le 28 janvier 1650, par devant Michel Piquet et François Lecesne, tabellions royaux à Pacy, Jean Jubert, seigneur de Brécourt, son père, lui fit une donation entre-vifs du fief, terre et seigneurie de Chailly.

Par contrat passé devant Moufle et Monhenault, notaires au Châtelet de Paris, le 6 janvier 1662, il épousa demoiselle Marie Varin [1], et en secondes noces demoiselle Marthe de Monceaux-d'Auxy [2], fille de Henri, marquis d'Anvoille. Il n'eut point d'enfants de cette dernière qui convola le 25 août 1671 avec Georges du Fay, écuyer, seigneur du Bourg-Achard et du Tailly, second fils de Jean du Fay, comte de Maulevrier, et de Catherine de Fouilleuse, sa première femme.

Il mourut à Brécourt le 7 novembre 1666 et fut porté aux capucins de Vernon, auprès de sa première femme Marie Varin, décédée aussi le 1er octobre 1664 à Brécourt. Leurs enfants furent :

[1] *D'argent à trois roses de gueules, 2 et 1.*
[2] *Echiqueté d'or et de gueules.*

1. Geneviève Jubert, née le 26 octobre 1655, baptisée le 24 septembre 1659 à Brécourt;

2. Angélique Jubert, baptisée au même lieu le 4 avril 1662;

3. Marie-Anne Jubert, mariée par contrat passé le 17 août 1674 devant Louis Festu, notaire, garde-notes du roi, et Charles Festu, tabellion royal à Vernon, stipulant pour elle haut et puissant seigneur messire André Jubert, chevalier, marquis de Bisy, seigneur de Bouville, Saint-Martin, etc.; conseiller d'État, son tuteur, à messire Jacques de Malortie, chevalier et patron des Roys, Saint-Ouen-des-Champs, et Bouclon, commandant pour le roi ès-villes de Pont-Audemer et de Quillebœuf, fils de messire Claude de Malortie, et de dame Madeleine Jubert, son épouse, fille d'Alphonse Jubert et de dame Françoise de Civille. Leur fils aîné André de Malortie, mourut à Vernon et fut inhumé à Brécourt.

Branche des Jubert, seigneurs de Chailly.

I. Louis Jubert de Chailly, Ier du nom, chevalier, seigneur de Chailly, Cahaignes, Sénancourt, etc., fils puîné de Jean Jubert, chevalier, seigneur de Brécourt, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, et en son grand conseil, et de dame Marie de l'Hôpital, fut conseiller au parlement de Normandie en 1649, et se démit de cette charge le 29 novembre 1670.

Il donna, le 28 juin 1650, par devant Maurice et Dupuis, tabellions à Rouen, sa procuration à messire Jacques Jubert, chevalier, seigneur du Thil, à l'effet de comparoir devant le lieutenant civil à Paris, afin de délibérer sur la tutelle d'André Jubert de Bouville, fils mineur de Jacques Jubert de Bouville

Il fut maintenu de noblesse par jugement des commissaires du roi le 13 juillet 1666, et mourut en 1670 après s'être allié avec Marguerite Le Roux d'Infreville [1], fille de Louis, intendant de la marine et conseiller d'État d'épée, de laquelle il eut :

1. Louis-Anne Jubert, chevalier, seigneur de Chailly, mort sans alliance;

[1] *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois têtes de lion de même lampassées de gueules, 2 en chef et 1 en pointe.*

2. François-David Jubert, chevalier, seigneur de Sénancourt, qui suit ;

3. Elisabeth Jubert, mariée à messire René d'Aubert, chevalier, seigneur d'Aubœuf ;

4. Madeleine Jubert, reçue religieuse à Saint-Louis de Poissy, par Mme d'Albert de Chaulnes, abbesse de ce monastère.

II. François-David Jubert de Chailly, chevalier, seigneur de Sénancourt et de Chailly, porté en l'armorial général (vol. V, fo 630), élection d'Andely de l'état du 18 mars 1701, uni à Marie-Geneviève Lavenant [1], de laquelle il eut :

Marie-Anne-Geneviève-Aimée Jubert, femme de
Le Vaillant, seigneur de Cauville, morte sans enfants en 1762.

Branche des Jubert, marquis du Thil.

I. Jacques Jubert, Ier du nom, chevalier, seigneur du Thil, Canteleu, Granville, etc., successivement conseiller au grand Conseil, conseiller au Parlement de Rouen en 1571, premier président aux requêtes du palais à Rouen, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel et conseiller d'État, né le 12 mars 1529, était le sixième fils de Guillaume Jubert, Ve du nom, seigneur de Bisy, Vesly, Harquency, du Thil, Canteleu, Bonnemare, Gueutteville, Gamaches, Héronchel, des Châtelets et du Marais-Vernier, et de dame Catherine de Blancbaton son épouse. Dans le partage des biens de ces derniers, opéré le 22 février 1553, il eut pour sa part les fiefs, terres et seigneuries du Thil et de Canteleu, en Caux.

Dans une sentence du lieutenant général de Rouen, du 8 janvier 1567, il est qualifié seigneur du Thil, conseiller du roi en son grand Conseil, fils de feu noble homme messire Guillaume Jubert, seigneur de Vesly, conseiller au Parlement de Rouen.

Il fut fait conseiller d'État par brevet du 23 décembre 1595, et prêta serment en ladite qualité le 11 décembre 1596 ; il est dit dans ce brevet avoir rempli avec distinction les charges de conseiller au

[1] *Aux* 1 *et* 4 *de gueules à trois besans d'or,* 2 *et* 1, *au chef de sable, chargé d'une croix ancrée d'argent ; aux* 2 *et* 3 *d'azur au chevron d'argent chargé de trois coquilles de sable.*

grand Conseil, de premier président aux requêtes du Parlement et de maître des requêtes ordinaire de l'hôtel.

Par lettres patentes du 26 août 1599, le roi Henri IV, en considération de ses grands services, lui fit don d'un droit de troisième dû à Sa Majesté : dans ces lettres il le qualifie : *notre ami et féal conseiller d'Estat et maître des requêtes ordinaire de notre hôtel.*

Les collecteurs de la paroisse de Saint-Pierre du Thil l'ayant mis au rôle de la taille en 1568, comme faisant lui-même récolter des vignes à lui appartenantes en ladite paroisse, il intervint un arrêt de la cour des aides de Normandie du 7 mars 1569 qui ordonna qu'il serait distrait et rayé dudit rôle comme non dérogeant à son privilége de noblesse, et condamna les collecteurs à tous les dépens.

Il épousa en premières noces, par contrat sous seing privé du 5 avril 1569, rapporté aux preuves de Malte de Georges Jubert du Thil, son arrière-petit-fils, du 21 mai 1669, demoiselle Marie Guiffart [1], fille de noble homme Thomas Guiffart, écuyer, sieur des Nonnettes et de demoiselle Marie de Quintanadoyne, sœur de Barbe Guiffart, femme de M. Groulard, permier président du parlement ;

Et en secondes noces, par contrat du 8 octobre 1588, dame Nicole de Montholon [2], fille de François de Montholon, seigneur du Vivier et d'Aubervilliers, président au parlement et garde des sceaux de France, veuve en premières noces de Robert du Moncel, seigneur d'Assy et de la Haye qu'elle avait épousé par contrat du 20 janvier 1548. Elle mourut sans enfants le 20 juin 1618.

Jacques Jubert, son mari, décéda le 14 février 1600 ; il fut inhumé à Sainte-Geneviève de Vernon, en la chapelle et sépulture de sa maison, où Pierre Jubert, écuyer, seigneur de Bonnemare, par son testament olographe du 23 juin 1603, veut être inhumé, *joignant le corps de feu son frère du Thil.*

Son cœur fut porté à Rouen en l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen où il est inhumé sous une grande tombe, sur laquelle est son épitaphe.

Il eut de Marie Guiffart, sa première femme :

1. Jacques Jubert, chevalier, qui suit ;

2. Georges Jubert, chevalier, auteur de la branche de Bonnemare qu'on verra ci-après ;

[1] *D'argent à trois pattes d'aigle de gueules, au chef d'azur chargé de trois annelets d'or.*

[2] *D'azur au mouton d'or, accompagné en chef de trois quintefeuilles de même.*

3. Marie Jubert, mariée à Barthélemy Hallé, seigneur du Thuit, près des Andelys, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, puis conseiller d'État ;

4. Geneviève Jubert, mariée au sieur Restaut de Fomenville [1], doyen du parlement, dont Geneviève Restaut, seconde femme en 1619 de Louis de Mouy, chevalier des ordres du roi, seigneur de La Meilleraye ;

5. Barbe Jubert, mariée à N... de Bellehache [2], sieur de Champgobert ;

6. Madeleine Jubert, mariée au sieur de Boislévêque [3], sieur du Parquet, après la mort duquel elle épousa Adrien de Toustain [4], sieur de Frontebosc.

II. Jacques Jubert, IIe du nom, chevalier, seigneur du Thil, Grenville, Avesny, Morgny, Romilly, Compans, Domenil, etc., successivement conseiller au grand Conseil, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, président en la chambre des comptes de Paris, et conseiller du roi en ses conseils d'État et privé.

Il fut fait conseiller au grand Conseil par lettres du 7 janvier 1602 et prêta serment en ladite qualité le 16 juillet suivant.

Par acte du 17 juillet 1603 il partagea avec Georges Jubert, son frère, les biens de Jacques Jubert, conseiller d'État et de dame Marie Guiffart, leur père et mère, et de dame Marie de Quintanadoyne, dame des Nonnettes, son aïeule maternelle.

Il épousa par contrat devant Etienne Lermont et Jean Lecamus, notaires au Châtelet de Paris, du 4 janvier 1604, demoiselle Marie Danès [5], fille de Jacques, seigneur de Marly-la-Ville, Saint-Gobert, Compans, etc., conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, président en la chambre des comptes de Paris, et de dame Anne Hennequin, son épouse.

Il fut fait maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, par provisions du 31 décembre 1612, et prêta serment à cause dudit état et office

[1] *D'argent à trois trèfles d'azur*, 2 *et* 1.

[2] *De gueules au sautoir d'argent, cantonné de quatre molettes de même.*

[3] *D'azur au chevron d'argent, accompagné de trois trèfles d'or,* 2 *en chef et* 1 *en pointe.*

[4] *D'or à la bande échiquetée de deux traits d'azur et d'or.*

[5] *D'or au chevron d'azur, accompagné en chef de deux têtes de loup de sable, et en pointe d'une rose de gueules .*

entre les mains de M. le chancelier, le 2 janvier 1613, et au grand Conseil, le 17 suivant.

Il fut fait président en la chambre des comptes de Paris par provisions du 27 janvier 1618, au lieu et place de Jacques Danès, son beau-père, et prêta serment en ladite qualité en la chambre des comptes, le 15 mars suivant. Il s'en démit depuis en faveur de Jacques Danès, seigneur de Marly, qui, en son lieu et place, fut institué président le 10 juillet 1631 et prêta serment le 25 août suivant.

Il fut fait conseiller d'Etat par brevet du 17 mars 1618, en laquelle qualité il prêta serment le même jour.

Le 18 juin 1624 il rendit aveu au roi en sa chambre des comptes de Normandie, du fief, terre et seigneurie de Malterre, mouvante du roi à cause de sa châtellenie de Gisors.

Le 30 avril 1625, l'un des maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi ayant troublé ledit sieur Jubert du Thil en l'exercice de sa charge à la chambre de justice, s'opposant à ce qu'il présidât en l'absence de M. de Mesmes, président au parlement, et prétendant avoir la préséance sur lui, il fut fait au roi, le 25 mai suivant, de très-humbles et très-respectueuses remontrances au sujet dudit trouble, par les officiers de la chambre des comptes, le premier président portant la parole.

Dame Marie Danès, son épouse, mourut à Paris le 17 mai 1634, fut portée à Saint-André-des-Arcs le 19 suivant, et ensuite inhumée chez les Carmélites du faubourg Saint-Jacques.

Par contrat du 12 décembre 1635, passé devant Martin, notaire à Gisors, il fit donation à l'œuvre et fabrique de l'église paroissiale du Thil de cent livres de rente pour fondation de plusieurs obits à l'intention de feue dame Marie Danès son épouse et de frère Nicolas Jubert, chevalier de Malte.

Par jugement des commissaires du roi il fut maintenu dans les priviléges de la noblesse avec Jean Jubert, seigneur de Brécourt, Georges Jubert, seigneur de Bonnemare, Jacques Jubert, seigneur de Bouville et Alphonse Jubert, seigneur de Beuzevillette ; ils eurent main levée de leurs fiefs comme étant nobles de race et d'extraction, vu grand nombre de titres détaillés au jugement.

Il mourut au château du Thil, le 3 décembre 1655 et fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale, sous une tombe de pierre

placée sous le pupitre, sur laquelle sont gravées son épitaphe et ses armes [1].

Il eut de son mariage avec dame Marie Danès :

1. Jacques Jubert, chevalier, qui suit ;

2. Georges Jubert, dit l'abbé du Thil, maître de la chapelle de Monsieur, Gaston, duc d'Orléans ;

3. Pierre Jubert, religieux capucin ;

4. Henri Jubert, chevalier, seigneur de Romilly, reçu capitaine aux gardes françaises en 1645 ;

5. Marie Jubert, religieuse carmélite ;

6. Charlotte Jubert, religieuse carmélite ;

7. Anne Jubert, religieuse à Fontaines, mentionnée au quatrième compte de la première partie des rentes du clergé pour 1662 ;

8. Madeleine Jubert, religieuse à Montmartre ;

9. Anne Jubert, mariée en premières noces à messire Pierre Dauvet [2], chevalier, seigneur de Saint-Valérien, de Rieux, de Bazoches, La Motte, Montigny, et baron de Pins, capitaine de cavalerie. Ce mariage se fit en l'église paroissiale de Saint-André-des-Arcs, à Paris, le 3 octobre 1628 ; elle le perdit le 23 mars 1642, et reçut par acte devant Ricordeau, notaire au Châtelet de Paris du 10 août 1661, conjointement avec messire Anne-François Dauvet, chevalier, seigneur de Rieux et de Saint-Valérien, lieutenant au régiment des gardes, son fils aîné, en qualité de tutrice d'Octave, Louis, Pierre et Anne Dauvet, ses autres enfants, l'hommage à eux rendu par messire Jacques André, maître d'hôtel du roi, pour raison des seigneuries de La Brosse, Monceaux, Guerchy et Neuville, mouvante de la seigneurie de Saint-Valérien. Elle épousa en secondes noces

[1] Cy git haut et puissant seigneur messire Jacques Jubert, chevalier, seigneur du Thil, Aveny, Domeny et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, et président en sa chambre des comptes de Paris, fils de Jacques, maître des requestes, puis conseiller d'Estat ordinaire et petit-fils de Guillaume Jubert, conseiller du roy en sa cour de parlement de Normandie, tous deux seigneurs du Thil qui, après avoir passé la plus grande partie de sa vie dans les charges et emplois honorables de sa profession, vint couler ses derniers jours en la campagne et l'acheva dans le repos, il décéda plein d'honneurs et d'années à l'âge de LXXX ans, le 3 du mois de décembre 1655.

Priez Dieu qu'il repose en paix.

[2] *Bandé de gueules et d'argent de six pièces, la seconde bande d'argent chargée d'un lion de sable.*

messire Jacques de Mesmes, seigneur de Marolles et de Vertron, conseiller d'État et intendant de la maison du duc d'Orléans. En 1663 elle donna son consentement au partage noble que firent ses enfants du premier lit, de la succession de messire Pierre Dauvet, chevalier, seigneur de Rieux, leur père, passé devant Simonet, notaire au Châtelet de Paris ; elle assista au mariage de son fils, messire Anne-François Dauvet, chevalier, seigneur de La Motte, Tilloy et de l'Anglautière, lieutenant au régiment des gardes, avec demoiselle Anne de Lescoux, veuve de messire César-Louis de Campet, chevalier, comte de Saujon, capitaine des gardes du corps de Monsieur le duc d'Orléans. Pierre Dauvet de Rieux, son quatrième fils, fut reçu chevalier de Malte le 19 octobre 1651 et ses preuves furent admises le 12 juin 1660.

10. Françoise Jubert, mariée à Paris le 3 février 1643 en l'église Saint-André-des–Arcs, en la chapelle des Séguier, à messire Louis de Brinon [1], écuyer, chevalier de Tomanville, conseiller au parlement de Rouen, fils de M. de Brinon, conseiller et doyen du parlement de Normandie.

Elle renonça à la succession de ses père et mère suivant le partage fait le 23 janvier 1648.

Elle tint sur les fonts en l'église de Saint–André–des-Arcs, le 1er mars 1643, avec M. le commandeur de Clinchamp, la fille de messire Pierre Lefèvre, écuyer, sieur de Saint-Germain.

Elle assista au contrat de mariage de messire François de Monceaux d'Auxy, chevalier, seigneur de Saint-Samson, avec demoiselle Marie–Madeleine Jubert, sa nièce.

III. Jacques Jubert, IIIe du nom, chevalier, marquis du Thil, seigneur d'Avesny, Morgny, Compans, Romilly, Berville, Domeny, Quincarnon, etc., successivement conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel et conseiller d'État. Il fut conseiller au parlement de Paris par provisions du 22 novembre 1631, en laquelle qualité il fut reçu et prêta le serment le 30 avril 1632.

Il épousa par contrat devant Richer, notaire au Châtelet de Paris, du 30 juillet 1637, demoiselle Marie Courtin [2], fille de messire René Courtin, conseiller ordinaire du roi en ses conseils d'Etat et privé, ambassadeur pour Sa Majesté à Venise, et de demoiselle Bitault.

[1] *D'azur au chevron d'or, au chef denché de même.*

[2] *D'azur à trois croissants d'or*, 2 *et* 1.

Il fut fait maître des requêtes ordinaire de l'hôtel en 1637, et conseiller d'État par lettres du 25 décembre 1641 ; il prêta serment en cette dernière qualité entre les mains de monseigneur le chancelier, le 31 des mêmes mois et an.

Par lots et partages passés devant Lecat et Le Semellier, notaires au Châtelet de Paris, le 23 février 1645, il partagea avec messire Jacques Danès, évêque de Toulon, messire Henri Jubert, chevalier, lieutenant au régiment des gardes, dame Anne Jubert, veuve de messire Pierre Dauvet, chevalier, seigneur de Rieux et dame Françoise Jubert, épouse de messire Louis de Brinon, conseiller au parlement de Rouen, la succession de dame Anne Hennequin, veuve de messire Jacques Danès, seigneur de Marly, leur aïeule maternelle. Par autre acte du 23 février 1648, il partagea avec Henri Jubert, Jacques de Mesmes et Anne Jubert, son épouse, et au moyen de la renonciation de dame Françoise Jubert, femme de Louis de Brinon, leur sœur, les successions de Jacques Jubert du Thil et de Marie Danès, leurs père et mère.

Le 28 juin 1657, par devant Maurice et Dupuis, tabellions royaux à Rouen, messire Louis Jubert, chevalier, seigneur de Canteleu, conseiller au parlement de Rouen, et messire Georges Jubert, chevalier, seigneur de Bonnemare, lui donnèrent procuration à l'effet de comparoir le 3 juillet suivant par devant le lieutenant civil de Paris, pour délibérer de la tutelle d'André Jubert de Bouville, fils mineur de messire Jacques Jubert de Bouville.

Sa Majesté, par lettres patentes de mars 1659, érigea en marquisat sa terre de Malterre ou du Thil ; lesquelles lettres d'érection furent enregistrées au parlement et à la chambre des comptes de Normandie les 1er et 4 décembre 1659.

Sa femme, Marie Courtin, mourut le 29 octobre 1661, âgée de trente-neuf ans ; dans le chœur de l'église paroissiale du Thil, à gauche, est un monument au haut duquel sont les armes pleines de Jubert et au bas, celles de Courtin, sur lequel est son épitaphe en latin [1].

[1] SISTE, VIATOR,

Et lege ac luge prematurum fatum illustrissimæ matronæ Mariæ Courtin marchionissæ du Thil, e veteri et nobili Curtinorum stirpe, Vænetiis primum in media patris legatione regii ad Vœnetos oratoris natæ, mox in Galliam translatæ, quam Deus eximia virtutù suppellectile ad omnium admirationem, nullius invidiam, pulchre instruxerat, præcipue corporis orisque dignitate, et forma ingenii, sua-

Et au pied de ce monument est une tombe où sont les armes de Jubert et de Courtin mi-parties, sur laquelle est gravée une autre épitaphe en français de ladite Marie Courtin, marquise du Thil [1].

Son mari, par contrat devant Laplace, notaire à Gisors, du 8 décembre 1661, fit donation à l'œuvre et fabrique de l'église paroissiale du Thil de vingt ares de terre pour la fondation d'une messe quotidienne à perpétuité pour le repos de l'âme de ladite dame son épouse.

Par lots et partages passés devant Lesemelier, notaire au Châtelet de Paris, du 27 juin 1664, il partagea la succession de messire Jacques Danès, évêque de Toulon, avec Henri Jubert, seigneur de Romilly, capitaine aux gardes; messire Louis Brinon, chevalier, seigneur de Fomanville, conseiller de grande chambre au parlement de Rouen, époux de dame Françoise Jubert; messire Jacques de Mesmes, chevalier, seigneur de Vertron, conseiller d'Etat, intendant de la maison de M. le duc d'Orléans, frère unique du roi, époux de dame Anne Jubert; messire Alphonse Jubert de Bouville, chevalier, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, époux de dame Madeleine Legrand; et messire Adrien de Monceaux d'Auxy,

vitate morum, elegantia et comitate, vitæ innocentia et candore, solido numinis et sine fuco cultu, insigni erga conjugem amore, erga suos charitate, erga cæteros humanitate, illam, annos triginta novem vix aggressam, in ipso ætatis flore, inter tot naturæ et fortunæ munera sæva mors rapuit, aut magis æqua et benefica Deo suo quà ipse sibi sic ordinaverat, sic paraverat reddere properavit die octobris vigesima nona anno Domini millesimo sexagesimo primo. Tam valido vitæ præsidio, tam claro domus ornamento destitutus et sine solatio, maritus Jacobus Jubert miles marchio du Thil, sanctioris Regis concilii comes assiduus, post ereptum animæ suæ plus quam dimidium, jam non semi vivus, quodque superest ægre trahens et ad renovandum in cœlis gratissimum consortium tota mente suspirans. Hoc interim fidei et dilectionis monumentù mediatori ac reparatori Christo perque ipsum uti sperare licet, felicibus piisque dulcissimæ et mire placentis uxoris manibus posuit, et ipse tandem voti sui compos e vivis excessit, factusque inter mortuos liber desideratissimæ consorti denuo jnnctus et adpositus est die 12 martii anno 1696, ætatis 87, utinam in sinu Abrahæ convicturus, quorum consepulta jacent corpora, donec in Deo resurgant præcarœ animæ.

Requiescant in pace.

[1] CY GIT

haute et puissante dame Marie Courtin en son vivant épouse de haut et puissant seigneur messire Jacques Jubert, chevalier, marquis du Thil, seigneur de Morgny, Avény, Doméný, conseiller ordinaire du roy en ses conseils d'État, qui a choisy sa sépulture près de sa chère moitié pour y attendre sa résurrection. Elle décéda le 29 octobre, âgée de trente-neuf ans, l'an 1661.

Priez Dieu pour elle.

chevalier, seigneur d'Auvoille, à cause de dame Elisabeth le Grand, son épouse, sœur de ladite Madeleine, et autres cohéritiers, tous neveux et nièces dudit prélat.

Il eut de dame Marie Courtin :

1. Jacques Jubert qui suit;

2. Georges Jubert, chevalier de Malte, baptisé au Thil le 9 mai 1649, dont les preuves de noblesse furent reçues par frère Nicolas de Paris de Boissy et Louis Feydeau de Vaugien, chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, en vertu de la commission datée du 16 novembre 1668, à eux adressée par l'Assemblée provinciale tenue au Temple à Paris le 11 novembre précédent. Elles commencèrent le 21 mai 1669 et furent closes le 5 juin suivant;

3. Marie-Madeleine Jubert, mariée à messire François de Monceaux d'Auxy, chevalier, seigneur de Saint-Samson, cornette, colonel des dragons du roi, fils de messire Adrien de Monceaux d'Auxy, chevalier, seigneur d'Anvoille, et de dame Elisabeth le Grand, par contrat devant David Jons, notaire au bailliage de Gisors, et Adrien Delaplace, tabellion royal audit bailliage résidant au Thil le 28 février 1672; à ce contrat étaient présents dame Marthe de Monceaux d'Auxy, veuve d'Anne Jubert, chevalier, seigneur de Brécourt et lors femme de Georges du Fay, chevalier, comte du Tailly, et messire Alphonse Jubert de Bouville, oncle du utur époux à cause de dame Madeleine le Grand, son épouse;

4. Anne Jubert, d'abord religieuse à l'abbaye du Trésor et ensuite prieure perpétuelle de Courville au diocèse de Chartres; elle jouissait en 1667 d'une rente sur le clergé, au moyen du consentement à ce donné par dame Anne de Roncherolles, abbesse du Trésor suivant le compte de la troisième partie des rentes assignées sur le clergé pour ladite année;

5. Françoise Jubert, religieuse à Fontaine, mentionnée au 4e compte de la première partie des rentes du clergé pour l'année 1662.

IV. Jacques Jubert, IVe du nom, chevalier, marquis du Thil, seigneur d'Avesny, Morgny, etc., fnt aide-major au régiment des gardes, suivant qu'il est porté en la suite chronologique des officiers du régiment des gardes françaises (vol. LXXVIII, fo 363) et colonel de cavalerie; il mourut en 1695.

Il épousa en 1676 demoiselle Olympe Vallot [1], fille d'Antoine Vallot, premier médecin du roi, et sœur d'Édouard Vallot, évêque de Nevers et de la marquise d'Avéjan. Elle mourut en 1743. Leurs enfants furent :

1. François-Édouard Jubert du Thil, chevalier, marquis du Thil, né le 25 juin 1678, qui fut colonel du régiment du Thil infanterie, brigadier des armées du roi et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il se distingua fort à la bataille d'Hochstett et à celle de Ramillies où il perdit un bras, ensuite au siége de Lille où le roi, pour le récompenser de ses services, le fit brigadier extraordinairement. Il fut blessé à mort à l'attaque d'Arleux, en Flandre, en juillet 1711, et mourut peu de jours après à Ambrume, sans avoir pris d'alliance ;

2. Georges Jubert, qui suit ;

3. René Jubert, dit l'abbé du Thil, nommé par le roi à l'abbaye de la Vernuce, diocèse de Bourges, en 1712, mort en 1765 ;

4. Catherine Jubert du Thil, née le 10 juin 1677, mariée à Jean Doublet, sieur de Montaigu par contrat devant Delambon, notaire à Paris en date du 17 juin 1699, morte le 3 janvier 1748 ;

5. Suzanne Jubert du Thil, religieuse au couvent de Fontaine, près Meaux, où elle mourut le 10 mars 1759.

V. Georges Jubert du Thil, Ve du nom, chevalier, marquis du Thil, seigneur de Morgny, Magnan, Bourguignon, vicomte de Foolz, né le 8 juillet 1680, fut capitaine aide-major du régiment royal comtois infanterie, ensuite colonel du régiment du Thil infanterie, à la place de son frère François-Édouard, mort de ses blessures, par brevet donné à Fontainebleau le 5 août 1711 ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il mourut le 12 juillet 1762.

Il avait épousé par contrat devant Dejean, notaire au Châtelet de Paris, le 4 juin 1724, demoiselle Elisabeth Cousinet [2], fille d'Am-

[1] *D'azur au chevron d'or, acc. en chef de deux étoiles de même et en pointe de trois glands de même.*

[2] *Au 1 d'or au chevron d'azur accompagné de trois canettes de sable, 2 en chef et 1 en pointe ; au 2 d'azur à la bande échiquetée de gueules et d'or, chargée en chef d'une étoile d'or, et accompagnée d'une étoile de même au canton sénestre ; au 3 de gueules au miroir d'or ; au 4 d'azur à l'aigle d'or en cœur, mi-parti d'azur à la fasce d'or, accompagné en chef de deux merlettes d'argent affrontées, et d'argent à la tête de daim de gueules.*

broise Cousinet, maître ordinaire en la chambre des Comptes de sa Majesté, morte le 15 octobre 1750, dont il eut :

1. Olympe-Élisabeth Jubert du Thil, née à Paris, le 8 juillet 1725, mariée par contrat devant Bougainville, notaire au Châtelet de Paris, du 21 février 1745, et le lendemain dans la chapelle de l'Hôtel de la Chancellerie, à César-François, comte de Chastellux [1], vicomte d'Avallon, baron de Quarré, seigneur de Marigny, Saint-André, Saint-Germain, etc., premier chanoine héréditaire de l'église cathédrale de Saint-Étienne d'Auxerre, gouverneur pour le roi des ville et château de Seyne en Provence, colonel du régiment d'Auvergne, brigadier des armées du roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort le 29 septembre 1749. Sa veuve décéda le 31 mai 1798 ; elle n'avait eu de ce mariage qu'un fils : Henri-Georges-César, comte de Chastellux, né le 15 octobre 1746 ;

2. Un fils mort en naissant la nuit du 26 au 27 septembre 1726.

Branche des Jubert, seigneurs de Bonnemare.

I. Georges Jubert de Bonnemaré, chevalier, Ier du nom, seigneur de Bonnemare, Canteleu, Gamaches, etc., fils puîné de Jacques Jubert, Ier du nom, seigneur du Thil, et de Marie Guiffard, épousa Marie Marc de la Ferté [2].

Il eut de ce mariage :

1. Louis Jubert qui suit ;

2. Georges Jubert, mort sur mer, tige de la branche des Gamaches, ci-après ;

3. Jacques Jubert de Bonnemare, chevalier, enseigne au régiment des gardes-françaises, tué d'un coup de canon, au siége de Gravelines, en 1644 ;

[1] *D'azur à la bande d'or, accompagnée de sept billettes de même, 3 de chaque côté dans le sens de la bande, et 1 à l'angle sénestre.*

[2] D'Hozier dit dans son IVe registre, p. 264, qu'il épousa, par articles sous seing privé du 17 janvier 1606, Marguerite, fille unique de Guillaume Heurtault, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, maître ordinaire en sa Chambre des comptes de Normandie, et de Claude Nogerel.

4. Alphonse Jubert de Bonnemare, capitaine au régiment de Picardie ;

5. Henri Jubert de Bonnemare, chevalier ;

6. Françoise Jubert de Bonnemare, épouse du seigneur de Grainville ;

7. Catherine Jubert de Bonnemare, femme de Charles du Plessis-Puchot, conseiller au parlement de Rouen ;

8. Marie Jubert de Bonnemare, femme du seigneur du Resnel ;

9 et 10. Deux filles, religieuses, amurées à Rouen.

II. Louis Jubert de Bonnemare, chevalier, seigneur de Bonnemare, Canteleu, Grenville, Brachy, doyen du parlement de Normandie, épousa Marie Hébert [1], de laquelle il eut :

1. Georges Jubert qui suit ;

2. Une fille mariée à N... Puchot, seigneur de Saint-Pierre ;

3. Charlotte Jubert de Bonnemare, femme de François de Thiboutot d'Alvemont [2] ;

4. Une religieuse amurée à Rouen.

III. Georges Jubert de Bonnemare, IIe du nom, chevalier, seigneur de Bonnemare, Canteleu, etc., porta longtemps les armes et épousa Marie-Madeleine Suzanne de la Rivière-Lédot [3], fille du premier président de la chambre des Comptes de Normandie, dont il eut :

Jean-Nicolas Jubert de Bonnemare, chevalier, mort sans alliance.

Branche des Jubert, seigneur de Gamaches.

Georges Jubert de Gamaches, chevalier, seigneur de Gamaches, fils puîné de Georges Jubert, seigneur de Bonnemare et de Marie Marc de la Ferté, fut lieutenant-colonel au régiment de Picardie et épousa Adrienne Fortin de laquelle il eut :

Georges Jubert de Gamaches, IIe du nom, chevalier, seigneur de

[1] *D'azur à trois grenades ouvertes d'or, 2 et 1.*
[2] *D'argent au sautoir engrêlé de gueules.*
[3] *D'azur à la fasce d'or, chargée de trois croissans de gueules.*

Gamaches, qui épousa Jeanne Daviel [1], fille de Charles Daviel, chef d'escadre des armées navales de sa majesté ; il en eut Marie-Françoise Jubert de Gamaches, mariée à Michel de Mauviel, seigneur de Tourette.

Branche des Jubert, comtes de Bouville, marquis de Clère-Panilleuse, et seigneurs de Portmort.

I. Nicolas-Louis Jubert, Ier du nom, comte de Bouville, chevalier, marquis de Clère-Panilleuse, seigneur de Portmort, Châteauneuf, l'Isle, Écos, Pressagny-le-Val, les Thilliers, le Châtel de la Bucaille, la Grippière, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi, second fils de Louis-Guillaume Jubert de Bouville, conseiller d'Etat et de dame Gabrielle Martin d'Auzielles, naquit à Orléans, le 3 novembre 1700. Il entra au service de Sa Majesté comme capitaine au régiment royal de dragons, par commission donnée à Paris le 1er avril 1719 ; il devint second cornette des chevau-légers de la reine par brevet donné à Versailles le 25 mars 1734 ; en cette qualité, il fit les campagnes de 1734-1735 et servit au siége de Philisbourg. Il eut commission de lieutenant-colonel de cavalerie le 25 mars 1734, et devint premier cornette de chevau-légers de M. le Dauphin, par brevet du 11 février 1739. Il fut fait mestre de camp de cavalerie par autre brevet du 24 juin 1740, et fit sous les ordres de M. le maréchal de Maillebois les campagnes de 1740, 1741 et 1742 en Westphalie et en Allemagne ; il fit celles de 1743 et 1744 en Alsace sous les ordres du maréchal de Coigny; et celles de 1745 et 1746 en Flandre sous les ordres du maréchal comte de Saxe ; il se trouva à la bataille de Raucoux.

Il fut fait brigadier de cavalerie par brevet du 20 mars 1747 ; sous-lieutenant des gendarmes anglais par autre brevet du 1er février 1748. Il servit le roi en qualité de brigadier sous les ordres de M. le maréchal de Saxe dans les Pays-Bas, pour les campagnes de 1747 et 1748, suivant ses lettres de service du 28 juillet 1747 et 1er mai 1748 ; il se trouva à la bataille de Lawfeld.

[1] *D'azur à trois étoiles d'or en chef, et au lion de même, lampassé de gueules, issant d'une rivière d'argent en pointe.*

Par autres lettres de service du 15 juin 1757, il fit en Hesse la campagne de 1757, sous les ordres du maréchal duc de Richelieu, qui commandait alors la gendarmerie en qualité d'ancien brigadier du corps. Il devint par brevet du 7 mai 1758, maréchal des camps et armées du roi.

Par lots et partages faits devant André-François Leclerc, commissaire enquêteur – examinateur au Châtelet de Paris, clos le 24 mars 1742, il partagea la succession de messire Louis-Guillaume Jubert de Bouville, conseiller d'État, son père, avec André Jubert de Bouville, son frère aîné; Louis-Alphonse-Augustin-Toussaint et Bernard-Marie-Gabriel Jubert de Bouville, ses frères puînés, et avec Marie-Jeanne-Louise-Félicité Guyot de Villiers, fille de Félicité Jubert de Bouville, sœur des copartageants.

Par ces partages il lui échut entre autres biens la terre, seigneurie et marquisat de Clère-Panilleuse.

Il mourut au château de Portmort le 5 décembre 1770; il y avait épousé, le 25 février 1743, demoiselle Jeanne-Suzanne-Marie de Lamperrière de Montigny, née à Rouen le 12 août 1718, fille de messire Jean-Louis de Lamperrière de Montigny, seigneur de Portmort, Châteauneuf, Saint-Vincent-des-Bois, etc., conseiller de la grand'chambre au parlement de Normandie, et de dame Marie-Marthe Richer d'Aubé.

De ce mariage sont sortis :

1. Adélaïde-Marie Jubert de Bouville, baptisée à Portmort le 21 février 1744, morte religieuse à l'Assomption, à Paris, en 1765;

2. Une fille née le 7 octobre 1745, morte sans avoir été nommée et inhumée à Portmort le 5 avril 1746;

3. Alphonse-François-Jules-Louis Jubert de Bouville, chevalier, né le 27 mars 1749;

4. Alexandrine-Bernardine-Louise Jubert de Bouville, baptisée à Portmort le 8 décembre 1752, morte au couvent des Bénédictines de La-Ville-l'Évêque, à Paris, en 1768;

5. Bernardine-Emmanuelle-Suzanne Jubert de Bouville, née le 17 octobre 1753, tenue le lendemain sur les fonts par M. de Fontenelle, l'un des quarante de l'Académie française; inhumée le 23 avril 1755 dans l'église de Portmort;

6. Marie-Alexandre-Gabriel, qui suit.

II. Marie-Alexandre-Gabriel Jubert, comte de Bouville, né le 17 janvier 1756, fut lieutenant à la suite de l'artillerie à Strasbourg; capitaine en second dans l'infanterie; capitaine au régiment de Bourgogne cavalerie, et aide-maréchal général des logis des armées du roi. Il épousa en février 1783 Geneviève-Éléonore de Lombelon des Essarts, fille de Gilbert-Alexandre-François de Lombelon, comte des Essarts, et de Marie-Françoise-Claude de Chalon. Il mourut aux bains de la Rose à Aix-la-Chapelle, le 25 mai 1793, et avec lui s'éteignit la maison de Jubert. Sa veuve lui survécut jusqu'en 1822.

Branche des Jubert, vicomtes de Bouville, seigneurs de Monchy-Saint-Éloi.

Louis-Alphonse Jubert, Ier du nom, vicomte de Bouville, chevalier, seigneur de Monchy-Saint-Éloi, capitaine des vaisseaux du roi, commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut baptisé en l'église Saint-Eustache de Paris, le 16 mars 1703.

Il épousa par contrat passé devant Duval, notaire au Châtelet de Paris, le 17 mars 1747, demoiselle Marie-Louise Poterat [1], née le 1er janvier 1729, fille de Pierre Poterat, seigneur de Monchy-Saint-Éloi, conseiller au grand Conseil, et mourut à Paris le 2 mai 1775, n'ayant eu qu'un fils :

Louis-Télesphore-Jean Jubert, IIe du nom, vicomte de Bouville, chevalier, né le 5 janvier 1759, à Paris, et baptisé le 17 février suivant, à Versailles, ayant pour parrain et marraine le roi et la marquise de Pompadour. Il servit comme officier aux gardes françaises et mourut sans alliance le 28 octobre 1782.

Comte de Chastellux.

[1] *De gueules au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles de même, 2 en chef et 1 en pointe.*

DOCUMENTS INÉDITS

SUR LE

CARDINAL DE RICHELIEU

(Suite[*].)

IV. Ballets, musiciens, oiseaux et chiens du Cardinal.

1626. *Memoire des despences faictes par moy Mariot Vermacin*[1], *au service de Monseigneur le Cardinal de Richelieu.*

XX[e] mars 1626.

Plus pour avoir nourri les deux cigoigne depuis le 28[e] de janvier jusques au 18[e] de mars 9[l] 15 solz.

1631. *Amador de la Porte gouverneur pour le Roy au gouvernement de la Rochelle, Brouage, Re et Olleron et isles adjassantes.*

Avons ordonne au sieur de la Traversiere faisant les affaires de monseigneur le Cardinal de Richelieu en brouage de bailler au sieur Bouillette la somme de six centz livres, tz. pour la despence voicture et retour de six hommes avecq six chevaux que lon a pris et loué pour mener des aygrettes palles et aultres oyseaux a Paris sellon que mondict seigneur lavoict commandé au sieur Bouillette promettant fayre allouer la dicte somme audit sieur de la Traversiere faict a Brouage le XV jour de juillet 1631.

1634. *Mémoire des confittures fournye par moy Henry Saulnyer marchant espicier a Paris a Monsieur le Voulte chef doffice de Monseigneur le Cardinal du* 8 *febvrier* 1634.

XXX liv. de confiture fine a XXXV s.	X l. IIII[l] XIII s.
XXIIII boistes a les mestre	X l. VIII s.
Somme tout.	X l. VII l. I s.

[1] Ce Vermacin était le concierge du petit Luxembourg, plus tard, en 1633, on le voit premier valet de garde-robe de la Reine-Mère.

Monsieur Picot payera sil lui plaist la dite somme de quarante sept livres 1 sol pour les dictes confitures fournies pour le ballet de l'académie de Monsieur de Benjamin par ordre et commandement de Monsieur d'Agen faict le 9 febvrier 1635.

LAROCHE.

1635. Monsieur Picot argentier de Monseigneur payera sil luy plaist a Pierre Vergne, la somme de dix sept livres pour le loyer de quatre chandeliers de christal quon a loue pour le balet faict le 29 janvier 1635.

LAROCHE.

1635. Anthoine Yvon bourgeois de Paris, y demeurant rue des Billettes, paroisse Saint-Jean-en-Greve confesse avoir receu de Monseigneur le Cardinal duc de Richelieu par les mains de Monsieur Jacques Picot son argentier la somme de vingt six livres huict solz pour la nourriture faicte par luy Yvon de six rossignolz, dune fauvette a teste noire de six petitz oiseaux de Canaris et aultres oyseaux appartenant a mondit seigneur et cependant les paie de trois moys escheant cejourd'hui de laquelle somme ledit Yvon sest tenu content... Passe a Paris es estudes des notaires soubzsignez lan mil six cens trente cinq.

1635. Il est deub au porteur, vallet de pied de monseigneur la somme de trente cinq livres, scavoir trente et une livres pour la nourriture de douze petits chiens duraut 18 jours et quatre livres pour la paille fraiche tous les deux jours faict a Reuil le 23 novembre 1635.

1635. M. Picot delivrez a M. Gobert aumosnier de Monseigneur la somme de soixante huit livres tz. pour payement dun lhut quil a achepte pour servir a la musique de mondit seigneur faict a Paris ce mercredi vingt huictiesme mars M. VI^{c} trente cinq.

LAROCHE.

1635. M. Picot payera sil luy plaist au sieur Vergne, marchans joualier de la Roinne a Paris la somme de soixante seize livres pour le loyer de dix neuf chandeliers de cristal quil fournit pour le balet de M^{lle} donne a lhostel de Monseigneur a raison de quatres livres piece faict le 30 mars 1635.

1635. M. Picot payera sil luy plaist au suisse de M. le commandeur de la Porte douze escus dor que Monseigneur luy a ordonne pour sen retourner au brouage avec ung cheval ayant apporte des oiseaux du brouage a Rueil faict audit Rueil le unziesme decembre 1635.

1635. Monseigneur le Cardinal doibt a Estienne Armantier espicier a Paris pour le festin faict a Rueil du 12 jour d'octobre 1635, 54 liv. 7 s.

1635. *Depence des musiziens a Paris.*

Memoire a Monsieur le Maistre de la despance que nous avons faicte a Paris par le commandement de Monseigneur a scavoir le fresne Robert Saint-Martin le petit page et Combefort et leur guarson pendant quatre jours.

Arreste a la somme de vingt cinq livres douze.

Jay receu le contenu cy dessus de Monseigneur le Cardinal duc de Richelieu par les mains de M. Picot son argentier, faict a Paris ce vingt sixsesme jour de janvier mil six cens trente cinq.

COMBEFORT.

V. SEIGNEURIE DE COUTRAS AU DUCHÉ DE FRONSAC.

1637. *Etat de depence faicte par maistre Jehan Fournier, procureur doffice du duché de Fronsac au siége de Coutras pour les affaires de monseigneur leminentissime cardinal, duc de Richellieu et de Fronsac.*

Cestant rasemblé une trouppe de crocquans au nombre de huict ou dix mil dans la ville de Bragerac ceste assemblée donnoit de lespouvante a tout le voysinage et mesmes audict Fournier quy recepvoit divers advis quilz proposoient de venir à Coutras et monscieur le procureur general de la cour des aydes de Libourne luy escrivict le dixiesme de may mil six cens trante sept que monscieur Despernon lavoit charge de luy mander quil se princt garde ce quy obligea ledict Fournier dachapter de Pierre Jollivet marchand cinquante livres de poudre fine a raison de vingt-quatre solz la livre ainssy quil ce voict par la quittance dudict Jollivet.

Comme aussy ledict Fournier pour mettre le chateau en estat de se pouvoir deffandre fict murer les fenestres basses, faire des canon-

nieres aux fenestres et bastir un ravelin en demy lune devant les portes, pourquoy faire il paya LXXVII livres.

Pandant lassemblée de ceste crocquandaille quy dura plus dung mois, ledict Fournier fut oblige a une depence extraordinaire ayant tousjours avecq luy trante soldatz quil avoit choizy dans le duche il sera alloue ce quil plaira a monseigneur.

Messieurs les trezoriers generaux de France en la generalite de Bourdeaux et les esleus dudict Bourdeaux voyant les rumeurs du peuple auroient ordonne que les mandemens des tailles de ladicte annee six cens trente sept seroient porter dans les parroisses de lelection de Bourdeaux par le viseneschal de Guienne et ses archers en consequance de laquelle ordonnance deux des archers dudict viseneschal ayant este envoyer dans le duche de Fronssac pour porter lesdictz mandemens dez quilz entrerent dans la baronnye de Cadillac quy est une extremite dudict duche, le peuple semut, batirent la cloche sur eux et les suivirent jusque a la parroisse voizine, appella Lugon ou ilz batirent aussy la cloche tellement que lesditz archers senfuirent et ce retirerrent à Bourdeaux ou ilz retournarent lesditz mandemens de quoy ayant ledict Fournier leu advis, il alla en diligence a Bourdeaux et apres avoir parle de cest affaire au gouverneur de la province et a messieurs du parlement, il ce chargea des mandemens des tailles de tout le duche sur le registre du sr Pagnon, viseneschal, pour les faire distribuer et estant de retour fict un armement de cent cinquante hommes de pied et cinquante chevaux et fut loger en ladicte baronnye de Cadillac, le vingt septiesme juillet audict an six cens trente sept ou estant arrive au poinct du jour il princt prizonniers tous les habittans, le lendemain fut loger en ladicte parroisse de Lugon ou il convoqua tous les officiers dudict duche et leur mict les dictz prizonniers en main quy leur firent le proces sur le champ et les envoyerent au parlement et cour des aydes et partant dudict Lugon fut loger au bourg de Villegouge ou quelques habittans avoyent lhumeur seditieuse et faisoict ledict Fournier semblant de voulloir loger dans toultes les paroisses ou il y avoict des mutins mesme au bourg de Fronssac, mais comme lesdictes parroisses envoyoient au devant ledict Fournier, stipulloit deux des promesses dune enthiere obeyssance au service du roy et de monseigneur, tellement quapres avoir bien rasseure tout le peuple dudict duche, il ce retira et au commencement du mois de septembre monsieur Despenan aveq

le régiment de Serignan escrivict audict Fournier quil avoict ordre dentrer dans le duche sy promptement on ne payoit les deux premiers quartiers de la taille qui fut cause que ledict Fournier monta à cheval avecq les deux gardes de Monseigneur et dix ou douze de ses amis et furent dans toutes les parroisses dudict duche et obligerent les habittans de payer lesdictz deux premiers quartiers de taille pour faire lequel armement ledict Fournier depensa beaucoup pourquoy il sera alloue ce quil plaira à Monseigneur.

VI. Comptes du gouvernement du brouage.

1628. *Compte que rend le sieur de La Traversiere faisant les affaires de Monseigneur au gouvernement de Brouage Arvert, Sendre, Olleron et autres lieux depandantz dudictz gouvernement àe la recepte generalle quil a fait de touttes sortes de deniers depuis le premier jour de juing de lan mil six cens vingt huit jusque au temps porter par les chapitres et apostilles mises au compte.*

Compte aussy avoir receu de monsieur de Bourdeau la somme de six cens livres pour payer partie des matelotz et charpentiers qui ont esté envoyez à la digue durant le siége de La Rochelle.

Fait aussi recepte ledict rendant de la somme de trois mil quatre cens livres quil recepvra de monsieur levesque de Lusson pour partye de la pension quil doibt a Monseigneur sur levesche dudict Lusson.

Pour le droict dancrage appartenant a Monseigneur sur la riviere de Charente, XX^{m} LXIII livres.

Aultre recepte du droict dancrage de deux solz six deniers pour chascung vaisseau estranger et forain appartenant a mondict seigneur qui se leve au havre de Brouage.

Aultre recepte du droict de passeportz que ledit vandant a delivré aux navires et autres vaisseaux qui ont chargé, tant en la rivière de Sendre, Olleron, quau Brouage, depuis le premier jour de juing mil six cens vingt huict jusque au dernier de novembre mil six cens vingt neuf, pour quatre mil six cens soixante trois passeportz, III^{m} VI^{c} XL livres V solz.

Aultre recepte du droict des quatre deniers pour livre qui se leve sur le seel qui se charge tant en Brouage que riviere de Sendre et

Olleron, estant du domaine de Monseigneur (juin 1628, 28 février 1630), LX m. VI^{c} XLIX livres.

Autre recepte du revenu de la baronnie, terre et seigneurie Darrevert, La Tremblade et leurs appartenances pour les annees 1628 et 1629, XI m. CL livres.

Avoir deslivré aù capitaine Camus dans le navire de Monseigneur, appele *le Brouage*, quatre quintaulx vingt six livres de biscuit pour faire son équipage et mener ledict navire a la digue.

Aultre recepte des deniers et argent qui est provenu de la vente du sel, des confiscations sur les rebelles, tant en Brouage, Olleron, que gouvernement faicte en septemb., octob. 1628, par ordre de M. de Bourdeau, IX m. VII^{c} LXIII l.

Despence :

A esté payé au s^{r} Jean Thiriot, architecque et ingenieur des fortifications de France et entrepreneur de celle de la ville de Brouage et Olleron, la somme de quatre vingt quinze mil six cens vingt quatre livres sur le prix du travail des dictes fortifications, somme des paiementz faictz a Thiriot et a Berthelemy Gille, masson, III^{c} LI m. IV^{c} IV^{xx} XV livres.

Aultre despence en lachap du bois de la dame de Sainct-Jean-Dangle, qui a este employe aux fondations et pilotis desdictes fortifications dudict Brouage, XVIII m. CXXXVI livres.

Aultre despence et achap dautre bois pour lesdictes fortifications et fondations de ladicte ville de Brouage, VI m. VI^{c} XXXIX livres.

Aultre despence faicte pour le bastiment et construction de larcenacq des armes en la ville de Brouage, II m. VIII^{c} IIII livres.

Aultre despence faicte pour lentretien des armes des magasins, tant mousquetz, corseletz que autres armes de gens de guerre et forges dudit arcenac pour les canonniers, III m. IIII c. XXVII livres.

Premierement de la somme de cinq cens livres payee a feu Andre Andrerse, allemand et armurier en Brouage, pour avoir nettoye et mis en estat lesdictes armes suivant le marché qui en avoit este faict.

A Pierre Bouhier et Jacques Camus, barquiers, la somme de quarente quatre livres pour leur fret davoir amene huict pieces de canons de Soubize jusques en Brouage, XLIIII livres.

Faict encores despence ledict randant, de la somme de quarente six livres pour la recherche et façons de la mine que faisoit fere le

sieur De Mesignac dans la montee et butte qui est au dela la porte Dhiers, par ordre de Monseigneur.

Par ordre du sieur chevallier de Mesignac, la somme de XXXV livres pour la despence quil fit faire pour ung pond sur le havre de Brouage a lentre du roy.

Aultre mise et despence pour les fortificacions de terre hors la ville de Brouage et du coste d'Hiers qui se faict par ordre de Monseigneur, XXIIII m. III c. XXX livres.

Aultre despence pour le fort et citadelle d'Olleron, XII m. LXVIII livres.

Aultre despence pour le radou des navires du roy et bruleau quil a faict par ordre de Monseigneur ainsy quil ensuit :

Premierement :

Faict despence de la somme de deux mil neuf cens quatre vingt six livres pour le radou du navire nomme *la Renommee*, commande par le s^r^ Duchallard.

Pour le radou du navire nomme *Lange*, commande par le s^r^ chevalier de Gitault, III^m^ VIII^c^ XXXVI livres.

Pour le radou du navire nomme *le Petit Saint Jean*, commande par le sieur de Montfaur, XV^c^ IIII livres.

Pour fere des bruleaux que le s^r^ de Marcay, commissaire et controlleur de la marine, avoit entreprins pour mener à la digue, CLVII livres.

Aultre despence pour le payement des monstres, prestz que recrues de la garnison de Brouage ;

Premierement :

A este paye au s^r^ de La Roche-Allard, commandant la compagnie de Monseigneur, composee de cent hommes, y comprins les officiers, XIIII mil. VIII^c^ LXX livres.

Aussy au sieur de Saint-Masan, lieutenant de la compagnie de monsieur le marquis de Breze, composee de LXXX hommes XII mil. IIII^c^ LXX livres.

Faict encore despence de la somme de LIII mil II^c^ XX livres quil a payé aux six aultres petites compagnies de ladite garnison de cinquante hommes.

Au sieur Criblay, chirurgien de ladite garnison, III^c^ livres.

Somme de ce chapitre pour les monstres IIII^xx^ X mil V^c^ IIII^xx^ XVIII livres.

Faict aussy despence ledict randant de la somme de douze cens livres quil a baille aux habitans de Brouage pour frayer aux fraitz quil a convenu faire pour la conservation de la ville et traictement des malades durant le temps de la contagion qui estoit en Brouage ainsy quil appert par lobligation et recognoissance que en ont faict les ditz habitans avecq promesses de payer ladicte somme touttefois et quante et soubz le bon plaisir de Monseigneur.

Aultre despence et mise que faict le randant pour les bledz et vinz quil a paye et autres marchandises qui avoient esté prinse dans le gouvernement de Brouage et Olleron, et fournies dans les magasins durant le siége des Anglois dans lisle de Ré, VIII^{m} IX^{c} IIII^{xx} III livres.

Paye au s^{r} Penaud et au nomme David, la somme de XXV livres VII solz pour leur despence davoir esté et mené des tesmoings de Saint-Jean-Dangle jusques a larmee de La Rochelle pour estre confrontes au nommé Lunet, qui avoit faict mettre le feu dans les pouldres des magasins de Brouage.

VII. Fortifications du Havre (1627 et 1628).

Compte de la recepte et despence faicte pour la citadelle et fortifications du Havre de Grace, construction et armement des vaisseaux, artillerye, fonderye et pour les prestz de la garnison dudict lieu, par monsieur le commandeur de la porte et le s^{r} Duherteley, durant les annees MVI^{c} XXVII et MVI^{c} XXVIII.

Receptes IIII^{c} IIII^{xx} VI^{m} VII^{c} IIII^{xx} VI livres. Despence, V^{c} XI^{m} VI^{c} IIII^{xx} livres.

Aultre despence faicte par le s^{r} commandeur pour la construction et armement de cinq dragons et une galliotte.

Pour le premier, commande par La Rochette	XII^{m} II^{c} LIII liv.
Pour le second dragon, commande par le sieur Chevallier de Coupeauville	XII^{m} II^{c} LIII liv.
A Jacques Soulas, ayant contracte au pleige du capitaine du May, avecq mondict seigneur le cardinal, pour la construction de six vaisseaux, la somme de	XV mil liv.

Aultre despence faicte par ledict sieur commandeur, pour affretemens, radoubz et armemens de vaisseaux, pour aller en Hollande

querir le navire du roy, en ladicte annee mil six cens XXVII — XLIIIm IIIIc LXXVl.

Pour lartillerye des vaisseaux, par les ordonnances et certifficats du sieur de La Rivière, commissaire de lartillerye — XIIm LXV liv.

Ledict sieur, commandeur, employe en despence pour la citadelle, la somme de — XLIm IXc IIIIxx XVl.

tant en remuements de terres extraordinaires, digues, batardeaux, pillotis, charrois.

Par le sieur du Hertelé, employe pour la mesme cause — LVIIIm L liv.

Pour la massonnerie de ladicte citadelle — XXIIIIm liv.

Pendant lannee MVIc XXVIII, pour la massonnerye — XIIm liv.

Pour la refection des bresches de la jectee du Havre, en lannee MVIc XXVIII — XXIIIIm liv.

Taxe de M. Pierre Hardouin, ingénieur pour avoir assiste M. de Courmoulins, commissaire député par le Roy au thoisage et visitation des travaux — C liv.

Plus paye pour entrer en part et ayder à armer et ecquiper le navire du capitaine Gyron pour faire la guerre aux Anglois, la somme de trois mil livres, aux risques de mon dict seigneur le cardinal,

Paye par le dit sieur commandeur pour la construction de cinq aultres patâches bastyes au Havre, et rendues prestes comme celle qui a este commandée au sieur Marquis de la Ballue, à raison de donze mil livres chascune. — LXm liv.

Paye sur le vaisseau que bastit le sieur de Toutint à Honfleur. — VIIm liv.

Pour la rechange et ustencilles qui ont este fournis à larmement, qui a este faict au Havre des dix pinasses conduites à larmée par le sieur de Cuzac. — IIIIm liv.

Paye par le dict sieur commandeur pour les bastimens de la fonderye du canon qui est faicte à Graville, y compris ce qui a este baille aux

fondeurs sur leurs gages et travail suivant, lestat certiffié par le sieur de la Rivière, commissaire de lartillerye.	XIII^{m} IIII^{c} liv.
Paiye par le dit sieur commandeur, à Jean Neramdolph, dict Herman, armurier de Harfleur la somme de six mil neuf cent livres, sur et tan moins des armes, quil doibt fournir.	VI^{m} IX^{c} liv.
Memoire des frais et mises faictz depuis le dix sept jour dapvril 1628, pour lartillerye, par ordre de monsieur le commandeur.	
Pour avoir faict monter deux gros canons dessus leurs affuctz	II^{l} X s.
Paye a 15 hommes qui ont travaille un jour pour monter les affuctz des gros canons venus de Paris et monter trois des dits canons desus leurs affuctz et iceux mener desus la place darmes.	VII^{l} X s.
Paye a 18 hommes qui ont travaille pour monter sept gros canons de 33 livres de balles desus leurs affuctz.	X^{l} XVI s.
Pour avoir faict porter desus le bastion de Saint-Adresse de la poutre et balle a canon ponr tirer desus les grandz navire des anglois venuz en la rade.	X s.
Paye pour avoir faict descharger avecque la grue, trente et une pièce de canon de fonte venus de Hollande, à raison de dix solz pour pièce	XV^{l} X s.
Pour avoir descharge vingt sept canons de fonte, venus de Hollande.	XIII^{l} X s.
Pour avoir apporte de Rouen traize piese de canon de fonte venus dHollande.	XL liv.
Pour quattorze aultres canons de fonte venu aussy dHollande.	XLII liv.
Pour avoir faict descharger a la grue vingt-huict pièces de fonte venues de Paris.	XIV liv.
Pour avoir faict porter de la place darme dessus le bastion de la musique, six gros canons de fer.	XII liv.
Pour avoir faict porter de la poudre toult a lentour de la ville, desus les rampartz pour char-	

ger et recharger tous les canons qui ont este tirez pour la joye de la reduction de la Rochelle. XV s.

Baille a des lamaneurs qui sont allez a Quillebœuf et a Honfleur porter des lettres dadvis de larrivée des vaisseaux anglois qui vindrent mouiller a la rade du Havre. XIV[l] XVI s.

A des lamaneurs qui sont allez a Honfleur quérir le sieur de la Martinais, soupçonne pour espion. III[l] XVI s.

A un homme qui a este envoye de Rouen expres pour donner advis de l'arrivée des Anglois devant la Rochelle. VIII liv.

Paye pour le voyage et sallaire du bourreau de Rouen qui est venu au Havre pour faire office dun soldat nomme La Fleur. XLVIII liv.

PIÈCES DIVERSES (1626-1643).

1626. *Salomon de Caus.*

Damoiselle Ester Picart veufve de feu Salomon de Caux, vivant ingénieur et architecte des Roy, demeurant a Paris es maretz du temple rue de Poictou, confesse avoir receu de noble homme maistre Lemasle intendant et secretaire de la maison de Monseigneur le cardinal de Richelieu, la somme de deux mil huit cens quatre vingt dix huict livres contenu au mémoire et estat cy devant escript et pour les causes y mentionnées dont quittance, faict et passe a Paris l'an mil six cens vingt six.

ESTER PICART.

A cette quittance est jointe un mémoire, portant la signature de Salomon de Caus, de sommes qui lui étaient dues pour les travaux qu'il avait faits au château de Limours. Ces pièces constatent que le savant ingénieur jouissait de la confiance de Richelieu et prouvent la fausseté de la tradition qui veut que Salomon de Caus ait été enfermé à Bicêtre par les ordres du cardinal.

1626. *Abbaye de Conches.*

Je soussigne banquier expeditionnaire de cour de Rome confesse avoir receu de Monseigneur le cardinal de Richelieu par les mains de monsieur Lemasle.

La somme de trois cens quatre vingtz treize livres, pour mon desbourcé des bulles de l'abbaye de Conches que jay faict expedier au nom et proffit de mondict seigneur le cardinal, faict a Paris ce dixiesme jour daoust mil six cens vingt six.

1626. *Abbaye Dambie.*

Quittance de 264 livres pour les bulles de provision au cardinal de labbaye d'Ambie.

Parties de la despence faicte par moy Nicollas Duchesne peintre pour les peintures et dorures faictes pour monseigneur le cardinal de Richelieu en sa maison de Lymours et de Paris jusque a present dixiesme janvier mil VI^{c} XXVI.

... plus la chambre du Roy trois travees enrichies dor avec cartouches de relief dorees a fond dasur et blanc et les frizes touttes de relief avec consolles cartouches et le dessoulz des poultres tout de relief avec festons dorez a fonds dasur et blanc revient à la somme de II mil livres.

... plus pour les deux grandes figures que l'on a peinct de blanc de plomb a huille qui sont les frontons au chasteau et celles qui sont sur le portail du jardin XVI livres.

Plus la chambre de monseigneur le cardinal en sa maison a Paris ung platfond contenant deux travees et demie enrichy de cartouches dor avec enrichissement dor et deux auvalles garnies de tableaux alentour daultres tableaux ou sont peintz de petitz enfans cartouches a fond dazur avec festons dorez revient le tout a la somme de XVIII^{c} livres.

En la presence des notaires gardenottes du Roy nostre sire en son chastellet de Paris soulz signez Mathurin Nozereau, marchant pourvoyeur de la maison de monseigneur le cardinal de Richelieu confesse avoir eu et receu de mondit seigneur par les mains de Monsieur Lemasle son secretaire en diverses fois la somme de cinquante neuf mil deux cens deux livres treize sols pour les fournitures tant ordinaires quextraordinaires faict par ledit Nozereau en la maison de mondit seigneur le cardinal, depuis le premier jour de febvrier mil six cens vingt six jusques au dernier jour de janvier mil six cens vingt sept, le tout suivant la marche de ce faict entre ledit seigneur et ledit Nozereau et ses associez.... faict et passé es estudes des nottaires lan mil six cens vingt sept le douziesme jour de febvrier.

1626. *Château de Limours.*

Estat des ouvrages de menuyterie faict pour monseigneur le cardinal de Rychelieu en son chasteau de Limours par Jean de Goufreuylle maistre menuysier a Paris . . . . . plus en la gallerye jay faict vingt trois cornyche pour les portres des rois et raine et aussy les enchasure de douze portres de prinse et seigneurs pour mestre alentour du Roy et de la Raine.

1626. *Alphonse-Louis Duplessis de Richelieu.*

Memoire de ce que jay fourny et tandu pour le sacre de monseigneur l'archevêque d'Aix.

Premier pour avoir tandu et fourny de tappis, serge dedans leglise des chertreux a six grand tappis et perterre et deux chaize de velour chamarré dor et avoir fourny les carreau et deux parrement de drap dor servant aux credances pour avoir tendu et fourny et pour avoir payé plusieurs crocheteur qui ont esté querir et reporté les chaize a Luxambourg, XXXVI liv.

JEHAN LECLERC.
Marchant tapissier.

1626. *Sacre de l'archevêque d'Aix.*

Je soulzsigne Jacquette Dupont vefve de feu Coiffier vivant escuier de cuissine de monseigneur le prince de Condé, confesse avoir receu de monsieur Lemasle la somme de six cens livres pour le disner et festins faict par moy a lhostel du petit Lusembourg le dimance XXI[e] jour de jung 1626 pour monsieur larchevesque daix le jour de son sacre, faict le XXIII[e] jour de juing mil six cens vingt six.

J. DUPONT.

1626. *Despence faicte en* 1626 *par le sieur des Bournais.*

Sur la somme de quarante mil livres mise en recepte a esté baillé a M. Sainctot la somme de douze mil livres pour le bastiment de Sorbonne XII[m] liv.

Plus le sieur Des Bournais a donne a M. de Saint Sauveur a Limours II[c] pistoles pour M. de Caux [1].

[1] Salomon de Caus.

Plus a M^lle^ Sauvat pour une chesne dor que Monseigneur a donnee a M. de Jolycœur qui est a la Reyne d'Angleterre, la somme de sept cens trente livres — VII^c^ liv.

A M. Legrand, chirurgien du Roy, en aoust — XXXVI liv.

Porte a M. Bouthilier chez luy Monseigneur y estant pour donner comme on croit aux gens de M. de Villars apportant un emmeublement debene — VII^c^ X liv.

Plus pour un baptistere a Saint-Germain, la Reyne y estant baille au sieur Tupin 30 pistoles — II^c^ XX liv. 10 s.

A M. Lemaindre horloger suivant ses parties. — XX liv.

1626. *Brodeur.*

Parties de la broderie que Sainct Anne a faict pour monseigneur le cardinal de Richelieu despuis le mois de janvier 1626 jusques a present.

Premierement un habit descarlatte rouge en broderie de soye nacarat — 300 liv.

Plus deux habitz de satin lun rouge cramoisy et lautre viollet en broderie de soye des mesmes couleurs — 200 liv.

Plus une cimarre de satin par escailles a font viollet en broderie de soye — 200 liv.

1626. *Tailleur.*

Marye Raclot vefve de Nicolas Parisot vivant marchant tailleur dhabitz a Paris y demeurant rue Vieille Bouclerye paroisse Saint-Severin tant en son nom que comme tutrice des enffans mineurs dudit deffunct et delle confesse oudit nom avoir eu et receu de monseigneur le cardinal de Richelieu par les mains de monsieur Lemasle secretaire et intendant des affaires de mondit seigneur la somme de sept cens dix huit livres a laquelle somme ont este moderee et anestee les facons et fournitures dhabitz faitz et fourny pour mondict seigneur, faict a Paris lan mil six cens vingt sept [1].

[1] On trouve dans le même dossier des mémoires du cordonnier, de l'horloger, du pâtissier, du gantier.

1626. *Estat des gardes pour le mois doctobre* 1626.

Roulouze	45 liv.
Laroze	idem.
Ducouldreaux	id.
Larocque	id.
Laplanche	id.
Boufart	id.
Delozes	id.
Cassagneau	id.
La Verdure	id.
Saint-Vincentz	id.
Laboutoniere	id.
Garnier	id.
Dufaux	id.
Laval	id.
Balagny	id.
Lafontaine	id.
Lahoussaye	id.
Cloches	id.
	810 liv.

1626. *Divers.*

Jehan Brillet cappitaine des charrois de la royne mere du Roy demeurant a Paris rue St-Dominique, confesse avoir eu et receu de monseigneur le cardinal de Richelieu la somme de cinquante sept livres douze solz pour avoir par ledict Brillet fourny les chevaux de charroy et harnois pour porter les hardes et bagages du train et suitte dudict sieur cardinal au voyage de Boulongne, lorsque la royne dangleterre sortit de France. A Paris lan mil six cens vingt six le vingt huictiesme jour de may et a declaré ne scavoir escrire ne signer.

1627. *Hôtel qu'occupait Richelieu à Saint-Germain.*

Jehan Bachellier escuier archer des gardes du corps du Roy soulz la charge de monsieur le conte de Tresmes demeurant a Saint-Germain en laye confesse avoir receu de monseigneur le cardinal de Richelieu par les mains de M. Michel Lemasle son secretaire la somme de quatre cens livres tournois pour deux annees escheues

au premier jour de janvier dernier passe a cause du loyer que mondict seigneur doibt payer de sa maison size audict Sainct-Germain suivant et conformement au contract par devant les nottaires soulzsignez, fait a Paris le vendredy 3 jour de septembre lan mil six cens vingt sept.

BACHELIER.

1632. Presant en sa personne Anthoine Fallaise maistre pousdrier demeurant en ceste ville de Brouage lequel a confessé avoir heu et receu dhonnorable homme maistre Jehan Hillaireau sieur de la Traversiere faisant les affaires de monseigneur le cardinal de Richelieu au presant pays la somme de cinquante livres tournois pour payemant de vingt livres de pousdre de pistollet et cinq livres de caufre fournies par ledict Fallaisse pour faire des feus dartiffice a lantree de la reyne a la Rochelle et ce suivant lordre de monsieur de Bourdeaux de laquelle somme de cinquante livres ledict Fallaisse cest tenu et tient pour comptant . . . ce dix septiesme decembre mil six centz trante deux.

FALESSE.

1634. *Petit Luxembourg.*

François Le Bossu maistre serrurier a Paris demeurant au palais de la Royne mere a Saint-Germain des prez lez Paris, confesse avoir receu de maistre Jacques Picot argentier de la maison de monseigneur le cardinal duc de Richelieu, la somme de neuf cens quatre livres tz., pour tous et chascuns les ouvrages de serrurerie faictz pour mondict seigneur en lhostel dict le Petit Luxembourg depuis le premier janvier mil six cens trente trois jusques au premier febvrier mil six cens trente quatre.

1635. *Divers.*

Memoire de despence faite pour Monseigneur durant les six premiers mois de la presente annee 1635 par du Carroy.

Pour le louage dun cheval pour deux jours pour un homme de Saumur qui est alle de cette ville a Ruel trouver monseigneur pour luy dire des nouvelles de la maladie de madame la marechale de Brezé	IIII liv.
A deux crocheteurs qui ont aporte une tenture de tapisserie de chez madame de Combalet au cloistre	XVI s.

Du dimanche 22 juilet pour la colasion de la reyne cinq douzaine de petit fond de tourte de toute couleur VIIII liv.

1640. Partyes du linge fourny pour la maison de monseigneur leminentissime cardinal duc de Richelieu achepte par lordre de madame la duchesse d'Esguillon et ce pour envoyer au chasteau de mondict seigneur a Rueil XVIII^{c} XXVIII livres V s.

Pour avoir racomodé par le commandement de madame la duchesse quantité de mathelas savoir six mathelas tout de futenne de bourlavisse pour le lict de monseigneur XXIIII livres.

1641. Nous certiffions que monsieur Euzenat argentier de la maison de monseigneur a paye aux sieur Medard mercier et Claude Mauperin boulanger la somme de quatre vingtz livres pour deux couvertures aux armes de monseigneur quilz ont faict faire et payee pour leur servir a couvrir le pain de son Eminence durant la presente annee, faict au bureau a Paris le 21 may 1641.

BEAUMONT. PICOT.

1635. *Carmes de Loudun.*

Monsieur je vous fais ce mot pour vous prier de mettre entre les mains de M. de Seillé la somme de trois cens livres pour estre emploiees pour le parachevement du cloistre des peres Carmes de Loudun ; ladite somme vous sera allouee sur les comptes que vous renderez pour monseigneur le cardinal duc de Richelieu qui a voulu leur faire cette liberalité, faict a Loudun ce 9^{e} septembre 1635.

Le prieur DES ROCHES.

A Monsieur de Grandpré,
Cappitaine du chasteau de Richelieu.

Monsieur je vous fais ce mot pour vous prier de mettre entre les mains de Monsieur de Seillé la somme de trois cens quatre livres pour emploier aux ballustres et parquetage de la chapelle de monseigneur le cardinal dans leglise des Carmes de Loudun ; laquelle somme vous ferez allouer sur les contes que vous rendrez pour mondict seigneur le cardinal qui a voullu leur faire ceste liberalité faict a Saury ce 24 septembre 1635.

Le prieur DES ROCHES.

A Monsieur de Grandpré,
A Richelieu.

1635. *Parties fournies pour la personne de Monseigneur leminentissime cardinal duc de Richelieu durant l'année* 1635 *par Perdreau appoticaire de mondit seigneur.*

Du premier janvier 1635 un bol de casse avec syrop IIII liv.
Le 3 son bol reiteré IIII liv.
Le 6 son bol reiteré IIII liv.
Le 8 son bol reiteré IIII liv.
Le 10 une medecine laxative composée de casse rhub syrop de fleurs de pescher et autres selon lordonnance VI liv.
Le 12 un clystere 4 s.
Le 14 un clystere 4 s.

Nous ne pousserons pas plus loin la reproduction de ce mémoire d'apothicaire ; qu'il nous suffise de le résumer en disant qu'en cette année 1635 le sieur Perdreau ou ses aides eurent l'honneur d'administrer à Son Eminence 75 clystères et 127 bols de casse, sans compter les médecines laxatives et les bouteilles de tisane ; le mémoire monte à la somme de 1,401 livres 14 sous, et si l'on veut bien songer qu'il ne s'agit que de la seule personne du cardinal, on verra une fois de plus que Molière n'a rien exagéré dans la première scène de son *Malade imaginaire* ; nos pères aimaient à se médicamenter.

1635. Monsieur Bourneau payera sil luy plaist à Jehan Gueffier serrurier la somme de huit vingt six livres cinq solz pour neuf cents cinquante livres de gros fer quil a fourni pour le caveau de la chapelle de Monseigneur à Nostre Dame des Ardillieres[1].

Faict a Saulmur le 25 septembre 1635.

LAROCHE.

Memoire de ce qui a este paye pour la chapelle de Monseigneur a Nostre Dame 764 livres.

1637. *Mai.*

Monsieur. Je vis hier Monsieur Despernon a Cadiliac apres luy avoir faict scavoir lestat de ceste ville et la necessité quil y avoit de veiller sur quantité desprits malades du croquanisme en partant il

[1] A Saúmur.

me dit de vous donner avis le plus promptemant que je pourrai quil avoit aprins par la relation de ceus qui veilloit ceste canaille dans Bergerac quil cestoit proposé denvoier à Coutras pour ce sesir du chasteau et de revolter les prisonniers, pour cela il trouve tres necessaire que vous vous meties en estat de vous deffandre et que vous facies election des amis de Monseigneur le cardinal pour mestre dans le chateau et que vous prenies bien garde a qui vous devez vous fier vous aures bien tost du secours et Monsieur de Lavalette arrivera dans peu et assurés vous quel bruit qui coure de la force de ces mutin quil ceront taillés en pieces fete courre le bruit que Monsieur de Lavalette est desia arrivé pour tenir ces coquins en esvele. Je ne crins dans ceste affaire que lindisposition de Monsieur Despernon le deplaisir quil a de ceste affaire la sitost randu chagrin que je lay lessé en estat de tenir le lit cest ce quil faut tenir secret et jurer le contrere fetes moi scavoir de vos nouvelles et l'humeur de votre populasse.

Votre tres affectionné serviteur,

DHOSTEN.

De Lisbourne ce 10 mai 1637.

1640. *Tallemant.*

Monsieur de Loynes, vous recevrez sil vous plaist de Monsieur Tallemant la somme de quatorze cens dix sept livres que ie luy ay faict mettre entre les mains pendant mon sejour a Bourdeaux faict au mois de septembre dernier provenan de la confiscation de quelques vins pendant le siege de la Rochelle dont on navoict peu avoir de connoissances depuis dix ans de laquelle vous tiendrez compte à Son Eminance en vertu de la présente. Faict à Paris ce 10 avril mil six cens quarante.

SOURDIS.

1639. Parties faictes pour la calesche de Monseigneur le cardinal par le commandement de Madame la duchesse de Guilon par moi Adrian Gense sellié et carossier ordinaire de la Royne — 213 liv. 9 s.

1641. Pour le service de Monseigneur leminentissime cardinal duc de Richelieu fourny

par Guy Pocquelin drapier à Paris pour faire une littière à Monseigneur dix aulnes et demye demy quart de drap de Monsieur escarlatte d'Holande tres fin à 33 livres 350 liv. 12 s. 6 d.

1642. *Janvier.*

Par devant les notaires gardenottes du Roy au Chastellet de Paris fut present Monseigneur leminentissime Armand Jean Duplessis cardinal duc de Richelieu et de Fronsac pair de France.... lequel a faict et constitué son procureur general et special messire Michel le Masle prieur des Roches chantre et chanoine en leglise de Paris secretaire de mondict seigneur auquel mondict seigneur a donné pouvoir et puissance de recevoir toutes les fermes et fruictz et revenuz a cause de ses duchez terres seigneuries rentes et autres domaines.... et generallement tout ce qui est et deppend de son revenu en quelque chose quil se consiste pour pendant la présente annee mil six cens quarante deux du receu bailler acquitz et quittances et pour le recouvrement et au reffus de paiement faire faire touttes poursuittes et contrainctes allencontre des fermiers et redebvables ainsy quilz y sont obligez par leurs baux.... faict et passé au pallais cardinal rue Saint Honoré a Paris l'an mil huit cens quarente deux le vingt huictiesme janvier apres midy.

1643. *Service pour le cardinal dans le prieuré de Montdidier appartenant à Le Masle.*

Memoire des frais faictz pour le service solennel de feu Monseigneur le cardinal de Richelieu chanté en leglise Nostre Dame du prieuré de Montdidier suivant lordre contenu en la missive de Monsieur des Roches prieur 40 liv. 10 sols.

1650. *Fondation d'un annuel pour le cardinal.*

Je soubsigne confesse avoir receu de Monsieur des Roches par les mains de Monsieur de la Poissonnerie la somme de cent livres pour avoir celebré la messe pour feu son eminence durant six mois commençant le vingt deuziesme du mois du juillet dernier passe finissant a pareil jour du mois de janvier mil six cent cinquante de laquelle somme je quitte mondict sieur. Faict ce huictiesme de fevrier mil six cent cinquante.

CENTEZE.

[1] Les armes de Lemasle des Roches étaient un *Christ en croix*.

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Supplément à l'inventaire des Manuscrits de André Du Chesne,
Publié par la *Revue* en 1865.

Tome 19. — *Mémoires de la maison de Chastillon-sur-Marne, non imprimés dans l'histoire.*

Documents sur les Chastillon, sieurs de Crécy en Brie, Château-Porien, comtes de Saarbruck, barons de Montboisier, sieurs de Puy-du-Fou, 1 à 508
Généalogie de la maison de Chastillon, 509 *ad fin.*

Tome 21. — *Mélanges divers.*

Tome 50. — *Suite des mémoires de la maison de Chastillon-sur-Marne, où se trouvent des titres non publiés dans l'histoire imprimée*

Quartiers de Alain d'Albret, fol. 1
— Ysabeau de Vivonne,
— Jeanne de Lalaing,
— Marie de Berry,
— Raoul, duc de Lorraine,
— Ysabeau de Bourgogne,
— Marguerite de Chauvigny,
— Gabrielle de Sanzay,
— Jeanne du Bellay,
— Marguerite de Clisson,
— Louis de France, duc d'Anjou,
— Jean et Joachim de Surgères,
— Jeanne de Bretagne,
— Marie des Essars,
— Antoine de Villequier,
— Ysabeau de la Tour,
— Catherine Chabot, à 35.

Quartiers de Marie de Chastillon, fol. 38
— Guillaume de Coucy,
— Guy de Luxembourg,
— Jean de Craon,
— Jeanne de Rochechouart,
— Marguerite de Chastillon,
— Renée Sanglier,
— Ade de Pierrefons.
— Raoul de Corcy,
— Alix de Montmorency,
— Constance, princesse d'Antioche,
— Béatrix de Flandres,
— Mahaud de Brabant,
— Raoul de Coucy,
— Alix de Bretagne,
— Jeanne de Hainaut,
— Charles de France, comte de Valois,
— Marie d'Avesne,
— Ysabeau de Dreux,
— Marguerite de Valcis,
— Guy de Chastillon,
— Marie de Bretagne,
— Pierre de Roncherolles,
— Agnès de Donzy,
— Marguerite de Chastillon,
— Alemande de Revel,
— Jean d'Acre ou de Brienne,
— Jean de Flandres,
— Léonor de Roye,
— Barbe de Chastillon,
— Jeanne de Revel,
— Jeanne de la Rivière,
— Jean de Soissons,
— Élisabeth, comtesse de Saint-Pol,
— Pierre de France, comte d'Alençon,
— Jeanne de Chastillon,
— Jeanne de Boulongne, à 115.
Tableau généalogique de la maison de Chastillon et de ses alliances, 117.

Documents sur les Chastillon, 119 à 395.
Généalogies et notes sur les *d'Argenton*, 397 à 421.
— — sur les *Chabot*, 423 à 489.
— — sur les *Vivonne*, 491 à 535 et 541 à 571.
— — sur les *Craon*, 537 à 540.

Tome 52. — *Titres de la maison de Chasteigner.*

Tome 53. — *Suite des mémoires de la maison de Chastillon-sur-Marne.*

Documents sur les Chastillon, 1 à 230.
— sur les Nanteuil, 232 à 302.
Généalogies des sieurs de Courlandon, 278.
Documents sur les Autresche, 307 à 319.
— sur les Chastillon, 320 à 330.
— sur les Tocy ou Toucy, 331 à 347.
— sur les Château-Porcien, 335 à 371
— sur les Pacy, 372 à 408.
— sur les Cherisy, 410.
— sur les Bazoches, 427 à 483.
— sur les Villesavoir, 484 à 495.
— sur les Vidames de Châlons, 496 à 562.
— sur les Mont-Chablon, 563 à 582.
— sur les Coucy et Bove, 583 à 605.
— sur les Rethel, 606 à 623.
Généalogie des comtes de Rethel, 624.
Documents sur les Chastillon en Bazois et Chastillon-sur-Seine, 645 à 665.

Des Armoiries de Baluze; manuscrit écrit de la main d'André du Chesne.

Extrait d'un livre d'Armoiries apporté de Picardie, communiqué par M. Camusat. (Flandre, Artois, Picardie), fol. 1 à 4.
Extrait d'un Armorial appartenant à M. Camusat. (Tourangeaux, Berryois, Poitevins, Manseaux, Bretons, Angevins, Auvergnatz, Bourbonnois, Viennois, Bourguignons, Barrois, Lorrains, Champenois, Ponthieu, Corbiois, Beauvoisis, Vermandois), fol. 5 et 6.

Cy ensuit le blason des Armoiries de plusieurs Princes, Banneroys, Bacheliers et Chevaliers qui d'ancienneté estoient en Normandie, fol. 7 à 16.
Blasons des Armoiries des maisons alliées à celle de Chastillon, fol. 17 à 20.
Extrait d'un ancien livre d'Armoiries appartenant à Hector Le Breton, sieur de la Doinneterie, Roy d'armes de France, fol. 21 à 26.
Extrait d'un vieil livre d'Armoiries composé environ l'an 1380. (France, Champagne et Bourgongne, Bretagne, Vermandois et Beauvoisis, Pontif [1], Artoisiens et Corbiois, Berry, Poitou et Gascongne, Berry, Auvergne et Languedoc, Brabant, Flandres, Angleterre), fol. 26 bis à 32.
Extrait d'un livre d'Angleterre, fol. 32 v°.
Extrait d'un livre d'Armoiries de frère Estienne, de l'ordre des Augustins (1505), fol. 33.
Extrait d'un ancien livre d'Armes, manuscrit, appartenant à M. de Chandoiseau. (Artésiens, Corbiois, Hanuiers [2], Flamens, Berruyers, Poitevins, Angevins, Manseaux; Champenois et Bourguignons, Tourangeaux, François, Picards; — Comtes, Ducs, Vicomtes; — Brébançons, Bretons, fol. 34 à 41.
Extrait d'un livre intitulé : *Le Blason d'Armoiries, avec plusieurs armes d'empereurs, roys, ducs, seigneurs et barons de France*, appartenant au Collége des hérautz d'Angleterre, fol. 42 et 43.
Extrait d'un livre intitulé : *La création des Offices et en espécial l'Ordre et Office des héraulx et poursuivants, et ce qui appartient à eux à congnoistre pour l'estat de leurs Offices,* composé du temps du petit Henry, roy d'Angleterre et de France[3], et de Fédéric [4], empereur, fol. 46.
Extrait d'un livre intitulé : *L'Histoire de l'Ordre de Chevallerie,* fol. 47 à 50.

[1] Ponthieu.
[2] Hainaut.
[3] Henri.
[4] Frédéric.

Erections des duchez, comtez, marquisats et principautez de France, vériffiées au Parlement (1232-1614), fol. 51.
Erections des Pairies (1565-1616), fol. 52 et 53.
Noms, surnoms et armes des Officiers de l'Ordre [1] érigé par le roy Louis XI, le 1er août 1469, fol. 58.

Généalogies et notes historiques concernant les Maisons qui suivent :

Château-Gontier (armes), fol. 44 vo, 116.
Montreuil-Bellay, 45
Boulongne, 55
Longueville, 56
Habsbourg-Autriche, 59
Allemagne (ducs d'), 60
Avesnes, 61
Amboise, — branches de Chaumont, de Bussy, d'Aubijoux, 62, 71.
Annehaut, 72.
Ailly, 73, 79.
Piqueny-Ailly, vidames d'Amiens, 74
Oignies, 74 v..
Warty, 74 v. et 78.
Crevecœur, 74 v., 126.
Souvré, 75
Vignolles-La Hire, 75
Saint-Paul, sieurs de Ricault, 75 v.
Albert de Luynes, 76
Raineval, 80 v.
Arrodes, 81
Aspremont (armes), 83
Boulainvillier (armes), 84
Bellay (armes). — Eloge historique de cette maison, prononcé à l'audience de la sénéchaussée d'Anjou, par l'avocat du roy, le 19 septembre 1617, fol. 87 à 103.
Broce ou Brosse (armes), 103 v.
Bourdeille (armes), 105

L. SANDRET.

(*La suite prochainement.*)

[1] O. de Saint-Michel.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DES FAMILLES

Qui ont une Notice ou dont les Armoiries

SONT DÉCRITES DANS CE VOLUME.

A

Abancourt (d'), 173.
Abot, 314.
Aboville (d'), 291.
Affagart, 131.
Aguenin, 492.
Aguesseau (d'), 291.
Aignan (de Saint-), 408.
Alexandre, 168.
Allaire, 403.
Argouges (d'), 307.
Arnault, 292.
Aubert, 394.
Aubert d'Aubeuf, 131.
Ayeul, 136.

B

Bailleul (de), 130.
Balland, 321.
Barre-Martigny (la), 488.
Bausset (de). 292.
Bavent (de), 133.
Beauvoissieu (le), 255.
Bec (du), 434.
Bellavène (de), 293.
Bellehache (de), 523.
Berliet du Bourget, 321.
Bernage, 489.
Bernard du Chemin, 491.
Bernard de Montebise, 491.
Bernières (de), 439.
Berthollet, 293.
Bessuëjouls de Roquelaure, 293.
Bigot, 402.
Bigot de Préameneu, 294.
Blanchâton (de), 398.
Blanchefort (de), 71.
Boislévêque (de), 395, 523.
Boisdenemetz (de), 393.
Boissy-d'Anglas, 294.
Bosc (du), 434.
Bosc (du), 132.
Bouchet de Sourches (du), 315.
Boullemer (de), 308, 454.
Boyer, 294.
Bragelongne, 493.
Bremond (de), 51.
Brihou (de), 132.
Brinon (de), 526.
Brochard, 403.
Broé, 492.
Brossard (de), 174.
Brossier, 216.
Brument (de), 391.
Brumet, 295.

C

Cabanis, 295.
Cambacérès, 295.
Canouville (de), 129.
Carnot, 295.
Carvoisin (de), 511.
Catinat. 313.
Cauchois (le), 174.
Caumont (de), 129.
Cavelier 172.
Chabot de l'Allier, 296.
Champagne, 296.
Champagne (de),526.
Champeaux (de), 297.
Cheptal, 297.
Chasteaux (des), 169.
Chastellux (de), 531.
Château-Thierry (de), 311.
Châteauverdun (de), 50.
Chaussin (de), 75.
Chauvet, 77.
Chauvirey (de), 77.
Chaux (la), 78.
Chavagna (de), 78.
Chavannes (de), 79.
Chavigny (de), 499.
Chavirey, 80.
Chemilly (de), 81.
Chemin (de), 81.
Chêne ou Chesne (du), 82.
Chenevières, 82.
Chenu, 83.
Chérie, 437.
Cherlieu (abbaye), 85.
Chéron (Saint-), 85.
Cheval, 85.
Chevalerie (de la), 85.
Chevalier, 85.
Chevanay (de), 86.
Chevassu, 86.
Chevaux, 86.
Chevigney (de), 86.
Chevillard, 87.
Chevillet, 87.
Chevreau, 89.
Chevriers (de), 89.
Chevrot, 89.
Chevry (de), 89.

Chifflet, 177.
Chilley, 177.
Chintré, 178.
Chisseret, 178.
Chissey de Polinges, 179.
Chissey-Vannoz, 179.
Chissey-Varanges, 179.
Choderlot, 180.
Choffailles, 180.
Choiseul, 180.
Choiseul-Aigremont, 180.
Choiseul-Eguilly, 180.
Choiseul-Praslin, 181.
Chosal, 183.
Chotard, 183.
Chouet de Chassey, 183.
Chousat, 183.
Choux ou Choz, 183.
Choye, 183.
Chrétien, 184.
Cibaul, 184.
Cicou (de), 228.
Cinqcent, 229.
Cinqfonds, 229.
Cise (de), 230.
Citey (de), 230.
Civa, 231.
Civenne, 231.
Civille (de), 436.
Civria (de), 231.
Cizolles (de), 231.
Clairvaux (de), 232.
Clamenel, 236.
Claveson (de), 337.
Clémencet, 274.
Clémencéot, 274.
Clémendot, 274.
Clément, 274.
Clémont, 275.
Clerc, 271, 272, 273.
Clerc (le), 274.
Clercy (de), 168.
Clermont-Amboise, 277.
Clermont-Gallerande, 277
Clermont-Lodève, 278.
Clermont-Nesles, 278.
Clermont-Tallard, 277.
Clermont-Tonnerre, 275.
Cléron, 278.
Cléron d'Haussonville, 279.
Clervaux, 279.
Clivaldely, 280.
Clopin, 280.
Clos (de la), 280.
Clugny (de), 280.
Cluine, 281.
Cocagne, 281.
Cochet, 281.
Cœurderoy, 281.
Coiffier, 319.
Coillot, 319.
Cointe (le), 515.
Cointet (de), 320.
Coitier, 322.
Coivière, 322.
Colard, 322, 323.
Colasson, 323.
Colleter, 326.
Coligny (de), 323.
Colin, 324.
Collinet, 326.
Colombet, 326.
Colombier, 327.
Colon, 328.
Colondon, 328.
Colotte, 326.
Colverstot, 330.
Combette, 331.
Commercy (de), 361.
Cominet, 331.
Compasseur (le), 364.
Compoint, 364.
Conflans (de), 366.
Conliége (bourg), 366.
Constable (de), 367.
Constant de Rebecque, 368.
Contant, 369.
Contay (de), 368.
Contot, 369.
Coquelin, 369.
Coquet, 370.
Coquillaux, 370.
Corbion (de), 370.
Corcondray (de), 370.
Cordaire (le), 371.
Cordemoy (de), 371.
Cordier, 372.
Cordiron, 373.
Cordon (de), 373.
Corent (de), 374.
Corgenon (de), 375.
Cornier, 375.
Cornon (de), 377.
Corrabœuf (de), 376.
Corrobert (de), 378.
Corswarem-Looz (de), 379.
Cortois, 380.
Corvisart, 297.
Costebrune (de), 380.
Courtilloles (de), 456.
Courtin, 526.
Cousinet, 530.
Coysia (de), 320.
Crèvecœur (de), 173.
Croismare (de), 399.
Croix-Laval (de la), 73.
Crouzet, 297.
Crues du Tancy, 321.
Culant (de), 503.
Cuvier, 298.

D

Dacier, 298.
Danès, 523.
Daru, 298.
Dauvet, 525.
David, 299.
Daviel, 533.
Dein, 299.
Delaborde, 299.
Delamalle, 300.
Delambre, 300.
Denis (de Saint-), 404.
Denon, 300.
Destutt de Tracy, 301.
Droullin (de), 306.
Duprat, 496.
Durand, 129.
Duval, 442.

E

Estrac (d'), 255.

F

Faudoas (de), 262.
Favrys (des), 517.
Ferté (de la), 514.
Fillières (de), 170.
Fleurigny (de), 499.
Flo (du), 137.

Fontanes (de), 301.
Fors (de), 390.
Fouet de Dornes, 64.
Fourcroy, 301.
Foville (de), 169.
Fraguier, 493.
François de Neuf-Château, 302.

G

Garat, 302.
Garencières (de), 389.
Garran de Coulon, 302.
Gastellier (le), 500.
Gayant, 303.
Gentil (le), 67.
Gentils (des), 67.
Geoffroy - Saint - Hilaire, 303.
Gérando (de), 303.
Girey du Homme, 318.
Giverville (de), 437.
Gomer (de), 494.
Gouel de Poville, 397.
Goulfier de Crèvecœur, 255.
Goujon, 447.
Goupil (le), 398.
Goustimesnil (de), 171.
Goyon de Montignon, 261.
Grainville (de), 127.
Grand (le), 126, 441.
Grégoire, 303.
Greiner, 304.
Grémier (du), 313.
Grimoult, 449.
Grouchet (de), 437.
Guiffart, 522.
Guyot de Villiers, 510.
Guyton de Morveau, 304.

H

Hallé, 304.
Hallot d'Anfreville, 515.
Hardy (le), 495.
Harnois (de), 514.
Harville des Ursins (d'), 496.
Hebert, 532.
Hervieu, 128.
Hôpital (de l'), 517.
Houdou, 305.
Houllefort (de), 252.

I

Isnel, 132.

J

Jaubert, 305.
Jubert (de), 385.
Jussieu (de), 305.

L

Labbé de la Rosière, 311.
Lacépède (de), 346.
Lacuée de Cessac, 346.
Lagrange, 349.
Laillet, 128.
Lampérierre (de), 515.
Landes (des), 448.
Langan (de), 316.
Lanjuinais, 347.
Laplace, 347.
Laplace (de), 441.
Las Cases, 348.
Lavenant, 521.
Lebrun, 348.
Lefebvre, 136.
Lefèvre-Gineau, 348.
Legendre, 349.
Leidin de la Chaslerie, 309.
Lelieur, 395.
Leroux, 394.
Lévêque, 349.
Lévesque, 349.
Lhospital-Vitry (de), 97.
Lhuillier, 489.

M

Maillard, 173.
Mallet de Crasmesnil, 170.
Mallet de Graville, 405.
Mallart, 406.
Malortie (de), 442.
Manneville (de), 514.
Marck (de la), 258.
Maret de Bassano, 350.
Marests (des), 445.
Marguerit, 451.
Marle (de), 492.
Martel, 134.
Martin (de Saint-), 135.
Martin d'Auzielles, 505.
Maumont (de), 253.
Maupeou (de), 447.
Maupoint de Vendeul, 350.
Maury, 350.
Meaux, 490.
Melun (de), 495.
Mesnil du Tot (du), 132.
Monceaux d'Auxy (de), 517.
Moncel (du), 400.
Monge, 351.
Montagu-Bouzols, 8.
Montgommery (de), 219.
Montholon (de), 522.
Morainville (de), 500.
Mornay (de), 172.
Mourant (de), 135.
Moynet, 407.
Moyria (de), 329.
Musterel (le), 397.

N

Noel, 351.
Nollent (de), 514.
Nougarède de Foyet, 351.
Novion (de), 442.

O

Ollier, 503.
Orglandes (d'), 309.
Orléans-Longueville (d'), 497.
Oursel, 135.

P

Pallu (de la), 403.
Parc (du), 410.
Pardieu, 434.
Parmantier, 352.
Parpillon, 321.
Passage (du), 185.
Pastoret, 352.
Pelletan, 353.

Pelletier (le), 394.
Pellevé (de), 434.
Percy, 353.
Persault, 448.
Pestel, 169.
Pictet, 353.
Piédecoq, 169.
Piennes (de), 499.
Pinchon, 128.
Poigneur (le), 170.
Pompadour (de), 73.
Pomponne de Refuge, 497.
Pont (du), 134.
Pont-Saint-Pierre [(de), 73.
Popillon, 70.
Portal, 353.
Postel, 252.
Poterat, 535.
Potier de Gesvres, 494.
Pradel (du), 321.
Prestreval (de). 134.
Profinel, 168.
Prony (de), 354.
Puisaye (de), 316.

Q

Quenouville (de), 129.
Quévremont (de), 513.
Quincé (de). 449.

R

Rabodanges (de), 257.
Ramond de Carbonnières, 354.
Regnard, 133.
Regnaud, 354.
Regnault de Saint-Jean-d'Angely, 355.
Reilhac (de), 497.
Reinhardt, 355.
Rémond (de), 433.
Renty (de), 260, 496.
Restaut de Fomenville, 523.
Riants (de), 449.
Rivière-Ledot (de la).
Robinet du Teil, 356.
Rocquigny (de), 514.
Rœderer, 356.
Roger, 356.
Rosière (de la), 516.
Rouillé (le), 403.
Roussel de Goderville, 137.
Roux d'Infreville (le), 520.
Rouxel, 392.
Rouxel de Médavy, 261.
Royers (de), 308.

S

Sade (de), 73.
Salignac (de), 49.
Sané, 357.
Saulnier du Follet, 68.
Scalles (de), 251.
Ségur (de), 357.
Séricourt, 489.
Seyssel (de), 322.
ièyes, 357.
Silly (de), 256.
Silvestre de Sacy, 358.
Sortembosc (de), 129.

T

Talleyrand (de), 358.
Teniers, 145.
Teufles (de), 172.
Thénard, 359.
Thiboutot (de), 127.
Thiboutot d'Abremont, 532.
Thil (du), 390.
Thirmois (de), 309.
Tonnelier de Breteuil (le), 494.
Tot (du), 133.
Tour (du), 321.
Toustain de Frontebosc (de), 523.

V

Varin, 519.
Vattemare (de), 128.
Vaudetard, 492.
Vauquelin, 359.
Vauquelin (de), 261.
Vien, 359.
Vignod (de), 321.
Vion de Tessancourt, 515.
Visconti, 359.
Volney (de), 360.

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

ÉTUDES HISTORIQUES ET GÉNÉALOGIQUES.

Les fiefs de la Bresse, 1, 116, 221, 263. (M. C. Guigue.)
Les baronnies du Velay : Bouzols (suite et fin), 8. (M. Truchard du Molin.)

Recherches sur la famille de Lhospital-Vitry, 97. (M. Th. Lhuillier.)

Notes historiques sur David Téniers et sa famille, 147. (M. J. Vermoelen.)

Note sur la famille du Passage, 185. (M. Melleville.)

Les prévôts féodés en Bretagne, 193. (M. Rosenzweig.)

Les comtes de Blois de la maison de Champagne et de celle de Châtillon, 241. (M. L. de Longueville.)

Documents généalogiques sur la famille Claveson en Dauphiné, 337. (M. Paul Lacroix.)

Généalogie historique de la maison de Jubert, 385, 433, 505. (M. le comte de Chastellux.)

ARMORIAUX ET CATALOGUES DE MAISONS ET DE PERSONNES NOBLES.

Épigraphie héraldique du département de la Nièvre (suite), 64. (M. le comte de Sornay.)

Dictionnaire de la noblesse de Franche-Comté (suite), 75, 177, 228, 271, 319, 361. (M. Henry Passier.).

Rôle de la recherche des nobles du bailliage de Caux, Évreux, Gisors, en 1523 (suite et fin), 126, 168. (M. le vicomte Robert d'Estaintot.)

Chronologie historique des grands baillis des comté et dùché d'Alençon, 207, 251, 306, 401, 443. (M. E. de Courtilloles.)

Armorial de l'empire français. — L'Institut, l'Université, les Écoles publiques, 289, 346. (M. Alcide Georgel.)

Noms des princes, prélats, barons et chevaliers qui accompagnèrent Louis VII en Palestine à la deuxième croisade (1147-1149), 418. (M. L. Sandret.)

L'arrière-ban du bailliage de Meaux en 1689, 481. (M. Th. Lhuillier.)

VARIÉTÉS.

Pèlerinages en Terre-Sainte au xv^e^ siècle, 49. (M. Audiat.)

Souvenirs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en Italie, 162. (M. A. Demarsy.)

Sur les fleurs de lys d'or en champ d'azur, 174. (M. Ch. de Sailly.)

Ordonnance de Philippe II concernant les usurpations de noblesse en Franche-Comté, 411. (M. Jules Finot.)

Documents sur le cardinal de Richelieu, 457, 538.

Épitaphe du seigneur de Chin, tué à Azincourt, 504.

RÉPERTOIRE GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE.

Collection de Camps : Nobiliaire historique, t. II. — Règne de Philippe Ier, 43, 90, 140, 188, 237, 286, 332, 381, 425, 465. — Règne de Louis VI, 466. — Supplément aux manuscrits d'André du Chesne, 556.

BIBLIOGRAPHIE.

Lettre de M. le comte de Chevreuse sur un projet de *Nobiliaire Français*, 61.

Les *Chasses de François Ier*, par le comte Hector de la Ferrière, 93. (L. SANDRET.)

Offices des duchés de Lorraine et de Bar, par Henri Lepage, 115.

Lettre sur *l'Histoire généalogique de la maison de Bourbon*, 138. (M. L. DUSSIEUX.)

Familles illustres de Normandie. — Les Rouxel de Medavy-Grancey, par Victor des Diguières, 191.

Mesdames de France, filles de Louis XV, par Édouard de Barthélemy, 270.

La particule nobiliaire, par Dangeau, 469.

LETTRES INÉDITES.

Lettre de la reine Marguerite à la comtesse de Moret, 42.

Lettre de l'abbé Julien au président Bouhier, touchant la famille de Montchal (1725), 284.

Lettre de Pierre d'Hozier à André Duchesne (1630), 423.

TABLETTES CONTEMPORAINES.

Mariages : 1869 ; septembre, 47 ; — octobre, 47 ; — novembre, 95 ; — décembre, 95 ; — supplément, 142.

1870 : janvier, 192 ; — février, 240 ; — mars, 287 ; — avril, 335 ; — mai, 384 ; — mois suivants, 429.

Décès : 1869 ; septembre, 48 ; — octobre, 48 ; — novembre, 96 ; — décembre, 96 ; — supplément, 143, 288.

1870 : janvier, 192 ; — février, 240, 288 ; — mars, 288 ; — avril, 336 ; — mai, 384 ; — mois suivants, 431.

Nécrologe de la guerre (1re liste), 469.

LISTE DES ABONNÉS

DE

LA REVUE HISTORIQUE ET NOBILIAIRE.

HUITIÈME ET NEUVIÈME ANNÉES.

D'Achon, à la Roche de Gennes.
Agnel, à Paris.
Albrier, à Dijon.
Marquis d'Andigné, à Paris.
Comte d'Andigné de Mayneuf, au Lion-d'Angers.
Anfray, libraire, à Avranches.
D'Arbaumont, à Dijon.
Comte d'Argouges, au château de la Motte-Henry.
Vicomte Joseph d'Armaillé, au château de la Ménantière.
D'Auriol, à Paris.
Marquis d'Autichamp, au château de la Mabilière.
Ayrault de Saint-Henys, à Angers.

Bachelin-Deflorenne, libraire à Paris.
Bailly-Baillière, libraire à Madrid.
De Barthélemy, à Paris.
Barthès et Lowell, libraires, à Londres.
Bazot, notaire, à Amiens.
Gaston de Béarn, à Paris.
De Beaucorps, à Orléans.
De Beaupoil, baron de Saint-Aulaire, à Blaye.
Comte de Beaurepaire, à Saint-Germain-en-Laye.
Comte de Beaussier, au château de la Taule.
Marquis de Belleval, à Paris.
Comte René de Belleval, au château du Bois-Robin.
Comte de Bermond, à Paris.
Vicomte Bernard de la Frégéolière, à St-Hilaire-St-Florent.
De Bernard du Port, au château de Miré.
De Beauchamps, au château de Beauchamps.
Bibliothèque de la ville de Bordeaux.
Bibliothèque des Archives nationales.
Bibliothèque du Ministère de l'Intérieur.

Bibliothèque des Sociétés savantes.
Bibliothèque de la ville de Paris.
Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.
Bibliothèque Mazarine, à Paris.
Bibliothèque de la ville de Reims.
Bibliothèque de la ville de Versailles.
Bibliothèque de da ville de Lauzanne (Suisse).
Comte Auguste de Bonvouloir, à Paris.
Marquis de Bizemont, à Paris.
Bocca frères, libraires à Rome.
Comte de Boisayrault, à Boisayrault.
Marquis de Boisgelin, à Aix.
Comte de Bonnevie, à Aubiat.
Bouhier de l'Écluse, à Paris.
Comte Louis de Bourmont, à Bourmont.
Baron Boyer de Sainte-Suzanne, ancien préfet.
Brémond d'Ars (Théophile de), au château du Vénérand.
Comte Anatole de Brémond d'Ars, au château de la Porte-Neuve.
Marquis de Breuillepont, au château de Coëtdihuel.
De Bure, bibliothécaire à Moulins.

Marquis de Carbonnel, à Paris.
Comte Charles Le Clerc de Bussy, à Compiègne.
De Caix de Saint-Aymour, au château d'Ognon.
Camoin, libraire à Marseille.
Baron de Carmejane-Pierredon, chef d'escadrons d'artillerie.
Baron de Cauna, au château de Cauna.
Comte Anatole de Chalup, au château du Grangier.
Comte de Chastellux, au château de Chastellux.
De Chergé, à Poitiers.
Raoul de Cazenove, à Lyon.
De Chevreuse, à Paris.
Comte de Cibeins, à Paris.
Comte Henri de Civrac, au château de Beaupreau.
Comte de Clapier, à Marseille.
Baron de Clermont-Tonnerre, à Lormont.
Comte de Clinchamps, au Mans.
Henri Chapperon, à Libourne.
Comte de Clervaux, à Saintes.
Du Cluzel, à Blaye.
Clouzot, libraire, à Niort.
Comte de Coislin, à Paris.
Comte de Combettes du Luc, à Rabastens.

Vicomte de CORBERON, au château de Troissereux.
DE COUFFON, à la Cossonière.
DE COURTILLOLES, au château de Courtilloles.
Comte de CUMONT, à l'Hopitau.

DELMAS, à Gourdon.
DEMARSY, archiviste-paléographe, à Compiègne.
DESCHAMPS DE PAS, à Saint-Omer.
DE DEVISE, au château de Salency.
DIDOT frères, à Paris.
Comtesse de DIENNE.
Comte de DOUGLAS, au château de Montréal.
Mgr de DREUX-BREZÉ, évêque de Moulins.
Marquis de DREUX-BREZÉ, à Paris.
DU MIRAL, château du Miral.

ÉCOLE DES CHARTES, à Paris.
Vicomte R. D'ESTAINTOT, à Rouen.
ESSEYRIC, à Marseille.

Comte de FALLOUX, au château du Bourg-d'Iré.
Comte de FARCY, à Château-Gontier.
DE FELCOURT, à Paris.
LE FER DE LA MOTTE, à Angers.
H. DE FONTENAY, à Autun.
Comte FOUCHIER DE CAREIL, au château de la Forêt-Neuve.
DE FOUCHIER, à Lyon.
FOURNIER-LATOURAILLE, à Brioude.

Vicomte de GALARD, à Paris.
DE GAILLARD DE LONGJUMEAU, à Paris.
Baron GIUSEPPE GALURPI, à Messine.
GEORGEL, à Elbeuf.
GÉROLD et Cie, libraires, à Vienne (Autriche).
GŒTHALS, à Bruxelles.
Comte de GRASSET, à Marseille.
GRIMAUT, directeur de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, à Nantes.
GROSBOIS DE SOULAINE, à Paris.
Vicomte de LA GUÉRIVIÈRE, au château de Coulommes.
GUIGUE, archiviste-paléographe, à Trévoux.
HÆNEN, libraire, à Bruxelles.
Vicomte D'HARDIVILLIERS, au château de Monceaux.
DU HAYS, au château de Montéventé.
DU HAYS, au château d'Erain.

Madame Van den Hecke de Lambeke, à Paris.
Herluison, libraire, à Orléans.
D'Hordin, à Longjumeau.
Vicomte d'Hunolstein, à Paris.
Baron d'Hunolstein, à Paris.

Institut archéologique de Londres:

Bernard de Jandin, à Nancy.
Jarret de la Mairie, au château de Bordes.
Le Joyant, inspecteur des douanes, à Saint-Louis.
Du Joncheray, à sa terre de Grand-Maison.
Jung, libraire, à Paris.

Lacroix (Paul), conservateur, à la Bibliothèque de l'Arsenal.
Lamarche, libraire, à Dijon.
Lambert, bibliothécaire, à Bayeux.
Marquis de Las-Cases, à Chalonnes-sur-Loire.
Comte de La Tour du Pin, à Chambéry.
Lanctin, libraire, à Rouen.
L'abbé Lebeurier, archiviste, à Évreux.
Comte Le Gonidec de Tressan, à Rennes.
Legost-Clérisse, libraire, à Caen.
Lépine, à Montfort-l'Amaury.
Vicomte de Louvancourt, à Abbeville.
Le Roy d'Amigny, à Nancy.
Marquis de Lescoët, au château de Lesquiffiou.
Duc de Lorges, à Paris.
Comtesse de Lostanges, au château d'Angrie.
Comte de Luppé, à Paris.
Marquis de Lussac, au château de Comacre.

Maisonville et Jourdan, libraires, à Grenoble.
Maistre de Roger la Lande, attaché d'ambassade.
Malmanche, commissaire de marine, au Tréport.
Comte de Malortie, au château de Malortie.
De Mandrot, colonel de l'état-major fédéral, à Neufchâtel.
Marcilly, à Bar-sur-Aude.
De La Mare, au château de Durfort.
De Mauroy, à Sens.
Vicomte de Maussabré, au château de Buzançais.
Comte de Merlemont, à Paris.
Comte de Méré, à Paris.
Mila de Cabarieu, ancien préfet.

MINORET, à Paris.
DU MOLIN, conseiller à la cour de cassation, à Monistrol.
DE MONCUIT, au château de la Grationnaie.
Comte MONNIER DE LA SIZERANNE, à Paris.
Comte de MONTBRISON, à Paris.
Marquis de MONTEBIZE, à la Ferté-sous-Jouarre.
Comte de MONTESSON, au Mans.
Comte de MONTGRAND, à Marseille.
DE MORIÈRE, au château du Verger.
DE LA MORINERIE, à Paris.
Comtesse de LA MOTTE-ROUGE, à Nantes.
MUQUARDT, libraire, à Bruxelles (2 *ex.*).
Comte de MURARD, au château de Bresse.

DE NADAL, à Bergerac.
Marquis de NETTANCOURT, au château de Nettancourt.
Baronne de NEUFLIZE, à Versailles.
NADAUD, à Charvieux.

OLIVE, à Bayeux.
Marquis d'OLLIAMSON, à Saint-Germain-Lauzat.
Madame OUDIN DE BRY, au château de Maquelines.

Chevalier CARLO DI PADIGLIONE, à Naples.
DE PANGE, au château de Pange.
PANHARD, à Paris.
PARENT DE ROZAN, à Paris.
PARIS (Louis), à Paris.
PARKER, libraire, à Oxford.
PASSIER, à Dôle.
PÉCOUL, secrétaire d'ambassade, à Draveil.
Duc de PERSIGNY, au château de Chamarande.
PÉRIN (Charles), juge au tribunal, à Soissons.
PERRIN, à Paris.
Baron PICHON, à Paris.
Comte de POMMEREU, à Paris.
Vicomte PONTON D'AMÉCOURT, à Paris.
PUNIET DE PARRY, à Angers.

RAGUT, archiviste, à Mâcon.
Comtesse de RAYMOND, à Agen.
DE RENCOGNE, archiviste, à Angoulême.
DE RESSÉGUIER, sous-préfet, à La Réole.
Madame RIANT, à Paris.
Comte RIANT, à Paris.

De Ribier de Champagnac, à Champagnac.
Comte de Rochambeau, au château de Rochambeau.
Comte Amédée de Rochebouet, au château de Rouwoltz.
Comte de La Rochethulon, député, à Paris.
Comte de Réals, château de Troëren.
Comte de Rouzay, au château de Saint-Jean.
De Rozière (Ernest), au château de Pimpenau.

Sabine, architecte, à Paris.
De Sailly, lieutenant-colonel d'artillerie.
Baron de Samatan, à Marseille.
Marquis de Saint-Astier, au château des Bories.
Comte de Saint-Maurice, au château de Fougère.
De Saint-Victor, à Saint-Laurent-de-Chamousset.
De Sainte-Ville, au château de la Guérinière.
Baron de Sartiges, à Clermont-Ferrand.
De Sauville, ancien sous-préfet, à Versailles.
Comte de Sémainville, à Hyères.
Sénemaud, archiviste du département des Ardennes.
De Sennecourt, au château de Neuvillette.
Van der Stichele de Maubus, à Yprès.
Société académique du Puy.
Société archéologique de Montpellier.
Travers, conseiller de préfecture, à Caen.
Vicomte Eugène de Terves, au château de Gesté.
Thibault, libraire, à Clermont-Ferrand.
De Toulgoet, à Paris.
De La Tour de Saint-Lupicin, à Lorris.
De Tourtoulon, Enclos Tisié-Sarrus, à Montpellier.
Vicomte de Toustain, à Vaux-sur-Aure.
Comte de Tredern, à Rennes

Vallet, à Annonay.
De Vathaire, à Rome.
Van Eys, à Londres.
Vingtrinier, à Lyon.
De La Villeboisnet, à Angers.
Vicomtesse de Vauloyer, à Paris.
Comte de Widranges, à Bar-le-Duc.
Baron de Wismes, à Nantes.

Angers, imp. P. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau. 1872.